LA CITÉ ANTICHRÉTIENNE
AU XIXe SIÈCLE

PAR D. P. BENOIT

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET EN THÉOLOGIE
ANCIEN DIRECTEUR DE SÉMINAIRE

II

LA FRANC-MAÇONNERIE

TOME PREMIER



PARIS
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE
VICTOR PALMÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
12, rue des Paroissiens, 12

GENÈVE
HENRI TREMBLEY, ÉDITEUR
4, rue Corraterie, 4

1886



LA CITÉ ANTICHRÉTIENNE AU XIXe SIÈCLE

LA FRANC-MAÇONNERIE

OU

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES

PRÉLIMINAIRES

1° Objet et divisions du présent traité.

1. Sur cette terre, deux Cités sont en présence et combattent à outrance l'une contre l'autre : la Cité de Dieu ou la Cité des chrétiens, présidée par son chef Jésus-Christ, et la Cité du monde ou la Cité des antéchrists, gouvernée par son chef « l'antique serpent », « le prince de ce monde », « le dieu de ce siècle ».

La Cité de Dieu oppose à la Cité du monde une *doctrine* et une *armée*. Cette doctrine, c'est « l'Évangile du salut ». Cette armée, c'est la hiérarchie catholique, composée du Pape, des évêques et des prêtres, prêchant par tout l'univers « la parole de vérité », et régissant avec une autorité divine l'humanité régénérée.

A son tour, la Cité du monde oppose à la Cité de Dieu des *erreurs* et des *milices*. Ces erreurs, c'est aujourd'hui le rationalisme et le semi-rationalisme.

Ces milices, ce sont les sociétés secrètes ou la franc-maçonnerie.

« *Le suprême dessein des francs-maçons*, dit Léon XIII dans une Encyclique incomparable qui sera notre principale lumière dans tout le cours de cet ouvrage, *est de ruiner de fond en comble toute la discipline religieuse et sociale qui est née des institutions chrétiennes, et de lui en substituer une nouvelle, façonnée à leurs idées, et dont les principes fondamentaux et les lois sont empruntés au naturalisme* (1). »

Nous avons parlé des *erreurs modernes*. Il nous reste à traiter des *sociétés secrètes* ou de la *franc-maçonnerie*.

2. Nous partagerons cette nouvelle étude en trois parties. Nous rechercherons d'abord quel est le but de la franc-maçonnerie ; nous passerons ensuite en revue les sociétés maçonniques elles-mêmes ; enfin nous verrons comment les sectes travaillent au but proposé.

En d'autres termes, nous considérerons :

1° Le *plan* du temple maçonnique;

2° Les *ouvriers* qui sont employés à le construire;

3° Le *travail de construction* (2).

(1) Ex certissimis indiciis erumpit illud, quod est consiliorum suorum ultimum, scilicet evertere funditus omnem eam, quam instituta christiana pepererunt, disciplinam religionis reique publicæ, novamque ad ingenium suum exstruere, ductis medio *naturalismo* fundamentis et legibus. Encyc. *Humanum genus,* 20 apr. 1884.

(2) Un grand nombre d'auteurs catholiques ont traité le sujet qui fait l'objet de notre étude. Nous renverrons souvent le lecteur à leurs ouvrages, spécialement au livre si remarquable du P. Deschamps et de M. Claudio Jannet : *Les Sociétés secrètes et la Société*. Cet ouvrage, loué et admiré dans le monde entier, mérite d'être étudié de tous ceux qui désirent connaître la philosophie de l'histoire contemporaine.

3. On pourrait dire que la franc-maçonnerie porte sa définition dans son nom même : *elle est une association de maçons francs ou libres* (1). Des maçons construisent un édifice : quel est l'édifice élevé par ces maçons *libres ?* Ils bâtissent, disent-ils, « le temple de la *liberté*, de l'égalité et de la fraternité », « l'église de la raison et de la nature », « le sanctuaire de la vérité et de la vertu ». Ils bâtissent, disons-nous, le temple de Satan.

2° Noti mairc franc-m. ric.

4. Jésus-Christ s'est comparé à un architecte, et il a comparé son Église à un édifice : « Tu es Pierre, a-t-il dit au chef de ses Apôtres, et sur cette pierre je *bâtirai* mon Église (2). »

a Les architecte

Satan, le rival et « l'adversaire » de Jésus-Christ, prétend lui aussi être un architecte ; il veut, lui aussi, élever un temple.

5. Le temple de Jésus-Christ, c'est le temple de l'obéissance parfaite à Dieu, le temple de la foi et de la charité. Le temple de Satan, c'est le temple de la révolte universelle contre l'Éternel et son Christ, le temple de l'impiété et du libertinage. Le premier temple, c'est chaque homme soumis à Jésus-Christ, devenu semblable à ce « premier-né » des enfants de Dieu, en un mot devenu *chrétien :* « Ne savez-vous pas, dit saint Paul aux fidèles, que vous êtes les temples de Dieu, et que le Saint-Esprit habite en

b Les temples.

(1) Nous indiquerons plus loin l'origine historique de ce nom. Il a été emprunté, comme nous le dirons, à une institution pendant longtemps étrangère aux sectes manichéennes, et dans laquelle celles-ci finirent par pénétrer. Or, en s'emparant d'un nom ancien, les sectes antichrétiennes lui donnèrent un sens nouveau. C'est ce nouveau sens que nous expliquons ici.

(2 Matth. xvi, 18.

vous (1)? » « Le temple de Dieu est saint, dit-il encore, et ce temple c'est vous-mêmes (2). » Et encore : « Vous êtes l'édifice de Dieu, le temple du Dieu vivant : *Dei ædificatio, templum Dei vivi* (3). »

Le premier temple, c'est aussi l'Église prise dans son ensemble, toute l'humanité régénérée, que l'Esprit anime de son souffle et sur laquelle Jésus-Christ règne : « voilà le vrai tabernacle de Dieu avec les hommes (4); » voilà le temple dont Ézéchiel et saint Jean ont mesuré les vastes proportions (5), dont tous les prophètes ont célébré les magnificences (6).

Le second temple, c'est tout homme révolté contre Dieu et son Christ, rendu conforme au premier des révoltés et devenu avec lui et sous lui un antéchrist. C'est aussi l'ensemble de tous ceux que l'esprit de révolte anime, la réunion de tous ces orgueilleux et de tous ces libertins sur lesquels règne l'Archange déchu.

[illegible] Les ouvriers [illegible]es deux temples.

6. Or Jésus-Christ, pour édifier son Église, emploie des ouvriers : c'est le Pape, ce sont les évêques et les prêtres, c'est la hiérarchie catholique. Satan de son côté, dans la construction du temple de la révolte, se sert d'ouvriers organisés en hiérarchies : ce sont aujourd'hui les *francs-maçons*.

(1) Nescitis quia templum Dei estis, et Spiritus Dei habitat in vobis? I Cor. III, 16.

(2) Templum enim Dei sanctum est, quod estis vos. Ibid. 17.

(3) Vos enim estis templum Dei vivi. II Cor. III, 16. — Dei ædificatio estis. I Cor. III, 9.

(4) Ego Joannes vidi sanctam civitatem Jerusalem novam descendentem de cœlo à Deo... Ecce tabernaculum Dei cum hominibus. Ap. XX, 2, 3.

(5) Ez. XL. — Ap. XI.

(6) Ps. XXVI, 4. — Is. VI, 1. — Jer. XXX, 18. — Dan. III, 53, etc.

Les ouvriers de Jésus-Christ prennent « ces pierres » humaines, « qui gisent dispersées (1) » depuis la ruine originelle : ils les taillent, ils les polissent (2), sur le modèle de « la pierre angulaire posée par Dieu lui-même en Sion (3) », et les font entrer dans la magnifique structure « du temple vivant » « où Dieu habite ». Les sectaires s'emparent des hommes imprudents ou pervers, les façonnent sur le modèle de l'Archange de la révolte, et les placent dans le temple de l'impiété et de la corruption.

La hiérarchie catholique est la voix de Jésus-Christ dans le monde, sa main, son organe, son instrument pour l'œuvre du salut des âmes : elle prie, parle et agit en son nom ; dans sa puissance et sa vertu, elle donne « la vérité et la grâce » à tous « les hommes de bonne volonté » ; en lui et avec lui, elle travaille à faire entrer dans « le royaume de Dieu » « toutes les nations de la terre ». La hiérarchie ou les hiérarchies maçonniques sont « la chaire de pestilence » où siège « l'adversaire » de Jésus-Christ, où « il appelle bien le mal et mal le bien », d'où « il enseigne le mensonge » et combat le règne de Dieu ; elles sont l'organe et l'instrument qui lui sert à entraîner les hommes dans sa propre révolte ; en elles et par elles, il fait à la Cité de Dieu la plus vaste guerre qu'on ait jamais vue ; avec leur secours, il se flatte de faire disparaître le surnaturel de toute la terre et d'entraîner le genre humain dans une apostasie universelle.

En un mot, de même que le sacerdoce catholique

(1) Dispersi sunt lapides sanctuarii in capite omnium viarum. Thren. IV, 1.

(2) Fabri polita malleo
Hanc saxa molem construunt. Hymn. in Dedic. Eccles.

(3) I Petr. II, 4-7.

fait dans le monde l'œuvre de Jésus-Christ, ainsi la franc-maçonnerie fait celle de Satan. Comme l'un milite pour Jésus-Christ contre Satan, de même l'au tre combat pour Satan contre Jésus-Christ. Tandis que le premier élève le temple de la charité, la seconde construit le temple de l'apostasie.

7. Aussi toute la hiérarchie catholique dit à Jésus-Christ avec un de ses membres : « Mon Seigneur et mon Dieu, je vous consacre ma liberté, ma mémoire, mon intelligence et ma volonté. Tout ce que je possède me vient de vous; je le remets entre vos mains et ne veux en user que pour votre service. »

De son côté, toute la hiérarchie maçonnique pourrait dire à Satan avec un de ses adeptes les plus célèbres : « Viens, Satan; viens, le calomnié des prêtres et des rois : que je t'embrasse, que je te serre sur ma poitrine ! Il y a longtemps que je te connais, et tu me connais aussi. Tes œuvres, ô le béni de mon cœur ne sont pas toujours ni belles ni bonnes; mais elles seules donnent un sens à l'univers, en l'empêchant d'être absurde. Que serait sans toi la justice? un instinct. La raison? une routine. L'homme? une bête. Toi seul animes et fécondes le travail; tu ennoblis la richesse ; tu sers d'excuse à l'autorité ; tu mets le sceau à la vertu. Espère encore, proscrit ! Je n'ai à ton service qu'une plume ; mais elle vaut des millions de bulletins. Et je fais vœu de ne la poser que lorsque les jours chantés par le poète seront revenus :

Ah ! rendez-moi les jours de mon enfance,
Déesse de la liberté (1)! »

8. Telle est l'essence de la franc-maçonnerie.

Oui, pour le dire en un mot, les sectaires de notre

(1) Proudhon.

époque sont bien les ouvriers qui procèdent de toutes parts à l'édification du temple ou de la Cité de Satan. Nous nous en convaincrons dans tout le cours de cet ouvrage. Dès maintenant prêtons l'oreille à la déclaration solennelle qu'en fait à la face de l'univers chrétien la grande voix chargée de signaler tous les périls de la Cité de Dieu : « *Depuis que, par l'envie du démon*, dit Léon XIII dans sa célèbre Encyclique sur les sociétés secrètes, *le genre humain s'est misérablement séparé de Dieu, auquel il était redevable de son appel à l'existence et des dons surnaturels, il s'est partagé en deux camps ennemis, dont l'un combat sans trêve pour la vérité et la vertu, et l'autre pour tout ce qui est contraire à la vérité et à la vertu. Le premier est le royaume de Dieu sur la terre, à savoir la véritable Église de Jésus-Christ, dont les membres, s'ils veulent lui appartenir du fond du cœur et de manière à opérer leur salut, doivent nécessairement servir Dieu et son Fils unique de toute leur âme, de toute leur volonté; le second est le royaume de Satan, auquel appartiennent tous ces malheureux qui, suivant les exemples funestes de leur chef et de nos premiers parents, refusent de se soumettre à la loi divine, et, dans leur conduite, s'égarent loin de Dieu ou même s'emportent contre lui. Ces deux royaumes, saint Augustin les a vus et les a décrits fort savamment sous la forme de deux Cités, régies par des lois contraires et tendant à un but contraire ; et, avec un remarquable laconisme, il a marqué dans les paroles suivantes le principe constitutif de chacune d'elles* : DEUX AMOURS ONT DONNÉ NAISSANCE A DEUX CITÉS : L'AMOUR-PROPRE POUSSÉ JUSQU'AU MÉPRIS DE DIEU, A LA CITÉ TERRESTRE; L'AMOUR DE DIEU PORTÉ JUSQU'AU MÉPRIS DE SOI-MÊME, A LA CITÉ CÉLESTE (1). *Dans toute la suite des siècles, ces deux*

(1) De Civit. Dei, lib. XIV, c. XXVII.

cités n'ont pas cessé de lutter l'une contre l'autre, par toutes sortes de tactiques et avec les armes les plus variées, quoique non toujours avec la même ardeur ni la même impétuosité. Or, à notre époque, les fauteurs du mal semblent s'être coalisés dans un immense effort, sous l'impulsion et avec l'aide d'une société répandue de toutes parts et fortement constituée, la société des francs-maçons (1). »

Entrons maintenant dans le détail, et commençons par rechercher *le but* que poursuivent les sociétés secrètes.

(1) Hoc autem tempore, qui deterioribus favent partibus videntur simul conspirare vehementissimeque cuncti contendere, auctore et adjutrice ea quam Massonum appellant, longe lateque diffusa et firmiter constituta hominum societate. Encyc. *Humanum genus*, 20 apr. 1884.

LA FRANC-MAÇONNERIE

LIVRE PREMIER

LE PLAN DU TEMPLE OU LE BUT DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

PLAN IDÉAL DE LA FRANC-MAÇONNERIE
OU
BUT SUPRÊME DES SOCIÉTÉS SECRÈTES :
ÉTABLISSEMENT DE L'ÉTAT DE NATURE
OU
DESTRUCTION DE TOUTE SOCIÉTÉ
RELIGIEUSE, CIVILE ET DOMESTIQUE

- EXPOSÉ DU BUT SUPRÊME PAR L'EXPLICATION DE CERTAINS TERMES MAÇONNIQUES
  - Liberté, Égalité, Fraternité.
  - État de nature.
  - Raison, Vérité, Lumière, Justice, Morale
  - L'art royal.
  - Philanthropie.
  - La Religion maçonnique.
  - Résumé.
- QUELQUES CITATIONS A L'APPUI
  - Texte du code des *Illuminés*.
  - Texte emprunté aux *Carbonari*.
  - Texte emprunté aux *Philosophes inconnus*.
  - Textes de Rousseau, de Voltaire, etc., etc.
- REMARQUES ET EXPLICATIONS SUBSIDIAIRES
  - Travestissement maçonnique des dogmes catholiques de l'état de justice primitive, de la chute originelle et de la rédemption.
  - Les types de l'état de nature
    - La condition des sauvages.
    - L'état des animaux.
    - L'état même des damnés dans l'enfer.

PLAN MOINS PARFAIT DE LA FRANC-MAÇONNERIE
OU
BUT INTERMÉDIAIRE DES SOCIÉTÉS SECRÈTES :
ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ SUR DES BASES
ENTIÈREMENT NOUVELLES
A SAVOIR :
LA SOUVERAINETÉ DU PEUPLE OU DE L'HUMANITÉ
SUBSTITUÉE A LA SOUVERAINETÉ DE DIEU ET DE SON CHRIST

- NÉCESSITÉ D'UNE THÉORIE MOINS RADICALE
- EXPOSÉ DE CETTE SECONDE THÉORIE
  - Origine et nature du nouveau contrat social.
  - Théorie des lois et du pouvoir exécutif.
  - Nouvelle constitution de l'humanité.
- NOMS ET FORMULES DE LA THÉORIE PRÉCÉDENTE
  - Socialisme.
  - Communisme.
  - Cosmopolitisme.
  - Le Peuple souverain.
  - L'État-Dieu.
  - Nation, Peuple, Humanité.
  - La Nation, la Loi, le Roi.
  - République.
  - Commune.
  - Démocratie.
  - Unité et communauté, Solidarité, Fédération, Paix universelle, etc., etc.
- CONSIDÉRATIONS DIVERSES
  - Parallèle entre la société rêvée par la franc-maçonnerie et l'Église catholique
    - Ressemblances
      - L'unité et la communauté de la société maçonnique.
      - L'unité et la communion de l'Église.
    - Différences
      - 1° La communion ecclésiastique est une communion d'esprit ; la communion maçonnique est une communion de chair et de sang.
      - 2° La communion ecclésiastique est fondée sur la soumission à Dieu, la communion maçonnique sur la révolte contre Dieu.
  - Comparaison entre cette société et l'état de nature
    - Au premier abord la différence paraît profonde
    - Cependant le passage de l'un à l'autre est facile.
    - Dans les deux états, l'homme est proclamé libre dans sa conscience et dans les sens.
- CONCLUSIONS
  - La souveraineté du peuple est
    - l'esclavage de tous les individus sous un souverain impersonnel l'État.
    - l'obligation de l'apostasie imposée à tous les citoyens.
    - le règne des sectes.

PLAN INITIAL OU BUT IMMÉDIAT DES SOCIÉTÉS SECRÈTES :
LA FRANC-MAÇONNERIE VEUT SE RENDRE MAITRESSE DE TOUTE AUTORITÉ PUBLIQUE
DE MANIÈRE QUE LA PUISSANCE ÉMANE D'ELLE OU S'EXERCE SOUS SA DIRECTION

- Preuves.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS
DU LIVRE PREMIER

- *Les trois Temples.*
- *Le sens plein des termes :* RÉVOLUTION, LIBÉRALISME, PROGRÈS, CIVILISATION.

Placer a la première page du Livre Ier.

LIVRE PREMIER

LE PLAN DU TEMPLE MAÇONNIQUE

OU LE BUT DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

Division du sujet.

9. Nous pourrions à la rigueur nous dispenser de cette étude : car les sociétés secrètes travaillent à répandre et à appliquer les doctrines que nous avons exposées dans la première partie de cet ouvrage. Mais, d'une part, le but est proposé dans les loges sous des formes généralement plus simples, et par conséquent plus pratiques. D'autre part, lorsqu'il est question du but des sociétés secrètes, comme il règne à cet égard une grande ignorance même parmi les maçons, il ne suffit pas d'émettre des assertions, il faut apporter des preuves. C'est pourquoi, au risque même de nous répéter en quelques points, nous allons traiter à part du *but* de la franc-maçonnerie ou du *plan* du temple maçonnique.

Nous distinguons 1° le plan *idéal* du temple ou le

but *suprême* des loges; 2° un plan moins parfait mais d'une exécution plus facile, ou le but *intermédiaire;* 3° le plan *initial* ou le but *immédiat.*

Le but *suprême* des sociétés secrètes est la destruction de tout ordre non seulement surnaturel, mais même naturel, ou *l'anarchie pure;* c'est pourquoi on doit dire que le plan *idéal* du temple maçonnique est une ruine universelle. Le but *intermédiaire* est la destruction de l'ancien état social fondé sur la souveraineté de Dieu, et l'établissement d'un nouvel ordre reposant sur la souveraineté du peuple. Le but *immédiat* est la domination par la franc-maçonnerie des sociétés existantes, de manière que toute puissance émane d'elle et s'exerce sous sa direction.

SECTION PREMIÈRE

PLAN IDÉAL DU TEMPLE MAÇONNIQUE

OU BUT SUPRÊME DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

10. Nous disons en premier lieu que le plan *idéal* du temple maçonnique ou le but *suprême* des sociétés secrètes est *l'anarchie pure*, c'est-à-dire la destruction de l'ordre social jusque dans ses derniers fondements. Nous allons saisir ce plan ou ce but dans certaines formules qui reviennent sans cesse dans les ouvrages des francs-maçons, dans les discours des loges et jusque dans les décorations maçonniques. Nous confirmerons la vérité de notre exposé par un certain nombre de textes empruntés à des ouvrages de maçons célèbres ou pris dans quelques discours des

hauts grades. Il nous restera ensuite à faire certaines remarques et à déduire quelques conclusions.

CHAPITRE I

Exposé du but suprême des sociétés secrètes

11. Le monde maçonnique ne cesse de parler *de la liberté, de l'égalité, de la fraternité;* il vante souvent *l'état de nature;* il célèbre *la vérité, la vertu, la morale;* il se dit en possession d'un *art royal* et prétend trouver la *pierre philosophale;* il parle souvent de *philanthropie* et quelquefois d'une *religion* nouvelle.

Ces expressions ou ces formules recouvrent, aux yeux des initiés, le système maçonnique dans toutes ses hideuses profondeurs. Tâchons d'en pénétrer le sens.

I — LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

12. Nous avons déjà dit ailleurs ce que les sectaires entendent par *la liberté* et *l'égalité.* Résumons et complétons notre exposé.

1° La li

La liberté, pour les maçons dont l'initiation est complète, c'est l'indépendance absolue et illimitée de l'homme; c'est le rejet de toute autorité et de toute loi; en d'autres termes, c'est l'insubordination ou la révolte universelle. Celui qui est soumis à une volonté étrangère, fût-ce la volonté divine, n'est pas *libre;* celui qui est soumis à une loi quelconque, fût-ce la loi naturelle, n'est pas *libre.* Le fidèle n'est pas *libre;* le sujet n'est pas *libre;* l'époux, l'épouse, ne sont pas *libres;* l'enfant vivant sous l'autorité de ses parents n'est pas *libre;* l'homme à l'état social n'est pas *libre.* « *Les hommes sont tous libres par nature; aucun d'eux n'a donc le droit de commander à ses sem-*

blables; par conséquent c'est faire violence aux hommes que de prétendre les soumettre à une autorité quelconque (1). » « Vous serez *libre*, dit la franc-maçonnerie à son adepte, si vous êtes *souverain*, si vous êtes *prêtre*, *roi* et *dieu*, si vous êtes *l'adoré* comme l'adorateur du temple. » C'est l'antique promesse du serpent à nos premiers parents : « Vous serez des dieux : *dii eritis*. »

Ainsi, dans le langage maçonnique, *liberté* signifie *révolte* : révolte de l'enfant contre le père, des époux contre le frein du mariage, ou destruction de la famille; révolte des pauvres contre les riches, ou anéantissement de la propriété; révolte des sujets contre les princes, ou anarchie civile; révolte de l'homme contre Dieu, ou rejet de toute religion. « Si vous êtes mes disciples, a dit Jésus-Christ aux hommes, vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous *délivrera* (2). » Car, a-t-il ajouté, « celui qui fait le péché, est l'esclave du péché. » Or l'esclave du péché demeure dans la maison de servitude; « le Fils de Dieu au contraire habite dans la maison de Dieu, » c'est-à-dire dans la maison de la paix et de la liberté. « Si donc vous vous soumettez au Fils de Dieu, vous serez vraiment libres (3). » Les libres-maçons surviennent et disent : « Non, ce n'est pas celui qui se soumet à Jésus-Christ, c'est celui qui vient à nous qui est vraiment libre. Celui qui se soumet à Jésus-Christ, entre dans la maison de servitude : car il « met son intelligence en captivité (4) » sous le joug d'une

(1) Encyc. *Humanum genus*.

(2) Si manseritis in sermone meo, vere discipuli mei eritis et cognoscetis veritatem, et veritas liberabit vos. Joan. VIII, 32

(3) Amen, amen dico vobis : quia omnis qui facit peccatum servus est peccati. Servus autem non manet in domo in æternum ; Filius autem manet in æternum. Si ergo vos Filius liberaverit, vere liberi eritis. Ibid. 34-36.

(4) II Cor. x, 15.

parole révélée, et s'engage « à crucifier sa chair avec toutes ses convoitises (1) ». Celui qui vient à nous, passe dans le temple de la *liberté;* car il peut suivre sans contrainte les opinions de sa raison, les attraits de son cœur et les appétits de ses sens. La liberté dans le service de Dieu et de son Christ : voilà le but de la religion catholique. La liberté dans la révolte contre Dieu et son Christ : telle est la fin de la franc-maçonnerie. Le chrétien est libre, parce qu'il pousse l'amour de Dieu jusqu'à la haine et à la répression de tous les désirs de la nature corrompue. Le maçon est libre, s'il porte l'amour-propre jusqu'au mépris de Dieu.

Poursuivons.

2° L'égalité.

13. « Les droits sont fondés sur l'essence ou la nature; or la nature est la même dans tous les hommes; donc *les droits doivent être les mêmes.*» Ainsi raisonnent les sectaires. « *Les hommes sont égaux en droits : tous, et à tous les points de vue, sont d'égale condition* (2). » Aussi l'admission de tous aux charges publiques, la soumission de tous aux mêmes lois et aux mêmes tribunaux, la participation de tous au suffrage, ne sont que les préludes du régime de *l'égalité;* il faut que tous communient à tous les biens, et même à toutes les personnes. Jusqu'ici il y a eu des riches et des pauvres, des parents et des enfants, des époux et des épouses, des rois et des sujets, des prêtres et des laïques, des catholiques, des protestants, des juifs, des musulmans, des bouddhistes ; à l'avenir il n'y aura plus que *des hommes.* « Le temple maçonnique, c'est l'univers peuplé d'hommes libres et égaux. »

(1) Gal. v, 24.

(2) Homines eodem esse jure omnes, et æqua ac pari in omnes partes conditione. Encyc. *Humanum genus.*

« *Parmi les maçons* (et un jour, grâce à eux, parmi tous les hommes), *il n'y a ni premier ni dernier ; il n'y a ni forts ni faibles, ni grands ni petits ; il n'y a que des frères, tous égaux, tous voulant l'être* (1). » « *Dans le monde des profanes, l'un combat pour Marius, l'autre pour Sylla ; dans notre monde, il n'y a ni Marius ni Sylla. Dans le monde des profanes, on adore ici Baal, là Jéhovah ; dans la maçonnerie, il n'y a qu'un culte, celui de la vertu ; et qui pourra dire qu'un tel culte n'est pas celui du vrai Dieu ? Dans le monde des profanes, il y a des fidèles et des infidèles, il y a des juifs, des païens, des mahométans, des grecs, des protestants, des antiprotestants, et mille autres sectes dont les prétentions effraient la pensée, et qui toutes, ennemies les unes des autres, se sont égorgées pendant des siècles au nom et pour les intérêts du ciel ; dans le monde que nous rêvons, La Mecque et Genève, Rome et Jérusalem sont confondues : il n'y a ni juifs, ni mahométans, ni papistes, ni protestants : il n'y a que des hommes* (2). »

14. Les sectes ne se contentent pas de proclamer l'égalité entre tous les hommes ; elles la proclament entre Dieu et l'homme. Suivant elles, ou Dieu n'existe pas, ou, s'il existe, il ne saurait intervenir dans le gouvernement des êtres libres, ou enfin il se confond avec l'homme et le monde. Cette dernière théorie est, nous le verrons, la plus chère à la franc-maçonnerie : elle fait le fond de ses symboles, elle entre dans l'essence de tous ses grades, elle revient sans cesse dans les discours et dans les livres des *frères*. Mais, soit que les sectes relèguent Dieu loin du commerce des hommes, soit qu'elles le nient ou le confondent avec la

(1) Précis historique de l'ordre de la franc-maç. Discours, t. II, p. 326.
(2) Ibid., p. 328.

nature, elles investissent l'homme des caractères mêmes de la divinité, l'indépendance et la souveraineté : il entre dans le temple maçonnique comme l'adoré aussi bien que comme l'adorateur, et, regardant le ciel, il dit avec l'Archange révolté : « *Similis ero Altissimo :* je suis *l'égal* de Dieu. » « *Chaque homme est son prêtre et son roi, son pape et son empereur* (1). » « *Nous ne répondons de nos actes qu'à nous-mêmes, nous sommes nos propres prêtres et nos propres dieux* (2). » « *Nos adversaires eux-mêmes ne le répètent-ils pas sans cesse : « Les dieux s'en vont! Le prestige de l'autorité « disparaît ? » Et qui remplacera les dieux, les rois, les prêtres, si ce n'est l'individu libre, confiant dans sa force* (3), *lui-même » roi, prêtre et dieu?*

3° La fraternité. *a*. Premier sens.

15. « La *fraternité* désigne en premier lieu *la communauté de nature et de droits*, ou *l'égalité de tous dans la possession d'une même liberté*. Dans le christianisme, tous les hommes sont frères par la communauté d'une même origine, d'une même nature et d'une même fin. Mais cette communauté n'enlève pas les différences de condition et de fonctions : parmi ces hommes qui ont une même nature, il y a des pauvres et des riches, des sujets et des rois, des enfants et des pères, des épouses et des époux. Au contraire, en maçonnerie, la communauté de nature absorbe et fait disparaître toutes les différences. Plus de familles particulières ; mais une seule famille, l'humanité. Plus de nations distinctes ; mais une seule nation, l'humanité. Plus d'Église catholique ni d'Église protestante ; mais une seule Église, l'humanité. Les différences de couleur, de race, de religion, s'évanouissent ; les

(1) F.·. Potvin. A. Neut., t. I, p. 408.
(2) F.·. Lacroix, ibid.
(3) Kropotkine, *Paroles d'un révolté*, p. 342.

parents, les époux, les rois, les propriétaires, n'ont plus de droits propres : il n'y a plus partout que des hommes tous égaux entre eux, parce qu'ils ont tous une absolue liberté. En ce sens, tous les hommes sont *frères*.

b Second sens.

16. En second lieu, la *fraternité* sert à désigner *l'assistance que tous les maçons se doivent les uns aux autres dans toutes les affaires de la vie, principalement dans ce qui concerne la grande œuvre commune*. Selon l'enseignement des loges, en effet, un frère doit secourir son frère en tout et partout. Un ministre, un préfet, doivent employer leur crédit pour l'avancement des frères. Un juge ne doit pas condamner un frère, fût-il coupable. Les hauts fonctionnaires doivent user de leur influence pour faire donner aux membres de l'ordre les postes honorables et lucratifs, les pensions, les primes, les faveurs et les honneurs de toutes sortes.

17. Mais surtout quand la cause commune est intéressée, les maçons doivent oublier les liens de la parenté, de l'amitié, de la nationalité, les devoirs mêmes de la justice, pour ne plus songer qu'au bien de l'ordre. Cet homme est l'ennemi des sociétés secrètes : fût-il votre père, vous devez le combattre. Cette famille traverse les progrès de la liberté maçonnique : en fissiez-vous partie, vous devez travailler à ruiner son influence. Telle loi est utile au pays, mais funeste à l'œuvre révolutionnaire ; telle autre est favorable aux sectes, mais pernicieuse à la nation : vous devez repousser la première et acclamer la seconde. La première obligation d'un député ou d'un sénateur est de défendre par la parole et par le suffrage la cause de *la liberté* et de *l'égalité*. Le premier devoir d'un diplomate, d'un général d'armée, est de faire réussir les plans maçonniques. N'a-t-on pas vu souvent depuis un siècle des hommes politiques fermer les yeux sur

les intérêts les plus évidents du pays, et pousser à des mesures qui ne se recommandaient que par leur côté révolutionnaire ? N'a-t-on pas vu plusieurs fois des généraux trahir la cause de la patrie pour servir la cause de la révolution? N'a-t-on pas entendu des chefs de hautes loges recommander aux maçons d'intenter à leurs adversaires des procès civils ou politiques devant des tribunaux où siégeaient des frères? L'histoire contemporaine est pleine de faits de cette nature. Dans le cours de cet ouvrage, nous aurons plus d'une fois l'occasion de revenir sur ce sujet.

18. C'est qu'en effet, pour les sectaires, le grand but, celui qui prime tout, c'est le triomphe de *la liberté* et de *l'égalité* maçonniques. « Les citoyens doivent s'unir aux citoyens, les peuples aux peuples, pour procurer l'affranchissement commun. » « Tous, sous tous les climats et par tous les moyens, doivent travailler à la grande œuvre de l'émancipation humanitaire. » Voilà en quoi consiste la *fraternité*.

c Troisièm sens.

19. Il est pour certains initiés un sens plus secret et plus odieux. La *fraternité*, c'est *le retour aux mœurs des Templiers*, c'est-à-dire *le règne de la débauche la plus effrénée.* Ainsi d'anciens gnostiques entendaient-ils « la charité (1) »; ainsi des sectaires modernes, leurs successeurs, entendent « la bienfaisance », « l'humanité », « la fraternité ». « La bienfaisance » consiste, en

(1) On peut voir dans saint Épiphane ce que les gnostiques entendaient déjà par « exercer la charité » : *charitatem exhibere.* Hæres. advers. Gnostic., lib. I. Hæres. VI vel XXVI. Mign. *Patr. Græc.*, t. XLI, col. 338, 86. Beaucoup de formules et de cérémonies maçonniques ont été empruntées à ces anciens sectaires. « C'est par l'étude des *anciens gnostiques* et des manichéens, disait l'un des plus illustres sectaires, le fameux Weishaupt, que l'illuminé pourra faire de grandes découvertes sur cette véritable Maçonnerie. »

ce sens, à procurer aux hommes la satisfaction des attraits les plus universels et les plus puissants de la nature ; « l'humanité » veut que le maçon se prête à tous les désirs de toute chair ; « la fraternité » est l'association de secours mutuels pour la jouissance voluptueuse.

Pour ces « purs maçons », « la fraternité » désigne les mœurs libres. Afin de les « restaurer » parmi les hommes, ils s'acharnent à établir le mariage civil et le divorce, « premier acheminement au régime des mœurs libres ». Dans le même but, ils font profession entre eux d'un sans-gêne jusqu'à eux inconnu dans les relations sociales, rejettent tous les signes du respect mutuel, et pratiquent dans certaines loges des hauts grades un hideux tutoiement, qu'ils ont même prétendu imposer pendant quelque temps à un peuple tout entier.

20. Au reste, pour ces *purs*, le mot de liberté cache le même sens. Dans l'antiquité païenne, le dieu et la déesse qui présidaient aux œuvres de la chair portaient les noms de *Libres* (1) ou de dieux de la liberté ; la satisfaction des sens s'appelait la *délivrance* ou la *libération* (2) ; il y avait déjà des fêtes *de la liberté*, où le peuple adorait solennellement ce qu'il y a de plus honteux (3). Ces infâmes pratiques passèrent aux

(1) S. Aug. De Civ. Dei, lib. VII, c. II et III.

(2) On peut voir les explications dans saint Augustin (ibid.) ; nous les supprimons parce que nous écrivons pour tous les lecteurs, principalement pour les jeunes gens, dont nous craindrions de fatiguer l'imagination. A-t-on eu tort de dire que le langage maçonnique, dans « ses profondeurs sataniques », *altitudines satanæ*, est, plus encore que l'argot de nos casernes, un amphigouri de polissons ?

(3) Nous ne pouvons nous résoudre à transcrire le récit de saint Augustin. Nous y renvoyons les lecteurs d'un âge mûr. De Civ. Dei, lib. VII, c. XXI.

gnostiques et aux manichéens (1). Quoi d'étonnant que les restaurateurs modernes du paganisme, les héritiers des gnostiques et des manichéens, appellent du nom de *liberté* la licence des passions infâmes, et proposent eux-mêmes au culte des hommes ce qu'il y a de plus ignoble sous le nom *d'arbre* de la liberté ? « Quel est le nom d'un chevalier breton maçon? » demande l'initiateur d'un haut grade. Le candidat répond : « Celui d'un maçon *très libre* (2). » Pour les vrais initiés, dit Ragon, « Isis est sans voile (3). » « *Tout ce qu'il y a jamais eu*, dit Grégoire XVI, *de sacrilège, de blasphématoire et de honteux dans les hérésies et les sectes les plus criminelles, s'est amassé dans les sociétés secrètes comme dans l'égoût universel de toutes les infamies* (4). »

(1) V. Epiph. Hæres. adv. Gnostic. — Minucius Félix mentionne quelques-unes des abominations que les gnostiques pratiquaient et que les païens attribuaient à tous les catholiques confondus par eux avec ces infâmes sectaires. Octav. cap. IX. Mign. *Patr. Lat.*, t. III, col. 260 et seq. Nous pourrions renvoyer le lecteur à bien d'autres auteurs encore.

(2) Recueil précieux de la Maç. adonhir., t. II, p. 124.

(3) « A quoi bon le serment véritable imposé à l'initié ?... Il est antique ; c'est celui que proférait l'initié égyptien. Il a été reproduit pour prouver que l'institution est une rénovation, une continuation des mystères de l'Asie, de l'Égypte, qui étaient aussi des écoles, mais où l'on enseignait toutes les sciences et tous les arts. Cependant ces études, ces connaissances, quelque profondes ou élevées qu'elles fussent, n'exigeaient pas un pareil serment, et, puisqu'il existait, c'est qu'il y avait un sanctuaire mystérieux où *la déesse Isis était sans voile.* » Ragon, *Orth. maç.*, Introd., p. III.

(4) In quas quidquid in hæresibus et in sceleratissimis quibusque sectis, sacrilegum, flagitiosum ac blasphemum est, quasi in sentinam quamdam, cum omnium sordium concretione confluxit. Encyc. *Mirari.*

4° Conclusion 21. Dès maintenant, l'on voit se dessiner le plan du *temple.*

Le temple idéal, c'est une ruine universelle. « Notre principe à nous, dit Proudhon, c'est la négation de tout dogme ; notre donnée, le néant. Nier, toujours nier, c'est là notre méthode ; elle nous a conduits à poser comme principes : en religion, l'athéisme ; en politique, l'anarchie ; en économie politique, la non-propriété. » C'est cette négation absolue, ce renversement universel, qu'exprime la formule : *Liberté, Égalité, Fraternité.*

Liberté, destruction de toute autorité. *Égalité,* destruction de toute hiérarchie. *Fraternité*, d'une part communauté de droits et de biens, d'autre part assistance mutuelle pour le bien commun en général et pour les plaisirs des sens en particulier. *Liberté*, voilà la fin ; *Égalité*, voilà la fin encore ; *Fraternité,* voilà la fin et le moyen.

Un seul de ces mots comprend même tout le plan du temple :

Liberté : « il n'y a plus de maîtres ni d'esclaves, mais des hommes *libres.* » *Égalité :* il n'y a plus de supérieurs ni d'inférieurs, mais des *égaux*. *Fraternité:* il n'y a plus de pères ni d'enfants, mais des *frères.*

Donc :

Liberté, destruction de la religion, de la société civile, de la famille, de la propriété.

Égalité, destruction encore de la religion, de la société civile, de la famille et de la propriété.

Fraternité, destruction toujours de la religion, de la société civile, de la famille et de la propriété.

La *liberté* est donc inséparable de *l'égalité; la liberté* et *l'égalité*, de *la fraternité.* Dans ces trois mots on a le plan idéal du temple maçonnique, et on l'a tout entier dans un seul. Aussi on peut dire que le but de la franc-maçonnerie est la construction du *temple de la*

liberté, ou du *temple de l'égalité* ou du *temple de la fraternité*, comme aussi *du temple de la liberté*, *de l'égalité et de la fraternité*. Elle-même se contente de s'appeler *la maçonnerie libre* ou *la franc-maçonnerie.*

II — L'ÉTAT DE NATURE

22. Le but de la franc-maçonnerie est encore « *la restauration de l'état de nature* ». Or, qu'était primitivement l'état de nature ? Comment l'homme en est-il déchu ? Comment y sera-t-il réintégré par les sociétés secrètes ? En d'autres termes, quel était le *temple primitif* qui abritait l'humanité ? Comment en est-elle sortie ? Par quelle voie y rentrera-t-elle ?

1° L'état de nature.

Dans le principe, disent les sectaires, l'homme ne vivait pas en société, mais à l'état d'isolement. Il n'avait pas encore cet ensemble d'erreurs et de préjugés qu'engendre l'état social ; les seules lois de la nature présidaient à son existence. Les prêtres n'étaient pas encore venus imposer à la raison des mystères et à la conscience des devoirs, ou, pour employer les expressions convenues, « la superstition et le fanatisme n'exerçaient encore pas leur tyrannique empire. » Il n'y avait pas de roi, et le père lui-même ne prétendait pas dominer sur son enfant ; « dans ces « heureux temps, l'ambition et le despotisme étaient « inconnus. » En un mot, nul n'exerçait d'autorité sur son semblable ; car il n'y avait encore ni Église, ni État, ni famille. Bien plus, on ignorait encore le droit de propriété, ou, dans le langage des sectaires, « la hideuse avarice ». La liberté et l'égalité régnaient parmi les hommes ; car chaque homme était son seul maître à lui-même ; car tous les biens étaient à tous. Il n'y avait pas de pudeur : c'était « l'émancipation du plaisir et la souveraineté des penchants ». Néanmoins tous les excès étaient inconnus ; car

« l'homme de la nature est bon et simple; ses goûts sont modérés comme ses besoins : quelques fruits cueillis aux arbres, un vêtement et un abri quelconques contre les injures de l'air, des unions passagères et libres, dont le plaisir était la seule loi, suffisaient à satisfaire tous ses désirs. »

Voilà l'état primitif du genre humain, tel qu'il est dépeint et célébré, sous le nom d'état de nature, dans les discours et les ouvrages de la franc-maçonnerie, tel qu'il est symbolisé dans les cérémonies des grades, ainsi que nous le verrons dans le cours de cet ouvrage.

Remarque.

23. Comme il est manifeste, cet *état de nature* maçonnique est tout différent de l'*état de nature* dont parle la théologie catholique. Les théologiens désignent par ce nom l'état où serait l'homme s'il n'avait pas été élevé à la fin surnaturelle. Dans cet état, l'homme ne pourrait pas espérer, après la vie présente, la vision de Dieu face à face, mais seulement une connaissance indirecte et médiate, quoique sublime, de ses perfections adorables, telle que la pourrait donner à une haute intelligence le spectacle des œuvres divines. Dans la vie présente, il n'aurait ni la grâce ni aucun des secours de l'ordre surnaturel, mais seulement des moyens naturels, proportionnés à sa fin naturelle : ce seraient au dedans ses facultés naturelles, spécialement l'intelligence et la volonté, agissant avec le concours naturel de Dieu ; ce seraient au dehors les magnificences de la création ; ce serait encore la société, car l'homme est essentiellement sociable, et par conséquent il vivrait en société aussi bien dans l'état naturel que dans l'état surnaturel.

Voilà ce qu'est l'*état de nature* ou l'état naturel dans la doctrine catholique. Dans la théorie maçonnique, c'est l'état de l'homme libre de toute autorité sociale, ne commandant à personne, mais aussi n'obéissant à personne.

Ainsi, dans l'état de nature maçonnique comme dans l'état de nature théologique, l'homme n'est pas destiné à une fin surnaturelle. Mais, tandis que dans le second il vit en société, dans le premier il vit en dehors de tout état social. L'état de nature des théologiens est possible, quoiqu'il n'ait jamais existé : car Dieu pouvait créer la nature sans lui donner la grâce. Mais l'état de nature des sectaires n'a jamais existé ni ne peut exister : il est chimérique, en effet, d'isoler l'homme de toute hiérarchie sociale.

24. Le plus grand nombre de ceux qui parlent de cet état de nature maçonnique, ne semblent jamais avoir eu la pensée de se demander d'où venait cet « homme primitif » avec « sa liberté et son égalité natives ». Ceux qui se sont posé la question, ont répondu qu'il est sorti spontanément du sol, ou qu'il s'est lentement formé en passant par tous les degrés de la vie animale. Mais si les sectaires ne sont pas d'accord sur l'origine de l'homme, ils sont unanimes à affirmer que dans le principe il a existé en dehors de tout état social, en possession d'une *liberté* et d'une *égalité* sans limites.

25. On nous objectera peut-être que plusieurs écrivains ont présenté la théorie de l'état de nature comme une pure fiction, « commode, disent-ils, pour expliquer les droits et les devoirs des gouvernants et des gouvernés ». Même présentée de la sorte, cette théorie resterait monstrueuse encore. Mais ce n'est qu'en dehors des loges qu'elle a été considérée comme une fiction ; dans les loges elles-mêmes elle est enseignée comme l'expression de ce qui a été : en effet, les discours officiels des grades, les interprètes les plus illustres de la Maçonnerie présentent sans cesse l'état de nature comme un état réel, dans lequel le genre humain a d'abord vécu.

26. Or, comment les hommes sont-ils déchus de

2° Destruction de l'état de nature.

l'état de nature? Par l'établissement de la société. Oui, c'est l'état social qui est la source de toutes les « ambitions », de toutes les « superstitions », de tous les crimes. « L'homme naît bon, c'est la société qui le déprave. » L'homme naît libre, c'est la société qui lui forge des chaînes. L'homme naît l'égal de tous ses semblables, c'est la société qui enfante toutes les inégalités. L'état de nature est l'état de perfection ; l'état social est un état d'imperfection. Tant qu'il n'y a eu ni société domestique, ni société civile, ni société religieuse, ni propriété, fondement de toute société, l'humanité a coulé des jours heureux; ses malheurs ont commencé avec l'introduction de la propriété et l'établissement de la société. Aussi le grand crime du genre humain est d'avoir abandonné l'état de nature pour l'état social.

3° Restauration de l'état de nature.

27. Le but de la franc-maçonnerie est la restauration de l'état de nature par la destruction de l'état social. Il est évident, en effet, que puisque l'état social a enfanté toutes « les inégalités » et toutes « les tyrannies », « la grande œuvre humanitaire » doit consister à le détruire; et puisqu'au contraire l'état de nature est le seul où l'homme jouisse de « l'égalité et de la liberté natives », tous les efforts des « amis de l'humanité » doivent tendre à le ramener sur la terre. « Le temple de la nature, disent les sectaires, a abrité le genre humain aux jours de son bonheur ; la cupidité, l'ambition et la superstition, » c'est-à-dire la propriété, l'autorité civile, la religion, « ont renversé l'ancien édifice; les maçons se réunissent et se concertent pour relever le temple. » « Les hommes ont perdu leurs droits naturels et imprescriptibles par la création de la famille, de l'État et de l'Église; » les maçons veulent détruire l'Église, l'État et la famille, pour remettre les hommes en possession de leur liberté originelle.

C'est dans le but d'exprimer et de voiler tout ensemble ce but suprême, que certains instituts maçonniques vénèrent pour leur grand maître Adam, « le patriarche de l'état d'innocence », et que d'autres sectaires se présentent comme Noachites, c'est-à-dire comme descendants de Noé, « le patriarche de l'état de nature ».

III — RAISON, VÉRITÉ, LUMIÈRE, JUSTICE, MORALE

28. Les sectaires répètent souvent que leur but est « l'affranchissement de la raison », « la diffusion de la vérité », « l'illumination des hommes », « le triomphe de la vertu et de la justice », « l'établissement de la pure morale ». « La Maçonnerie est l'étude des sciences et la pratique des vertus. » « La Maçonnerie sert, par ses principes sublimes, à épurer nos mœurs. » « Les lois de la Maçonnerie sont de punir le crime et d'honorer la vertu. » « Le beau, le sublime, la vie enfin, sont du côté de ceux qui luttent pour la lumière, pour la justice (1). » « A travers les ténèbres vers la lumière, telle est la devise du maçon (2). » Nous nous rassemblons pour élever des temples à la vertu et creuser des cachots pour les vices (3). » Que signifient ces expressions entendues dans leur sens plein ?

29. D'après la théorie maçonnique, la raison humaine est indépendante et souveraine. Elle n'est jugée par personne, et elle est juge de tout. Elle ne reçoit

(1) Kropotkine, *Paroles d'un révolté*, p. 59.

(2) Findel, *Les principes de la franc-maçonnerie dans la vie des peuples*, p. 30.

(3) Recueil précieux de la Maç. adonhiramite, t. I, p. 16, 70, etc.

pas la vérité, elle la crée. « La raison humaine, sans aucun égard à Dieu, est l'unique arbitre du vrai et du faux, du bien et du mal ; elle est à elle-même sa loi (1). » En conséquence, comme nous l'avons déjà remarqué, la raison de l'homme se trouve mise à la place du Verbe de Dieu : de même en effet que celui-ci a « la plénitude de la vérité », qu'il en est la source et la règle, ainsi la raison humaine devient l'essence même de la vérité, elle en est le principe et l'arbitre. « Je suis, dit-elle, l'égale du Verbe de Dieu : *similis ero Altissimo.* »

Or, aux yeux des sectaires, c'est dans cette révolte de la raison individuelle contre toute autorité, l'autorité même divine, c'est dans cette exaltation de l'esprit jusqu'à l'adoration de lui-même que consiste « l'indépendance native de la raison humaine ». Les hommes seront « illuminés », quand ils auront recouvré « la pleine liberté de penser ». « La vérité brillera pure à leurs yeux », quand, rejetant tous « les préjugés » venus du dehors, ils n'auront plus d'autre maître que leur raison elle-même.

30. En un mot, quand l'intelligence finie de l'homme sera en état de révolte contre les vérités révélées par Dieu ou enseignées par la société, et prendra ses propres délires pour « la vérité pure », « la raison sera parfaite », « la lumière sera pleine », « la vérité règnera. » Alors sera élevé « *le temple de la raison* », « *le temple de la vérité et de la lumière* ». « *La raison a été déviée, avilie par les prêtres ; on l'a présentée à l'homme comme insuffisante, corruptive (?), comme un fanal trompeur (?), propre à l'égarer. Et cependant cette raison est évidemment le seul (à l'exclusion de la révélation et de la foi), le véritable, le plus noble apanage que la divinité (la nature) s'est plu à lui donner pour le*

(1) Syll. prop. III.

distinguer des vils animaux. C'est grâce à la franc-maçonnerie qu'aujourd'hui enfin l'homme, comme un voyageur fatigué des vents et de la tempête, commence à ouvrir les yeux, et qu'apercevant la lumière de la raison, il se résout à la prendre pour guide (en abjurant la foi) et à marcher avec elle vers le port consolateur de la vérité (1). » « *Le chemin de l'histoire conduit des ténèbres à la lumière; les Églises (source des ténèbres) s'écroulent dans l'abîme des temps obscurs, et, sur leurs ruines, Dieu (ou la nature) édifie son temple (le temple lumineux de la raison et de la vertu maçonniques) dans le cœur des hommes qui vivent en esprit et pour la vérité* (2). »

31. De même que l'intelligence de chaque homme est indépendante et souveraine, ainsi sa volonté est à elle-même sa loi. Tout ce que veut son cœur est bien, comme tout ce que pense sa raison est vrai. C'est la volonté qui fait le bien, comme c'est l'esprit qui fait le vrai. « *Exagérant la puissance et l'excellence de la nature, les francs-maçons*, dit Léon XIII, *mettent uniquement en elle le principe et la règle de la justice* (3). » Voilà la théorie des sectaires.

Ils donnent au cœur corrompu de l'homme les attributs mêmes de la volonté impeccable de Dieu, comme auparavant à sa raison finie les droits de l'intelligence incréée. L'homme, « se posant comme un cœur de Dieu (4) », s'enivre jusqu'à se substituer à

(1) Précis historique de l'ordre de la franc-maç. Discours prononcé par les loges, t. II, p. 324-325.

(2) Findel, *Les principes de la franc-maç. dans la vie des peuples*, p. 69.

(3) Exaggerantes naturæ virtutem et excellentiam, in eaque principium et normam justitiæ unice collocantes. Encyc. *Humanum genus*.

(4) Ez. XXVIII.

Dieu lui-même, proclame que sa volonté ne dépend plus de son Créateur, mais a en elle, à cause de sa rectitude essentielle, la loi même de la vertu, de la justice et de la morale. « Vous serez des dieux, » dit la franc-maçonnerie aux hommes ; car vous aurez en vous-mêmes, dans votre volonté naturellement droite, la loi « du bien et du mal » (1).

32. Dans cette théorie, il n'y a aucun penchant naturel que l'homme soit tenu de réprimer. « *Les sectaires*, dit Léon XIII à la suite du texte que nous citions plus haut, *ne peuvent même pas concevoir la nécessité de faire de constants et énergiques efforts pour comprimer les révoltes de la nature et maîtriser ses appétits* (2). » Puisqu'en effet sa volonté est la loi du bien, quoi qu'il veuille, quoi qu'il fasse, tout ce qu'il veut, tout ce qu'il fait est saint. En conséquence, ce qu'on a appelé jusqu'ici lois morales, obligations de conscience, règles de conduite, n'est « qu'un amas de préjugés » : l'unique règle de conduite est de rejeter tous les préceptes qui viennent d'une volonté étrangère ; l'unique obligation de conscience est de suivre sa volonté ; l'unique loi morale est de n'avoir d'autre loi que celle de la nature et de chercher à en satisfaire toutes les tendances. Bien plus, « ce sont ces prétendues lois morales qui sont la cause de tout le mal qui se fait sur la terre ; car, en donnant à la volonté une fausse direction, elles lui enlèvent sa rectitude naturelle. » « Abandonnée à elle-même, la nature ne fait que le bien ; tiraillée en tous sens par des préceptes tyranniques, elle ne connaît plus sa voie et s'égare. » « Libre, la

(1) Eritis sicut dii, scientes bonum et malum. Gen. III, 5.

(2) Ne cogitare quidem possunt, ad sedandos illius impetus regendosque appetitus assidua contentione et minima opus esse constantia. Encyc. *Humanum genus.*

volonté demande ses inspirations à elle-même ; alors toutes ses actions sont bonnes comme elle. Mais, dominée par une volonté étrangère, elle est le jouet de l'ambition et de la cupidité. » Et encore : « Ou bien on enfreint les lois de la société, et alors on fait le mal, parce qu'on croit le faire ; ou on les observe, et en ce cas on vit dans la contrainte et la servitude, » ce qui est le plus grand crime qu'on puisse commettre contre sa *nature libre*. « S'il y a tant d'actions mauvaises dans le monde, c'est que chacun érige en loi non sa propre volonté, qu'il a reçue de la nature pour être sa règle, mais une volonté étrangère à laquelle il n'est pas et ne doit pas être soumis. Pour qu'il n'y ait plus que des actions saintes, il faut supprimer toutes les lois arbitraires qui ont remplacé l'unique et simple loi de la nature, rendre la volonté à sa pleine indépendance et proclamer la complète émancipation des penchants. »

Nous étonnerons-nous que les sectaires déclament si souvent contre « la tyrannie du sacerdoce catholique », et aillent jusqu'à appeler l'Évangile de Jésus-Christ « un code d'immoralité » ?

b Autre manière de présenter la même théorie.

33. La vertu consiste, suivant les moralistes, dans la recherche du souverain bien. Or, d'après les sectaires, la perfection suprême de l'homme se trouve dans l'indépendance illimitée de sa raison et de ses sens, en un mot dans *la liberté*. Donc, selon eux, tout acte qui tend à m'affranchir ou à affranchir les autres des lois divines ou humaines, est un acte bon ; tout exercice de ma souveraineté essentielle est vertueux.

Et en effet, la bonté des actes dépend de la bonté de leur objet et de leur fin. Pour les catholiques, le souverain bien est Dieu ; dès lors, pour eux, les actes qui se rapportent à Dieu sont les meilleurs. Mais pour les sectaires, le souverain bien est « l'état de nature », « la liberté et l'égalité absolues », « la sou-

veraineté de la raison », « l'émancipation des sens »; donc, d'après eux, la vertu consiste à rejeter toute autorité et à suivre tous « les désirs du cœur ». On est juste si on donne à l'esprit et à la chair l'indépendance universelle qui leur est due; on est coupable si on soumet l'esprit à une autorité et la chair à une loi. Autant la liberté de penser est une vertu sublime, autant la foi, l'obéissance, l'humilité sont des crimes abominables. La mortification est un péché contre nature, et la luxure est un devoir.

Ne vous étonnez pas de ces conclusions. Les maçons dont l'initiation est imparfaite, admettent le principe, en professant que « la liberté » est le bien souverain de l'homme, et rejettent les conséquences en elles-mêmes. Mais les sectaires dont « l'illumination » est parfaite, reçoivent et le principe et les conséquences. « Depuis que le sentiment est devenu le point important de la religion, dit l'un d'eux, les articles de foi du christianisme, autrefois si sacrés, sont devenus indifférents. Et cette différence provient de ce que là où le sentiment est déclaré l'être subjectif, l'organe de la religion, là aussi il en est l'être objectif, réel, en un mot le *Dieu*... Le caractère religieux du sentiment dépend de la nature du sentiment en général, à laquelle participe *tout* sentiment particulier, et cette nature est déclarée *sainte*, et c'est en elle qu'est fondée toute religiosité. Le sentiment est ainsi proclamé *l'absolu*, *le divin*, et puisqu'il est *par lui-même bon*, *religieux*, c'est-à-dire *saint*, n'a-t-il pas sa divinité en lui-même, *n'est-il pas son propre Dieu?*... Ce que, par conséquent tu déclareras comme étant *l'infini*, comme en constituant l'essence, ce sera la nature du sentiment. Dieu est le sentiment pur, *libre*, sans bornes (sans lois). Tout autre Dieu te serait imposé du dehors... Le sentiment est à lui-même son Dieu. Ce n'est donc que

par *lâcheté de cœur* ou par *faiblesse d'esprit* que tu n'oses pas avouer (ou faire) ce que tes sentiments avouent en secret (ou te sollicitent à accomplir). Retenu par des arrière-pensées *traditionnelles* (qui t'ont appris à rougir de certains sentiments et à les réprimer), incapable de comprendre la grande âme (l'essence divine) du sentiment, tu t'effrayes de l'athéisme de ton propre cœur. » Et cependant, « *le sentiment* (dont tu rougis peut-être et que tu veux combattre) *est ton Dieu* (1). »

c Dernière conséquence pratique.

34. Où aboutit cette morale maçonnique ? au culte de la chair. « Nous voulons la liberté. » Quelle liberté ? « La liberté qui rend heureux. » Est-ce la liberté de la pensée ? Que nous importe la liberté de la pensée ? nous voulons la liberté des plaisirs. Aussi, pour les hauts initiés, la vraie liberté n'est autre que la licence des mœurs : « *Liber*, dit quelque part Ragon, *était le vrai nom du* BACCHUS DES MYSTÈRES, *et en Grèce on prétendait qu'un certain* ÉLEUTHÈRE *ou* LIBRE (ἐλεύθερος) avait institué les ÉLEUSINES. » Pour eux, la vraie sagesse consiste à se plonger dans la volupté. « Nous mêlons, dans toutes nos fêtes, la sagesse et la volupté.

...Le flambeau de la sagesse
Nous conduit à la volupté (2). »

« La vertu unit deux corps comme deux cœurs. »

« Ne nous étonnons pas de voir « la vertu » et « la morale » maçonniques échouer en pleine fange. Dans

(1) Feuerbach, *Essence du Christianisme*. Trad., p. 33-34.

(2) Recueil précieux de la maçonnerie adonhiramite, t. I, p. 54, 56.

notre nature corrompue, en effet, ce sont les penchants les plus vils qui sont les plus violents. O Dieu, vous avez toujours puni les superbes qui se révoltent contre vous, en les livrant « au sens réprouvé » et « aux passions d'ignominie ». Lorsque les sectes se trouvèrent pour la première fois maîtresses de la France, elles proposèrent à l'adoration du peuple « la raison » et « la nature » dans une prostituée nue. Partout le débordement des mauvaises mœurs est en rapport avec les progrès de la franc-maçonnerie. Les vrais initiés le savent ; ils applaudissent à la corruption ; car, lorsque « toute chair aura corrompu sa voie » et la matière étouffé l'esprit, « le temple de la vertu » sera terminé.

3° Observation. Le péché originel.

35. Cette théorie spéciale *de la vertu et de la morale*, comme la théorie générale *de la liberté et de l'égalité natives ou de l'état de nature*, cache une erreur très grave qui en fait le fond, nous voulons dire la négation du péché originel : « L'homme naît bon ; » « toutes ses facultés sont droites par nature ; » « laissé à lui-même, il ne fait que le bien, » etc. Hélas ! vous prétendez, ô sectaire, que « l'homme naît bon », que « sa nature a une rectitude parfaite, » qu'il suffit d'abandonner l'homme à lui-même pour que « toutes ses tendances soient honnêtes et toutes ses actions saintes. » Le contraire n'est-il pas manifeste ? Le péché originel est inscrit en caractères ineffaçables jusque dans les profondeurs de notre nature. A peine l'enfant a quelques mois, et on remarque en lui de l'impatience, de la colère, de l'égoïsme ; il ne peut pas encore parler, et il bat sa nourrice. Tout homme n'est-il pas naturellement porté à mettre son bien particulier au-dessus du bien général ? N'éprouve-t-il pas souvent des attraits violents pour le bien sensible, tandis qu'il est plein de dégoût pour les biens intelligibles ? A peine la raison s'éveille-t-elle, elle remarque

qu'il y a « une loi des membres qui résiste à la loi de l'esprit (1) » et que la volonté se sent impuissante à abolir. Vous dites, ô sectaire, que « les mauvaises tendances sont le fruit de l'état social, qu'elles proviennent non de la nature, mais de l'éducation. » Dites le contraire, et vous serez dans le vrai. La nature « a amassé la sottise dans le cœur de l'enfant (2) »; c'est l'éducation qui « dissout ce faisceau ». « Nous sommes par origine enfants de colère (3); » c'est grâce aux secours de la société domestique, de la société civile et surtout de la société religieuse que nous devenons humains, tempérants, généreux. Dans le langage de tous les peuples, « l'homme sans *éducation* » n'est-il pas « un homme grossier, vain, égoïste » ? L'expérience universelle ne nous apprend-elle pas que partout où les influences de la famille et de l'Église sont absentes ou seulement peu efficaces, l'homme n'est qu'orgueil et indépendance dans l'esprit, sensualité et brutalité dans la chair?

IV — L'ART ROYAL — LA PHILANTHROPIE

1° L'art royal

36. La franc-maçonnerie (4) est souvent appelée dans les loges *l'art royal*. Que signifie cette expression?

(1) Video autem aliam legem in membris meis repugnantem legi mentis meæ. Rom. VII, 23.

(2) Stultitia colligata est in corde pueri. Prov. XXII, 15.

(3) Natura filii iræ. Eph. II, 3.

(4) La franc-maçonnerie désigne tantôt l'ensemble des sectes maçonniques, tantôt l'ensemble des institutions, des observances et des pratiques maçonniques. Dans le premier

Un *art*, c'est un ensemble de règles servant à diriger l'activité humaine dans un travail extérieur (1). *L'art royal* est celui qui prime tous les autres, comme le roi ses sujets; ou encore celui qui conduit au trône et apprend à régner, en d'autres termes qui fait des rois. Le *véritable art royal*, c'est la religion de Jésus-Christ; car, destinée à procurer la fin surnaturelle, elle préside, comme une reine, toutes les institutions humaines, pour que toutes, dirigées par elles, concourent à procurer le salut des âmes. En second lieu, en incorporant les hommes à Jésus-Christ, elle les élève au trône où il est assis avec son Père (2).

Or, selon les sectaires, c'est la franc-maçonnerie qui est le véritable art royal. Elle est, prétendent-ils, l'institution parfaite, qui prime toutes les autres, que nulle n'a le droit de combattre, que toutes ont le devoir de favoriser et d'aider, parce qu'elle rend les hommes *libres* et *maîtres d'eux-mêmes*. « La première idée que fait naître l'aspect d'un sage, est celle d'un homme *libre* et *maître* de lui-même; la franc-maçonnerie, qui tend à faire des sages, est donc un *art de liberté* et *de royauté* (3). » « La franc-maçonnerie porte dans ses flancs le salut du genre humain. Ses observances et ses pratiques exercent l'homme au sentiment de sa dignité première; elles délivrent la nature des *préjugés* et des *vices* qui l'obscurcissent et la souillent, et lui rendent sa *pureté* originelle;

sens, elle s'oppose à *l'Église* catholique, et dans le second, à la *religion* catholique. Nous emploierons tour à tour le terme dans les deux sens. Ici nous le prenons dans le second sens, c'est-à-dire pour signifier le système maçonnique.

(1) Ars est recta ratio *factibilium;* prudentia, recta ratio *agibilium*. S. Th. et Schol.

(2) Ap. III, 21.

(3) Ragon, *Orthodoxie maç.*

elles restaurent la *souveraineté* individuelle en détruisant tout despotisme », c'est-à-dire toute autorité ; « par elles les hommes deviennent des rois » en ne reconnaissant plus « *ni Dieu ni maître* ».

37. Ou encore. L'art royal, c'est l'art de trouver l'or qui est appelé le roi des métaux; l'art de découvrir la *pierre philosophale*, ou le secret de tout changer en or. « Nous offrons à nos adeptes, dit la franc-maçonnerie, la connaissance de l'art sublime qui conduit à la découverte de la vraie pierre philosophale. Certains hommes, dans la profonde erreur et dans le délire de la plus vile cupidité, veulent obtenir un métal, digne objet de leurs désirs, et ils consomment leur fortune et leur vie dans des recherches infructueuses. Loin de nous ceux qu'une si vile passion, la soif de l'or, ou qu'une curiosité indiscrète attache à la poursuite de nos secrets (1). » « La vraie pierre philosophale, en effet, ce n'est pas le moyen de trouver des mines d'or, mais de recouvrer *l'âge d'or*, c'est-à-dire *l'état de nature* perdu, l'état de *liberté* et *d'égalité* originelles. »

2° La philanthropie.

38. Les sectes se vantent souvent d'être « des institutions philanthropiques », de pratiquer « la plus sublime philanthropie », « la philanthropie la plus pure ».

Qu'est-ce que la philanthropie? C'est, comme l'étymologie du mot l'indique, l'amour des hommes ou l'amour de l'humanité. Or le franc-maçon véritable ne connaît plus de père ni de fils, de prince ni de sujets, de propriétaires ni de prolétaires; mais, dans tous ses semblables, il ne voit plus que des *hommes*. Il méprise, condamne et désire supprimer les différences de religion, de patrie, de conditions, et n'aime

(1) Discours de l'initiant au récipiendaire Novice dans la secte des *philosophes inconnus*.

en chacun des hommes que la nature humaine : il a donc le pur amour de la nature *humaine* ou de *l'humanité :* il est *philanthrope.*

Ensuite, il travaille à rendre à la nature humaine une indépendance absolue. Or, selon lui, la perfection de l'homme est dans la possession de cette liberté pure. Par conséquent, il n'est franc-maçon que pour se dévouer au bonheur des humains : en ce second sens, il est *philanthrope.*

Même, comme nous allons le dire, il n'a pas « un amour vulgaire de l'humanité », mais « un amour sublime », mais « un culte », car il adore l'homme. Aussi, aux yeux des hauts initiés, les adorateurs du Dieu vivant sont des ennemis de la nature humaine : « le franc-maçon seul est *philanthrope.* »

39. Pour certains initiés, le terme de philanthropie a un sens abominable, comme plus haut celui de fraternité. « *La philanthropie qui caractérise les francs-maçons étant la première vertu requise dans un sophisien, nul n'est reçu aspirant s'il ne connaît l'acacia, et s'il n'a travaillé dans la chambre du milieu* (1). »

V — LA RELIGION

40. La franc-maçonnerie est-elle une religion?

Souvent les sectaires répondent négativement. « *La franc-maçonnerie n'impose aucun joug religieux à ses initiés; elle laisse à chaque frère son culte; elle ne prétend pas en être un, parce qu'un maçon ne peut pas avoir deux cultes* (2). » « *Antérieure aux religions connues, la franc-maçonnerie continue sa marche paci-*

(1) Règlement des aspirants dans l'ordre des Sophisiens, art. 18.

(2) Ragon, *Orthod. maç.*, Introd.

fique et incessante, parce que son but inaltérable es l'amélioration des hommes sans distinction de classes, de, climats, d'opinions philosophiques, politiques ou religieuses (1). »

Et en effet, comment une institution qui n'a ni Dieu, ni dogme, ni morale, et qui combat Dieu, le dogme et la morale, peut-elle être une religion?

41. Souvent cependant les sectaires prétendent que la franc-maçonnerie est une *religion*, et même est seule ou par excellence *la religion*. Elle est « *la vraie foi, la bonne religion, l'éternel Évangile, la grande Bible.* » *La maçonnerie* « *est consacrée à la fondation d'une religion universelle et régénérée* (2). » « *Notre religion, c'est la religion elle-même. Elle n'a point de nom et ne peut en avoir. Elle sera un jour la religion de l'humanité. Jusque-là elle devra se contenter de s'appeler la religion.* » « *La maçonnerie est une religion trop peu connue, trop peu appréciée, trop souvent calomniée, mais qui n'en est pas moins, malgré tous les obstacles, triomphante et presque universelle* (3). »

C'est qu'en effet il est manifeste, d'après tout l'exposé précédent, que la franc-maçonnerie a un temple, c'est l'homme ou l'humanité libre; dans ce temple il y a un adorateur, c'est l'homme ou l'humanité libre; il y a un adoré, c'est l'homme ou l'humanité libre. La franc-maçonnerie est la religion de l'avenir. » Car, « dans le passé, l'homme élevait des temples à Dieu; dans l'avenir, l'homme élèvera des temples à l'homme. Il ne prostituera plus son encens à un tyran fabuleux qui domine par des terreurs imaginaires sur le genre

(1) Ragon, *Orthod. maç.*, p. 203.

(2) Maçonnerie pratique, Rituel de chevalier Kadosch. t. I, p. 314.

(3) Précis historique de l'ordre de la franc-maçonnerie, t. II, p. 307.

humain; c'est l'humanité elle-même qui sera l'objet de son culte. » « Toutes les religions antérieures ont été antihumanitaires; la franc-maçonnerie révèle au monde une religion humanitaire. Toutes ont courbé l'homme devant un être étranger; la nouvelle religion lui apprend à redresser la tête dans le sentiment de la dignité sublime de sa nature, car elle lui apprend qu'il est roi, prêtre et dieu. » « Nous ne venons pas prêcher un Dieu nouveau, mais montrer à tous qu'il n'en est pas d'autre que la Raison elle-même. » « Nous avons proclamé et nous proclamons la royauté, » la divinité « du moi humain. » « Notre religion, » c'est-à-dire le dieu de notre religion, « est l'humanité (1). »

VI — RÉSUMÉ

42. Nous saisissons maintenant le plan *idéal* du *temple* qu'élève la *franc-maçonnerie*. Dans la langue des adeptes, il s'appelle *le temple de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, le temple de la raison et de la nature, le temple de la vérité et de la vertu, le temple* élevé par *l'art royal*, où se pratique *la religion de l'humanité*. Dans le langage vrai, il doit s'appeler *le temple de la révolte totale, le temple de l'anarchie pure, une ruine universelle.*

Révolte contre l'autorité de Dieu et l'autorité émanée de Dieu, ou *liberté;* révolte contre toute hiérarchie, contre la supériorité même de Dieu et toutes les inégalités établies par lui parmi les hommes, ou *égalité;* révolte contre la paternité de Dieu et toute paternité qui en découle, ou *fraternité;*

Révolte contre la religion surnaturelle de Jésus-

(1) Adresse des socialistes de Madrid à tous les ouvriers du monde, 1869.

Christ, bien plus contre l'état social et toutes les institutions sociales, ou *règne de la nature;*

Révolte contre toute vérité qui surpasse la raison individuelle ou même n'en émane pas, révolte contre toute loi qui gêne les convoitises, ou *illumination* et *sanctification* maçonniques ;

Révolte contre la famille, car dans la famille la liberté et l'égalité ne sauraient être parfaites ; contre l'État, car « les droits des princes sont des attentats aux droits de l'homme ; » contre l'Église, car l'Église fait peser la plus affreuse tyrannie sur l'intelligence par ses mystères et sur la volonté par le décalogue ;

Révolte contre la propriété, car elle est « le principe de toutes les inégalités sociales » ; contre le mariage, car il gêne « la libre expansion des sympathies »; contre la religion, car elle place sous la tutelle d'un être suprême les droits des pères, des époux, des propriétaires et des rois, et fortifie toutes les tyrannies de l'appui des terreurs religieuses;

Révolte contre Dieu et contre l'homme ; contre le droit divin et le droit humain; contre la loi naturelle et les lois positives; contre toute autorité, toute hiérarchie, toute tradition, toute loi, tout droit, tout devoir : « Brisant ses chaînes et renversant ses idoles, l'humanité, grâce à la franc-maçonnerie, marche à pas de géant vers un avenir d'égalité parfaite et d'absolue liberté, où elle ne connaîtra plus ni maîtres ni esclaves. » « Non ! ni Dieu ni maître ! »;

En un mot *révolte universelle :*

Voilà la franc-maçonnerie.

43. Tous les mots dont les sectaires usent, deviennent sur leurs lèvres autant de blasphèmes. La *liberté*, dans leur bouche, est un blasphème, car elle désigne la révolte contre Dieu et ses mandataires. *L'égalité* est un blasphème, car elle signifie la révolte contre la supériorité de Dieu et de ses représentants. La *fra-*

ternité est un blasphème, car elle est un cri de guerre contre l'empire de Dieu et de tous ceux qui ont reçu un rayon de sa paternité. La *raison* est un blasphème, la *nature* est un blasphème, car la *raison* consiste à apostasier la foi du baptême, et la *nature* à s'affranchir des « entraves surnaturelles ».

La franc-maçonnerie emploie les expressions qui sont sur toutes les lèvres, mais elle leur fait signifier ce qu'elles ne désignent dans aucune langue, la révolte contre l'Éternel et son Christ. Comme la femme et la bête dont parle l'Apocalypse, elle est assise au milieu des grandes eaux, c'est-à-dire au sein des peuples (1). Elle ouvre la bouche pour prononcer des mots sublimes (2) : *liberté*, *fraternité*, *bienfaisance*, *raison*, *lumière*, *vertu*. Ces mots exercent une séduction étrange sur les multitudes humaines, qui, n'en pénétrant pas le sens, admirent et vantent la grande prostituée (3). Et cependant tous ces mots sont autant de blasphèmes et de cris de guerre contre toutes les religions, surtout la religion catholique, contre tous les gouvernements, surtout les gouvernements catholiques, contre toutes les institutions, surtout les institutions catholiques. Et ainsi, c'est en blasphémant Dieu et son Christ qu'elle séduit les peuples, fait la guerre aux saints du Très-Haut, poursuit par tout l'univers l'anéantissement du règne de Dieu, et travaille à faire du genre humain une masse confuse d'êtres isolés les uns des autres, en révolte contre toute autorité divine et

(1) Vidi mulierem sedentem super bestiam coccineam. — Aquæ, quas vidisti ubi meretrix sedet, populi sunt, et gentes et linguæ. Ap. XVII, 3, 15.

(2) Et datum est ei os loquens magna. Ibid. XIII, 5.

(3) Et mirabantur inhabitantes terram, quorum non sunt scripta nomina in libro vitæ. Ibid. XVII, 8.

humaine, asservis aux concupiscences de la chair et se posant comme les égaux de Dieu, prétendant néanmoins, sous la tyrannie de convoitises honteuses et d'un orgueil insensé, être rois, prêtres et dieux.

CHAPITRE II

Quelques textes

44. Nous nous demandons si quelques-uns de nos lecteurs ne sont pas tentés de douter de la vérité de nos assertions. Il paraît bien étrange, en effet, que des êtres raisonnables en viennent à ce degré de perversité de mettre la *liberté* dans la révolte contre toute autorité, l'*égalité* et la *fraternité* dans la destruction de toute hiérarchie sociale, la *vertu* dans l'anéantissement de toute morale. Aussi ceux qui ont une connaissance superficielle des livres maçonniques, qui n'ont jamais pénétré dans l'intelligence des cérémonies et des formules des loges, ont peut-être la pensée de nous accuser d'exagération. Nous croyons donc nécessaire d'apporter quelques citations à l'appui de nos affirmations. Les textes se présentent en foule; nous en prenons quelques-uns, presque au hasard, dans les documents des plus célèbres sectes maçonniques ou les écrits de leurs plus illustres interprètes.

1° Texte des *Illuminés*.

45. La plus fameuse secte du siècle dernier est celle des *Illuminés*, fondée par Weishaupt en Allemagne. Or voici quelques extraits du discours que, dans cette secte, l'initiateur adresse au candidat qu'il reçoit au grade d'*Épopte* ou de Prêtre.

« *Écoute et sois rempli d'admiration*, dit l'Hiérophante au candidat. *C'est ici le point de vue auquel tend toute la morale;* » c'est d'ici que dépend l'intelli-

gence du droit des sociétés secrètes, et celle de toute notre doctrine, de toutes nos idées sur le bien et le mal, sur le juste et l'injuste. Écoutons. « *Te voilà entre le monde passé et le monde à venir. Jette un coup d'œil hardi sur ce passé ; à l'instant les dix mille verrous de l'avenir tombent, et toutes ses portes sont ouvertes pour toi...* » Dans l'état primitif du genre humain, nous allons voir l'état futur que lui prépare la franc-maçonnerie. « *Le premier âge du genre humain est celui de la nature sauvage et grossière* (l'état de nature). *La famille à l'état nomade est la seule société.* » Encore, la famille, nous allons le voir, ce sont des individus des deux sexes, unis par un lien passager. « *La faim, la soif faciles à contenter, un abri contre l'injure des saisons, une femme* (quelconque), *et après la fatigue le repos, sont les seuls besoins de cette période.* » Il n'y a ni société religieuse, ni société civile, ni propriété. « *En cet état, l'homme jouissait des deux biens les plus estimables, l'égalité et la liberté,* » l'égalité, parce qu'il n'y avait pas de supérieurs, la liberté, parce qu'il n'y avait pas de lois. « *Il en jouissait dans toute leur plénitude,* » parce que rien de ce qui restreint la liberté ou l'égalité n'existait encore, parce que le mariage lui-même n'existait pas : l'homme était *libre*, la femme était *libre*. « *Il en aurait joui pour toujours, s'il avait voulu suivre la route que lui indiquait la nature* (demeurer dans l'état de nature), *ou bien s'il n'avait pas été dans le plan de Dieu et* (ou) *de la nature de lui montrer d'abord quel bonheur lui était destiné* (de le faire vivre pendant quelque temps dans l'état de bonheur parfait auquel il arrivera un jour grâce aux sociétés secrètes), *bonheur qui lui sera* (plus tard) *d'autant plus précieux, qu'il a commencé par le goûter* (dans le principe), *bonheur perdu si vite* (par l'établissement de la société), *et qu'en vain il recherche jusqu'à ce qu'il se décide à faire enfin un*

juste usage de ses forces (tel que l'entend la franc-maçonnerie), *à diriger* (d'après les règles maçonniques) *sa conduite dans ses rapports avec les autres hommes.* »

Tout cela est obscur ; mais voici des explications. « *Dans ce premier état* (l'état de nature), *les commodités de la vie manquaient à l'homme; il n'en était pas plus malheureux : ne les connaissant pas, il n'en sentait pas la privation. La santé faisait son état ordinaire; la douleur physique était le seul mécontentement qu'il éprouvât. Heureux mortels, qui n'étaient pas encore assez éclairés pour perdre le repos de leur âme* (car le progrès des lumières est funeste au repos de l'âme), *pour sentir ces grands mobiles de nos misères, cet amour du pouvoir et des distinctions, le penchant aux sensualités, le désir des signes représentatifs de tous biens* (l'or, l'argent), *ces véritables péchés originels avec toutes leurs suites, l'envie, l'avarice, l'intempérance, les maladies et tous les supplices de l'imagination* (surtout la honte et la pudeur). » En d'autres termes, dans l'état de nature l'homme était bon, la société l'a dépravé. Auparavant ses penchants étaient modérés et trouvaient toujours leurs satisfactions ; la société a engendré le désir du pouvoir, le désir des richesses, le désir des plaisirs. C'est donc en retournant à l'état de nature qu'il recouvrera le bonheur. Mais écoutons l'Hiérophante lui-même.

46. « *Bientôt se développe dans les hommes un germe malheureux, et leur repos, leur félicité originaires disparaissent. A mesure que les familles se multipliaient, les moyens nécessaires à leur entretien commencèrent à manquer; la vie nomade ou errante cessa :* LA PROPRIÉTÉ NAQUIT ; *les hommes se choisirent une demeure fixe ; l'agriculture les rapprocha. Le langage se développa.* » En un mot, il y eut un commencement de civilisation. Or, de ce commencement de civilisation datent

tous les maux de l'humanité : « *La liberté fut ruinée dans sa base et l'égalité disparut.* » Aussi, pour rétablir la liberté et l'égalité natives, la franc-maçonnerie doit anéantir la propriété, détruire l'agriculture et réduire l'humanité à un petit nombre d'hommes errant sur la terre presque déserte.

« *Avec des besoins inconnus jusqu'alors, l'homme sentit que ses propres forces ne lui suffisaient plus. Pour y suppléer, le faible se soumet* IMPRUDEMMENT *au plus fort ;* » ainsi l'établissement de la première autorité sociale a été une imprudence, que la franc-maçonnerie se propose de réparer. « *Le faible se soumet au plus fort ou au plus sage, non pour en être maltraité, mais pour être protégé, conduit, éclairé.* » Suit une théorie du pouvoir, digne d'être remarquée. « *Toute soumission de la part de l'homme même le plus grossier n'existe que pour le cas où j'ai besoin de celui à qui je me soumets, et sous la condition qu'il puisse me secourir. Sa puissance cesse avec ma faiblesse ou avec la supériorité d'un autre. Les rois sont pères ; la puissance paternelle cesse dès que l'enfant acquiert ses forces. Le père offenserait ses enfants s'il prétendait proroger ses droits au delà de ce terme. Tout homme dans sa majorité peut se gouverner lui-même.* » C'est-à-dire, l'enfant n'a plus d'obligations à l'égard de ses parents dès qu'il n'a plus besoin d'eux ; la femme n'a plus de lien avec son mari, quand elle ne trouve plus en lui son plaisir. On peut multiplier les exemples. La société n'est pas nécessaire ; les hommes se rapprochent et se quittent suivant leurs caprices ; mais toujours « l'homme conserve le droit de se gouverner lui-même s'il est majeur, » c'est-à-dire de se révolter s'il le peut.

47. « *Le despotisme naquit de la liberté* (par le passage de l'état de nature à l'état social), *et du despotisme renaît la liberté* (par le bienfait de la franc-maçonnerie). *La réunion des hommes en société est le berceau*

et le tombeau du despotisme, » l'établissement des sociétés publiques a introduit le despotisme, celui des sociétés secrètes en prépare la ruine. « *Nous avons eu la liberté* (dans l'état de nature), *et nous l'avons perdue* (lorsque la société a été créée), *mais pour la retrouver* (par le travail de la franc-maçonnerie) *et pour ne plus la perdre, parce que nous avons appris de sa privation même l'art de mieux en jouir.* » Le premier état de nature a passé; le futur état de nature durera toujours. « *La nature a tiré les hommes de l'état sauvage* (de l'état de nature) *et les a réunis en sociétés civiles; de ces sociétés nous passons à des vœux, à un choix plus sage;* (vivant en société, nous nous prenons à DÉSIRER et à VOULOIR notre premier état de nature). *De nouvelles associations* (les associations maçonniques) *s'offrent à ces vœux* (s'offrent pour réaliser ces vœux) ; *et par elles nous revenons à l'état dont nous sommes sortis* (l'état de nature), *non pour parcourir de nouveau l'ancien cercle* (pour nous établir une seconde fois en société), *mais pour mieux jouir* (pour jouir toujours) *de notre destinée* (de la liberté et de l'égalité, qui sont la fin de notre nature)...

48. « *Les hommes étaient donc passés de leur état paisible* (de l'état de nature) *au joug de la servitude* (à l'état social). *Parmi ces hommes, il s'en trouva qui promettaient de protéger les autres et devinrent leurs chefs. Ils le furent d'abord des hordes, des peuplades. Celles-ci ou bien furent conquises, ou bien se réunirent et formèrent un grand peuple. Alors il y eut des nations et des chefs. A l'origine des nations et des peuples, le monde cessa d'être une grande famille et un seul empire* (la famille des hommes *frères*, l'empire des hommes *libres*, c'est-à-dire des hommes *rois*). *Le grand lien de la nature* (la fraternité maçonnique) *fut rompu* (par l'établissement des liens sociaux). *Les hommes cessèrent de se reconnaître sous un nom commun* (celui

d'hommes ou de frères). LE NATIONALISME *ou l'amour national prit la place de l'amour* GÉNÉRAL. » L'amour national est donc antihumanitaire. Écoutons l'Hiérophante développer sa pensée : « *Avec la division du globe et de ses contrées, la bienveillance se resserra. Alors ce fut une vertu de s'étendre aux dépens de ceux qui n'étaient pas de la même nation. Alors il fut permis pour obtenir ce but de mépriser les étrangers, de les tromper et de les offenser. Cette vertu fut appelée* PATRIOTISME... *L'amour se resserra dans des limites plus étroites encore. Du patriotisme on vit naître le* LOCALISME, L'ESPRIT DE FAMILLE, *et enfin* L'ÉGOISME. *Ainsi l'origine des États ou des gouvernements de la société civile fut la semence de la discorde* (de l'amour particulier ou privé)... *Diminuez, retranchez cet amour de la patrie* (du lieu natal et de la famille), *les hommes de nouveau apprennent à se connaître et à s'aimer comme hommes, il n'est plus de partialité* (l'enfant cesse d'aimer son père et la femme son mari), *le lien des cœurs se déroule et s'étend.* » Voilà la FRATERNITÉ UNIVERSELLE : il n'y a plus de rois et de sujets, de pères et d'enfants, de maris et de femmes; tous sont FRÈRES, parce que tous sont égaux sous la loi de nature. « *Ajoutez au contraire à ce patriotisme, vous apprenez à l'homme qu'on ne saurait blâmer un amour qui se resserre encore, se borne à la famille et se réduit enfin au simple amour de soi, au plus strict égoïsme.* » L'amour de la famille, l'amour de la cité ou le *localisme*, l'amour de la patrie ou le *patriotisme* sont contraires à la bienveillance humanitaire; donc plus de patries, plus de cités, plus de familles, mais partout des hommes libres et égaux.

49. « *Pourquoi serait-il impossible au genre humain d'arriver à sa plus haute perfection* (à l'état de nature), *à la capacité de se gouverner lui-même* (à la liberté) ? *Pourquoi faudrait-il qu'il fût toujours conduit* (par les prêtres et par les princes) ? *Est-il donc impossible au*

genre humain de sortir de sa minorité (de sortir de la dépendance où il est dans l'état social)? » Non, ce n'est pas impossible: la franc-maçonnerie accomplira l'émancipation du genre humain : « *Les moyens de sortir pour toujours de l'état d'oppression* (de l'état social) *et de remonter à l'origine de nos droits* (de recouvrer la liberté et l'égalité originelles), *sont les écoles secrètes de la Philosophie* (les sociétés maçonniques). *Ces écoles ont été de tout temps les archives de la nature et des droits de l'homme* (ont conservé et transmis la connaissance de l'état de nature et des droits de l'homme, la liberté et l'égalité). *Par ces écoles un jour sera réparée la chute du genre humain* (la perte de l'état de nature) ; *les princes et les nations disparaîtront sans violence* (ou avec violence) *de dessus la terre* (alors plus de sociétés). *Le genre humain deviendra une même famille* (où il n'y aura plus de maîtres, mais seulement des frères), *et la terre ne sera plus que le séjour de l'homme* RAISONNABLE (par la disparition des hommes déraisonnables, les prêtres et les rois). *Il viendra ce jour où chaque père sera de nouveau ce que furent Abraham et les patriarches, le prêtre et le souverain absolu de sa famille* (parce qu'il n'y aura plus de société civile ni de société religieuse au-dessus de la famille). » Même il n'y aura plus de famille ; car, nous venons de le voir, l'esprit de famille, restreignant la bienveillance universelle plus encore que le patriotisme, est plus que lui antihumanitaire. L'Hiérophante conclut : « *La raison alors sera le seul livre des lois, le seul code des hommes* (plus de droit civil, plus de droit canonique, plus d'Évangile). *C'est là un de nos grands mystères,* » ou plutôt la somme de tous nos mystères, car celui qui en a l'intelligence connaît le but suprême de la franc-maçonnerie.

50. « *La* MORALE *qui doit rendre au genre humain ses droits, sa liberté et son indépendance primitive, n'est*

doint une morale de vaines subtilités (comme la morale chrétienne). *Elle ne sera point cette morale qui, en dégradant l'homme* (par la foi et l'amour de Dieu), *le rend insouciant pour les biens de ce monde* (en lui apprenant que sa fin n'est pas sur cette terre), *lui interdit la jouissance des plaisirs innocents de la vie* (en lui prescrivant de mortifier ses membres qui combattent contre l'esprit (1), *lui inspire la haine de ses frères* (lui inspire une charité surnaturelle et non une fraternité animale). *Ce ne sera point celle qui favorise l'intérêt de ses docteurs* (enseigne l'autorité divine des ministres de Jésus-Christ) ; *qui prescrit les persécutions, l'intolérance* (la répression modérée et miséricordieuse des ennemis de la foi et des violateurs des lois ecclésiastiques) ; *qui contrarie la raison* (en la réduisant en captivité sous les enseignements du Christ) (2) ; *qui interdit l'usage prudent des passions* (en apprenant à l'homme à crucifier sa chair avec toutes ses convoitises) (3) ; *qui nous donne pour vertus l'inaction, l'oisiveté* (l'humilité, la douceur, la patience, la contemplation amoureuse des perfections divines et surtout l'accomplissement des préceptes évangéliques ou les vertus religieuses), *la profusion des biens envers les paresseux* (envers les moines et les prêtres). *Ce ne sera point celle qui vient tourmenter l'homme déjà malheureux, et le jeter dans la pusillanimité, dans le désespoir, par la crainte d'un enfer et de ses démons.* » En un mot, ce ne ne sera pas la morale chrétienne. .

« *Ce doit être plutôt cette morale* (de l'état de nature) *si méconnue aujourd'hui* (par l'effet des lois évangéliques, ecclésiastiques et civiles), *si altérée par l'égoïsme* (des prêtres et des rois), *si surchargée de prin-*

(1) Col. III, 5.
(2) II Cor. x, 5.
(3) Gal. v, 24.

cipes étrangers (de prescriptions contraires à la liberté et à l'égalité originelles). *La vraie morale n'est autre chose que l'art d'apprendre aux hommes à devenir majeurs* (libres et maîtres d'eux-mêmes), *à secouer le joug de la tutelle* (les femmes, des hommes ; les enfants, des parents ; tous, des lois naturelles et surnaturelles, divines et humaines), *à se mettre dans l'âge de leur virilité* (en se conduisant eux-mêmes), *à se passer de princes ou de gouverneurs* (en un mot à briser tout ce qui humilie l'orgueil et gêne les passions).

« *Non, non, l'homme n'est pas aussi méchant que le fait une morale arbitraire* (celle qui reconnaît l'existence du péché originel). *Il est méchant, parce que* LA RELIGION, L'ÉTAT, LES MAUVAIS EXEMPLES LE PERVERTISSENT. » L'Église et l'État sont donc des institutions immorales.

« *Travaillons avec courage. Que les difficultés ne nous effraient pas. Que nos principes* (de liberté et d'égalité) *deviennent l'opinion et la règle des mœurs. Faisons enfin de la raison la religion des hommes* (de la raison indépendante la loi religieuse des hommes, ou encore de la raison l'objet du culte, comme on le verra pendant la révolution).

« *Puisque telle est la force de la morale* (maçonnique) *et de la morale* (maçonnique) *seule, puisqu'elle seule peut opérer la grande révolution qui doit rendre la* LIBERTÉ *au genre humain* (restaurer l'état de nature) *et abolir l'empire de l'imposture, de la superstition* (de la religion) *et des despotes* (des rois), *tu dois à présent concevoir pourquoi, dès leur entrée dans notre Ordre, nous imposons à nos élèves une obligation si étroite d'étudier la morale* (maçonnique).

« *Rendez l'instruction* (maçonnique) *et la lumière* (maçonnique) *générales. Par là, vous rendrez aussi générale la sûreté mutuelle.* » C'est-à-dire éclairez les hommes sur l'état de nature, faites-le leur embrasser,

et ils seront au sein d'une sécurité que la société ne donne pas. « *Or la sûreté et l'instruction suffisent pour se passer de prince et de gouvernement* (but dernier des sociétés secrètes).

51. « *Nous n'avons pour objet que ce meilleur ordre de choses pour lequel nous travaillons sans cesse. Tous les efforts des princes* (et des prêtres) *pour empêcher nos progrès seront pleinement inutiles. Cette étincelle peut longtemps encore couver sous la cendre, mais certainement le jour de l'incendie arrivera. Car la nature se lasse de jouer toujours le même jeu* (les sociétés secrètes sont lasses de l'état social)... *La semence est jetée d'où doit sortir un nouveau monde ; ses racines s'étendent ; elles se sont déjà trop fortifiées, trop propagées, pour que le temps des fruits n'arrive pas. Peut-être faudra-t-il encore attendre des mille et des mille ans ; mais tôt ou tard la nature consommera son œuvre, elle rendra au genre humain cette dignité qui fut sa destinée dès le commencement* (en restaurant la liberté, l'égalité, la fraternité originelles) (1). »

2° Texte emprunté aux *Carbonari*.

52. Nous n'avons cité qu'une petite partie du discours de l'Hiérophante. Ce discours, en effet, durait plus de deux heures. Mais les extraits précédents suffisent pour nous faire connaître le but des *illuminés* et en général de tous les sectaires.

Après avoir entendu la secte des *illuminés*, écoutons celle des *carbonari* ou des *bons cousins*. Celle-ci n'a pas exercé une influence moins décisive sur les événements de ce siècle, que la précédente sur ceux du siècle dernier. Or voici ce que dit l'orateur au grade de *grand-élu*.

53. « *Dans l'origine des siècles, que l'on appelle l'âge*

(1) Weishaupt, *Écrits origin.*, tome II, part. II, Grade d'Épopte. — Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, Édit. de Hambourg, tome III, les petits mystères.

d'or, nos réunions étaient inutiles, mes bons cousins. Tous les hommes, obéissant aux simples lois de la nature (ignorant les lois civiles, ecclésiastiques, évangéliques), *étaient bons, vertueux, serviables. Toutes leurs vertus n'avaient pour but que de primer dans l'exercice de la bienfaisance* (de se procurer les uns aux autres la satisfaction des désirs et des penchants de la nature). *La terre, sans maîtres particuliers* (car le droit de propriété est contraire au droit naturel), *fournissait abondamment le nécessaire à tous ceux qui la cultivaient. Les besoins étaient modérés* (à cause de la rectitude originelle de la nature) : *des fruits, des racines, de l'eau pure, suffisaient à la subsistance des hommes et de leurs compagnes. D'abord ils se couvrirent de feuillage.* » Auparavant, ils étaient nus, et ils ne rougissaient pas : dans l'état de nature, l'homme se sert de vêtements pour se garantir du froid, si c'est nécessaire ; il n'en use pas pour se voiler le corps : la pudeur a porté un coup mortel à la liberté. « *Puis, lorsqu'ils se furent avisés, en se corrompant, de faire la guerre aux innocentes créatures sur lesquelles ils s'arrogèrent depuis le droit de vie et de mort, la peau des animaux servit à les vêtir. Ce premier oubli de l'*HUMANITÉ *détruisit bientôt la* FRATERNITÉ *générale et la paix primitive.* » Dans l'état de nature, « les hommes et les animaux composent la même humanité, s'embrassent dans une fraternité universelle, font partie de la même famille, sont sujets aux mêmes lois de la nature, ne connaissent ni subordination ni mariage, et en définitive ne diffèrent les uns des autres que par la stature et le degré d'instinct. »

« *Les haines, les jalousies, l'ambition s'emparèrent du cœur des hommes ; les plus habiles se saisirent du pouvoir, accordé d'abord par la multitude sans lumières dans l'espoir d'être plus convenablement dirigée.* » Le pouvoir social a été le fruit, d'une part de l'ambition

hypocrite de quelques ambitieux, de l'autre d'une erreur malheureuse du peuple. Suivons le développement de cette théorie. « *La majorité, s'étant choisi des chefs, leur attribua une certaine autorité, leur donna des apanages, le droit de faire exécuter les lois faites par et pour le peuple. Mais, élus librement, les détenteurs de la puissance temporelle essayèrent bientôt de la conserver et de l'augmenter. A cet effet, ils se servirent des hommes armés et placés sous leurs ordres, pour charger de chaînes le peuple leur bienfaiteur. Ils osèrent publier que leur autorité venait du ciel et serait désormais héréditaire et toute-puissante. La force qui ne devait servir qu'à la défense générale du territoire, fut employée contre les citoyens désarmés. Leurs chefs ingrats les contraignirent à payer d'énormes contributions pour soutenir leur faste, leurs guerres injustes, et solder des persécuteurs. Ils concentrèrent le droit de faire des lois dans quelques mains dévouées et mercenaires; et, lorsque le peuple voulut s'assembler et détruire la tyrannie, une poignée de bandits audacieux, se disant sacrés, impeccables, couverts d'une inviolabilité usurpée, traitèrent de rebelles les véritables souverains de l'État, lesquels ne peuvent être que la multitude ou la totalité des individus composant la nation.* » Le pouvoir public a donc universellement et irrémédiablement dégénéré en TYRANNIE.

54. « *Le pauvre fut méprisé, traité de brigand, compté pour rien; les favoris du monarque régnèrent ou tyrannisèrent en son nom, et le plus affreux despotisme remplaça, sur presque tous les points du globe terrestre, la* LIBERTÉ *primitive et l'*ÉGALITÉ *que le ciel* (la nature) *avait voulu établir pour tous les hommes, et qui n'existe plus maintenant qu'à la mort des individus...* » En d'autres termes, tous les maux sont venus de l'établissement de la société, l'homme ne peut rentrer dans les droits de sa nature que par la destruction des gouvernements et la restauration de la LIBERTÉ

et de l'ÉGALITÉ primitives. Mais qui accomplira « la grande révolution ? » « *Exilées du monde, n'osant se montrer au grand jour, la* LIBERTÉ *et l'*ÉGALITÉ *se réfugièrent dans les forêts* (en la personne des premiers CARBONARI), *se cachèrent dans les ventes ou les loges* (en la personne des ancêtres des francs-maçons), *dans les grottes les plus reculées, et là, aiguisèrent leurs hachettes et leurs poignards* (pacifiques exercices que continuent aujourd'hui les CARBONARI et tous les sectaires), *et jurèrent de renverser en un seul jour tous les oppresseurs* (les sociétés secrètes font encore le serment de renverser le trône et l'autel)...

« *Le moment est arrivé, mes bons cousins ; le tocsin de l'insurrection générale a sonné ; les peuples armés sont en marche : au lever de l'astre du jour* (*quand les ténèbres de la* SUPERSTITION *et du* FANATISME *auront cédé devant l'*ILLUMINATION *maçonnique:* les réunions ont lieu la nuit), *les tyrans* (rois et prêtres) *auront vécu, la liberté* (de l'état de nature) *sera triomphante* (1). » Plus de pouvoir public pour contraindre personne; affranchissement universel et absolu de l'esprit et de la chair. Plus de princes ni de prêtres, plus même de Dieu : tous sont rois, prêtres et dieux. Plus de hiérarchie publique ni d'état social ; liberté et égalité de tous, dans une vie conforme aux besoins et aux attraits de la nature.

3° Textes empruntés à la secte *des Philosophes inconnus*.

55. Écoutons une troisième secte, celle des *Philosophes inconnus*. Voici l'Introduction au premier de ses grades, celui de *Novice :*

« *Le genre humain jouissait en paix* (à l'origine) *du bonheur de la vie* (de l'état de nature): *Dirigé par les simples lois de la nature* (sans lois religieuses ni politiques), *il coulait des jours sereins. Dans ces temps*

(1) Saint-Edme, *Constitution et organisation des carbonari*, 2e édit., p. 99-103.

heureux, régnait l'innocence (des enfants qui ignorent jusqu'à la pudeur); *et tout conservait, sans vouloir en sortir, l'équilibre que le Créateur* (la nature) *lui avait donné. La félicité était générale et parfaite* (parce que tous étaient libres et égaux); *rien ne pouvait y ajouter* (car il n'y a pas de paradis en dehors de cet état), *comme aussi aucun souci n'avait fait verser encore aucuns pleurs. L'âge d'or enfin* (l'état de nature) *florissait, et Pandore n'avait pas encore apporté la boîte fatale.*

« *Ce calme ne dura pas assez. Bientôt de l'ambition* (du désir de dominer), *mère impure, naquit le monstre* (le pouvoir social) *qui devait être la mère de tant d'autres monstres et donner la mort à l'humanité* (libre). *L'infernale tyrannie* (le pouvoir social), *digne fruit d'une telle mère, fixa son séjour sur cette terre jadis si heureuse* (à cause de la liberté et de l'égalité originelles), *et y établit son règne; elle mit tout en œuvre pour tout asservir, et n'y réussit que trop. Cachant ses abominables desseins sous l'apparence de la protection et de la bienveillance, elle séduisit facilement des hommes simples et droits; ses succès furent au delà de son attente; elle fut elle-même étonnée des progrès que faisait sa domination et de leur rapidité; rien ne l'arrêta plus, et elle se surpassa elle-même. Par des récompenses distribuées avec art et qu'elle savait bien reprendre, elle sut augmenter le nombre de ses adulateurs; ce nombre devint prodigieux; elle sut si bien en imposer à tous, elle sut si bien les enchaîner dans ses liens, qu'elle n'hésita bientôt plus à lever le masque et à se montrer à découvert.* » En un mot la puissance publique, arbitraire et artificielle dans son origine, est essentiellement tyrannique dans son exercice.

« *Ce fut alors que l'on s'aperçut de l'artifice; mais il était trop tard : les chaînes étaient rivées; le bonheur était disparu et jusqu'à l'espérance de le voir renaître; le siècle de fer, en un mot, avait pris la place du premier,*

le vice dominait la VERTU, *et jusqu'à nos jours tous les efforts ont été impuissants pour rappeler la félicité du premier âge* (de l'état de nature), *de cet âge heureux bien digne de nos regrets, de cet âge que les poètes nous enseignent comme le plus heureux des temps et dans lequel les arts* (la liberté et l'égalité) *florissaient et où l'art destructeur de Bellone était encore ignoré.*

56. « *Cependant tout espoir n'était pas perdu. Au milieu de l'esclavage général* (de la soumission de tous aux rois et aux prêtres), *quelques sages échappèrent au pouvoir du despotisme* (de la royauté et du sacerdoce) *et surent se conserver* LIBRES (surent conserver la liberté de l'esprit et des sens). *Ces intrépides philosophes conservèrent fidèlement le dépôt précieux confié à leur garde, et d'âge en âge ils le transmirent jusqu'à nous.* »

Ainsi *les Philosophes inconnus* du XIX[e] siècle sont les héritiers de ces sages qui, lors de l'établissement de la société, surent rester attachés à l'état de nature et se dévouèrent à le restaurer un jour sur la terre. « *Puissent les mânes de ces illustres ancêtres voir de leur céleste retraite et applaudir aux efforts que notre Ordre renouvelle sans cesse pour accomplir le grand œuvre dont ils nous ont laissé les éléments* (1). »

« *Notre ordre a entrepris de rétablir l'homme dans sa dignité* (son indépendance) *primitive; c'est la domination de la vertu* (maçonnique). *Nous sommes répandus dans les pays les plus reculés, tous conduits par une force invisible. Nous travaillons de concert à la grande régénération* (par la destruction de toute société), *et, réunis de corps et d'âme, rien ne peut empêcher l'exécution du plan* (idéal) *d'architecture qui nous a été tracé par la divine Trinité* (la nature avec ses trois règnes, symbolisée par le triangle maçonnique). *C'est par une*

(1) Ragon, *Orthodoxie maçonnique.* Introduction au grade du Novice.

assiduité constante et dans le plus profond secret que nous avons déjà ébauché de nombreux travaux (appliqué à la société une partie de nos théories libérales). *Nous devons les achever* (établir le règne de la pure liberté) *pour le bonheur de l'humanité* (1). »

Celui qui entre dans la secte des Philosophes inconnus fait le serment suivant : « *Je jure de ne jamais défendre la cause d'un tyran* (d'un roi), *et de renoncer à la faveur des grands. Je promets de combattre courageusement pour la régénération de la société* (la restauration de l'état de nature), *pour la vertu* (la pleine émancipation de la volonté et des sens) *et la liberté* (originelle) *de tous les frères; d'aider à combattre la superstition* (la religion, surtout la religion catholique), *et à anéantir les usurpateurs du droit des hommes* (les prêtres et les rois) *qui jouissent aujourd'hui en paix des biens qu'ils nous ont envahis* (2). »

4° Texte de Rousseau.

57. Joignons à ces témoignages des sectes maçonniques ceux de quelques écrivains qui ont la réputation d'en avoir reçu pleinement l'esprit et exprimé complètement les théories.

Commençons par Rousseau. Ce sophiste a deux ouvrages célèbres dans le monde maçonnique, le *Discours sur l'inégalité des conditions* et le *Contrat social*. Depuis un siècle, les écrivains et les orateurs des loges ne cessent d'y aller puiser leurs inspirations; on y trouve en effet comme distillée, qu'on nous pardonne ces expressions, la quintessence de la franc-maçonnerie. Nous ne pouvons citer tout ce qui se rapporte à notre sujet; bornons-nous à quelques extraits du *Discours sur l'inégalité des conditions*.

« *Le premier sentiment de l'homme*, dit le sophiste en parlant de l'état de nature, *fut celui de son existence;*

(1) Discours de l'initiant au Novice. Ibid.
(2) Serment du Novice. Ibid.

son premier soin, celui de sa conservation. Les productions de la terre lui fournissaient tous les secours nécessaires; l'instinct le porta à en faire usage. La faim, d'autres appétits, lui faisant éprouver tour à tour diverses manières d'exister, il y en eut un qui l'invita à perpétuer son espèce; et ce penchant aveugle, dépourvu de tout sentiment du cœur, ne produisait qu'un acte purement animal. Le besoin satisfait, les deux sexes ne se reconnaissaient plus; et l'enfant même n'était plus rien à sa mère, sitôt qu'il pouvait se passer d'elle. Telle fut la condition de l'homme naissant (1). » Donc, dans l'état de nature, il n'y avait ni société religieuse, ni société civile, ni même société domestique. Les hommes erraient à l'aventure, ne cultivant pas la terre, vivant des fruits que produisait spontanément le sol, se rapprochant et se quittant selon l'attrait du moment.

« *Le premier qui, ayant enclos un terrain, s'avisa de dire : Ceci est à moi, et trouva des gens assez simples pour le croire, fut le vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs n'eut point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables :* « *Gardez-vous d'écouter cet imposteur; vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits* « *sont à tous et que la terre n'est à personne* (2)! ». Ainsi tous les maux sont nés de la propriété individuelle et de l'état social. D'où il faut conclure que, pour y mettre un terme, il est nécessaire de supprimer la propriété et de détruire la société.

58. « *Si l'on compare la diversité prodigieuse d'éducations et de genres de vie, qui règne dans les différents ordres de l'état civil, avec la simplicité et l'uniformité*

(1) Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes. IIe partie.

(2) Ibid.

de la vie animale et sauvage, où tous se nourrissent des mêmes aliments, vivent de la même manière et font exactement les mêmes choses, on comprendra combien la différence d'homme à homme doit être moindre dans L'ÉTAT DE NATURE *que dans celui de société, et combien l'inégalité naturelle doit augmenter dans l'espèce humaine par l'inégalité d'institution* (1). » En d'autres termes, l'égalité est parfaite quand tous les êtres de la même espèce suivent les lois de la pure nature, comme les animaux; l'inégalité arrive aussitôt que les institutions sociales s'établissent. Donc, pour jouir de nouveau de leur égalité native, les hommes sont dans le devoir de détruire toute société.

« *Dès l'instant qu'un homme eut besoin du secours d'un autre, dès qu'on s'aperçut qu'il était utile à un seul d'avoir des provisions pour deux, l'égalité disparut, la propriété s'introduisit, le travail devint nécessaire, et les vastes forêts se changèrent en des campagnes riantes qu'il fallut arroser à la sueur des hommes, et dans lesquelles on vit bientôt l'esclavage et la misère croître avec les moissons* (2). » C'est toujours la même conclusion : tous les maux proviennent de la civilisation; brûlons les moissons, supprimons la propriété, vivons des fruits que produit spontanément le sol, et nous serons *libres et égaux*.

« *Selon l'axiome du sage Locke, il ne saurait y avoir d'injure où il n'y a point de propriété ; et toute querelle et toute jalousie cessent là où les femmes sont en commun aussi bien que les terres* (3). » Il n'y aura plus d'injustice, mais *la justice, la vertu, la morale* règnera, quand les femmes et les biens seront à tous et ne seront à personne. Plus de propriété, plus de mariage,

(1) Discours sur l'origine, etc. IIe partie.
(2) Ibid.
(3) Ibid.

la promiscuité des bêtes : voilà ce que demandent la liberté et l'égalité de nature ; voilà l'état de perfection suprême.

59. « *Errant dans les forêts, sans industrie, sans parole, sans domicile, sans guerre et sans liaison, sans nul besoin de ses semblables, comme sans nul désir de leur nuire, peut-être sans jamais en reconnaître aucun individuellement* (pas même une femme), *l'homme* (de l'état de nature), *sujet à peu de passions et se suffisant à lui-même, n'avait que les sentiments et les lumières propres à cet état ; il ne sentait que ses vrais besoins, ne regardait que ce qu'il croyait avoir intérêt de voir, et son intelligence ne faisait pas plus de progrès que sa vanité. Si par hasard il faisait quelque découverte, il pouvait d'autant moins la communiquer qu'il ne reconnaissait pas même ses enfants* (1). » Toute civilisation, toute relation sociale, la parole elle-même, sont contraires à la perfection originelle de l'homme.

« *Ses désirs ne passent point ses besoins physiques ; les seuls biens qu'il connaisse dans l'univers sont la nourriture*, UNE FEMELLE *et le repos. Les seuls maux qu'il craigne sont la douleur et la faim ; je dis la douleur et non la mort, car jamais l'animal* (tel qu'est l'homme de l'état de nature), *ne saura ce que c'est que de mourir ; et la connaissance de la mort et de ses terreurs est une des premières acquisitions que l'homme ait faite en s'éloignant de la condition animale* (2). » Voilà le bonheur idéal dont la franc-maçonnerie veut doter tous les hommes.

« *Si nous suivons les progrès de* L'INÉGALITÉ *dans ces différentes révolutions, nous trouverons que l'établissement* DE LA LOI *et* DU DROIT DE PROPRIÉTÉ *fut son premier*

(1) Discours sur l'origine, etc. IIe partie.
(2) Ibid.

terme, L'INSTITUTION DE LA MAGISTRATURE *le second; que le troisième et dernier fut* LE CHANGEMENT DU POUVOIR LÉGITIME EN POUVOIR ARBITRAIRE; *en sorte que* L'ÉTAT DE RICHE ET DE PAUVRE *fut autorisé par la première époque*, CELUI DU PUISSANT ET DE FAIBLE *par la seconde, et par la troisième*, CELUI DE MAITRE ET D'ESCLAVE, *qui est le dernier degré de l'inégalité* ET LE TERME OU ABOUTISSENT ENFIN TOUS LES AUTRES, *jusqu'à ce que de nouvelles révolutions dissolvent tout à fait le gouvernement* (1). » En conséquence les hommes ne peuvent pas jouir *de l'égalité*, s'il y a des lois, des propriétés, des magistrats, un pouvoir quelconque; donc la franc-maçonnerie, pour établir *l'égalité*, doit abolir les lois, supprimer la propriété, exterminer les magistrats, anéantir toute puissance religieuse, civile ou domestique.

5° Texte de Voltaire.

60. Voici ce que dit à son tour Voltaire dans son article sur *l'égalité*.

« *Il est clair que les hommes, jouissant des facultés attachées à leur nature, sont égaux; ils le sont quand ils s'acquittent des fonctions animales, et quand ils exercent leur entendement...* » Voilà le principe fondamental de la franc-maçonnerie.

Un cheval ne dit point au cheval son confrère:
Qu'on peigne mes beaux crins, qu'on m'étrille et me ferre..
Toi, cours et va porter mes ordres souverains
Aux mulets de ces bords, aux ânes mes voisins;
Toi, prépare les grains dont je fais des largesses
A mes fiers favoris, à mes douces maîtresses...

Toute souveraineté, toute hiérarchie sociale est contre nature, parmi les hommes comme parmi les animaux : ceux-ci sont restés dans l'état de nature,

(1) Discours sur l'origine, etc. II[e] partie.

ceux-là en sont sortis. Voilà la conclusion qui se détache des paroles du sophiste.

« *Les animaux ont naturellement, au-dessous de nous, l'avantage de l'indépendance. Si un taureau qui courtise une génisse est chassé, à coups de corne, par un taureau plus fort que lui, il va chercher une autre maîtresse dans un autre pré, et il vit libre. Un coq battu par un autre coq se console dans un autre poulailler. Il n'en est pas ainsi de nous...* » Le mariage gêne la liberté des penchants ; détruisons le mariage, vivons à la façon des animaux, et l'homme sera *libre*, la femme sera *libre*.

« *Dans cet état naturel dont jouissent tous les quadrupèdes non domptés, les oiseaux et les reptiles, l'homme serait aussi heureux qu'eux.* » Aussi la franc-maçonnerie, qui veut rendre aux hommes le bonheur des animaux, est éminemment *philanthropique*. « *La domination serait alors une chimère, une absurdité à laquelle personne ne penserait ; car pourquoi chercher des serviteurs quand vous n'avez besoin d'aucun service ? S'il passait par la tête de quelque individu à tête tyrannique et à bras nerveux d'asservir son voisin moins fort que lui, la chose serait impossible : l'opprimé serait sur le Danube, avant que l'oppresseur eût pris ses mesures sur le Volga* (1). » C'est-à-dire : tout exercice d'une puissance publique est tyrannique ; anéantissons toute autorité, détruisons toute société, et nous serons heureux.

6° Texte de Saint-Martin.

61. A la fin du XVIIIe siècle, un livre eut une vogue immense, c'est l'ouvrage intitulé *Erreurs et vérité, par un philosophe inconnu*. Ce philosophe inconnu était Saint-Martin, le principal oracle de *l'Illuminisme français*, dont Martinez Paschalis fut le fondateur.

(1) Cité par le P. Deschamps, *Les Sociétés secrètes et la Société.*

Écrit dans un style mystérieux, le livre fut pendant longtemps une sorte *d'apocalypse* pour le parti maçonnique.

Or voici comme le *philosophe inconnu* parle de l'état de nature : « *Dans l'état primitif, il n'y avait aucune distinction arbitraire et artificielle. Quoique doués, en qualité d'êtres intelligents, de facultés diverses, les hommes, dans cet état primitif, ne se divisaient pas en maîtres et en sujets; il n'y avait ni pères, ni mères, ni enfants, ni subordination quelconque; chacun d'eux avait sa grandeur qui lui était propre; tous étaient égaux, tous étaient rois.* » Quoi de plus explicite ? Il n'y avait, dans l'âge d'or, ni société religieuse, ni société civile, ni famille, ni propriété : c'était le règne absolu de *l'égalité* et de *la liberté*.

« *La liberté, étant de l'essence de l'homme*, dit-il dans le même ouvrage, *l'association volontaire qui tendrait à l'enchaîner n'est pas réellement plus juste ni plus sensée que celle qui ne le serait pas. Par cet acte, il faudrait, en effet, que l'homme attachât à un autre homme un droit dont lui-même n'a pas la propriété, celui de disposer de soi. Puisque donc il transfère un droit qu'il n'a pas, il fait une convention nulle et qui ne peut lier ni lui ni les autres.* » En d'autres termes, la liberté est de l'essence de l'homme; or l'homme ne peut renoncer à ce qui est de son essence; donc il ne peut engager sa liberté. Par conséquent, le sujet ne saurait être lié envers son prince, les enfants envers leurs parents, les époux entre eux, l'homme envers Dieu. Nous avons là l'orgueil emporté jusqu'au délire de l'impiété : la nature créée revendique l'indépendance et la souveraineté essentielles, propres à Dieu seul : *similis ero Altissimo.*

62. Tout l'ouvrage de Saint-Martin n'est que la répétition sous mille formes différentes, plus ou moins voilées, des mêmes maximes et des mêmes théories.

Louis Blanc, dans son *Histoire de la Révolution*, en parle ainsi : « *Le philosophe inconnu, Saint-Martin, au désolant tableau des sociétés modernes, opposait l'image de l'ancien bonheur perdu* (de l'état de nature). *Par les sentiers de l'allégorie, il conduisait son lecteur au sein du royaume mystérieux que, dans leur état primitif, les hommes avaient habité* (et que l'art royal se propose de restaurer). *Là nulle distinction; tous étaient égaux... Et le mot de grande énigme qu'il posait devant la nation française, c'était :* LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, *formule que dans son style symbolique il appelait le ternaire sacré, et dont il ne parlait que sur le ton d'un enthousiasme solennel* (1). »

7° Texte du haut maçon de Modène.

63. *Le Mémorial catholique* a publié, dans la première moitié de ce siècle, des révélations très curieuses d'un haut maçon de Modène. En voici quelques extraits :

« *L'égalité et la liberté, prérogatives précieuses ! C'est par elles qu'il faut tarir les sources empoisonnées* (la puissance royale, la puissance sacerdotale), *d'où découlent tous les maux des humains. C'est par elles que nous devons faire disparaître toute idée importune et humiliante de supérieur* (de père, d'époux, de prêtre, de roi). *et faire rentrer l'homme dans ses premiers droits* (les droits de l'état de nature), *ne connaître plus ni rang ni dignité, dont la vue blesse ses regards et choque son amour-propre. La subordination n'est qu'une chimère dont l'origine n'est pas dans les sages décrets de la Providence* (dans les lois de la nature) ; *elle n'est que dans les caprices du sort et les extravagances de l'orgueil.* » Ainsi plus de dignité ni de rang, plus de subordination, plus de supérieur quelconque. Et par

(1) Hist. de la Révol., tome II, ch. III, citée par le P. Deschamps.

conséquent plus de famille, d'État ni d'Église, plus de société, quelle qu'elle soit.

« *L'égalité doit produire cette paix délicieuse et cette confiance si douce, si digne d'envie, mais incompatible avec l'avarice* (avec la propriété), *dont elle ruine tous les desseins en rendant communes ces richesses dont la possession* (individuelle) *coûte tant de soins, et la perte tant de remords. Telle est la force de notre doctrine.* » La franc-maçonnerie poursuit donc la suppression de toute propriété, comme la destruction de toute société.

64. « *Le temple* (maçonnique) *est la figure de l'être primitif, de l'homme au sortir du néant* (dans l'état de nature). *Cette religion* (pratiquée dans le temple maçonnique), *les cérémonies qui s'y exerçaient, ne sont autre chose que cette loi commune et naturelle* (la morale maçonnique) *gravée dans tous les cœurs... La destruction du temple* (de l'état de nature), *l'esclavage de ses adorateurs, c'est l'orgueil, l'avarice et l'ambition* (l'autorité religieuse, politique et domestique, la propriété), *qui ont introduit la dépendance et l'esclavage parmi les hommes* (car tout inférieur est un esclave)... *Enfin ce peuple choisi et chargé de rétablir ce temple magnifique, ce sont nos frères illuminés et francs-maçons qui doivent rendre à l'univers* SA PREMIÈRE DIGNITÉ (l'état de nature) *par cette* LIBERTÉ, *cette* ÉGALITÉ, *attributs si essentiels à l'homme, donnés par le Créateur* (ou la nature) *comme* SON BIEN PROPRE, *comme* SA PROPRIÉTÉ INCOMMUTABLE, *sur lesquels personne n'avait aucun droit. Ce Dieu* (ou cette nature) *a fait l'homme... sans le soumettre à d'autre puissance que la sienne ; c'est lui qui lui a donné la terre à habiter à titre d'en jouir et* D'ÊTRE INDÉPENDANT DE SES SEMBLABLES, *auxquels il ne peut jamais rendre ses hommages sans devenir sacrilège et sans contrevenir formellement aux lois de la nature.* » Ainsi toute soumission d'un homme à un de ses sem-

blables, quel qu'il soit, prêtre, roi ou père, est un sacrilège : car tout homme est lui-même dieu. Le haut maçon répète son affirmation, pour mieux l'inculquer : « *C'est en vain que la supériorité des talents et la sublimité du génie dans les uns a semblé demander aux autres ce tribut de respect et de vénération. Tous ces avantages, réunis dans ses semblables en un degré plus éminent que chez lui, n'ont rien qui justifie son* IMPIÉTÉ. *C'est dégrader la nature, c'est en avilir la dignité, c'est en perdre tout le prix que de reconnaître dans un homme* (fût-ce son père ou son roi) *quelque chose de plus qu'un égal.* » En d'autres termes, on fait un crime contre nature en reconnaissant dans un autre homme une supériorité quelconque ; on pratique la pure morale en ne voyant dans tous les hommes que des égaux. Qui doutera encore que, dans la théorie maçonnique, tout homme est tenu de se prendre sérieusement pour un dieu ?

65. « *Si l'homme a vu anéantir ses privilèges, s'il est déchu de cet état glorieux d'indépendance, s'il est aujourd'hui subordonné et* FLÉTRI AVEC IGNOMINIE (car toute subordination est une ignominieuse flétrissure) ; *ou si l'ambition et l'avarice de ses semblables* (causes des distinctions sociales et du droit de propriété) *ou l'oubli de son propre intérêt l'ont plongé dans cet abîme creusé par l'orgueil* (l'état social), *c'est donc à lui à en sortir. C'est à lui à relever enfin l'étendard d'indépendance et d'égalité* (originelles) *ravi par ses tyrans* (les rois et les prêtres) *et à l'arborer sur les débris de ces monstres impitoyables* (la famille, l'État, l'Église) *qui ont causé sa ruine.* » Entendez ce cri de guerre, ô princes, ô riches, ô prêtres ! « *Qu'il ouvre donc enfin les yeux sur les fers auxquels il s'est condamné lui-même, qu'il accepte les secours de cette main que nous lui tendons* (que lui tendent les sociétés secrètes) *pour briser ses chaînes* (pour anéantir le mariage, ruiner toute

autorité politique ou religieuse) *et en charger ses cruels tyrans* (les supérieurs quelconques). *C'est à nos frères seuls* (les frères maçons) *qu'il est réservé d'accomplir ce miracle, de rassembler en un corps universel toutes ces familles différentes* (de détruire les nations, les Églises, les sociétés domestiques, pour en composer l'humanité libre).

66. L'entreprise est difficile, mais la *morale* maçonnique est d'une efficacité souveraine : « *Rien n'est difficile à quiconque ose entreprendre. Le contraire doit se détruire par le contraire,* LA RÉVOLTE DOIT SUCCÉDER A L'OBÉISSANCE, *le ressentiment à la faiblesse. Il faut* OPPOSER LA FORCE A LA FORCE, *renverser violemment l'empire de la superstition* (de la religion catholique)... *et faire rentrer l'homme en posssession de ses privilèges qui sont sa propriété sacrée :* CETTE LIBERTÉ, CETTE ÉGALITÉ, *sans lesquelles il ne peut être heureux, et dont l'entier recouvrement doit être,* PAR TOUTE SORTE DE MOYENS, *l'objet de nos travaux, de nos desseins, avec une fermeté, une persévérance imperturbables,* BIEN PERSUADÉS QUE TOUT CRIME COMMIS POUR LE BIEN GÉNÉRAL (dans un but maçonnique) *devient, par cela seul, un acte de vertu et de courage, qui doit tôt ou tard nous garantir le plein succès* (1). »

8° Témoignages des interprètes les plus célèbres de la franc-maçonnerie.

67. Nous allons grouper quelques textes pris aux interprètes les plus célèbres des sociétés secrètes.

« *La régénération* DE L'ÉGALITÉ PRIMITIVE, dit le F.·. Ragon, interprète autorisé du Grand-Orient, *est un des principes fondamentaux de l'institution de la franc-maçonnerie, et son principe indestructible* (2). »

(1) Mémorial catholique, tome IV.

(2) Cours philosophique et interprétatif des initiations anciennes et modernes, p. 19.

« *Effacer parmi les hommes* TOUS LES GENRES DE DISTINCTION, dit le F.·. Clavel, officier du Grand-Orient, maître à tous les degrés, *voilà le grand œuvre qu'a entrepris la franc-maçonnerie* (1). »

« *L'égalité,* dit le F.·. Bazot, secrétaire du Grand-Orient, *c'est pour lui donner une activité soutenue que le franc-maçon s'est plu à la reconnaître comme une de ses principales* VERTUS (2). »

« L'ÉGALITÉ *et* LA LIBERTÉ, dit le F.·. Willaume-officier du Grand-Orient, *sont deux sœurs inséparables, filles de la* NATURE *et mères des* VERTUS. L'ÉGALITÉ *proscrite, la* LIBERTÉ *la suit dans son exil ; la* RAISON *et la* VÉRITÉ *forment leur cortège, et il ne reste plus à la triste humanité que* L'OPPRESSION *et* L'ERREUR *d'où procèdent tous les maux...* ÉGALITÉ ! LIBERTÉ ! *Que ces mots sacrés soient le cri de notre ralliement! Songeons qu'il n'y a plus de francs-maçons là où il n'y a plus* NI LIBERTÉ NI ÉGALITÉ (3). »

Rangs, titres, dignités, grandeurs,
Ailleurs, tenez lieu du bonheur,
Ici l'on vous oublie ;
Rangés sous les mêmes drapeaux,
Princes, sujets sont tous égaux :
C'est le secret,
C'est le secret
De la maçonnerie (4).

68. Barruel raconte qu'il assista à la réception d'un *apprenti*, auquel « il avait été convenu d'avance que le secret serait donné avec toutes les formes ordinai-

9° Deux anecdotes.

(1) Histoire pittoresque de la franc-maçonnerie, p. 23.
(2) Manuel du franc-maçon, Disc. sur l'égalité, p. 241.
(3) L'orateur franc-maçon, p. 437, 442.
(4) Recueil précieux de la Maç. adonhir., t. II, p. 168.

res. » « Le *Vénérable*, assis sur un fauteuil ou un trône derrière l'autel, raconte l'historien, fait au récipiendaire un long discours sur l'inviolabilité du secret qui va lui être confié et sur le danger de manquer au serment qu'il va prononcer ; il lui montre les glaives prêts à percer les traîtres, et lui annonce qu'il n'échappera pas à la vengeance. Le récipiendaire jure qu'il veut avoir la tête coupée, le cœur et les entrailles arrachés et ses cendres jetées au vent, s'il vient jamais à trahir ce secret. Le serment prononcé, le *Vénérable* lui dit ces paroles, que j'ai bien retenues, parce qu'on peut juger avec quelle impatience je les attendais : « *Mon cher frère, le secret de la franc-maçonnerie consiste dans ces mots :* « ÉGALITÉ *et* LIBERTÉ ; « TOUS LES HOMMES SONT ÉGAUX ET LIBRES, TOUS LES « HOMMES SONT FRÈRES (1). » Ces mots, en effet, recouvrent toutes « les profondeurs sataniques » de l'art royal.

69. « Jusques au 12 août 1792, dit le même historien, les Jacobins français n'avaient encore daté les fastes de leur révolution que par les années de leur prétendue *liberté*. En ce jour, Louis XVI, depuis 48 heures déclaré par les rebelles déchu de tous les droits au trône, fut emmené captif aux tours du Temple. En ce même jour, l'Assemblée des rebelles prononça qu'à la date de la *liberté* on ajouterait dans les actes publics la date de *l'égalité ;* et ce décret lui-même fut daté la 4e année de *la liberté*, la 1re année, le 1er jour de *l'égalité*. En ce même jour, pour la première fois, éclata enfin publiquement ce secret si cher aux francs-maçons, et jusqu'alors prescrit dans leurs Loges avec la religion du serment le plus inviolable. A la lecture de ce fameux décret, ils s'écrièrent : « ENFIN *nous y voilà : la France entière n'est plus*

(1) Mémoires pour servir, etc., t. II, ch. IX.

« *qu'une grande Loge; les Français sont tous francs-* « *maçons, et l'univers entier le sera bientôt comme* « *nous* » J'ai été témoin de ces transports; j'ai entendu les questions et les réponses auxquelles ils donnaient lieu. J'ai vu les Maçons jusques alors les plus réservés répondre désormais sans le moindre déguisement : « *Oui enfin, voilà le grand objet de la* « *franc-maçonnerie rempli.* ÉGALITÉ *et* LIBERTÉ ; TOUS « LES HOMMES SONT ÉGAUX ET FRÈRES ; TOUS LES HOMMES « SONT LIBRES ; *c'était là toute l'essence de notre code,* « *tout l'objet de nos vœux, tout notre grand secret.* »

« Tel était en effet, conclut l'auteur, le secret général des francs-maçons. Il était ce que furent dans les jeux des anciens les petits mystères, commun à tous les grades, le mot qui disait tout, mais que tous n'entendaient pas (1). » Pour avoir le but suprême de la franc-maçonnerie, il suffit de prendre ces expressions dans leur sens absolu et universel. Les sociétés secrètes se proposent d'établir *la liberté pure* par la destruction de toute autorité, *l'égalité absolue* par l'anéantissement de toute hiérarchie sociale, en d'autres termes « *de délivrer les peuples de l'esclavage des princes, de la noblesse et du clergé, d'établir l'égalité de condition, de religion, et de patrie* (2). »

10° Dernier texte sur la morale maçonnique.

70. Ajoutons un dernier texte sur *la morale* maçonnique. « *Le but de la franc-maçonnerie*, lit-on dans une déclaration des *Amis de la vérité, est de donner aux frères la science de la* VRAIE MORALE (car, d'autres nous l'ont déjà dit, l'Évangile est le code d'une fausse morale), *afin que chacun d'eux porte parmi les profanes ses principes, son exemple et* LA PAROLE DE VÉRITÉ (le décalogue est en effet une parole de mensonge).

(1) Mémoires pour servir, etc., t. II, chap. IX.

(2) Déposition juridique de Utschneider, Cosandey et Grunberger contre les *Illuminés*.

RECHERCHER *les vérités morales, s'en pénétrer par une discussion et un travail approfondi, telles sont donc les obligations d'un maçon.* » Après dix-neuf siècles de christianisme, la morale est encore à trouver ; la franc-maçonnerie se propose de la découvrir. Or quelle sera cette nouvelle morale ? « *La morale est la loi des rapports entre les hommes ; et la seule chose, dans tout ce qui est humain, qui ne change pas, étant l'homme lui-même, autrement dit* SON ORGANISATION, CETTE ORGANISATION DOIT ÊTRE LA BASE DE LA MORALE. *De l'organisation, soit physique, soit morale, résultent des facultés qui* TOUTES *veulent être satisfaites et se résolvent en besoins.* LES BESOINS SONT INVARIABLES DANS LEUR ESSENCE, ILS SONT ABSOLUS, *ils ne varient que dans leur application. Chaque homme, à l'égard des autres, a droit à satisfaire ses besoins.* »

Les conclusions sont manifestes. Comme les besoins de la nature animale sont les plus *sensibles*, les plus *universels*, les plus *immuables*, la *morale* constate que *le premier droit de l'homme* comme son premier devoir est de les satisfaire. Dès lors, en vertu de l'article fondamental de la morale maçonnique, les hommes et les femmes doivent s'abandonner entre eux, sans règle et sans frein, à tous les désordres de la chair : chacun a le droit que les autres « lui rendent service », chacun a le devoir de « rendre service » aux autres. Voilà *la liberté* « dans son concept le plus doux », *l'égalité* « sous sa forme pratique la plus sensible », « la vraie *fraternité* ». Voilà ce qui s'appelle « être raisonnable », « pratiquer la bienfaisance », « *aimer la vertu* et la morale ». Tel est le dernier terme où aboutit toute la franc-maçonnerie. Mais jetons un voile sur ces horreurs.

Conclusion. 71. Nous pourrions multiplier les citations, mais celles que nous ajouterions ne feraient que reproduire les précédentes : toujours nous retrouverions les

mêmes termes, employés toujours dans le même sens; toujours nous entendrions les mêmes théories, débitées toujours avec la même emphase. On formerait une immense bibliothèque avec les écrits maçonniques publiés depuis un siècle et demi; et cependant tous ces volumes, gros ou petits, tous ces discours, longs ou courts, ne font que répéter sous mille formes, d'une part le même cri de guerre contre « la superstition » et « le fanatisme », « l'ambition » et « la tyrannie », « l'orgueil » et « l'avarice », c'est-à-dire contre la religion, la société civile et les gouvernements, le mariage et la famille, la propriété; d'autre part le même cri d'enthousiasme pour « la liberté et l'égalité », pour « l'émancipation de la race humaine », « la fraternité universelle », « l'état de nature », c'est-à-dire pour un état où l'homme, affranchi des rois, des prêtres et de Dieu, est lui-même roi, prêtre et dieu.

Remarque.

72. Ici toutefois se présente une remarque importante, que nous devons faire dès maintenant pour éviter un malentendu: *c'est que le but de la franc-maçonnerie n'est pas poursuivi ni même connu d'un très grand nombre de francs-maçons* La plupart des anciens instituts maçonniques, en effet, sont presque entièrement composés de conservateurs; dans les instituts les plus pervers eux-mêmes, beaucoup de membres auraient horreur de l'anarchie pure: aussi il n'y a qu'un très petit nombre de sectaires qui se proposent et poursuivent l'anéantissement de l'état social. Mais d'autre part tous les francs-maçons, quelque peu avancée encore que soit leur initiation, professent des principes qui conduisent naturellement à l'anarchie la plus complète; dans les instituts les moins pervers, nous allions dire les plus honnêtes, les cérémonies, les formules et quelquefois de longs discours officiels présentent l'état de nature

comme la condition parfaite de l'homme; enfin, au sein des sociétés secrètes, la direction appartient aux plus avancés ; c'est ce que nous verrons plus tard en parlant des *ouvriers du Temple* et du *travail de construction*. Et ainsi, bien que la plupart des maçons ne se proposent que des destructions *partielles* ou même aient des vues *inoffensives*, comme ils sont d'accord pour les principes avec les plus pervers, et subissent sans cesse, souvent à leur insu, l'action de ces derniers, comme ils sont perpétuellement occupés à vanter dans leurs discours l'état de complète *liberté* et d'*égalité* absolue, à l'énoncer dans des formules qu'ils regardent comme des maximes de sagesse et à le symboliser dans les cérémonies qu'ils pratiquent, ils travaillent sans le savoir et sans le vouloir à la destruction universelle qui est le but suprême des sociétés secrètes. « *Un bouleversement universel et la ruine de toutes les institutions*, dit Léon XIII, *tel est le but avéré, explicite, que poursuivent de leurs efforts beaucoup d'associations communistes et socialistes. Or aucune secte de francs-maçons n'a le droit de se dire étrangère à leurs attentats, puisqu'il n'en est aucune qui ne favorise leurs desseins et qui, sur le terrain des principes, ne soit entièrement d'accord avec elles* (1). » Il faut donc bien distinguer *le but* que se proposent *tel* ou *tel* maçon, *tel* ou *tel* institut, et *la fin* à laquelle tendent *les sociétés secrètes :* les membres ou les instituts particuliers peuvent avoir des buts très divers, des buts même honnêtes;

(1) Hanc immo commutationem eversionemque consulto meditantur, idque præ se ferunt plurimi *Communistarum* et *Socialistarum* consociati greges : quorum cœptis alienam ne se dixerit secta Massonum, quæ et consiliis eorum admodum favet, et summa sententiarum capita cum ipsis habet communia. Encyc. *Humanum genus*, 20 apr. 1884.

mais les sectes elles-mêmes ont été organisées en vue de bouleverser et d'anéantir la société, et tendent sans cesse par leur propre poids vers cette fin exécrable.

Le lecteur comprendra mieux encore plus tard le sens et la portée de cette remarque (1).

CHAPITRE III

Remarques et explications

Article I — Travestissement du dogme catholique

Considération générale.

73. Comme les sectes gnostiques et manichéennes, les sociétés maçonniques prétendent être en possession « d'un christianisme sublime », « le vrai christianisme prêché par Jésus-Christ », que les pontifes romains n'ont jamais connu ou ont altéré, qui a été

(1) Les lecteurs qui, peu familiers avec les écrits maçonniques, ont de la peine à croire au but de la franc-maçonnerie, tel que nous venons de l'exposer, liront avec fruit l'excellent ouvrage du P. Deschamps : *Les Sociétés secrètes et la Société.* L'auteur prouve successivement par les documents et les faits que la franc-maçonnerie est destructive 1° de la religion, 2° de la morale, 3° de l'autorité civile et politique, 4° de la famille, 5° de la propriété, 6° de la patrie et de la nationalité, 7° de la papauté. (Avignon, Seguin, 1873.) — M. Claudio Jannet a donné une édition entièrement refondue de cet ouvrage (1881-1883). Il traite 1° de la conspiration des sociétés secrètes contre la religion, la morale, etc.; 2° de leur action sur les sociétés publiques au XVIIIe et au XIXe siècle. L'ouvrage est plus complet, mais surtout la lecture en beaucoup plus attrayante.

Nous recommandons de nouveau l'étude de cet ouvrage à ceux qui veulent connaître les sociétés secrètes et comprendre les causes des révolutions contemporaines.

transmis dans « sa pureté originelle, » au sein « d'écoles et de sanctuaires dérobés aux profanes. »

Ce christianisme « primitif », ce christianisme « savant et philosophique », que les sectaires opposent au christianisme » vulgaire et grossier » de l'Église romaine, c'est le système maçonnique lui-même, tel que nous l'avons exposé jusqu'ici, mais voilé sous des formules catholiques. En entendant certains sectaires, on croirait au premier abord qu'ils proposent nos dogmes, tandis qu'en réalité ils débitent leurs infâmes théories; mais ils ont su revêtir celles-ci des couleurs d'un langage catholique, de manière à tromper les esprits inattentifs.

Entrons dans quelques détails.

I. — Exposé des dogmes travestis

74. Trois dogmes embrassent et résument toute l'économie du christianisme : le dogme de *l'état d'innocence*, celui du *péché originel* et celui de *la rédemption par Jésus-Christ.*

1° L'état d'innocence.

75. D'après les enseignements de la foi, le premier homme a été créé dans un état de *justice* et d'*innocence :* dans un état de *justice* surnaturelle ou de grâce, dans un état d'*innocence* ou de nature intègre.

En premier lieu, disons-nous, la nature humaine a reçu, dans sa création même, la grâce, qui l'ordonnait à la fin surnaturelle, à savoir la possession immédiate de Dieu, et qui la rendait capable d'exercer, dès la vie présente, des actes proportionnés à cette fin, les actes de foi, d'espérance, de charité.

En second lieu, la nature était exempte d'imperfection : l'intelligence n'était point sujette à l'ignorance et à l'erreur ; l'appétit sensible, à la concupiscence ; le corps, à la douleur, à la maladie et à la mort. Mais, qu'on le remarque bien, cette perfection

de la nature était elle-même un effet de la grâce : c'était la grâce qui, en donnant à la nature l'élévation surnaturelle, lui communiquait en même temps l'intégrité naturelle; qui, en soumettant les facultés supérieures à Dieu, leur soumettait les facultés inférieures; qui, en établissant le règne de Dieu sur la raison et la volonté, établissait le règne de l'esprit sur la chair.

Tel a été l'état d'innocence originelle.

2° Le péché originel.

76. Or ces magnifiques dons de la nature et de la grâce n'avaient été communiqués au premier père de la race humaine que pour être transmis par lui à tous ses descendants, mais à une condition, à la condition qu'il ne les perdrait pas par son infidélité. Adam, en effet, est *chef*, *caput*, dans le sens strict : les hommes doivent naître de lui en l'état où il est lui-même : s'il garde les dons de Dieu, ces dons deviendront le patrimoine même de la nature humaine et seront transmis par les lois mêmes de la paternité; s'il les perd, ils seront perdus pour tous ceux qui naîtront de lui.

Adam n'a pas été fidèle; soumis à une épreuve, il a prévariqué; la perte de la grâce à été la suite de son péché. Mais perdue par lui, la grâce a été perdue pour tous. En conséquence, ses descendants naissent sans le don surnaturel donné en Adam à leur nature même et qu'exige en eux le dessein de leur création, incapables par conséquent d'atteindre la fin surnaturelle pour laquelle ils sont faits. Or c'est dans cette privation de la grâce que consiste cette *tache originelle*, *ce péché d'origine* dont sont souillés tous les hommes dès le premier moment de leur existence, et qui en fait des « enfants de colère. »

Privé de la grâce, la nature n'a plus cette intégrité qu'elle en recevait. Elle conserve l'intelligence et le libre arbitre ; mais l'intelligence est « obscurcie », le

libre arbitre est « affaibli et incliné au mal (1) »; l'esprit, qui s'est révolté contre Dieu, sent la chair en révolte contre lui-même; le corps, sur lequel l'âme n'exerce plus un empire souverain, est sujet à la souffrance et aux maladies, vieillit et tombe en poussière. Tant que les facultés supérieures étaient soumises à Dieu par la grâce, elles tenaient sous leur entière dépendance toutes les facultés inférieures; depuis que la grâce ne soumet plus l'intelligence et la volonté à Dieu, celles-ci ne dominent plus complètement les sens: « il y a une loi des membres qui résiste à la loi de l'esprit (2); » et la vertu ne peut plus être pratiquée qu'au prix de victoires continuelles sur la nature corrompue. Et ainsi la perte de la grâce n'a pas seulement enlevé à la nature humaine sa perfection surnaturelle, mais a fait à sa nature même des blessures profondes.

Voilà la doctrine de l'Église sur le péché originel.

3° La rédemption.

77. Dieu n'a pas abandonné le genre humain à son malheureux sort. Après la chute du premier chef, du premier Adam, il établit un second chef, un second Adam: c'est son Fils unique lui-même, qu'il envoie dans la chair et qu'il revêt de notre humanité.

Ce nouveau chef, après avoir pris notre nature, l'attache à la croix, puis la ressuscite et la porte aux cieux, et en lui crucifie, si l'on peut ainsi parler, ressuscite et fait monter au ciel toutes les multitudes qu'il renferme. Sa mort est la mort du vieil homme, sa résurrection est l'enfantement de l'homme nouveau; l'une « enlève le péché du monde » entier (3), l'autre lui apporte la vie nouvelle. Et comme la prévarication d'Adam avait fermé les sources de la vie et

(1) Conc. Trid. Sess. VI, cap. III, can. 5.
(2) Rom. VII, 23.
(3) Joan. I, 29.

ouvert celles de la mort pour tous les hommes, la passion, la mort et la résurrection de Jésus-Christ ferment pour tous les sources de la mort et rouvrent celles de la vie.

Chaque homme se présente à son tour à son nouveau chef. De même qu'en naissant du premier Adam il a contracté la mort, ainsi en renaissant du second Adam il reçoit la vie. Le baptême l'incorpore, selon le langage de la théologie, à la mort et à la résurrection de Jésus-Christ : à sa mort, pour que le vieil homme meure en lui, dès la vie présente dans l'esprit, et un jour dans la chair même ; à sa résurrection, pour que le nouvel homme revive en lui, maintenant dans l'esprit, plus tard jusque dans la chair. Car, même après que l'esprit est régénéré, la chair demeure sujette à la concupiscence et s'en va à la mort ; il faut bien, en effet, que tout ce qui vient du vieil Adam meure, suivant la sentence de Dieu : *morte morieris*. Mais, quand la mort aura achevé son œuvre sur ce que nous avons reçu du premier chef, l'opération du second Adam s'étendra de l'esprit sur la chair ; et cette opération, qui a vivifié l'esprit dans le baptême, rendra à une vie immortelle et glorieuse le corps tombé dans la dissolution du tombeau.

II — Travestissement de ces dogmes

1° Exposé sommaire.

78. La plupart des instituts maçonniques affectent de reconnaître l'état d'innocence primitive, le péché originel et la rédemption de Jésus-Christ. Mais d'après eux, l'état d'innocence, c'est l'état de nature, tel que nous l'avons décrit plus haut ; le péché originel, c'est l'abandon de l'état de nature et l'établissement de l'état social ; la rédemption, c'est la restauration de l'état de nature par la destruction de toute

société. « *Vous comprenez maintenant,* dit l'Hiérophante au grade d'Épopte, *la doctrine du péché originel, de la chute de l'homme et de son rétablissement. Vous concevez ce que c'est que l'état de pure nature, de la nature lapse ou corrompue, et le règne de la grâce. Les hommes, en quittant l'état de leur* LIBERTÉ ORIGINELLE, *sortirent de l'état de nature et perdirent leur dignité. Dans leurs sociétés* (domestiques, civiles et religieuses), *sous leurs gouvernements, ils ne vivent donc plus dans l'état de la nature pure, mais dans celui de la nature déchue, corrompue. Si la modération de leurs passions et la modération de leurs besoins les rendent à leur première dignité* (si personne n'entreprend plus de dominer sur son semblable, si tous se contentent des fruits des arbres), *ils ont part à la rédemption et rentrent dans l'état de grâce. C'est là que les conduit la morale* (maçonnique, en proclamant bons et saints tous les désirs de la nature) (1). »

Insistons davantage sur ce travestissement de nos dogmes.

2° Explication.

79. En premier lieu, disons-nous, les sectes maçonniques, comme l'Église, professent que l'homme a été à l'origine dans un état d'innocence. Mais tandis que, d'après la doctrine catholique, l'innocence de cet état primitif provenait d'un don surnaturel ou de la grâce, dans le système maçonnique il provenait de la bonté même de la nature abandonnée à elle-même, en dehors de tout état social.

80. Dans les deux théories, l'homme de l'état d'innocence « ne connaît pas le mal ». Mais, dans l'une, c'est parce que la grâce soumet parfaitement l'esprit à Dieu et la chair à l'esprit. Dans l'autre, c'est parce que la nature, laissée à elle-même, est simple et droite, « ne fait jamais le mal, fait toujours le bien. »

(1) Weishaupt, II[e] partie, Grade d'*Épopte*.

« L'homme naît bon, c'est la société qui le déprave. »

81. Dans les deux théories, l'homme de l'état d'innocence est *libre*. Mais, dans l'une, il est libre parce qu'il ignore la tyrannie des passions : son esprit s'élève sans entrave vers Dieu par une contemplation incessante ; son cœur est continuellement retenu par l'amour du bien incréé ; serviteur parfait de Dieu, l'homme innocent domine toute la nature inférieure. Dans le système maçonnique, l'homme primitif est *libre* parce qu'il n'obéit à aucun supérieur et ne reconnaît aucune loi.

82. Dans les deux théories, l'homme innocent « est nu et ne rougit pas ». Mais, dans l'une, ce privilège est l'effet de la grâce, qui éteint la concupiscence en soumettant parfaitement la chair à l'esprit, qui donne au corps quelque chose de spirituel, en mettant tous les organes dans la pleine dépendance de la volonté. Dans l'autre, l'homme primitif « ne rougissait pas », parce que la pudeur est un des préjugés qui sont nés de l'état social. « L'homme n'a pas plus de raison de rougir de lui-même que l'animal. » « La pudeur est contre nature ; la nature est bonne et belle en tout ; on l'outrage en la voilant. » « La pudeur n'est que l'invention de la volupté raffinée. La décence que les femmes sont contraintes d'*affecter*, est la cause de leur *fausseté* (donc elles seront dans *la vérité* maçonnique, quand elles ne garderont plus de décence) (1). » Et encore : « La pudeur a été inventée par les femmes laides, qui ont voulu avoir un prétexte de cacher leur laideur. » Aussi, suivant les sectaires, « l'homme » de la nature « n'usait pas de vêtement pour voiler le corps, mais seulement, » s'il y avait lieu, « pour se garantir des intempéries des saisons. »

(1) Helvétius.

83. Dans la doctrine catholique, l'homme innocent pouvait suivre tous ses attraits : car, par un bienfait de la grâce qu'il avait reçue, les concupiscences de la nature lui étaient inconnues. Dans le système maçonnique, l'homme primitif peut et doit satisfaire tous ses désirs, parce que les concupiscences sont bonnes comme la nature dont elles émanent. « Le plaisir est l'objet, le devoir et le but (1). » « Il y a tout lieu de croire que les femmes, dans *la loi de nature*, devaient être communes comme les femelles des animaux (2). » C'est pourquoi le maçon, qui fait profession de vivre selon *la loi de la nature*, lâche toutes les rênes à la concupiscence :

> La loi de la nature est sa première loi ;
> Elle seule autrefois conduisit nos ancêtres;
> Elle parle plus haut que la voix de nos prêtres,
> Pour vous, pour vos plaisirs, pour l'amour et pour [moi... (3)

84. Dans la doctrine catholique, l'homme innocent était heureux, parce que, soumis à Dieu, dominant la chair et les créatures inférieures, affranchi de la douleur et de la mort, il vivait dans la contemplation et l'amour surnaturels de Dieu et attendait dans la paix et la joie son entrée dans la gloire. Dans le système maçonnique, l'homme primitif était heureux parce qu'il était « sans maître et sans loi », était sujet à peu de douleurs, « ignorait la mort (4) » ou au moins n'y pensait pas, et surtout parce que, « vivant sans espérance et sans crainte », il pouvait librement

(1) Voltaire.
(2) D'Alembert, Morale, art. *Adultère.*
(3) Voltaire.
(4) Rousseau, *Discours sur l'inégalité.*

contenter tous les penchants de sa nature. « *Le vrai bonheur consiste à satisfaire ses passions.* Tous ces *caprices philosophiques* appelés *devoirs* n'ont aucun rapport avec *la nature* (1). »

85. Et ainsi, tandis que, d'après les enseignements de l'Église, la perfection et le bonheur de l'état d'innocence procédaient de la grâce et consistaient à vivre sans effort *dans la loi de Dieu*, d'après le système maçonnique ils découlaient de la nature elle-même et consistaient à en suivre *la loi* sans retenue. « O Dieu, disent les sectaires, nous n'avons pas besoin de votre grâce ; notre nature nous suffit. » « Dieu, disent-ils encore, votre loi est le plus grand fléau du genre humain : car elle est la grande barrière qui s'oppose à la satisfaction des penchants naturels. Votre enfer est l'institution la plus *immorale*, parce qu'il nous empêche de suivre *la loi des membres*, qui est *la loi de la nature.* » Ils peuvent ajouter : « C'est pourquoi nos ancêtres, les Gnostiques et les Manichéens, ont toujours eu en horreur le Dieu de l'Ancien Testament, le Dieu qui défend le péché et le punit. »

a L'état d'innocence dans le système maçonnique.

86. « Le *despotisme*, disent les sectaires, *naquit de la liberté* (succéda à la liberté). *La réunion des hommes en société a été le tombeau de la liberté.* (En se constituant en société), *les hommes ont passé de leur état paisible au joug de la servitude. Dès lors Éden, ce paradis terrestre, fut perdu pour eux. Sujets au péché et à l'esclavage, ils sont dans l'asservissement, réduits à mériter leur pain à la sueur de leur front* (2). »

Ainsi le *péché originel* du genre humain a été l'abandon de l'état de nature et l'établissement de la société ; sa déchéance a commencé avec l'existence

(1) Fourrier.

(2) Disc. de l'Hiérophante au grade d'*Épopte.*

de la famille, de l'État et de l'Église, avec l'introduction de la propriété, l'invention de l'industrie, des arts et des sciences. En effet, depuis que l'état social a remplacé l'état de nature, *l'égalité* n'existe plus : auparavant la terre était peuplée *d'hommes*, maintenant elle est peuplée de princes et de sujets, de prêtres et de fidèles, de riches et de pauvres. La *liberté* existe moins encore : les propriétaires oppriment les prolétaires, les rois font peser un lourd despotisme sur les peuples, les castes sacerdotales dominent les consciences ; de formidables armées établissent et maintiennent partout la terreur. L'homme a été corrompu par l'éducation ; il a appris à rougir de lui-même ; il met la vertu à se contraindre continuellement ; au lieu de la simple *loi de la nature*, il a mille lois arbitraires. « L'innocence primitive a fait place à une dépravation universelle ; au bonheur des premiers jours a succédé un déluge de maux. »

b. La rédemption dans le système maçonnique.

87. Mais, si « le despotisme est né de la liberté », un jour « *du despotisme renaîtra la liberté.* » Comme « la réunion des hommes en sociétés (publiques) a été le berceau de la tyrannie », ainsi « la réunion des sages en associations (secrètes) en sera le tombeau. » « Nous avons eu la liberté et nous l'avons perdue, mais nous la recouvrerons pour ne plus la perdre (1). »

Or c'est dans cette « régénération de la liberté primitive » que consiste la rédemption. « La rédemption c'est l'émancipation universelle, » l'émancipation de la raison par l'avènement de la liberté totale de la pensée, et surtout l'émancipation des sens par « la réhabilitation de la chair », l'émancipation des époux par l'abolition du mariage, l'émancipation des enfants par la destruction de la puissance paternelle, des pauvres par l'anéantissement de la propriété indivi-

(1) Discours de l'Hiérophante au grade d'*Épopte.*

duelle ou collective, du genre humain tout entier par l'extinction de toute autorité, religieuse, civile ou domestique.

« Jésus-Christ s'est présenté pour opérer la rédemption du genre humain; il est venu pour enlever le péché du monde et restaurer la liberté et l'égalité originelles. A l'annonce de l'avènement du royaume de Dieu, les peuples se sont émus; les multitudes se sont précipitées sur les pas du grand héros de l'émancipation. Mais il est mort martyr de la liberté par le crime des rois et des prêtres. Après sa mort, ses apôtres eux-mêmes ont perdu l'intelligence de ses enseignements; sa doctrine s'est altérée, les prêtres ont bâti sur ce fondement divin un édifice d'inepties, de préjugés et d'intérêt. Bientôt la tyrannie des prêtres et le despotisme des princes ont fait peser sur la malheureuse humanité un joug plus lourd que jamais. Un petit nombre de disciples secrets ont seuls gardé à travers les siècles le dépôt des sublimes enseignements de Jésus sur la rédemption du monde. »

Ou encore : « Cette doctrine de la rédemption » par la destruction de l'état de société et le retour à l'état de nature « était trop relevée pour être communiquée à l'esprit grossier des apôtres, trop contraire aux gouvernements et aux castes sacerdotales pour être prêchée ouvertement. Jésus-Christ s'est contenté de la proposer aux apôtres sous des emblèmes et des paraboles; de là est sorti le christianisme vulgaire de l'Église romaine. Quant à sa vraie doctrine, il l'a révélée à quelques adeptes secrets, dont les francs-maçons la tiennent. »

Mais, soit que les apôtres et l'Église romaine n'aient jamais connu, soit qu'ils aient altéré les vrais enseignements de Jésus-Christ, les francs-maçons ont seuls hérité de la doctrine et de la mission rédemptrice

de Jésus-Christ. L'Église romaine est depuis longtemps le plus grand instrument de l'oppression du genre humain ; les sociétés secrètes travaillent seules au salut du monde : « par elles un jour sera réparée la chute originelle; par elles, les princes et les nations disparaîtront de dessus la terre. »

III. — Quelques textes

• Les ques-s adressées Chevalier ssais.

88. Quelques textes nous feront mieux saisir dans son ensemble ce misérable travestissement de nos dogmes.

Dans *l'Illuminisme,* celui qui se présente au grade de *Chevalier Écossais* est invité à répondre aux questions suivantes :

« 1° *L'état actuel des peuples répond-il à l'objet pour lequel l'homme a été créé ?...*

« 2° *N'a-t-il pas existé autrefois un ordre de choses plus simple? Quelle idée vous faites-vous de cet ancien état du monde?*

« 3° *A présent que nous sommes passés par toutes les nullités* (par toutes les formes inutiles et funestes des sociétés soit civiles soit religieuses), *serait-il possible de revenir à cette première et noble simplicité de nos pères?... Le genre humain ne serait-il pas alors semblable à un homme qui, après avoir joui dans son enfance du bonheur de l'innocence, après avoir suivi dans sa jeunesse toutes les erreurs des passions, instruit par ses dangers et par l'expérience, tâche de revenir à l'innocence et à la pureté de son enfance ?...*

« 4° *La religion chrétienne,* DANS SA PURETÉ, *ne fournit-elle pas quelques lumières? N'annonce-t-elle pas un état et un bonheur semblables* (le retour à l'état d'innocence)?

« 5° *Cette religion simple et sainte est-elle aujourd'hui*

celle que professent les différentes sectes (l'Église romaine entre autres)? *Ou est-elle meilleure?*

« 6° *Peut-on connaître et enseigner ce meilleur christianisme?...*

« 7° *Trouvez-vous les traces* D'UNE DOCTRINE SECRÈTE *dans les anciennes écoles des sages,* DANS LES LEÇONS ALLÉGORIQUES DONNÉES PAR JÉSUS-CHRIST, SAUVEUR ET LIBÉRATEUR DU GENRE HUMAIN, A SES DISCIPLES LES PLUS INTIMES? »

2° Discours de l'Hiérophante à l'*Epopte.*

89. La réponse que le candidat doit faire est transparente à travers les questions; elle est suggérée par les termes mêmes et la suite des interrogations. Toutefois le néophyte est peu avancé encore dans l'initiation; aussi on se contente de lui proposer des questions, on s'abstient de lui exposer des théories.

Mais, dans le grade *d'Épopte,* l'initiation est plus avancée. C'est pourquoi l'Hiérophante s'abandonne davantage :

« NOTRE *doctrine,* dit-il, *est* CETTE DOCTRINE DIVINE, *telle que Jésus l'enseignait à ses disciples,* CELLE DONT IL LEUR DÉVELOPPAIT LE VRAI SENS DANS SES DISCOURS SECRETS... NOTRE GRAND ET A JAMAIS CÉLÈBRE MAITRE, JÉSUS-CHRIST DE NAZARETH, *parut dans un siècle où la corruption était générale, au milieu d'un peuple qui sentait vivement et depuis un temps immémorial le joug de l'esclavage* (sous la domination des rois et des prêtres), *qui attendait le* LIBÉRATEUR *annoncé par les prophètes.* JÉSUS-CHRIST VINT ENSEIGNER LA DOCTRINE DE LA RAISON (car, les catholiques ne s'en doutent pas, Jésus-Christ est le premier et le plus illustre père du rationalisme). *Pour la rendre plus efficace, il érigea cette doctrine en religion et se servit des traditions reçues par les Juifs* (comme d'un voile sous lequel les Gnostiques, les Manichéens et les sectaires modernes, entre autres Strauss et Renan, ont su reconnaître la vraie pensée du maître). *Il lia prudemment son école*

avec leur religion et leurs usages, en les faisant servir d'enveloppe à l'essence et à l'intérieur de sa doctrine (essence et intérieur restés cachés à l'Église romaine et connus aujourd'hui des seuls francs-maçons). *Ses premiers disciples ne sont point des sages, mais des hommes simples, choisis dans la dernière classe du peuple, pour montrer que cette doctrine était faite pour tous* (car tous sont faits pour la *liberté), à la portée de tous* (puisque tous connaissent et aiment naturellement la liberté), *et que l'intelligence des vérités de la raison n'était pas un privilège réservé aux grands* (les petits, en effet, sont aussi capables que les grands d'adorer *la raison* et la nature dans une prostituée). *Il n'enseigna pas aux Juifs seulement, mais à tout le genre humain, la manière d'arriver à la* DÉLIVRANCE *par l'observation de ses préceptes* (par l'observation de la simple *loi de la nature*, par le retour à la *liberté* et à *l'égalité* originelles). *Il soutint sa doctrine par la vie la plus innocente et la scella de son sang.... Personne n'a jamais, comme lui,* RÉTABLI *et consolidé le lien de la société humaine dans ses véritables limites* (en condamnant les liens de la parenté, de la patrie, et en n'en reconnaissant d'autre que celui de la *fraternité* humanitaire). *Personne ne s'est si bien mis à la portée de ses auditeurs* (comme les francs-maçons, qui proposent tout leur système en un seul mot, par exemple celui de *liberté), et personne n'a si prudemment caché le sens sublime de sa doctrine* (comme les sectaires encore, qui cachent leur doctrine par le mot même dont ils se servent pour l'exprimer). *Personne enfin n'a frayé à la* LIBERTÉ *des voies aussi sûres que notre grand maître Jésus de Nazareth. Il cacha, il est vrai,* **ABSOLUMENT EN TOUT** (aux apôtres et à ses auditeurs vulgaires), *ce sens sublime et ces suites naturelles de sa doctrine* (connus seulement de quelques disciples choisis); *car sa véritable doctrine était secrète,*

comme nous le voyons par plus d'un endroit de l'Évangile. »

90. L'Hiérophante le prouve par ces paroles de Jésus-Christ : « Il vous a été donné, à vous, de connaître les mystères du royaume des cieux, mais aux autres seulement en paraboles (1). » Ensuite il expose quelle était cette doctrine secrète. Elle consistait, selon lui, dans la condamnation de toute supériorité : « Vous savez que les princes de ce monde aiment à dominer; il n'en sera pas de même parmi vous : que le plus grand se fasse le plus petit (2). » Elle consistait dans la réprobation de toutes les distinctions sociales ou domestiques : « Vous êtes tous frères (3); n'appelez personne votre père sur la terre (4); n'ayez point de maître (5). »

Elle consistait dans la proscription de la propriété : « Celui qui ne renonce pas à tout ce qu'il possède, ne peut pas être mon disciple (6). » « Malheur aux riches (7). » « Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux (8). » « Les renards ont leurs tanières et les oiseaux du ciel leurs nids, mais le Fils de l'homme » et ses vrais disciples « n'ont pas où reposer la tête (9). » En un mot, Jésus-Christ enseignait en secret « la liberté, l'égalité et la fraternité », telles que l'entend la franc-maçonnerie.

(1) Luc. VIII, 6.
(2) Ibid. XXII, 25.
(3) Matth. XXIII, 8.
(4) Ibid. 9.
(5) Ibid. 8.
(6) Luc. XIV, 33.
(7) Ibid. VI, 24.
(8) Matth. XIX, 24.
(9) Luc. IX, 58.

L'Hiérophante conclut : « *A présent, si* LE BUT SECRET *de Jésus*, MAINTENU PAR LA DISCIPLINE DES MYSTÈRES (inviolablement conservé par les sociétés secrètes), *et rendu évident par la conduite et par les discours de ce divin Maître, était de rendre aux hommes* LEUR ÉGALITÉ, LEUR LIBERTÉ ORIGINELLES, *et de leur préparer les voies, combien de choses qui semblaient contradictoires et inintelligibles* (dans la doctrine de Jésus-Christ telle que l'enseigne l'Église romaine), *deviennent claires et naturelles* (avec les explications maçonniques) ! *A présent on conçoit* EN QUEL SENS *Jésus a été le* SAUVEUR, *le* LIBÉRATEUR *du monde. A présent s'explique la doctrine du péché originel, de la chute de l'homme et de son rétablissement.* » Car le péché orignel du genre humain est l'institution des sociétés; sa rédemption sera la restauration de l'état de nature. « *C'est là que mène la morale* (maçonnique), *surtout la plus parfaite morale, celle de Jésus* (entendue dans le sens maçonnique). *C'est quand cette doctrine sera devenue générale que s'établira enfin sur la terre le règne des bons et des élus* (1); » c'est-à-dire la rédemption sera consommée, lorsque la franc-maçonnerie aura partout ramené l'état de nature par la destruction de toute autorité, de toute loi, de toute société.

91. On retrouve le même travestissement de nos dogmes dans la plupart des instituts maçonniques. Presque tous affectent la même admiration pour notre Sauveur, parlent sur le même ton de son œuvre rédemptrice. Même, comme nous le verrons, le plus grand nombre l'appellent « un de leurs grands maîtres », « leur premier », « leur divin maître », « leur illustre fondateur ». Souvent les sectaires, dans leurs assemblées, lui adressent des acclamations,

(1) Weishaupt, *Écrits orig.*, t. II, part. II.

comme à « un des plus sublimes coryphées des loges. »

IV — Conclusions et observations

1° La franc-maçonnerie rivale de l'Église.

92. Voilà donc la franc-maçonnerie se dressant en face de l'Église avec la prétention de dériver comme elle de Jésus-Christ, d'être, mieux qu'elle, en possession de sa vraie doctrine, et d'avoir seule la mission de le continuer sur la terre et de travailler à la rédemption du genre humain. L'Église, disent les sectaires, n'a jamais connu ou a altéré la doctrine de Jésus-Christ; « la franc-maçonnerie seule a l'eau limpide de ses célestes enseignements. » L'Église, au lieu de travailler à la délivrance du genre humain, opprime la raison sous des dogmes inintelligibles, fortifie la tyrannie en prêchant l'obéissance aux princes; la franc-maçonnerie se dévoue seule à l'émancipation universelle des peuples. « *Les hommes gémiraient pour toujours dans la dégradation* (de l'état social), *si la Providence* (la nature), *dans des temps reculés, ne leur avait pas ménagé des moyens qu'elle a fait arriver jusqu'à nous pour* MÉDITER SECRÈTEMENT ET OPÉRER ENFIN UN JOUR LE SALUT DU GENRE HUMAIN (par le retour à l'état de liberté et d'égalité originelles). *Ces moyens sont les écoles secrètes de la philosophie* (les loges actuelles et les sectes gnostiques et manichéennes qui les ont précédées et préparées). *Ces écoles ont été de tout temps les archives de la nature et des droits de l'homme. Par ces écoles*, UN JOUR SERA RÉPARÉE LA CHUTE DU GENRE HUMAIN : LES PRINCES ET LES NATIONS DISPARAITRONT SANS VIOLENCE DE DESSUS LA TERRE (1). »

(1) Discours de l'Hiéroph. au grade d'*Épopte*.

2° Motifs de cette hypocrisie.

93. Cette tactique (car nous ne pouvons pas appeler autrement cette prétention maçonnique) ne manque pas d'habileté. En premier lieu, elle sert à défendre les sectes du reproche d'athéisme et surtout d'antichristianisme qu'on leur fait. En second lieu, elle leur permet de séduire un plus grand nombre de protestants et même de catholiques. Qui soupçonnerait des hommes qui parlent avec tant d'admiration de Jésus-Christ, d'être ses ennemis? Leur ardeur à faire des prosélytes n'est-elle pas le fruit d'un zèle tout évangélique? Et ainsi les sectaires combattent nos dogmes avec d'autant plus de succès qu'ils prétendent en avoir et en donner une intelligence plus haute. Leur guerre à l'Église est d'autant plus redoutable qu'ils affectent d'attaquer en elle une forme dégénérée du christianisme au nom d'un christianisme plus pur. S'ils démasquaient leur haine, les chrétiens fuiraient devant eux; en prenant certains dehors pieux, ils réussissent à faire un grand nombre de dupes, surtout dans les régions protestantes. Mais laissons un des chefs de *l'Illuminisme* nous expliquer lui-même le dessein de cette hypocrisie. « *Pour réunir et mettre en action*, écrivait Knigge, l'un des principaux chefs de la secte des Illuminés, *pour faire concourir à notre objet* (le rétablissement de l'état de nature) *deux classes d'hommes tout opposées* (ceux qui détestent toute révélation et ceux qui sont attachés à la religion révélée), *il fallait trouver une explication du christianisme qui* RAPPELAT LES SUPERSTITIEUX (les croyants) A LA RAISON, *et qui apprît* A NOS SAGES PLUS LIBRES (aux incrédules) *à ne pas repousser la chose pour l'abus. Ce secret devait être celui de la Maçonnerie et nous conduire à notre objet. Nous disons donc que* JÉSUS N'A POINT ÉTABLI UNE NOUVELLE RELIGION, *mais* QU'IL A SIMPLEMENT VOULU RÉTABLIR DANS SES DROITS LA RELIGION NATURELLE; *qu'en donnant au*

monde un lien général (celui de la fraternité humanitaire), *en dissipant les préjugés* (qui nous inspirent le respect de la propriété, de la famille, de l'État), SON INTENTION ÉTAIT DE NOUS APPRENDRE A NOUS GOUVERNER NOUS-MÊMES (à ne reconnaître aucune autorité), *et de rétablir, sans les moyens violents des révolutions,* LA LIBERTÉ, L'ÉGALITÉ *parmi les hommes. Il ne s'agissait pour cela que de citer divers passages de l'Écriture et de donner des explications*, VRAIES *ou* FAUSSES, *n'importe* (ô dupes de la franc-maçonnerie, entendez!), *pourvu que chacun trouve un sens d'accord avec* LA RAISON (avec les théories maçonniques) *dans la doctrine de Jésus. Nous ajoutons que cette religion si simple fut ensuite dénaturée* (surtout dans l'Église romaine), *mais qu'elle se maintint* (dans les sectes gnostiques, manichéennes et maçonniques), *et qu'elle nous a été transmise par la franc-maçonnerie.* »

Le même ajoute : « *Spartacus* (Weishaupt, le fondateur de *l'Illuminisme*) *avait réuni bien des données pour cela; j'ai ajouté les miennes. Nos gens* (le vulgaire de nos adeptes) *voyant ainsi que nous avons le* VRAI CHRISTIANISME, *il ne nous reste plus qu'à ajouter quelques mots contre* LE CLERGÉ *et* LES PRINCES (pour rappeler aux sages plus libres que ce vrai christianisme consiste dans le renversement des autels et des trônes). *Cependant* (qu'on remarque cette profonde hypocrisie), *je l'ai fait de manière* QUE JE VOUDRAIS DONNER CES GRADES AUX PAPES ET AUX ROIS, *pourvu qu'ils eussent passé par nos épreuves* (et fussent habitués à ces déclamations maçonniques qui paraissent vagues à ceux qui ne sont pas initiés, mais très précises aux autres) (1). »

(1) Lettre de Knigge-Philon à Caton-Zwach. Écrits orig., tome II. Barruel, t. III.

9° Les vrais initiés.

94. Cette affectation de christianisme cesse dans les loges les plus profondes. Là on n'entend plus que le cri de la haine contre Jésus-Christ et sa religion, même contre toute religion. « *Dans nos derniers mystères*, continue le sectaire que nous venons de citer, *nous avons d'abord à* DÉVOILER AUX ADEPTES CETTE PIEUSE FRAUDE (consistant à cacher la haine contre Jésus-Christ sous des apparences de respect et d'admiration), *ensuite à démontrer par les écrits* L'ORIGINE DE TOUS LES MENSONGES RELIGIEUX (l'origine mensongère de toutes les religions, comme a prétendu le faire Dupuis) (1). »

Dans certains instituts, *la pieuse fraude* continue jusque dans les plus hauts grades, à l'égard d'un grand nombre d'adeptes que l'on reçoit sans leur communiquer les secrets. Mais, pour tous les vrais initiés de la franc-maçonnerie, il n'y a qu'un christianisme, le christianisme de l'Église romaine, et ce christianisme, ils ont juré de l'exterminer. Pour eux, Jésus-Christ n'est plus le grand maître, mais le grand ennemi. Dans leur correspondance intime, ces vrais initiés s'applaudissent de séduire et de mener les maçons subalternes au moyen de ces pieuses fraudes, et se moquent en secret de leur crédulité : « *Vous ne sauriez croire*, écrivait le chef de *l'Illuminisme, quelle admiration mon grade de Prêtre* (d'Époptc) *produit sur notre monde* (le monde maçonnique). *Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que de grands théologiens protestants et réformés, qui sont membres de notre Illuminisme, croient réellement que la partie relative à la religion dans ce discours* (celle que nous avons citée) *renferme le véritable esprit, le vrai sens du christianisme.* O HOMMES ! QUE NE POURRAIS-JE PAS

(1) Lettre précédemment citée.

VOUS FAIRE CROIRE? FRANCHEMENT, JE N'AURAIS PAS IMAGINÉ DEVENIR FONDATEUR D'UNE RELIGION (1). »

4° L'âge d'or dans le système maçonnique.

95. Les mythologies et les poètes ont placé un *âge d'or* au berceau du genre humain ; les traditions de tous les peuples attestent qu'une faute primitive a changé cet âge d'or en *âge de fer*, mais qu'il reste à l'homme un bien, *l'espérance* de recouvrer son premier état.

Aux yeux des catholiques, ces traditions sont les souvenirs du bonheur, de la faute et de la promesse originels, tels qu'ils sont décrits dans la Bible. Pour les sectaires, elles sont, aussi bien que le dogme catholique lui-même, les vestiges qu'a laissés dans la mémoire des peuples l'état primitif de nature.

Ainsi, comme l'Église se déclare en possession de a vérité totale, dont les peuples païens n'ont que des débris, de même la franc-maçonnerie prétend expliquer par des théories plus sublimes et les traditions mythologiques et le dogme catholique. L'Église catholique aussi bien que les peuples païens, disent les sectaires, n'ont plus que des lambeaux disparates de vérité ; nous seuls avons la vérité intégrale qui corrige, complète et explique les croyances étrangères. L'âge d'or ou l'état d'innocence, c'est l'état de liberté et d'égalité originelles ; l'âge de fer ou l'état de la nature tombée, c'est l'état social ; mais le genre humain conserve l'espérance, parce que, grâce aux sociétés secrètes, il rentrera un jour dans l'état de nature par la destruction de toute société.

Article II — Les types de l'état de nature

Considération générale.

96. Un premier type de l'état auquel la franc-maçonnerie travaille à ramener le genre humain,

(1) Lettre XVIII de Weishaupt à Zwach. Écrits orig., t. II.

c'est *la condition des sauvages*. Un type plus parfait encore, c'est *l'état des animaux*. Les sectaires exaltent fréquemment les sauvages et les animaux, et mettent leur condition au-dessus de celle des peuples civilisés. Mais il y a un type achevé de l'état de nature : c'est *l'état des damnés* dans l'enfer. Les interprètes de la franc-maçonnerie ne parlent pas de ce troisième idéal ; mais en réalité, comme nous allons le voir, c'est dans l'enfer que Satan, le premier inspirateur de la franc-maçonnerie, a pris le plan du Temple qu'il veut faire habiter dès la vie présente par les générations humaines, en attendant qu'elles descendent auprès de lui dans le lieu « d'éternelle horreur et de souveraine confusion. »

I — PREMIER TYPE DE L'ÉTAT DE NATURE : LA CONDITION DES SAUVAGES

1° Estime pour les sauvages en général.

97. Le premier type, disons-nous, de l'état que la franc-maçonnerie destine au genre humain, est *la condition des sauvages*. Nous ne multiplierons pas les textes pour le prouver. En vingt, peut-être en cent endroits de ses ouvrages, Rousseau préfère l'état des peuples sauvages à celui des nations civilisées, parce qu'il est plus conforme à l'état de nature (1). Weishaupt proclame plusieurs fois que « les sauvages sont au suprême degré les plus éclairés des hommes et peut-être aussi les seuls libres (2). » Swedenborg invite les hommes à chercher « la parole de Jéhovah, perdue sur la terre, » c'est-à-dire l'état d'innocence originelle, « dans les peuplades de la Tartarie (3). » Kropotkine déclare que « les principes de la vraie

(1) Principalement dans le *Disc. sur l'inég. des cond.*
(2) Discours au grade d'*Épopte*; et passim.
(3) Ragon, *Orthod. maçonnique*, ch. XVIII.

morale ne se rencontrent plus que chez les tribus refoulées sur les confins du monde policé, » et qu'il faut aller chercher les sentiments moraux « dans les peuplades primitives débris vivants de ce que l'humanité entière fut à ses débuts (1). » La plupart des auteurs de la franc-maçonnerie exaltent les sauvages par des éloges singuliers ; car « ils possèdent, dans une plus large mesure que les hommes civilisés, *la liberté* et l'égalité originelles ; » « la nature a conservé en eux la vraie race des hommes primitifs avec sa pureté et sa vigueur incomparables. »

2° Estime pour les nomades en particulier.

98. Entre tous les sauvages, les nomades plaisent spécialement aux sectaires. Car, disent-ils, « les nomades ont conservé la sublime notion que l'homme est *citoyen de l'univers*. Comme les hommes dans l'état de nature, ils parcourent à leur gré les régions, sans se fixer en aucune ; ils ne cultivent pas, et se contentent des produits de leurs troupeaux et des fruits que le sol donne spontanément. Parmi eux, *les fruits sont à tous et la terre n'est à personne.* Ils ne bâtissent pas de villes, ont à peine une industrie grossière, ne forment pas de nation, mais seulement des familles, dans lesquelles le père est chef et roi. Il y a même des individus qui vivent en dehors de toute association permanente, jouissant pleinement de leur liberté dans l'immensité du désert. »

Quel état sublime et heureux ! Aussi, à entendre les sectaires, les peuples nomades devenus peuples civilisés devraient amèrement regretter leur première condition : « Ah ! s'il était parmi eux quelques sages assez heureux pour s'être préservés de la contagion, » c'est-à-dire de l'amour de la civilisation,

(1) *Paroles d'un révolté*, p. 19.

« combien ils soupireraient, et quels vœux ils formeraient pour revoir les lieux où ont erré leurs ancêtres, pour goûter de nouveau leurs anciens plaisirs sur le bord d'un ruisseau, à l'ombre d'un arbre chargé de fruits, à côté de l'objet sensible de leurs amours! Ils pourraient concevoir quel bien c'est que *la liberté* (consistant à ne reconnaître ni Dieu ni maître), et quelle faute ils ont faite en mettant trop de puissance dans la main d'un homme (en établissant un pouvoir social) (1). »

3° Estime plus spéciale encore pour les sauvages *aux mœurs libres.*

99. Mais les sauvages qui sont le plus admirés sont ceux qui se distinguent par une grande liberté de mœurs, ceux qui ont conservé la pratique parfaite de *la bienfaisance* ou de *la fraternité*, en se prêtant à *tous* les désirs de toute chair. Les écrivains maçons parlent de ces sauvages avec une sorte d'envie qui fait assez voir que la plus chère de leurs libertés est *celle du plaisir*. « *Dans le Malabar et à Madagascar, si toutes les femmes sont* VRAIES (lecteur, remarquez de nouveau en quoi consiste *la vérité* et *la fausseté* dans la langue des profonds initiés), *c'est qu'elles satisfont sans scandale à toutes leurs fantaisies et ont mille galants. Au royaume de Baltimera, toute femme, de quelque condition qu'elle soit, est même forcée par la loi* (loi éminemment *philanthropique*, puisqu'elle prescrit un acte de la *bienfaisance* maçonnique), *et sous peine de la vie, à céder à l'amour de quiconque le désire. Un refus est pour elle un arrêt de mort* (2). »

100. La tribu des Moïs a peut-être gardé plus pleinement encore la liberté de l'état de nature. « *Chez certaines tribus demi-sauvages*, disait une

(1) Weishaupt, Discours au grade d'*Épopte*.
(2) Helvétius, *De l'esprit*, disc. II.

feuille maçonnique (1), LA FAMILLE N'EST QU'UN CERCLE FORT ÉLASTIQUE D'OU LE MARI ET LA FEMME SORTENT A VOLONTÉ. *La* MÉTHODE MATRIMONIALE *des Moïs, peuplades de la Cochinchine*, EST PARFAITEMENT SIMPLE *et* CONFORME A LA NATURE : *elle* DIFFÈRE PEU DE LA CONDUITE ORDINAIRE DES ANIMAUX. *Mais plus l'homme se rapproche de* LA NATURE, *et moins il est apte à* LA VIE SOCIALE (puisque la vie sociale est contraire à l'état de nature). *Quand l'adultère se commet et qu'il est connu, la femme* COUPABLE (dans notre manière de parler, car, ainsi que le remarque l'écrivain sectaire, « elle n'est pas coupable chez les Moïs »), *devient de droit l'épouse de son complice, qui doit en outre indemniser l'ex-mari* (ce qui n'aurait pas lieu dans le pur état de nature), *en lui donnant soit une paire de buffles, soit une certaine quantité de piquette. On m'a fait voir une femme qui a été alternativement et plusieurs fois la femme de deux hommes, de sorte que les buffles donnés comme indemnité passaient d'un maître à l'autre, mais en sens inverse de la femme. L'un des deux maris, mieux avisé, se défit de ces animaux en les vendant. Si l'homme* COUPABLE *d'adultère est déjà engagé dans les liens du mariage, il divorce, et sa femme retourne chez ses parents, emmenant un buffle comme indemnité. A défaut de buffles, les infidélités sont compensées soit par des cochons, soit par des poules, soit par de la piquette, etc. Quand un homme marié a eu commerce avec une jeune fille, il doit l'épouser et abandonner sa femme. Quand un jeune homme et une jeune fille ont cédé à l'amour, l'arrangement est facile, et les mœurs sont indulgentes. Les époux, unis par le hasard, déclarent sans rougir cette union à leurs parents.*

(1) *La Pensée nouvelle*, 29 déc. 1867, citée par M. Alex. de Saint-Albin, *Les libres-penseurs et la Ligue*..., p. 81 et suiv.

Alors on se réunit, on boit un peu de piquette, on sacrifie quelques poules à l'Esprit de la forêt afin qu'il épargne le nouveau couple, et tout est dit. »

101. Aux yeux des sectaires, ces sauvages sont heureux, parce que les hommes et les femmes sont absolument *libres* dans leurs relations mutuelles, comme l'exige *la loi de la nature.* « *Rien paraît-il* » *en effet* « *plus insensé qu'un précepte qui proscrit le changement qui est dans l'homme, qui commande une constance qui n'y peut être et qui viole* LA LIBERTÉ *du mâle et de la femelle en les enchaînant pour jamais l'un à l'autre; qu'une fidélité qui borne la plus capricieuse des jouissances à un même individu; qu'un serment d'immutabilité de deux êtres de chair à la face d'un ciel qui n'est pas un instant le même, sous des antres* (ou dans des *loges*) *qui menacent ruine, au bas d'une roche qui tombe en poudre, au pied d'un arbre qui se gerce, sur une pierre qui s'ébranle* (1)? »

102. Mais au moins la franc-maçonnerie, qui se pique tant *d'humanité*, aura-t-elle quelque souci des enfants qui peuvent naître avec « la méthode matrimoniale » des Moïs?

Écoutez :

« *Dans la famille civilisée, il n'y a qu'un droit, c'est celui de l'enfant. Tout lui est dû, puisqu'il n'avait rien demandé, pas même l'existence. Quant à ses devoirs personnels, ils ne naissent que de la gratitude. Tout l'effort des lois se porte à l'encontre de la puissance paternelle, cherchant à la régler, à la limiter dans l'intérêt de l'enfant. Pour les Moïs,* L'ENFANT N'EST QU'UN ACCIDENT, LE RÉSULTAT INDIFFÉRENT D'UN HASARD AMOUREUX; *pour eux,* IL N'Y A QU'UN DROIT, CELUI DE L'HOMME OU DE LA FEMME, *du père ou de la*

(1) Diderot, *Supplément au voyage de Bougainville.*

mère. Aussi peut-on dire que chez eux la famille n'existe pas. Cette réserve faite, on trouvera qu'ils évitent, par des PROCÉDÉS TRÈS SIMPLES, TRÈS ÉQUITABLES EN EUX-MÊMES (très conformes surtout à l'état de nature), UNE FOULE DE DIFFICULTÉS QUE les LÉGISLATEURS MODERNES PROCLAMENT INSOLUBLES OU RÉSOLVENT MAL PAR DE DANGEREUX COMPROMIS (1). »

C'est ainsi que la franc-maçonnerie voit dans l'état des sauvages l'idéal auquel elle veut ramener le genre humain, et présente ce qu'il y a de plus honteux dans la dégradation, nous voulons dire la dissolution de leurs mœurs, comme la raison même de leur supériorité.

1° Remarque. Imperfection du type proposé.

103. Et toutefois l'état des sauvages est encore loin *de l'état de nature.* En effet, les sauvages vivent à l'état social. Ils ont des chefs, des prêtres, des lois, un culte. La famille existe encore parmi eux ; et, quoi que prétendent les écrivains de la franc-maçonnerie, les enfants ont des droits et le mariage a une certaine fixité. La propriété individuelle est universellement reconnue ; car, même les sauvages qui habitent sous des tentes et errent sur le sol sans le cultiver, possèdent des meubles et des troupeaux. Enfin tous, même les plus dégradés, ont le sentiment de la pudeur. Sans doute la plupart des tribus sauvages ont des institutions religieuses civiles et domestiques fort imparfaites ; la propriété est facilement violée ; il y a un triste laisser-aller dans les mœurs ; c'est pourquoi elles sont si inférieures aux peuples civilisés. Mais il n'en est pas une où l'état social, la propriété individuelle ou collective et l'usage des vêtements soient inconnus.

Aussi la franc-maçonnerie va chercher plus bas

(1) *La Pensée nouvelle*, citée précédemment.

encore un type de *l'état de nature*. Ce nouveau type, plus parfait que le précédent, c'est l'état même des animaux.

II — Deuxième type de l'état de nature : l'état même des animaux

1° Estime pour les animaux.

104. « *Les animaux ont naturellement, au-dessous de nous*, dit Voltaire, *l'avantage de l'indépendance* (de la liberté et de l'égalité). » « *Dans cet état naturel dont jouissent tous les quadrupèdes non domptés, les oiseaux et les reptiles*, dit-il encore, *l'homme serait aussi heureux qu'eux.* » « *L'animal est ton semblable, ô homme*, disait Brissot ; *peut-être est-il ton supérieur : il l'est, s'il est vrai que les heureux soient les sages* (1). » Tous les écrivains de la franc-maçonnerie parlent de même.

En 1794, un auteur publiait pour l'enfance et la jeunesse de France un livre élémentaire où les modèles proposés étaient les animaux. Voici le titre de l'ouvrage : *Instructions tirées des exemples des animaux sur les devoirs de la jeunesse, à l'usage des écoles primaires, suivies d'observations sur les avantages de la république* (2).

De nos jours, les maçons continuent de voir dans les animaux les modèles que l'homme doit étudier : « *Un jour j'étudierai la pudeur dans le lapin. Aujourd'hui c'est la louve qui m'offre le sentiment maternel hautement développé, ainsi que celui de la liberté dans le choix des époux* (3). »

(1) Recherches sur le droit de propriété et sur le vol.

(2) *Moniteur*, 17 novembre 1794, cité par M. J. de Moussac, *Les bienfaits de la révolution.*

(3) *La libre conscience*, 1er février 1868.

Il n'est pas étonnant que, voyant dans les animaux les types de la perfection *humaine*, les sectaires parlent si souvent de *l'humanité* qui leur est due.

Un exemple.

En 1881, M. Chantre donne deux oursons à la ville de Lyon. Le conseil municipal charge M. Valensaut de voir si le logement des nouveaux pensionnaires est convenable. M. Valensaut présente un rapport : « Messieurs, dit-il, un aménagement doit être établi le plus tôt possible dans l'intérêt hygiénique des deux oursons donnés par M. Chantre... *L'humanité commande que, n'ayant plus leur liberté, ils aient au moins un certain confort.* » En conséquence, le conseil municipal prend l'arrêté suivant : « Le conseil municipal, vu le projet dressé par le service de la voirie...; Vu le rapport de M. l'Ingénieur en chef...; Considérant que les espaces ménagés pour servir d'habitation soit à l'ours, soit aux deux oursons, sont tout à fait trop restreints, *et qu'il importe, au point de vue de l'humanité, de leur donner un certain bien-être;* considérant qu'il serait utile, *à ce point de vue*, de laisser à la tanière de l'ours sa disposition actuelle..., Délibère... » Le conseil municipal, dans son *humanité pour les oursons*, leur vote mille francs.

2° Raison de cette estime.

105. Cette estime et cette tendresse des sectaires pour les animaux ne doit point surprendre. En effet, tandis que les hommes sont déchus de l'état de nature, les animaux y persévèrent. La plupart vivent errants et vagabonds, étrangers à toute vie commune, n'obéissant à aucun chef : « Parmi les animaux, il n'y a ni rois ni sujets, tous se gouvernent eux-mêmes dans la pleine possession de leur liberté. » « Les fruits sont à tous, et la terre » n'est à aucun. « Les signes représentatifs des biens » sont inconnus parmi eux. « Une éducation fausse ne » leur « a pas

appris à rougir de la nature et à se couvrir de vêtements. » Le mâle et la femelle n'ont entre eux que « des unions vagues, » dont le plaisir est l'unique règle, qui se font au gré des circonstances, sans être soumises à un ensemble d'inhabiletés et de formalités gênantes pour la nature : « les penchants sont souverains, » « le mariage est libre. » Les fruits de ces « mariages libres » ne dépendent de leurs parents que pendant qu'ils ont besoin de leur assistance; ensuite ils s'en séparent et ne les distinguent plus du reste de l'espèce. « L'animal n'a pas de besoins factices, » créés par *les préjugés* et *l'ambition*, « mais les seuls besoins de *la nature*. Il ignore les *terreurs religieuses*, les erreurs du *fanatisme;* ses seuls plaisirs, ses seules douleurs sont les plaisirs et les souffrances de la nature. Pourvu qu'il ait un peu de nourriture, quelque abri, la société passagère avec un autre animal de son espèce, il est satisfait ; » car la nature dont il suit les seules inspirations « est simple dans ses goûts ».

Et ainsi les animaux sont encore en possession *de la liberté* et *de l'égalité*, « depuis longtemps exilées du milieu des hommes ». C'est pourquoi leur état est, aux yeux des sectaires, le type le plus complet qui reste sur la terre de *l'état de nature* primitif.

3° Observa-ion.

106. Toutefois, pour rencontrer le vrai type de l'état de nature, il faut descendre au-dessous des animaux. « Nous voulons, dit la franc-maçonnerie, que l'homme n'ait d'autre maître que lui-même, comme les animaux à l'état sauvage, qu'en lui comme en eux les penchants soient émancipés. » Or, dans les animaux, l'instinct détermine tous les actes et les soumet à l'ordre : même quand les quadrupèdes errent en liberté dans les déserts, ils portent en eux la loi souveraine qui préserve leurs penchants naturels des excès destructeurs de l'individu ou de l'espèce.

Dans l'homme au contraire, il y a eu, mais il n'y a plus cette rectitude de toutes les facultés. L'esprit s'est révolté contre Dieu, et, en punition, la chair est en révolte contre l'esprit. O sectaires, vous niez le péché originel; mais, je vous le demande, pourquoi l'homme rougit-il de sa nudité, tandis que l'animal n'en rougit pas? Vous prétendez que la pudeur est l'effet d'un préjugé. Plaisante explication. Hélas! l'homme sent qu'il n'a plus un plein empire sur ses sens, et il les voile à lui-même. Il est porté d'une manière désordonnée vers le bien sensible. Il est superbe, vain et égoïste. La *vertu*, au lieu de lui être naturelle, lui coûte; et il ne peut opérer le bien qu'en se faisant continuellement violence à lui-même. « Je vois le bien, et je fais le mal (1), » dit saint Paul. « Infortuné que je suis! dit-il encore, qui me délivrera de ce corps de mort (2)? » Car « la chair convoite sans cesse contre l'esprit (3); » « il y a une triste loi des membres (4), » qui résiste sans cesse à la loi de Dieu.

O sectaires, vous proclamez « la souveraineté des penchants? » Mais, dans l'homme, s'ils ne sont pas retenus par la raison, les penchants, n'étant pas réglés par l'instinct, s'emporteront à tous les exces, comme des chevaux fougueux qui n'ont pas de frein. Vous proclamez que chaque homme n'a pas d'autre maître que lui-même? Mais l'animal était maintenu à la place qu'il doit occuper dans l'univers par la droiture même de ses penchants; si la raison ne soumet

(1) Non enim quod volo bonum, hoc ago; sed quod odi malum, illud facio. Rom. VII, 15, 19.

(2) Infelix ego homo, quis me liberabit de corpore mortis hujus? Ibid. 24.

(3) Caro enim concupiscit adversus spiritum. Gal. V, 17.

(4) Rom. VII, 23.

pas l'homme à tout l'ordre naturel et surnaturel établi par Dieu, il entre en état d'insurrection universelle contre Dieu, ses lois et ses représentants. O sectaires, le vrai type de l'état de nature, tel que vous le rêvez pour le genre humain, vous ne le connaissez peut-être pas ; mais votre prince le connait : c'est *l'état des damnés dans l'enfer*. Oui, le modèle du *temple* qu'élève la franc-maçonnerie, *c'est l'enfer lui-même.*

III — TYPE ACHEVÉ DE L'ÉTAT DE NATURE : L'ÉTAT DES DAMNÉS

107. Les hommes *libres et égaux* de la franc-maçonnerie formeront la Cité des révoltés de ce monde, comme les damnés composent la cité des révoltés de l'autre monde. Chaque damné se déclare indépendant de tous, même de Dieu, égal à tous, même à Dieu ; il est à lui-même sa fin, son tout, son dieu. L'homme *libre* proclame la souveraineté de sa raison, de sa volonté et de ses penchants, à la face du ciel et de la terre ; il ne connaît pas de maître, mais seulement des égaux ; il maudit tout ce qui humilie l'amour-propre, gêne la volonté et les passions ; c'est un être isolé de Dieu et des créatures, qui met sa fin en lui-même et prétend être roi, prêtre et dieu.

108. La Cité des damnés est un amas d'êtres dégradés, forcés d'habiter ensemble sans être unis par aucun lien d'autorité, dont les faibles ne sont plus garantis contre la rage des forts par aucune institution protectrice, et où chacun d'entre eux n'a que ses propres forces pour se défendre contre les violences de tous les autres : Cité de la confusion, « où il n'y a plus aucun ordre, mais où habite une perpétuelle horreur (1). »

(1) Job. x, 22.

L'humanité *libre*, c'est la multitude confuse de créatures raisonnables qui ne sont plus unies par aucun lien de hiérarchie, où personne n'est plus protégé contre personne par des institutions publiques, où les faibles comme les forts sont réduits à leurs propres forces. Aussi, « dans l'humanité *libre*, chaque individu est plus attaché (autant du moins) à sa pique et à son fusil qu'à son existence. »

109. Le caractère propre du damné, c'est l'amour de soi-même porté jusqu'à la haine de Dieu. Le caractère propre de l'homme de la nature, c'est l'enivrement de soi-même poussé jusqu'au mépris de toute autorité. Le damné préfère se voir le plus misérable des êtres plutôt que d'humilier son front devant Dieu; l'homme libre accepte tous les malheurs plutôt que de se soumettre à un supérieur.

La Cité des damnés a un seul sentiment commun, la haine de Dieu; elle n'unit ses forces que pour faire la guerre aux saints. L'humanité, dans l'état de nature, n'a d'autre principe d'unité que la haine universelle des institutions sociales; elle a un seul vouloir partagé par tous, celui d'empêcher l'établissement de la société.

Dans la langue des damnés, le mal c'est Dieu avec sa puissance; le bien c'est la créature dans sa révolte; la vertu c'est l'insubordination. Dans la langue des hommes à l'état de nature, le mal c'est toute autorité, la perfection c'est la révolte universelle.

Au front de chaque damné on pourrait écrire cette maxime qui est dans son cœur : « A moi l'adoration ; guerre à Dieu! » Au front de l'homme libre, on pourrait écrire aussi : « Je m'adore; je hais tout le reste. »

Si la Cité des damnés faisait une constitution, elle commencerait par une proclamation des droits des damnés, et inscrirait en tête : « Tous les damnés sont

libres et égaux. » Lorsque le premier parlement maçonnique a été réuni, il a ouvert ses travaux par une *Déclaration des droits de l'homme*, et le premier article de la nouvelle constitution a été : « Tous les hommes sont libres et égaux. »

110. Quelque lecteur peu attentif dira peut-être : « En enfer, il y a la liberté et l'égalité *sans la fraternité;* dans l'humanité régénérée par la franc-maçonnerie, il y a la liberté, l'égalité *et la fraternité.* Les damnés sont égaux et libres, mais ils se haïssent; les hommes de l'état de nature sont égaux et libres, mais ils s'aiment. » Je le demande de nouveau ; par la liberté et l'égalité maçonniques, toutes les digues de l'orgueil ne sont-elles pas rompues? Évidemment. L'orgueil poussé à l'extrême n'exclut-il pas tout amour des autres hommes? Évidemment encore. Car plus l'homme devient égoïste, moins il aime ses semblables. Celui qui pousse l'orgueil jusqu'à se révolter contre Dieu et contre toute autorité qui émane de lui, peut-il ne pas haïr le genre humain tout entier?

Conclusion.

111. O Jésus, votre fidèle s'applique à se rendre, comme vous-même, obéissant au Père et à toute créature ; les adeptes de la franc-maçonnerie tendent à devenir rebelles, comme votre « adversaire », l'Archange révolté, à Dieu et à toute autorité. Le sacerdoce catholique travaille pour que la volonté de Dieu s'accomplisse sur la terre comme au ciel; les hiérarchies maçonniques conspirent à faire régner la volonté propre sur la terre comme dans les enfers. L'Église catholique est la Cité de l'ordre et de la paix, parce qu'elle est le séjour de l'humilité et de l'obéissance ; *l'humanité* « émancipée par la franc-maçonnerie » sera le *Temple* de la guerre et de la révolution, parce qu'elle sera possédée de l'esprit d'orgueil et de révolte.

SECTION DEUXIÈME

PLAN MOINS PARFAIT DU TEMPLE

OU BUT INTERMÉDIAIRE DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

Préliminaires.
a Résumé de la théorie précédente.

112. Nous venons de retracer le plan du Temple maçonnique dans sa perfection idéale. Nous avons vu que le dernier but de la franc-maçonnerie est le renversement de tout l'ordre surnaturel et naturel émané de Dieu, la révolte totale contre Dieu, les rois et les prêtres, la négation universelle de tous les principes. « Notre *principe* à nous, c'est la *négation* de tout dogme; notre *donnée*, le *néant*. *Nier*, toujours *nier*, c'est là notre *méthode*. Elle nous a conduits à poser comme *principes* : en religion, *l'athéisme*; en politique, *l'anarchie*; en économie politique, la *non-propriété* (1). » L'individu rompt avec Dieu, s'isole de ses semblables, et se proclame *libre*, c'est-à-dire roi, prêtre et dieu. Il n'y a plus de société quelconque, ni société religieuse, ni société civile, ni société domestique; chaque homme est son maître dans le sens le plus absolu, il est *souverain*.

En réalité, ce n'est pas là le plan d'un temple à construire; c'est le projet d'une démolition universelle. *Le temple de la liberté* est proprement la ruine de tous les édifices qui ont jusqu'ici abrité l'humanité. Les francs-maçons ne devraient pas s'appeler des *travailleurs* qui construisent, mais des *ouvriers* qui démolissent.

(1) Proudhon.

b Nécessité d'une théorie moins radicale.

113. Or ce but, précisément parce qu'il est extrême, doit être soigneusement dissimulé non seulement *aux profanes*, mais même à la plupart des frères. En effet, il faut être consommé dans la folie ou dans le crime, pour se dévouer à une œuvre de destruction universelle. Ceux-là seuls qui ont été soumis pendant de longues années à l'éducation graduelle des loges, en qui l'orgueil a été exalté jusqu'au délire, dans lesquels les passions de la chair ont fini par étouffer tout sentiment de raison, sont capables de tant de perversité. Presque tous ceux qui se présentent pour entrer dans la franc-maçonnerie fuiraient, si on leur révélait son dernier terme; la plupart des maçons, même ceux des hauts grades, ne pourraient en être instruits, sans prendre en horreur la société dans laquelle ils sont engagés.

114. Puis la franc-maçonnerie se trouve de temps en temps maîtresse des royaumes : comment appliquerait-elle le programme dans toute son étendue ? Va-t-elle renverser les cités, détruire les arts et l'industrie, interdire l'agriculture elle-même, dissoudre tout lien social et ramener un peuple entier à l'état de nature? Ce n'est pas possible. On peut demeurer dans l'utopie, tant qu'on se livre à des déclamations du haut d'une tribune ou dans un cabinet ; mais quand on entre dans la pratique des affaires, lorsqu'on entreprend de gouverner, on est forcé de ne pas faire totalement abstraction du bon sens.

115. De là, pour les sectes, la nécessité d'une seconde théorie, ou, si l'on veut, d'un *second plan du temple*, moins absurde et plus avouable que le premier. Le précédent était le projet d'une *démolition universelle*, celui-ci sera le dessein d'une *reconstruction universelle*. On ne parlera plus de détruire tout ordre social et de donner aux hommes *la liberté* des animaux sauvages; ce qu'on voudra, c'est la *refonte* de la société. On

« niera encore », on « niera toujours » les *anciennes* formes sociales ; mais on ne niera plus *toute* forme sociale. On ne fera pas profession de vouloir « en politique l'anarchie » pure ; on demandera « un autre fonctionnement des pouvoirs publics ». « Il ne s'agit de rien moins que d'une réédification de la société sur des bases entièrement nouvelles, d'une réforme radicale du droit, d'un renouvellement complet du droit, d'un renouvellement complet du principe de l'existence, notamment du principe de la communauté et des relations réciproques entre l'homme et ses semblables (1). »

Les auteurs de cette théorie.

116. Cette seconde théorie ou ce second plan du temple a inspiré des multitudes de discours et d'écrits ; mais nulle part peut-être, ainsi que nous en avons déjà fait la remarque, il n'est exposé avec autant d'ampleur et de hardiesse que dans *le Contrat social* du sophiste Rousseau. Cet ouvrage peut être regardé comme la *formule* de la théorie, comme le *crayon* du plan. Plusieurs écrivains ont même fait à Rousseau l'honneur d'avoir été l'inventeur du système qu'il expose ; mais c'est là une erreur. La plupart des théories modernes, et en particulier celle de Rousseau sur la société, ont été puisées dans les traditions des Loges, et, malgré leur prétention à la nouveauté, ne sont que d'anciennes spéculations gnostiques et manichéennes, légèrement modifiées et accommodées au génie actuel des peuples.

Les panthéistes d'Allemagne, surtout Hegel, ont eu la prétention de donner une exposition scientifique de la doctrine du *Contrat social*, en la faisant dériver des théories panthéistiques, avec lesquelles elle

(1) Findel, *Les principes de la franc-maçonnerie dans la vie des peuples*, Trad. p. 163.

s'harmonise si bien. Mais leur théorie, quoique plus hardie encore que celle de Rousseau dans quelques expressions, n'en diffère pas pour le fond.

CHAPITRE I

Exposé de la théorie

Article 1 — Théorie générale de la société

Le pacte social.

117. Voici les bases fondamentales du nouvel ordre social.

1° *La société a son origine dans un contrat arbitraire et articifiel, appelé* CONTRAT SOCIAL.

2° *Par le contrat social, les individus* DONNENT *à la société leurs droits, leurs biens, leurs personnes, et ainsi établissent et créent le bien commun ou « la chose publique » en aliénant tout ce qu'ils ont et tout ce qu'ils sont.*

3° *Par ce même contrat, la société* REND *aux individus les forces, les biens et même les personnes de tous, et admet de la sorte chacun des membres du corps social à la communion du bien commun ou de « la chose publique. »*

Ces trois propositions résument toute la théorie : la première indique *l'origine* du contrat social, et les deux autres en déterminent la *nature;* la deuxième en énonce les conditions *du côté de l'individu*, et la troisième, les conditions *de la part de la société.*

I — ORIGINE DU CONTRAT SOCIAL

118. Nous disons en premier lieu que, dans cette théorie, *le contrat social* et par conséquent *la société* elle-même, qui en est le fruit, *doit son origine à une volonté arbitraire des hommes.* En effet, les parti-

sans du système, bien loin de rejeter l'état de nature comme une hypothèse absurde, le regardent comme la condition originelle et parfaite du genre humain : tant le concept de ce chimérique état est entré profondément dans l'esprit des sectaires. Voilà donc l'homme, originairement, par le droit même de sa nature, *libre* et indépendant de toute autorité.

Or, à cet état de liberté originelle il préfère l'état social : il se met en rapport avec ses semblables, et fait avec eux un pacte dont l'effet est l'établissement même de la société. Ainsi, c'est par un choix libre que l'homme abandonne l'état de nature et institue la société. Celle-ci n'est pas dans la nature même des choses, elle est créée par une volonté *positive :* elle n'est pas *naturelle* à l'homme, elle est *artificielle.*

119. L'homme a-t-il pu légitimement renoncer à sa liberté absolue et s'établir en société ? Très souvent les partisans du système blâment cette première résolution de l'homme *libre* et la considèrent comme le péché originel d'où sont sortis tous les maux du genre humain. D'autres fois ils semblent supposer que l'homme a eu le droit de quitter l'état sauvage pour embrasser l'état social.

En tout cas, que ce contrat soit légitime ou qu'il ne le soit pas, en voici les conditions.

II — Nature du contrat social

Préliminaires. Considération générale : *Le pacte social dans son ensemble.*

120. Pour passer de l'état de nature à l'état social, les hommes primitifs ont fait *un pacte* ou *un contrat.* D'une part, chaque individu s'est remis avec sa personne et tous ses droits entre les mains *de tous* ou de la société ; d'autre part *tous* ou la société a garanti à chaque individu une part, égale du bien commun. Il y a donc d'un côté l'aliénation totale de *chaque*

individu au profit de *tous*, et de l'autre la mise des forces et du bien de *tous* au service de *chacun*. Ainsi les deux contractants sont l'individu et la société : l'individu qui donne *tout*, la société qui admet l'individu à la *communion de la « chose publique*. »

Pesons bien les conditions du contrat, tant de la part de l'individu que du côté de la société.

1° Le pacte social du côté de l'individu.
a Aliénation totale de l'individu.

121. De la part de l'individu, l'aliénation *est totale*. « *Les clauses du pacte social, bien entendues*, dit Rousseau, *se réduisent toutes à une seule :* L'ALIÉNATION TOTALE *de chaque associé*, AVEC TOUS SES DROITS, *à toute la communauté.* » Sans cette totale aliénation, la société n'existerait pas : « *S'il restait quelques droits aux particuliers, comme il n'y aurait aucun supérieur commun qui pût prononcer entre eux et le public, chacun, étant en quelque point son propre juge, prétendrait bientôt l'être en tout ;* L'ÉTAT DE NATURE *subsisterait, et l'association deviendrait nécessairement tyrannique ou vaine.* » Au contraire, avec cette aliénation totale, l'association est parfaite : « *L'aliénation se faisant sans réserve, l'union est aussi parfaite qu'elle peut l'être, et nul associé n'a plus rien à réclamer* (1). » Ainsi, par le pacte social, l'individu s'aliène totalement entre les mains de la communauté.

« Il aliène sa personne ; il aliène ses biens, s'il en a. *Chaque membre de la communauté se donne à elle du moment qu'elle se forme, tel qu'il se trouve actuellement*, LUI *et* TOUTES SES FORCES, *dont les* BIENS *qu'il possède font partie* (2). »

Il aliène son travail, qui devient, avec sa personne, bien social.

Il aliène ses enfants : « *Les enfants appartiennent à*

(1) Le contrat social, liv. I, ch. VI.
(2) Ibid., ch. IX.

la république avant d'appartenir à leurs parents (1). » « *La totalité de l'existence d'un enfant appartient à l'État* (2). »

En un mot il aliène tout ce qu'il peut produire : il est nécessaire, en effet, que donnant l'arbre, il en donne aussi les fruits.

Il aliène jusqu'à sa propre volonté. « *Si l'on écarte du pacte social,* dit Rousseau, *ce qui n'est pas de son essence, on trouvera qu'il se réduit aux termes suivants : Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance* SOUS LA DIRECTION SUPRÊME DE LA VOLONTÉ GÉNÉRALE (3), » c'est-à-dire de la volonté de la majorité; car « *c'est la voix du plus grand nombre qui oblige toujours les autres.* » L'individu abdique tellement sa propre volonté, d'après Rousseau, qu'il ne veut plus ni ne peut plus vouloir que ce que veut la volonté générale. Comme nous l'avons remarqué ailleurs, et comme nous le verrons mieux plus loin, le sectaire pousse le fanatisme de ses principes jusqu'à prétendre que la minorité fait sa volonté, alors même qu'elle fait la volonté de la majorité, attendu que chaque associé n'a plus d'autre volonté que la volonté générale, et par conséquent la volonté de la majorité.

122. Dès l'instant du pacte, l'associé ne pense, n'agit, ne vit que pour la communauté. Il ne se regarde plus comme une personne privée, mais comme un membre du tout. Ce qui l'occupe constamment et exclusivement, c'est l'intérêt général. Il aime ce qui contribue à la prospérité commune, il hait ce qui y est contraire, il est indifférent à tout le reste. Il n'a plus d'existence, de vie, de sensibilité que dans le tout. « *Il a quitté son existence* ABSOLUE *pour en prendre une*

(1) Danton.
(2) La Convention.
(3) Le Contr. soc., liv. I, ch. VI.

RELATIVE, *transporte le* MOI *dans* L'UNITÉ COMMUNE, *en sorte qu'il ne se croie plus* UN, *mais* PARTIE DE L'UNITÉ, *et ne soit plus sensible que dans le tout* (1). »

Voilà les conditions du contrat social de la part de chaque membre. Elles se résument toutes dans ce mot : *aliénation totale et absolue de tout ce qu'a l'individu et de tout ce qu'il est.*

b La société sulte de cette tale aliéna-on.

123. Or la société résulte de cette aliénation totale, simultanément faite par tous les individus : « *A l'instant, au lieu de la personne particulière de chaque contractant, cet acte d'association produit un corps moral et collectif, composé d'autant de membres que l'assemblée a de voix; lequel reçoit de ce même acte son unité,* SON MOI *commun, sa vie, sa volonté* (2). » En abdiquant leurs personnes *privées*, les individus donnent naissance à une personne *collective;* en résiliant *leurs* biens, ils forment *le capital social;* en aliénant tous leurs droits *propres*, ils créent le pouvoir *commun* de la nation.

Par le contrat social, les individus avec tous leurs droits passent, pour ainsi dire, de l'état personnel à l'état impersonnel, se fondent dans le corps social, qui seul désormais a des droits, et en quelque sorte est seul une personne. « *L'État*, dit Hegel, *est la substance générale, dont les individus ne sont que des accidents ou des modes.* »

124. Le corps social est *propriétaire universel.* Tous les biens, sans exception, lui appartiennent, pour être administrés et employés à son gré. « *L'État, à l'égard de ses membres*, dit plusieurs fois Rousseau, *est maître de tous leurs biens.* » « *Le congrès déclare qu'il est indispensable que l'État, qui représente tout le peuple et qui organise dans son sein la* COMMUNE LIBRE,

(1) Émile.
(2) Contr. social, liv. I, ch. VI.

devienne le propriétaire du sol et des autres instruments de travail (1). » « *Le sol doit être rendu à son légitime propriétaire, qui est le peuple ; l'État détiendra le sol au nom du peuple* (2). »

125. Le corps social est *père de famille universel.* « *Il existe un père de famille qui les comprend tous : c'est l'État* (3). » Il reçoit des parents ces enfants qui lui appartiennent même avant de naître; il les nourrit et fait leur éducation à son gré. « *L'éducation publique, dans des règles prescrites par le gouvernement, et sous des magistrats établis par* LE SOUVERAIN (par le peuple), dit Rousseau, *est une des maximes fondamentales du gouvernement* POPULAIRE OU LÉGITIME. »

126. Le corps est *souverain universel, absolu, perpétuel.* « *Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation* (4). » Les hommes de *l'état de nature* étaient *libres*, c'est-à-dire affranchis de toute autorité et de toute loi. Or, comme les droits de tous ces souverains ont passé à la communauté, celle-ci a une indépendance et une souveraineté plus hautes encore, s'il est possible. Aucune puissance ne peut donc tracer de limites à son autorité : ni Dieu, ni Jésus-Christ, ni l'Église. Aucun droit ne peut restreindre les droits du peuple : ni droit naturel, ni droit divin, ni droit canonique. Tout pouvoir émane de la nation : le pouvoir politique, le pouvoir domestique, le pouvoir religieux. « NUL CORPS, NUL INDIVIDU, *ne peut exercer d'autorité qui n'émane expressément de la*

(1) Décision du congrès socialiste de Gand (1877).

(2) Décision du meeting qui fonda la *Ligue des travailleurs agricoles*, 13 octobre 1869.

(3) Ferry, Disc., 1879.

(4) Déclaration des droits de l'homme de 1791, art. 3.

nation (1). » Le peuple fait la loi à tous, et personne ne peut la lui faire. La volonté générale peut tout ce qu'elle veut; elle est essentiellement légitime : elle crée le droit, elle est le droit même.

127. En un mot, le peuple est roi, pontife et dieu. Dans l'état de nature, les individus étaient rois, prêtres et dieux. Or la société est née de l'abdication de tous ces rois, de tous ces prêtres et de tous ces dieux, qui se sont substitué la personne publique. Par conséquent la personne publique ou le peuple est devenu le seul roi, le seul pontife, le seul dieu. « Je confesse que la voix du peuple est la voix de Dieu, parce que je crois que le peuple est dieu. »

Le pacte [...]ial du côté de [...]ociété.

128. Dans le contrat social l'individu *donne* à la société pour *recevoir* d'elle ; nous venons de voir ce qu'il *donne*, examinons ce qu'il *reçoit*.

Aperçu [...]éral.

La société accorde à l'individu la faveur d'être un membre du corps social; en d'autres termes, elle l'admet à communier à elle-même et à tous ses biens; en d'autres termes encore, elle se l'incorpore et, si l'on peut ainsi parler, se l'identifie, pour que par elle et dans elle il soit participant de ce qu'elle est et de ce qu'elle a. La communauté, suivant l'expression de Rousseau, « *reçoit chaque membre comme partie indivisible du tout.* » Il est désormais associé à l'existence, à la vie et aux droits de la communauté : « *d'homme* qu'il était, il est devenu *citoyen.* »

Cette communion de l'individu à l'être et aux biens de la communauté renferme deux privilèges : 1° Comme membre *solidaire* de la communauté, ou mieux, comme « partie d'un tout indivisible », il entre en participation des titres et des actes de la société; 2° comme membre *sujet à des besoins propres*,

(1) Déclaration de 1791, art. 3.

il reçoit de la communauté, sur les fonds communs, ce qui est nécessaire à leur satisfaction. Par la première de ces communions, il communie à « la chose publique » sans la diviser; par la seconde, il communie aux biens communs en les divisant.

Donnons quelques explications.

b Association de l'individu à l'existence et aux droits de la communauté.

129. En vertu de la première des communions dont nous parlons, l'individu est *souverain* avec le peuple et dans le peuple. Il est *propriétaire universel* avec le peuple et dans le peuple. Il est *père de famille universel* avec le peuple et dans le peuple.

Il est, disons-nous, ou plutôt disent les sectaires, *souverain* avec le peuple et dans le peuple. Car « le peuple est le Souverain (1) » ; or « la souveraineté est une et indivisible (2) ». Dès lors la puissance qui est dans le corps appartient à tous les membres : tous par conséquent font les lois, gouvernent, rendent la justice, quand la communauté fait les lois, gouverne, rend la justice.

Le citoyen est *propriétaire universel* avec le peuple et dans le peuple. Tous les biens, en effet, sont le patrimoine indivis de la société ; chaque membre les possède donc dans le corps et les administre en lui.

Le citoyen est *père de famille universel* avec le peuple et dans le peuple. Car, comme les enfants appartiennent à la nation, ils sont sous l'autorité de tous. Aussi Rousseau veut que le père de famille se console d'avoir abdiqué entre les mains de l'État les droits qu'il pouvait avoir sur ses enfants, parce que l'État lui a transmis en retour des droits semblables et sur ces mêmes enfants et sur tous les autres. « Si l'autorité publique, dit le sophiste, en prenant la

(1) Déclaration des droits proposée par Robespierre au Club des Jacobins et adoptée à l'unanimité, art. 16.

(2) Déclaration des droits, 1793, art. 25.

place des pères et en se chargeant de cette importante fonction (l'éducation), acquiert leurs droits en remplissant leurs devoirs, ils ont d'autant moins sujet de s'en plaindre, qu'à *cet égard ils ne font que changer de nom et qu'ils auront en commun, sous le nom de citoyens, la même autorité sur leurs enfants, qu'ils exerçaient séparément sous le nom de pères* (1). »

130. Ainsi, l'individu avait donné à la communauté tout ce qu'il avait et tout ce qu'il était; en retour, la communauté lui communique tout ce qu'elle a et tout ce qu'elle est elle-même: il est ce qu'est le peuple, il fait ce que fait le peuple, il veut ce que veut le peuple. La nation n'a qu'une âme, qu'une volonté, qu'une opération, qui est l'âme, la volonté, l'opération de tous les citoyens. La liberté du peuple est la liberté de tous; la souveraineté du peuple est la souveraineté de tous; les biens et les droits du peuple sont les biens et les droits de tous. Le citoyen continue, il est vrai, d'agir et de vouloir; mais il s'étudie à conformer en tout son action et son vouloir à l'action et au vouloir du peuple, ou plutôt à faire passer l'action et le vouloir du peuple en lui-même, pour agir et vouloir indivisiblement avec le peuple.

131. Peut-être la volonté *de l'homme* se trouvera parfois contraire à la volonté du corps social: « Chaque individu, dit Rousseau, peut, comme homme, avoir une volonté particulière contraire ou dissemblable à la volonté générale. » Mais « *le citoyen,* » qui « a toujours pour volonté la volonté générale, » corrige et réforme la volonté *de l'homme.* Entendons-le bien, en effet, et c'est pourquoi nous le répétons, *le citoyen ne veut en tout et toujours que ce que veut la nation.* Il a pu être

(1) Contrat social.

avec la minorité avant le vote; après le vote, il est avec la majorité. Bien plus, prétend le sophiste, même avant le vote il était *en réalité* avec la majorité, quoique en *apparence* avec la minorité; car dès lors il voulait ce que voulait le peuple; s'il avait connu la pensée du peuple, il n'aurait pas émis un avis contre lui : il ignorait ce que voulait la communauté, voilà pourquoi il votait contre la majorité; mais il voulait ce qu'elle voulait, aussi il était en réalité du sentiment contraire à celui qu'il soutenait. En conséquence, le citoyen voit sa volonté accomplie, même quand le peuple ne se range pas à son avis, même quand le peuple décide d'employer la force contre lui, même quand le peuple décide de lui enlever la tête. Rousseau ne réprouve aucune de ces conclusions (1).

c Assistance de chaque citoyen par la communauté.

132. En résumé, le citoyen est fondu dans la communauté : il en a pris l'être et le vouloir; il est investi des titres, des biens et des droits du tout; il est roi, prêtre et dieu avec le peuple et dans le peuple.

133. Telle est la première communion du citoyen avec la société. Il en est une seconde, avons-nous dit. Appelé à exercer avec le peuple et dans le peuple des pouvoirs sublimes, il continue d'avoir besoin de nourriture, de vêtements, etc. Or c'est la communauté, à laquelle il s'est donné avec tout ce qu'il avait, qui pourvoit à tous ses besoins.

Le premier besoin qu'éprouve le citoyen, est celui *travailler*. Car, en se donnant à la communauté, il a

(1) Contrat social, l. IV, c. II. Le fanatique sectaire va jusqu'à dire que le citoyen est *libre* lorsqu'il suit la volonté générale contre son sentiment particulier, tandis qu'il n'aurait pas été libre si son sentiment particulier avait prévalu : car « *c'est par la volonté générale que les membres de l'État sont citoyens et libres.* «

pris une ardeur magnanime pour augmenter le capital social, en dépensant tout ce qu'il a de forces au service de ses frères. C'est sans doute pourquoi il se donne avec une sorte d'orgueil les titres d'*ouvrier* et de *travailleur*, qui, dans sa pensée, équivalent à ceux de *philanthrope* et de *serviteur* ou *bienfaiteur public*. La société satisfait à ce premier besoin en fournissant à chacun de ses membres la *matière* et les *instruments* du travail.

Un second besoin du citoyen, c'est *la nourriture*, *le logement* et *le vêtement*. La communauté devra pourvoir à ce qu'il ne manque de rien. « La société, disaient les Jacobins, est obligée de pouvoir à la subsistance de tous ses membres (1). »

Il est un troisième besoin du citoyen : c'est celui *de jouir « des plaisirs innocents de la vie »*. Les sectaires dont nous exposons la théorie prétendent assurer à chacun des membres du corps social une abondance jusque-là inouïe des plaisirs. Comme en effet chaque citoyen met en commun non seulement ce qu'il a, mais ce qu'il est, les hommes se trouvent communs à toutes les femmes, et les femmes à tous les hommes. Les unions peuvent, il est vrai, être réglées d'une façon générale par la volonté du peuple, mais elles doivent en principe se faire d'après « la grande loi des attraits naturels »; car, disent ces nouveaux manichéens, « le mariage, tel qu'il est prescrit par l'Évangile, est contraire à la mobilité de la nature et empêche le rayonnement de la fraternité. » « La famille peut avoir la plus grande mobilité lorsque les époux ne s'unissent que pour donner à l'État des enfants que celui-ci reçoit

(1) Déclaration des droits adoptée à l'unanimité par le club des Jacobins, 1793, art. 11.

de leurs mains et fait élever dans des établissements publics.

134. Dans la distribution des revenus communs, chaque citoyen a droit au nécessaire, et seulement au nécessaire. Il a droit au nécessaire ; car il convient que s'étant donné sans réserve à la communauté, il soit entretenu par elle ; d'ailleurs, ce qu'elle donne à l'individu, c'est à elle-même qu'elle le donne, puisque l'individu est « partie d'elle-même ». Mais, d'autre part, le citoyen *ne doit recevoir que le nécessaire;* en effet, tous les membres du corps social se sont totalement et irrévocablement aliénés avec tout ce qu'ils avaient, pour former « la chose publique, *une, indivisible, imprescriptible, inaliénable* (1) ; » si donc un membre recevait plus qu'il ne peut consommer au moment même, il redeviendrait propriétaire et se trouverait détenteur d'une partie du bien commun : le pacte social serait violé. Aussi, dit Rousseau, « tout homme a naturellement droit à tout ce qui lui est nécessaire ; mais, sa part étant faite, il doit s'y borner. »

d Conclusion du paragraphe.

135. Telle est la double communion à laquelle la société admet tous ses membres : communion aux actes, aux titres et à l'existence du corps social, communion à une partie de ses biens, proportionnée à leurs besoins ; communion qui donne à chaque citoyen la puissance et la majesté du peuple, communion qui fait de tous les individus des pensionnaires de la nation : double communion qui est le prix dont la communauté récompense l'abandon que les particuliers lui ont fait de leurs personnes et de leurs biens.

(1) Déclaration des droits de l'homme, 1793, art. 25.

Résumé de l'article.

136. Ainsi, par le contrat social, *l'individu se donne à la société*, et *la société se donne à l'individu*. L'individu est le bien de la communauté, et la communauté celui de l'individu. L'individu vit et travaille pour le peuple ; le peuple fournit aux besoins et même aux plaisirs de l'individu. L'individu et le corps social sont l'un à l'autre, l'un pour l'autre, dans un service et un amour mutuels qui ne laissent place à aucun autre service, à aucun autre amour. « *Dans le pacte associatif qui constitue une nation, selon l'ordre souverain de la nature et de l'équité,* L'HOMME SE DONNE ENTIÈREMENT A LA PATRIE ET REÇOIT TOUT D'ELLE : CHACUN LUI LIVRE SES DROITS, SES FORCES, SES FACULTÉS, SES MOYENS D'EXISTENCE, ET IL PARTICIPE AUX DROITS, AUX FORCES, AUX FACULTÉS, AUX MOYENS D'EXISTENCE DE TOUS. *De cette grande unité résulte une puissance harmonique, une sécurité pleine, toute la possibilité des jouissances personnelles, toute la somme de bonheur dont on est susceptible, et le complément parfait des volontés de la nature pour la félicité de tous et de chacun des hommes* (1). »

De la part de l'individu, don de lui-même à la société ; de la part de la société, don d'elle-même à l'individu : voilà l'essence du contrat social. Quand la société commence, ce don mutuel lui donne l'existence ; tant qu'elle subsiste, c'est ce don mutuel qui lui maintient l'être. Par lui, la société est légitime ; sans lui, elle n'est pas, ou est irrégulière.

Article II — Théorie des lois et du pouvoir exécutif

Question à résoudre.

137. La théorie précédente énonce des principes ; il faut les appliquer. En vertu du contrat social,

(1) Discours de Fauchet au *Cercle social* (1790).

l'individu a un *devoir général*, celui d'employer toutes ses forces au service de la communauté; *un droit général*, celui de gouverner avec le peuple et d'être entretenu par lui : qui précisera les obligations *particulières* renfermées dans ce devoir *général*, les *droits spéciaux* que comprend ce droit *général ?* Laissera-t-on au citoyen la liberté de déterminer lui-même les services qu'il lui plaira de rendre ? Ou le peuple devra-t-il intervenir à chaque instant pour tracer à la multitude de ses ouvriers l'emploi de leur temps ? Chaque membre de la société pourra-t-il s'ingérer lui-même, suivant son goût, dans le gouvernement de la chose publique, et prendre sur les fonds communs ce qu'il jugera nécessaire à ses besoins ? Ou faudra-t-il que la communauté, perpétuellement en séance, préside sans interruption au partage des subsistances et détermine sans cesse à chaque citoyen ses droits propres ?

Ici interviennent 1° *les lois*, 2° le *pouvoir exécutif*.

I — Les lois

Raison d'être des lois.

138. De même que l'individu est souverain dans l'état de nature, ainsi et d'une manière plus haute encore, s'il est possible, avons-nous dit, le peuple est souverain dans l'état social. C'est donc à la communauté qu'il appartient de déterminer le détail des services qu'elle entend recevoir de ceux qui se sont donnés totalement à elle. C'est à elle qu'il appartient de fixer la manière dont chaque citoyen prendra part aux délibérations communes, et la portion qu'il recevra sur les fonds communs. Mais il lui est impossible de déterminer ces devoirs et ces droits par une volonté sans cesse renouvelée : elle le fait par *des lois*.

Concept général de la loi.

139. Nous allons résumer en quelques propositions l'ensemble des théories de nos adversaires sur *la loi.*

1° *La loi est l'expression de la volonté générale, déterminant pour un temps indéfini les droits ou les devoirs des citoyens.*

« La loi est l'expression de la volonté générale, » disent les constituants de 1791 (1). « La loi est l'expression libre et solennelle de la volonté générale, » répètent les constituants de 1793 (2). « La loi est la volonté générale, » disent les constituants de 1795 (3). « Les lois, disait auparavant le maître de tous ces législateurs, les lois sont des actes de la volonté générale (4). »

Auteur des

140. 2° *Il n'appartient qu'au peuple de faire la loi.*

Car, nous venons de le dire, « la loi est l'expression de la volonté générale. » « La loi est l'expression libre et solennelle de la volonté du peuple (5). » En effet, « le peuple est le souverain (6). »

141. 3° *Dans l'état idéal, le peuple fait la loi par lui-même et non par des représentants.*

« L'idée de représentants est moderne, dit Rousseau : elle nous vient du gouvernement féodal, de cet inique et absurde gouvernement dans lequel l'espèce humaine est dégradée et où le nom d'homme est en déshonneur. Dans les anciennes républiques, jamais le peuple n'eut de représentants; on ne connaissait pas ce mot-là. La souveraineté ne peut être

(1) Déclaration des droits de l'homme, art. 6.

(2) Déclaration des droits de l'homme, 1793, art. 4.

(3) Déclaration des droits de l'homme, dans la constitution de l'an III, art. 6.

(4) Contrat social, l. II, c. VI.

(5) Déclaration des droits adoptée au club des Jacobins, art. 15.

(6) Ibid., art. 16.

représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée. A l'instant qu'un peuple se donne des représentants, il n'est plus libre, il n'est plus (1). » Tout membre du corps social a le droit « de faire une motion », c'est-à-dire de présenter un projet de loi; si cette motion est agréée du peuple, elle devient une loi. Plusieurs fois depuis un siècle, les places ou les rues de certaines grandes villes nous ont donné le spectacle de ce gouvernement populaire (2).

142. 4° *Dans un ordre social moins idéal, mais très parfait encore, le peuple nomme des représentants qui* FORMULENT *la loi, mais ne la font pas; après qu'elle est rédigée, elle est présentée au peuple, qui l'approuve ou la rejette par des plébiscites.*

« Toute la fonction des représentants du peuple, dit Rousseau, se borne à *formuler* la volonté générale des citoyens en projets de loi, *qui doivent toujours être soumis au peuple, acceptés et ratifiés par le peuple, sous peine de nullité.* Toute loi que le peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle, n'est point une loi. » « Le peuple anglais, ajoute le sophiste, pense être libre, il se trompe fort; il ne l'est que pendant l'élection des membres du Parlement; sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien (3). »

143. 5° *Mais si « l'attiédissement de l'amour de la patrie,* comme parle Rousseau, *l'activité de l'intérêt privé, l'immensité des États, les conquêtes, l'abus du gouvernement, » rendent nécessaire d'investir les représentants du peuple de la puissance législative, du moins leurs actes n'auront de valeur que sous la condition de ne pas être cassés ou réformés par la nation, et de recevoir son approbation au moins tacite.*

(1) Contrat social, l. III, ch. xv.
(2) Taine, *La révolution*, passim.
(3) Contrat social, liv. III, ch. xv.

« Le peuple, dit Rousseau, retient toujours la puissance législative, qui lui appartient et ne peut appartenir qu'à lui seul. » « Les députés du peuple, dit-il encore, ne sont que ses commissaires; ils ne peuvent rien conclure définitivement. » « La souveraineté réside dans le peuple, déclarent les constituants de 1793; elle est *imprescriptible* et *inaliénable* (1). » « Le peuple est *le souverain*, définit le club des Jacobins, les fonctionnaires publics sont ses commis (2). »

144. 6° *La puissance législative ne peut jamais devenir le droit propre d'un homme, d'une dynastie, d'une caste.*

« Le principe de toute souveraineté réside essentiellement » et imprescriptiblement « dans la nation (3). » « La loi est la *volonté générale exprimée par la majorité des citoyens* ou *de leurs représentants* (4). » « Tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à la formation de la loi (5). »

Les sophistes concluent : « Dans toutes les anciennes monarchies chrétiennes, les conditions fondamentales du pacte social étaient inconnues, et les droits de l'homme et du citoyen indignement violés. »

c L'objet des is.

145. 7° *Les lois déterminent les droits et les devoirs des citoyens.*

Aucun service ne peut être exigé d'un membre de la société qu'en vertu d'une loi; aucun droit ne lui appartient que par une loi. « Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul

(1) Déclaration des droits de l'homme, art. 25.

(2) Déclaration des droits de l'homme, art. 16.

(3) Déclaration des droits de l'homme, 1791, art. 3.

(4) Déclaration des droits de l'homme, dans la constitution de l'an III, art. 6.

(5) Déclaration des droits de l'homme, 1791, art. 6.

ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas (1). » Les volontés particulières, en effet, ne sont soumises qu'à la volonté générale; le peuple souverain crée seul l'obligation et le droit.

146. 8° *La loi doit conférer à tous les citoyens les mêmes droits et leur imposer les mêmes devoirs.*

d Égalité de tous devant la loi.

Voilà le principe absolu qui inspire toute la législation. En face du peuple souverain, il n'y a que des citoyens tous égaux entre eux : plus « de noblesse, de pairie, de distinctions héréditaires, de distinction d'ordre, d'hérédité, de jurandes, de corporations, » mais dans tous les lieux, entre tous les membres du corps social, uniformité constante et parfaite : en un mot, l'égalité des droits et des devoirs est le caractère fondamental et universel du nouvel état social. « Les hommes naissent et demeurent libres et *égaux en droits* (2). » « La loi est la même pour tous (3). » « L'égalité des droits est établie par la nature; la société, loin d'y porter atteinte, ne fait que la garantir contre l'abus de la force qui la rend illusoire (4). » « L'égalité consiste en ce que la loi est la même pour tous... L'égalité n'admet aucune distinction de naissance, aucune hérédité de pouvoirs (5). » « La justice se constitue par une exacte similitude, pour tous les citoyens, d'utilité commune et d'obligations individuelles, de récompenses nationales et de peines afflictives : de sorte que *l'égalité n'est elle-même que le règne de la justice dans toute sa plénitude* (6). »

(1) Déclaration des droits de l'homme, 1791, art. 5.
(2) Déclaration des droits de l'homme, 1791, art. 1.
(3) Déclaration des droits de l'homme, 1791, art. 6.
(4) Déclaration des droits par le club des Jacobins, 1793, art. 3.
(5) Déclaration des droits; constit. de l'an III, art. 3.
(6) Billaud-Varenne, *Rapport fait à la Convention au nom du Comité de salut public sur la théorie du gouvernement démocratique*, 1er floréal an III.

147. Les écrits des sectaires sont pleins de détails sur la manière dont ils entendent l'égalité de tous devant la loi. « A cinq ans, dit l'un d'eux, tous les enfants seront enlevés à la famille et élevés en commun aux frais de l'État, d'une façon uniforme (1). » Plusieurs voudraient même qu'ils fussent soustraits à leurs mères plus tôt encore, même depuis leur naissance, et élevés par des nourrices salariées sur les fonds du trésor dans des établissements publics et suivant des règles tracées par le peuple souverain. « De 6 à 12 ans, de 12 à 18, tous les enfants de la nation auront le même costume, la même nourriture, vivront ensemble dans des maisons et aux frais de l'État, et sous une discipline déterminée par des lois uniformes. » « La loi doit régler la matière, l'ordre et la forme de leurs études. » Rousseau avait déjà dit : « Tous, étant égaux par la constitution de l'État, doivent être élevés ensemble et de la même manière (2). »

148. La loi établit la même égalité parmi les citoyens plus âgés. Tous commencent au même âge à exercer leurs droits politiques ou civils, à servir la patrie; tous partagent le même travail et les mêmes jouissances, ils ont jusqu'au même vêtement, au même logement, à la même nourriture. Aussi, quand on connaît ce qu'est et ce que fait un citoyen, on sait ce que sont et ce que font tous les autres.

149. La loi doit même établir l'uniformité entre les deux sexes. « Les fils et les filles du peuple doivent étudier les mêmes sciences et recevoir la même éducation. » Plusieurs ne sont pas éloignés de vouloir les réunir dans les mêmes établissements et leur faire porter le même costume : « Plus de garçons, plus de filles, mais des lycéens. » Les sectaires nient-ils donc

(1) Morelli, *Code de la nature.*

(2) Considérations sur le gouvernement de Pologne, ch. IV.

l'existence de la concupiscence? Non; mais ils l'attribuent à la fausse éducation que les générations humaines ont jusqu'ici reçue. Puis, après que les fils et les filles auront passé dans les mêmes études, et même ensemble, les années de l'enfance et de l'adolescence, ils seront admis indifféremment les uns et les autres au forum et à la tribune, au barreau et dans la magistrature, même dans l'armée et à l'autel, et « uniront dans une patriotique concurrence pour l'intérêt public ces admirables dons de l'esprit et du cœur, qui ont besoin de se rapprocher et de s'unir pour s'épanouir dans tout leur éclat. »

En un mot, la loi « garantit à l'homme la jouissance de ses droits naturels et imprescriptibles, qui sont », avant tout, « l'égalité (1). »

e Fin dernière de la législation.

150. 9° *La seconde préoccupation du législateur dans la confection des lois est de faire de la vie de tous les citoyens une* VIE PUBLIQUE (2).

En effet, comme nous l'avons vu, le citoyen ne doit plus avoir de pensées ni d'affections que pour le peuple; il travaille pour lui, administre et gouverne pour le servir; s'il prend de la nourriture, c'est l'utilité publique qui l'y engage; s'il a la tentation de se donner la mort, c'est la pensée du dommage fait à la communauté qui l'en détourne. Personne ne mène plus une vie *privée*, tous mènent une vie *publique*. « Un enfant, en ouvrant les yeux, dit Rousseau, doit voir la patrie, et jusqu'à la mort ne doit voir qu'elle. » Or ce sont les lois qui, en prescrivant une éducation convenable, « doivent donner aux âmes la forme nationale, et diriger tellement leurs opinions et leurs goûts, qu'elles soient

(1) Déclaration des droits, 1793, art. 2. — Constit. de l'an III, art. 1.

(2) Consid. sur le gouvern. de Pologne.

patriotes par inclination, par passion, par nécessité (1). » Ce sont elles qui doivent déterminer à tous les citoyens des devoirs et des droits tels que leur vie se passe à servir la patrie. « Pour instituer un peuple, dit Rousseau, il faut ôter à l'homme ses forces propres pour lui en donner dont il ne puisse faire usage sans le secours d'autrui. Plus ses forces naturelles seront mortes, anéanties, plus l'institution est solide et parfaite; en sorte que, si chaque citoyen n'est rien, ne peut rien, on peut dire que la législation est au plus haut point de perfection qu'elle peut atteindre. »

Culte des lois.

151. 10° *Du moment que le peuple a exprimé sa volonté, et tant que la loi subsiste, tous les citoyens sont obligés, quelle que soit leur condition, quel que soit l'objet du commandement, à observer cette loi.*

Ne dites pas : « Je suis le prêtre du Très-Haut. » Ne dites pas : « Ce qui est commandé est contraire à l'Évangile, contraire au droit naturel. » Le peuple *est souverain.* « Le dieu vivant, c'est le peuple. »

152. 11° *Bien plus, les lois sont l'objet de la vénération et du culte des citoyens.*

Car « la loi, c'est le peuple voulant; » or « le citoyen parfait adore le peuple. » « La loi, c'est la volonté générale, » et « le citoyen a épousé la volonté générale. »

Aussi les lois sont sous la sauvegarde de tous les citoyens ; tous sont armés pour les défendre ou les venger. S'il arrive, dit Rousseau, que comme *homme* un membre de la communauté ait une volonté contraire à la volonté générale, par exemple, prenons le cas que donne le sophiste lui-même, s'il refuse de professer un symbole religieux qu'il a plu au peuple

(1) Rousseau, ibid.

de définir, l'État et tous les citoyens se lèveront aussitôt pour le punir : « Sans vouloir obliger personne à croire ces dogmes, dit le sectaire, le (peuple) souverain peut bannir de l'État quiconque ne les croit pas ; il peut le bannir non comme impie, mais comme insociable, comme incapable d'aimer sincèrement les lois, la justice, et d'immoler au besoin sa vie à son devoir. »

g Variation dans la législation.

153. 12° *Et toutefois ces lois, entourées de tant de respect sont essentiellement révocables au gré du peuple, c'est-à-dire de la majorité.*

La volonté générale, en effet, est la loi première qui crée et maintient toutes les lois particulières; or « il est absurde, dit Rousseau, que la volonté se donne des chaînes pour l'avenir. » En conséquence les lois que le peuple continue de vouloir, persévèrent; s'il en est qui cessent d'être l'expression de sa volonté, elles ne sont plus lois. « Le peuple est la loi vivante; » il lui est loisible de changer à tout moment sa législation, avec ou sans raison.

II — Le pouvoir exécutif

1° Nécessité du pouvoir exécutif.

154. Les lois sont faites; il faut les mettre à exécution. Elles sont placées, il est vrai, « sous la sauvegarde de tous les citoyens, » et dans cette société, où tout est parfait, tous veillent avec un zèle patriotique à leur observation. Néanmoins il est nécessaire que certains membres du corps social soient plus spécialement chargés d'en procurer l'exécution, de déterminer les détails qu'elles ne peuvent prévoir, et d'en venger, s'il est besoin, le mépris. Or l'ensemble des personnes députées à cette fin, avec l'ensemble des pouvoirs dont elles sont revêtues, sont désignées sous le nom de *gouvernement* ou de *pouvoir exécutif*.

Nous allons résumer en quelques propositions, comme nous l'avons fait pour ce qui touche la législation, la théorie des partisans du nouveau système social sur *le pouvoir exécutif.*

2° Théorie du pouvoir exécutif.

155. 1° *Le gouvernement ou le pouvoir exécutif a la charge de notifier à tous les citoyens leurs droits et leurs devoirs déterminés par les lois, d'assurer l'exercice des droits et de procurer l'accomplissement des devoirs, enfin de venger la violation des droits et de châtier l'infidélité aux devoirs.*

Il a donc le pouvoir *administratif*, le pouvoir *judiciaire* et le pouvoir *coercitif.* Mais il ne possède pas le *pouvoir législatif,* qui est gardé par le peuple lui-même ou transmis à des représentants spéciaux : *le pouvoir exécutif*, comme l'indique son nom, n'est pas le législateur, mais *l'exécuteur* des lois. « *L'État n'est et ne doit être que le strict exécuteur des lois votées et reconnues par les citoyens* (1). »

156. 2° *La forme du pouvoir exécutif ou du gouvernement dépend du bon plaisir de la nation.*

Le peuple peut confier la puissance à des chambres, à des comités, à des individus ; il peut diviser et subdiviser les pouvoirs ou les concentrer dans les mêmes mains ; il peut les communiquer avec ou sans limite de temps. « Le peuple est le souverain ; le gouvernement est son ouvrage et sa propriété ; les fonctionnaires publics sont ses commis (2) ; » évidemment, il appartient au commettant de déterminer les attributions de son commis.

157. 3° *En général, la forme sera d'autant plus parfaite, que le gouvernement demeurera sous une direction plus efficace et un contrôle plus rigoureux du peuple.*

(1) Congrès socialiste de Lausanne.

(2) Déclaration des droits de l'homme adoptée par le club des Jacobins, art. 16.

D'une part, en effet, la nation ne délègue ses pouvoirs que dans l'impossibilité où elle est de les exercer tous. D'autre part, « le (peuple) souverain est impeccable, » tandis que « ses commis peuvent facilement faillir. » « Le peuple est bon, ses délégués sont corruptibles ; c'est dans la vertu et la souveraineté du peuple qu'il faut chercher un préservatif contre les vices et le despotisme du gouvernement (1). » « La corruption des gouvernements a sa source dans l'excès de leur pouvoir et dans leur indépendance du (peuple) souverain. » « La justice est la raison et la volonté du peuple, et non la décision arbitraire et incohérente des magistrats qui en sont l'organe (2). » « Tout peuple jaloux de sa liberté doit se tenir en garde contre les vertus mêmes des hommes qui occupent des postes éminents (3). »

158. 4° *Les dépositaires du pouvoir exécutif sont nommés par tous les citoyens.*

Tous, en effet, concourent à former le peuple ; tous partagent indivisiblement la souveraineté nationale. D'ailleurs, « nul ne saurait être contraint d'obéir à des chefs qu'il ne s'est pas donnés lui-même. »

Qu'on le remarque : d'après les sectaires, ce ne sont pas seulement les premiers chefs de l'État qui doivent être nommés par le suffrage populaire, ce sont tous les fonctionnaires sans exception : « Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation ; nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément (4) » et immédiatement. Les juges ne sont pas exceptés :

(1) Disc. de Robespierre à la Convention.

(2) Billaud-Varenne, *Rapport sur la théorie du gouvernement démocratique.*

(3) Ibid.

(4) Déclar. des droits de l'homme, 1791, art. 3.

« L'homme coupable sera jugé par des citoyens nommés par le suffrage universel (1). »

Les dépositaires de la puissance publique pourraient aussi être nommés par *le sort*. Rousseau préfère ce mode d'élection. « La voie du sort, dit-il, est plus dans la nature de la démocratie (2). » « Les élections par sort, ajoute-t-il, auraient peu d'inconvénients dans une véritable démocratie, *où tout étant égal, aussi bien par les mœurs et par les talents que par les maximes et par la fortune*, le choix deviendrait presque indifférent (3). » Jusqu'ici les disciples les plus fanatiques de Rousseau n'ont osé livrer au sort l'élection d'aucun président de république ni même d'aucun magistrat subalterne. Le suffrage universel, en effet, porte souvent au pouvoir les hommes les plus indignes; les élections par le sort nous réserveraient des surprises bien plus étranges encore. Le sophiste lui-même, quelque familier qu'il soit au paradoxe, sent le vice de son système. Aussi, après avoir vanté les élections par le sort dans un État démocratique, il conclut tristement : « Mais j'ai déjà dit qu'il n'y avait point de véritable démocratie (4). »

159. 5° *Le gouvernement est dans une dépendance absolue, universelle et perpétuelle du peuple :*

Les formes du pouvoir peuvent être changées selon son bon plaisir, les mandataires du pouvoir exécutif sont révocables à son gré : il peut modifier les premières, avec ou sans raison traduire à sa barre les seconds, les reprendre, les suspendre, les révoquer, comme il l'entend.

En effet, « le peuple est le souverain, » et sa sou-

(1) Congrès socialiste de Lausanne.
(2) Contrat social, l. IV, c. III.
(3) Ibid.
(4) Ibid.

veraineté est « imprescriptible et inaliénable. » « Le peuple peut, quand il lui plaît, changer son gouvernement et révoquer ses mandataires (1). » « Le peuple a le droit de connaître toutes les opérations de ses mandataires ; ils doivent lui rendre un compte fidèle et subir son jugement avec respect (2). » « Rien ne peut enchaîner un peuple aux formes de constitution une fois établies. Le droit de les changer est la première garantie de tous les autres (3). » « Le (peuple) souverain peut bien dire : Je veux actuellement ce que veut un tel homme (tel fonctionnaire), ou du moins ce qu'il dit vouloir. Mais il ne peut pas dire : Ce que cet homme voudra demain, je le voudrai encore. Si donc *le peuple promet simplement d'obéir* (à ses magistrats), *il se dissout par cet acte, il perd sa qualité de peuple :* à l'instant qu'il y a un maître, il n'y a plus de (peuple) souverain, et dès lors le corps politique est détruit (4). » Et encore : « Ceux qui prétendent que l'acte par lequel un peuple se soumet à des chefs n'est point un contrat, ont grandement raison. Ce n'est absolument *qu'une commission, un emploi*, dans lequel, *simples officiers* du (peuple) souverain, ils exercent *en son nom* le pouvoir dont il les a fait dépositaires, et qu'il peut *limiter, modifier et reprendre quand il lui plaît* (5). » « Le gouvernement, dit un autre sectaire, n'empruntant son pouvoir que de la société et n'étant établi que pour son bien, il est évident qu'elle peut *révoquer ce pouvoir* quand son intérêt l'exige (quand elle le juge à propos), *changer la forme de son gouvernement, étendre ou limiter*

(1) Déclar. des droits par le club des Jacobins, art. 16.
(2) Ibid., art. 33.
(3) Rousseau, *Contr. soc.*, liv. III.
(4) Contr. soc., ibid.
(5) Contr. soc., ibid., ch. II.

le pouvoir qu'elle confie à ses chefs, sur lesquels elle conserve toujours une autorité suprême, par la loi immuable de nature qui veut *que la partie soit subordonnée au tout* (1). » En un mot, « tout pouvoir est dans le peuple libre : ceux qui exercent le commandement n'en sont les détenteurs que par le mandat ou par la concession du peuple, de telle sorte que si la volonté populaire change, il faut dépouiller de leur autorité les chefs de l'État, même malgré eux (2). »

160. *La liberté du peuple et de chaque citoyen doit être soigneusement garantie contre les entreprises des magistrats.* « Dans tout État libre, la loi doit surtout défendre la liberté publique et individuelle contre l'abus de l'autorité de ceux qui gouvernent : toute institution qui ne suppose pas le peuple bon et le magistrat corruptible est vicieuse (3). » « Jamais les maux de la société ne viennent du peuple, mais du gouvernement; la misère du peuple est le crime de ceux qui sont au pouvoir. Le premier objet de toute constitution doit être de défendre la liberté publique et individuelle contre le gouvernement lui-même (4). » « La loi doit protéger la liberté publique et individuelle contre l'oppression de ceux qui gouvernent (5). »

161. *Mais si, malgré les précautions de la loi, le gouver-*

(1) Système de la nature.

(2) Omnia igitur in libero populo esse : imperium jussu vel concessu populi teneri, ita quidem, ut mutata voluntate populari, principes de gradu dejici vel invitos liceat. Leo XIII, Encyc. *Humanum genus*, 20 apr. 1884.

(3) Déclaration des droits par le club des Jacobins, art. 30.

(4) Discours de Robespierre à la Conv. (10 mai 1793).

(5) Déclar. des droits de l'homme, 1793, art. 7.

nement opprime le peuple ou seulement un seul citoyen, le peuple tout entier, chaque citoyen et spécialement le citoyen opprimé ont le droit et le devoir de recourir à l'insurrection. « Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et pour chaque portion du peuple le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs (1). » « Il y a oppression contre le corps social, *lorsqu'un seul* de ses membres est opprimé. Il y a oppression contre chaque membre, lorsque le corps social est opprimé (2). » « Quand la garantie sociale manque à un citoyen, il rentre dans le droit naturel de défendre lui-même tous ses droits (3). » « Assujétir à des formes légales la résistance à l'oppression est le dernier raffinement de la tyrannie (4). » En un mot, d'après les principes des sectaires, le peuple et même chaque citoyen a le droit de se révolter quand il se croit opprimé, c'est-à-dire quand il le veut.

162. 6° *D'autre part, tant que la forme du gouvernement continue d'être maintenue par la volonté générale, elle est sacrée et inviolable, comme toutes les lois.*

Jamais en effet le citoyen n'a le droit de contredire la volonté générale; s'il attaque la forme du pouvoir voulue par le peuple, il se rend coupable d'un crime de lèse-nation : aussitôt il peut et doit être puni de la prison, de l'exil ou de la mort, comme

(1) Déclaration des droits de l'homme et du citoyen par la Convention, 1793, art. 35. — Déclaration des droits... par le club des Jacobins, art. 27.

(2) Ibid., art. 34. — Déclaration des droits par le club des Jacobins, art. 26.

(3) Déclaration des droits par le club des Jacobins, art. 28.

(4) Ibid., art. 29.

« insociable », comme « attentant à la souveraineté du peuple. » « *Que tout individu qui usurperait la souveraineté du peuple,* déclare la Convention, *soit à l'instant mis à mort par les hommes libres* (1). »

° Remarque.

163. 7° *De même, tant que les mandataires du peuple ont sa confiance, ils possèdent, dans les limites de leurs attributions, toute la puissance et toute la majesté du peuple.*

Car la souveraineté du peuple est « une et indivisible (2) » ; elle est tout entière dans tout le peuple, tout entière dans chaque partie, tout entière dans chaque représentant légitime. Donc celui qui refuserait d'obéir à un fonctionnaire qui remplit son mandat, serait coupable de révolte contre la nation elle-même.

Observation · les deux ar- les précé- its. Le gou- ·nement de la nvention.

164. Ainsi, d'une part, les chefs de l'État sont à la merci de la foule; d'autre part, tant qu'ils sont ses favoris, ils ont une puissance sans limites. La même théorie aboutit à des révolutions sans fin et à une tyrannie sans frein. « La théorie a deux faces, observe M. Taine, et tandis que d'un côté elle conduit à la démolition perpétuelle du gouvernement, elle aboutit de l'autre à la dictature illimitée de l'État (3). » Nous pouvons entrevoir dès maintenant comment elle permet aux sectes de renverser les pouvoirs qui leur sont contraires et de s'emparer elles-mêmes de la direction du monde.

165. Nous avons décrit les clauses générales du contrat social. Nous venons de voir les institutions destinées à en procurer la perpétuelle exécution : ce sont *les lois*, faites par le peuple, ou par ses représentants sous sa surveillance, et ord es à définir

(1) Déclaration des droits, 1783, art. 27.

(2) Ibid., art. 25.

(3) Taine, *L'ancien régime.*

les droits et les devoirs de tous les citoyens; c'est *le gouvernement*, établi par le peuple pour présider à l'observation des lois.

Or plusieurs fois les sectes se sont trouvées maîtresses des affaires publiques. Ont-elles appliqué dans toute sa perfection leur théorie de l'état social? Et pouvons-nous admirer quelque part cet État modèle, si souvent vanté par elles, un « État constitué selon les règles éternelles de la justice ? »

166. Les sectaires sont obligés d'avouer qu'ils n'ont pu jusqu'ici présenter à l'admiration de l'univers une société parfaitement organisée. Partout leur bonne volonté, prétendent-ils, s'est trouvée aux prises avec des habitudes invétérées, avec des préjugés séculaires et une ignorance universelle. « Ce n'est pas en un jour qu'on apprend à un peuple à comprendre et à aimer la liberté. L'ambition, la force et la perfidie ont été les législateurs du monde; ils ont asservi jusqu'à la raison humaine en la dépravant. La corruption des gouvernements et les mensonges des prêtres ont si profondément vicié l'état social, qu'il faut de longs et laborieux efforts pour le restaurer dans sa perfection première. »

167. Jusqu'ici le gouvernement de la Convention est, disent les sectaires, l'essai qui approche le plus du type proposé. La France alors, sans jouir encore d'un état social parfait, eut le bonheur de voir les clauses du contrat social hautement reconnues et plus largement pratiquées qu'à aucune autre époque. Une chambre, nommée par la nation, concentrait entre ses mains intelligentes et fermes toute la puissance publique; elle faisait les lois, gouvernait elle-même, et rendait la justice dans les circonstances graves. Pour les affaires moins importantes, elle déléguait ses pouvoirs à des comités ou à des commissaires, révocables à sa volonté.

La nation, il est vrai, n'avait pas elle-même entre les mains le gouvernement de « la chose publique », comme le peuple de certaines républiques anciennes. Mais, dans l'impuissance où elle était de se réunir tout entière sur un même forum, elle se félicitait du moins de gouverner par une chambre qu'elle avait nommée, et sur laquelle elle continuait d'agir incessamment du sein des clubs, du haut des galeries et même, quand il était nécessaire, au moyen de l'insurrection et de l'émeute.

Ainsi les sectaires ne rougissent pas de présenter le gouvernement le plus despotique et le plus anarchique tout ensemble qu'ait jamais eu la France, comme le plus parfait. « D'un côté, dit M. Taine qualifiant ce régime, d'un côté, hors du droit commun, en exil, en prison, sous les piques, sur l'échafaud, l'élite de la France, presque tous les gens de race, de rang, de fortune, de mérite, les notables de l'intelligence et de la culture, du talent et de la vertu ; de l'autre côté, au-dessus du droit commun, dans les dignités et dans l'omnipotence, dans la dictature irresponsable, dans les proconsulats arbitraires, dans la souveraineté judiciaire, un ramassis de déclassés de toutes les classes, les parvenus de l'infatuation, du charlatanisme, de la brutalité et du crime (1). » Voilà le gouvernement de la Convention. « Le renversement est complet : soumise au gouvernement révolutionnaire, la France ressemble à une créature humaine que l'on forcerait à marcher sur sa tête et à penser avec ses pieds (2). »

(1) La révolution, t. III, p. 456.
(2) Ibid. p. 460.

Art. III — La nouvelle constitution de l'humanité

168. Pour achever de faire connaître l'état social rêvé par les sectaires, il ne nous reste plus qu'à indiquer l'universalité de leur plan.

Ils ne peuvent souffrir que l'humanité soit fractionnée en des sociétés multiples, toutes souveraines, indépendantes ou liées seulement entre elles par des traités d'amitié; ils veulent qu'elle soit réunie en *une seule et indivisible* communauté. Il ne doit y avoir *qu'un seul* contrat social, dont l'une des parties est *le genre humain*, et dont l'autre est *chaque individu*. Suivant les sectaires, ce n'est pas à un groupe d'hommes que peut se donner l'individu qui consent à renoncer à la liberté de l'état de nature, ce n'est qu'à l'humanité : il veut être « en société avec le genre humain tout entier; » sa bienfaisance a besoin de « rayonner sur tous ses semblables. » La communion sociale a pour fondement la communauté de nature; celle-ci est supposée par celle-là et la supporte; celle-là a les mêmes limites que celle-ci; l'homme, qui a appris à aimer dans ses semblables la nature humaine, veut avoir les mêmes rapports avec tous : il veut communier socialement avec tous, parce que tous communient avec lui dans la même nature. En un mot, il ne doit y avoir *qu'un seul peuple* et *un seul État*, parce qu'il n'y a *qu'une seule humanité*.

169. Voici donc la théorie du contrat social dans tout son développement.

1° *Il n'y a qu'un seul peuple, l'humanité.*

Car « les hommes de tous les pays sont frères (1). » « Notre patrie, c'est l'humanité (2). »

(1) Déclaration des droits par le club des Jacobins, art. 34.

(2) Adresse des socialistes de Madrid à tous les ouvriers du monde, 1869.

2° *Il n'y a qu'un seul souverain, l'humanité.*

« Le principe de toute souveraineté réside essentiellement » dans le genre humain; « nul individu, nul corps ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. » « La souveraineté » du genre humain « est imprescriptible et inaliénable. »

3° *Il n'y a qu'un seul propriétaire, l'humanité.*

« Le monde appartient à l'humanité (1). » « Le sol et les instruments de production, c'est-à-dire tout le capital, tant mobilier qu'immobilier, est et doit rester la propriété *indivise* et *inaliénable* » de l'humanité (2). Les personnes elles-mêmes, tant les hommes que les femmes, sont à la disposition souveraine du genre humain, qui a le droit et le devoir de les employer à son gré au travail et à «l'exercice de la bienfaisance. »

4° *Un parlement universel, formé des représentants élus par* TOUS *les hommes, a le gouvernement général de l'humanité.*

5° *Sous ce parlement universel, des parlements particuliers nommés par le suffrage universel présidant aux divers groupes.*

6° *Dans les derniers groupes, l'autorité est exercée en corps par tous les membres du groupe.*

7° *Les derniers groupes, comme les parlements à tous les degrés, exercent conformément aux lois de l'humanité et solidairement avec elle le pouvoir unique de la masse humaine.*

Car « la souveraineté est une et indivisible. »

8° *Les droits et les devoirs de tous les hommes par toute la terre sont les mêmes.*

Tous les enfants sont élevés par l'humanité : « Les

(1) Adresse des socialistes de Madrid à tous les ouvriers du monde, 1869.

(2) Programme socialiste, publié par *le Révolté* de Genève, art. 2.

frais d'entretien, d'éducation et d'instruction intégrale et professionnelle de tous les enfants, sans distinction, sont à la charge de la communauté (1). »

Tous les citoyens sont nourris par l'humanité.

Tous participent également à l'exercice de la souveraineté.

Tous doivent les mêmes services à l'humanité.

170. Ces articles peuvent être résumés dans les deux suivants :

1° *Chaque homme se donne en communion à l'humanité*, c'est-à-dire il livre *au genre humain* ses biens, son travail, ses facultés, sa personne, dans le présent et dans l'avenir.

2° *L'humanité se donne en communion à chaque homme*, c'est-à-dire elle admet chacun de ses membres à être avec elle, par elle et en elle, souverain absolu et propriétaire universel, et à recevoir une portion des jouissances et des revenus communs.

171. Telle est la charte constitutive que les sectaires destinent à l'univers.

« Transformation de la propriété individuelle en propriété collective, c'est-à-dire *restitution à l'humanité du patrimoine commun à tous les hommes*, depuis longtemps usurpé au profit de quelques-uns par la violence d'abord, la ruse ensuite et les mille hasards de notre société sans équilibre ; » réunion de tous les hommes en un seul peuple, sous les mêmes lois, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs : « telle sera l'œuvre de cette révolution, inévitable comme l'avènement des saisons (2). » Cette révolution « s'accomplira tôt ou tard, parce qu'elle est la révolution de la

(1) Programme socialiste, publié par *le Révolté* de Genève, art. 1.

(2) Les socialistes de Limoges, 1879.

justice (1), » c'est-à-dire le retour à la **pratique des** clauses du contrat social.

172. « *La raison de toutes les monstrueuses productions des égarements de l'esprit et du cœur* peut se tirer de l'obstination générale des législateurs à rompre ou à laisser rompre le premier lien de toute sociabilité *par des possessions usurpées sur le fond qui devrait indivisiblement appartenir à l'humanité entière.* Voulez-vous bien mériter du genre humain, en établissant le plus heureux et le plus parfait des gouvernements?... Commencez par laisser pleine liberté aux vrais sages (aux sectaires) d'attaquer *les erreurs* et *les préjugés* qui soutiennent *l'esprit de propriété.* Ce monstre terrassé, faites que l'éducation fortifie cette heureuse réforme. *Il ne vous sera plus difficile de faire adopter à vos peuples des lois à peu près pareilles à celles que j'ai recueillies*, d'après ce qu'il m'a paru que la raison peut suggérer de mieux aux hommes pour se prévenir de devenir méchants. »

Voici ces lois :

LOIS FONDAMENTALES ET SACRÉES QUI COUPERAIENT RACINE AUX VICES ET A TOUS LES MAUX D'UNE SOCIÉTÉ

« 1° *Rien dans la société n'appartiendra singulièrement ni en propriété à personne, que les choses dont il fera un usage actuel, soit pour ses besoins, ses plaisirs*, ou son travail *journalier.*

« 2° *Tout citoyen sera homme public, sustenté, entretenu et occupé aux dépens du public.*

« 3° *Tout citoyen contribuera pour sa part à l'utilité publique, selon ses forces, ses talents et son âge ; c'est sur cela que seront réglés ses devoirs, conformément aux lois distributives* (2). »

(1) Progr. socialiste, publié par *le Révolté* de Genève, 1879.

(2) Diderot, *Code de la nature*, cité par le P. Deschamps.

Art. IV — Destructions et constructions

173. Nous venons d'achever la description du deuxième temple maçonnique. Résumons ce que nous avons dit.

Le travail d'où doit sortir ce temple comprend des *destructions* et des *constructions*.

Il comprend d'abord des *destructions* :

1° *La destruction de la propriété privée.* Dans le nouvel ordre social, « la propriété est le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer de la *portion de biens* (de revenus) qui lui est garantie (attribuée) par la loi (1). »

2° *La destruction de la famille actuelle, telle que l'a faite la nature et l'Évangile.* Car « *tous les hommes sont frères.* »

3° *La destruction des patries diverses.* « Je ne suis pas français, je ne suis pas européen, je suis humain. »

4° *La destruction de toute magistrature civile commandant au nom de Dieu.* « Les *rois*, les *aristocrates*, les *tyrans*, quels qu'ils soient, sont des *esclaves révoltés* contre *le souverain* de la terre qui est le *genre humain*, et contre *le législateur* de l'univers qui est *la nature* (2). »

5° *La destruction surtout de la hiérarchie catholique dont les pouvoirs viennent de Dieu et de son Verbe par une institution positive.* « Je ne connais rien de plus contraire que le christianisme à l'esprit social (3). » « Ne me parlez pas de république chrétienne ;

(1) Déclaration des droits par les Jacobins, art. 7.
(2) Déclaration des droits par les Jacobins, art. 37.
(3) Rousseau.

chacun de ces mots exclut l'autre (1). » « Il y a une sorte de religion bizarre, qui, donnant aux hommes deux législations, deux chefs, deux patries, les soumet à des devoirs contradictoires et les empêche de pouvoir être à la fois dévots et citoyens : telle est la religion des lamas, telle est celle des Japonais, *tel est le christianisme romain* (2). » « L'Église n'a aucune puissance législative, exécutrice ou judiciaire ; le peuple, *de qui dérive toute puissance* semblable, n'en délégua jamais la moindre portion aux ministres des autels (3). » Aussi « le catholicisme, voilà l'ennemi. »

6° *En un mot, la destruction de toutes les institutions sociales qui n'ont pas la souveraineté du peuple comme fondement, l'anéantissement de tous ceux qui reconnaissent un autre souverain que le peuple.* « Que tout individu qui usurperait » ou contesterait « la souveraineté » du peuple, « soit à l'instant mis à mort par les hommes libres (4). »

« *L'Église*, les *princes* et en dernier lieu le *capital*, dit Findel, l'un des oracles de la Maçonnerie allemande, ont régné tour à tour depuis le moyen âge. Tous trois ont passé, un certain temps, comme étant de droit divin, c'est-à-dire comme des institutions émanant de la volonté divine et par conséquent comme nécessaires et inattaquables. L'abus de pouvoir éveilla des doutes sur leur légitimité. » *L'Église* succomba la première sous les coups de la Réforme d'abord, du rationalisme ensuite. « A mesure que diminuait le pouvoir de la Papauté, celui des *princes séculiers* augmentait, et l'on arriva à l'âge de la

(1) Rousseau.

(2) Id.

(3) Discours de Larive à la Convention, 1790.

(4) Déclar. des Droits, 1793, art. 27.

monarchie absolue. » Mais « la révolution française renversa le fier édifice de *la monarchie*, et, du même coup, l'ancienne société encore toute empreinte du cachet de la féodalité. » Alors « dans l'État même surgit un nouveau despote, le *Capital*. » Or, « comme autrefois la légitimité de l'Église et celle de la monarchie ont été condamnées dans leurs origines et dans leur développement, le même phénomène se reproduit aujourd'hui pour le *capital*, » destiné lui-même à disparaître bientôt (1). Donc plus de prêtres, plus de rois, plus de propriétaires.

174. Après les destructions, viennent les *constructions*.

1° *Le* POUVOIR *est impersonnel et commun*, c'est-à-dire n'appartient pas aux particuliers, mais à la société qui l'exerce en corps.

2° *Le* CAPITAL *est impersonnel et commun*, c'est-à-dire n'appartient pas aux particuliers, mais à la société qui le possède en corps, et distribue les revenus entre tous les membres, selon leurs besoins et en parts égales.

3° *Les femmes sont communes, sans autres restrictions que celles qu'exige absolument la propagation de la race humaine.*

4° *Les femmes, les biens et le pouvoir sont communs, parce que tout est fondu et confondu dans l'unité du genre humain.*

175. Tel est le deuxième temple maçonnique, « avec un contrat arbitraire pour fondement, la souveraineté du peuple pour murailles, des lois et un gouvernement tout à la fois despotiques et anarchiques pour couronnement, et pour aire l'univers entier. »

Passons maintenant en revue quelques-uns des

(1) Les principes de la franc maçonnerie dans la vie des peuples, trad. p. 168-171.

noms et des formules qui désignent ou expriment l'état social que nous venons de décrire.

Chapitre II

Noms et formules de la théorie précédente

1° SOCIALISME

176. Le nom par lequel on désigne le plus ordinairement la théorie précédente, est celui de *socialisme*, ou, pour éviter toute équivoque, de *socialisme pur*.

En effet, le *socialisme*, d'après son étymologie, désigne une doctrine ou un système qui concerne *l'association*, *la société*, *le contrat social* en général. Dans son acceptation ordinaire, il désigne un système de *réforme sociale*, c'est-à-dire un système qui a pour objet une nouvelle organisation *du travail*, de la *propriété*, de la *famille*. Or, d'après les sectaires, la réforme sociale *complète*, la réorganisation *totale* de la famille, de la propriété et du travail, exige *la communauté du pouvoir*, *des biens et des personnes*. Le système qui propose cette communauté, est donc proprement et simplement le *socialisme*.

Pour le distinguer des formes adoucies qui se contentent de demander une réorganisation partielle de la propriété, du travail et de la famille, on peut l'appeler le socialisme *pur* ou *absolu*.

2° COMMUNISME

177. Pris dans toute son étendue, le *communisme* est un système social qui tend à établir la communauté *du pouvoir*, *des biens et des femmes*. En ce sens, le communisme ne se distingue pas du *socialisme* ou *socialisme pur*.

Mais le plus souvent on appelle *communistes* ceux qui demandent la communauté des biens, quelles que soient leurs théories sur le pouvoir et sur « la jouissance des plaisirs innocents de la vie ». Ainsi entendu, le communisme est un de ces systèmes socialistes restreints dont nous parlions plus haut.

3° COSMOPOLITISME

178. Plus de patries *particulières ;* une seule patrie *universelle*, la terre ou l'humanité; nul n'est plus citoyen de la France, de l'Allemagne, des États-Unis, tous sont citoyens *du monde*. Voilà le *cosmopolitisme*, d'après son étymologie, comme d'après le sens reçu.

Aussi, de même que le *communisme*, pris dans son sens le plus ordinaire, consiste dans le rejet de la *propriété privée*, ainsi le *cosmopolitisme* consiste dans la négation des *nationalités particulières*. L'un et l'autre de ces mots désignent donc proprement des faces du *socialisme pur*.

4° PEUPLE SOUVERAIN. SOUVERAINETÉ DU PEUPLE

179. Rien n'est plus familier aux sectaires que de parler du *souverain*, du *peuple souverain*, de la *souveraineté du peuple*. Ces mots, en effet, entendus dans le sens maçonnique, expriment toute la théorie sociale que nous avons exposée.

Par le contrat social, les droits qu'avaient les individus à l'état de nature sont venus s'unir et se fondre pour former la souveraineté du peuple.

En conséquence, cette souveraineté est *universelle*.

Elle est universelle premièrement dans *son objet :* le peuple peut décider sans appel dans les matières temporelles ou spirituelles, civiles ou religieuses; il

peut disposer en maître des personnes comme des choses. — Elle est universelle secondement par rapport *au sujet* : car tous les membres de la société, de quelque état qu'ils puissent être, quel que soit le caractère dont ils soient revêtus, sont sous l'entière et plénière juridiction du peuple.

Cette souveraineté est *absolue* : elle est entièrement indépendante du droit ecclésiastique, du droit évangélique, même du droit naturel.

Elle est *inaliénable* : « La souveraineté, dit Rousseau, n'étant que l'exercice de la volonté générale, ne peut jamais *s'aliéner* ni se *transmettre.* » Le peuple peut déléguer *des pouvoirs*, il ne peut communiquer *la souveraineté.*

Elle est *une et indivisible.* Car, dit Rousseau, « la volonté est générale ou elle n'est pas. »

En un mot, comme nous l'avons dit, le peuple, dans sa souveraineté, a les attributs mêmes de la divinité : comme Dieu, il ne reçoit la loi de personne et la donne à tous : sa volonté est la loi et le droit.

5° L'ÉTAT-DIEU

180. Cette formule, rarement employée par les sectaires, mais fréquemment par leurs adversaires, est identique, quant au sens, à celle du *peuple souverain.*

6° NATION, PEUPLE, HUMANITÉ

181. Les discours et les écrits maçonniques nomment avec emphase et exaltent sans cesse *le peuple, la nation, l'humanité.*

Dans la langue des sectes, *le peuple*, c'est le peuple souverain ; *la nation*, c'est la nation « origine et source de tous les droits, et jouissant d'un droit qui n'est

circonscrit par aucune limite (1); » *l'humanité*, c'est le genre humain en révolte contre l'Éternel et son Verbe, et se suffisant à lui-même.

7° LA NATION, LA LOI, LE ROI

182. *La nation* est la personne qui *veut; la loi* est *l'expression* de la volonté générale; *le roi* ou le pouvoir exécutif est *l'exécuteur* de cette même volonté. *Le roi* est soumis à *la loi; la loi* procède de la *nation; la nation* est souveraine.

Il n'y a pas de corps indépendant à côté de *la nation;* donc plus d'Église catholique. Il n'y a pas de lois légitimes à côté des *lois de la nation;* donc plus de lois divines ou canoniques. Il n'y a pas de *pouvoirs publics* en dehors de l'exécuteur des volontés nationales; donc plus de hiérarchie catholique.

Ainsi cette formule renferme tout le plan des *destructions* et des *constructions* du second temple maçonnique.

8° RÉPUBLIQUE

183. Le pouvoir, les biens, les personnes deviennent et sont *une chose publique* et commune, *res publica:* voilà le sens attaché par les sectaires au nom de *république.* Ce mot renferme donc tout l'ensemble de la théorie. « Socialisme, communisme, républicanisme, disait un des héros de la franc-maçonnerie, sont synonymes (2). » « La république est la fusion de toutes les volontés, de tous les intérêts, de tous les efforts, pour que chacun trouve dans cet ensemble de ressources communes une portion de biens égale

(1) Syll. prop. 39.
(2) Garibaldi.

à sa mise (1). » C'est pourquoi « tout gouvernement légitime est républicain (2). » Aussi les initiés mettent le plus violent acharnement à établir et à maintenir *la république.* « *Vive la lutte du prolétariat uni! Si nous voyons aujourd'hui un grand peuple* (il est question de la France après la proclamation du Gouvernement de la Défense nationale le 4 septembre 1870) *reprendre de nouveau en main sa destinée, si nous ne voyons plus seulement la république en Suisse et au delà de l'Océan, si elle existe de fait en Espagne et en France, n'hésitons pas à pousser le cri qui un jour annoncera aussi* L'AURORE *de la liberté en Allemagne, le cri de triomphe : Vive la république* (3) ! »

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer qu'en France un grand nombre de ceux qui se croient ou se disent républicains ignorent ce sens maçonnique et sont loin de se douter que, dans la pensée des sectaires, proclamer la république c'est inscrire en tête de la constitution un article ou plutôt un mot d'où devra sortir un jour le socialisme avec toutes ses conséquences.

184. Souvent le mot de *république* s'emploie avec des qualificatifs qui en expriment davantage le sens pervers

République une et indivisible. Le pouvoir, le capital, les personnes, sont le patrimoine *un et indivisible* de la communauté; tout est *un* dans *l'unité* de la communauté; et tout est *indivisible*, parce que tout appartient essentiellement à la communauté elle-même *indivisible.*

République universelle. Le pouvoir, les biens et les

(1) Billaud-Varenne, *Rapport sur la théorie du gouvernement démocratique.*

(2) Contrat social, l. II, c. VI.

(3) Manifestation des socialistes allemands, 5 sept, 1870,

personnes de tous composent une *chose publique universelle*, le grand patrimoine un et indivisible du genre humain. C'est le socialisme appliqué non pas à un peuple, mais à toute l'humanité.

République cosmopolite. Cette formule exprime spécialement l'absorption de toutes les patries dans l'unité de la grande république du monde entier.

République humanitaire. C'est la république réunissant *l'humanité* dans un tout indivisible. C'est aussi la république où l'on pratique *l'humanité*, parce que tous les membres, ne considérant dans leurs semblables que la nature humaine et voyant en tous la même nature, se donnent à tous pour les servir tous. C'est enfin la république qui éclaire et affranchit *l'humanité* en l'arrachant à la domination de la *divinité*.

9° COMMUNE

185. L'expression de *commune* représente le même concept que celle de *république* : les biens, le pouvoir et les personnes forment un capital indivis, *la possession commune*.

Toutefois *la commune*, comme *le communisme*, emporte plus spécialement la réorganisation de la propriété et du travail par l'abolition de la propriété privée. « Le jour de la révolution, nous nous emparerons de toute la richesse, de toutes les valeurs et nous les mettrons en commun (1). » Car « ces beaux mots, *Liberté, Égalité, Fraternité*, resteront à l'état de rêve ou de mensonge inscrits sur les murs des églises et des prisons, tant que la *liberté* et *l'égalité* ne deviendront pas la base des relations économiques (2). »

186. Depuis que l'*Internationale* s'est fractionnée en

(1) Kropotkine, *Paroles d'un révolté*, p. 137.
(2) Ibid., p. 170.

deux partis, celui des *statistes* qui veulent l'État propriétaire des biens et des personnes, et celui des *fédéralistes* ou *anarchistes*, qui ont autant de haine pour l'État que pour la propriété individuelle, le terme *de commune* sert de plus en plus à désigner le nouvel ordre social rêvé par ces derniers. En ce sens, la *commune* est tout groupe de citoyens librement associés entre eux, « absolument libres de se donner toutes les institutions qu'ils voudront et de faire toutes les réformes et révolutions qu'ils trouveront nécessaires, » et librement fédérés avec des milliers d'autres groupes semblables, tous autonomes et souverains(1). « C'est par libres groupements que s'organisera la *commune* sociale, et ces groupements mêmes bouleverseront les murailles, les frontières. Ce seront des milliers de communes non plus territoriales, mais se tendant la main à travers les fleuves, les chaînes de montagnes, les océans, unissant les individus, disséminés aux quatre coins du globe et les peuples en une seule et même famille d'égaux (2). » « L'avenir est au *libre* groupement des intéressés et non pas à la centralisation gouvernementale, à *la liberté* et non pas à l'autorité (3). » « Ce mot lâche : *obéissance à la loi*, nous le remplaçons par : *Révolte contre toutes les lois* (4) ! » « Pas de gouvernement, *l'anarchie* (5) ! »

Ainsi que le lecteur peut le remarquer dès maintenant, *la commune des anarchistes* n'est pas encore *l'état de nature*, puisqu'elle conserve un certain état social, mais elle est un acheminement à l'état de pure

(1) Kropotkine, *Paroles d'un révolté*, p. 108, 111, 115, etc.
(2) Ibid., p. 118.
(3) Ibid., p. 212.
(4) Ibid., p. 220.
(5) Ibid., p. 246.

liberté, puisqu'elle supprime non seulement *la propriété individuelle*, mais encore *le gouvernement.*

Nous reviendrons sur ce concept de *la commune* lorsque nous parlerons de *l'Internationale.*

10° DÉMOCRATIE

187. Autrefois le pouvoir appartenait à un seul ou à un petit nombre; désormais il appartient *à tous* également. Autrefois la richesse était la propriété de quelques privilégiés ; désormais tous les biens sont *à la communauté*, qui les distribue à chacun selon ses besoins. Autrefois l'existence du mariage chrétien et de la famille restreignait les jouissances; dans l'avenir « les sympathies devront rayonner librement ». Plus d'aristocratie de naissance, plus d'aristocratie de fortune, plus de corps ni d'ordres privilégiés; les *masses populaires* sont admises à gouverner, à posséder et à jouir. Voilà le *régime démocratique* dans toute sa perfection.

11° UNITÉ ET COMMUNAUTÉ

188. Ces expressions réunies reviennent souvent sur les lèvres des sectaires.

Unité du souverain, du propriétaire, du père de famille; *communauté* du pouvoir, des biens et même des personnes. Tout est *un*, parce que tout est concentré dans *l'unité* du peuple ou du genre humain; tout est *commun*, parce que le peuple ou le genre humain admet tous les particuliers à *la communion* de ce qu'il est et de ce qu'il a.

12° SOLIDARITÉ

189. Dans l'état social que nous avons exposé, il y a une double *solidarité :* premièrement la solidarité des membres *avec la communauté*, secondement la solidarité des membres *entre eux.*

En vertu de la première, tout ce que veut le corps est voulu par chaque citoyen : car « le citoyen n'a d'autre volonté que la volonté générale. » Le bien, l'injure qu'on fait au corps, sont faits à chaque membre, et réciproquement : « Il y a oppression contre chaque membre lorsque le corps social, lorsqu'un seul de ses membres est opprimé (1) » ; chaque membre, en effet, existe et vit dans le tout.

En vertu de la seconde, tous les citoyens subissent une injustice quand un seul s'arroge des droits que n'ont pas tous les autres ; tous sont victimes d'une oppression, lorsqu'un seul est soumis à des devoirs qui n'incombent pas à tous. C'est pourquoi la solidarité exige que chacun travaille à ramener les nobles, les riches, les prêtres au droit commun, et, après que l'égalité des droits et des devoirs est établie, à la maintenir.

La même solidarité existe entre un peuple et chacun des autres, entre chaque peuple et tout le genre humain. « Celui qui opprime une nation, se déclare l'ennemi de toutes (2). » « Tout le genre humain est dans l'oppression, quand un seul peuple ne jouit pas des droits de l'homme. » Tous les peuples doivent s'entr'aider pour briser le joug « des rois, des aristocrates, des tyrans, quels qu'ils soient, ces esclaves révoltés contre le souverain de la terre qui est le genre humain ».

Cette solidarité des individus entre eux, des peuples entre eux, en vue d'établir et de maintenir pour tous la jouissance des mêmes droits et l'obligation aux mêmes devoirs, est souvent désignée sous le nom de *solidarité universelle*.

(1) Déclar. des droits de l'homme et du citoyen, 1793, art. 34. — Déclar. des droits par les Jacobins, art. 24.

(2) Déclar. des droits par les Jacobins, art. 35.

13° FÉDÉRATION

190. Le mot de *fédération* a le même sens et presque la même étymologie que celui de *socialisme.*

La société est née d'un libre pacte des hommes, d'un traité *fœdus*, et non pas de la nature des choses. Le pacte social est donc un *acte de fédération*, et les citoyens sont *des fédérés.*

En vertu de cette *fédération*, les fédérés, avec tout ce qu'ils ont, appartiennent au corps; le corps en retour admet les fédérés à participer à sa souveraineté et à ses biens. Comme la nature humaine est la même dans tous, et que la ressemblance de la nature entraîne l'égalité des droits et des devoirs, la première condition du pacte fédératif est que tous aient les mêmes droits et soient soumis aux mêmes obligations.

Enfin *la fédération* embrasse tous les hommes qui vivent à l'état social, c'est-à-dire le genre humain tout entier. Les individus sont *fédérés* ou associés en petits groupes, les petits groupes le sont en groupes plus considérables ; tous les groupes sont fédérés entre eux et forment *l'humanité fédérée.* La fédération s'étend ainsi à tous les hommes et à tous les peuples : par le libre contrat d'alliance qui a institué la société, tous les hommes, tous les peuples se trouvent fédérés pour procurer à chacun la jouissance des droits de l'homme et du citoyen, et ramener les privilégiés de la naissance, de la fortune et du sacerdoce à un droit uniforme. Telle est *la fédération* dans son concept général, ce qu'on appelle plus spécialement la *fédération universelle* ou *fédération humanitaire.* « Conformément à la loi de l'ensemble, les membres de la société se classeront d'après leurs aptitudes, leur savoir, leurs préférences et le développement de

leurs facultés, et se grouperont en corporations organiques, qui s'entr'aideront et se complèteront réciproquement, et qui seront superordonnées, coordonnées ou subordonnées comme les divers organes du corps humain ou les différentes parties de l'univers et selon les lois de la raison... Tous pour un, un pour tous... Les pasteurs de ce troupeau ne seront plus les prêtres, mais les ministres de la lumière et de la liberté (1). »

191. Nous avons à faire, sur l'expression de *fédération*, la même observation que nous avons présentée plus haut sur celle de commune. Aujourd'hui beaucoup de socialistes entendent par la *fédération* comme par la commune un système social qui exclut l'État même populaire et n'admet plus que de petits groupes humains librement associés entre eux. « Assez de gouvernements, place au peuple, à l'anarchie (2) ! »

Nous reviendrons sur ce sujet, ainsi que nous l'avons déjà dit, lorsque nous parlerons des doctrines de la minorité de l'*Internationale* et des *nihilistes*.

14° PAIX UNIVERSELLE

192. Cette *fédération universelle*, cette *solidarité universelle* est souvent vantée sous le nom de *paix universelle*. En effet, disent les sectaires, puisque la souveraineté suprême du genre humain est le centre où aboutissent tous les droits, la source d'où émane toute autorité, comment pourrait-il y avoir encore un conflit entre deux peuples ? « Tous les hommes, toutes les nations s'embrassent dans un baiser et un

(1) Findel, *Les principes de la franc-maçonnerie dans la vie des peuples*, Trad. p. 179-180.

(2) Kropotkine, *Paroles d'un révolté*, p. 265.

amour éternels ; la guerre est bannie de ce monde ; la paix règne partout et à jamais. » « Il n'y a que la révolution qui, après avoir remis l'instrument, la machine, la matière première et toute la richesse sociale aux mains du producteur, et réorganisé la production de manière à satisfaire les besoins de ceux qui produisent tout, pourra mettre fin aux guerres. *Chacun travaillant pour tous, et tous pour chacun :* voilà la seule condition pour amener la paix au sein des nations (1). »

15° COMMUNION UNIVERSELLE

193. Les individus communient avec le tout ou la société par la participation au pouvoir souverain et au capital commun. Les individus communient entre eux, parce que tous communient au grand tout ; ils communient entre eux, parce qu'ils se donnent les uns aux autres selon les règles générales établies par le peuple. Dans cette société nouvelle, rien n'empêche « le libre rayonnement de l'amour », « le doux exercice de la bienfaisance ». Il n'y a plus, en effet, de mariage ni de famille. Les distinctions de pères, de mères, de frères, d'époux sont inconnues ; les hommes parfaitement égaux entre eux, sont tous à tous. Ils ont « le besoin de penser et de sentir d'une façon véritablement humaine, ils ne voient dans l'homme qu'un frère à aimer et travaillent en tout d'après un plan unique (pour le service du genre humain) (2). » Gloire aux « grandes âmes cosmopolites qui, franchissent les barrières imaginaires qui séparent les peuples, et qui, à l'exemple de l'Être souverain qui

(1) Kropotkine, *Paroles d'un révolté*, p. 85.

(2) Findel, *Les principes de la franc-maçonnerie...*, p. 115.

les a créés, embrassent tout le genre humain de leur bienveillance (1). »

Voilà la *communion universelle*.

16° COLLECTIVITÉ, COLLECTIVISME

194. La propriété privée a fait place à la propriété commune; les castes nobiliaires, les hiérarchies sacrées se sont fondues dans la masse uniforme des citoyens. Tout est concentré et ramassé dans *l'unité* du peuple : personnes, biens, pouvoir.

C'est là ce que les sectaires entendent sous les noms de *collectivité* et de *collectivisme*.

17° LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

195. La fameuse formule : *liberté, égalité, fraternité*, qui, comme nous l'avons vu, sert à désigner *l'état de nature*, est employée aussi pour exprimer l'état social maçonnique.

a Liberté. Liberté illimitée du citoyen *dans le corps*.

196. En premier lieu, l'individu jouit d'une *liberté absolue* dans le corps. Le peuple, en effet, étant souverain, ne dépend ni de Dieu, ni de Jésus-Christ, ni de l'Église, n'est soumis ni à la loi canonique, ni à la loi évangélique, ni à la loi naturelle. Or l'individu est solidaire avec la communauté. En conséquence il a, dans le corps dont il fait partie, une *liberté absolue*.

Liberté limitée du citoyen *en lui-même*.

197. En second lieu, il a en lui-même non pas une liberté illimitée, comme dans l'état de nature, mais seulement la liberté de faire tout ce qui n'est pas défendu par les lois du peuple souverain; c'est ce que les sectaires appellent *la liberté civile*. « Ce que

(1) Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, IIe partie.

l'homme perd par le contrat social, dit Rousseau, c'est *sa liberté naturelle* (la liberté originelle de l'état de nature); ce qu'il gagne, c'est la liberté civile (1), » qui, ajoutent les Constituants de 1791, de 1793 et de 1795, « consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui, » tels qu'ils ont été déterminés par la loi; car « ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint de faire ce qu'elle ne commande pas (2). »

198. Il est deux matières surtout dans lesquelles le législateur civil se gardera bien de restreindre la *liberté naturelle* : c'est *la religion* et le *plaisir*.

1er objet de la *liberté civile*.

Toutes les *Déclarations des droits de l'homme* garantissent au citoyen le droit de se révolter contre la parole de Dieu : « Nul ne saurait être inquiété pour ses opinions *même religieuses* (3). » « Le libre exercice des cultes ne peut être interdit (4). » N'est-il pas évident en effet, proclament à l'envi tous les sectaires, que la religion catholique est fausse, et que par conséquent le peuple souverain, jaloux de la dignité de la raison, ne saurait jamais l'autoriser par ses lois? « Au point de vue politique, toutes les religions ont leurs défauts; mais le *christianisme romain* est une religion si évidemment mauvaise, que c'est perdre le temps de s'amuser à le démontrer (5). » Le peuple souverain a plutôt le droit et le devoir de proscrire la religion catholique, parce qu'elle est « la grande ennemie de la liberté ». « Le christianisme ne prêche que servitude et dépendance; son

(1) Contrat social, liv. I, ch. VIII.

(2) Déclaration des droits de l'homme, 1795, art. 2. — Déclar., 1793, art. 5. — Déclar., 1795, art. 6.

(3) Déclar., 1791, art. 10.

(4) Déclar., 1793, art. 7.

(5) Rousseau, *Contrat social*, liv. IV, c. VIII.

esprit est trop favorable à la tyrannie pour qu'elle n'en profite pas toujours. Les vrais chrétiens (les catholiques) sont faits pour être esclaves, et ne s'en émeuvent pas (1). »

Ainsi la *liberté civile* sera avant tout la liberté de la révolte contre Dieu et son Christ. Restreinte à cet objet spécial, la *liberté civile* prend le nom de *liberté de conscience* et de *liberté des cultes*, ainsi que nous l'avons vu en traitant des *Erreurs modernes*. Remarquons bien que la loi pourra rendre obligatoire cette révolte : *la liberté de conscience* sera imposée : « on *forcera* l'homme, selon l'expression de Rousseau, à être *libre*, » c'est-à-dire franc du joug de la *superstition*.

2e objet de la *liberté civile*.

199. Une seconde liberté que le législateur garantira avec soin est *la liberté des mœurs*. En effet, « la liberté consiste à faire tout ce qui nuit pas à autrui (2). » Or est-il quelque chose qui nuise moins au prochain que de se procurer à soi-même « les plaisirs innocents de la vie » ? N'est-ce pas au contraire exercer à l'égard de ses semblables un acte de « sublime philanthropie » ?

200. En résumé, la *liberté civile*, sans être illimitée comme la *liberté naturelle*, laisse à la raison la faculté de se révolter contre le Verbe de Dieu, et aux sens celle de se révolter contre l'esprit. Possédant cette double faculté, le citoyen n'aura pas lieu de regretter beaucoup la liberté absolue de l'état de nature.

b Égalité.

201. Tous les citoyens sont *égaux* dans le don total qu'ils font d'eux-mêmes, de leur travail, de leurs biens à la communauté.

Ils sont *égaux* dans la participation au gouver-

(1) Rousseau, *Contrat social*, liv. IV, c. VIII.
(2) Déclaration des droits, 1791, 1793, 1795.

nement de l'État. Ainsi l'institution du *suffrage universel* est un des fondements de la nouvelle société.

Ils sont *égaux* par l'imposition des mêmes charges et la distribution du même salaire et des mêmes jouissances.

En un mot, les droits comme les devoirs sont les mêmes pour tous. Il n'y a plus de nobles avec des privilèges héréditaires, plus de prêtres avec un caractère sacré qui les distingue de la masse du peuple, plus de riches avec une influence et un rang à part. D'un côté, le peuple souverain ; de l'autre, les citoyens tous égaux.

c Fraternité.

202. Par le contrat social, l'individu se donne à la communauté avec tout ce qu'il a et tout ce qu'il est. En retour, la société l'admet à la participation de tous ses biens. *Le contrat social* est donc un élan de *fraternel abandon* d'une part, et de l'autre un retour de *reconnaissance fraternelle.*

Tant que la société subsiste, l'individu existe, vit et travaille pour la communauté, et en retour celle-ci l'associe aux jouissances communes. *L'état social* est donc un flux et un reflux incessant de *fraternelle assistance.*

En vertu de la solidarité universelle, les citoyens s'entr'aident tous pour arriver tous à jouir des droits de l'homme. N'est-ce pas là un exercice magnifique de la *fraternité ?*

Par la fédération universelle, ils sont réunis en une seule nation sous un même gouvernement, avec les mêmes lois. Le genre humain ainsi constitué n'est-il pas un peuple de *frères?*

En un mot, de quelque côté que vous considériez ce nouvel état social, vous ne voyez *qu'association, union, communion, paix*, c'est-à-dire *fraternité.*

203. Aussi on pourrait dire que le nom qui exprime proprement l'état social rêvé par la franc-maçonnerie

est celui de *fraternité*, comme celui qui exprimait le mieux *l'état de nature* était celui de *liberté*. Car, de même que l'état de nature consiste dans l'indépendance absolue et illimitée de chaque homme, ainsi l'état social maçonnique est fondé et persévère par le don total de l'individu à la communauté et de la communauté à l'individu.

18e CONCLUSION

204. Beaucoup d'autres formules sont employées par les sectaires; mais la plupart sont formées de l'union des termes qui précèdent ou de mots équivalents, par exemple, *socialisme démocratique*, *union internationale des peuples*, *alliance internationale démocratique, ligue universelle de la paix*, etc., etc.

Ces termes, comme ceux dont nous avons donné l'explication, expriment un concept très simple, celui de l'état social dont Rousseau et Hegel ont donné la formule.

Chaque fois que les sectaires prononcent un de ces mots, ils énoncent tout un programme contre les lois de Dieu et de ses représentants sur la terre. *Démocratie*, *république*, *nation*, *peuple*, *humanité*, chacune de ces expressions est une déclaration de guerre à tout l'ancien ordre social. « Au nom de la France, écrasée de casernes, de couvents et de prisons, tellement affaissée sous ce triple poids qu'elle ne peut plus se mouvoir, petite balle de la *république*, délivre-nous! Au nom de l'Italie, faisant entendre le râle de l'agonie sous l'amulette et l'escopette, sous les évêques et les brigands, petite balle de la *démocratie*, délivre-nous! Au nom de la Pologne, traînée à la queue d'un cheval cosaque, petite balle des *nationalités*, délivre-nous! Au nom de l'Europe entière, proie de cinq tyrans vivants, petite balle de bon secours, rends la

souveraineté aux *peuples*, les *droits* à *l'homme*, les *droits* et les *devoirs*, et le *plus saint* de tous! Rends-nous courage et *conscience!* Rends-nous *liberté*, *égalité*, *fraternité*, au lieu de baïonnette, guillotine et chassepot! Petite balle de *l'humanité*, délivre-nous (1)! »

CHAPITRE III

Observations générales

Art. I — Parallèle entre la société rêvée par la franc-maçonnerie et l'Église catholique, ou entre le deuxième temple maçonnique et le temple de Jésus-Christ

205. Où la franc-maçonnerie a-t-elle pris le plan du temple que nous venons de retracer? On ne saurait en douter, dans l'Église catholique elle-même : *la société rêvée par la franc-maçonnerie n'est qu'une contrefaçon satanique de la communion catholique.*

I — RESSEMBLANCES

1° Ressemblance dans l'*unité*.

206. En effet, *l'unité* de la société maçonnique est conçue sur le modèle de *l'unité* de l'Église.

L'Église n'a *qu'un* chef, *unus Dominus,* Jésus-Christ, qui se fait représenter sur la terre par un Vicaire, le Pontife romain. La société nouvelle ne reconnaît non plus *qu'un* chef, le *peuple souverain.*

L'Église est *une* dans sa foi, *una fides*, la foi au Verbe ou à la Raison du Père. La société maçonnique

(1) Adresse de Félix Pyat, intitulée *Toast à la balle;* adresse à la balle qui tua Victor Noir. Nous avons remplacé plusieurs termes grossiers par des expressions équivalentes pour le sens général.

n'a aussi *qu'une foi*, la foi dans le verbe ou la raison de l'homme.

L'Église est *une* dans sa loi intérieure, qui est l'Esprit même de Dieu, *unus Spiritus*. La société maçonnique est une dans la volonté générale, qui, partout identique à elle-même, préside à tout. « La franc-maçonnerie », et la société établie par elle, « est la véritable église catholique de l'esprit saint de l'humanité (1). »

L'Église est *une* dans ses lois extérieures : le droit canonique, en effet, n'est propre à aucune église particulière, mais est commun à toutes. Le genre humain, dans sa constitution maçonnique, a des lois uniformes par toute la terre.

2° Ressemblance dans la *communauté*.

207. De même, *la communauté de la société maçonnique ressemble à bien des égards à celle de l'Église.*

En entrant dans l'Église, le fidèle communie à tous ses biens, sans les diviser; car ces biens, Dieu, l'Esprit-Saint, la chair glorifiée du Sauveur, les mérites de son sacrifice, la vérité et la grâce, sont indivisibles : chaque fidèle y participe, sans qu'ils cessent d'être le trésor commun de l'Église. Dans la société telle que veut l'établir la franc-maçonnerie, tous les biens forment un capital social, commun et inaliénable, possédé et administré solidairement par tous.

Dans l'Église, le pouvoir est originairement un; c'est la puissance unique et universelle du « grand pasteur des brebis », Jésus-Christ. Cette puissance est communiquée à tous ceux qui reçoivent une participation de son sacerdoce; mais, à quelque degré qu'elle soit transmise, elle s'exerce au nom et sous la dépendance de Jésus-Christ. Dans la nouvelle

(1) Findel, *Les principes de la franc-maçonnerie*....., p. 22.

société, la souveraineté est la propriété « une, indivisible, inaliénable, imprescriptible » du peuple; toute puissance en émane; ceux qui en sont revêtus deviennent les organes du peuple, exercent l'autorité indivisible de la nation, en son nom et sous sa dépendance.

3° Ressemblance dans l'*assistance mutuelle.*

208. *Au sein de la société maçonnique, l'assistance mutuelle, fruit de cette unité et de cette communauté, est semblable à l'assistance mutuelle qui existe dans l'Église, en vertu de la communion des saints.*

Les membres de l'Église se réjouissent des mérites et de la gloire des autres comme de leurs propres mérites et de leur propre gloire; ils s'attristent des souffrances de l'Église et de la perte des âmes comme d'un malheur qui les atteint eux-mêmes; ils se répandent et vivent hors d'eux-mêmes par les élans de la charité fraternelle. Le citoyen de la société maçonnique ne voit plus que le corps dont il fait partie : il se réjouit dans ce corps, s'attriste dans ce corps; il n'est plus « sensible » qu'en lui. Ainsi du moins le rêve la franc-maçonnerie.

Tous les membres du corps mystique de Jésus-Christ s'entr'aident mutuellement, pour parvenir tous à leur consommation bienheureuse en Dieu; les saints du ciel prient pour les militants de la terre; ceux-ci prient et satisfont pour les âmes du Purgatoire. De même, les *fédérés* du pacte social conspirent tous à procurer et à conserver à leurs frères la jouissance des droits de l'homme.

4° Les deux communions.

209. En un mot, *la communion rêvée par les sectaires ressemble à la communion établie par Dieu dans l'Église.*

En effet, un grand nombre de théologiens définissent l'Église, *la communion des saints ou des fidèles de Jésus-Christ entre eux et avec Dieu.* Or on peut définir la société maçonnique, *la communion des citoyens*

entre eux et avec le peuple. Les saints n'ont « qu'un cœur et qu'une âme », parce que Dieu remplit tous les cœurs et toutes les âmes, parce que Jésus-Christ est « tout en tous »; les citoyens de la république maçonnique n'ont qu'une même pensée, un même amour, un même vouloir, parce qu'ils ont tous la pensée, l'amour et le vouloir du peuple. Chaque saint se donne tout entier à tous, parce qu'il s'est donné tout entier à l'Éternel et à son Verbe; chaque citoyen appartient tout entier à tous, parce qu'il appartient tout entier au peuple. Dieu est le centre et le lien de la communion des saints; le peuple est le centre et le lien de la communion des citoyens.

II — DIFFÉRENCES

1° Première différence.

210. Toutefois il y a de profondes différences entre la cité sainte et la société maçonnique; aussi la communion maçonnique est moins une *imitation* qu'une *contrefaçon* de la communion catholique.

En premier lieu, *la communion de l'Église est une communion de l'esprit; la communion maçonnique est une communion de la chair et du sang.*

Pour bien entendre cette première différence, remontons aux principes.

211. Il existe sur la terre, nous l'avons vu, deux ordres: l'ordre *surnaturel*, qui procède de Jésus-Christ, et l'ordre *naturel*, qui procède d'Adam: l'ordre surnaturel, c'est-à-dire *l'Église* elle-même; l'ordre naturel, c'est-à-dire *la nature mortelle* de l'homme, la *famille*, *l'État*. Le premier ordre est essentiellement un: car l'Église, c'est Jésus-Christ lui-même communiqué, c'est le Verbe incarné prenant et s'unissant les hommes de bonne volonté, pour qu'en lui ils soient un avec le Père. Le second ordre, au contraire, est essentiellement multiple; car, depuis que le chef de

cet ordre, Adam, est mort, il n'y a pas de principe d'unité dans son sein; puis les biens de cet ordre, étant consommés par l'usage, divisent les intérêts, au lieu de les unir. Les familles sont donc multiples, les États multiples et surtout les propriétés sont multiples.

212. Les chrétiens appartiennent à la fois à ces deux ordres : à l'ordre qui procède de Jésus-Christ, par la grâce de leur régénération dans le baptême, à l'ordre qui procède d'Adam par la condition de leur première naissance, car, si le baptême régénère l'esprit, il ne transforme pas encore totalement la chair. Les chrétiens sont donc *un* dans ce qu'ils reçoivent de Jésus-Christ; mais ils restent *divisés* dans ce qu'ils gardent du vieil Adam. Jésus-Christ a vivifié l'esprit et le possède; de là il étend peu à peu son règne sur la chair elle-même « en la faisant servir aux œuvres de justice »; un jour, « il achèvera d'absorber tout ce qu'il y a d'infirme et de mortel » dans l'homme, et consommera la chair comme l'esprit dans l'unité de Dieu. Mais jusqu'alors les chrétiens, tout en appartenant par l'esprit régénéré au « royaume de Dieu », sont membres de familles diverses, d'États multiples; ils ont des propriétés privées, des droits et des devoirs propres. Car la communion des saints, qui, dans la vie future, dominera et même absorbera tout le reste, coexiste ici-bas et s'harmonise avec l'ordre des familles et des États ; et le même homme est fidèle de Jésus-Christ dans l'unité de l'Église, père, époux ou fils, prince ou citoyen dans la diversité des familles et des États. Toutefois, en quelques âmes héroïques, l'unité de l'esprit semble déjà faire disparaître les divisions de la chair : les religieux, en effet, dans la ferveur de la charité, renoncent au mariage, abdiquent toute propriété privée, travaillent et vivent pour l'Église. et en retour sont nourris

et entretenus par elle : admirable communion, fruit de la charité pure et image de la parfaite unité du ciel.

213. Or la franc-maçonnerie, après avoir repoussé l'ordre surnaturel, prétend établir dans l'ordre naturel la communion propre au premier. D'une part, elle rejette Celui que Dieu a envoyé au genre humain pour restaurer son unité brisée par le péché ; « la pierre de l'angle » qui joint ensemble les matériaux dispersés du temple, « en les édifiant sur elle-même » ; « le principe » qui « fait toutes choses une » en consommant tout dans son unité et dans l'unité de son Père, qui enfin, procédant par degré, ne rétablit parmi les hommes dès ici-bas que l'unité de l'esprit, laissant subsister pour un temps, dans la plupart du moins, la division qui provient de la nature. D'autre part, elle veut établir elle-même en dehors de Jésus-Christ une unité parfaite, non pas entre les esprits, car elle ne le veut pas plus qu'elle ne le peut, mais entre les corps. Elle essaie de fonder un royaume de la chair et du sang, qui, loin de toute influence chrétienne, présente la même unité que le royaume spirituel institué par le Sauveur. Elle entreprend d'établir sans le remède de la grâce, sans le lien de la charité divine, la communauté des biens, du pouvoir et des personnes, c'est-à-dire une unité plus complète que celle qui existe dans les monastères.

2° Autre différence.

214. Secondement, l'unité des esprits et des cœurs au sein de l'Église a son fondement dans la soumission de tous à la volonté de Dieu : tous sont un ensemble parce qu'ils sont un avec Dieu. Au contraire l'unité de la société maçonnique repose sur la révolte contre la volonté de Dieu : tous doivent être un entre eux, puisqu'ils sont un contre Dieu. Oui, révolte contre la volonté de Dieu qui a institué en Jésus-Christ un ordre surnaturel destiné à restaurer

pleinement l'unité du genre humain, révolte contre la volonté de Dieu qui maintient par sa providence la division des propriétés, des familles et des États, et l'inégalité des conditions : voilà le principe d'unité dans la nouvelle société. Ainsi le lien de sa communion est la haine de Dieu et de son Christ, comme l'amour de Dieu et de son Christ est le lien de la communion de l'Église.

Ne devons-nous pas conclure que la communion de la société maçonnique est une *contrefaçon satanique* de la communion des saints ?

Article II — Comparaison entre l'état de nature et l'état social maçonnique, ou entre le premier et le deuxième temple

1° Différence entre l'état de nature et l'état social maçonnique.

215. Il y a au premier abord une grande différence entre le plan du premier temple maçonnique et celui du second, c'est-à-dire entre l'état de nature et l'état social fondé sur le contrat arbitraire que nous avons étudié. Dans *l'état de nature*, nulle société n'existe ; l'autorité civile, l'autorité religieuse et même l'autorité domestique sont inconnues; les biens n'appartiennent à aucun individu, ni à aucun corps. Au contraire, dans l'état créé par le *contrat social* des sectaires, l'homme vit en société ; il existe une autorité publique, qui peut régler souverainement les questions religieuses aussi bien que les questions civiles ; il n'y a pas de propriété privée, mais il y a une propriété commune. Aussi, tandis que dans le premier état l'individu était souverain, dans le second il est totalement absorbé par la communauté à laquelle appartient une souveraineté absolue et illimitée. Il semble donc que rien n'est plus éloigné de son indépendance originelle que cette totale dépendance.

2° Facilité du passage de l'état social maçonnique à l'état de nature.

216. C'est vrai. Et cependant le retour à l'état de liberté originelle peut être opéré au nom des principes mêmes que professent les partisans du contrat social.

Si en effet ma souveraineté individuelle a fini et la souveraineté collective du peuple a commencé par un contrat arbitraire, pourquoi la souveraineté du peuple ne pourrait-elle pas finir et ma souveraineté individuelle être restaurée par un nouveau contrat, ou plutôt par l'annulation de ce premier contrat arbitraire ?

Toutes les sectes professent comme un de leurs dogmes fondamentaux que « tout ce qui se lie peut se délier » ; donc, d'après elles, le lien du contrat social peut être rompu.

« *La liberté individuelle*, dit Rousseau, ne peut jamais être aliénée d'une manière *indissoluble* par *aucune* convention. » « Il est au moins fort douteux, dit ailleurs le sophiste, qu'on ait droit de se dépouiller » de la vie et de *la liberté :* « en s'ôtant l'une, on *dégrade* son être ; en s'ôtant l'autre, on l'anéantit autant qu'il est en soi, et comme nul bien temporel ne peut dédommager de l'une et de l'autre, ce serait offenser à la fois la nature et la raison que d'y renoncer à quelque prix que ce fût (1). » Rien n'empêche donc l'individu qui s'est aliéné par le contrat social, de se reprendre quand il lui plaît. Au contraire, il en a l'obligation pour réparer l'attentat qu'il a commis contre la nature et la raison.

« La *liberté* étant *de l'essence* de l'homme, dit Saint-Martin, l'association volontaire qui tendrait à l'enchaîner *n'est pas* réellement plus *juste* ni plus sensée que celle qui ne le serait pas (2) ; » par conséquent le

(1) Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, IIe part.

(2) Erreurs et Vérité, IIe part., sect. 5.

contrat social, attentant à l'essence même de l'homme, quoiqu'il soit volontaire, est injuste et insensé. Tout contrat, dit le même sectaire, est invalide, même au moment où il est prononcé. « Pour un contrat, il faudrait que l'homme attachât à un autre homme un droit dont il n'a pas lui-même la propriété, *celui de disposer de soi ;* puisque donc il transfère un droit *qu'il n'a pas*, il fait une convention *nulle* et qui ne peut lier ni *lui* ni les *autres* (1). » L'homme de l'état de nature n'a donc pu ni se lier lui-même ni lier personne ; le contrat social était nul, au moment où il était fait.

Puis tous les sectaires ne cessent de vanter l'état de nature comme l'état originel et parfait de l'homme, et déplorent amèrement que celui-ci n'ait pas eu la sagesse d'y persévérer : pourront-ils le blâmer un jour de chercher à réparer sa faute et de vouloir retourner à son état de perfection première ?

Enfin, quand les hommes ont renoncé à leur liberté individuelle, ils n'ont pu engager les générations suivantes : « De quel droit ceux qui n'ont pas craint de s'avilir jusqu'à ce point (jusqu'au point de renoncer à la liberté de l'état de nature), dit Rousseau, ont-ils pu soumettre leur postérité à la même ignominie, et renoncer pour elle à des biens qu'elle ne tient point de leur libéralité, et sans lesquels la vie est même onéreuse à tous ceux qui en sont dignes ? Car quand même (ce que Rousseau n'admet pas) on pourrait aliéner sa liberté comme ses biens, la différence serait très grande pour les enfants, qui ne jouissent des biens du père que par transmission de son droit, au lieu que la liberté (de l'état de nature) étant un don qu'ils tiennent de la nature en qualité d'hommes, leurs parents n'ont eu aucun droit de les

(1) Erreurs et Vérité, IIe partie, sect. 5.

en dépouiller : de sorte que, comme pour établir *l'esclavage* (le renoncement à la liberté de l'état de nature) il a fallu faire violence à la nature, il a fallu (il aurait fallu) la changer pour perpétuer ce droit; et les jurisconsultes qui ont gravement prononcé que l'enfant d'un *esclave* (sujet) naîtrait esclave (sujet) ont décidé en d'autres termes, qu'un homme ne naîtrait pas homme (1). » Or les hommes qui ont établi l'esclavage, c'est-à-dire qui ont institué la société, sont morts depuis longtemps. Donc le contrat social ne nous oblige plus, retournons à l'état de nature.

217. Aussi, lorsque la franc-maçonnerie aura élevé le second temple, ceux qui ne voudront point de l'état social pourront dire : « Au nom des principes fondamentaux de l'art royal, au nom des maximes professées par ceux-là mêmes qui ont élevé ce temple, nous allons l'abattre, nous allons décréter la souveraineté illimitée de l'individu à la place de la souveraineté absolue du peuple. » Ils pourront dire : « Les francs-maçons qui considèrent un état social quelconque comme définitif, professent des principes dont ils rejettent les conclusions. Nous admettons et les principes et les conclusions. Le deuxième temple était un intermédiaire nécessaire ; maintenant franchissons l'intermédiaire et arrivons au but final. » Ils pourront dire : « L'état social repose sur un contrat arbitraire, révocable, nul. C'est un édifice qui a pour fondement une mine explosible. Mettons le feu à la mine, et, à l'aide du fondement même, renversons le temple. »

Qu'auraient à répondre les francs-maçons partisans de l'état social ? Nous ne le savons pas. Tous ceux, en effet, qui font consister la perfection primi-

(1) Discours sur l'origine.... IIe part.

tive de l'homme dans *l'état de nature*, quels que soient les systèmes qu'ils inventent ensuite pour rendre raison de l'origine de la société, peuvent toujours être contraints d'avouer que le retour à l'état de nature est plus désirable que le maintien de l'état social.

218. Proudhon s'est fait dans ce siècle la réputation d'un puissant logicien. Pourquoi ? Parce qu'il a prouvé aux socialistes de toutes les nuances qu'après avoir admis, dans la profession de *la liberté*, un principe de négation universelle, ils ne pouvaient, sans se contredire, conserver une seule affirmation. Vous dites, ô socialistes, que par *nature* l'homme est *libre;* donc par *nature* il est affranchi de tout ce qui le gêne. Mais toute autorité est gênante. Donc à bas toute société ! Sous peine de contradiction, vous devez dire avec le logicien Proudhon : « Notre principe, c'est la négation de tout principe; notre donnée, le néant. *Nier*, toujours *nier*, c'est là notre méthode. Elle nous a conduits à poser comme principes : en religion, l'*athéisme ;* en politique, l'*anarchie ;* en économie politique, la *non-propriété*. »

219. Il est encore peu de socialistes qui prêchent le retour au pur état de nature; mais il existe des sectes entières, ainsi que nous le verrons, qui travaillent à établir un état assez approchant de celui-là. La secte des *nihilistes*, de nombreuses sections de l'*Internationale*, d'autres sectes encore ont juré une haine implacable à l'État ; elles veulent bien que les individus se groupent librement en petites associations souveraines, mais elles ne tolèrent plus qu'il y ait des nations avec des gouvernements et des lois : « Rêver un État ouvrier, gouverné par une assemblée élue, c'est le plus malsain des rêves que nous inspire notre éducation autoritaire (1). » « Pour nous, anar-

(1) Kropotkine, *Paroles d'un révolté*, p. 202.

chistes, la dictature d'un individu ou d'un parti est jugée définitivement (1). » « Ce ramassis de règles de conduite que nous ont léguées l'esclavage, le servage, le féodalisme et la royauté, qu'on appelle *Lois*, a remplacé ces monstres de pierre devant lesquels on immolait les victimes humaines (2). » « Ce qui maintient le crime, outre l'oisiveté, c'est la *Loi* et l'*Autorité :* la loi sur la propriété, la loi sur le gouvernement, la loi sur les peines et délits; et l'autorité, qui se charge de faire ces lois et de les appliquer. Plus de lois, plus de juges (3)! » « Au sein même d'une commune insurgée, tout gouvernement serait un empêchement et un danger, impuissant pour le bien, formidable pour le mal : donc il n'a pas de raison d'être (4). » Dans ce nouveau régime; il n'y aura plus de nations, plus même de tribus, mais de petits groupes sociaux arbitrairement formés d'individus réunis par le seul caprice du moment; la puissance de chaque groupe sera illimitée, et elle sera exercée solidairement par tous les individus siégeant en permanence, et s'abstenant de nommer des fonctionnaires publics et de faire des lois pour garder eux-mêmes toute l'administration de la petite république et en être perpétuellement la loi vivante.

3° Les deux principales libertés de l'état de nature pratiquées dans l'état social maçonnique, et la deuxième avec une circonstance aggravante.

220. En attendant que *l'état de nature*, ou quelque état approchant soit restauré, les citoyens jouissent dans l'état social maçonnique, des deux libertés les plus enviées de l'état originel; nous le disions déjà un peu plus haut.

En effet, dans la société maçonnique, il n'y a plus de mariage, même civil, ni par conséquent de

(1) Kropotkine. *Paroles d'un Révolté*, p. 254.
(2) Ibid. p. 216.
(3) Ibid. p. 244.
(4) Ibid. p. 139.

famille. La « bienfaisance » peut rayonner *librement*. Nul homme n'a à l'égard d'une femme, nulle femme à l'égard d'un homme des droits ou des devoirs propres qui violeraient « l'égalité » universelle; aucun père, aucune mère ne possède sur ses enfants une autorité *privilégiée* qui les distinguerait des autres citoyens : « Les hommes sont communs aux femmes, les femmes aux hommes, les enfants à tous. L'homme est *libre*, la femme est *libre*, parce que l'amour est *libre*. « Les passions sont *souveraines*, et le plaisir est *émancipé*. »

221. Dans la société maçonnique, il est une autre liberté à laquelle les sectaires tiennent peut-être davantage encore : c'est *la liberté de la révolte contre Dieu et son Christ*. Mais, remarquons-le bien, cette liberté n'y est pas seulement *permise*, elle y est *imposée*.

En effet, dans le système social que nous avons exposé, le peuple est *souverain* dans le sens le plus absolu du mot. En conséquence, celui qui reconnaît que le peuple dépend d'un souverain plus élevé, de Jésus-Christ, de Dieu, attaque le fondement même du nouvel ordre social. « Il n'y a pas *liberté*, là où se trouve une cause extérieure et infinie qui enveloppe un effet fini; il n'y a pas *liberté* là où une volonté relative est dominée par une autorité absolue (1). » Celui qui proclame que la hiérarchie catholique est, dans le gouvernement des âmes, indépendante du peuple, que l'Église a la suprématie sur lui, attente aux droits de la nation. « La république a les deux pouvoirs, les deux glaives. Le peuple est souverain spirituel comme il est souverain temporel. Plus de tiare ni de couronne : le peuple est pape comme il est

(1) *La Solidarité*, journal des principes, 1er nov. 1867, cité par M. Alex. de Saint-Albin.

roi (1). » « Que tout individu qui usurperait la souveraineté » ou favorisait les usurpateurs, « soit à l'instant mis à mort par les hommes libres (2). »

222. Il est vrai que les sectaires affectent d'ignorer jusqu'à l'existence de la religion chrétienne ; mais les principes du nouvel ordre social l'excluent totalement. Ou vous admettez, en effet, que le peuple est souverain, ou vous le niez. Si vous reconnaissez sa souveraineté, confessez que le Pape, les évêques et les prêtres n'ont aucun pouvoir ; car « le peuple, de qui dérive toute puissance, n'en délégua jamais la moindre portion aux ministres des autels (3) ; » et en effet, ces ministres eux-mêmes « ont l'insolence de prétendre commander *de droit divin*, et non par le peuple. » Si vous méconnaissez la souveraineté de la nation, vous rejetez le pacte social, vous êtes en état d'insurrection contre la société. Ainsi, pour ne pas être *rebelle*, vous devez être *apostat*.

223. *Le peuple souverain* est la tourbe des orgueilleux qui revendiquent pour leur synagogue les attributs de la divinité. *L'humanité libre* est cette cité maudite qui dit avec enflure : « Je siège et je règne : *sedeo regina;* » et qui élève la bouche contre le ciel pour blasphémer le Christ et ses saints. *La fédération universelle* est l'association des apostats qui veulent faire disparaître de la terre tous ceux qui ne consentiront pas à apostasier. *La solidarité universelle* est l'obligation qui incombe à chaque homme et à chaque peuple de procurer la révolte de tous les hommes et de tous les peuples contre Jésus-Christ et son Église, de rendre impossible la conversion des impies et de leur assu-

(1) Lettre de Félix Piat aux électeurs, 1849.

(2) Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 1793, art. 27.

(3) Discours de Larive à la Constituante, 1790.

rer le *bienfait* de l'impénitence finale. Rousseau énonçait ainsi le problème qu'il se proposait de résoudre dans son traité du *contrat social* : « Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun, s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant. » On pourrait exprimer la solution du sophiste dans les termes suivants : « Le système social proposé est une forme d'association qui défend et protège de toute la force commune l'apostasie de chaque associé, et par laquelle chacun s'unit à tous pour ne pas obéir à Dieu et demeurer toujours apostat. »

224. Dans *l'état de nature*, l'homme peut librement blasphémer Dieu et son Christ ; mais il peut l'adorer, s'il le préfère. Dans l'état social maçonnique, il n'a plus seulement la faculté, il a l'obligation de l'apostasie ; évidemment, en effet, il ne peut reconnaître la souveraineté du peuple sans renier celle de l'Éternel et de son Verbe. Par essence donc, le contrat social est un pacte d'association contre l'autorité de Dieu, de Jésus-Christ, de l'Église et du Pape.

Les hommes vivant à l'état de nature seraient trop faibles pour se maintenir d'une manière permanente en révolte contre Dieu; tôt ou tard les rebelles seraient forcés par le sentiment de leur indigence à incliner le front devant la loi divine. La franc-maçonnerie les réunit en société, mais en donnant comme fondement à l'association la souveraineté de l'homme, non plus de l'individu, mais du corps. Par là, l'état social se trouve, comme l'état de nature, un état d'insurrection contre Jésus-Christ et son Église, mais avec la force d'association en plus : les impies se trouvent *fédérés* et *solidaires*, et, s'appuyant les uns sur les autres, ils sont maintenus dans l'apostasie par la puissance de

tous. La révolte contre Dieu et l'ordre surnaturel émané de lui, n'est pas à *l'état individuel,* si l'on peut ainsi parler, mais à *l'état social;* on ne peut reconnaître la constitution de cette société sans abjurer la foi de son baptême; en en faisant partie, on appartient au royaume des *antéchrists.*

225. Quelle invention satanique! Les habitants de l'enfer seuls peuvent persévérer éternellement dans la haine de Dieu, quoique abandonnés à eux-mêmes. Les habitants de la terre, même les plus pervers, s'humilient devant Dieu et se convertissent à lui, lorsqu'ils sont longtemps isolés. La franc-maçonnerie, qui a juré d'anéantir le règne de l'Éternel et de son Christ, unit les impies par un pacte dont l'article fondamental, en proclamant *la souveraineté* du peuple, déclare *la déchéance* de Dieu. Voilà donc les citoyens dans la nécessité de rester apostats, sous peine de violer le premier article du contrat social. Les voilà affermis contre le repentir par la forme même de la société à laquelle ils appartiennent. Satan peut se réjouir : il a fait entrer l'apostasie dans les dernières profondeurs de l'économie sociale; désormais la société de la terre est un moule où se façonnent les citoyens futurs de l'enfer, comme l'Église est celui où se forment les prédestinés de la Jérusalem céleste.

En vérité, celui qui n'a pas l'intelligence de ce « mystère d'iniquité » n'a rien compris à l'état social que nous avons décrit sous le nom de *second temple* de la franc-maçonnerie.

CONCLUSIONS

226. Résumons tout notre exposé dans les deux conclusions suivantes :

1° *La souveraineté du peuple, c'est la servitude de tous sous un souverain impersonnel, le peuple ou l'État.*

2° *La souveraineté du peuple, c'est pour tous la faculté du libertinage et l'obligation de l'apostasie.*

Nous pouvons y joindre une troisième conclusion, que nous reprendrons et que nous développerons par la suite :

3° *La souveraineté du peuple, c'est le règne des sociétés secrètes sous le nom du peuple souverain.*

227. Un grand nombre de catholiques sont loin de se douter des « profondeurs de Satan » cachées dans la proclamation de la souveraineté du peuple. Hélas ! leur ignorance et, il faut l'ajouter, leur peu de docilité à l'égard des avertissements de l'Église ont plus servi au progrès des théories maçonniques que toutes les ruses et toutes les violences des sectaires.

O Jésus-Christ, roi des rois, pourquoi faut-il que les hommes vous fassent une guerre si acharnée ? C'est contre votre Église qu'est élevé le second temple de la franc-maçonnerie comme le premier ; et le second comme le premier doit, en s'élevant, renverser et faire disparaître l'édifice que vous avez bâti sur Pierre. Confondez les desseins de ces constructeurs d'une nouvelle Babel ; humiliez ces architectes de Satan.

SECTION TROISIÈME

LE TEMPLE INITIAL

OU LE BUT IMMÉDIAT DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

Chapitre unique

° Le but immédiat.

228. Le but *suprême* de la franc-maçonnerie est la destruction de tout ordre social ; son but *intermédiaire* est l'organisation d'une société fondée sur la souveraineté absolue et illimitée du peuple. Elle a un but *immédiat*, qui, une fois obtenu, lui servira de moyen pour arriver aux deux autres : c'est *d'étendre sa domination sur les sociétés actuelles;* c'est, en d'autres termes, de se rendre maîtresse de l'autorité publique, en sorte que toute puissance émane d'elle ou s'exerce sous sa direction.

Preuve tirée ce qui précè-

229. Nous ne nous arrêterons pas beaucoup à prouver ce dessein des loges; on peut le conclure de tout ce qui précède. La franc-maçonnerie, en effet, ne peut appliquer sa théorie de la réorganisation sociale qu'à la condition d'avoir l'empire. « A l'œuvre! travaillons! peut-elle dire à ses ouvriers. Nous seuls connaissons la forme sociale qui donnera le bonheur au genre humain; devenons puissants, afin de rendre les hommes *libres*, *vertueux* et *heureux*. Notre avènement au pouvoir sera le triomphe de la *vérité* et de la *justice*, le retour à la pratique du *contrat social*, l'entrée de l'humanité dans la voie du *progrès*, de la grandeur et de la gloire : ne craignons donc pas de prendre le gouvernement des États. Nos vues sont désintéressées; car nous n'aspirons à dominer les hommes que pour leur faire du bien; nous ne nous emparons du pouvoir que pour le remettre aux mains du peuple. Les rois et les prêtres méritent le reproche d'ambi-

tion; pour nous, nous avons droit aux titres de *bienfaiteurs des hommes,* de *philanthropes*, *d'humanitaires.* Lorsqu'un vaisseau est sur le point de sombrer, parce que le gouvernail est tenu par un pilote inexpérimenté, le passager qui sait la manœuvre a le droit et le devoir de prendre la conduite du navire. Si nous ne prenons pas le pouvoir des mains des tyrans, le monde se perd de plus en plus; si nous devenons les maîtres, tout est sauvé. A l'œuvre donc! dominons les hommes pour les rendre heureux ! »

3° Quelques nouveaux textes *a* Témoignage du comte d'Haugwitz.

230. Toutefois plusieurs lecteurs ne seront pas fâchés que nous apportions quelques témoignages. Nous n'avons guère que l'embarras du choix.

En 1822, le comte d'Haugwitz présenta au *congrès de Vérone* un mémoire pour appeler l'attention des souverains sur la franc-maçonnerie. Comme ce ministre d'État avait eu une position élevée et une grande influence dans les loges, son témoignage produisit une forte impression et détermina même plusieurs princes à édicter des peines contre les associations maçonniques.

Voici le commencement du mémoire. L'auteur, après avoir rappelé les circonstances qui le firent entrer dans la franc-maçonnerie et l'influence qu'il y obtint, témoigne que le but de l'institution est *la domination des États.*

« *Arrivé à la fin de ma carrière,* dit-il, *je crois qu'il est de mon devoir de jeter un coup d'œil sur les menées des sociétés secrètes,* DONT LE POISON MENACE L'HUMANITÉ AUJOURD'HUI PLUS QUE JAMAIS. *Leur histoire est tellement liée à celle de ma vie, que je ne puis m'empêcher de la publier encore une fois et de vous en donner quelques détails.*

« *Mes dispositions naturelles et mon éducation avaient excité, en moi un tel désir de la science, que je ne pouvais me contenter des connaissances ordinaires; je voulus*

pénétrer dans l'essence même des choses. Mais l'ombre suit la lumière : ainsi une curiosité insatiable se développe en raison des efforts que l'on déploie pour pénétrer plus avant dans le sanctuaire de la science. Ces deux stimulants me poussèrent dans la société des FRANCS-MAÇONS.

On sait combien le premier pas que l'on fait dans l'Ordre est peu de nature à satisfaire l'esprit. C'est là précisément le danger qui est à redouter pour l'imagination si inflammable de la jeunesse.

« *A peine avais-je atteint ma majorité, que déjà, non seulement je me trouvais à la tête de la franc-maçonnerie, mais encore j'occupais une place distinguée* AU CHAPITRE DES HAUTS GRADES. *Avant de pouvoir me connaître moi-même, avant de comprendre la situation où je m'étais témérairement engagé, je me trouvais chargé de la direction supérieure des réunions maçonniques d'une partie de la Prusse, de la Pologne et de la Russie.*

« *La franc-maçonnerie était alors divisée en deux partis dans ses travaux secrets. Le premier plaçait dans ses emblèmes l'explication de la pierre philosophale; le déisme et même l'athéisme était la religion de ses sectaires. Le siège central des travaux était à Berlin, sous la direction du docteur Zinndorf. Il n'en était pas de même de l'autre parti, dont le prince Frédérik de Brunswick était le chef* APPARENT.

« *En lutte ouverte entre eux,* LES DEUX PARTIS SE DONNAIENT LA MAIN POUR PARVENIR A LA DOMINATION DU MONDE. CONQUÉRIR LES TRONES, SE SERVIR DES ROIS COMME ADMINISTRATEURS, TEL ÉTAIT LEUR BUT.

« *Il serait superflu de vous indiquer de quelle manière, dans mon ardente curiosité, je parvins à devenir maître du secret de l'un et de l'autre parti...* »

Un peu plus loin, le comte d'Haugwitz dit encore : « *Si je n'en avais pas fait moi-même l'expérience, je ne pourrais donner l'explication plausible de l'insouciance*

avec laquelle les gouvernements ont pu fermer les yeux sur un tel désordre, un véritable État dans l'État. Non seulement les chefs étaient en correspondance assidue, et employaient des chiffres particuliers, mais encore ils s'envoyaient réciproquement des émissaires. EXERCER UNE INFLUENCE DOMINANTE SUR LES TRONES ET LES SOUVERAINS, TEL ÉTAIT NOTRE BUT, COMME IL AVAIT ÉTÉ CELUI DES CHEVALIERS TEMPLIERS.

Plus loin l'auteur déclare que « *la Révolution française, le régicide avec toutes ses horreurs, non seulement avaient été résolus alors dans les loges, mais encore étaient le résultat des associations et des serments.* » Nous reviendrons sur cette dernière déclaration, lorsque nous traiterons en détail des *violences maçonniques.*

Enfin il conclut : « TOUTES LES ASSOCIATIONS MAÇONNIQUES, DEPUIS LA PLUS MODESTE JUSQU'AUX GRADES LES PLUS ÉLEVÉS, NE PEUVENT SE PROPOSER QUE D'EXPLOITER LES SENTIMENTS RELIGIEUX, D'EXÉCUTER LES PLANS LES PLUS CRIMINELS ET DE SE SERVIR DES PREMIERS COMME MANTEAUX POUR COUVRIR LES SECONDS. »

b Témoignages des *Illuminés.*

231. Écoutons maintenant Weishaupt et ses *Illuminés.* « *Tous les membres des sociétés secrètes, tendant au même but et s'appuyant les uns sur les autres, doivent chercher à* DOMINER INVISIBLEMENT *et sans apparence de moyens violents, non pas (seulement) sur la partie la plus éminente ou la moins distinguée d'un seul peuple, mais* SUR LES HOMMES DE TOUT ÉTAT, DE TOUTE NATION, DE TOUTE RELIGION. *Souffler* PARTOUT UN MÊME ESPRIT, *diriger* VERS LE MÊME OBJET, *dans le plus grand silence et avec toute l'activité possible,* TOUS LES HOMMES ÉPARS SUR LA SURFACE DE LA TERRE : *voilà le problème encore à résoudre dans la politique des États, mais celui* SUR LEQUEL S'ÉTABLIT LE DOMAINE DES SOCIÉTÉS SECRÈTES. *Cet empire une fois établi par*

l'union et la multitude des adeptes, QUE LA FORCE SUCCÈDE A L'EMPIRE INVISIBLE : LIEZ LES MAINS A TOUS CEUX QUI RÉSISTENT (*surtout aux prêtres et aux rois*); SUBJUGUEZ, ÉTOUFFEZ LA MÉCHANCETÉ DANS SON GERME (*ceux qui ne reconnaissent pas la souveraineté du peuple*) (1).

« LES PRÊTRES ET LES PRINCES *résistent à notre grand projet* (de détruire l'état social actuel). *Nous avons* CONTRE NOUS *les* CONSTITUTIONS POLITIQUES *des peuples. Que faire en cet état de choses ? Favoriser des révolutions, tout renverser, chasser la force par la force, et remplacer la tyrannie par la tyrannie? Loin de nous ces moyens ! Toute réforme violente est blâmable, parce qu'elle ne rend point les choses meilleures.* IL FAUT INSENSIBLEMENT LIER LES MAINS AUX PROTECTEURS DU DÉSORDRE (à ceux qui reconnaissent la souveraineté de Dieu et de ses mandataires et défendent l'ordre social), *et* LES GOUVERNER SANS PARAITRE LES DOMINER. *En un mot,* IL FAUT ÉTABLIR UN RÉGIME DOMINATEUR UNIVERSEL, UNE FORME DE GOUVERNEMENT QUI S'ÉTENDE SUR TOUT LE MONDE, *sans dissoudre les liens civils. Il faut,* SOUS CETTE NOUVELLE FORME DE GOUVERNEMENT, *que tous les autres puissent suivre leur marche ordinaire...Que tous nos frères donc, élevés de la même façon et étroitement unis les uns aux autres, n'aient tous qu'un même but.* AUTOUR DES PUISSANCES DE LA TERRE, IL FAUT RASSEMBLER UNE LÉGION D'HOMMES INFATIGABLES ET DIRIGEANT PARTOUT LEURS TRAVAUX, SUIVANT LE PLAN DE L'ORDRE, POUR LE BONHEUR DE L'HUMANITÉ... *Mais tout cela doit se faire dans le silence. Nos frères doivent se soutenir mutuellement, secourir les bons dans l'oppression, et* CHERCHER A GAGNER TOUTES LES PLACES

(1) Weishaupt, *Disc. sur les mystères.* — Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme,* t. III, ch. II.

QUI DONNENT DE LA PUISSANCE POUR LE BIEN DE L'ORDRE (1). »

232. Le sectaire a non seulement le droit, mais le devoir de prendre le gouvernement de ce monde.

« *On doit dire que celui qui se sera préservé le mieux de l'obscurcissement de la lumière primitive* (en restant libre des *préjugés* et des *superstitions*), *qui aura le moins laissé défigurer en lui l'idée de son principe* (de la nature), *et se sera le moins éloigné de son premier état* (l'état de nature), *doit être supérieur aux autres hommes et* LES GOUVERNER. *Il devient leur* MAITRE, *non seulement par* LE FAIT *et par* NÉCESSITÉ, *mais encore* PAR DEVOIR. IL DOIT S'EMPARER D'EUX, NE LEUR LAISSER AUCUNE LIBERTÉ DANS LEURS ACTIONS, *tant pour satisfaire aux lois de leur principe que pour la sûreté et l'exemple de la société.* IL DOIT ENFIN EXERCER SUR EUX TOUS LES DROITS DE L'ESCLAVAGE ET DE LA SERVITUDE, *droits aussi* JUSTES *et aussi réels dans ce cas-ci, qu'inexplicables et nuls dans toute autre circonstance* (2). »

Ainsi les princes et les prêtres n'ont pas le droit de commander aux hommes ; mais les sectaires ont celui de les réduire en esclavage. « *Par le seul attrait du mystère*, dit l'historien Louis Blanc en parlant des projets de Weishaupt, *par la seule puissance de l'association, soumettre à une même volonté et animer d'un même souffle des milliers d'hommes pris dans chaque contrée du monde, mais d'abord en Allemagne et en France; faire de ces hommes au moyen d'une éducation lente et graduée, des êtres entièrement nouveaux, les rendre obéissants jusqu'au délire, jusqu'à la mort, à des chefs invisibles et ignorés;* AVEC UNE LÉGION PAREILLE PESER SECRÈTEMENT SUR LES COURS, ENVELOPPER LES

(1) Code d'Illuminé Majeur; coup d'œil général sur le système de l'ordre. — Disc. de l'Hiéroph. au grade d'Épopte.

(2) Weishaupt, *Écrits originaux*, t. II.

SOUVERAINS, DIRIGER A LEUR INSU LES GOUVERNEMENTS, *et* MENER L'EUROPE *à ce point que toute superstition fut anéantie, toute monarchie abattue, tout privilège de naissance déclaré injuste, le droit même de propriété aboli : tel fut le plan gigantesque* (gigantesquement scélérat) *du fondateur de l'Illuminisme* (1). »

Témoignages des *Philosophes inconnus*.

233. Dans la secte des *Philosophes inconnus*, l'initiant adresse à celui qu'il reçoit au grade de Novice les paroles suivantes : « *Votre emploi, à l'avenir, sera de former les hommes* (à l'esprit maçonnique). *Vous devez apprendre ici comment* ON PEUT LIER LES PIEDS ET LES MAINS AUX USURPATEURS DES DROITS DE L'HOMME (aux princes et aux prêtres). VOUS APPRENDREZ A GOUVERNER LES HUMAINS ET A LES DOMINER, *non par la crainte, mais par la vertu* (dans le sens maçonnique). *Il faut en un mot que* VOUS VOUS CONSACRIEZ EN ENTIER *à un Ordre qui a entrepris de rétablir l'homme dans sa* DIGNITÉ PRIMITIVE (l'état de nature) ; *c'est la* DOMINATION *de* LA VERTU (maçonnique). *Il faut que son* GOUVERNEMENT SECRET, *mais* NON MOINS PUISSANT, CONDUISE LES AUTRES GOUVERNEMENTS VERS CE NOBLE BUT, SANS NÉANMOINS SE LAISSER APERCEVOIR AUTREMENT QUE PAR L'OPINION ET L'ASSENTIMENT UNIVERSEL DE LA SOCIÉTÉ (2) ; » c'est-à-dire la franc-maçonnerie doit créer une *opinion publique* qui s'impose aux gouvernements et les fasse travailler malgré eux et à leur insu à l'exécution des desseins conçus dans les loges. Ces paroles, comme nous le verrons plus tard, indiquent le principal moyen dont les sectes usent pour diriger les gouvernements.

L'Union allemande.

234. L'un des coryphées les plus ardents et les plus enthousiastes de la franc-maçonnerie, Bahrdt, conçoit

(1) Histoire de la Révolution, t. II, p. 85.

(2) Ragon, *Orthod. maç*. Réception au grade de Novice, p. 380.

en 1786 l'idée de fonder un nouvel ordre « qui doit avoir pour but *d'éclairer* le genre humain et d'anéantir *les préjugés* et *la superstition* ». *L'Union allemande* (tel est le nom de la secte qu'il établit), avait pour but, dit Ragon, « de réunir les auteurs et les artistes les plus estimés, de s'emparer de la librairie, du journalisme et des cabinets littéraires de l'Allemagne, et de s'assurer ainsi la plus grande influence sur la nation tout entière (1). »

e Témoignage du haut maçon de Modène.

235. « *Il est*, dit le haut maçon de Modène dont nous avons déjà cité les instructions. *il est de la plus grande importance pour le succès de* NOTRE SUBLIME PROJET (la régénération de l'humanité par la restauration de l'état de nature), *et pour en faciliter et en mieux assurer l'exécution, de ne rien négliger* POUR ENTRAINER DANS NOTRE ORDRE DES MEMBRES MARQUANTS DANS LE CLERGÉ, DANS LES AUTORITÉS CIVILES ET MILITAIRES, LES INSTITUTIONS DE LA JEUNESSE, SANS EXCEPTER LES ROIS ET LES PRINCES, *et surtout* LEURS ENFANTS, *leurs* CONSEILLERS *et leurs* MINISTRES, *et enfin tous ceux* DONT LES INTÉRÊTS SERAIENT EN OPPOSITION AVEC NOTRE DOCTRINE. *Il faut adroitement et sous les formes les plus séduisantes glisser le germe de nos dogmes, et les accoutumer par là* INSENSIBLEMENT *et* SANS QU'ILS S'EN DOUTENT AU CHOC QUI DOIT LES ANÉANTIR (2). »

f Témoignages de Clavel, de Ragon, etc.

236. « *Le Christ a dit*, déclare un illustre interprète de la franc-maçonnerie, le F.·. Clavel, *le Christ a dit :* MON ROYAUME N'EST PAS DE CE MONDE. *La franc-maçonnerie au contraire dit :* MON ROYAUME EST DE CE MONDE (3). »

« *Nous, Messieurs*, s'écrie un sectaire français, *nous Messieurs. nous ne voulons pas des deux glaives, nous*

(1) Orthod. maç., p. 277.
(2) Mémorial catholique, t. IV.
(3) Hist. pittor. de la franc-maç.

n'en voulons qu'un, mais nous voulons l'avoir dans la main (1). »

« *Lorsque, dans tout l'univers, brillera le temple maçonnique..., alors les puissants de la terre devront eux-mêmes s'incliner,* ABANDONNER A NOS MAINS LA DOMINATION DU MONDE... *Que le maître du monde nous accorde encore un seul siècle, et nous aurons atteint le but si ardemment désiré, et les peuples ne chercheront plus leurs princes que parmi les initiés* (2). »

237. Voici un témoignage non moins explicite, fourni par le plus célèbre des interprètes de la franc-maçonnerie, le F.·. Ragon.

« *Combien les mystères maçonniques seraient dégénérés,* dit-il, *si,* COMME LE PENSE LE VULGAIRE DES MAÇONS, *le haut initié moderne, qui appartient à l'élite de la société* (parce qu'il est l'élite des maçons), *ne devait s'occuper ni* DE POLITIQUE *ni de religion. C'est à lui que s'adressent ces deux préceptes des anciennes initiations :* « *Adonnez-vous à la science de la nature,* ÉTUDIEZ (et « conduisez) LA POLITIQUE POUR LE BONHEUR DE VOS « SEMBLABLES. *Pénétrez les secrets de la religion et des « hautes sciences, et communiquez vos idées avec pru- « dence.* » *Chez les anciens, la* POLITIQUE *basée sur la* MORALE ÉTAIT L'ART DE GOUVERNER LES HOMMES EN LES RENDANT HEUREUX, *et les mystères religieux faisaient partie des hautes sciences* (3). » Dans les temps modernes, les francs-maçons fondent la *politique* sur la *morale*, c'est-à-dire sur la révolte de la raison contre Dieu et des sens contre l'esprit; les séductions de cette *morale* et les ruses de la *politique* sont entre leurs

(1) Disc. au congrès de Bruxelles, 1862.

(2) Blumenhagen, 1820.

(3) Cours philos. et interprét. des initiations. Grade de Kadosch.

mains « l'art de gouverner les hommes pour les ramener à la félicité » de l'état de nature.

238 « *La lumière maçonnique*, dit à son tour le F.·. Findel, dont l'autorité est si grande dans les loges allemandes, *répand ses rayons au delà de son saint quadrilatère et* SES PRINCIPES SONT LE LEVAIN DU PAIN DE LA VIE PUBLIQUE. *Après le travail dans la loge vient* LE TRAVAIL AU DEHORS *pour la réalisation de* L'IDÉAL (du double temple maçonnique que nous avons décrit plus haut), QUI NE PEUT *être* ÉDIFIÉ *que lentement avec des efforts inouïs et au milieu des erreurs et des méprises individuelles, ou bien* CONQUIS EN COMBATTANT. *Mais dans l'œuvre de tous les jours* SUR LE TERRAIN POLITIQUE ET SOCIAL, *la franc-maçonnerie ne fait pas moins sentir son influence que dans les heures consacrées de la loge.* PERSONNE N'A JAMAIS DIT NON PLUS QUE LE CULTE HUMANITAIRE DANS LE SECRET DE LA LOGE NE FUT D'AUCUNE FAÇON DIRIGÉ CONTRE LES INSTITUTIONS RELIGIEUSES ET POLITIQUES EXISTANTES (contre les églises particulières et les États divers). L'IDÉAL (ou le temple rêvé par les sectaires) *est plutôt toujours en contradiction avec la réalité* (ou l'édifice social et religieux actuel). TANT QUE *l'humanité n'aura pas atteint sa destination* (par la réalisation de l'idéal maçonnique) *et qu'elle ne formera pas un seul troupeau* (un seul État, une seule Église, une seule humanité : premier idéal à réaliser et préparant l'idéal plus parfait de *l'état de nature*) *sous la conduite d'un seul berger* (l'institut maçonnique ou le peuple souverain ou l'humanité libre), *la franc-maçonnerie devra de toute nécessité* RÉAGIR CONTRE TOUT CE QUI EST CONTRAIRE AU BUT (c'est-à-dire à l'idéal maçonnique), *déraisonnable* (puisque l'idéal maçonnique est seul raisonnable) *mauvais* (puisqu'il n'y a pas de bien en dehors de cet idéal) ET CONTRE CE QUI N'EST PAS LIBRE ET HARMONIEUX, *de même que la lumière lutte contre les ténèbres, l'amour contre*

la haine et l'égoïsme. Car la loge est l'affirmation de tout ce qui répond à la dignité humaine (du *but* maçonnique : *l'état social maçonnique* d'abord, *l'état de nature* ensuite) *et de tout ce qui contribue au bien-être de l'homme* (de tout ce qui sert *de moyen* pour conduire au but proposé) (1). » Ces paroles, d'une obscurité calculée, révèlent à celui qui sait en pénétrer le sens, les prétentions ambitieuses de la franc-maçonnerie dans toute leur étendue : les sectaires aspirent à gouverner toutes les choses humaines en vue de transformer les anciennes institutions politiques, sociales et religieuses et de substituer l'*idéal humanitaire* des loges à la *réalité* de « l'ancien despotisme » et de « la séculaire superstition ».

Remarque. 239. Nous nous bornerons pour le moment à ces témoignages. Dans le troisième livre de cet ouvrage, nous verrons par quels procédés la franc-maçonnerie parvient à dominer les États, et quel emploi elle fait ensuite de la puissance publique; ce que nous dirons alors servira de complément à la thèse présente. « *Dans l'espace d'un siècle et demi*, dit Léon XIII, *la secte des francs-maçons a fait d'incroyables progrès : envahissant, à force d'audace et de ruses, tous les rangs de la hiérarchie sociale*, ELLE A PRIS AU SEIN DES ÉTATS MODERNES UNE PUISSANCE QUI ÉQUIVAUT PRESQUE A LA SOUVERAINETÉ (2). »

240. Nous pouvons remarquer en passant quelle foi on doit ajouter aux protestations que la franc-maçonnerie

(1) Les principes de la franc-maçonnerie dans la vie des peuples, Trad. p. 131-132.

(2) Unius sæculi dimidiatique spatio secta Massonum ad incrementa properavit opinione majora ; inferendoque sese per audaciam et dolos in omnes reipublicæ ordines, tantum jam posse cœpit, ut prope dominari in civitatibus videatur. Encyc. *Humanum genus*, 20 apr. 1884.

fait si souvent *d'être étrangère à la politique*. Peut-être se persuade-t-elle qu'elle ne s'occupe pas de politique, parce qu'elle ne recherche pas le pouvoir pour lui-même. Si en effet elle aspire à gouverner les affaires de ce monde, c'est dans le dessein de procurer aux peuples la grande transformation sociale qui doit les affranchir du joug des prêtres et des rois et les investir eux-mêmes de la souveraineté, c'est pour exercer la *bienfaisance* et la *philanthropie* en rendant à tous les hommes la *liberté* et *l'égalité* originelles. Il est vrai aussi que *le vulgaire des maçons* ignore le but des sectes; Ragon vient de nous le dire, et nous nous en convaincrons mieux par la suite. Mais *les hauts initiés* savent très bien que *la franc-maçonnerie travaille à dominer tous les États* : c'est de la bouche des plus illustres d'entre eux que plus haut nous en recueillions l'aveu.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS DU LIVRE Ier

1° Les trois temples.

241. Résumons tout ce que nous venons de dire sur la fin des sociétés secrètes.

Leur but *suprême* est *la destruction de tout état social*; leur but *intermédiaire* est *la réorganisation de la société sur des bases toutes nouvelles*; leur but *immédiat* est la *domination des sociétés existantes*.

Un jour la franc-maçonnerie, du moins elle l'espère, proclamera *la souveraineté de l'individu* : ce sera la consommation de tous ses projets. Auparavant, elle veut proclamer la *souveraineté du peuple* : ce sera un acte de transition. Pour arriver à l'un et à l'autre, elle commence par exercer une *puissante pression sur les États*. La *déchéance de Dieu et de toute autorité quelconque* : voilà donc le dernier terme. La *déchéance de Dieu et de toute autorité qui n'émane pas immédiate-*

ment et exclusivement de la multitude : voilà un premier essai. *La direction maçonnique des sociétés établies :* voilà le préliminaire.

Le premier temple qui doit abriter l'humanité, c'est la société dans ses formes *actuelles*, mais *dominée* par les sectes; *le second temple*, c'est la société dans des formes *nouvelles; le troisième temple*, c'est *l'état de nature* ou l'absence de toute société. Ces trois temples ne sont pas destinés à subsister ensemble, mais à se succéder l'un à l'autre. Le premier temple doit servir de préparation au second, et le second au troisième. Le premier ouvrira d'abord ses portes à l'humanité; le second la recevra ensuite; enfin le troisième lui offrira une demeure parfaite, qu'elle ne quittera plus. La construction successive de ces trois temples, voilà l'œuvre maçonnique dans tout son développement, « le grand œuvre humanitaire », « la tâche de bienfaisance et de philanthropie » à laquelle elle se dévoue.

212. Ce qui rend la franc-maçonnerie extrêmement redoutable, c'est que la plupart des maçons ignorent le but de leur ordre.

Dites à ce *Vénérable* qui préside depuis quarante ans une loge de province, que les sociétés secrètes aspirent à diriger les rois : il rira, et de très bonne foi. Dites à ce membre d'une des plus grandes loges que les sectes ont la prétention de transformer, bien plus de détruire l'état social : il vous répondra avec candeur : « J'ai passé ma vie dans les loges; je sais ce qu'elles font et ce qu'elles veulent. Nous ne sommes pas des conspirateurs, mais des bienfaiteurs de l'humanité, des promoteurs de l'instruction publique, des amis des pauvres et des ouvriers : pas autre chose. »

Il n'y a, en effet, qu'un petit nombre de sectaires qui connaissent le but de la franc-maçonnerie; les autres travaillent à ce but sans le connaître : ils

ressemblent à ces vaincus dont parle l'histoire ou la légende, qui, aveugles ou les yeux bandés, pilaient le mortier, broyaient le ciment, et travaillaient à élever un édifice qu'ils ne voyaient jamais.

En étudiant plus loin l'organisation des ouvriers du *temple*, nous verrons par quel art profond les sociétés maçonniques savent recruter des ouvriers pour un but qu'elles leur cachent, et les employer à leur insu à une œuvre dont ils auraient horreur si elle leur était manifestée.

2° La révolution, le libéralisme, le progrès, la civilisation, etc.

243. Cet aperçu général sur le but des sociétés secrètes peut nous donner l'intelligence du sens *plein* de certains mots fameux que les sectaires font résonner partout depuis un siècle : *révolution, libéralisme, progrès, civilisation,* etc.

Nous avons dit, dans le traité des *Erreurs modernes*, que ces noms exprimaient *essentiellement* une apostasie universelle, une immense révolte contre Jésus-Christ, son Église et son Évangile. Mais, pris dans *toute leur signification*, ils désignent non seulement le rejet de *l'ordre surnaturel* procédant du Rédempteur, mais même la destruction de *l'ordre naturel* émané du Créateur.

a La révolution.

244. La *révolution*, prise intégralement, est la *transformation de l'état social actuel en l'état de nature.* Elle comprend donc deux révolutions partielles : l'établissement de *la souveraineté du peuple*, et celui de *la souveraineté de l'individu*. La première en comprend elle-même plusieurs : *une révolution politique* qui doit amener au pouvoir les masses populaires et établir le suffrage universel : telle a été celle de 1789 ; une *révolution économique* destinée à abolir la propriété *privée* et à introduire la propriété *commune* ; *une révolution domestique*, dont la fin sera de supprimer le mariage et de ruiner la famille, en rendant les enfants à la république. Par toutes ces

révolutions partielles. dont chacune comprend elle-même un grand nombre d'éléments divers, que nous passerons en revue plus loin, l'humanité voit s'accomplir la révolution totale de son retour à l'état de nature. « *Le révolutionnaire a rompu absolument, au plus profond de son être, avec tout l'ordre civil actuel, avec tout le monde civilisé, avec les lois, les usages, la morale : il en est l'adversaire impitoyable : il ne vit que pour les* DÉTRUIRE. *Le révolutionnaire méprise tout le doctrinarisme et toute la science présente, il ne connaît bien qu'une seule science, la* DESTRUCTION. *Il étudie la mécanique, la physique, la chimie, et peut-être la médecine ; mais ce n'est que dans le but de* DÉTRUIRE. *Il se livre pour la même fin à l'étude de la science vivante, c'est-à-dire à l'étude des hommes, de leur caractère, de leurs conditions sociales actuelles. Son désir sera toujours* LA DESTRUCTION LA PLUS PROMPTE ET LA PLUS SURE DE CES IGNOBLES CONDITIONS SOCIALES (1). »

« *La hache de la révolution sape à grands coups tout l'héritage qu'on nous avait transmis à titre de vérités :* PHILOSOPHIE, SCIENCES NATURELLES, MORALE, HISTOIRE, ART. « *Rien n'est épargné dans ce travail de démolition !* » *s'écrient les conservateurs.* RIEN, JUSQU'AUX BASES MÊMES DE VOS INSTITUTIONS SOCIALES, LA PROPRIÉTÉ ET LE POUVOIR, *attaqués aussi bien par le nègre de l'usine que par le travailleur de la pensée* (2). » « RÉVOLUTION ET GOUVERNEMENT (même démocratique) SONT INCOMPATIBLES ; L'UN DOIT TUER L'AUTRE, *peu importe le nom que l'on donne au gouvernement : dictature, royauté ou parlement* (3). » « *Que comprenons-nous par révolution ?* C'EST L'ABOLITION DE TOUS

(1) Bakounine, *Catéchisme révolutionnaire*, ch. I.
(2) Kropotkine. *Paroles d'un révolté*, p. 26.
(3) Ibid. p. 254.

LES POUVOIRS QUI N'ONT CESSÉ D'ENTRAVER LE DÉVELOPPEMENT DE L'HUMANITÉ (1). »

« *Qu'est-ce que* LA RÉVOLUTION? *C'est le triomphe du* TRAVAIL *sur le* CAPITAL, *de* L'OUVRIER *sur le* PARASITE, *de* L'HOMME *sur* DIEU. *Voilà la révolution sociale que comportent les* PRINCIPES DE 89, *les* DROITS DE L'HOMME *poussés à leurs dernières conséquences. Soyons nettement, carrément, hardiment révolutionnaires, ou bien retournons à Rome et baisons la mule du Pape* (2). » En effet, pas de milieu : il faut être ou fidèles de Jésus-Christ, ou dupes de Satan.

b Le libéralisme.

245. Le *libéralisme*, pris en général, est le système qui exagère la liberté de l'homme.

Dans sa signification la plus complète, c'est la théorie de la *liberté absolue* de l'état de nature, dans lequel chaque individu ne reconnaît ni maître ni loi. « L'homme a deux droits, dit Rousseau, celui de *la vie* et celui de *la liberté*; en attentant à ma vie, je commets le crime du *suicide physique*; je commets le crime plus grand encore du *suicide moral* en renonçant même partiellement à ma liberté. » « La liberté est de l'essence de l'homme : tant que l'homme est homme, il a le droit de se gouverner, il n'a pas, il ne peut avoir le devoir d'obéir. » « L'obligation suprême de l'homme est de garder la liberté illimitée que la nature lui a départie en lui donnant la raison. » « L'homme est né libre et partout il est dans les fers. » « Enfin l'humanité tend vers un état d'émancipation et d'indépendance; les hommes du XIX[e] siècle ne veulent plus s'incliner devant les autorités qu'ils ont établies eux-mêmes, ils refusent de se prosterner devant les idoles faites de leurs mains (3). »

(1) Ibid. p. 261.

(2) Germain Casse au congrès de Bruxelles.

(3) Findel, *Principes de la franc-maçonnerie...*, p. 167.

Dans un sens moins profond, mais auquel cependant tous les sectaires sont loin d'atteindre, c'est le système de la *liberté civile* établie par le contrat social, et comprenant avant tout, nous l'avons dit, *la liberté de la révolte contre Jésus-Christ et son Église.*

Comme la révolution, *le libéralisme* admet beaucoup de formes diverses, suivant les différents sujets ou les différents objets auxquels on applique la théorie. Mais toutes ces formes rentrent comme des préliminaires ou des parties dans le *libéralisme pur de l'état de nature.*

eLe progrès, la civilisation, etc.

246. *Le progrès* est l'acheminement de l'humanité vers la pratique pleine de la souveraineté du peuple et vers l'état de nature. Toute institution, toute loi, tout acte public ou privé, qui tendent à arracher les hommes à l'empire du « fanatisme », de « l'ignorance » et des « préjugés », c'est-à-dire au joug de Jésus-Christ, au règne de la foi, à la domination des prêtres et des rois, sont conformes au *progrès*. Au contraire, tout ce qui gêne l'envahissement des théories maçonniques, est contraire au progrès; tous ceux qui travaillent à conserver l'ordre social et surtout l'ordre surnaturel, en sont les ennemis. « Guerre à Dieu! Le progrès est là (1). »

La *civilisation* est l'avènement du bonheur sur la terre par le triomphe de la souveraineté du peuple d'abord, et un jour par la proclamation de l'indépendance absolue et illimitée de l'individu.

Tous ces termes sont donc synonymes; tous désignent l'œuvre à laquelle conspirent les sectes; tous expriment la grande révolte contre Dieu, le Christ et l'Église, contre l'ordre surnaturel et l'ordre naturel lui-même.

(1) Lafargue au congrès de Liège.

LA FRANC-MAÇONNERIE

LIVRE DEUXIÈME

LES OUVRIERS DU TEMPLE

- **LES OUVRIERS**
  - **SOCIÉTÉS MAÇONNIQUES proprement dites**
    - **SOCIÉTÉS MAÇONNIQUES PARFAITES** ou Sociétés secrètes ayant la double hiérarchie des grades et du gouvernement
      - **GRADES**
        - Grades symboliques
          - Grades d'Apprenti, de Compagnon, de Maître.
          - Quelques emblèmes maçonnique.
          - Les nombres et leur emploi dans la Maçonneries.
        - Hauts grades
          - Raison d'être et multitude des hauts grades.
          - Les hauts grades du rite Français.
          - Quelques hauts grades
            - Du rite Écossais.
            - De l'Illuminime.
            - Du Carbonarisme.
            - Du rite de Misraïm.
        - Observations générales
          - Trois classes d'emblèmes et de cérémonies.
          - Fin des symboles et des formules maçonniques.
          - Les initiés et les dupes.
      - **GOUVERNEMENT DES SECTES**
        - Organisation intérieure des instituts maçonniques
          - Ateliers symboliques.
          - Ateliers supérieurs.
          - Puissances maçonniques.
        - Union des instituts entre eux
          - Union permanente dans les grades symboliques.
          - Union temporaire sous une autorité suprême.
          - Affiliation volontaire.
          - Domination forcée.
          - Convent.
      - **SERMENTS**
        - Notions générales
        - Divers serments
      - **TENUES, OU SÉANCES**
        - Tenues des ateliers symboliques.
        - Tenues des ateliers supérieurs.
      - **LES ADOPTÉS DE LA FRANC-MAÇONNERIE**
        - Maçonnerie d'adoption proprement dite
          - Origine.
          - Organisation.
          - But et caractères généraux.
        - Les louveteaux
          - Notions générales.
          - Baptême maçonnique.
          - Confirmation maçonnique.
          - Effets de l'adoption.
    - **SOCIÉTÉS MAÇONNIQUES MOINS PARFAITES** ou Sociétés secrètes constituées avec la seule hiérarchie du gouvernement
      - Six différences principales entre les sociétés maçonniques *parfaites* et les sociétés *moins parfaites*.
      - **QUELQUES-UNES DE CES SOCIÉTÉS**
        - L'Internationale.
        - L'Alliance républicaine universelle.
        - L'Alliance de la démocratie socialiste.....
        - Les Nihilistes, les Féniens.
        - Les Solidaires.
        - La Ligue de l'Enseignement.
        - L'Alliance religieuse universelle.
        - La Jeune Italie.
  - **SOCIÉTÉS VASSALES DE LA FRANC-MAÇONNERIE** ou Sociétés publiques dominées par les Sociétés secrètes
    - **SOCIÉTÉS PUBLIQUES ORGANISÉES D'APRÈS LES THÉORIES MAÇONNIQUES**
      - Saint-Simoniens.
      - Phalanstériens.
      - Nouvelle-Harmonie.
    - **SOCIÉTÉS PUBLIQUES** ayant un but étranger à la franc-maçonnerie, mais devenues dépendantes
      - Application des sectaires à se glisser dans les sociétés établies.
      - Application des sectaires à créer des associations honnêtes qui demeurent sous leur influence.
- **LEUR ORIGINE**
  - **OPINIONS DIVERSES**
    - Dans les loges.
    - En dehors des loges.
  - **ORIGINE DE LA FRANC-MAÇONNERIE DANS SA FORME ACTUELLE**
    - Invasion des corporations de maçons constructeurs par le manichéisme.
    - Invasion de quelques autres corporations.
    - Date des premières loges régulièrement constituées.
  - **ORIGINE DE LA FRANC-MAÇONNERIE DANS SON ESSENCE**
    - **IDENTITÉ SUBSTANTIELLE DE LA FRANC-MAÇONNERIE** avec les sectes manichéennes et gnostiques
      - Avec les sectes des temps apostoliques.
      - Avec les sectes gnostiques du IIe et du IIIe siècle.
      - Avec les sectes manichéennes en général.
      - Spécialement avec les Albigeois et les Templiers.
    - **GENÈSE DE LA FRANC-MAÇONNERIE**
      - Ancêtres immédiats des francs-maçons : les Albigeois et les Templiers.
      - Ancêtres plus éloignés : les manichéens des âges antérieurs.
      - Premiers ancêtres : les gnostiques.
      - La franc-maçonnerie et les mystères du polythéisme.

Placer au Livre II, page 199.

LIVRE DEUXIÈME

LES OUVRIERS DU TEMPLE

---

247. Après avoir considéré le *temple*, nous devons porter nos regards sur les *ouvriers* qui le construisent.

Nous observerons d'abord les *ouvriers eux-mêmes.*

Nous rechercherons ensuite leur *origine.*

PREMIÈRE DIVISION

LES OUVRIERS

1° Considérations générales.
a Les ouvriers forment des *sociétés*.

248. Ce qui frappe tout d'abord l'observateur, c'est que les ouvriers du temple forment des *sociétés.* Il y a parmi eux des supérieurs et des inférieurs ; les degrés hiérarchiques sont souvent assez multipliés ; chacun a son rang, ses attributions, ses fonctions ; l'ordre et la discipline sont strictement gardés.

Au premier abord, ce spectacle paraît étrange. Comment se peut-il faire que les fauteurs de la révolte pratiquent l'obéissance, que les adversaires de toute inégalité forment des hiérarchies et que les ennemis de l'état social soient constitués eux-mêmes en sociétés? Nous pouvons leur dire : « Ou vous êtes les partisans

convaincus de la liberté et de l'égalité : alors commencez par nous en donner le spectacle; ou vous souffrez qu'on y donne atteinte parmi vous : alors pourquoi les condamner absolument dans les sociétés qui vous sont étrangères ? »

« Le monde, répondent-ils, n'est pas encore mûr pour la liberté; il faut auparavant qu'il reçoive une éducation convenable. Les yeux malades ne sont pas capables d'une lumière trop vive; les humains, dégradés depuis longtemps par le joug de la servitude, ne peuvent reprendre le sentiment de leur dignité originelle, aimer et pratiquer la liberté native, qu'après avoir été réformés par une puissante discipline. La franc-maçonnerie ne peut donc enfanter les hommes à la liberté qu'en s'emparant de leurs facultés, en inspirant leurs pensées et leurs affections, en les dominant. Pour cela, il faut qu'elle soit constituée en hiérarchies ou en sociétés. »

249. « Et puis, ajoutent-ils, contre la servitude organisée socialement, la liberté doit être organisée elle-même socialement. Parce que les adeptes du fanatisme et de la tyrannie forment des sociétés, les défenseurs de la raison et du libre arbitre doivent réunir leurs forces. Il faut qu'il y ait la hiérarchie des apôtres des droits de l'homme contre celle des partisans du droit divin, l'association des soldats de la liberté et de l'égalité contre celle des prêtres et des tyrans. » C'est ainsi que ces hommes dont le but suprême est la destruction de tout état social, forment eux-mêmes des *sociétés*.

b Mais des sociétés *secrètes*.

250. Mais ces sociétés sont *secrètes*.

Elles sont secrètes en premier lieu pour les hommes du dehors ou les *profanes*. Les sectaires cachent soigneusement les projets qu'ils préparent et les agissements qu'ils fomentent; les chefs restent inconnus. De terribles serments défendent à tous les frères les

moindres révélations. Quelques mesures annoncées à l'avance, quelques actes bruyamment accomplis, des rumeurs habilement répandues et renouvelées à propos, font croire à l'existence d'un cercle bourgeois ou ouvrier, d'une association de patronage pour les écoles, d'un bureau de bienfaisance, quelquefois même d'un comice ou d'une académie : il n'en faut pas plus pour tromper le public et endormir une complaisante police. Il y a eu et il y a encore des régions où une société secrète est organisée depuis vingt ou trente ans, est maîtresse de la commune, dirige à son gré les élections; et on ignore jusqu'à son existence.

251. En second lieu, les associations maçonniques sont souvent *secrètes les unes pour les autres.* Il y a des sociétés maçonniques qui sont connues de toutes les autres ; mais il est des sectes profondes dont l'existence est inconnue de la plupart des autres sociétés maçonniques. Parfois, une secte en dirige une autre, sans que celle-ci s'en doute ; dans telle ville, une société ouvrière prétend gouverner à son gré les affaires publiques, et est elle-même gouvernée à son insu par une secte bourgeoise. Nous en verrons des exemples dans le cours de cet ouvrage.

252. Enfin les associations maçonniques sont *secrètes même à l'égard de leurs propres membres*, c'est-à-dire elles ont des secrets qu'ignorent la plupart de ceux qui en font partie.

Le plus souvent, *les vrais chefs sont inconnus.* Il y a, à la tête d'un grand nombre de loges, des chefs *officiels*, qui n'ont qu'un pouvoir *apparent;* la direction *effective* est aux mains d'un membre ou de quelques membres inconnus, qui mettent la loge en relation avec les loges supérieures, transmettent des rapports sur l'esprit des frères, reçoivent les mots d'ordre et les nouvelles, vraies ou fausses, qu'il faut répandre.

Les membres d'une loge ne connaissent donc souvent pas leurs *vrais* chefs immédiats. A plus forte raison, ignorent-ils combien il y a de degrés intermédiaires jusqu'aux chefs suprêmes. Ces chefs, qui sont-ils ? Où sont-ils ? Combien sont-ils ? « Le vulgaire des maçons » n'en sait rien.

253. Puis la plupart d'entre eux *ignorent le but complet et total de l'ordre maçonnique.* Demandez à cet ouvrier quel est le but de l'association secrète à laquelle il est affilié ; s'il vous répond, il vous dira avec la plus grande bonne foi : « Nous voulons l'émancipation des travailleurs. » Interrogez ce rationaliste ; il vous dira : « Nous ne voulons plus de la domination des prêtres. » Posez la même question à dix maçons ; vous aurez peut-être dix réponses différentes. Chacun cependant aura parlé suivant sa pensée, et croira penser selon la vérité. Quelle est la cause de ces désaccords ?

La franc-maçonnerie s'attache à ne montrer à *chacun* que ce qui dans ses projets peut flatter les germes de révolte qu'elle aperçoit en lui. « Persuadons-nous bien, lit-on dans les révélations du haut maçon de Modène, que nous ne devons jamais exposer notre doctrine tout à coup au grand jour... *Nous devons proportionner le dogme à la capacité.* » « Pour déterminer les curieux, dit le F.·. Clavel, on assure que la société conserve religieusement un secret qui n'est et ne peut être le partage que des seuls francs-maçons. Pour décider les hommes de plaisir, on fait valoir les fréquents banquets où la bonne chère et les vins généreux excitent à la joie et resserrent les liens d'une fraternelle intimité. Quant aux artisans et aux marchands, on leur dit que la franc-maçonnerie leur sera fructueuse en étendant le cercle de leurs relations et de leurs pratiques. » A l'esprit superbe qui souffre de la captivité où la foi le réduit,

la franc-maçonnerie se présente comme l'institution chargée d'affranchir la raison. Au jeune homme dissolu qui porte avec peine le joug de l'autorité paternelle ou le poids de la morale évangélique, elle se donne comme l'ennemie du pouvoir paternel et l'amie des libres plaisirs. Au prince qui est secrètement jaloux de la puissance spirituelle des Papes, et qui voudrait gouverner les consciences comme les corps, elle révèle ses desseins contre Rome. Aux peuples qui gémissent dans la misère et l'oppression, elle fait entendre des cris de vengeance contre les tyrans. Et ainsi les misérables aigris par la souffrance connaissent ses projets contre les rois, les rois ses desseins contre l'Église, les déshérités de la fortune, les enfants dénaturés et les libertins ses complots contre la propriété, la famille, la morale. Chacun ne connait qu'une *partie* du plan du temple ; le plan *total* reste voilé à tous.

254. Souvent même elle ne révèle pas même une partie du plan. Nous avons déjà entendu dire au haut maçon de Modène que l'ordre maçonnique ne devait rien négliger pour recruter des membres « dans le clergé, dans les autorités civiles et militaires, parmi les rois et les princes, leurs ministres et leurs conseillers. » Or la franc-maçonnerie ne peut sans imprudence révéler même une partie de ses desseins à des prêtres catholiques, à de hauts fonctionnaires, à de riches financiers. C'est pourquoi elle s'attache à les tromper sur ses véritables projets. Aux membres du clergé elle se donne comme une société de science, d'art ou de bienfaisance, dont l'unique but est d'aider les progrès de l'esprit humain, de grouper ensemble les esprits cultivés, de rapprocher les classes des citoyens, de soulager les malheureux. Au négociant elle promet d'étendre et de faciliter ses relations ; car, dit-elle, réunissant dans son sein des industriels

et des commerçants de toutes les parties du monde, et imposant à tous ses membres le devoir de l'assistance fraternelle, elle procure à chacun d'eux une vaste clientèle. Aux riches et aux grands, qui aiment les divertissements, elle offre des réunions, des représentations, des dîners et des fêtes, qui font passer agréablement le temps.

255. Combien de maçons sont persuadés que l'unique fin des associations occultes est l'assistance mutuelle dans la maladie ou dans l'indigence, pour le commerce ou le travail ! Combien disent et croient que la franc-maçonnerie est « une œuvre de bienfaisance laïque » ! Combien aux yeux desquels tous les complots des sectes se réduisent à la tenue de quelques assemblées joyeuses où la gaîté circule avec le bon vin, et où quelques plaisanteries tout au plus pourraient offenser les oreilles délicates !

Ceux-là sont francs-maçons, et ils ignorent le but de la franc-maçonnerie. Il est souvent bien difficile de les détromper : « Je fréquente les loges, vous disent-ils, depuis plus longtemps que vous n'existez ; croyez que vous n'avez rien à m'apprendre sur elles. » Tous vos arguments échouent : ils sont membres et ils sont dupes.

256. « *A l'époque présente* », dit Léon XIII dans une mémorable Encyclique que nous avons déjà citée et que nous reproduirons plus loin presque en entier, « *les sectes (maçonniques) ont l'apparence de ne pas aimer à demeurer cachées : elles tiennent leurs assemblées en plein jour et sous les yeux de tous, elles ont leurs journaux. Et cependant, si on va au fond des choses, elles n'ont pas cessé de garder leur nature et leurs allures de sociétés secrètes. Il y a, en effet, chez elles des espèces de mystères que leur constitution interdit avec le plus grand soin de divulguer, non seulement aux personnes du dehors, mais même à bon nombre de leurs*

adeptes. Tels sont le but suprême, les projets intimes, les hauts chefs, certaines réunions plus occultes et intérieures, ainsi que les décisions prises, les moyens et les agents d'exécution..... Le plus souvent ceux qui sollicitent l'initiation doivent promettre, bien plus ils doivent faire le serment solennel de ne jamais révéler à personne, en aucun temps, d'aucune manière, les noms des associés, les signes et les doctrines de la société. C'est ainsi que, sous des apparences mensongères, et en faisant de la dissimulation une règle constante de conduite, les francs-maçons, comme autrefois les manichéens, n'épargnent aucun effort pour se cacher et n'avoir d'autres témoins que leurs complices. Considérant le secret comme leur premier bien, ils jouent le personnage d'amis des lettres ou de philosophes réunis ensemble pour cultiver la science, ils affectent d'être inspirés par le zèle le plus ardent pour les progrès de la civilisation, par un singulier amour pour le pauvre peuple; à les en croire, leur seul but est d'améliorer le sort de la multitude et d'étendre au plus grand nombre possible d'hommes tous les bienfaits de la société civile. Mais, à supposer que ces intentions fussent sincères, elles seraient loin d'épuiser tous leurs desseins. En effet, ceux qui sont affiliés doivent promettre d'obéir aveuglément et sans discussion aux injonctions des chefs; de se tenir toujours prêts à exécuter, au premier signal, tous les ordres donnés : se vouant d'avance, en cas contraire, aux traitements les plus rigoureux et même à la mort (1). »

2° Les diverses classes des sociétés maçonniques.

257. L'Église catholique ne forme qu'une seule société, réunie dans la même foi et la même charité sous un chef unique. Il n'en est pas de même de la franc-maçonnerie : celle-ci présente une multitude de sociétés indépendantes les unes des autres.

On peut distinguer deux classes générales de sociétés

(1) Encyc. *Humanum genus*, 20 apr. 1884.

maçonniques. Les unes, constituées selon toutes les règles de *l'art royal*, ont la double hiérarchie *des grades* et du *gouvernement :* tel était dans le dernier siècle l'institut des *Illuminés*, telle est dans ce siècle-ci la secte des *Carbonari*. Les autres, organisées plus simplement, n'ont pas la hiérarchie des *grades*, mais seulement celle du *gouvernement :* telle est la *Ligue de l'enseignement laïque*, telle est l'*Internationale*.

258. Les premières sont les *sociétés maçonniques parfaites :* leur but est le but même de la franc-maçonnerie dans toute son étendue ; leur organisation présente tout le développement des institutions maçonniques : en un mot le système maçonnique est tout entier en chacune d'elles. C'est pourquoi elles sont parfois désignées sous le nom de *sociétés* ou de *société* de francs-maçons. Les autres sont des sociétés *maçonniques moins parfaites :* elles ont un but restreint, par exemple « l'émancipation du travailleur », « la sécularisation de l'école », celle des funérailles, etc.; elles n'ont ni emblèmes, ni grades; en un mot la franc-maçonnerie n'est en elles qu'avec une partie de son organisation et de ses desseins. Et néanmoins elles sont souvent plus redoutables que les autres, parce qu'elles concentrent tous leurs efforts sur un point précis, et que la simplicité de leurs rouages administratifs les rend capables, entre les mains de chefs habiles, d'une action aussi puissante que soudaine.

259. Les unes et les autres peuvent être comprises sous le nom général de *sociétés maçonniques proprement dites ;* car elles tiennent, par leur organisation et leur fin aux entrailles mêmes de la franc-maçonnerie. « *Il existe dans le monde* », dit Léon XIII, « *un grand nombre de sociétés* (secrètes) *qui, bien qu'elles diffèrent les unes des autres par le nom, le rite, la forme, l'origine, se ressemblent et s'accordent entre elles par l'analogie du but et des principes essentiels : toutes en réalité sont*

identiques à la secte des francs-maçons (aux associations maçonniques parfaites), *qui est pour toutes les autres comme le centre d'où elles procèdent et où elles aboutissent* (1). » En dehors d'elles, il y a des sociétés qui ne font pas partie du *corps* de la franc-maçonnerie, mais qui en ont *l'esprit :* ce sont certaines sociétés publiques, constituées selon les principes mêmes de l'art royal, tels ont été les *phalanstériens;* ce sont surtout des sociétés publiques, primitivement étrangères à la franc-maçonnerie, mais où celle-ci a su pénétrer et dont elle a pris la direction, telles sont aujourd'hui certaines confréries paroissiales du Brésil. Ces diverses sociétés ne méritent qu'*improprement* le nom de *sociétés maçonniques,* car elles ne sont pas *secrètes,* mais *publiques;* elles ne sont pas les *parties* et les *membres* de la franc-maçonnerie, mais ses *auxiliaires.* Toutefois notre étude ne serait pas complète, si nous les passions complètement sous silence.

260. Nous parlerons donc :

1° des *sociétés maçonniques parfaites,* constituées avec la double hiérarchie des *grades* et du *gouvernement;*

2° des *sociétés maçonniques moins parfaites,* qui ont la seule hiérarchie du *gouvernement;*

3° des *sociétés vassales,* qui ont l'esprit ou sont sous la direction des *sectes maçonniques proprement dites.*

(1) Encyc. *Humanum genus,* 20 apr. 1884.

SECTION PREMIÈRE

LES SOCIÉTÉS MAÇONNIQUES PARFAITES

OU LES SECTES QUI ONT LA DOUBLE HIÉRARCHIE DES GRADES ET DU GOUVERNEMENT

Notions géné-les sur les *so-ètes maçonni-es parfaites.* 1° Ce qu'est *le e.*

261. Les *sociétés maçonniques parfaites* sont en très grand nombre. Ce qui apparait tout d'abord en elles. ce qui leur donne leur forme et les constitue, c'est le *rite.*

Le rite est l'ensemble des statuts, des règles, des symboles et des observances propres à un institut maçonnique; ou. si l'on veut, c'est un système ou un ordre de formules, de cérémonies et d'organisation hiérarchique. apte à grouper en un seul corps les ouvriers du temple.

Le rite n'est pas la société maçonnique elle-même, elle en est la *loi* ou la *règle.* Toutes les sociétés maçonniques parfaites travaillent au but général de la franc-maçonnerie; mais chacune organise ses membres d'une façon propre, et représente par différents symboles le but à atteindre et les moyens à prendre. Les manières diverses d'exprimer l'œuvre maçonnique, de grouper ensemble les ouvriers et de les appliquer au travail. sont ce qu'on appelle les *rites.*

Le rite est pour un institut maçonnique ce qu'est *la règle* pour un ordre religieux. Les Dominicains. les Franciscains, les Jésuites. travaillent tous à un même ut général, la perfection évangélique ou le règne de Jésus-Christ. Mais cette communauté de but n'em-

pêche pas des différences dans la manière de pratiquer et même de concevoir la perfection : de là la différence des règles, donnant naissance à la différence des religions. En considérant l'unité du but commun, on peut dire que les Dominicains, les Franciscains et les Jésuites ne sont qu'une même religion; en considérant au contraire la diversité des règles, on peut dire que ce sont trois religions distinctes. De même, on devra dire, en un sens, que tous les rites maçonniques ne sont qu'une même franc-maçonnerie; car tous expriment et poursuivent une même fin, le renversement de l'ordre social; mais, en un autre sens, on devra dire qu'ils sont autant de franc-maçonneries particulières : car chacun conçoit d'une manière propre le but et les moyens.

2° Indépendance ou dépendance mutuelle des rites.

262. En principe, il y a autant d'instituts maçonniques indépendants que de rites distincts; car le plus souvent l'institut puise dans son rite, avec des cérémonies et des usages spéciaux, un gouvernement propre. En fait, les loges d'un rite sont souvent soumises à une grande loge d'un autre rite : en ce cas, la première société maçonnique, tout en ayant sa législation particulière, relève d'une autre. C'est ainsi que la Mère-Loge aux Trois-Globes de Berlin gouverne cent dix-huit loges qui pratiquent le rite d'Hérodom et soixante-quatre qui suivent le rite écossais ancien accepté. C'est ainsi encore que le Grand-Orient de France, qui pratique le rite français, a sous sa dépendance des loges de plusieurs autres rites.

Par contre, plusieurs instituts de même rite peuvent être indépendants : ces sociétés ont alors la même législation et cependant possèdent chacune leur autonomie. Ainsi nous verrons que le rite d'York, le rite écossais ancien accepté et d'autres rites encore, sont présidés dans la plupart des États de l'Europe

et de l'Amérique par des Grandes Loges ou des Suprêmes Conseils indépendants.

En tout cela, les instituts maçonniques présentent les mêmes caractères que les ordres religieux. Il y a généralement autant d'ordres religieux distincts que de règles spéciales; mais quelquefois plusieurs instituts ont la même règle; d'autre part il peut arriver qu'un ordre, sans perdre sa règle, soit incorporé à un institut qui a une règle différente (1).

3° Absence ordinaire d'une autorité universelle unique.

263. Tous les ordres religieux obéissent à un même chef suprême, le Pontife romain, Vicaire de Jésus-Christ. Il n'en est pas de même, nous l'avons déjà dit, des instituts maçonniques : chacun d'eux a en général un conseil ou un chef suprême pleinement indépendant de toute autre autorité maçonnique. Cependant il arrive souvent qu'un même chef ou un même conseil commande à plusieurs instituts. Ainsi, sous l'empire de Napoléon Ier, Cambacérès réunissait sur sa tête les dignités suprêmes d'un grand nombre de rites : il était, dit Ragon, « Grand Maître Adjoint du *Grand Orient de France;* Grand Maître et protecteur du *rite écossais ancien accepté ;* Grand Maître d'honneur du *rite d'Hérodom;* Grand Maître de *la Maîtresse Loge du rite écossais philosophique;* Grand Maître du *rite primitif;* Grand Maître du *rite des chevaliers bienfaisants de la Cité sainte;* Grand Maître du *régime du Directoire de Septimanie* de Montpellier; enfin, Vénérable d'honneur de tous les corps maçonniques qui avaient de l'éclat et se composaient d'hommes titrés : il était, ajoute l'auteur, le *soleil* qui échauffait à la fois les plantes

(1) On constate d'autres ressemblances encore entre les instituts religieux et les instituts maçonniques. Faut-il en conclure que les fondateurs de ceux-ci se soient proposé ceux-là pour modèles? Plusieurs l'ont pensé.

indigènes et les plantes exotiques (1). » Les ambitieux ont toujours fait de ces premières places l'objet de leurs plus ardentes convoitises.

Souvent un conseil suprême a la direction générale d'un grand nombre d'instituts : tel est le *Grand Orient de France*, auquel sont affiliées une multitude de sociétés secrètes, non seulement en France mais à l'étranger.

Arrive-t-il jamais que les associations maçonniques obéissent toutes à un seul homme ou à un seul conseil ? On dit que dans le dernier siècle Weishaupt et ses *Illuminés* étaient parvenus à dominer tous les instituts maçonniques; on dit la même chose pour ce siècle-ci de l'institut des *Carbonari*. Mais ces faits sont exceptionnels : car, ainsi que nous le verrons plus loin, la franc-maçonnerie est divisée en un grand nombre de sectes indépendantes, et très souvent rivales et ennemies.

4° Coexistence de plusieurs rites dans un même lieu.

264. La même contrée, la même ville possède souvent des loges de différents rites. En effet, la terre tout entière est ouverte à chaque rite ; rien ne l'empêche de s'établir où d'autres le sont déjà. Il peut y avoir ainsi dans le même lieu des loges de 2, 3, 4, 5 rites différents; il y a des villes, comme les grandes capitales européennes, qui en ont de presque tous les rites. Les loges de divers rites forment autant de réseaux qui coexistent sur le même territoire, sans se confondre ni se mêler, autant de systèmes d'ateliers qui, tout en travaillant dans un même pays à un même but général, ont chacun leur organisation et leur gouvernement.

Encore ici, les instituts maçonniques ressemblent aux ordres religieux. La même ville peut avoir des

(1) Hist. chron. de la maç. en France, citée par Ragon. *Orthod. Maç.*, ch. XIX.

maisons de Dominicains et de Jésuites : les unes et les autres sont mutuellement indépendantes, et quoique travaillant à un même but général sur un même territoire, sont soumises à des supérieurs différents.

Énumération des principaux rites.

265. Les rites sont en très grand nombre. On en compte plus de cinquante. Voici les plus connus :

Le rite français ou moderne;

Les divers rites écossais : le rite écossais ancien ; le rite écossais rectifié ; le rite d'Hérodom ; celui de Kilwining, celui d'York, celui d'Edimbourg; le rite écossais ancien accepté, etc.

Le rite des Elus Coëns ou prêtres;

Le rite des Philadelphes;

Le rite de Zinnendorf ou rite Johannite

Le rite de Swedenborg;

Le rite de Schrœder;

Le rite suédois ;

Le rite des chevaliers bienfaisants de la cité sainte de Jérusalem ;

Le rite des frères moraves ;

Le rite des frères africains ;

Le rite de Misraïm ou rite égyptien ;

Le rite de Memphis ou rite oriental ;

Le martinisme;

L'illuminisme bavarois;

Le carbonarisme; etc., etc.

6° Observation.

266. Au reste, le nombre des rites varie sans cesse; d'anciens rites sont abandonnés pendant que de nouveaux se forment. Certains maçons ont beau déplorer ces ruines et ces créations successives. En l'absence d'une autorité maçonnique souveraine et universelle, chaque institut a le droit de modifier son rite; bien plus, tout sectaire pervers et habile peut créer avec un nouvel institut, un nouveau rite.

7° Rites actuellement pratiqués.

267. Il n'y a guère qu'une dizaine de rites qui soient actuellement pratiqués. Nous mentionnerons :

1° *Le rite d'York* ou *Maçonnerie de Royale-Arche*, pratiqué en Angleterre et dans les colonies anglaises anciennes ou actuelles par plus de 750,000 maçons;

2° *Le rite écossais ancien accepté*, pratiqué par 160.000 maçons français, italiens, anglais, etc.;

3° *Le rite d'Hérodom*, pratiqué par 92,000 maçons d'Écosse, d'Allemagne et de Hongrie;

4° *Le rite français*, pratiqué par 18,000 maçons soumis au Grand Orient de France;

5° *Le rite écossais ancien réformé*, pratiqué dans la Belgique et la Hollande par 3,200 maçons;

6° *Le rite écossais philosophique*, pratiqué par les 3.700 maçons de la Grande Loge *Alpina* en Suisse;

7° *Le rite Johannite* ou *rite de Zinnendorf*, que pratiquent 8,000 maçons allemands;

8° *Le rite éclectique*, pratiqué par les 4,200 maçons de la Grande Loge de Francfort-sur-le-Mein;

9° *Le rite suédois de Swedenborg*, pratiqué en Suède et en Norwège par 2,700 maçons;

10° *Le rite de Misraïm*, pratiqué par 500 maçons soumis au Souverain Conseil Général de Paris (1).

8° Division du sujet.

268. Après ces considérations générales sur les rites, il nous faut entrer dans quelques détails.

Dans les instituts maçonniques, tout est déterminé avec une précision remarquable. Les rituels règlent le nombre, la nature et les attributions des grades; la forme, l'orientation, les décorations des lieux de réunion; l'ordre hiérarchique des conseils et des dignitaires; les insignes et les fonctions de tous les officiers; les relations des membres entre eux, des loges entre elles; les signes de reconnaissance, les mots d'ordre et de passe; les cérémonies des réceptions, des installations, des banquets; etc.

(1) Voir Léo Taxil, *Les Frères Trois-Points*, tome Ier, p. 295-315.

Nous nous bornerons à des indications générales 1° sur les *grades* ; 2° sur le *gouvernement;* 3° sur les *serments ;* 4° sur la *tenue des assemblées.*

TITRE I — LES GRADES

269. Tous les rites ont des grades *communs ;* la plupart en ont qui leur sont *propres.*

CHAPITRE I

Les grades communs à tous les rites

270. Les grades communs à tous les rites sont, tout le monde le sait, ceux d'*apprenti*, de *compagnon* et de *maître*. Ces trois grades se confèrent à peu près de la même manière dans tous les instituts. Nous allons donner un précis du cérémonial et quelques notions sur le symbolisme (1).

Article 1 — Le grade d'apprenti

1° Les principales cérémonies.

271. Le grade *d'apprenti* ouvre l'entrée de la franc-maçonnerie.

L'aspirant, disent les rituels, se présente à la loge dans un état où il n'est « ni nu ni vêtu »; car, ajoutent-ils, « nos mœurs ne souffrent pas l'état de nudité complète ». Il est dépouillé de « tout le métal », c'est-à-dire de tout l'argent qu'il a sur lui. On lui

(1) On peut voir les détails des cérémonies avec les formules et les dialogues qui les accompagnent dans divers ouvrages, entre autres dans la *Maçonnerie pratique* ou *Cours d'enseignement supérieur de la franc-maçonnerie, rite écossais ancien accepté*, par un Profane, tome Ier, p. 55-173; dans *Les Frères Trois-Points*, par Léo Taxil, tome Ier, p. 338-423, et tome II, p. 1-137.

bande les yeux et on le conduit dans une petite chambre noire appelée « *cabinet des réflexions* », sorte de tombeau où sont des têtes de mort et d'autres ossements humains avec des inscriptions gravées sur les murs.

Le séjour du candidat dans cet antre ou ce tombeau est l'épreuve de *la terre*. Il demeure quelque temps seul, les yeux bandés. Puis, à un signal, il enlève le bandeau, et se met à lire les inscriptions gravées sur les murs : « *Si tu es capable de dissimulation, tremble ! On ira au fond de ton cœur. — Si ton âme a senti l'effroi, ne va pas plus loin. — Si tu tiens aux distinctions humaines, sors; on n'en connaît point ici. — On pourra exiger de toi les plus grands sacrifices, même celui de la vie : es-tu prêt ?* »

Ensuite le candidat doit faire son testament et répondre par écrit aux trois questions suivantes : « *Quels sont les devoirs de l'homme envers Dieu ? Quels sont ses devoirs envers ses semblables ? Quels sont ses devoirs envers lui-même ?* » « C'est, dit Ragon, un moyen de tâter les candidats qui se présentent (1). »

Le F.·. *Terrible* ou frère introducteur prend le testament et les réponses, et les porte au *Vénérable* ou président de la loge. Quelles que soient les réponses, le postulant est toujours admis.

Le F.·. Terrible revient à lui, lui bande une seconde fois les yeux, lui passe au cou une corde dont il tient l'extrémité, et l'amène, dans cet état, à la porte de la loge. L'aspirant heurte trois fois la porte avec violence. Une voix demande de l'intérieur : « Quel est l'audacieux qui tente de forcer l'entrée du temple ? » Le F.·. Terrible répond : « L'homme qui vient de frapper est un profane désireux de voir la *lumière*, et

(1) Cours philosophique des initiations anc. et mod.

qui vient la solliciter humblement de notre respectable loge. »

272. La porte s'ouvre et le candidat est introduit dans la loge tendue de bleu. Le frère introducteur le conduit entre les deux colonnes qui portent l'édifice et qui ont les noms de Jakin et de Booz, comme celles du portique du temple de Salomon (1). Là, le candidat subit un interrogatoire et est soumis à diverses épreuves, appelées épreuves de *l'air*, de *l'eau* et du *feu* : au moyen de machines on imite la chute de la grêle, le sifflement de l'aquilon et le roulement du tonnerre, c'est l'épreuve de *l'air ;* on plonge sa main gauche dans un vase rempli d'eau, c'est l'épreuve de *l'eau*; on l'enveloppe de « flammes purificatoires » en soufflant sur lui de la poudre de lycopode à laquelle on met le feu, c'est l'épreuve du *feu*. Toujours les yeux bandés, il voyage trois fois en faisant cinq ou six tours dans tous les sens ; il boit un breuvage amer ; il passe sur des planchers mobiles qui se dérobent sous ses pas, et monte les degrés « de l'échelle sans fin » ; on fait semblant de lui ouvrir la veine, pour s'assurer de son dévouement à la franc-maçonnerie ; car, lui répète-t-on, « la société dans laquelle vous désirez être admis, exigera peut-être que vous versiez pour elle jusqu'à la dernière goutte de votre sang ». On lui annonce qu'on va imprimer « le sceau maçonnique » sur son corps avec un fer chaud ; mais on se contente de lui appliquer l'extrémité d'une bougie qu'on vient d'éteindre ou le pied d'un verre à liqueur préalablement chauffé. Enfin il prête le serment « de ne rien dévoiler des secrets, des signes, des

(1) Et statuit (Salomon) duas columnas in porticu templi; cumque statuisset columnam dexteram, vocavit eam nomine *Jachin*; similiter erexit columnam secundam, et vocavit nomen ejus *Booz*. III Reg. VII, 21. — II Paralip. III, 17.

attouchements, des doctrines et des usages des francs-maçons ».

273. Alors le bandeau lui est enlevé, et il voit autour de lui ses frères armés d'épées nues dirigées contre sa poitrine : « Ne craignez rien, mon frère, lui dit le Vénérable, ne craignez rien des glaives qui sont tournés vers vous. Ils ne sont menaçants que pour les parjures. Si vous êtes fidèle à la franc-maçonnerie, ces glaives seront toujours prêts à vous défendre. Si au contraire, vous veniez jamais à la trahir, *aucun lieu de la terre ne vous offrirait un abri contre ces armes vengeresses.* »

Le néophyte reçoit *le mot de passe :* c'est *Tubalcaïn* « qui signifie *métal* ou *règne minéral* » parce que ce petit-fils de Caïn, selon le témoignage de l'Écriture, « travaillait les métaux ». On le ceint d'un tablier de peau blanche, on lui remet une paire de gants de femme qu'il devra « *offrir à celle qu'il estime le plus* ».

L'initiation est terminée : le profane est devenu *apprenti-maçon.*

2° Symbolisme des cérémonies.

274. Ces cérémonies ont un symbolisme très simple. Le profane a « un bandeau aux yeux et une corde au cou » : en effet, il est dans « les ténèbres de la superstition et des préjugés » et porte les liens dont les prêtres et les rois l'ont enveloppé. Il « se présente au temple » pour recevoir « la lumière » et recouvrer « la liberté » : car la franc-maçonnerie seule peut « illuminer son esprit de la véritable science », et lui rendre « la liberté de l'état de nature ».

Ceux qui habitent *le temple* le dépouillent de ses *vêtements* et de « *son métal* » : car s'il veut prendre rang parmi les disciples de la nature, il doit abjurer toute pudeur et renoncer à toute propriété : « le luxe », même celui des vêtements, « enfante tous les vices, et le vrai maçon ne doit rien posséder en propre ».

Le candidat fait son testament, avant de pénétrer

parmi les frères; car « la propriété individuelle est contraire à la parfaite égalité qui règne dans le temple »; et encore, « celui qui est reçu maçon entre dans un état de mort ». On lui demande une profession de foi sur ses devoirs envers Dieu, envers ses semblables et envers lui-même; s'il est vraiment digne de *la lumière*, il pourra répondre comme un candidat célèbre : « *Guerre* à Dieu! *Liberté* pour moi! *Égalité* pour tous! » Mais s'il répond en déiste ou même en catholique, il n'en sera pas moins reçu. Car la franc-maçonnerie ne demande de ses adeptes qu'une seule qualité, celle d'être « tolérants » ou « philanthropes ». Qu'ils pensent de Dieu ce qu'ils voudront, c'est chose indifférente, pourvu qu'ils ne prétendent imposer leurs croyances à personne. « *La secte des francs-maçons* » ainsi que le dit Léon XIII, *laisse à ses membres pleine liberté ou de prétendre qu'il y a un Dieu, ou de prétendre qu'il n'y a pas de Dieu; et ceux qui nient absolument ce dogme sont aussi facilement reçus à l'initiation que ceux qui, de quelque manière, l'admettent encore, tout en le dénaturant comme les panthéistes, qui retiennent bien de l'Être divin on ne sait quelles absurdes apparences, mais en rejettent tout ce qu'il y a d'essentiel* (1). »

275. L'aspirant est soumis ensuite à un grand nombre d'épreuves : il est averti par là qu'il ne peut quitter *les préjugés* qu'il a reçus, ni se débarrasser *des chaînes* dont il est chargé, qu'au prix d'un travail incessant opéré sur lui-même sous la direction de ses nouveaux chefs. Il passe par les épreuves « de la terre, de l'air, de l'eau et du feu », pour protester que, quand même tous les éléments se révolteraient contre lui, il persévérera dans la nouvelle carrière où il entre. « Il marche, il voyage » dans tous les sens, parce qu'il

(1) Encyc. *Humanum genus*, 20 apr. 1884.

devra se livrer à des recherches et à des études de toutes sortes, pour prendre sur toutes choses des idées entièrement contraires à celles qu'il a eues jusqu'ici. « On le fait voyager trois fois, de l'occident à l'orient par la route du nord, et de l'orient à l'occident par la route du midi, pour lui faire connaître que ce n'est jamais du premier pas que l'on parvient à la vertu (maçonnique) (1). »

Après les épreuves, quand il s'est livré à l'ordre par le serment, la *lumière* lui est donnée. Ce n'est, en effet, que longtemps après être entré dans la franc-maçonnerie, et après avoir donné de nombreuses et éclatantes preuves de sa constance et de sa fidélité, qu'il recevra la révélation des secrets.

Lorsque le bandeau lui est enlevé, le premier objet qu'il aperçoit, ce sont ses frères armés d'épées nues dirigées contre sa protrine. Cette cérémonie lui apprend que ses frères seront toujours à ses côtés, même quand il ne remarquera pas leur présence : ils le suivront partout, pour le défendre contre les profanes, et surtout pour le forcer de tenir ses engagements envers l'ordre.

Le mot de passe est *Tubalcaïn.* Car, à l'exemple de ce petit-fils de Caïn, l'apprenti « travaille les métaux », parce que, « voué à l'étude de la nature », il commence par s'instruire du premier règne, *le règne minéral.* Mais aussi l'apprenti doit apprendre à vénérer Tubalcaïn comme son père ; car, à l'exemple des anciens Gnostiques, il est de « la race de Caïn et de Satan » ; et entre tous les descendants de Caïn, il doit honorer spécialement Tubalcaïn qui, selon les traditions maçonniques, avait les mœurs de l'*état de nature* (2).

(1) Recueil précieux de la Maç. adonhiramite, catéchisme des apprentis, t. I, p. 24.

(2) Voir le discours de l'*Orateur* après la réception d'un maître. Léo Taxil, *Les Frères Trois-Points*, tome II, p. 110-111.

On lui donne un tablier, parce que, étant seulement au début de l'initiation maçonnique, il a encore le sentiment de la pudeur. Mais dès lors, il reçoit des gants de femme, qu'il pourra remettre à son épouse, s'il le veut, mais aussi à toute autre femme, s'il le préfère.

276. La plupart de ces interprétations sont données par les ouvrages maçonniques eux-mêmes. Toutes ressortent de la nature même des cérémonies, mises en regard du but de la franc-maçonnerie.

Article II — Le grade de compagnon

1° Les principales cérémonies.

277. Le second grade est celui de *compagnon.*

Le candidat ne se présente plus à la loge les yeux bandés : car il a auparavant reçu la lumière. Il frappe à la porte; le *Vénérable* le fait entrer, lui pose quelques questions, puis lui fait faire cinq fois le tour de la loge : la première fois avec le *maillet* et le *ciseau;* la seconde fois avec le *compas* et la *règle;* la troisième fois avec la *pince* et la *règle;* la quatrième fois avec l'*équerre* et la *règle;* la cinquième fois sans instruments, parce que l'aspirant est alors « censé posséder les connaissances qui peuvent le rendre *libre* et *indépendant* ». Ce sont là « des voyages mystérieux ». Ensuite le récipiendaire frappe trois fois avec un maillet sur une pierre non taillée, appelée *pierre brute.* Le Vénérable lui fait admirer parmi les décors de la loge une *étoile flamboyante,* portant au milieu la lettre G, puis une *houppe dentelée.* Enfin le candidat renouvelle le serment de fidélité maçonnique, et est proclamé *compagnon maçon.*

Le mot de passe est *Schiboleth,* « qui signifie *épi* ».

2° Leur symbolisme.

278. « L'homme, dit l'Hiérophante au grade d'*Épopte*, ne peut atteindre tout d'un coup au meilleur. Il ne peut avancer que par degrés. C'est en nous ins-

truisant par nos fautes, c'est en profitant des lumières acquises par nos pères, que nous deviendrons et les enfants de la sagesse et les pères d'une postérité plus sage encore. » Le maçon a besoin d'être soumis à une longue éducation, et de faire des efforts constants sur lui-même pour se dépouiller des « préjugés », c'est-à-dire des croyances religieuses, pour quitter tout « esprit d'ambition et d'avarice », c'est-à-dire pour prendre en haine le pouvoir social et la propriété, pour se défaire de tout « égoïsme », de tout « localisme », de tout « patriotisme », et apprendre à ne plus aimer que « l'humanité », en un mot pour rentrer dans « sa dignité et sa liberté primitives » par la révolte totale contre Dieu et contre toute autorité qui en émane.

Or, comme les cérémonies du premier grade, celles du second symbolisent le travail constant que l'initié doit exercer sur lui-même pour atteindre à la perfection maçonnique.

« Il entreprend des voyages mystérieux » parce qu'il ne peut arriver à *la lumière* qu'au prix de recherches persévérantes ou « *pour signifier qu'un maçon doit voler au secours de ses frères, fussent-ils aux extrémités de la terre* (1). » « Dans ces voyages, il fait de grands pas », « emblèmes des enjambements du maçon que n'arrêtent pas les préjugés. »

Il polit « une pierre brute » ; c'est que, depuis la destruction de l'état de nature, l'homme n'est plus qu'une pierre brute : il faut la tailler, pour qu'elle puisse entrer dans la structure du temple maçonnique.

279. Le candidat apprend qu'il possédera une science complète, quand il sera initié à la connaissance de *l'étoile flamboyante*. Celle-ci, en effet, est un des em-

(1) Recueil précieux de la maç. adonhiramite, catéchisme au grade de compagnon, t. I, p. 11.

blêmes les plus sacrés des loges. Elle représente la *raison* que le maçon prend pour guide au milieu de la nuit qui enveloppe le monde ; elle est un symbole de la *nature*, qui est le vrai Dieu de l'initié. Au milieu de l'étoile est inscrite la lettre G, initiale du mot *Dieu* dans un grand nombre de langues (1), du mot *Géométrie* et du mot *Génération* : trois mots sacrés pour le maçon. Dieu c'est la *nature*, principe de toutes choses ; la *génération* est l'acte par lequel ce dieu produit toutes choses ; la *géométrie* est la loi suivant laquelle il agit. Lorsque, selon les expressions de Ragon, le maçon aura compris que « Jéhovah est l'esprit animateur ou le feu, le principe générateur représenté par la lettre G, initiale du mot Dieu dans les langues du nord, et dont la signification philosophique est génération (2) », c'est-à-dire lorsqu'il saura que la nature est le principe générateur qui produit toutes choses d'après des lois immuables, et que la génération est l'acte divin par excellence, son initiation, nous le répétons, sera con sommée ; il accomplira lui-même sans terreur « le plus saint des devoirs » ; « il aura recouvré l'innocence de l'enfance », il sera « libre et bienfaisant ». C'est ainsi que l'étoile flamboyante avec la lettre G au milieu représente au maçon la « *déesse raison* et ses mystères ».

Le mot de passe est emprunté au règne *végétal*, comme le premier rappelait le règne *minéral* : car, comme l'apprenti, le compagnon étudie la nature : l'apprenti étudiait le premier règne, le compagnon étudie le second.

(1) « Les Allemands appellent Dieu *Got*, les anglais *God*, les Suédois *Gud*, les Syriens *Gad*. Les Latins l'appelaient *Jupiter* et les Hébreux *Jéhovah*. » (Ragon.) On sait que les lettres G, J et I se substituent souvent l'une à l'autre.

(2) Orthod. maçonnique, p. 428.

Article III — Le grade de maître

1° Les principales cérémonies.

280. Le grade de *maître* se confère avec un appareil étrange.

La loge s'appelle la *chambre du milieu*, le président porte le titre de *Très Respectable.* Le lieu de réunion est éclairé par une bougie de cire jaune renfermée dans une tête de mort qui ne laisse passer la lumière que par les ouvertures de la face. Au milieu de la chambre est un cercueil qui renferme soit le dernier maître reçu, soit un mannequin.

« Dans quel dessein nous rassemblons-nous? » demande le *Très Respectable.*

— « C'est pour retrouver la parole du Maître, qui est perdue », répond le *Premier Surveillant.*

— « Quelle heure est-il ? » demande encore le Très Respectable.

On répond : « Il est minuit. » Ou encore : « C'est l'heure de la nuit parmi les hommes. »

Ainsi s'ouvrent les travaux de la loge.

Le récipiendaire frappe à la porte ; il a les pieds nus, le bras gauche nu, le sein gauche nu ; il porte une équerre au bras ; autour de sa taille est une corde qui fait trois tours et dont l'extrémité est tenue par un frère. Le récipiendaire frappe donc à la porte.

281. Au bruit des coups, « l'assemblée s'émeut ». On va aux informations, et le *Maître des cérémonies* annonce l'arrivée d'un *compagnon.*

« Pourquoi, dit le Très Respectable, le Maître des cérémonies vient-il troubler notre douleur ? Ce compagnon ne serait-il pas un de ces misérables que le ciel livre à notre vengeance ? Frère *Expert*, armez-vous et emparez-vous de ce compagnon : visitez-le et assurez-vous s'il n'existe sur lui aucune trace de sa complicité dans le crime qui a été commis. » Ce crime

est le prétendu meurtre d'*Adonhiram*, architecte du temple de Salomon (1) : pendant que ce grand maître dirigeait les travaux de construction, il fut perfidement mis à mort par trois compagnons, qui le frappèrent, le premier au cou avec une règle de fer, le second au cœur avec une équerre, le troisième au front avec un maillet. Ces meurtriers sont appelés Giblou, Giblas et Giblos dans les grades écossais, Jubelas, Jubelos et Jubelum dans le rite français, Abhiram, Ronwel et Gravelot ou Hobbhen dans les grades allemands, Philippe le Bel, Clément V et Neffodéi dans les grades templiers, ou encore Squin de Florian, Neffodéi et un inconnu.

Le meurtre d'Adonhiram, disent les maçons, amena la perte de la *parole du maître* et fit interrompre la construction du temple. Ils se réunissent, prétendent-ils, pour retrouver la parole et reprendre les travaux. La légende du meurtre de l'Architecte du temple de Salomon, reparaît dans les hauts grades d'un grand nombre de rites; c'est ici qu'on la trouve pour la première fois.

L'*Expert* sort pour exécuter l'ordre du Très Respectable. Il enlève le tablier du candidat, et l'apporte

(1) Dans d'autres grades, cet architecte porte le nom d'*Hiram*. La franc-maçonnerie confond donc ensemble Adonhiram et Hiram, que la Bible représente comme deux personnages distincts. « Elegitque rex Salomon operarios de omni Israël, et erat indictio 30.000 virorum...; et *Adonhiram* erat super hujuscemodi indictione » III Reg. v, 14. — Misit quoque rex Salomon *et tulit Hiram de Tyro*... artificem ærarium... Qui cum venisset ad regem Salomonem, fecit omne opus ejus... III Reg. VII, 13-45. Ainsi l'un a travaillé à la construction du temple comme inspecteur général des travaux, et l'autre à son ameublement comme fondeur. — Mais peu importe : *Adonhiram* et *Hiram* ne sont en Maçonnerie que des personnages symboliques.

en signe de son innocence. Mais le Très Respectable ne semble pas convaincu ; il ordonne une nouvelle enquête, qui tourne, comme la première, en faveur du récipiendaire.

282. Celui-ci est donc admis. On l'introduit jusqu'au milieu de la chambre en le faisant marcher à reculons. Là, il fait volte-face ; et le Très Respectable lui explique comment ils sont tout occupés à pleurer la mort de leur maître Adonhiram que trois compagnons ont criminellement mis à mort.

Puis le candidat fait « des voyages mystérieux » comme dans les grades précédents.

Il prête serment à genoux, « les deux pointes d'un compas ouvert appliquées sur la poitrine », et il est reçu *maître* maçon.

Le signe du grade consiste à fermer les quatre doigts de la main droite, en posant le pouce sur le ventre, et à tenir le revers de la main gauche devant les yeux, le pouce en bas. Ce signe est appelé, en Maçonnerie, *le signe d'horreur*, « parce qu'il exprime l'horreur dont les Maîtres furent saisis quand ils aperçurent le cadavre d'Adonhiram. »

Le mot d'ordre est dans le rite français, *Mac-Bénac*, c'est-à-dire « *la chair quitte les os* », ou « *fils de la putréfaction* ». C'est un mot conventionnel, disent plusieurs manuels, pour désigner le règne *animal*. Dans le rite écossais, le mot est *Moabon*.

2° Leur symbolisme.
a Trois systèmes d'interprétation.
1er système. Adonhiram est Jacques Molay.

283. D'après un certain nombre d'interprètes, l'Adonhiram assassiné par trois compagnons traîtres, est *Jacques Molay*, grand maître des Templiers, mis à mort au XIVe siècle par le roi Philippe le Bel, le pape Clément V et un certain *Neffodéi*, celui qui, d'après certains récits, dénonça le premier l'ordre du Temple. Les maçons se proposent de venger sa mort en exterminant les rois, spécialement les descendants de saint Louis, « *L. P. D. lilia pedibus destrue* », les

papes, et les ministres ou les serviteurs des uns et des autres.

Il n'est pas douteux, en effet, que les maçons ne se donnent et ne soient en réalité, d'une certaine manière au moins, ainsi que nous le verrons, les héritiers des Templiers. Il est remarquable aussi que lorsque la franc-maçonnerie se mit à exercer une action décisive sur les affaires de l'Europe, à la fin du dernier siècle, elle commença par raser la Bastille d'où Jacques Molay était allé au supplice, enferma Louis XVI et sa famille dans la Tour du Temple, ancien séjour du Grand Maître de l'Ordre.

2e système. [A]donhiram est [M]anès.

284. D'après d'autres interprètes, *Adonhiram* est *Manès* lui-même, mis à mort au IIIe siècle par le roi de Perse. Les maçons, héritiers des dogmes du patriarche du manichéisme, veulent encore le venger, quinze siècles après sa mort, par la destruction des rois et des prêtres.

Il est certain que les manichéens se réunissaient le vendredi saint pour pleurer la mort de Manès et s'exciter à le venger. Les cérémonies étaient assez semblables à celles du grade de maître. De là on a pu conclure avec quelque vraisemblance qu'il était question dans les loges des maçons comme dans les assemblées des manichéens, de la vengeance d'un même personnage.

[3]e système. [Ado]nhiram est [Jés]us-Christ.

285. Pour d'autres initiés, Adonhiram, c'est Jésus-Christ lui-même. Jésus-Christ n'est pas Dieu : « il n'est qu'un préposé sur les ouvriers du grand architecte de l'univers, dont Salomon lui-même n'était que le ministre. » Il a été mis à mort très injustement, il est vrai, par les Pharisiens et les prêtres jaloux, représentés par les trois compagnons traitres ; mais après sa mort, il n'est nullement ressuscité : car sept jours après que son corps eut été enseveli, on le découvrit, et « la chair quittait les os »,

c'est-à-dire il avait subi la loi de la corruption, comme tous les corps mortels.

Dans ce système, ce n'est plus Manès, ce n'est plus Jacques Molay, c'est Jésus-Christ même que les maçons vénèrent comme leur grand maître, et dont ils pleurent la mort. Mais en même temps ils méconnaissent sa divinité et nient sa résurrection ; en d'autres termes, ils ont l'apparence de le proclamer leur chef, tout en trouvant le secret d'être des apostats à son égard. Cette ruse est familière aux francs-maçons, comme elle l'a été aux anciens manichéens.

On peut remarquer que les trois systèmes d'interprétation que nous venons de rapporter ne diffèrent entre eux que par le personnage historique, Molay, Manès ou Jésus-Christ, mis à la place du personnage symbolique, Adonhiram.

b Trois autres systèmes d'interprétation.

1er système. Adonhiram est le Dieu des déistes.

286. Dans un autre système, qui s'accorde, pour le fond, avec le dernier des trois précédents, Adonhiram est le *Jéhovah* des Juifs modernes, le Dieu un en nature et en personne des déistes. Les trois compagnons traîtres sont la *Trinité chrétienne*, dont le culte a remplacé celui de *Jéhovah*. Les maçons se réunissent pour pleurer les triomphes du *christianisme* et jurer d'établir le *déisme*. Le recouvrement de la *parole* de Jéhovah consistera dans une révolution qui substituera la religion naturelle à la religion révélée.

2e système. Adonhiram est le peuple.

287. Selon une deuxième interprétation, Adonhiram est « le peuple souverain », dont « la souveraineté » a été détruite par les *prêtres*, qui prétendent tenir leurs pouvoirs de Dieu en vertu d'une communication surnaturelle, par les *rois*, qui prétendent régner au nom de l'Éternel en vertu d'une délégation naturelle, par les *soldats*, ministres des prêtres et des rois.

3e système. Adonhiram est le soleil.

288. D'après une troisième interprétation que, « l'auteur sacré », Ragon, a rendu classique dans

les Loges, Adonhiram est le soleil, ou « le dieu de notre monde ». Adonhiram entouré de ses douze compagnons, est le soleil au milieu des douze signes du Zodiaque. Adonhiram mis à mort par trois compagnons, c'est le soleil précipité pendant l'hiver dans une sorte de mort apparente par la Balance, le Scorpion et le Sagittaire. Les maçons pleurent la mort d'Adonhiram, « en signe de l'effroi et de la tristesse que ressentirent les hommes, lorsqu'ils virent pour la première fois le soleil descendre si bas dans l'hémisphère austral (1) ».

Critique des ...èmes pré...nts.

283. Cette dernière interprétation est celle d'un athée ou d'un panthéiste qui adore dans le soleil le seul vrai dieu : à ce titre, elle est digne d'un maçon. Mais à tous les autres points de vue, elle ne supporte pas l'examen : c'est une de ces mille interprétations maçonniques destinées à tromper les profanes et « le vulgaire des maçons » sur la nature et la fin des sociétés secrètes.

Quant aux deux premières interprétations, celles qui voient dans Adonhiram, Jacques Molay ou Manès, elles attestent la filiation des francs-maçons avec les Templiers et les autres manichéens du moyen âge, ainsi qu'avec les manichéens des siècles antérieurs, et leur dessein de reprendre les projets de leurs ancêtres et de les mener à bonne fin. Celle qui voit dans Adonhiram, Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même, exprime le but ou plutôt la tactique de tous ces sectaires hypocrites qui abjurent Jésus-Christ tout en affectant de l'admirer. L'interprétation qui considère dans le culte de Jéhovah la *parole perdue* qu'il faut retrouver par la ruine du culte de la Trinité, exprime les desseins de la Maçonnerie déiste. Celle qui regarde

(1) Orthodoxie maç., p. 102.

le peuple comme le *Maître* ou le Souverain qu'il faut venger de ses inférieurs, les prêtres, les princes et les soldats, en lui rendant toute puissance, convient aux maçons socialistes.

Nous avouons que ces interprétations diverses ne nous semblent différer entre elles que par des accessoires.

d Autres systèmes d'interprétation.
1er système. Adonhiram est l'état de nature.

290. Adonhiram est *la nature* elle-même, *la raison* humaine ou encore *l'état de nature*, ou, si vous le voulez, *l'homme de l'état de nature*. Les trois compagnons traîtres qui ont donné la mort à Adonhiram, sont les institutions qui ont corrompu les lois de *la nature*, remplacé *l'état de nature* par *l'état social*, dépouillé l'homme primitif de la *la liberté et de l'égalité*, biens plus précieux que la vie : c'est, dans le langage maçonnique, « la superstition, l'ambition, le fanatisme » ; c'est, dans le langage vulgaire, le sacerdoce, la royauté et l'armée, ou mieux encore la société domestique, la société civile et la société religieuse : voilà « les ministres d'Arimane, les meurtriers de notre mère la nature, les assassins de notre maîtresse la raison ». « Les maçons se rassemblent » ; ils constatent que la *lumière* de *la nature* et de la raison est éteinte sur la terre, et que partout règnent les ténèbres de l'état social ; bien plus, que « la terre est envahie, possédée et dominée par des misérables qui ont réussi à s'emparer de la fortune et du pouvoir en promettant les richesses d'un monde chimérique : » ils déplorent la destruction de *la liberté* et de *l'égalité* originelles, et se concertent pour les restaurer par l'anéantissement de la famille, de l'État et de l'Église.

2e système. Adonhiram est Satan.

291. Ou encore, Adonhiram, c'est *Satan* lui-même qui, dans le monde ancien, avait substitué dans tant de royaumes l'adoration de la créature à celle du Créateur, mais qui a été vaincu par un plus Fort, le

Verbe Incarné (1); c'est son puissant *Empire*, renversé par l'adorable Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, qui deviennent les trois compagnons traîtres, rivaux et meurtriers d'Adonhiram. « Les Francs-Maçons sont réunis » pour pleurer et réparer la défaite de l'Archange déchu. « La nuit enveloppe le monde », car Dieu et son Christ, les prêtres et les rois, tous ceux qui, dans la langue maçonnique, sont appelés du nom de *ténèbres*, règnent sur la terre. « La parole est perdue »; car, aux yeux des sectaires, la *parole* véritable, ce n'est pas le *Verbe* substantiel de Dieu, qui « parle ce qu'il a appris de Dieu (2) », ce n'est pas le langage de l'adoration et de l'amour de Dieu, que ce Verbe incarné a enseigné aux hommes de bonne volonté; c'est l'Adversaire de Jésus-Christ, « le premier des révolutionnaires (3) », c'est le cri de la haine de Dieu et de la révolte contre tous ceux qui ont un rayon de son autorité. Les maçons sont donc réunis « pour retrouver la parole », qui n'est autre que le cri de *liberté et d'égalité;* ils sont réunis « à l'heure des ténèbres », parce qu'actuellement la nuit pèse sur le monde; mais ils sont réunis pour travailler à ramener le jour, en affranchissant les esprits et les volontés du joug des vérités saintes et des lois morales; ils sont réunis « autour du cercueil d'Adonhiram », pour pleurer les victoires du Christ et les défaites de Satan, et conspirer à la ruine du royaume de Dieu et au rétablissement de l'empire de la révolte. Aussi le F∴ Orateur propose solennellement à l'imitation du nouveau maître Adonhiram ou Hiram, fils, dit-il, de Caïn et d'Eblis ou Satan (4).

(1) Marc. III, 27.
(2) Joan, VIII, 26.
(3) Expression de Pie IX.
(4) Léo Taxil, *Les Frères Trois-Points*, t. II, p. 104-105.

Fond commun de ces interprétations diverses.

292. Celui qui a encore une faible intelligence de l'esprit de la franc-maçonnerie trouvera peut-être ces interprétations bien différentes entre elles. Cependant elles appartiennent toutes à un même fond d'erreurs et d'aspirations.

En effet, l'essence de l'esprit maçonnique, ainsi que nous le verrons de mieux en mieux, est la *révolte* contre *Dieu* et son *Christ* au nom de la *raison* et de la *nature*, avec Lucifer et les anges déchus. Les sectaires peuvent donc appeler du nom de *grand maître* Satan, leur chef, ou la raison, la nature, le peuple, leurs idoles, et qualifier du nom d'assassins de leur maître ou de leur maîtresse toutes les institutions qui tendent à établir le règne de l'Évangile sur la terre.

Quelques-uns voudraient se contenter de proscrire de la terre le règne de l'Éternel et de son Verbe : ceux-là reconnaissent volontiers pour le *grand maître* de l'ordre, le Dieu des déistes et des juifs.

D'autres se trouvent entraînés par le principe de la bonté essentielle et de la liberté absolue de la raison et de la nature révoltée contre Dieu, se trouvent entraînés, disons-nous, à proscrire tout ordre social et à faire leur dieu de ce qu'il y a de plus honteux : pour ceux-ci le grand maître dont ils pleurent la perte, c'est l'état de nature; le dieu qui a été mis à mort et qu'il faut replacer sur les autels, c'est « le seul objet sensible au cœur de l'homme », Vénus elle-même.

Mais alors les francs-maçons modernes n'ont pas d'autre dogme ni d'autre morale que Manès ou Jacques Molay ? « Oui sans doute, répondront beaucoup de sectaires; et pour mieux montrer l'identité de nos doctrines et de nos projets avec ceux des manichéens et des templiers, nous vénérons comme notre grand maître Manès lui-même et Jacques Molay. »

Enfin, à l'exemple des gnostiques et des manichéens, beaucoup de sectaires se plaisent à se dire les vrais disciples de Jésus-Christ : ceux-là, afin d'exprimer plus vivement leur prétention, donnent Jésus-Christ lui-même, non pas Jésus-Christ tel qu'il est prêché par l'Église romaine, mais Jésus-Christ tel que le représente la tradition manichéenne, le donnent comme *le maître* injustement assassiné, dont ils pleurent et veulent venger la mort.

Et ainsi ces interprétations diverses, au lieu de s'exclure comme on le croirait d'abord, se complètent mutuellement, et toutes concourent, chacune à sa manière, à mettre en lumière l'ensemble du système maçonnique.

Mais revenons aux cérémonies.

293. Pendant que les frères sont réunis autour du cercueil d'*Adonhiram*, le récipiendaire vient frapper à la porte de la loge. On l'admet parmi les maîtres, à la condition qu'il jure à l'ordre une fidélité inviolable et se dévoue tout entier à l'œuvre commune. Le mot d'ordre du rite français lui indique le but auquel il devra travailler désormais, et celui du rite écossais, les moyens qu'il devra prendre. « *Mac-Bénac* signifie *fils de la putréfaction* ou la régénération (maçonnique) rétablissant les effets de la destruction (rétablissant *l'état de nature*, qui survit encore parmi les animaux, et a été détruit parmi les hommes par l'état social). *Moabon* est un nom donné au maître maçon pour qu'il soit *l'antagoniste* des profanes et de tous ceux qui tenteraient de s'opposer aux progrès de l'ordre, comme *Moab* l'était du peuple juif. *Mac-Bénac* et *Moabon* s'écrivent l'un l'autre par abréviation M.·. B.·., et se *servent mutuellement de voile dans les deux rites* (1). »

(1) Ragon, Cours interprétatif...

Désormais donc le nouveau maître passera sa vie à pleurer avec ses frères la mort d'Adonhiram et à chercher son corps, c'est-à-dire à déplorer la ruine de l'état de nature, de l'empire de Satan, du déisme au moins, et à travailler à les restaurer. Il devra venger le meurtre sur les compagnons traîtres, c'est-à-dire faire la guerre à l'auguste Trinité des chrétiens, combattre tout l'ordre religieux et politique établi par Dieu lui-même, poursuivre l'anéantissement des prêtres, des rois et de tous ceux qui les servent ou les défendent. Il devra reprendre la construction du temple arrêtée par la mort de l'architecte Adonhiram, c'est-à-dire élever l'édifice de l'apostasie universelle sur les ruines de l'Église, de la société civile et de la famille. En un mot, pour employer les expressions des sectaires eux-mêmes, il aura pour tâche « *d'effacer parmi les hommes les distinctions de couleurs, de rang, de croyances, d'opinions, de patrie; d'anéantir le fanatisme et la superstition; d'extirper les haines nationales et de faire de tout le genre humain une seule et même famille.* »

Dernier système. Adonhiram est la déesse-raison.

294. Suivant plusieurs, Adonhiram c'est la nature dans ce qu'elle a de plus fangeux, la *déesse-raison* elle-même proposée à l'adoration des *sans-culotte* de 93, « origine de toutes choses, source de la vie, type de la nature agissante ». « Adonhiram a été mis à mort », parce que partout les chrétiens s'appliquent à « crucifier leur chair avec ses convoitises (1). » « La nuit règne », parce que « le luxe des habits » empêche le dieu chéri de paraître à découvert. « La parole est perdue », parce que saint Paul ne permet pas que les chrétiens « parlent de ce qui concerne cette divinité monstrueuse (2). « Les maçons pleurent » l'enva-

(1) Gal. v, 24.
(2) Eph. v, 3.

hissement du « préjugé de la pudeur », et travaillent à venger l'injure faite à la *nature*, en restaurant le culte « du principe de la vie », devenu maintenant « le dieu inconnu » ou voilé.

Mais cette interprétation ne diffère pas des deux précédentes, ou plutôt elle est un point de vue restreint de celles-ci. En effet, la restauration de *l'état de nature*, celle de *l'empire de Satan*, aboutit toujours au culte de la chair dans ce qu'elle a de plus honteux : là était le dernier terme du polythéisme antique et le fond de tous les mystères païens; là est l'aboutissant suprême de la franc-maçonnerie, « le signe de la bête (1) » qu'elle veut faire adorer.

Conclusions générales des trois premiers grades.

295. Nous ferons sur les trois premiers grades une observation générale qui pourra servir de conclusion à l'étude que nous venons d'en faire. C'est qu'ils renferment toute l'essence de la franc-maçonnerie. Un *maître* qui a pénétré dans l'intelligence des « épreuves » par lesquelles il a passé, connaît le but et les moyens de l'ordre, il est consommé dans *l'art royal*.

C'est ce que disent à l'envi les plus illustres Maçons : « *Le germe de toutes les connaissances maçonniques est renfermé dans les trois premiers grades* (2). » « *Les trois premiers grades sont et doivent être toute la Maçonnerie* (3). » Aussi le plus célèbre des interprètes met les grades symboliques au-dessus des hauts grades et même déplore la création de ceux-ci : « *Le système presque moderne des hauts grades, regardé par quelques-uns comme* UNE AMPLIFICATION UTILE, *et par beaucoup d'autres comme une création arbitraire et une vraie superfétation, n'a pas la haute portée des trois*

(1) Ap. XVI, 2.
(2) Beyerlé. *Essai sur la Franc-Maçonnerie*. Préface.
(3) Ragon, *Orthod. maçonnique*, ch. XXIV.

premiers degrés. Ceux-ci font de toutes les nations une seule nation ; au contraire, dans les hauts grades, chaque nation veut, chez elle, être chez elle ; elle s'isole du monde maçonnique (1). » « *Nous conseillerions au Grand Orient, dit-il ailleurs, de revenir à l'administration pure et simple de la véritable Franc-Maçonnerie,* LA FRANC-MAÇONNERIE SYMBOLIQUE, *résumée dans ses trois grades* (2). » « *Ce n'est que dans le but d'exploiter la vanité et l'imbécilité humaine,* lit-on dans des instructions secrètes du Grand Orient d'Italie, *que des exploiteurs éhontés ont introduit d'autres grades postiches* (en dehors des trois premiers grades). » Et encore : « *Tout autre grade maçonnique est ou invention des ennemis de la franc-maçonnerie, ou manœuvre coupable de charlatans indignes* (3). »

Il n'est pas douteux que les orateurs des loges déclament parfois contre les hauts grades pour empêcher les maçons vulgaires de les désirer ou les consoler de ne pas les avoir. Mais souvent aussi ces déclamations sont sincères ; nous verrons même des réformes maçonniques inspirées par l'horreur des hauts grades.

Article IV — Quelques emblèmes maçonniques

1° Le lieu de réunion.

296. Le lieu de réunion des francs-maçons s'appelle *temple* et plus souvent encore *loge*. Il est un *temple*, parce que les frères ne s'y assemblent que pour rendre leur culte à la nature (4). Il est une *loge*, parce

(1) Cours des initiations, p. 193.

(2) Orthod. maç., p. 356.

(3) Maçonnerie pratique, p. 197, 201.

(4) Plusieurs pensent que « le mot de temple a été donné aux loges maçonniques à l'imitation des Templiers (ancêtres des francs-maçons) qui appelaient leurs maisons des tem-

que le vrai maçon, comme l'homme à l'état de nature ne veut pour habitation « qu'une petite hutte construite à la hâte (1) », un petit réduit provisoire semblable à celui des animaux. Lorsque l'état de nature fut détruit, disent les sectaires, ceux qui y restèrent attachés, se réfugièrent dans des loges : « Exilées du monde, n'osant se montrer au grand jour, la *liberté* et l'*égalité* se réfugièrent dans les forêts, se cachèrent dans les *loges*, dans les grottes les plus reculées, et là aiguisèrent leurs hachettes et leurs poignards, et jurèrent de renverser en un seul jour tous les oppresseurs (2). » « Comme nos ancêtres, peuvent ajouter les sectaires, nous ne voulons que des *loges* pour demeures. » Le nom de *loge* donné au lieu d'assemblée exprime que l'état préparé aux hommes par la franc-maçonnerie est l'*état de nature*, celui de *temple* indique que dans ce nouvel état l'homme sera *dieu*.

297. La *loge* ou le temple est le symbole du monde ou de l'univers : c'est ce que déclarent tous les interprètes. « Le mot de loge, dit Ragon avec son érudition affectée, vient de *loga*, qui, dans la langue sacrée du Gange, signifie monde. » Le maçon, en effet, fait profession d'être « citoyen de l'univers ».

Dans les grades inférieurs, la loge est tendue de bleu, comme la voûte du ciel. On y voit représentés le soleil, la lune et les astres. La *loge* est portée par *deux* colonnes, appelées Booz et Jakin, parce que aux y[eux de]s maçons, comme aux yeux des gnostiques [et d]es manichéens, l'univers est le produit de deux [prin]cipes « le bien et le mal, les ténèbres et la lumiè[re,] Osiris et Typhon, Ormus et Arimane, »

ples. » (*Le voile levé pour les curieux*, p. 47.) Mais cette origine n'exclut pas le symbolisme que nous signalons ici.

(1) Littré. *Dictionnaire*.

(2) Discours au grade de *Grand Élu* chez les carbonari.

Satan et Jésus-Christ, qui eux-mêmes, pour les maçons avancés, ne sont qu'une même essence et une même nature.

On trouve dans certains manuels, au grade de compagnon, les questions et les réponses suivantes, qui expliquent ce symbolisme :

« — Où avez-vous été reçu compagnon ?

— Dans une loge juste et parfaite.

— Quelle forme avait-elle ?

— Un carré long.

— Quelle en était la longueur ?

— De l'Orient à l'Occident.

— Et la largeur ?

— Du midi au septentrion.

— Et la hauteur ?

— Incalculable (comme la voûte du ciel) : des pieds, des toises et des coudées sans nombre.

— Quelle était sa profondeur ?

— De la surface de la terre au centre.

— De quoi était-elle couverte ?

— D'un dais d'azur parsemé d'étoiles (1). »

Ainsi la vraie loge du maçon ou de l'homme de la nature, celle dont le temple maçonnique n'est que le symbole, c'est *l'univers*.

298. Pendant la tenue des assemblées maçonniques, la loge ou le temple doit être *couvert*, c'est-à-dire fermé avec soin aux yeux ou aux oreilles des profanes.

(1) Le mot loge, qui désigne d'abord le *lieu* de l'assemblée, sert aussi à indiquer l'*assemblée* elle-même, de même que, dans le royaume de Jésus-Christ, le terme d'*église* est donné au *lieu* où les chrétiens s'assemblent, à chaque groupe des fidèles et à tout l'ensemble. Semblablement, dans le langage maçonnique, l'expression de *temple* désigne tour à tour le local où les sectaires se rassemblent, une fraction quelconque des apostats et toute l'humanité ramenée à l'état de nature.

« *Toutes les avenues du temple de la lumière sont gardées par des hommes fidèles et sûrs.* » Car les mystères qui s'y accomplissent doivent être soigneusement enveloppés dans de profondes ténèbres, sans doute parce que ce sont des « mystères de lumière ». « *Pour qu'une loge puisse être couverte régulièrement,* » dit un manuel, « *ce n'est pas assez que la porte qui la ferme soit double; il faut encore deux appartements d'entrée. Le premier est occupé par un frère Servant, qui en ouvre la porte à tous ceux qui se présentent; et le second, qui sépare la Loge du premier, est ce qu'on nomme la Chambre des Pas-perdus, et dans laquelle l'Expert doit toujours rester. Ceux qui désirent être admis en Loge, étant dans le premier appartement, un d'entre eux frappe à la porte des Pas-perdus; l'Expert la lui ouvre, le reçoit seul et l'examine sur les principaux points de la Maçonnerie, et surtout lui fait faire la marche et les signes; et, lorsque l'interrogé est reconnu maçon, l'Expert l'introduit en Loge avec les formalités ordinaires* (1). »

2° Le *triangle*, le *delta*, le *soleil*.
a Premier symbolisme.

299. Un emblème qui est d'un usage perpétuel dans les loges est le *triangle* ou le *delta* grec.

Dans le symbolisme chrétien, le *triangle* est quelquefois employé pour représenter l'adorable Trinité, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. En Maçonnerie, le triangle apparaît comme l'emblème d'une autre *trinité*, la trinité maçonnique, *la nature avec ses trois règnes*. « Le triangle ou la premième figure régulièrement parfaite, dit Ragon, a servi et sert encore à caractériser l'Éternel (Dieu ou la nature)... Remarquons bien que le mot Dieu, en latin comme en français a pour initiale le *delta* grec ou le triangle dont les côtés figurent *les trois règnes ou la nature ou Dieu* (2) »

(1) Recueil précieux de la maç. adonhiramite, IIe vol., p. 8.
(2) Ragon, *Orthodoxie maçonnique*, ch. XXVII.

« Le premier côté du triangle offert à l'étude de l'apprenti, dit encore Ragon, est le *règne minéral*, symbolisé par *Tubalcaïn*. Le deuxième que doit méditer le compagnon, est le règne *végétal*, symbolisé par *Schiboleth*. Dans ce règne commence la *génération* des corps ; voilà pourquoi *la lettre G est présentée radieuse aux yeux de l'adepte*. Le troisième côté est le *règne animal* dont l'étude complète l'instruction du maître et que symbolise *Mac-Bénac*. De cette triple étude ou triple science, caractéristique de chaque grade, dérive le nom de *trinosophe*, celui qui étudie ou connaît trois *sciences*, qui sont les *trois grades* ou la *maçonnerie* (1). » Aussi le maçon revendique le nom de *savant*. De même que les trois côtés du triangle sont réunis en une seule figure, ainsi les trois règnes forment un seul Dieu, qui « s'appelle Pan, Isis ou Nature ».

« Ce Dieu Trine a trois mystères que symbolisent aussi les trois côtés du triangle : 1° Tout est formé par la génération ; 2° la destruction suit la génération dans toutes ses œuvres ; 3° la régénération rétablit sous d'autres formes les effets de la destruction. »

300. Le *soleil* est souvent représenté dans les décorations maçonniques. C'est qu'en effet, le soleil est un dieu cher aux francs-maçons, comme aux gnostiques et aux manichéens. « Le culte du soleil, dit M. Renan, haut dignitaire de la Maçonnerie française, est le seul culte *raisonnable* et *scientifique* : le soleil est *le dieu particulier de notre planète.* » « *Le Titan ou le soleil est*, d'après une profession de foi *des Juges Philosophes Inconnus, le seul dieu, auteur du bien et du mal. Le Juge Inconnu* (celui qui remplace le Juge des vivants et des morts que reconnaissent

(1) Ragon. Ibid.

les chrétiens) *est le soleil, le dieu qui doit tout gouverner, qui doit régler le monde et faire le bonheur du genre humain* (à la place de Dieu et de son Christ) (1). »
Le soleil est l'astre principal de notre monde planétaire, celui qui chaque jour inonde la terre de lumière, et chaque année réveille en elle la fécondité et la vie. Il est donc nécessaire que les adorateurs de la *nature* rendent leurs hommages à une de ses principales parties.

301. En l'honneur de cet astre, toutes les loges sont orientées vers le levant ; la partie située à l'est, s'appelle *orient :* là siègent le président et les officiers, appelés eux-mêmes par dérivation, comme nous le dirons plus loin *l'orient* de la loge : vers ce lieu sont tournés tous les frères. Quelquefois, c'est la lune qui obtient la place d'honneur. Ainsi, les *Noachites* ou *Chevaliers prussiens* tiennent leur assemblée pendant la nuit, dans une salle éclairée par la lune, sans doute encore parce que les mystères qu'ils y célèbrent sont « des mystères de lumière ». « Il est défendu, suivant les statuts de l'ordre, de recevoir les rayons du soleil, ni d'aucune lumière artificielle (2). »

c Remarques. 302. Le *triangle*, le *delta*, le *soleil*, comme aussi l'*étoile flamboyante* dont nous avons parlé plus haut, symbolisent aussi, disent les interprètes, le *feu*, autre dieu de la franc-maçonnerie, « véritable Orus, fils d'Isis, matière première, source intarissable de vie, étincelle du feu incréé, semence universelle de tous les êtres, feu inné des corps, feu de la nature, auteur de la lumière, cause efficace de toute génération. C'est le feu divin qui nous fait distinguer, aimer, pratiquer la vérité, la sagesse et la justice. Sans lui

(1) Alphabet philosophique et hermétique des juges philosophes inconnus, au signe des Gémeaux.

(2) Recueil précieux de la maç. adonhir., t. II, p. 150.

point de mouvement, d'existence ; il donne la forme à la matière ; il est immense, indivisible, impérissable et présent partout. C'est lui qui est la divinité première, dont l'éclat jaillissant du chaos, c'est-à-dire de la putréfaction, *en fit sortir l'homme et tout l'univers* avec son harmonie. Il est le dieu Bel des Chaldéens, l'Oromase des Perses (1). » Ce dieu est symbolisé par la couleur *rouge*, dont l'emploi est si fréquent dans les décorations maçonniques, et dont le nom sert à désigner depuis longtemps les sectaires et tous les révolutionnaires.

303. Les mêmes emblèmes, et spécialement l'*Iod*, inscrit au milieu du triangle et de l'étoile flamboyante, symbolisent encore le dieu le plus cher des *purs*, la *déesse-raison* devant laquelle les sans-culotte aiment à se prosterner. Pour eux, « *le feu divin* » est celui de la concupiscence charnelle. Le soleil est ce que la pudeur commande de voiler. Ces « purs » adorent « la beauté sur le soleil (2) » ou le soleil sur la beauté, « la *matière rouge* source de *tous les biens* (3) », le *phallus* et le *lingam*. Ce nouveau dieu est représenté par les deux lettres équivalentes et symboliques I et G : « L'*Iod* hébraïque, initiale du mot Jéhovah, dit Ragon, signifie l'*esprit animateur* ou *le feu*, le *principe générateur* que représente aussi la lettre G, initiale du mot *Dieu* dans les langues du nord, et dont la signification *philosophique* est *génération* », principe générateur, organes de la génération (4). « *Voyez ces lumières, dit un autre sectaire, ce feu multiplié ; ce triangle unique, adoré de tout ce qui*

(1) Ragon.

(2) Ragon, *Orthod. maç.* p. 520. — C'est-à-dire mulierem in amplexu viri.

(3) Ibid.

(4) Orthod. maçonnique, ch. XXVII.

respire : voilà l'origine de toutes choses, la source de la vie, le type de la nature agissante ; c'est le feu éternel, qui anime tout, qui donne l'existence à tout; c'est Dieu sous son plus intelligible symbole (et surtout dans sa réalité la plus sensible) (1). »

304. Il semble au premier abord que les mêmes emblèmes représentent des choses très différentes; mais en réalité ils ne symbolisent que les différentes faces d'une même chose : ils signifient la *nature* dans ses diverses forces ou ses multiples manifestations.

305. Le dieu maçonnique, soit la nature en général, soit en particulier le soleil, le feu, la déesse-raison, est appelé le *Grand Architecte de l'Univers*, *Adonaï*, *Jéhovah* et même *Christ*. Un profane entend de pompeux discours adressés au « Grand Architecte de l'Univers » : il se persuade vite que les maçons adorent le Dieu incréé et créateur. Il les entend célébrer « Jéhovah », il croit qu'ils adorent le Dieu un des Juifs. Il entend leurs acclamations au « Christ »; aussitôt il conclut qu'ils rendent leurs hommages au Verbe incarné des chrétiens. Et cependant aux yeux des initiés, ces pompeux discours, ces acclamations, tout ce culte s'adressent à la nature en général, au soleil, au feu, aux parties honteuses du corps humain. Les maçons emploient les expressions des croyants, pour travestir toutes les croyances; même quand ils nient et blasphèment Dieu, ils semblent le reconnaître et l'adorer.

(1) Précis historique de l'ordre de la franc-maç. Discours, IIe vol., p. 320. — Le lecteur qui désirerait avoir plus de détail sur ces mystères abominables peut voir *La Maçonnerie pratique*, tome I, p. 19, 32, 33, 135, 175, 180, 251, etc. — Nous le renvoyons aussi à un ouvrage que doit publier prochainement un évêque américain, et où il est établi par des documents importants que « le fond des loges n'est que boue infecte ».

306. Aussi, ceux-là même qui font ouvertement profession de matérialisme, repoussent l'inculpation d'athéisme. « *Nous avons parlé de matérialistes,* dit Ragon ; *à ce sujet, combattons une erreur accréditée par la mauvaise foi. Le matérialisme est très improprement appelé* ATHÉISME. *L'athéisme n'est pas concevable : ce serait supposer des* EFFETS *sans* CAUSE, *puisque c'est la* CAUSE *de tout ce qui existe qu'on désigne par le mot* DIEU, QUI EST LA CAUSE INCONNUE DES EFFETS CONNUS (électricité, magnétisme, lumière, chaleur, tout ce qu'on voudra). *Or une pareille supposition est absurde et n'a jamais été admise par qui que ce soit, excepté par l'ignorance ou la mauvaise foi. Il ne peut donc pas exister d'*ATHÉE. *La seule division qui existe, parmi les hommes de* BONNE FOI, *est dans la question de savoir si la cause de toute existence est* SPIRITUELLE *ou* MATÉRIELLE, *c'est-à-dire isolée, indépendante de la matière, ou bien inhérente à la matière et en faisant partie intégrante. Mais un matérialiste n'est pas un athée* (1). »

3° L'équerre, le compas, la règle.....

307. Voici d'autres emblèmes qui sont d'un usage fréquent dans les loges : l'équerre, le niveau, la perpendiculaire, le maillet, le ciseau, le compas, le marteau, la pierre brute, la pierre cubique, etc.

L'*équerre* apprend à l'adepte que « la franc-maçonnerie est en possession des principes qui doivent régler toutes les choses humaines », et que « tout doit se faire dans l'esprit et le but » des sectes. « *L'équerre nous annonce que toutes nos actions doivent être réglées sur l'équité* (maçonnique) (2). » Il est aussi le symbole de l'*égalité :* « L'angle droit de l'équerre, dit Ragon, indique l'abnégation que l'homme en société doit faire de *toute supériorité* envers ses sem-

(1) Orthod. maçonnique, ch. XXXIII.

(2) Recueil précieux de la maç. adonhiramite, t. I, p. 69.

blables (pour retourner à l'état de nature), parce que la pose de l'équerre, ne laissant subsister aucune inégalité. représente fidèlement l'*égalité* que l'auteur de toutes choses (Dieu ou la nature) à établie entre tous les hommes (1). »

Le *niveau* est un autre symbole de l'*égalité*, originelle. « Le niveau symbolise l'*égalité*, base du *droit naturel* (de l'état de nature). » « *Le niveau indique que tous les hommes sont égaux; et qu'il doit régner une parfaite union entre des frères* (2). » « C'est ce niveau qui a fondé les temples », parce que l'égalité est toute la raison d'être et la fin suprême de la franc-maçonnerie.

La *perpendiculaire* signifie que « le maçon doit aller au but de l'ordre, sans se laisser détourner *par aucune affection d'intérêt ni de famille.* » Et encore : « *La* PERPENDICULAIRE *nous démontre la stabilité de notre ordre. étant élevé sur les vertus* (3). »

308. Le *maillet* est « l'emblème de la *force matérielle* nécessaire pour renverser les obstacles (à la liberté et à l'égalité maçonniques).

Le *ciseau* est le symbole des beaux-arts », il représente les sciences naturelles que le maçon doit seules estimer, les arts et les métiers de la terre qu'il doit seuls exercer et promouvoir. Mais, de même que « le ciseau serait presque *nul* sans le secours du maillet », ainsi c'est peu de tourner contre l'Église l'instruction profane, il faut à propos user des moyens violents et des révolutions sanglantes.

Le *marteau* signifie « la force dont le maçon doit s'armer pour vaincre les résistances ».

(1) Cours interprétatif...

(2) Recueil précieux de la maç. adoh.

(3) Ibid.

309. Le *compas* apprend à l'initié « qu'il doit joindre sans cesse la patience et la prudence à l'emploi de la force ». Encore, « la branche fixe du compas indique le point central d'où tout part, » c'est-à-dire l'unité du but maçonnique, « et l'autre, par son écartement, les cercles sans nombre de la franc-maçonnerie », l'universalité de l'empire auquel aspirent les sectes. Encore, « le compas, par ses deux branches égales et les cercles égaux qu'il trace, est un emblème de l'égalité maçonnique. »

La *pince*, « autre symbole de la force, sert à soulever les plus lourdes masses. » « Elle représente la fermeté d'âme, le courage inébranlable de l'homme *indépendant*, et cette puissance invincible que développe l'amour de la *liberté* chez les nations intelligentes. Elle exprime aussi la puissance du *raisonnement* (du rationalisme), la solidité de la *logique* (de la sophistique) ; elle est l'image de la *philosophie positive* dont les principes *invariables* ne donnent aucun accès au *fanatisme* ni à la *superstition.* » La *règle* apprend au maçon qu' « il doit déterminer tous ses actes d'après les principes » de l'art royal. « On joint *la règle à la pince*, pour faire bien sentir avec quelle *mesure* et avec quelle *juste appréciation* (dans le sens maçonnique) l'homme faible ou l'homme fort droit, en toutes choses, se servir de ce puissant levier (1). »

310. Les *glaives* et les *poignards* ont un symbolisme assez manifeste.

« La *pierre brute*, dit Weishaupt, est le symbole du *premier état* de l'homme *sauvage*, mais *libre*. La *pierre brisée* ou *fendue* est l'état de la *nature dégradée*, des hommes vivant en société, ne faisant plus une même famille, mais divisés suivant leurs patries,

(1) Ragon, Cours...

leurs gouvernements et leurs religions. La *pierre polie* représente l'homme rendu à sa *première dignité*, à son *indépendance originelle* (1). » Ou encore, la *pierre brute* est le maçon peu instruit ; la pierre polie est le maçon initié aux secrets maçonniques. Aussi « les apprentis travaillent à dégrossir et à ébaucher la pierre brute (2). » « *La pierre brute, à laquelle travaillent les apprentis, est l'emblème de notre âme* (avant l'initiation), *susceptible de bonnes ou de mauvaises impressions* (susceptible de recevoir une direction maçonnique ou chrétienne) (3). »

« La *pierre cubique*, sur laquelle les compagnons aiguisent leurs outils, est la pierre angulaire du *temple immatériel élevé à la philosophie* », c'est-à-dire représente l'*état de nature* qui est l'état parfait du genre humain dans le présent et dans l'avenir, celui dont le but dirige et soutient le travail du maçon. « *La pierre cubique, qui sert aux compagnons pour aiguiser leurs outils, nous fait ressouvenir que ce n'est qu'en veillant sur nous-mêmes* (pour résister aux inspirations intérieures de Dieu et aux lumières extérieures de son Évangile) *que nous pouvons nous garantir des vices* (de la foi, de l'obéissance à l'Église et aux princes) (4). »

311. « La *planche à tracer des maîtres est le bon exemple* (l'influence maçonnique) *qui nous facilite la pratique des plus éminentes vertus* (qui seule peut relever les hommes aux vertus de l'état de nature) (5). »

(1) Discours de l'Hiérophante au grade d'*Épople*.
(2) Recueil précieux de la maç. adonhiramite, t. I, p. 30.
(3) Ibid., p. 69.
(4) Ragon, Cours interprétatif...
(5) Ibid., p. 70.

« La *houppe dentelée* de nos temples est l'image de l'*union fraternelle* qui lie, par une chaîne indissoluble, tous les maçons du globe, sans distinction de sectes, ni de conditions ; son entrelacement symbolise aussi le *secret* qui doit entourer nos *mystères* (1). »

Article V — Les nombres et leur sens maçonnique

Observations préliminaires.

312. Les nombres jouent un grand rôle dans la Maçonnerie. Chaque grade est caractérisé par un nombre spécial, celui d'*apprenti* par le nombre 3, celui de *compagnon* par le nombre 5, celui de *maître* par le nombre 7, les hauts grades, par d'autres nombres déterminés. Les nombres président à la plupart des décors et des signes maçonniques. Ils règlent les marches, les applaudissements ou les batteries. Ils servent à faire connaître le degré d'initiation de chaque frère, le genre des travaux d'une loge.

Par exemple un maçon répond qu'il a l'âge correspondant au nombre de son grade : un *maître* de 30 ans répond qu'il a 7 ans, un *apprenti* de 80 ans dit qu'il a 3 ans. Dans le rite écossais ancien accepté, le *Maître Secret* a « 81 ans accomplis », l'*Intendant des Bâtiments* « trois fois 9 ans », le *Maître Élu des Neuf* « 8 et 1 ans accomplis », le *Grand Écossais de la Voûte Sacrée* « sept fois 7 ans », le *Chevalier de l'Orient* « 70 ans », le *Prince de Merci* « 81 ans », le *Souverain Prince de Royal-Secret* « un siècle et plus (2) ». Dans le rite adonhiramite, le *Maître Écossais* répond à celui qui lui demande son âge : « *Comme Apprenti, j'ai 3 ans; comme Compagnon,* 5 ; *comme Maître*, 9 ;

(1) Ragon, Cours interprétatif.

(2) Léo Taxil, *Les Frères Trois-Points*, t. II, p. 332-363.

comme Petit Architecte, 21; *comme Grand Architecte*, 27; *comme Écossais*, 81 (1) : » en sorte qu'il a 146 ans. Dans le rite de Misraïm, le *Docteur du Feu Sacré* a « 121 ans », *le Souverain Prince du Souverain Tribunal* « 151 ans », le *Sublime Chevalier Théosophe* « 206 ans », le *Souverain Prince Grand Inspecteur* « 306 ans », le *Grand Défenseur de l'Ordre* « 407 ans », le *Grand Ministre Constituant* « 509 ans (2) ». Saint-Germain avait fait croire à ses adeptes qu'il avait 1,500 ans, parce qu'il exprimait de la sorte les grades divers auxquels il était initié (3).

Nous allons donner quelques explications sur le symbolisme des premiers nombres. Nous emprunterons la plupart de ces explications à l'*Orthodoxie maçonnique* de Ragon, à cause du renom de l'ouvrage et de l'autorité de l'écrivain.

1° Le nombre *un*.

513. « *L'unité est le symbole de l'identité, de l'égalité, de l'existence, de la conservation et de l'harmonie générale* (4). » En d'autres termes, principe de tous les nombres, le nombre *un* représente *le principe de toutes les choses*, la substance unique et universelle, toujours « *identique* » à elle-même, « *la même* » en toutes choses, qui a « l'*existence* et la *permanence* par elle-même », dont l'unité est la raison première de « l'*harmonie* » de tout ce qui est. « L'UNITÉ *est ce terme éminent vers lequel se dirige toute philosophie, ce besoin impérieux de l'esprit humain, ce pivot auquel il est contraint de rattacher le faisceau de ses idées.* L'UNITÉ *est cette source, ce centre de tout ordre systématique, ce principe de vie, ce foyer inconnu*

(1) Recueil précieux de la Maç. adonhir., t. II, p. 101.

(2) Léo Taxil, *Les Frères Trois-Points*, t. II, p. 398-403.

(3) Barruel. *Mémoires pour servir à l'histoire...*, t. V, ch. x.

(4) Ragon. *Orthod. maçonnique*, ch. XXVII.

dans son essence, mais manifeste dans ses effets. L'UNITÉ *est ce nœud sublime auquel se rallie nécessairement la chaîne des causes.* » « *Hors de l'*UNITÉ, *tout est néant ; c'est par elle seule que toutes choses subsistent.* » « L'UNITÉ *est ce qu'on appelle aujourd'hui* L'ABSOLU », l'être en général, le *devenir* primitif, qui est toutes choses en puissance, et qui en se développant constitue toute substance ; principe indéterminé et universel des genres, des espèces et des individus. « Le nombre *un* désigne l'*harmonie*, l'*ordre* ou le *principe*, le *Dieu un et unique*, exprimé en latin par *solus*, d'où l'on a fait *sol*, soleil, symbole de ce Dieu », partie de ce Dieu et Dieu lui-même. Ainsi, le nombre *un* est le symbole de *Dieu*, c'est-à-dire de *la nature dans son unité.*

De même il représente le *premier* état de l'homme, l'état de *nature*, où régnait « l'*égalité* » parfaite, dont « *l'existence* » a été la source de tous les biens, dont « la *conservation* » aurait prévenu tous les maux, et dont la restauration ramènera « l'*harmonie* » l'*ordre*, le *règne* du bon principe. » « La monade ou l'unité, est le dernier terme » que se propose la franc-maçonnerie, « le dernier état » auquel elle veut ramener le genre humain, « le repos de l'être dans son décroissement », le repos futur de l'humanité.

« Le chiffre 1 a signifié » et signifie « *l'homme vivant*, corps qui se tient debout ; car l'homme est le seul des êtres vivants qui jouisse de cette faculté. » Et ainsi le nombre *un* représente encore *la nature dans sa personnification la plus haute*, *l'homme* lui-même, vrai dieu dans la nature et avec elle. « En y ajoutant une tête, on eut le signe P de la *paternité*, de la puissance *créatrice* » ; nous voici bien près de la *déesse-raison*, la plus haute « puissance créatrice » de l'homme. « Le R signifiait *l'homme en marche*, allant, *Iens*, *Iturus.* »

2° Le nombre eux.

220. « *Le nombre binaire est le symbole de la diversité, de l'inégalité, de la division, de la séparation et des vicissitudes.* » Par conséquent le nombre *deux* est le symbole de l'*état social*, qui engendre toutes les « *inégalités* », qui « *divise* » et « *sépare* » le sol en propriétés particulières, l'univers en patries diverses, le genre humain en *familles* distinctes ; d'où les socialistes concluent qu'il faut supprimer la propriété, la famille et l'État pour rétablir l'*unité* dans l'humanité.

Par conséquent aussi le nombre *deux* est le symbole des êtres, tels qu'ils nous apparaissent ; car les êtres, au lieu d'être une seule essence, sont multiples, inégaux, souvent en lutte entre eux : d'où les *nihilistes* inférent que le retour à l'unité ne peut s'opérer que par la profession du *néant* et la destruction de tout ce qui est. « *Les anciens sages, après avoir étudié les phénomènes de la nature et les lois de toutes les créations, ont cru apercevoir l'existence de deux mondes : le monde* MATÉRIEL *et visible, et un monde* INCORPOREL *et occulte ; l'un borné dans ses effets, l'autre infini dans son essence, incommensurable dans sa puissance... Mais ces deux mondes n'en sont qu'un* (1). » Le monde *matériel* est l'enveloppe du monde incorporel ou de Dieu, il le cache, le souille et le captive, disaient les anciens manichéens ; détruisons-le, disent les manichéens modernes, pour rendre à *Dieu* sa pureté et son empire « *La* DYADE *est l'état imparfait dans lequel tombe un être quand il se détache de la* MONADE *ou de* DIEU (quand il cesse d'être *incorporel* et *invisible pour devenir matériel* et *visible.*) *Les êtres, spirituels* (dans leur état primitif), *émanés de Dieu* (devenant *matériels*), *s'enveloppent dans la dyade* (déchoient de leur perfection originelle) *et ne reçoivent plus que des im-*

(1) Ragon, *Orthod. maç.*, ch. XXXVII, p. 455.

pressions illusoires (deviennent des *illusions*, disaient les anciens Manichéens, deviennent des *phénomènes*, disent les modernes : car le monde MATÉRIEL, quoique substantiellement identique au monde incorporel ou divin, est *illusoire* et *phénoménal*). » Tout le manichéisme, avec son dogme des deux principes, avec celui de l'unité d'essence de deux principes, avec toutes ses conséquences impies et immorales, est dans ces assertions de l'illustre interprète. « *Comme jadis le nombre* UN *désignait l'harmonie, l'ordre ou le bon principe, le nombre* DEUX *offrait l'idée contraire. Là commençait la science funeste du bien et du mal* (car tant qu'on ne connaît que le *monde incorporel divin* on a seulement la science du *bien*). *Tout ce qui est double, faux, opposé à l'unique réalité* (à l'invisible, à l'incorporel), *était dépeint par le nombre binaire. Il exprimait aussi l'état de contrariété dans lequel se trouve la nature, où tout est double : la nuit et le jour, la lumière et les ténèbres, le froid et le chaud, l'humide et le sec, la santé et l'état de maladie, l'erreur et la vérité, l'un et l'autre sexe, etc.* » Le mariage, en effet, avait pour symbole le nombre deux ; aussi les gnostiques et les manichéens condamnaient-ils le mariage : *prohibentes nubere.* D'autre part, les unions libres ramenaient les deux sexes à l'unité ; c'est pourquoi les mêmes sectaires permettaient tous les désordres.

3° Le nombre *trois*.

318. Nous avons déjà mentionné le symbolisme du nombre *trois* en parlant du *triangle*. « *La* TRIADE, dit Ragon, *nombre mystérieux, qui joue un si grand rôle dans les traditions de l'Asie et dans la philosophie platonicienne, image de l'Être Suprême* (de la *nature dans ses trois règnes*), *réunit en elle les propriétés des deux premiers nombres* (les propriétés de l'*unité* et de la *dyade*, en devenant le symbole des deux principes unis dans une même essence). » « *Une des doctrines*

de Manès était la trinité gnosticienne : UN *Dieu et* DEUX *principes, le bon et le mauvais. Le* PÈRE *habitait un séjour inconnu, resplendissant d'une lumière céleste; le* FILS *était le soleil, et l'*ESPRIT, *les airs* (donc le *Père*, le *Fils* et l'*Esprit* forment et sont un seul tout, « la nature, Pan ou Isis). »

319. Le nombre *trois* est aussi en Maçonnerie, le symbole de *la liberté*, de *l'égalité* et de *la fraternité*, « ternaire sacré, objet des vœux et terme des travaux des frères ».

320. « *Le chiffre 3 symbolise la terre; il est une figure des corps terrestres. Le 2, moitié supérieure du 3, est le symbole des végétaux* » *car* « *il signifie* GERME, *fécondité* » ; « *sa moitié inférieure est soustraite à la vue* », *car le principe des choses, l'*UNITÉ, *source de la* DYADE, *n'est connue que des sages.*

Concluons avec l'interprète officiel : « *Le* TERNAIRE *était pour les philosophes le nombre par excellence et de prédilection. Aussi n'y a-t-il que trois grades essentiels chez les maçons, qui vénèrent, dans le triangle, le plus auguste mystère, celui du* TERNAIRE SACRÉ (les trois règnes, la terre, l'état de nature), *objet de leurs hommages et de leur étude* (1). »

4° Le nombre *quatre*.

321. « *Le* QUATERNAIRE *est le nombre le plus parfait et la racine des autres nombres et de toutes choses.* » Dans le langage des *sages*, les *choses* sont des *nombres*; le nombre *quatre* étant, dans la physique des anciens, le nombre des éléments de la nature, est à ce titre « le nombre le plus parfait et la racine de toutes choses ». C'est pourquoi, comme le *ternaire* est le symbole de la nature dans *ses trois règnes*, ainsi le *quaternaire* est celui de la nature dans *ses quatre éléments* (2).

(1) Orthod. maç., ch. XXVII.

(2) Aussi Ragon félicite les Allemands de ce que dans leur langue « les quatre premiers nombres portent les noms des quatre éléments ». (Ibid., note.)

322. « *La* TÉTRADE, poursuit l'interprète, *exprime la première* PUISSANCE MATHÉMATIQUE (la puissance qui produit les *nombres* ou les *choses*). *Elle représente aussi la* VERTU GÉNÉRATRICE (la force innée de la matière) *de laquelle dérivent toutes les combinaisons* (et tous les corps composés, vivants ou non). *Les initiés la considéraient comme l'emblème du mouvement et de l'infini* (parce que les quatre éléments sont susceptibles de changements sans fin), *représentant tout ce qui n'est ni corporel ni sensible* (le principe actif de la matière, « feu primordial, source intarissable de vie »). *C'est comme symbole du* PRINCIPE ÉTERNEL ET CRÉATEUR *que Pythagore communiquait à ses disciples, sous le nom de* QUATERNAIRE, *le nom ineffable de* DIEU, *qui veut dire* SOURCE DE TOUT CE QUI A REÇU L'ÊTRE, *et qui, en hébreu, est de quatre lettres* », et c'est comme symbole du *principe éternel et créateur*, que Ragon et les initiés vantent le *quaternaire*, parce que les quatre éléments de la nature sont le *Dieu* véritable, la *source de tout ce qui a reçu l'être*.

323. « *C'est dans le* QUATERNAIRE *que se trouve la première figure solide, le symbole universel de l'immortalité, la* PYRAMIDE », emblème général de la *substance* et de la nature, emblème spécial de *l'homme* et de *l'humanité à l'état de nature*. « *Car si le triangle, figuré par le nombre* TROIS, *fait la base triangulaire de la pyramide, c'est l'unité qui en fait la pointe ou le sommet* », si la nature est formée des trois règnes, elle n'est qu'une même essence ; si la *liberté*, l'*égalité* et la *fraternité* sont les éléments de l'état de nature, elles procèdent d'une même loi et conduisent à une même félicité. « *Aussi, Lysis et Timée de Locres disaient-ils qu'on ne peut nommer une seule chose qui ne dépende du* QUATERNAIRE *comme de sa racine* : » il n'existe aucun être qui ne soit composé des quatre éléments, parce que « tout ce qui existe est matériel ».

324. Le nombre *quatre* est encore le symbole de l'*âme*: car l'âme est une substance formée elle-même par l'union des quatre éléments, ou plutôt elle est le *nombre*, l'ordre, l'harmonie de ces éléments : « *L'âme est un nombre, elle se meut d'elle-même; elle renferme en elle le nombre* QUATERNAIRE. »

325 Enfin, « *L'idée ingénieuse qui a fait vénérer le* TRIANGLE *fut appliquée au chiffre 4 : on a dit qu'il exprimait un* ÊTRE VIVANT, *1, porteur du triangle* Δ, PORTEUR DE DIEU, *c'est-à-dire l'homme portant avec lui un principe divin* (étant lui-même Dieu). »

5° Le nombre 9.

326. Le nombre *cinq* est en premier lieu le symbole de l'*imparfait*, de la *nature dans son état de lutte* avec elle-même, de l'*homme à l'état social :* « *Le nombre* CINQ *était considéré comme mystérieux, parce qu'il se compose du* BINAIRE, *symbole de ce qui est faux et double, et du ternaire si intéressant dans ses résultats. Il exprime donc énergiquement l'état d'imperfection, d'ordre et de désordre, de bonheur et d'infortune, de vie et de mort, qui se voit sur la terre. Il offrait même aux sociétés mystérieuses l'image effrayante du* MAUVAIS PRINCIPE, *jetant le trouble dans l'ordre inférieur, et, en un mot, le binaire* » *ou la dyade*, « *agissant dans le ternaire* », *dans la nature.*

327. A un autre point de vue, le nombre *cinq* est le symbole du *parfait :* il signifie l'*union des sexes* dans la *loi de nature :* « *Sous un rapport différent, le* QUINAIRE *était l'emblème du mariage* (de l'œuvre de la chair), *parce qu'il est composé de deux* (symbole des deux conjoints) *et de trois* (symbole de la nature et de la loi de nature). *Aussi Junon, présidant à l'hyménée, avait-elle pour hiéroglyphe le nombre* CINQ. »

328. En troisième lieu, « *les anciens représentaient le monde* », la nature ou Dieu, « *par le nombre* CINQ. *Diodore en donne pour motif que ce nombre représente la terre, l'eau, l'air, le feu et l'éther ou* SPIRITUS. *De là*

l'origine de PENTE (πεντε), *qui, en grec, veut dire* CINQ, *et de* PAN *qui signifie tout.* »

329. Enfin le nombre *cinq* est spécialement le symbole du principe actif du *grand tout*, ce que certaines écoles de philosophie ont appelé la *forme* et l'*âme* du monde, ce que notre interprète appelait précédemment « le monde invisible, incorporel, infini », et encore, « le principe insensible, éternel et créateur, source de tout ce qui a reçu l'être » : « *Le nombre* CINQ *désignait la* QUINTESSENCE UNIVERSELLE, *et symbolisait, par sa forme* ʃ L'ESSENCE VITALE, L'ESPRIT ANIMATEUR *qui serpente dans toute la nature. En effet, ce chiffre ingénieux est la réunion des deux accents* ‘’ *placés sur ces voyelles qui doivent être ou nom* ASPÉRÉES (sic) (1). *Le premier signe* ‘ *a le nom d'esprit fort, il signifie* L'ESPRIT SUPÉRIEUR, *l'esprit de Dieu aspiré (spiratus) respiré par l'homme* », (qui, grâce à cette aspiration ou à cette respiration, est participant de la nature divine et Dieu lui-même). *Le second signe* ’ *s'appelle* ESPRIT DOUX, *il représentait l'esprit secondaire, l'esprit purement humain.* »

6° Le nombre *six*.

330. Le nombre *six* est un autre symbole de la *nature* : « *Le nombre six était, dans les mystères anciens, un emblème frappant de la* NATURE, *comme présentant les* SIX *dimensions de tous les corps; les six lignes qui en composent la forme, savoir : les quatre lignes de direction vers le nord, le midi, l'orient et l'occident, avec les deux lignes de hauteur et de profondeur, répondant au zénith et au nadir.* »

331. Le nombre *six* est encore ou plutôt par suite, un

(1) L'auteur explique ce terme par cette note savante : « Prononcées rudement (aspere) *hiatusement*. Il n'y a que dans le dictionnaire de l'Académie et autres de même force, où l'on apprend qu'on aspire en parlant. » Orthod. maç., p. 431.

symbole des mystères de la *déesse-raison*. « *Le* SÉNAIRE HIÉROGLYPHIQUE, *le* DOUBLE TRIANGLE *équilatéral, est le symbole de la commixtion des trois* FEUX *(du mâle) et des trois* EAUX *(de la femelle), d'où résulte la procréation des éléments de toutes choses. C'est pourquoi les anciens avaient consacré à* VÉNUS *le nombre six, puisque les réunions des deux genres ou sexes, et la spagirisation de la matière par* TRIADES *sont nécessaires pour développer cette force génératrice, cette vertu prolifique, cette tendance à la reproduction, innée dans tous les corps* », et qui rend le corps humain digne d'adoration.

332. Et encore, « *le chiffre* 6 *était le symbole du* GLOBE TERRESTRE ANIMÉ D'UN ESPRIT DIVIN » ; car la partie inférieure de ce chiffre, 6, représente l'*univers* ; et la partie supérieure, ou l'*esprit aspiré* ', est l'emblème de l'*esprit divin*, comme il a été dit plus haut : le globe est donc, comme l'homme, comme toute chose, animé d'un esprit divin et est dieu : « L'univers est un Dieu vivant. » Le même mystère s'exprime par le nombre 365 : « *Le chiffre 365 se lisait de droite à gauche et signifiait :*

l'esprit du *globe animé* de la *terre*. »
5 6 3

7° Le nombre sept.

333. « *Jamais nombre n'a été si bien accueilli que le* SEPTENAIRE. » En effet « *les pythagoriciens le regardaient comme formé des nombres* TROIS *et* QUATRE, *dont le premier leur offrait l'image des trois éléments matériels* (des trois règnes de la nature ou de Dieu) *et le deuxième leur peignait le principe de tout ce qui n'est ni corporel ni sensible* (de l'ordre, de l'harmonie, de l'idéal, en un mot de Dieu encore) ; *il leur présentait, sous ces rapports, l'emblème de tout ce qui est parfait* (de la nature ou de Dieu sous deux aspects). *Considéré comme composé du* SENAIRE *et de l'*UNITÉ, *ce nombre servait à désigner le* CENTRE INVISIBLE, *ou l'*ESPRIT (la

force innée, la vertu génératrice) *de* CHAQUE *chose, parce qu'il n'existe aucun corps dont* SIX *lignes ne constituent la forme, qui n'existe pas sans un* SEPTIÈME *point intérieur* (quintessence, esprit, principe divin), *comme centre et réalité de ce corps, dont les dimensions extérieures ne donnent que l'apparence »* (*car les corps ne sont* RÉELS *que par leur essence invisible qui est l'essence divine elle-même; tout le reste est « apparence, » « phénomène, » « illlusion, » « mal »*). Ainsi le nombre *sept*, comme la plupart des nombres précédents, est le symbole de la *nature* en général, et de *chaque substance* en particulier, c'est-à-dire, aux yeux du sectaire, de *Dieu* lui-même.

334. « PAN, *qui d'abord signifiait* LE GRAND TOUT (l'univers ou Dieu), observe l'auteur, *a fini par dégénérer en un dieu champêtre. Malgré l'étymologie, on aurait peine à découvrir son premier sens, s'il n'avait conservé sa* FLUTE AUX SEPT TUYAUX, *emblème des sept planètes, des sept notes de la musique, des sept couleurs et de toute l'harmonie septenaire. En Arcadie, on le représentait quelquefois sans flûte, mais il avait sept étoiles sur la poitrine. Il portait* LA BARBE, *signe de* PATERNITÉ *et de* FORCE GÉNÉRATRICE, *et, de plus, les cornes regardées autrefois comme signe de noblesse et de force.* » « *Le chiffre 7, chez les Égyptiens, symbolisait la* VIE; *c'est pourquoi la lettre Z des Grecs, qui n'est qu'un redoublement de 7, est l'initiale du verbe Zaô, je vis, et de Zeus (Jupiter) père de la vie.* » Ce nombre est donc le symbole de la vie, des principes et des organes de la vie, où réside plus abondamment « la force génératrice » de Pan, dignes par conséquent du culte dû « au grand Tout ».

8° Le nombre huit.

335. Le nombre *huit* est le symbole de *l'état de nature* : « *Le nombre* HUIT *ou, l'*OCTAIRE, dit Ragon, *désignait la loi naturelle et primitive qui suppose tous les hommes égaux.* » Dans l'Église, le nombre huit est

le symbole de la rédemption, du baptême, du repos futur dans la gloire; en Maçonnerie, « *le nombre huit symbolise la perfection* » future de l'humanité par « la régénération de l'égalité et de la liberté primitives »; « *sa figure 8 ou ∞ indique le mouvement perpétuel et régulier de l'univers* », ou le *progrès continu* par lequel tout s'achemine vers ce terme heureux.

9° Le nombre neuf.

336. Le nombre *neuf* est le symbole de la *substance corporelle*. « *Le nombre neuf est un nombre mystérieux pour un franc-maçon, parce qu'il est le carré du nombre trois, ou des trois lettres qui composent en hébreu le mot* JÉHOVAH, *qui est, selon les francs-maçons, le nom du Grand Architecte de l'Univers* (de la nature) *et l'abrégé des attributs de la divinité* (de la nature), *divisés, selon les rabbins ou la cabale, en quatre-vingt-un attributs ou noms de la divinité, extraits de la sainte Écriture. On a fait sur ce plan un carré magique, où le nombre neuf est merveilleusement distribué par trois, il donne 27; ce nombre multiplié par 3 donne 81, qui est le nombre parfait sur lequel on règle le nombre des lumières qui éclairent la réception d'un Maître Écossais* (1). »

337. Ragon va nous expliquer davantage le symbolisme du nombre *neuf*, en nous rappelant la nature du « dieu cher de la franc-maçonnerie ». « *Si le nombre* TROIS *a été célébré chez les premiers sages, celui de* TROIS FOIS TROIS *n'a pas eu moins de célébrité, parce que, suivant eux, chacun des trois éléments qui constituent nos corps est ternaire : l'*EAU *renfermant de la* TERRE *et du* FEU; *la* TERRE *contenant des particules* IGNÉES *et* AQUEUSES, *et le* FEU *étant tempéré par des globules d'*EAU *et des corpuscules* TERRESTRES, *qui lui servent d'aliment. Aucun des trois éléments ne se trouvant ainsi dégagé des deux autres, tous les êtres matériels composés de ces trois*

(1) Le voile levé pour les curieux, etc., 1791, p. 49.

éléments, dont chacun est triple, peuvent dès lors se désigner par le nombre figuratif de TROIS FOIS TROIS, *devenu le symbole de toute* CORPORISATION. *De là, le nom d'*ENVELOPPE NEUVAIRE *donnée à la matière* (car la matière est *l'enveloppe, l'écorce, le dehors* de l'essence *invisible* et *incorporelle* ou de *Dieu*). *Toute étendue matérielle, toute ligne circulaire a pour signe représentatif le nombre* NEUF, *chez les pythagoriciens, qui avaient observé la propriété que possède ce nombre de se reproduire sans cesse lui-même et en entier dans toute multiplication, et qui offre à l'esprit un emblème bien frappant de la matière qui se compose sans cesse à nos yeux, après avoir subi mille et mille décompositions.* » Ces explications ne sont peut-être pas toutes scientifiques; mais elles n'en révèlent que mieux le manichéisme de la Maçonnerie.

338. Le chiffre 9 est spécialement le symbole de la substance dans la faculté qu'elle a de se reproduire : « *Le chiffre 9 symbolise l'œuvre génératif, ou l'aspect d'un petit être conglobé* DONT LA PARTIE INFÉRIEURE SEMBLE FAIRE EFFUSION DE SON ESPRIT DE VIE. » « *Le nombre mystérieux de mois dans lequel il fallait être initié pour arriver successivement au dernier grade formait le nombre 81 : 8 et 1 font 9, comme 8 et 1 font 81, comme 9 fois 9 font 81, tous nombres parfaits* (parce qu'ils représentent le but suprême). *Un maçon qui avait rempli son temps, cueillait enfin, disait-on, la* ROSE MYSTIQUE (appelée plus haut lumière, feu, soleil, et plus loin *croix*) (1). »

339. Et toutefois le nombre *neuf* ne représente pas la substance corporelle comme divine, ainsi qu'elle nous a été montrée plusieurs fois, mais plutôt comme livrée au mauvais principe, ainsi que les manichéens la considéraient souvent : « *Les anciens ne voyaient pas*

(1) Au rite d'Hérodom. Ragon, p. 130.

ce nombre sans éprouver une sorte de terreur; ils le considéraient comme mauvais présage, comme symbole de versatilité, de changement et l'emblème de la fragilité des choses humaines. Si la figure du nombre 6 était le symbole du globe terrestre animé d'un ESPRIT DIVIN, *la figure du nombre 9 symbolisait la terre, sous l'influence du* MAUVAIS PRINCIPE. *De là cette terreur qu'inspirait le neuvaire.* »

Aussi le nombre *neuf* était-il le symbole de l'*imparfait*, de la religion, de la famille, de l'état social en général, comme le nombre *quatre* l'était du *parfait*, de la liberté, de l'égalité, de l'état de nature. « *Les sages ont dit que l'homme s'étant trompé et jeté dans un labyrinthe inextricable,* EN ALLANT DE QUATRE *à* NEUF, *le seul chemin qu'il ait à prendre pour sortir de ces routes ambiguës, de ces détours désastreux et du gouffre de maux où il s'est plongé, c'est de rebrousser chemin et* D'ALLER DE NEUF A QUATRE. »

10° Le nombre *ix*.

340. Le nombre *dix* est le symbole de *la nature dans son universalité et sa perfection :* « *Le nombre* DIX *ou* DÉNAIRE *est la mesure de tout et il ramène à l'unité des nombres multipliés. Contenant tous les rapports numériques et harmoniques, et toutes les prérogatives des nombres qui le précèdent, il termine* L'ABAQUE *ou la table de Pythagore. Ce nombre figurait aux sociétés mystérieuses l'assemblage de toutes les merveilles de l'univers. Elles le traçaient ainsi* Θ, *c'est-à-dire l'unité au milieu du zéro, comme le centre d'un cercle, symbole de la divinité* », ou comme l'unité dans l'*enveloppe neuvaire*, Dieu identique à la nature, force innée et génératrice de la matière. « *Elles voyaient dans cette figure tout ce qui est digne de fixer la pensée;* LE CENTRE, LE RAYON *et la* CIRCONFÉRENCE *leur représentaient* DIEU, L'HOMME *et* L'UNIVERS » ne formant qu'une même substance, une même nature, comme le centre, le rayon et la circonférence font une même figure.

« *Puis, dix étant l'unité suivie du zéro, ou placée au milieu du zéro, indique que hors de l'unité* (*du* GRAND TOUT), *tout est néant, et que c'est par elle seule que toutes choses subsistent* (*car « les deux mondes ne sont qu'un »*). »

341. Le nombre *dix* était spécialement le symbole de l'*harmonie* du monde, et, à ce titre, des œuvres de Vénus. « *Ce nombre était, pour les sages, un signe de concordance, d'amour et de paix. Il est aussi pour les maçons, un signe d'*UNION *et de* BONNE FOI, *puisqu'il se trouve exprimé par la jonction des deux mains ou* LA GRIFFE DE MAITRE, *dont le nombre des doigts donne* DIX » et qui donne le sceau à toutes les cérémonies maçonniques, comme « le nombre dix termine tous les nombres. »

11° Le nombre *douze*.

342. « *Le nombre* DOUZE, *comme le* NOMBRE SEPT, *est célèbre dans le* CULTE DE LA NATURE. » En effet, « *les deux plus fameuses divisions du ciel sont celle par* SEPT, *qui est celle des planètes, et celle par* DOUZE *qui est celle des signes... Le nombre douze est* » *donc* « *l'image du* ZODIAQUE, *et, par conséquent, celle du* SOLEIL *qui en est le chef.* »

12° Remarque.

343. Avons-nous besoin de faire remarquer au lecteur la simplicité du symbolisme que nous venons d'expliquer ? Chacun des nombres que nous avons parcourus, représente *la nature :* la nature dans son unité et sa diversité ; dans ses principes occultes, ses éléments et ses règnes ; dans ses forces, spécialement dans sa vertu génératrice ; dans son ensemble et ses principales parties, spécialement l'homme et le soleil : mais toujours *la nature*, avec les caractères de Dieu lui-même, incréée, éternelle et indépendante, principe, centre et fin de toutes choses. *Matérialisme* et *panthéisme ;* voilà le fond de ce symbolisme. « *L'unité se développe en deux, s'achève en trois au dedans, pour produire quatre au dehors ; d'où, par six,*

sept, huit, neuf elle arrive à cinq, moitié du nombre sphérique qui est dix (retrouvant partout les mêmes mystères). » Aussi, « *quel est le nombre génératif ? Dans la divinité, c'est l'unité; dans les choses créées, c'est le nombre deux : parce que la divinité* UN *engendre* DEUX, *et que dans les choses créées deux engendre un. Quel est le nombre le plus majestueux ? C'est le nombre trois, parce qu'il dénote* (symbolise) *la triple essence divine* (le triple règne de la nature). *Quel est le nombre le plus mystérieux ? C'est le nombre quatre, parce qu'il renferme tous les mystères de la nature. Quel est le nombre le plus occulte ? C'est le nombre cinq, parce qu'il est renfermé dans le centre des composés* (la chambre du milieu sans doute). *Quel est le nombre le plus salutaire ? C'est le nombre six, parce qu'il renferme la source de notre bonheur spirituel et temporel* (quorum deus venter est). *Quel est le nombre le plus parfait ? C'est le nombre dix, parce qu'il contient l'unité qui a tout fait, et le zéro, symbole de la matière et du chaos, duquel tout est sorti : il comprend donc dans sa figure le créé et l'incréé, le commencement et la fin, la puissance et la force, la vie et le néant. Dans l'étude de ce nombre se trouve le rapport de toutes choses, la puissance du Créateur, les facultés de la créature, l'α et l'ω de la science divine, de la science de la nature* (1). »

Chapitre II

Les Hauts grades

° Raisons de [...]stitution des [...]ts grades.

314. Dans les anciennes sectes gnostiques et manichéennes, il n'y avait que trois grades. Il est vraisemblable qu'il en a été de même à l'origine dans les sectes maçonniques. L'initiation commençait au grade

(1) Ragon, *Orthod. maç.*, citations cabalistiques, c. XXXIX.

d'*apprenti*, se poursuivait dans celui de *compagnon*, et s'achevait dans celui de *maître*.

Aujourd'hui la plupart des instituts possèdent de *hauts grades*. En effet, depuis longtemps, la *lumière* n'est plus donnée aux maçons des trois premiers degrés. Vainement l'*apprenti* espère que les secrets lui seront communiqués lorsqu'il sera reçu *compagnon*; vainement le *compagnon* pense que le voile se déchirera lorsqu'il deviendra *maître* : le *maître* comme le *compagnon*, comme l'*apprenti*, se trouve en présence de formules équivoques, de cérémonies *mystérieuses*, de symboles de toutes sortes : la réalité cachée sous ces signes lui est soigneusement dissimulée. Il est *maître maçon*, et il ignore absolument le dessein du temple qu'il concourt à bâtir.

Dès qu'on se mit à admettre un grand nombre d'hommes au grade de *maître*, sans leur communiquer les secrets, il devint nécessaire de multiplier « les degrés de l'ascension dans l'initiation mystique », de créer de nouveaux grades inconnus des maçons inférieurs et destinés aux vrais initiés. « *Comme les trois grades de la Maçonnerie ordinaire*, dit Louis Blanc, *comprenaient un grand nombre d'hommes opposés par état et par principes à tout projet de subversion sociale, les novateurs multiplièrent les degrés de l'échelle mystique à gravir ; ils créèrent des arrière-loges réservées aux âmes ardentes ; ils instituèrent les hauts grades... sanctuaire ténébreux dont les portes ne s'ouvraient à l'adepte qu'après une longue série d'épreuves calculées de manière à constater les progrès de son* ÉDUCATION RÉVOLUTIONNAIRE, *à éprouver la constance de sa* FOI (de son obéissance aveugle), *à essayer la trempe de son cœur* (1). »

345. D'autres causes contribuèrent à multiplier les

(1) Hist. de la révol., t. II, p. 30.

hauts grades. Des chefs ambitieux crurent y voir un moyen d'étendre et de fortifier l'influence des sectes et leur propre puissance. Souvent on augmenta les grades pour accroître les revenus de la *caisse :* car toute réception se paie, et le plus souvent chaque initié donne une contribution annuelle proportionnée à l'élévation de son grade. « *Il y a des hauts grades*, dit un orateur de loge, *que la cupidité a inventés pour tirer de l'argent de ceux qui ont voulu les posséder* (1). » Enfin la jalousie des instituts entre eux, l'esprit d'imitation, celui d'innovation firent très souvent créer de nouveaux grades, en restaurer d'anciens, en copier d'existants. « *L'invention moderne des hauts grades*, avoue un illustre maçon, *est l'effet des prétentions et de l'envie de dominer* (2). » « *Une foule de hauts grades*, dit un autre, *sont enfants de l'orgueil et de l'avidité* (3). » « *Cette multiplicité de grades*, ajoute un troisième, *a été enfantée par la* CUPIDITÉ, *le* CHARLATANISME, *et l'extravagance* (4). » » *Des spéculateurs, des charlatans, d'intrigants sectaires*, conclut Ragon, *ont introduit les hauts grades* (5). »

346. Il faut donc distinguer dans les rites deux classes de grades : les *grades inférieurs* d'*apprenti*, de *compagnon* et de *maître*, qui depuis longtemps ne sont plus accompagnés de l'initiation aux secrets de la franc-maçonnerie, et les *grades supérieurs*, ou *hauts grades* qui sont censés n'appartenir qu'aux maçons

(1) Discours historique sur l'ordre des *Chev. Bienf. de la cité sainte de Jérusalem*, pris dans le rituel de l'ordre, cité par Ragon, *Orth. maç.*, p. 252.

(2) L'Étoile Flamboyante par le baron *De Tschoudy*, t. I, p. 163, cité par Ragon.

(3) F.·. Vernhes, *Le Parfait Maçon*, p. 197.

(4) F.·. Beyerlé, *Essai sur la Franc-Maçonnerie*, préface.

(5) Orthod. maç., p. 110.

initiés. « *La maçonnerie, envahie pour ainsi dire, et prise d'assaut dans ses premiers grades par le vulgaire, s'est réfugiée dans les grades supérieurs* (1). »

On désigne souvent les premiers sous les noms de *grades symboliques*, peut-être parce que ceux qui y sont admis connaissent des emblèmes et des figures dont le sens leur reste caché ; de *Maçonnerie bleue*, soit à cause de la couleur qui domine dans les décors, soit parce que les adeptes continuent de croire au Dieu *du ciel*, ou encore, si vous le voulez, parce qu'ils voient dans la franc-maçonnerie tout autre chose que ce qui y est.

Les hauts grades s'appellent les *grades philosophiques*, parce que ceux qui y parviennent sont les maçons philosophes, initiés au sens des symboles et possédant la véritable science ; les *grades chapitraux*, parce qu'un grand nombre des ateliers de ces grades portent le nom de chapitres ; la *Maçonnerie rouge*, soit parce que cette couleur reparaît souvent dans les insignes, soit parce que les initiés cessent de reconnaître le Dieu du ciel pour ne plus adorer que la nature, spécialement le soleil, le feu, le principe générateur.

2° Nombre des hauts grades.

317. Tous les rites, nous l'avons dit, possèdent les trois grades *symboliques*. Les grades *philosophiques*, au contraire, varient dans les divers instituts. Le *rite français* a ajouté 4 grades aux grades symboliques, et en compte par conséquent 7, du moins dans l'observance primitive. Le rite *des anciens maçons libres acceptés* d'Angleterre en a le même nombre. *Le rite d'Hérodom* en compte 25, *le rite écossais philosophique* 30, *le rite écossais ancien accepté* 33. *Le rite d'York* avoue 3 grades, 7 au plus, mais il en possède

(1) Précis historique de l'ordre de la franc-maç. Discours, IIe vol., p. 339.

un bien plus grand nombre, quoique les maçons de ce rite ne portent jamais un titre plus élevé que le septième, celui de *Royale-Arche*. Depuis la réforme faite au convent de Wilhemsbad, le *régime rectifié*, souvent désigné sous le nom de rite *de la stricte observance*, ou *rite ecclectique*, n'avait primitivement que 3 grades; il en a aujourd'hui 5, dont le dernier est divisé en 3 sections. Le *système de Zinnendorf* en possède 7, le *rite suédois* 12, le *rite de Misraïm* 90. *L'illuminisme* avait 3 grades, le *martinisme* 10, le *rite de Srœder* 7, et celui *de Memphis* 92 (1).

Cette énumération est loin d'être complète; mais elle suffit, nous le pensons, pour donner une idée de la variété qui règne dans les divers rites au sujet du nombre des grades. Ragon porte à plus de mille la somme des grades de tous les rites, et Léo Taxil à plus de quatorze cents.

Dans certains rites, les hauts grades sont conférés avec toutes les cérémonies prescrites par le rituel, comme le sont dans tous les rites les grades symboliques. Dans quelques rites, plusieurs des hauts grades se donnent aux maçons bien méritants *par communication*, c'est-à-dire sans les cérémonies du rituel.

Enfin il y a des ateliers qui pratiquent plusieurs rites : les hauts grades de ces divers rites sont souvent alors mêlés ensemble pour former une échelle unique dont les degrés sont franchis un à un ou plusieurs à la fois selon la ferveur des initiés et la volonté ou les caprices des supérieurs.

3° Caractère général des hauts grades.

248. Nous ne parlerons pas en détail des hauts grades de chaque secte maçonnique; à raison de leur multitude, la tâche serait immense. Ajoutons que ce

(1) V. Ragon, *Orthod. maçonnique*, p. 1-250. — Léo Taxil, *Les Frères Trois-Points*, Tom. Ier, p. 295-315.

serait un travail inutile; car leurs auteurs se sont inspirés les uns des autres et souvent même se sont copiés. Il nous suffira de signaler la pensée générale qui a présidé à leur institution et de voir l'application de ce que nous dirons dans quelques-uns des plus célèbres.

Les cérémonies des hauts grades symbolisent, comme celles des premiers degrés, *le but et la nature de la franc-maçonnerie*, souvent toutefois *sous un aspect particulier et restreint.* Nous avons vu que les *grades inférieurs* proposent au zèle de l'initié la restauration de l'état de nature, comme de l'état de félicité primitive qu'il faut ramener sur la terre, et la destruction de l'Église, de l'État et de la famille, l'anéantissement de toute autorité et de toute loi, comme la rédemption du péché originel, et la délivrance de tous les fléaux. A leur tour, les *grades philosophiques* représentent la société avec toutes ses institutions comme un édifice à renverser, et l'état de nature comme le temple à construire. Tantôt ce but est proposé dans tout son ensemble. Tantôt et le plus souvent, il l'est dans quelqu'une de ses parties : ici l'Église et la Papauté sont représentées sous les emblèmes du mal ; là l'initié jure de combattre et d'abolir la royauté, de restaurer la souveraineté du peuple, d'établir la communauté du pouvoir et même des biens ; ailleurs le feu ou le soleil est proposé à son adoration ; ailleurs encore, il apprend que toute la morale consiste à vivre indépendant et à s'abandonner aux attraits de la nature.

Ce symbolisme étant plus restreint dans son objet, se trouve aussi plus transparent. C'est ce qui a provoqué contre les hauts grades les colères de certains sectaires soucieux du secret maçonnique : « *Les hauts grades sont faux et dangereux*, dit Ragon dans l'*Orthodoxie maçonnique, parce qu'ils donnent lieu à des*

schismes, à des inimitiés, à des procès, (et surtout) *aux libelles excusables des Barruel et autres, et aux persécutions de l'autorité* (1). »

349. Les grades supérieurs et les grades inférieurs ne se rapportent donc pas à deux ordres d'idées, mais à un seul : les uns et les autres symbolisent l'*état de nature*, la *liberté*, l'*égalité* et la *fraternité*, la *vérité*, la *vertu* et la *morale*; les uns et les autres enseignent l'insurrection contre tout l'ordre social établi par Dieu, contre toute autorité qui émane de la sienne ; dans les uns et les autres circule le même esprit d'impiété et d'insurbordination.

C'est qu'en effet la franc-maçonnerie n'a pas plusieurs secrets, mais un seul. Elle est la milice de Satan, et en quelque sorte Satan lui-même ; elle est l'Adversaire de Dieu et des enfants de Dieu ; elle est la révolte personnifiée, la révolte audacieuse qui blasphème ; en un mot elle est la *révolution* : voilà son secret. C'est ce secret qui fait le fond de tout son symbolisme, dans les hauts grades comme dans les grades inférieurs. « *La franc-maçonnerie est avant tout une sorte de laboratoire, où les* GRANDES IDÉES MODERNES (*de liberté et d'égalité*) *viennent se combiner et s'affirmer pour se répandre ensuite dans le monde profane sous une forme palpable et pratique* (2). »

Aussi celui qui a pénétré le sens de ce qui se fait et se dit dans la réception de l'*apprenti*, du *compagnon*, du *maître*, n'apprendra rien de nouveau dans les grades supérieurs; il assistera seulement à une nouvelle représentation et à un nouvel enseignement de ce qu'il a appris dans les premiers grades.

350. Bien plus, non seulement l'ensemble des choses signifiées, mais même celui des symboles est le

(1) P. 111.
(2) Un franc-maçon belge.

même. Les maçons des hauts grades comme ceux des grades symboliques se réuniront autour du cerceuil de leur maître, pour pleurer sa mort et s'exciter à la venger sur les adversaires de l'état de nature. Ils auront des poignards et des épées, dont ils menaceront les mêmes ennemis, « la superstition, l'ignorance, l'ambition, le fanatisme ». Ils auront des compas, des marteaux, des truelles, des équerres, pour construire le même temple. Le triangle, le soleil, les étoiles, décoreront encore les lieux de réunion et paraîtront dans les insignes des frères.

351. Entrons maintenant dans quelques détails, voyons quelques-unes des cérémonies des principaux *grades philosophiques;* de ceux-là surtout qui semblent avoir servi de types à tous les autres. Nous commencerons par les *hauts grades du rite français;* ils méritent une attention spéciale, car ils se retrouvent dans la plupart des rites ; et Ragon, qui dans son ouvrage de l'*Orthodoxie maçonnique* se montre l'ennemi des rites chapitraux et des hauts grades, fait une exception en faveur du rite français et de ses hauts grades : « Le rite chapitral français, dit-il, est le seul de tous les rites supermaçonniques qui soit rationnel (1). »

Article II — Les hauts grades du rite français

1° Grade d'*Élu*
a Les principales cérémonies.

352. Le premier des hauts grades du rite français est celui d'*Élu*.

Pour la réception d'un candidat, trois chambres sont préparées :

La première est la *chambre de préparation.* Une table de bois est au milieu; une bougie jaune, portée

(1) Orth. maç., p. 342.

sur un chandelier teint en noir, 'est sur la table. On lit sur les murs trois inscriptions dont la principale est celle-ci : *le crime ne peut être impuni.*

La seconde chambre, appelée *la chambre du conseil*, mérite une attention spéciale. Elle est tendue de noir, parsemée de larmes rouges ; l'autel est rouge, bordé de noir ; au milieu, un poignard jetant neuf flammes noires en manière de rayons ; autour, des larmes noires. A gauche de l'autel est un tableau représentant trois têtes placées chacune sur un épieu avec les outils ou armes des trois compagnons assassins. Dans le rite écossais, ce sont trois squelettes armés chacun de l'instrument qui a servi au meurtre d'Adonhiram, et placés à l'orient, à l'occident, au midi.

La troisième chambre s'appelle la *chambre obscure* ou *la caverne.* Dans l'un des angles se trouve un réduit, et dans ce réduit, une lampe placée sur une pierre, plus loin un mannequin représentant un homme assis. On lit sur un transparent : *Vengeance!*

Les frères sont réunis dans la chambre du conseil. Tous ont en main un poignard, et sont décorés d'un cordon noir passant de l'épaule gauche à la hanche droite et portant un petit poignard à poignée d'or et à lame d'argent. Dans le *rite adonhiramite*, tous les assistants sont vêtus en noir, et portent un plastron sur lequel sont brodés une tête de mort, un os et un poignard, qu'entoure la devise : *Vaincre ou mourir.*

Le candidat est conduit dans la chambre obscure, un bandeau sur les yeux, les mains couvertes de gants ensanglantés. Là, le genou droit en terre, la main droite nue sur « le livre de la sagesse » (des statuts) et la gauche tenant un compas qui embrasse un maillet, il fait le serment de « *ne jamais révéler les secrets qui donnent le titre sublime de maître élu* », et

« *de sacrifier aux mânes d'Adonhiram les parjures qui pourraient révéler aux profanes quelqu'un des secrets* ».

A un signal donné, il se découvre les yeux, et une voix lui crie : « Prenez la lampe (la seule qui éclaire la chambre); prenez ce poignard (un poignard est auprès de lui); frappez tout ce que vous trouverez qui vous résistera; défendez-vous; vengez votre maître et rendez-vous digne d'être élu. » Le poignard à la main droite, la lampe à la main gauche, il s'avance. Un « fantôme » (le mannequin préparé d'avance) se trouve sur ses pas. La voix lui crie : « Frappez, vengez Adonhiram : voilà son assassin. » Il frappe, la tête tombe; et la voix crie de nouveau : « Quittez la lampe, prenez cette tête par les cheveux, levez votre poignard. »

Le *Très Sage* (le président) conclut toute cette représentation par ces paroles dignes d'attention : « *Venez et apprenez que tout ce que vous venez de faire est une image des obligations que vous contractez aujourd'hui.* »

Puis il lui donne le *tablier* « en signe du deuil que portent tous les Élus de la mort d'Adonhiram », les *gants* pour lui apprendre que « l'innocence seule a du chagrin sans remords », le *poignard* destiné à « punir le crime, secourir les frères et châtier le meurtre ». Les mots sont *Nekar*, *Nekam*, qui signifient *vengeance*.

353. Dans l'*Élu de Pérignan au rite Écossais*, on raconte le supplice affreux de deux des meurtriers d'Hiram. « A dix heures du matin ils furent attachés à deux poteaux par les pieds, le cou et les bras liés par derrière. On leur ouvrit le corps depuis la poitrine jusqu'aux parties honteuses, et on les laissa de cette façon à l'ardeur du soleil l'espace de huit heures. Les mouches et les autres insectes s'abreuvèrent de

leur sang. Ils faisaient des plaintes si lamentables qu'ils émurent leurs bourreaux : ce qui les obligea de leur couper la tête. Leurs corps furent jetés hors de Jérusalem pour être exposés aux bêtes féroces. Salomon ordonna que leurs têtes jointes à celle du premier, fussent exposées hors de la ville, sur des pieux, dans le même ordre que ces meurtriers s'étaient placés aux portes du temple pour assassiner Adonhiram (1). »

b Observations.

354. La signification des cérémonies ne saurait être douteuse. *Le maître* avait appris qu'il devait travailler à venger Adonhiram ; *l'Élu* est instruit que pour cette vengeance il doit employer *la force*.

Et nous le demandons maintenant, après cet étalage de poignards, après tout cet ensemble de cérémonies et de discours qui respirent la violence, n'est-il pas étrange que certains esprits s'obstinent à ne voir dans la franc-maçonnerie qu'une association pacifique. une simple société de bienfaisance ? N'est-il pas manifeste au contraire que ces « doux et pacifiques Élus », devront, pour être fidèles à leurs serments, proscrire la religion, mettre à mort les rois, dépouiller et égorger tous ceux qui leur résisteront ? Et, en effet, une fois déjà ils ont eu le pouvoir en main. Or leur gouvernement s'est appelé *le régime de la Terreur*.

2° le Grade de *Grand Elu* ou *d'Ecossais ou de Pretre-Maçon*,
a Les principales cérémonies.

355. Pour conférer ce grade, il faut trois chambres encore, la première appelée *chambre de préparation*, la seconde *voûte sacrée*, la troisième *le temple dans sa perfection*.

Comme dans le grade précédent, la seconde mérite une spéciale attention. Elle est censée représenter une voûte souterraine. La couleur en est rouge. A l'Orient est un piédestal triangulaire de marbre rouge, enrichi

(1) Recueil précieux de la Maç. adonhiramite, t. II, p. 42.

de sculptures et de moulures d'or, représentant sur les deux faces apparentes, d'un côté un soleil rayonnant, de l'autre l'étoile flamboyante avec la lettre G. Au midi, se trouve une table carrée, sur laquelle sont douze pains ronds, partagés en deux groupes de six chacun; tout auprès des pains, sont deux cassolettes dans lesquelles brûlent des parfums. Sur le milieu de la table, on voit une auge d'or remplie d'une mixtion de lait, d'huile, de vin et de farine, une truelle pareillement d'or, une coupe d'or pleine de vin, et à côté un gâteau. Au nord, en face de la table, est un autel appelé autel des sacrifices, qui porte une hache et un couteau.

Le récipiendaire a une *robe de couleur blanche* bordée de rouge avec une ceinture rouge à la grecque. Il est dépouillé de ses armes. Ses cheveux sont pendants derrière la tête. Il a la tête et les pieds nus.

On lui met d'abord la hache sur le cou et la pointe des épées sur le cœur, « pour lui démontrer *qu'il ne peut plus reculer*, mais *qu'il doit périr, s'il est nécessaire, pour soutenir la cause de la vérité* ». On le purifie par l'eau dans une mer d'airain. On le sacre ensuite sur le cœur, sur les lèvres et sur les yeux, pour qu'il soit à jamais le prêtre de la nature. On le communie avec la mixtion de lait, d'huile, de vin et de farine, qu'on lui présente au bout de la truelle d'or; et on l'admet au banquet du pain et du vin, où il boit dans la même coupe avec ses frères : « C'est l'emblème *de l'égalité* qui doit régner entre eux, et rappeler *la communauté des biens* établie dans la primitive institution (1). »

356. « Si l'on considère ce grade au moral, dit Ragon, on voit que ses institutions ont en vue de prou-

b Observations

(1) Ragon.

ver que *l'homme ou le maçon*, à l'instar des patriarches et des anciens rois, *devait être maître chez lui*, et pour cela qu'il devait être à la fois dans sa famille *le chef*, *le législateur*, LE PRÊTRE. » Quand il en sera ainsi, dit le fondateur *du solidarisme*, « nous aurons réalisé *le dernier mot du progrès ;* l'homme *prêtre* et *roi* de lui-même, *qui ne relève que de sa volonté et de sa conscience.* » « Il viendra ce jour, disait Weishaupt, où chaque père sera de nouveau ce que furent Abraham et les patriarches, le *prêtre et le souverain absolu* de sa famille. *La raison alors sera le seul livre des lois, le seul code des hommes.* C'est là un de nos grands mystères (1). »

En conséquence, l'autorité des prêtres est un pouvoir usurpé, contraire aux lois de la raison et aux droits de l'homme ; les laïques sont, par le code de la nature, les égaux des prêtres, ou plutôt ils sont prêtres eux-mêmes.

Le *Grand Élu* apprend donc que c'est contre le clergé que doit être tourné d'abord le poignard remis à l'*Élu ;* le *Prêtre-Maçon* s'engage dans « la lutte du *laïcisme* contre le *cléricalisme* ».

3° Chevalier de l'Épée.

357. Le troisième grade philosophique du rite français est celui de *Chevalier de l'Épée* ou *Chevalier de l'Orient.*

Deux appartements sont préparés. Le premier est tendu de vert. Il y a une tour à l'occident et un trône à l'orient. Derrière le trône est un transparent représentant le songe de Cyrus, savoir un lion rugissant, prêt à se jeter sur lui ; plus haut une gloire éclatante avec un Jéhovah au milieu de nuées lumineuses ; et sortant du sein de ces nuées une aigle portant au bec cette devise : « *Rends la liberté aux captifs.* » Au-dessous de la gloire apparaissent Nabuchodonosor et Balthasar chargés de chaînes.

(1) Discours de l'Hiérophante au grade d'*Épople.*

Le second appartement représente l'enceinte où était le temple de Salomon. La tenture est rouge. Les instruments de la Maçonnerie sont épars et hors de leur position naturelle; les deux colonnes Jakin et Booz sont renversées, brisées. « On voit, dit Ragon, que *ce temple n'est autre chose que la nature* » et l'état de nature.

Entre les deux appartements, on a arrangé un pont de bois solide, gardé par des hommes armés, sous lequel on a figuré un fleuve rempli de cadavres et de débris : c'est le fleuve *Staburzanai* (1).

358. Dans le premier appartement, le président a le rôle de *Cyrus,* le nom de *Souverain,* et représente les *princes temporels.*

Cyrus ou le *Souverain* commence par raconter le songe qu'il a eu la nuit précédente. Il a vu, dit-il, un lion rugissant prêt à se jeter sur lui ; pendant qu'il considérait tout effrayé le terrible animal, il a entendu, partant du sein d'une gloire, une voix qui le menaçait de la dent du lion, s'il ne rendait la liberté aux captifs. (Ainsi la révolution menace les princes de l'extermination, s'ils n'établissent le règne de la liberté et de l'égalité.) *Cyrus* consulte son conseil; tous étendent leurs épées et se prononcent pour la liberté.

359. On amène *le récipiendaire :* il a le rôle et le nom de *Zorobabel.* Entre Cyrus et Zorobabel commence le dialogue suivant :

Cyrus : « Quel sujet vous amène ici ? »

(1) Dans l'Écriture sainte, *Staburzanai* ou plutôt *Stharbuzanai* n'est pas le nom d'un fleuve, mais celui d'un gouverneur : « In ipso autem tempore venit ad eos (Zorobabel et Josue) Thathanai, qui erat dux trans Flumen, et Stharbuzanai et consiliarii eorum. (I Esd., v, 3.)

Zorobabel : « Je viens implorer la justice et la bonté du *Souverain.* »

C. « Sur quoi ? »

Z. « Demander grâce pour mes frères qui sont en servitude depuis septante ans. »

C. « Quel est votre nom ? »

Z. « Zorobabel, *le premier entre mes égaux*, maçon par rang, captif par disgrâce. »

C. « Quelle grâce avez-vous à me demander ? »

Z. « Que, sous la faveur du *Grand Architecte de l'Univers*, la justice du roi nous accorde la liberté et qu'il nous permette d'aller rebâtir le temple de notre *Dieu* (du dieu des maçons). »

360. *Cyrus* consent à rendre la liberté, mais c'est à la condition que *Zorobabel* lui fera connaître les secrets de la Maçonnerie. (Beaucoup de princes embrassent un gouvernement *libéral*, et demandent en retour à pénétrer dans les secrets des sectes.) Mais Zorobabel refuse (La franc-maçonnerie caresse et flatte les princes, mais *Philippe-Égalité* est peut-être le seul qu'elle ait initié à ses secrets) : « Souverain Maître, répond en effet *Zorobabel*, lorsque Salomon nous donna les premiers principes (de l'art royal) il nous apprit que *l'égalité* devait être le premier mobile. Elle ne règne point ici. Votre *rang*, vos *titres*, votre *supériorité* et votre *cour* ne sont point compatibles avec le séjour où l'on s'instruit des *mystères de notre ordre* (la royauté et en général toute autorité sociale est incompatible avec l'état de nature).

Cyrus alors rend la liberté sans condition. « *Allez*, dit-il, *en votre pays ; je vous permets de rebâtir le temple détruit par mes ancêtres* » (le temple de la nature détruit par les rois). Puis il lui donne, en signe de son estime, les décorations qu'il a établies pour les princes de sa cour.

361. *Zorobabel* se retire. Il se dirige vers le second

appartement pour y relever le temple. Mais lorsqu'il arrive au pont, des gardes armés veulent barrer le passage. Un combat s'engage. Toutes les résistances sont emportées de force; les débris des vaincus roulent dans le fleuve ; *Zorobabel* y perd les décorations reçues de Cyrus. Enfin il parvient au second appartement. Là il est reçu par le président, qui ne porte plus le nom de *Cyrus*, mais celui de *Très Excellent*, et par une troupe de frères, tous vêtus de rouge. Il n'y a plus de trône, comme dans l'appartement précédent, mais un simple siège. Le récipiendaire raconte la lutte qu'il a dû soutenir pour reconquérir la liberté. Il est félicité d'avoir perdu les décorations de *Cyrus;* car, lui dit le *Très Excellent*, « Cyrus, en vous les donnant, n'était pas guidé *par l'esprit d'égalité* qui nous accompagne invariablement. » (Partout, en effet, où il reste quelque vestige d'autorité régulière, le pur esprit maçonnique ne règne pas.) A la place des décorations perdues, le *Chevalier de l'Épée* reçoit les insignes du grade : *une épée* (pour combattre les gardiens du pont), une *truelle* (pour relever le temple de la nature), *une écharpe*, au milieu ou sur les tombants de laquelle est figuré un pont avec les trois lettres L.·. P.·. D.·., c'est-à-dire *Lilia pedibus destrue*, Détruisez les *lys*, les Bourbons et tous les rois (1).

(1) Les maçons eux-mêmes, entre autres Al. Dumas interprètent ainsi les trois lettres. Et, en effet, au moment où ces cérémonies ont été établies, les Lys ou les Bourbons étaient la plus puissante et la plus chrétienne des familles souveraines. Ragon quelque part les interprète autrement : *Liberté de penser*. Rien n'empêche de recevoir son interprétation; car nous sommes habitués à voir la franc-maçonnerie donner des sens multiples à ses formules et à ses cérémonies. Mais ailleurs le sectaire revient à l'interprétation traditionnelle : « Les grades *d'Élu* et de *Kadosch* ne doivent plus

362. « *Le temple considéré dans son premier lustre, est la figure de l'état primitif de l'homme au sortir du néant. Cette religion, ces cérémonies qui s'y exerçaient, ne sont autre chose que cette loi commune, gravée dans tous les cœurs, qui trouve son principe dans les idées d'équité et de charité* (maçonniques) *auxquelles les hommes sont obligés entre eux. La destruction de ce temple, l'esclavage de ses adorateurs, c'est l'orgueil et l'ambition qui ont introduit la dépendance parmi les hommes. Les Assyriens, cette armée impitoyable, ce sont les rois, les princes, les magistrats, dont la puissance opprime le genre humain; enfin ce peuple choisi, chargé de rétablir ce temple magnifique, ce sont les francs-maçons qui doivent rendre à l'univers sa première beauté* (1). »

Ainsi les cérémonies de ce grade symbolisent la conduite des sectes à l'égard des princes : elles les exploitent d'abord, elles les renversent ensuite. Elles se servent d'eux pour établir la liberté de la parole, de la presse, des cultes. Puis, quand elles ont suffisamment préparé les esprits, elles recourent à la violence et opèrent les révolutions. Par ces moyens, tour à tour perfides et violents, elles font passer les hommes « du premier appartement où il y a des tours et des trônes », c'est-à-dire de l'état social dans lequel les uns sont esclaves et les autres rois, « au second appartement où le temple auparavant renversé doit être relevé », c'est-à-dire à l'état de nature disparu depuis longtemps, mais enfin restauré.

être donnés que par communication, parce que la vengeance maçonnique est accomplie (sur les Bourbons) depuis l'avènement de Napoléon au trône de l'Empire français et parce que la révolution n'y laisse plus rien à désirer aux descendants des maçons (depuis que Louis XVI a été prisonnier des sectaires dans la forteresse même du Temple et est monté sur l'échafaud). » Orthod. maç., ch. XXI.

(1) Les francs-maçons écrasés...

Le *Chevalier de l'Épée* tourne donc contre les *princes* le poignard remis à l'*Élu*, et manié par le *Prêtre-Maçon* contre les prêtres de Jésus-Christ.

363. Le grade le plus élevé du rite français est celui de *Rose-Croix*.

4° Le *Rose-Croix*.

a Les premières cérémonies.

Ce grade se confère le *Vendredi Saint*. La loge est tendue de rouge. A l'orient, est un autel triangulaire, au-dessus duquel s'élève un grand tableau en transparent, représentant un calvaire : les deux croix des côtés sont nues; sur celle du milieu, il y a une rose et une draperie entrelacée, et au-dessus l'inscription qui était à la croix du Sauveur, INRI. Au bas du tableau, on voit des colonnes brisées, et sur les débris, des gardes endormis, et au milieu d'eux, une espèce de tombeau dont la pierre est dérangée et duquel sort un linceul.

Ainsi est décorée la loge, toutes les fois que les *Rose-Croix* tiennent une assemblée. Lorsqu'il y a une réception, la tenture, le transparent et l'autel disparaissent sous un drap noir. Trois colonnes sont disposées dans l'appartement : la première s'appelle la *Foi* (la foi en la nature, première colonne du temple de la nature); elle est à l'occident. La seconde s'appelle l'*Espérance* (l'espérance du retour à l'état de nature, deuxième colonne du temple); elle est au midi. La troisième s'appelle la *Charité* (la fraternité ou la bienfaisance maçonnique, troisième colonne du temple); elle est à l'*orient*. On ajoute souvent aux trois inscriptions : *Foi*, *Espérance*, *Charité*, ces trois autres inscriptions explicatives : *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité*.

Le *Très Sage Athirsata*, ou simplement le *Très Sage* (c'est le nom du président) est assis sur les marches de l'autel, la tête appuyée sur une de ses mains. « Vous me voyez accablé de tristesse, dit-il à l'assemblée, tout a changé de face : le voile du *Temple* est déchiré, les colonnes de la Maçonnerie

sont brisées, la pierre cubique a sué sang et eau, la parole est perdue. *et consummatum est!* »

Il continue : « Très Respectables *Premier* et *Second Chevaliers* (premier et second *Surveillants*), voyez chacun sur votre colonne si à l'aide de nos dignes chevaliers vous ne pourrez pas la recouvrer. »

Alors chacun se donne le mot de passe, afin sans doute que l'assemblée soit assurée qu'il n'y a dans son sein ni profanes ni maçons des grades inférieurs.

Le *Très Sage* demande ce qu'il convient de faire. Le *Premier Chevalier* répond : « Rendre hommage au *Suprême Architecte.* » A ces paroles, tous se lèvent, se tournent vers l'orient, s'inclinent et mettent un genou en terre.

b Symbolisme des cérémonies précédentes.

361. Avant d'aller plus loin, remarquons le symbolisme de ces cérémonies. Les trois croix, le tombeau ouvert indiquent une représentation de la passion et de la résurrection de Jésus-Christ. Or la mort et la résurrection de Jésus-Christ « ont déchiré le voile du temple », en révélant l'absurdité et les horreurs du culte de la créature; elles ont « fait suer le sang et l'eau à la pierre cubique », parce qu'elles ont substitué l'adoration de la Trinité à celle de la nature; elles ont « dispersé les outils et renversé les colonnes de la Maçonnerie », car elles ont aboli les fameux mystères de Cérès, de Bacchus et de Vénus, et toutes les institutions dégradantes du polythéisme.

Voilà la cause du deuil des *Rose-Croix* au Vendredi saint. Ils ne compatissent pas avec les chrétiens aux souffrances et à la mort du Sauveur des hommes; mais, avec les puissances des ténèbres, ils s'affligent des effets réparateurs de cette mort. Ils déplorent le triomphe « des droits de Dieu, » la perte de la parole d'impiété et de révolte, l'abolition du culte de la nature. Réunis pour relever le temple de la nature et y rendre leurs hommages à la créature, ils

commencent par fléchir leurs genoux vers l'orient pour y adorer le soleil, et tout ce dont celui-ci est l'image, *le feu, la nature, l'homme, les organes qui transmettent la vie.*

365. Après ces préliminaires, le récipiendaire est introduit dans la loge voilée en noir et parsemée de larmes blanches. « Son habillement est de soie fond blanc, bordé tout autour d'un ruban noir de la largeur de deux doigts. Il doit être fait en chasuble très courte. Au milieu, il doit y avoir une croix de ruban de couleur ponceau, de même largeur que le noir. Elle doit régner de haut en bas et en travers ; elle sera doublée de blanc. » Le récipiendaire a trente-trois ans.

« Les autres » cérémonies

Quand le récipiendaire est entré, le dialogue suivant commence entre le *Très Sage* et lui :

D. Digne chevalier, qui êtes-vous ?

R. Je suis né de parents nobles de la tribu de Juda.

D. Quel est votre pays?

R. La Judée.

D. Quel art professez-vous?

R. La Maçonnerie.

Le récipiendaire figure donc ici le Christ, comme il représentait Zorobabel dans le grade précédent, comme il représente ailleurs *Hiram* ou *Adonhiram*, Mais Hiram, Adonhiram, Zorobabel, le Christ ne sont que les noms divers d'un même personnage, l'*homme qui aspire à l'état de nature, le maçon* qui travaille à restaurer sur la terre l'*égalité* et la *liberté* originelles, à bâtir le temple commencé par « le respectable Maître de l'Ordre », Satan lui-même.

Ensuite le récipiendaire prête le serment. On le conduit auprès de chacune des trois colonnes, pour qu'il les considère attentivement. On lui fait faire encore des « voyages mystérieux ».

366. A ce moment la tenture noire disparaît et

laisse à découvert la chambre rouge avec tous ses ornements. Entre le *Très Sage* et le récipiendaire le dialogue recommence :

D. D'où venez-vous?

R. De la Judée.

D. Par où avez-vous passé?

R. Par Nazareth.

D. Qui vous a conduit?

R. Raphaël.

D. De quelle tribu êtes-vous?

R. De la tribu de Juda.

D. Rassemblez les quatre initiales de ces quatre noms : que font-elles?

R. INRI.

Le *Très Sage* conclut : « Oui, mon frère, *c'est l'inscription que vous voyez au haut de cette croix et la parole que nous avons perdue* et que votre zèle nous a fait retrouver. Venez au pied de cet autel recevoir le prix qui vous est dû. » Le récipiendaire obéit; et le *Très Sage*, lui mettant une épée nue sur la tête, dit à haute voix : « En vertu du pouvoir que j'ai reçu de la métropole-loge d'Hérodom, et devant cette auguste assemblée de chevaliers, mes *frères* et mes *égaux*, je vous admets, reçois et constitue à présent et pour toujours *Chevalier-Prince de l'aigle et du pélican, Parfait Maçon Libre d'Hérodom*, sous le *titre souverain de Rose-Croix.* »

d Le symbolisme.

367. Arrêtons-nous de nouveau à considérer le sens de ces cérémonies.

Le récipiendaire, avec sa chasuble en travers, figure Jésus-Christ et représente le mystère de sa mort, comme le prêtre à l'autel. Mais tandis que celui-ci, au nom de Jésus-Christ, célèbre et « annonce » sa mort comme un mystère de vie, le récipiendaire au contraire, au nom même et sous les dehors de Jésus-Christ, entreprend de le faire mourir de nouveau.

En effet, Jésus-Christ est introduit dans la personne du récipiendaire pour se renier lui-même. A entendre Jésus-Christ parlant par la bouche du récipiendaire, il n'est pas « *Jésus de Nazareth, roi des Juifs,* » *le Messie promis, le Dieu avec nous,* ce que signifie l'inscription INRI prise dans le sens catholique; mais il est « un *homme* venu de la *Judée*, passant par *Nazareth*, conduit par *Raphaël* à *Jérusalem* », « *afin d'y être*, ajoutent quelques rituels, *crucifié pour ses crimes* ». Ou encore : c'est un maçon, le plus parfait de tous, qui a prêché l'égalité et la liberté sur la terre et a donné sa vie pour sa doctrine, que tout *Rose-Croix* doit imiter en prêchant « le même enseignement du salut », et en le scellant au besoin de son sang. Mais, criminel vulgaire ou maçon parfait, Jésus-Christ est *un pur homme*. Voilà ce que signifie l'inscription INRI dans le sens maçonnique.

La négation de la divinité de Jésus-Christ est *la parole* dont la perte causait le deuil des frères, que le récipiendaire, au nom de Jésus-Christ lui-même, retrouve et apprend au monde, dont le recouvrement ramène la joie dans la loge et vaut à l'inventeur l'honneur d'atteindre au grade suprême. C'est cette *parole* qui est proposée à tous au haut de la croix dans l'inscription INRI, comme la doctrine spéciale des chapitres de Rose-Croix. Le *naturalisme* ou la négation du Sauveur des hommes est donc le fond intime de la franc-maçonnerie, « un de ses plus sublimes secrets », le but de ses vœux et de ses efforts. « Brisons, dit-elle, les liens de l'Éternel et de son Christ, et rejetons leur joug! » Ou encore : « Écrasons l'infâme! »

e Dernier mystère.

368. Mais l'apostasie par le rejet du Sauveur est inséparable « d'un mystère de fange » que nous avons déjà plusieurs fois signalé. Puisque « la nature est le vrai dieu » destiné à supplanter le faux Dieu,

l'Éternel et son Verbe, ne convient-il pas d'adorer la nouvelle divinité dans les êtres où elle atteint la plus haute perfection, c'est-à-dire les hommes, et dans les phénomènes où elle manifeste sa « plus sublime énergie », c'est-à-dire ceux de la génération? Or le récipiendaire, après avoir nié la divinité de Jésus-Christ, remplace le culte de la chair très pure du Verbe incarné par l'adoration de ce qu'il y a de plus obscène dans la chair de l'homme dégradé.

Une croix avec une rose est devant ce nouveau prêtre, vêtu des ornements sacerdotaux, comme une croix avec son christ devant les prêtres catholiques à l'autel. Pour ceux-ci, la croix et le christ sont le symbole de ce qu'ils adorent à l'autel; pour celui-là, la croix et la rose sont aussi l'emblème de l'objet de leur culte. Pour les prêtres catholiques, la croix est l'arbre divin qui a produit le fruit de vie, Jésus-Christ, immolé de nouveau mais mystiquement à l'autel; pour le sectaire initié, la croix est l'emblème « d'une verge puissante comme celle de Moïse », et produisant les fleurs et les fruits les plus beaux de la nature; la croix est l'emblème de la « force virile » et la rose celle de l'amour féminin ou de Vénus; la croix est le symbole de l'homme et la rose celui de la femme.

369. Ceux qui ont l'intelligence de la franc-maçonnerie, n'auront pas de peine à saisir la vérité de nos explications. Pour les autres, nous devons apporter quelques témoignages, sans oublier que nous nous adressons à tous les lecteurs, spécialement aux jeunes gens (1). Citons d'abord celui de tous les écrivains

(1) Nous renvoyons les lecteurs désireux de détails à l'ouvrage de l'évêque américain dont nous avons déjà annoncé le prochain témoignage. Ceux d'un âge mur peuvent voir aussi la *Maçonnerie pratique*, tom. I, p. 275-278.

maçons qui a le plus d'autorité, « l'évangéliste des loges », « l'auteur sacré de la franc-maçonnerie » : « La rose, dit Ragon, est l'emblème de la femme, comme la croix celui de la *vérité* ou du *soleil* (c'est-à-dire de l'homme à l'état de nature), et leur assemblage le *lingam* indien (c'est-à-dire tout ce qu'il y a de plus ignoble dans les cultes fangeux de ce pays (1). « La croix, dit-il encore, n'est qu'un *Thau* phallisé. » « Le *Thau*, dit-il ailleurs, conformé du chiffre 7, symbole de *la vie*, et de la lettre Γ, symbole de la terre (dont elle est en grec la première lettre, Γη), exprime les êtres terrestres jouissant de la vie » et la communiquant (2). « La *crux ansata* ou le *thau* sacré des Égyptiens, lisons-nous dans les *Catéchismes* modernes du *Rose-Croix*, est devenue la clef du *Nil*... Elle est aussi devenue l'attribut d'*Isis* ou de la *Vierge*... *Isis* ouvrait les écluses du *Nil*, lorsque le *soleil* couvrait de ses *feux* la constellation de la *Vierge*... La croix des *pammilies* égyptiennes, que portaient les Époptes aux fêtes d'*Osiris*, comme le symbole du *principe fécondant*, était un *triple phallus* offert à la vénération des peuples... La rose est par excellence

(1) Ragon, Cours interprétatif...

(2) Orthod. maçonnique, ch. XXVII. — Dans *l'Alphabet philosophique et hermétique* des Juges Philosophes Inconnus, voici l'explication de la croix † : « *Feu*, image de l'envie de la plus juste des vengeances. » Ibid., p. 408.

D'après les interprètes eux-mêmes de la franc-maçonnerie l'*acacia*, dont l'usage est si fréquent dans les loges, a le même sens. « L'acacia, si renommé dans la maîtrise, est pour rappeler la mémoire de la croix du Sauveur du monde, parce qu'elle fut faite de ce bois, dont la Palestine est pleine. » *Recueil précieux de la Maçonnerie adonhiramite*, t. I, p. 3. « Cette branche d'acacia remplaça la branche de *myrte* que portaient les initiés de Memphis. » Ibid., p. 94. L'arbre de la liberté présente le même symbolisme.

l'emblème de la femme, et, comme la croix ou le triple phallus symbolise la virilité ou le *soleil* dans toute sa force, l'assemblage de ces deux emblèmes offre un sens de plus et exprime la réunion des deux sexes... » « La croix, qui forme le bijou (du grade), dit le Très Sage lui-même au récipiendaire dans de récents Rituels, contient un sublime enseignement : la ligne verticale est le symbole de la génération, c'est-à-dire de la vie ; la ligne horizontale qui la traverse est le symbole de la destruction, c'est-à-dire de la mort. La rose est le symbole secret de la fécondité ; dans les mystères égyptiens, elle était l'émblème d'Isis, la femme féconde par excellence. Donc la croix ayant une rose dans l'intersection de ses bras figure l'humanité se renouvelant sans cesse; ce symbole mystique contient le secret qui rend l'humanité immortelle (1).

Ainsi, comme le prêtre catholique à l'autel, le récipiendaire, avec sa chasuble mise en travers, adore la *chair;* mais le prêtre catholique adore la chair crucifiée et ressuscitée du Verbe de Dieu; le sectaire adore la chair impure du libertin et de la prostituée ou la *déesse-raison*.

370. C'est là cette divinité qui, dans ce même grade, est symbolisée par la colonne de la *Charité* (2), placée à l'*orient*. C'est elle que les maçons initiés célèbrent dans d'autres grades sous les noms de *feu* et de *soleil*, qu'ils représentent par *l'étoile flamboyante*, qu'ils expriment par les chiffres les plus employés dans les loges. C'est elle que le profanateur du Calvaire et l'adorateur d'Antinoüs fit adorer au lieu où

(1) Voir Léo Taxil, *Les Frères Trois-Points*, tom. II, p. 214, 231, 232.

(2) Fratri nostro exhibe *charitatem*. Epiph. Advers. Gnost.

le Sauveur avait été crucifié. C'est elle que les maçons jacobins placèrent sur les autels où les chrétiens avaient adoré la chair eucharistique de leur Dieu. C'est elle que les Rose-Croix adorent dans leurs *chapitres*, en attendant qu'ils la fassent adorer de tous les hommes. Pour eux, les hommages rendus à la chair vivifiante du Dieu incarné, méritent les noms de « mensonge, d'esclavage, de ténèbres, de mort »; « la vérité, la liberté, la lumière, la vie, ne sont autre chose que le culte de la nature, la régénération universelle », l'adoration de Vénus : en cette manière la *rose* est la *croix* qu'ils adorent : ils sont des *Rose-Croix* (1).

371. Et, pour que l'outrage à nos mystères soit plus grand, le récipiendaire représente Jésus-Christ : en sorte que Jésus-Christ lui-même est introduit en la personne du récipiendaire, pour renier sa divinité et adorer la *déesse-raison*. Quelles horreurs! « *Les Rose-Croix*, ainsi que le dit quelque part Ragon, *jouent* » *bien véritablement* « *au sacrilège.* » Aussi Ragon peut conclure triomphalement : « *Il n'y a plus de franc-maçonnerie possible après le Rose-Croix, qui est la dernière épreuve par le quatrième élément, ou plutôt* (c'est-à-dire), *l'étude du* FEU-PRINCIPE (2). » « *Il n'y a que le vrai Rose-Croix qui jouisse du privilège de lire dans le Livre qui contient la doctrine complète du Maçon, et d'en pénétrer les plus secrets mystères* (3). » « *Le grade de Rose-Croix est le* NEC PLUS ULTRA *de la Maçonnerie* (4). « *L'étude de la* NATURE, *faite par la* RAISON,

(1) Nous ne prétendons nullement toutefois donner là l'origine de ce mot.

(2) Orthodoxie maç., p. 342.

(3) Recueil précieux de la maç. adonhiramite, tome I[er], p. 3.

(4) Ibid., tome II, p. 130.

nous révèle tout ce qui doit constituer notre FOI *et son* INFINITÉ *nous inspire l'*ESPÉRANCE *absolument certaine de l'*IMMORTALITÉ *de l'humanité par la* CHARITÉ, *c'est-à-dire par l'*AMOUR *qui en assure la régénération constante et illimitée au moyen de la génération universelle* » : telle est l'inscription inscrite dans la chambre où sont les trois colonnes, et qui en indique les mystères : le Rose-Croix fait donc profession de ne croire qu'à sa raison et de n'étudier que la nature ; il n'espère pas l'immortalité pour les individus mais seulement pour l'espèce humaine; le dieu qui donne l'immortalité à l'espèce humaine c'est l'amour charnel ou le feu-principe. « *Le grade de Rose-Croix, consacré au triomphe de la vérité sur le mensonge, de la liberté sur l'esclavage, de la lumière sur les ténèbres, de la vie sur la mort, sous le voile du culte évangélique* (par une parodie sacrilège du culte eucharistique), *développe, couronne et sanctifie tout. Le travail maçonnique est complet et s'arrête là.* » De même que tous les mystères du christianisme se consomment dans le mystère eucharistique, ainsi tous ceux de la franc-maçonnerie aboutissent « au mystère du Rose-Croix ».

Nous le demandons, Grégoire XVI n'a-t-il pas eu raison d'appeler la franc-maçonnerie « un cloaque d'immondices (1) » ?

372. Certains rituels présentent des variantes importantes.

Avant d'être introduit dans la chambre rouge, où sont les colonnes, le récipiendaire est conduit dans une salle étroite appelée la *chambre infernale*, dont les murs sont couverts de transparents lumineux où sont représentés les damnés. « Mais ici les démons et les damnés quoiqu'au milieu des flammes, n'ont

(1) Encyc. *Mirari vos*.

nullement l'air de souffrir; ils paraissent radieux, tout au contraire; ils vivent et se meuvent dans le feu comme dans un élément naturel. Tous les maudits de la Bible, Caïn, Chanaan, Moab et autres ont des mines de patriarches et rayonnent de gloire. Tubalcaïn fabrique des foudres dans une forge dont les ouvriers sont des diablotins. Hiram, reconnaissable à ses insignes maçonniques et à sa branche d'acacia qu'il tient à la main comme une palme de martyr, reçoit une couronne d'or qu'Éblis, l'Ange de Lumière (lisez : *Satan*), dépose avec attendrissement sur son front (1). » « Cette représentation, conclut l'auteur que nous citons, n'est pas autre chose, disons le mot, que la glorification de Lucifer, de ses compagnons de révolte et des âmes qui se détournent de Dieu (2). »

373. D'après quelques rituels, la parole sacrée INRI n'est pas inscrite sur la croix; c'est le récipiendaire lui-même qui l'a retrouvée et qui la présente au Très Sage et aux Chevaliers dans une boîte mystérieuse. Le Très Sage ouvre la boîte, épèle la parole sacrée : « C'est la parole! » dit-il. Tous applaudissent et proclament celui qui l'a retrouvée digne d'être admis « aux mystères des Rose-Croix ».

374. Selon ces mêmes rituels, après que la parole a été recouvrée, « les Chevaliers de la vallée du nord », sous la conduite du Deuxième Grand Gardien, font en procession le tour du temple par le nord, l'orient, le sud et l'occident et brûlent de l'encens mêlé de benjoin sur trois consolettes qui sont devant les trois colonnes *Foi-Liberté*, *Espérance-Égalité*, *Charité-Fraternité*. Puis « les Chevaliers de la vallée du sud », sous la conduite du Premier Grand

(1) Léo Taxil, *Les Frères Trois-Points*, tom. II, p. 201.
(2) *Ibid.*, p. 202.

Gardien, font la même procession et offrent les mêmes hommages aux trois colonnes du temple. Enfin le Très Sage, suivi des « Chevaliers qui se trouvent à l'orient » se mettent en mouvement à leur tour et exécutent les mêmes cérémonies.

375. Ailleurs, le Très Sage explique au récipiendaire que la parole sacrée INRI ne doit pas être prise en loge pour l'inscription qui surmontait la croix du Dieu des chrétiens crucifié, mais pour l'énoncé des mystères de la nature : « Nous, Chevaliers Rose-Croix, dit-il, nous interprétons le monogramme INRI par ces mots : *Igne Natura Renovatur Integra*, c'est-à-dire : La Nature est régénérée entièrement par le *Feu.* »

376. Nous n'insisterons pas sur le symbolisme de ces cérémonies; il est assez transparent par lui-même. Les *Rose-Croix* vont faire des stations devant les trois colonnes du temple, pour y adorer la nature et ses mystères, spécialement « le mystère sublime » de la génération qu'exprime la parole sacrée INRI ; le récipiendaire a dû aller faire une station dans la chambre infernale pour y adorer Hiram, Caïn et Lucifer; il est digne de prendre rang parmi les Chevaliers, parce qu'il a trouvé la parole INRI, c'est-à-dire parce qu'il a découvert lui-même par la force de sa raison que le Grand Tout est Dieu et que le plus sublime mystère de ce dieu est la génération. C'èst toujours le mystère de la *rose* et de la *croix*, le secret du *Rose-Croix.*

Article III — Les principaux grades du rite écossais ancien accepté

1° Liste et oms des grades.

377. Le rite *écossais ancien accepté*, qui est fort répandu en Europe, compte, nous l'avons dit, trente-trois degrés, partagés en sept classes. En voici la liste :

1re classe. 1. Apprenti.
2. Compagnon.
3. Maître.
2e classe. 4. Maître Secret.
5. Maître Parfait.
6. Secrétaire Intime ou Maître par curiosité.
7. Intendant des Bâtiments ou Maître en Israël.
8. Prévôt et Juge, ou Maître Irlandais.
3e classe. 9. Maître Élu des Neuf.
10. Maître Élu des Quinze.
11. Sublime Chevalier Élu.
4e classe. 12. Grand Maître Architecte.
13. Royale-Arche.
14. Grand Écossais de la voûte sacrée de Jacques VI, ou Grand Écossais de la Perfection, ou Grand Élu.
Ancien Maître Parfait et Sublime Maçon.
5e classe. 15. Chevalier d'Orient ou de l'Épée.
16. Prince de Jérusalem, Grand-Conseil Chef des loges.
17. Chevalier d'Orient et d'Occident.
18. Souverain Prince Rose-Croix.
6e classe. 19. Grand Pontife ou Sublime Écossais de la Jérusalem céleste.
20. Vénérable Grand Maître de toutes les loges, Souverain Prince de la Maçonnerie ou Maître *ad vitam*.
21. Noachite ou Chevalier Prussien.
22. Chevalier Royale-Arche, ou Prince du Liban.
23. Chef du Tabernacle.
24. Prince du Tabernacle.
25. Chevalier du Serpent d'airain.

26. Écossais trinitaire ou Prince de Merci.
27. Grand Commandeur ou Souverain Commandeur du Temple de Jérusalem.

7e classe. 28. Chevalier du Soleil ou Prince Adepte.
29. Grand Écossais de Saint-André ou Patriarche des Croisades; Chevalier du Soleil; Grand Maître de la lumière.
30. Chevalier Kadosch, Grand Inquisiteur, Grand Élu, ou Chevalier de l'Aigle blanc et noir.
31. Grand Inspecteur Inquisiteur Commandeur du Souverain Tribunal.
32. Souverain Prince du Royal-Secret.
33. Souverain Grand Inspecteur Général.

° Les 27 pre...rs grades.

373. Les dix-huit premiers grades correspondent aux sept degrés du *rite français*, et se terminent aussi par le grade de *Rose-Croix*, qui se confère avec les mêmes cérémonies que le grade suprême du *rite français*. Le 19e degré est le *Grand Pontife* ou le Sublime Écossais de la Jérusalem céleste. Ce grade, disent les interprètes, « est consacré au pontificat de la religion universelle ». Les adeptes apprennent de nouveau « que tous les hommes sont prêtres », et qu'en conséquence la hiérarchie catholique attente au droit de la nature, en s'arrogeant exclusivement le sacerdoce.

Le 23e est le *Chef du Tabernacle*. On voit un sanctuaire, dans ce sanctuaire un autel, sur l'autel un poignard; à côté du sanctuaire, une chambre obscure, là un autel encore; sur l'autel trois têtes de mort, et auprès un squelette qui tient à la main cette inscription : « Si tu es lâche, sors d'ici : il ne faut parmi nous que des hommes qui bravent tout danger, sans

abandonner la vertu (maçonnique, qui consiste à se dévouer au but impie et immoral de l'ordre). » Le président porte une longue robe rouge; il a sur la tête une mitre d'étoffe d'or, sur le devant de laquelle est un triangle en rouge; il est ceint d'une écharpe noire à franges d'argent, à laquelle pend, par une rosette noire, un encensoir.

Le nouvel Aaron est le grand prêtre « de la religion de l'avenir », du culte du *triangle* ou de la nature.

Le 25e grade est le *Chevalier du Serpent d'airain.* La loge tendue de rouge présente un autel surmonté d'un riche dais; sur l'autel est un transparent figurant le buisson ardent, au milieu duquel est Jéhovah (le Jéhovah des maçons). Chacun des frères porte un serpent entortillé autour d'un *than égyptien* ou clef à quatre branches, attribut d'Isis. Ce serpent représente, comme celui que Moïse éleva dans le désert, Jésus-Christ, la superstition, le fanatisme, le mauvais principe; le *than* figure la nature ou le bon principe que les ministres de Jésus-Christ s'efforcent de dominer.

379. Le 26e degré est l'*Écossais Trinitaire* ou le *Prince de Merci.* On attache deux ailes au récipiendaire dont les yeux sont bandés; on le fait monter par neuf marches sur une plate-forme et on lui ordonne de s'élancer dans les airs et de voler. Il obéit et tombe sur une couverture placée au bas. Pour lui prouver cependant qu'il vole, de robustes frères agitent la couverture. Enfin il est reçu parce qu'il a su « s'élancer au-dessus des préjugés, des superstitions et des fausses doctrines pour planer dans les régions célestes de l'Intelligence, de la Conscience et de la Raison. »

Ce grade et les suivants sont consacrés à l'*Hermès égyptien,* un des ancêtres que se donne la franc-

maçonnerie, sorte d'*Hiram* ou de *dieu Pan*. « Hermès, dit Ragon, institua les cérémonies à observer pour le culte de chaque dieu. Il observa le cours des astres. Il inventa la musique, les différents exercices du corps, l'arithmétique, la médecine, l'art des métaux, la lyre à trois cordes. En Égypte, il institua les hiéroglyphes. Il fit choix d'un certain nombre d'hommes qu'il jugea les plus propres à être dépositaires de ses secrets ; il les réunit, les établit *prêtres du Dieu vivant;* il les instruisit dans les sciences et les arts et leur expliqua les symboles qui les voilaient. Parmi ces sciences, il y en avait de *secrètes*, qu'il ne leur communiqua qu'à la condition qu'ils s'obligeraient, par un serment *terrible* (comme les maçons, leurs descendants) à ne les divulguer qu'à ceux qui, après une longue épreuve, seraient trouvés dignes de leur succéder. Ce secret se nommait *l'Art sacerdotal* et renfermait l'alchimie, l'astrologie, le magisme, la science des esprits, etc. Il leur donna la clef des hiéroglyphes de chacune de ces sciences *secrètes*, lesquels étaient regardés comme *sacrés* et *tenus cachés dans les lieux les plus secrets des temples* (comme aujourd'hui encore les secrets de l'art royal dans les temples maçonniques)... « C'est à Hermès, « existant 1500 ans avant Moïse, que l'on attribue la « *vélation* ou le *voilement* du culte indien, que Moïse « *révéla* ou *révoila*. (Quelle interprétation de *la révé-* « *lation mosaïque!)* Moïse, selon quelques auteurs, « ne serait pas le premier écrivain sacré : avant « d'être *révélateur*, il y avait eu un *vélateur*.(Hermès.) « Moïse n'a voulu changer à la loi d'Hermès que la « pluralité de ces dieux *mystiques* (symboles des di- « verses forces de *la nature* qui est le *Dieu vivant*)(1). » *Hermès* mérite le titre de *vrai trinitaire*, de vrai

(1) Ragon, *Orthod. maçonnique*, ch. XL.

prince de la Merci, parce que les sociétés secrètes établies par lui avaient pour objet « la rédemption des captifs », c'est-à-dire l'établissement du règne de la *liberté* et de l'*égalité* par le retour au *culte de la nature* et à la pratique de la *loi de nature*. Moïse et les autres auteurs de révélations, en voulant dévoiler « les doctrines secrètes des sages », les ont altérées. O hommes, abjurez donc la révélation de Moïse et de Jésus-Christ, et embrassez la doctrine secrète d'*Hermès*, conservée ou retrouvée par les francs-maçons : « Tout est partie de Dieu », par conséquent tout est dieu. « Tout ce qui s'est fait s'est fait soi-même et ne cessera jamais d'agir (1) », c'est-à-dire, le Grand Architecte de l'Univers n'est pas le Créateur, mais la nature elle-même, incréée, éternelle, toujours identique à elle-même dans son fond, variable dans ses formes, adorable dans toutes ses parties, dans ses lois et dans ses phénomènes.

En résumé, *Hermès* est le *grand maître* des hauts grades du *rite écossais*, comme *Hiram* est le *grand maître* des adeptes des grades inférieurs. C'est sans doute pour ce motif que les *hauts grades du rite écossais* portent le nom d'*hermétiques*.

380. Dans le 27e grade, celui de *Souverain Commandeur du Temple de Jérusalem*, la parole est de nouveau INRI.

Au-dessus, il y a trois degrés qui ont une très grande célébrité : c'est le 28e ou *Prince Adepte*, le 29e ou *Grand Écossais* et le 30e ou *Chevalier Kadosch*. Avec ces trois grades, le *rite écossais* peut être considéré comme achevé ; car les trois derniers, le 31e, le 32e et le 33e sont des grades administratifs.

Le 28e grade. *Prince Adepte*.

381. Le *Prince Adepte*, appelé aussi *Prince du Liban*, et *Chevalier du Soleil*, « a pour objet, dit Ragon, *la*

(1) Saint-André, *Préface des grades maçonniques écossais*.

religion de la nature. » Déjà nous connaissons plusieurs grades consacrés à cette « religion sublime »; mais celui-ci offre des particularités intéressantes.

Il faut quatre appartements. Le quatrième, qui est proprement la loge du grade, est tendu en bleu; une voûte azurée, dans laquelle on voit un *soleil* installé dans un *triangle;* au fond est un sanctuaire éclairé par une seule lumière. Cette chambre représente « la loge même que Dieu donna à Adam, c'est-à-dire l'*univers* », qu'éclaire un *soleil* unique, « vrai dieu de notre planète » et où l'homme n'a pour se conduire qu'une lumière, celle de la *raison.* « Cette lumière, dit le manuel de Teissier, est le symbole du *Grand Tout* (la déesse-nature) de qui découlent toutes les maximes et les principes *philosophiques* (la philosophie et la religion de la nature). » Le président se nomme *Adam;* il est vêtu d'une robe rouge et d'un manteau aurore; il porte à la main un sceptre surmonté d'un globe d'or. Le grand surveillant s'appelle *Vérité*, et porte un œil d'or suspendu à un cordon bleu en sautoir. Les officiers se nomment *Chérubins* et portent un triangle d'or avec un œil gravé au milieu. Les autres chevaliers ont le titre de *Patriarches*, et sont décorés d'un soleil d'or suspendu au cou par une chaîne d'or. Tous ont une tunique rouge, le chapeau sur la tête et le glaive à la main.

382. « Quelle heure est-il? » demande le *Très Vénérable.*

Le surveillant répond : « L'heure de l'obscurité parmi les hommes. » (En effet, Jésus-Christ et son Église règnent sur le monde.) Ou bien : « Il est minuit sur la terre (parmi les hommes qu'enveloppent les ténèbres de la révélation), et le soleil est en son midi dans cette loge (parmi les maçons qu'éclaire la raison). Le récipiendaire se présente seul à la

porte, les yeux bandés d'un crêpe noir (pour marquer la profondeur des ténèbres dont il est environné). On l'interroge sur les motifs qui l'amènent. « Je viens chercher la *lumière*, répond-il, car mes compagnons et moi, nous nous sommes égarés à travers la nuit (de la *superstition* et des *préjugés*) qui couvre le monde. Des *nuages* obscurcissent Hespérus, l'étoile de l'Europe. *Ils sont formés par l'encens que la superstition offre aux despotes* (par l'adoration que les superstitieux chrétiens rendent à Dieu et à Jésus-Christ, par la soumission que les hommes honnêtes professent à l'égard de toute puissance régulière). »

« Mon fils, reprend le *Très Vénérable*, puisque par *votre travail dans l'art royal de la Maçonnerie*, vous êtes parvenu au point de désirer connaître la vérité, et de détruire en vous les *préjugés*, enfants de l'*erreur* et du *mensonge*, il faut vous la montrer toute nue. » Donc, dans les 27 grades déjà parcourus, le maçon n'a pas encore été initié aux secrets de l'art royal : cet aveu est précieux à recueillir. Le *Très Vénérable* continue : « Consultez-vous dans cet instant; voyez si vous vous sentez assez de volonté pour lui obéir sur tout ce qu'elle vous ordonnera... Mais les épreuves par lesquelles vous avez passé, me sont un sûr garant de ce que je dois attendre de votre zèle. Ainsi, pour que rien ne vous soit caché, j'ordonne au frère *Vérité* qu'il vous instruise de ce qu'il faut que vous sachiez pour parvenir au *vrai bonheur* (les chrétiens, en effet, voués à la mortification, l'ignorent tout à fait). »

383. Le frère *Vérité* prend donc la parole; « *Mon cher frère*, dit-il au candidat, *la divine vérité vous parle par ma bouche* (comme le mensonge parle par celle des prêtres du Verbe de Dieu, Jésus-Christ). LA FRANC-MAÇONNERIE EST LA DIVINE VÉRITÉ (tandis que

l'Église romaine est l'imposture). *Apprenez d'abord que les premiers meubles que vous avez connus, la* BIBLE *et l'*ÉQUERRE, *ont un sens caché que vous ne connaissez pas* (car malgré tous les titres pompeux reçus dans les 27 grades précédents, vous ignorez encore le but de la franc-maçonnerie, dont la connaissance donne seule la clef de tout ce qui se fait et se dit dans les loges). *Par la* BIBLE, *vous devez entendre que vous n'avez d'autre loi que celle d'*ADAM *ou de la* NATURE. « (Adam était nu, dit la Bible, et ne rougissait pas; le vrai maçon est « sans culotte » et ne rougit plus : la pure morale est celle des adamites.) Par le *compas*, vous devez entendre que tout ce que Dieu a fait et créé est bien (tous les hommes sont conçus sans péché). Avec un compas, on forme un cercle, dont tous les points de la circonférence sont également distants du point central; c'est pourquoi ce compas vous avertit que Dieu (ou la nature) est le point central de toutes choses, dont les uns et les autres sont également éloignés et également proches (saint Michel et Lucifer, saint Pierre et Judas sont également éloignés et également proches de Dieu et de l'état naturel : car le paradis comme l'enfer sont des rêves). Par l'ÉQUERRE *il nous est découvert que ce même Dieu* (la nature) *a fait toutes choses* ÉGALES. » Donc il n'y a plus de Créateur ni de créatures, de prêtres ni de laïques, de rois ni de sujets, d'hommes même ni de femmes : tout est Dieu, et se confondant dans une même nature, doit se resserrer dans un même embrassement. Par le *niveau*, vous apprendrez à être droit et ferme (dans la résistance à Jésus-Christ et à son Église), à ne point vous laisser entraîner par la foule des *ignorants* et des *aveugles* (des chrétiens dociles aux enseignements de la révélation); mais à soutenir d'une manière inébranlable les droits de la *loi naturelle*, et les connaissances pures et nettes de

la sainte *vérité* (de la raison révoltée contre la foi). Par la *perpendiculaire* et la *pierre brute*, vous devez entendre l'homme grossier (le chrétien ou le profane) purifié par la *raison*, et perfectionné par l'excellence de mon maître (Hiram ou Adonhiram) la vérité (naturelle)...: »

384. Le discours continue sur le même ton. A cause de sa longueur, nous ne saurions le reproduire en entier. Donnons-en toutefois encore un extrait. « *Beaucoup de profanes ont le bonheur d'entrer dans nos sanctuaires, mais bien peu sont assez heureux pour parvenir à connaître la sublime vérité* (beaucoup entrent dans les loges, mais bien peu sont admis à connaître les secrets : voilà un aveu précieux). *Si vous me demandez quelles sont les qualités qu'un maçon doit avoir pour arriver au centre du vrai bien* (à la perfection de l'initiation maçonnique), je vous répondrai que pour y arriver, *il faut avoir écrasé la tête du serpent de l'ignorance mondaine* (abjuré la foi de son baptême), *il faut avoir secoué le joug des* PRÉJUGÉS *de l'enfance*, CONCERNANT LA RELIGION *dominante du pays où l'on est né*. TOUT CULTE RELIGIEUX (surtout le culte catholique) *n'a été inventé que par l'espoir de commander et d'occuper le premier rang parmi les hommes, que par une paresse qui engendre, par une fausse piété, la cupidité d'acquérir les biens d'autrui, enfin que par la gourmandise.... Voilà, mon cher frère, tout ce qu'il faut savoir* COMBATTRE *et* DÉTRUIRE *en vous* (en devenant les ennemis de ces prêtres et de ces moines ambitieux, paresseux, hypocrites et gourmands), *avant que d'aspirer à connaître le vrai bien* (l'état de liberté et d'égalité parfaites) : VOILA LE MONSTRE, SOUS LA FIGURE DU SERPENT, QUE VOUS AVEZ A EXTERMINER. *C'est la peinture fidèle de ce que l'*IMBÉCILE VULGAIRE *adore sous le nom de* RELIGION. » Jusqu'ici nous n'avions pas rencontré une déclaration de guerre

aussi ouverte à la religion. « *C'est le* PROFANE TIMIDE, poursuit le frère *Vérité, qui devenu, par un* ZÈLE FANATIQUE, *l'*INSTRUMENT DU RITE MONACAL ET RELIGIEUX, *porta les premiers coups dans le cœur de* NOTRE PÈRE HIRAM... L'HYDRE A CENT TÊTES (l'Église) TROMPA *et* TROMPE *encore continuellement les hommes qui sont soumis à son empire, et les* TROMPERA *jusqu'au moment où les* VRAIS ÉLUS (les maçons dignes de ce nom) *paraîtront pour la combattre et la détruire entièrement.* »

Ces aveux ne pourraient être plus clairs. Aussi le F.·. Clavel conclut ses réflexions sur ce grade par ces mots : « *Le* PRINCE ADEPTE *a pour but d'établir la religion naturelle* (le culte de la nature) *sur les ruines de toutes les religions révélées* (1). »

• Le 29e grade : Grand Écossais de Saint-André.

385. Le 29e grade est celui *du Grand Écossais de Saint-André*, que l'on appelle aussi *Patriarche des Croisades, Chevalier du Soleil, Grand Maître de la Lumière.*

La loge est tendue en rouge et parsemée de colonnes blanches. On voit à l'occident un billot et une hache. Le président se nomme *Patriarche*, les surveillants *Respectables Maîtres.* Ils ont une robe rouge et sont décorés d'un ruban ponceau en écharpe, au bout duquel pend le bijou consistant en un compas dans trois triangles renfermés dans un seul. Le bijou est accompagné d'une équerre renversée, dans l'angle de laquelle est un poignard. Le *Patriarche* et les *Respectables Maîtres* sont assis sur des trônes ornés de draperies et de franges d'or, et ont à côté d'eux un tambour couvert d'un tapis rouge sur lequel ils frappent de leurs maillets. Les autres officiers ont des trônes bleus sans rideaux. Les frères tiennent l'épée à la main. Le mot sacré est *Nekamah*, le superlatif

(1) Histoire pittoresque de la franc-maç., p. 166.

de *Nekam*, que nous avons déjà vu : c'est la vengeance dans tout son déchaînement.

386. Or, à qui s'adresse ce cri de vengeance? Contre qui sont préparés ces poignards enfermés dans des triangles, ces épées que les frères tiennent à la main? Une cérémonie va nous le faire connaître.

« La marche du récipiendaire se fait en se plaçant au pied *d'une croix de Jérusalem*, qui doit être figurée à terre. On contourne cette croix par trois pas d'apprenti, trois de compagnon et trois de maître, de manière que le dernier pas vous ramène au haut de la croix, où *l'on rassemble les talons en équerre.* » « Un autre signe, dit *signe d'horreur*, consiste à tourner la tête du côté gauche, *regardant par terre*, et à lever les deux mains en les portant un peu sur la droite. » Ainsi, après avoir renié, au grade de *Rose-Croix*, la divinité du Rédempteur, on foule aux pieds dans celui-ci l'instrument de la rédemption avec *un signe d'horreur* et de mépris. La croix du Sauveur et le Sauveur lui-même, voilà donc les ennemis dénoncés à la vengeance du *Grand Écossais de Saint-André :* autant l'apôtre saint André a eu d'amour pour la croix (1), autant le *Grand Écossais* qui porte son nom, doit en avoir de haine. Car, dit une revue maçonnique, « *la croix est le symbole sinistre* (2) ». « *Nous n'avancerons d'un seul pas*, dit un sectaire moderne, *que si nous renversons la croix* (3). »

387. En même temps que le récipiendaire apprend à outrager la croix, il est invité à adorer la nature. On lui fait faire « le signe de la terre » en l'honneur

(1) O bona crux, multum amata, diu desiderata, sollicite quæsita et jam concupiscenti animo præparata... Act. S. Andreæ Ap. — Offic. ejus in XXX nov.

(2) L'Almanach du franc-maçon, 1874.

(3) Joseph Ferrari.

du règne minéral, « le signe de l'eau » en l'honneur du règne végétal, et « le signe du feu » en l'honneur du règne animal. Puis il lève les yeux au ciel, en étendant les mains en signe d'admiration, pour adorer la nature entière. Enfin « le signe du soleil » complète tous les autres, et vaut à ce grade le nom de *Chevalier du Soleil.*

C'est surtout *le feu* qui est proposé au culte de l'adepte. On lui fait remarquer que les tentures et les principales décorations sont de couleur *rouge*, pour lui apprendre que le *feu* ou une quintessence subtile et active enveloppe, pénètre et vivifie toute la nature, et surtout que le *feu* ou l'amour libre et universel est le principe de la félicité des humains : « La couleur de ce tapis est rouge, comme vous le voyez, dit le Premier Surveillant au récipiendaire : que cette couleur vous fasse souvenir du sang de vos frères. Rappelez-vous que la *couleur du feu* est celle des hauts frères écossais : *sans elle nous ne sommes rien; car tout est fondé sur l'amour et le sang.* »

On va même jusqu'à exhiber au récipiendaire le *Baphomet*, cette idole infâme à la tête de bouc avec quelques caractères du chien, du taureau et de l'âne, aux seins de femme, aux mains d'homme, aux ailes d'archange, portant le caducée, célèbre par les adorations que lui rendirent autrefois les Templiers et auparavant les Gnostiques (1).

388. Ce grade se résume donc dans ces deux mots : *guerre à la croix de Jésus-Christ, culte de Lucifer, du feu et de la chair.* Ce double but est-il proposé ici avec plus de clarté que dans plusieurs grades précédents, et spécialement dans celui de *Rose-Croix ?* Il ne nous semble pas. Mais les sectaires paraissent le croire :

(1) Léo Taxil, *Les Frères Trois-Points*, t. II, p. 251-252.

« *Par ce grade*, dit en effet le Patriarche au récipiendaire, *un mur épais s'élève entre nous et les* PROFANES, *et même entre plusieurs d'entre nous* (les maçons des grades inférieurs)... *Quoique tous les maçons soient nos frères*, ils (les maçons inférieurs) SONT NÉANMOINS AUSSI ÉLOIGNÉS DE NOUS *que les* PROFANES (malgré les 28 grades parcourus !). »

Au moins le *Grand Écossais* est-il en possession de la lumière ? Oui, s'il a compris que le maçon doit être le contraire de l'apôtre saint André ; qu'au lieu d'adorer la croix, il doit la renier, et qu'au lieu de crucifier sa chair, il doit la satisfaire ; non, s'il n'a pas pénétré le sens des nouveaux symboles qui lui ont été représentés. Or, de même que presque tous ceux qui sont reçus au grade de *maître*, n'entendent pas ce qu'est et ce que signifie *Hiram*, de même que la plupart de ceux qui sont admis à celui de *Rose-Croix*, ne savent pas ce qu'est la *croix* et ce qu'est la *rose* dans le langage maçonnique, ainsi le grand nombre de ceux qui parviennent à celui de *Grand Écossais* ne comprennent pas ou comprennent peu les enseignements de leur grade. Aussi le *Patriarche*, au lieu de féliciter le néophyte d'avoir reçu la lumière, lui donne l'espérance qu'il l'obtiendra plus tard : « *Vous devez croire fermement*, lui dit-il, *que ce que vous avez appris jusqu'à ce jour, n'est rien en comparaison des secrets qui vous seront certainement révélés dans la suite, si vous êtes* ÉLU, *et si vous ne vous en rendez pas indigne.* » Et encore : *Quant aux mystères cachés là-dessous* (sous ces emblèmes), JE NE PUIS ENCORE VOUS LES RÉVÉLER ; *mais le temps viendra où vous les pénétrerez. Oui, si vous vous acquittez de vos devoirs, un jour viendra où le* LANGAGE *des* IMAGES AURA UN TERME, OU L'ON VOUS *parlera plus clairement.* » « Un *seul* mot lâché dès le premier grade, » disent les plus illustres interprètes, suffirait pour donner l'intelli-

gence de la franc-maçonnerie et de tous ses secrets; et au 29e grade, ce mot n'est pas encore dit!

5° Le 30e grade. *Chevalier-Kadosch.*

389. Le 30e degré du *rite écossais* « est, dit Ragon, *le résumé de la plus haute* PHILOSOPHIE ; C'EST LE COMPLÉMENT ESSENTIEL DE LA VÉRITABLE MAÇONNERIE ; *il porte avec raison le titre de* NEC PLUS ULTRA (1) ». Car, ainsi que nous l'avons dit, les trois degrés qui restent, sont des grades administratifs. Le même interprète, généralement ennemi des hauts grades, est très favorable à celui-ci : « *Ce grade*, dit-il, *est le* SEUL *dans lequel la haute Maçonnerie, dite philosophique, soit réellement digne de son objet...* C'EST LE BUT MÊME DE LA MAÇONNERIE DANS TOUS SES DEGRÉS. »

Ce grade a plusieurs noms; le principal est celui de *Chevalier Kadosch.* Ce dernier mot est un terme hébreu qui signifie *saint*, *consacré*, *purifié*. « Il ne faut pas croire, dit le manuel que nous citons si souvent à cause de son autorité, il ne faut pas croire que *les chevaliers de ce grade aient quelque prétention à la sainteté.* Ils veulent exprimer par ce mot qu'eux seuls sont les *élus* (plus dignes de ce nom que les *saints du Paradis*), les *hommes par excellence* (en qui la raison et les sens ont recouvré *la liberté* de l'état de nature), *purifiés de toute la souillure des préjugés* (religion, morale, lois divines et humaines). »

Un des autres noms le plus fréquemment donnés à ce grade est celui de *Chevalier de l'Aigle blanc et noir.* « *Nous retrouvons dans ces deux couleurs*, dit l'illustre interprète Ragon, *l'allégorie des deux principes qui se partagent le monde, le bien et le mal.* » Ces chevaliers ont, en effet, la science du bien et du mal; car, ainsi que nous allons le dire, ils savent que le mal c'est la Papauté, l'autorité civile, tout ce

(1) Ragon, *Cours interprétatif des initiations sacrées anciennes et modernes.*

qui impose une gêne et une contrainte à la nature, et que le bien c'est la liberté dans le blasphème et la débauche.

390. Quatre appartements sont nécessaires : c'est la *chambre noire*, la *chambre blanche*, la *chambre bleue*, la *chambre rouge*.

Le premier appartement est tendu en noir et éclairé d'une seule lampe, avec « un cercueil couvert d'un voile noir et d'autres symboles de la destruction et de la mort ». Nous connaissons déjà le sens de cet appareil funèbre. Ragon lui donne cependant une signification que nous pouvons noter en passant : « Cette sombre allégorie, dit-il, rappelle au récipiendaire les dangers auxquels se sont exposés les propagateurs de la *philosophie*, *Socrate*, JÉSUS et *Galilée* et beaucoup d'autres, et lui donne à penser qu'il pourra peut-être un jour s'y trouver également exposé. » Voilà donc le Sauveur travesti en *propagateur de la philosophie*, et placé entre Socrate et Galilée : c'est l'apostasie par la négation de sa divinité, c'est le blasphème coloré des apparences du respect, comme dans le *Rose-Croix*.

391. Le deuxième appartement est tendu en blanc. Deux autels occupent le centre; sur l'un est une urne pleine d'esprit de vin allumé qui éclaire la salle; sur l'autre est un réchaud avec du feu et de l'encens à côté. Cet appartement s'appelle « le temple de la vertu ». Un seul frère est près des autels; c'est le *Grand Sacrificateur*. « Mortel, prosterne-toi », dit le Pontife au récipiendaire. Celui-ci se prosterne; et pendant qu'il jette de l'encens sur le feu, le *Grand Sacrificateur* adresse une pompeuse invocation au dieu maçonnique, *la nature*, qu'il appelle du nom de *sagesse*, comme les *Kadosch* de 93 donnaient le nom de *raison* à une prostituée qui en tenait la place.

368. Le troisième appartement est tendu en bleu; des étoiles parsèment la voûte ; trois bougies jaunes l'éclairent : c'est une représentation du ciel et de l'univers ou de la nature. Derrière une table couverte d'un tapis bleu comme la tenture, se tiennent le président portant un *sceptre d'or*, un surveillant tenant *une main de justice également en or*, et l'orateur armé d'un *glaive*. Sur les deux côtés sont des banquettes, sur lesquelles sont les chevaliers. On a là, on le voit, un gouvernement complet. L'assemblée porte le nom d'*Aréopage :* ce sont les sages de la nature.

392. Le président rappelle à l'*Introducteur* « qu'on ne peut admettre aux *derniers mystères* que ceux que la *fidélité*, le *zèle* et la *fermeté* mettent au-dessus de *toute crainte ;* ceux qui, *dégagés de tous préjugés*, sont susceptibles d'adopter les *principes philosophiques;* ceux dont le *génie*, guidé par la *raison*, peut percer le sombre voile qui dérobe aux mortels *les mystères de la nature* ».

L'*Introducteur* répond du récipiendaire; et celui-ci est introduit dans le quatrième appartement, qui est la *véritable salle de l'initiation*. La tenture est rouge; douze bougies jaunes sont allumées. A l'orient est un trône surmonté d'un triangle renversé, c'est-à-dire ayant la pointe en bas, avec un double aigle couronné, les ailes déployées, tenant un glaive dans les serres. Une draperie noire et blanche, parsemée de croix rouges, forme un pavillon. De chaque côté du trône sont deux drapeaux, l'un blanc avec une croix verte, l'autre noir avec une croix rouge, et deux aigles avec ces mots brodés en argent : *Vaincre ou mourir*. L'assemblée s'appelle *Sénat*, les frères *Chevaliers*, le président *Grand Maître*, ou *Grand Commandeur*, ou *Grand Souverain*, et est qualifié de *Trois fois Puissant*. Tous se tutoient; on tutoie même le *Grand Maître*.

« Dans ce divin sanctuaire », il y a une croix et un serpent à trois têtes ; la première tête porte une *couronne*, la seconde une *tiare* ou une *clef* et la troisième un *glaive*. Le récipiendaire reçoit un poignard à manche blanc et à lame noire.

393. Tout dans cet appartement représente les deux principes et exprime la lutte de l'un contre l'autre. Les deux principes partout en lutte dans le monde sont signifiés par la couleur *blanche* et la couleur *noire* mêlées ensemble. Le principe bon est spécialement représenté par le *triangle renversé* et la *croix*, le principe mauvais par le *serpent*. Le *triangle renversé*, emblème de Satan dans les opérations magiques, représente ici au maçon initié l'Ange de la Lumière, qu'il adore. « *La croix*, dit Ragon, c'est le *Thau phallisé* » ; c'est-à-dire, elle n'est plus, comme aux yeux des chrétiens, l'instrument sur lequel est mort le Crucifié du Calvaire pour racheter le monde ; c'est l'infâme bijou de la dégradation indienne. Ce n'est plus le lit de repos où le Sauveur appelle les âmes généreuses pour célébrer avec elles, dans la souffrance et la mortification, les noces mystiques ; c'est le symbole de la chair jouissant voluptueusement de la chair, sans frein et sans règle. Nous avons déjà rencontré au grade de *Rose-Croix* cet emploi sacrilège du signe de notre rédemption. Ainsi travestie, la croix est donc, dans le *Sénat*, le symbole du *bon principe*.

Voici *le mauvais principe*. « Le serpent, dit Ragon, désigne le mauvais principe ; ses trois têtes sont l'emblème des *abus* ou du *mal* qui s'introduit dans les hautes classes de la société. » Nous savons depuis longtemps ce que la langue maçonnique appelle *abus* et *mal*. Mais ici le haut interprète prend la peine de le déclarer ouvertement : « *La tête du serpent qui porte une couronne indique les* SOUVERAINS ; *celle qui*

porte une tiare ou une clef indique les PAPES, *celle qui porte un glaive l'*ARMÉE. » « *L'ennemi*, dit un autre, *c'est le maître sous sa triple forme du goupillon, du sabre et de la balance... Sus donc au triple maître : prêtre, soldat, magistrat* (1) ! » Voilà donc les trois têtes du mauvais principe.

394. Pour les abattre, le récipiendaire reçoit un poignard. « *Le grand initié*, dit Ragon, doit veiller, dans l'intérêt de *la philosophie* (pour le rétablissement de l'état de nature), à la répression » et à l'extirpation « de ces abus (l'autorité sacerdotale, la puissance royale, la force militaire). Le poignard rappelle aux *Grands Élus* qu'ils doivent continuellement travailler à combattre et à détruire les *préjugés*, l'*ignorance* et la *superstition* », c'est-à-dire les trois têtes du mauvais principe.

Pour que le symbolisme soit plus expressif, on exige dans certaines loges que le récipiendaire abatte successivement les trois couronnes et les trois têtes, en présence des frères et au milieu de leurs applaudissements.

395. Dans quelques-unes, on commence par déposer un crucifix à ses pieds et le *Grand Maître* lui dit : « Foule aux pieds cette image de la superstition, brise-la. » S'il ne le fait pas, afin de ne rien faire deviner, on applaudit, et on le reçoit au grade sans lui révéler les secrets. S'il écrase le crucifix, on le fait approcher de l'autel, où sont trois représentations, trois cadavres mêmes, si l'on peut s'en procurer, avec des vessies pleines de sang. Il frappe ; le sang jaillit sur lui ; il prend les têtes coupées par les cheveux, en s'écriant : *Nekam*, la vengeance est

(1) L'*Ennemi*, art. publié à Paris, le 15 nov. 1880, cité par M. Claudio Jannet, *les Sociétés secrètes et la Société*, I, p. 355.

faite. Alors il est admis au grade et reçoit les *secrets :* « Par votre constance et votre fidélité, lui dit le *Trois fois Puissant,* vous avez mérité d'apprendre *les secrets des vrais maçons. Ces trois hommes que vous venez de frapper sont* LA SUPERSTITION, LE ROI *et* LE PAPE. *Ces trois* IDOLES *des peuples ne sont que des* TYRANS *aux yeux des* SAGES. *C'est au nom de la* SUPERSTITION *que le roi et le pape commettent tous les crimes imaginables.* »

396. Les cérémonies du *Chevalier Kadosch* varient un peu selon les rites.

Il est des loges où, dans la *chambre noire,* on voit, au pied du cercueil, trois têtes : celle du milieu représente Jacques Molay, Grand Maître des Templiers, elle est couronnée d'immortelles et de lauriers ; celle de droite porte la couronne royale fleurdelisée, c'est celle de Philippe le Bel ; celle de gauche porte la tiare pontificale et représente Clément V. Le récipiendaire est amené dans la salle ; on le fait mettre à genoux devant la tête de Jacques Molay ; là il prononce le serment « de punir le crime et de protéger l'innocence ». « Maintenant, lève-toi et imite-moi, » lui dit le Grand Maître, et il frappe d'un coup de poignard la tête couronnée d'une tiare, en criant : « Haine à l'imposture ! mort au crime ! » Le candidat l'imite. Puis tous les deux, passant devant la tête couronnée de lauriers, s'agenouillent, et le Grand Maître dit : « Gloire éternelle au martyr de la vertu ! » Ils se relèvent et arrivent à la tête surmontée de la couronne royale. Le Grand Maître la frappe en disant : « Haine à la tyrannie ! mort au crime ! » Le récipiendaire l'imite encore.

Dans la *chambre bleue,* l'action est encore plus dramatique. Le récipiendaire se présente les yeux bandés, le Grand Maître lui dit : « Un misérable appartenant à un atelier de notre obédience, a trahi

notre cause sacrée. Il est là. Entends les grondements de rage qu'il pousse ; il voudrait du moins nous jeter une suprême insulte, mais il est lié et bâillonné. En le frappant, tu mériteras d'être élu Chevalier Kadosch. » Un mouton vivant a été amené ; il a la peau rasée du côté gauche ; il est solidement muselé pour qu'il ne puisse pas faire entendre le moindre gémissement. Auprès de lui se tient un frère qui imite les soupirs d'un homme garrotté et bâillonné. « Voilà le traître ; frappe ! » crie le Grand Maître au récipiendaire. On lui prend la main gauche et on la pose sur la peau rasée du mouton, à l'endroit où palpite le cœur ; il croit toucher une peau humaine. Il frappe, le sang ruisselle ; le récipiendaire est persuadé d'avoir frappé un homme. On l'entraîne dans une autre salle, il se lave les mains et est conduit dans la *chambre rouge*, où il est proclamé *Chevalier Kadosch*.

Conclusion sur le grade de Chevalier Kadosch.

397. Comme le dit le grand interprète Ragon, « *ce grade est le but même de la franc-maçonnerie dans tous ses degrés.* » On y trouve, en effet, une déclaration de guerre à la papauté, à la royauté et à l'armée ; à la société religieuse, à la société civile et à la force qui les protège ; à tout l'ordre naturel et surnaturel émané de Dieu et de son Christ. On y rencontre en même temps le culte de la chair. « *Ce n'est pas pour offrir au monde le vain spectacle de cérémonies futiles, que la maçonnerie existe ; ce n'est point pour nous créer des dignités oisives, pour nous couvrir d'insignes et de cordons, pour marcher la mitre en tête et le bâton augural à la main ; ce n'est pas même pour servir aucune secte ancienne ou moderne, pour venger d'illustres morts, ou rétablir des ordres éteints, que nous existons ; c'est pour enseigner la* SAGESSE *et la* FRATERNITÉ *universelle* (de l'état de nature) *par la destruction de la* SUPERSTITION, *du* FANA-

TISME, *de l'*AMBITION *et de l'*IGNORANCE (c'est-à-dire de l'autel et du trône) : *voilà le but de la franc-maçonnerie, voilà ce que poursuivent nos illustres et magnanimes frères Kadosch, les plus* PURS *défenseurs de la vraie* LUMIÈRE, *ces héros incomparables dont l'épée est toujours levée contre les ennemis de la* VÉRITÉ (de l'état de nature) *et les propagateurs du* MENSONGE (les partisans de la société religieuse ou civile).

Ainsi, guerre à tout ce qui gène les appétits dépravés de la nature, et liberté de ces appétits ; débauche dans la haine de Dieu et de tous ceux qui le représentent en ce monde : voilà l'essence de ce grade. Aussi le *Chevalier Kadosch* ou le *Grand Élu* ne porte plus de tablier, « *parce que*, dit Ragon, *pour lui l'ouvrage est fini* », parce qu'il a recouvré « la pureté » et l'innocence d'Adam « en cessant de rougir de la nudité de la nature (1) ».

Comparaison entre les grades de Rose-Croix et de Chevalier Kadosch.

398. Le grade de *Rose-Croix* et celui de *Chevalier Kadosch* tendent à prendre de plus en plus d'importance dans la franc-maçonnerie : de plus en plus les hauts grades se concentrent, dans ces deux grades fondamentaux ; de plus en plus tous les autres grades chapitraux se donnent par communication, c'est-à-dire sans cérémonies, eux seuls sont toujours régulièrement conférés avec toutes les cérémonies, comme les grades symboliques.

Or, le grade de *Rose-Croix* et celui de *Kadosch* ont entre eux la plus étroite affinité. Le premier exprime

(1) Ragon. — Le grade de *Kadosch* se retrouve, pour la substance, dans le 65e du *rite de Misraïm,* dans le 25e du *rite d'Hérodom,* dans le 5e, le 6e et le 7e du *rite adonhiramite,* dans le 5e et le 6e du *rite de Saint-Martin*, et généralement dans tous les rites. Il se confère aussi dans le *rite français,* quoiqu'il soit en dehors de l'échelle officielle de ses grades.

toute la *théorie* maçonnique, le second toute la *pratique*. « ÉCLAIRÉ, lisons-nous dans le *Catéchisme du Kadosch*, par la révélation des trois premiers grades, qui dit : *Génération, pas Création*, le franc-maçon APPREND, dans le grade de Rose-Croix, que *la Vérité et l'Amour maçonniques émanciperont l'humanité*, et il AGIT, dans le grade de Kadosch, *aimant et haïssant à outrance, respectant et méprisant sans bornes.* » En d'autres termes, le Rose-Croix *apprend* que le bon principe est la *vérité et l'amour maçonniques*, c'est-à-dire la raison, la nature, la vie présente avec l'immortalité de l'espèce humaine, le règne de la liberté, de l'égalité et de la fraternité ou l'état de nature, les jouissances voluptueuses de la chair ; que le mauvais principe est au contraire la révélation, Dieu, l'Église, l'État, spécialement les dogmes de l'immortalité de l'âme, du paradis et de l'enfer ; et le Chevalier Kadosch *aime à outrance* et respecte sans bornes le bon principe : la raison, la nature, la liberté, l'égalité et la fraternité, l'état de nature ; il *hait à outrance et méprise sans bornes* le mauvais principe : la révélation, Dieu et son Christ, toute autorité, toute loi, toute société. « J'aime le *Temple* (l'état de nature et tout ce qui y conduit) et je hais la tyrannie (tout ce qui gêne la liberté), répond le Chevalier Kadosch dans le *Catéchisme* de son grade. Je respecte *inconditionnellement la liberté absolue de la conscience, de la pensée et de la parole*. Je hais *l'intolérance, l'hypocrisie, l'arrogance et l'usurpation du clergé*. Je combats *tous les monopoles* (tout pouvoir personnel, toute propriété privée) *soit qu'ils procèdent de la richesse, de la position ou de l'oisiveté*. Les ennemis irréconciliables du Kadosch sont le *despotisme* (l'autorité) *des gouvernants, l'oppression* (la condition supérieure) *des privilégiés* (des nobles et des riches) *et la tyrannie* (la puissance divine) *des prêtres, assassins infâmes de*

la liberté de l'homme (à l'état de nature), *de la liberté de la pensée, de la liberté de la conscience. Les Kadosch combattent ces ennemis à mort, à outrance, sans trêve ni quartier.* »

6° Les trois derniers grades du rite écossais.

398 *bis*. Les trois derniers grades du rite écossais sont comme ils en portent le nom, des *grades administratifs*. Le 31e degré a la *suprématie judiciaire*, le 32e la *suprématie exécutive*, le 33e la *suprématie gouvernementale*. Nous reviendrons peut-être sur ces offices en parlant du *gouvernement* des sectes; ici nous n'avons qu'à donner quelques détails sur la collation des trois grades.

399. Le 31e degré est le *Grand Inquisiteur Inspecteur Commandeur*. Ce grade se donne aujourd'hui par communication.

400. Le 32e degré est le *Prince de Royal-Secret*. L'initiation a lieu dans une vaste salle tendue en noir, parsemée de têtes de morts, de squelettes, de larmes. Le président s'appelle le *Souverain des Souverains;* il est vêtu d'une tunique royale pourpre, il porte l'épée et le bouclier, il a un trône élevé de sept marches et surmonté d'un dais noir, brodé en argent, frangé de crépines d'argent. Les surveillants s'appellent *Lieutenants Commandeurs*, l'orateur *Ministre d'État*. La salle est éclairée par quatre-vingt-une lumières. Au milieu est représenté un campement par une figure compliquée : c'est une croix de Saint-André enveloppée par un cercle, qui lui-même est entouré par un triangle équilatéral; celui-ci est inscrit dans un pentagone qui porte circonscrit un heptagone, lui-même inscrit dans un nonagone. Les sommets de chacun de ces polygones, ainsi que le centre et les extrémités de la croix de Saint-André marquent, disent les initiés, l'emplacement des tentes où campent les princes, c'est-à-dire les initiés.

401. D'après la légende du grade, une armée ma-

çonnique se forme pour aller s'emparer de Jérusalem afin de reconstruire le temple de Salomon; elle comprend quinze corps d'armée qui doivent se réunir dans les ports de Naples, Malte, Rhodes, Chypre et Jaffa pour opérer leur concentration et marcher sur la ville sainte. Chaque concentration s'opère au signal d'un coup de canon tiré par le chef suprême de l'armée. Il doit y avoir en tout cinq coups de canon et cinq concentrations; il y en a eu déjà trois. « Le premier coup de canon et la première concentration, dit le *Souverain des Souverains* au récipiendaire, ont eu lieu quand Luther s'est mis à la tête de la révolte de l'Intelligence; le second coup de canon et la seconde concentration, quand s'est produite en Amérique l'affirmation que tout gouvernement humain tient son autorité du peuple et seulement du peuple; le troisième coup de canon et la troisième concentration, quand la proclamation de la doctrine de Liberté, Égalité, Fraternité, a eu lieu en France. Le quatrième et le cinquième coup de canon n'ont pas été encore tirés, la quatrième et la cinquième concentration n'ont pas été encore ordonnées. A la cinquième concentration succèdera le règne du Saint-Empire (de la franc-maçonnerie), c'est-à-dire le règne de la Raison, de la Vérité et de la Justice (l'établissement de l'état de nature). »

Suivent sur le même thème des dialogues entre le *Souverain des Souverains* et le *Premier Lieutenant Commandeur*, puis entre le *Souverain des Souverains* et le récipiendaire. Celui-ci prononce cinq serments ou « vœux » par lesquels il se lie à ses frères du 32e et du 33e degré, et est proclamé *Prince du Royal-Secret.*

402. Le 33e grade est le *Souverain Grand Inspecteur Général;* en maçonnerie, le dignitaire du 33e degré s'appelle simplement un 33e.

Pour la réception, la salle est tendue de velours rouge, avec des squelettes, des os de mort brodés. A l'orient est le trône présidentiel, élevé de cinq degrés, surmonté d'un dais cramoisi, sous lequel est le triangle renversé, emblème de Satan. Un squelette humain, debout, porte l'étendard de l'Ordre. Onze lumières éclairent la salle. Le président s'appelle le *Très Puissant Souverain Grand Commandeur;* les officiers s'appellent le *Trésorier du Saint-Empire*, le *Grand Chancelier du Saint-Empire*, le *Grand Secrétaire du Saint-Empire*, l'*Illustre Grand Capitaine des Gardes;* celui-ci est vêtu d'un costume militaire antique.

Après une prière que le *Très Puissant Souverain Grand Commandeur* et tous ses illustres frères adressent au « Suprême Architecte », le récipiendaire est introduit : il est en noir, sans chapeau ni souliers, la tête baissée, les bras croisés sur la poitrine.

Il fait trois fois le tour de la salle et s'agenouille chaque fois devant le triangle renversé.

On déclare qu'il sera reçu au 33° grade s'il lave sans dommage ses mains dans du plomb fondu, qu'on lui présente, c'est du mercure légèrement chauffé, et en récompence de son « merveilleux courage », il reçoit une épée pour mettre à mort « les sanguinaires scélérats meurtriers du Respectable Maître Jacques de Molay », une bague « en signe qu'il est marié à l'Ordre », et est proclamé *Souverain Grand Inspecteur Général.*

Article IV — Quelques grades de l'Illuminisme

1° Aperçu général.

403. *L'Illuminisme* de Weishaupt comptait neuf grades, outre ceux qu'il empruntait à la franc-maçonnerie ordinaire. C'était :

1° Le Novice.

2° Le Minerval.
3° L'Illuminé mineur.
4° L'Illuminé majeur.
5° Le Chevalier Écossais ou Illuminé Directeur.
6° L'Époptc ou Prêtre.
7° Le Régent ou Prince.
8° Le Mage ou Philosophe.
9° L'Homme-Roi.

L'élite des adeptes de ce dernier grade formait l'*Aréopage* ou le *Conseil des Aréopagites*.

La secte des Illuminés a possédé au plus haut point l'esprit maçonnique, et a exercé une immense influence sur les autres sociétés secrètes, et même sur les sociétés publiques Aussi nous allons indiquer sommairement les cérémonies de quelques-uns de ses grades.

2° Minerval.

404. Lorsqu'un *Novice* a été admis à recevoir le grade de *Minerval*, « il est conduit, le soir, bien avant dans les ténèbres de la nuit, dans une chambre sombrement éclairée. Là deux hommes l'attendent, et ce sont, après le Frère Insinuant », qui a seul présidé à son éducation maçonnique, « les deux premiers illuminés qu'il lui est donné de connaître. L'un à demi caché par une lampe recouverte d'un voile, dans une attitude impérieuse et sévère, est le *Supérieur* ou bien le Délégué Initiant ; l'autre prêt à écrire l'acte d'initiation, sert de Secrétaire. Une épée nue est sur la table auprès de l'Initiant. Nul autre n'est admis que le Novice et son introducteur. Une première question lui est faite, pour savoir s'il persévère dans son intention d'être reçu parmi les frères. Sur sa réponse affirmative, il est renvoyé méditer de nouveau sur sa résolution dans une chambre parfaitement obscure. De nouveau rappelé, il rentre; les questions se succèdent ; elles tendent toutes à s'assurer s'il est disposé à la soumission la plus

absolue aux lois de l'*Illuminisme*. L'Introducteur répond des dispositions de son élève, et demande en revanche pour lui la protection de l'Ordre. » L'Initiant, « au nom de l'Ordre et de tous ses membres », promet au Novice « protection, justice et secours ».

Puis, prenant l'épée nue, placée sur la table, il en présente la pointe au cœur du candidat et lui dit : « Si tu allais n'être qu'un traître, apprends que tous nos frères seraient appelés à s'armer contre toi. Ne crois pas échapper ou trouver un lieu de sûreté. Quelque part que tu sois, la rage de nos frères inconnus te poursuivra et te tourmentera. »

Le candidat fait le serment « d'avoir à jamais une fidélité et une obéissance inviolables à tous les supérieurs » et « de servir l'ordre de son sang, de son honneur et de son bien. »

L'Initiant lui déclare alors son admission au grade de *Minerval*; et, après lui avoir dit qu'il ne connaîtra que ceux des membres qui sont du même rang que lui et ont le même supérieur, il lui donne les signes auxquels il pourra les reconnaître (1).

3° Chevalier Écossais.

405. La loge prend le nom de *Chapitre Secret*. « Elle est tendue en vert, richement éclairée et décorée. Sous un dais orné et sur un trône de la même couleur, est assis le *Préfet des Chevaliers*, en bottes, en éperons. Une croix verte brille sur son tablier et l'étoile de l'Ordre sur son sein ; il porte le ruban de Saint-André en sautoir de droite à gauche ; il a le maillet à la main. A sa droite est le Frère *Porte-Glaive*, tenant l'épée de l'Ordre ; à sa gauche, le *Maître des Cérémonies*, tenant un bâton d'une main et le rituel de l'autre.

« Les *Chevaliers* en bottes, en éperons, l'épée au côté, la croix suspendue à leur cou par un ruban

(1) Weishaupt, *Écrits orig.* — Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, t. III, ch. v.

vert; les *Officiers* de l'Ordre distingués par un panache, et un *Prêtre* de l'Ordre en robe blanche, composent la Loge. »

Le Préfet adresse la parole au récipiendaire : « Tu vois ici une partie des légions inconnues, unies par des liens indissolubles, pour combattre en faveur de *l'humanité*. Veux-tu te rendre digne de veiller avec eux pour le *Sanctuaire? Ton cœur doit être pur et ton esprit brûlant d'un feu divin pour la dignité de la nature.....* »

Puis le Préfet s'assied; les Chevaliers restent debout et prennent l'épée à la main. Le récipiendaire à genoux prononce le serment de « n'être jamais *flatteur des grands* ou *esclave des princes* », de « combattre courageusement, mais prudemment, pour la *vertu*, la *liberté* et la *sagesse* », de « résister fortement à la *superstition* et au despotisme », « d'obéir et d'ouvrir son cœur à ses supérieurs. »

« En récompense de ce serment, le Préfet déclare au récipiendaire qu'il le crée *Chevalier de l'Ordre de Saint-André*, suivant l'antique usage Écossais. « Lève-toi, conclut-il, et désormais garde-toi de fléchir le genou devant celui qui est homme comme toi (Jésus-Christ, les prêtres et les rois) (1). »

4° *Épopte* ou [P]rêtre.

406. La réception de l'*Épopte* ou Prêtre de l'Illuminisme est très solennelle. Le jour de l'initiation, à l'heure convenue, « l'Adepte *Introducteur* se rend chez le Prosélyte et le fait monter dans une voiture. Les portières se ferment; les tours et les détours du cocher instruit à prolonger, à varier sa route, et un bandeau jeté sur les yeux du prosélyte, ne lui permettent pas de deviner le lieu où enfin on s'arrête. Conduit par la main, et toujours le bandeau sur les

(1) Weishaupt, *Écrits orig.*, art. 7. — Barruel, *Mémoires...*, IIIe vol., ch. VIII.

yeux, il monte lentement au vestibule du Temple des mystères. Son guide le dépouille alors des symboles maçonniques, lui met à la main une épée nue, lui ôte son bandeau, et lui défend d'entrer jusqu'à ce qu'il entende la voix qui le doit appeler; il est livré seul à ses méditations.

« Pour la pompe des mystères, quand les Frères les célèbrent dans toute leur splendeur, les murs du Temple sont couverts d'une tapisserie rouge; la multitude des flambeaux en relève l'éclat.

« Une voix se fait entendre : « Viens, entre, malheureux fugitif! Les Pères t'attendent. Entre et ferme la porte derrière toi. » Le Prosélyte obéit à la voix qui l'appelle. Au fond du Temple, il voit un trône surmonté d'un riche dais; au devant du trône, une table couverte d'une couronne, d'un sceptre, d'une épée, de florins d'or, de bijoux précieux qu'entrelacent des chaînes. Au pied de cette table, sur un coussin d'écarlate, sont : une robe blanche, une ceinture et les ornements simples du costume sacerdotal. »

L'Hiérophante, dans un langage emphatique, propose au candidat le choix entre « les attributs de la royauté, monuments de la dégradation de l'homme » et « le modeste vêtement de l'innocence ».

« Si le récipiendaire, contre toute attente, s'avise de choisir la couronne, il sera arrêté par ce cri : « Monstre, retire-toi! Cesse de souiller ce lieu saint. Va, fuis, pendant qu'il en est encore temps. » A ces mots, il sera éconduit par le Frère qui l'avait introduit. S'il choisit la robe blanche, on l'applaudit : « Salut à l'âme grande et noble! C'est là ce que nous attendions de toi. Mais arrête, il ne t'est pas encore permis de te vêtir de cette robe, il faut d'abord que tu apprennes à quoi nous t'avons destiné. »

« Le candidat s'assied; le code des mystères est

ouvert; les Frères, dans un profond silence, écoutent les oracles de l'Hiérophante. » Celui-ci adresse au récipiendaire ce long discours de deux heures, dont nous avons donné ailleurs des extraits.

407. Lorsque l'Hiérophante a terminé sa harangue, le récipiendaire est reconduit au vestibule, où il est revêtu des ornements sacerdotaux de la secte; une grande tunique blanche l'enveloppe; une large bande de soie écarlate lui sert de ceinture; une lisière de la même couleur, à l'extrémité et au milieu du bras, attache et fait bomber les manches. C'est dans ce costume du sacerdoce illuminé, qu'on vit à Paris un des histrions de la révolution monter dans la chaire d'une église profanée, et, en face d'une multitude immense, prendre Dieu à partie en criant : « Non, tu n'existes pas. Si la foudre est à toi, prends-la donc; lance-la sur celui qui te brave en face de tes autels. Mais non, je te blasphème et je respire. Non, tu n'existes pas ».

Vêtu des ornements sacerdotaux, le candidat est soumis à un nouvel examen sur ses dispositions, et spécialement sur sa résolution « de faire le sacrifice de sa volonté et de se laisser conduire par ses très excellents supérieurs ».

Enfin, il est admis à l'onction. « Un voile se lève. On voit un autel surmonté d'un crucifix. Sur l'autel est une Bible, sur un pupitre le Rituel de l'Ordre, à côté un encensoir et une fiole remplie d'huile. Le *Doyen*, faisant les fonctions de l'évêque, est entouré d'acolytes. Il prie sur l'initié, le bénit, lui coupe quelques cheveux sur le sommet de la tête, le revêt de ses insignes, en prononçant des prières dans le sens de la secte. La formule du bonnet est celle-ci : « Couvre-toi de ce bonnet; il vaut mieux que la couronne des rois. » C'était précisément celui des Jacobins, pendant la Révolution. Pour la communion,

le *Doyen* donne à l'initié un rayon de miel et un peu de lait, en disant : « *Voilà ce que la nature donne à l'homme. Pour combien il serait encore heureux, si le goût des superfluités* (donné par l'état social), *en lui ôtant celui d'une nourriture si simple* (comme il l'avait dans l'état de nature) *n'avait multiplié ses besoins, empoisonné le baume de sa vie* (ne l'avait précipité de son état de félicité première à son état de misère actuelle) (1). »

6° *Régent* ou Prince Illuminé.

408. Le récipiendaire est introduit dans une antichambre tapissée d'un drap noir, où il y a, pour tout ornement « le squelette d'un homme élevé sur deux gradins et au pied duquel on voit une couronne et une épée. Ses mains sont chargées de chaînes, comme celles d'un esclave. On le laisse à ses méditations ». L'Introducteur, le laissant dans l'antichambre, passe dans un premier salon, où le Provincial de l'Ordre, qui fait les fonctions de Frère *Initiant*, se trouve seul et est assis sur un trône. Entre l'Initiant et l'Introducteur, s'engage le dialogue suivant :

Qui nous a amené cet esclave?

— Il est venu de lui-même et a frappé à la porte.

— Que veut-il?

— Il cherche la *liberté* et demande à être délivré de ses fers.

— Pourquoi ne s'adresse-t-il pas à ceux qui l'ont enchaîné?

— Ceux-là refusent de briser ses liens. Ils tirent un trop grand avantage de son esclavage.

— Qui est-ce donc qui l'a réduit à cet état d'esclave?

— *La société, le gouvernement, les sciences, la fausse religion.*

(1) Weishaupt, *Écrits origin.*, t. II, part. II. — Barruel, IIIe vol., ch. IX et X.

— Et ce joug, il veut le secouer pour être un rebelle ?

— Non, il veut s'unir étroitement à nous, partager *nos combats contre la constitution des gouvernements, contre le déréglement des mœurs* et *la profanation de la Religion.* Il veut par nous devenir puissant, afin d'obtenir *ce grand but...*

— Est-il au-dessus des *préjugés ?* Préfère-t-il aux intérêts *des sociétés plus étroites* (la famille, la patrie, l'Église) *le bonheur général de l'univers ?*

— C'est là ce qu'il nous a promis.

— Combien d'autres l'ont promis et ne l'ont pas tenu ! Est-il maître de lui-même ? Les considérations personnelles sont-elles nulles pour lui ? Demandez-lui de quel homme est ce squelette qu'il a devant lui ? Est-ce d'un roi, d'un noble ou d'un mendiant ?

— Il n'en sait rien. *La nature* a détruit, rendu méconnaissable tout ce qui annonçait *la dépravation de l'inégalité.* Tout ce qu'il voit, c'est que ce squelette fut celui d'un homme tel que nous. *Ce caractère d'homme est tout ce qu'il estime.*

— Si c'est là ce qu'il pense, qu'il soit libre, à ses risques et périls. Mais il ne nous connaît pas. »

409. L'Introducteur revient auprès du candidat, et sous prétexte de l'instruire de ce qu'est la franc-maçonnerie lui en fait une histoire fabuleuse. Selon lui, elle remonte jusqu'au déluge, bien plus jusqu'à l'origine du monde. Lorsque, dit-il, la dignité première et la vraie doctrine eurent été perdues par la chute originelle, les *sages* se réunirent sans bruit pour résister à l'entraînement universel. Ceux qui dans l'arche de Noë échappent au déluge, ajoute-t-il, sont le petit nombre de francs-maçons qui dans leurs écoles secrètes conservent les vrais principes ; « et c'est pour cela que la franc-maçonnerie compte parmi ses membres les *Noachites* et les *Patriarches.* » Jésus-Christ, dit-il

encore, a prêché la rédemption universelle; toutes les sectes de francs-maçons prétendent y travailler, mais les Illuminés seuls ont conservé et font revivre les mystères.

Le récipiendaire aurait peut-être le droit de demander quelques preuves de cette antique origine des sociétés secrètes ; mais l'orateur semble l'inviter lui-même à le croire sur parole : « Tous les documents qui pourraient donner des lumières sur notre origine, lui dit-il, sont brûlés. »

410. L'Introducteur et le récipiendaire s'approchent d'une autre salle et en ouvrent la porte. Mais le passage se trouve barré par une troupe de maçons. Entre eux et l'Introducteur il s'établit un nouveau dialogue :

« Qui va là ? Qui êtes-vous ?

— C'est un esclave qui a fui ses maîtres.

— Aucun esclave n'entre ici.

— Il a fui pour cesser d'être esclave. Il vous demande asile et protection.

— Mais si son maître le poursuit ?

— Il est en sûreté : les portes sont fermées.

— Mais s'il n'était qu'un traître ?

— Il ne l'est point ; il a été élevé sous les yeux des Illuminés. Ils ont gravé sur son front le sceau divin. »

« La porte s'ouvre. Ceux qui la défendaient escortent le candidat vers une troisième salle ; là encore nouveaux obstacles, nouveau dialogue entre un adepte de l'intérieur et le Frère Introducteur. Dans cet intervalle, l'Initiant est venu s'asseoir sur un autre trône placé dans ce troisième appartement. » Il ordonne de laisser entrer le récipiendaire, et lui adresse un assez long discours dont nous extrayons ce passage : « Nous t'avons servi de guide tout le temps que tu as eu besoin d'être conduit. Tu te vois

à présent assez fort pour te conduire toi-même. Sois donc désormais ton propre guide. *Sois libre*, c'est-à-dire, *sois homme*, et un homme *qui sait se gouverner lui-même*, un homme qui connait ses devoirs et ses privilèges imprescriptibles, un homme *qui ne sert que l'univers; qui ne sait que ce qui est utile au monde en général et à l'humanité.* TOUT LE RESTE (devoirs envers les parents, envers l'État et l'Église, envers Dieu) EST INJUSTICE. »

411. Enfin le Provincial remet à l'initié le bouclier, les bottes, le manteau et le chapeau. En lui donnant le bouclier, il dit : « Arme-toi de fidélité, de vérité, de constance, et sois un *vrai chrétien* (un disciple digne du *Christ des maçons*). » En lui présentant les bottes, il dit : « Sois agile pour les bons, et ne redoute *aucun* chemin, où tu pourras propager ou trouver le *bonheur* (la *liberté* et l'*égalité*). » En lui remettant le manteau : « *Sois prince sur ton peuple ;* c'est-à-dire sois *franc* et *sage*, *bienfaiteur* de tes frères, et donne-leur la *science* (la lumière maçonnique). » En le couvrant du chapeau : « Garde-toi de jamais changer ce chapeau de la *liberté* pour une couronne. » L'adepte a reçu l'investiture : désormais il est *Régent* ou *Prince Illuminé* (1).

412. Le chef *de l'Illuminisme*, Weishaupt, disait en parlant du grade *d'Épopte :* « On croirait que ce grade est le plus grand, le plus sublime; j'en ai cependant encore *trois infiniment plus importants*, que je réserve pour *nos grands mystères*. Mais je les garde chez moi, et n'en fais part qu'aux Frères, soit Aréopagites, soit autres, qui se distinguent le plus par leur mérite et leurs services (2). » Et encore : « Au-dessus du grade de *Régent*, j'en ai composé quatre autres; et au-

(1) Weishaupt, *Écrits origin.* — Barruel, IIIe vol., ch. XI.
(2) Lettre XVe de Weishaupt à Caton. *Écrits origin.*, t. II.

près de ceux-ci, et même auprès du moindre de ces quatre, *notre grade de Prêtre ne sera qu'un jeu d'enfant* (1). »

En effet, les grades d'*Épopte* et de *Régent* formaient la classe « *des petits mystères* » ; les grades plus élevés du *Mage* et de l'*Homme-Roi* composaient celle « des *grands mystères* ». Dans la première, il était encore question de religion et de société civile; mais dans la seconde, on faisait ouvertement profession de l'athéisme ou d'un panthéisme matérialiste, et on déclarait la guerre à tout état social. « Pour ces deux grades de *Mage* et d'*Homme-Roi*, dit Biederman (2) *il n'est plus de réception*, c'est-à-dire *de cérémonies d'initiation;* » car les cérémonies sont des voiles que les *vrais initiés* laissent aux dupes. « On ne permet pas aux *Élus* de transcrire ces grades; on les leur communique par une simple lecture »; aussi Barruel avoue que « toutes ses recherches pour découvrir le texte de la partie du Code illuminé relative aux grands mystères, sont restées infructueuses. » « Le premier grade, qui est celui de *Mage*, appelé aussi le *Philosophe*, poursuit Biederman, contient les principes fondamentaux du Spinosisme. Tout est ici matériel : Dieu et le monde ne sont qu'une même chose ; toutes les religions sont inconsistantes, chimériques, et l'invention d'hommes ambitieux. Le second grade, appelé l'*Homme-Roi*, enseigne que chaque paysan, chaque bourgeois, chaque père de famille est souverain, comme l'étaient les hommes sous la vie patriarcale, à laquelle on doit ramener le genre humain, et qu'il faut par conséquent détruire toute autorité, toute magistrature. » « *Celui qui veut travailler au bonheur du genre humain*, disait Weishaupt, *ajouter au contentement et*

(1) Lettre XXIVe.
(2) Voir Barruel, IIIe vol., ch. XII.

au repos des hommes, diminuer leur mécontentement, celui-là doit scruter et affaiblir TOUS *les principes qui* TROUBLENT LEUR REPOS, LEUR CONTENTEMENT ET LEUR BONHEUR. *De cette espèce sont tous les mystères qui s'opposent à l'ennoblissement et à la perfection de la nature humaine* (par l'enseignement d'un ennoblissement et d'une perfection surnaturels); *tous les systèmes qui ravalent le mérite, la dignité de l'homme* (par l'enseignement d'une déchéance originelle, et de l'obligation d'obéir à Dieu et à tous ses représentants légitimes); *qui diminuent sa confiance en ses forces* NATURELLES (en lui apprenant la nécessité de la grâce); *qui le rendent par cela seul, lâche, paresseux, pusillanime, abattu et rampant* (c'est-à-dire humble, croyant et soumis); *tous ceux encore qui le conduisent à l'enthousiasme* (aux vertus surnaturelles, spécialement à l'amour de Dieu); *qui décrient la raison humaine* (en en traçant les limites et en en reconnaissant la dépendance), *et qui ouvrent ainsi une voie libre à l'imposture* (à Jésus-Christ et à ses prêtres). *Tous les systèmes théosophiques* (déistes) *et mystiques* (révélés); *tous ceux qui ont quelques rapports prochains ou éloignés avec ces systèmes, tous les principes qui dérivent de la théosophie souvent très cachée dans nos cœurs, finissent par conduire les hommes à ce terme* (à la perte de la liberté et de la dignité naturelles) *et appartiennent à cette classe.* » Or le vrai initié se dévoue à travailler au bonheur du genre humain; c'est pourquoi il abjure toute croyance à des récompenses ou à des peines dans une vie future, condamne toute institution qui gêne ici-bas l'indépendance de sa raison ou de ses sens, veut vivre et veut que tous les hommes vivent *selon la loi de nature.*

« L'infernal objet des grands mystères se réduit donc, conclut Barruel, à ces vœux démoniaques: Plus d'autels, plus de trônes et plus de magistrats;

plus d'autorité et plus de société religieuse et civile; plus de propriété ni pour le riche ni pour le pauvre; plus même de ces arts ou de ces sciences qui ne peuvent être cultivés hors des sociétés civiles. Pour tout droit et pour tout bien, *Égalité*, *Liberté* et la plus absolue indépendance; pour mœurs et habitudes, la vie sauvage, errante, vagabonde, décorée tantôt du nom de vie *nomade* et tantôt de celui de vie *patriarcale;* pour moyens, toutes les ruses, et toutes les violences (1). » Voilà le but, proposé sous des emblèmes dans les grades inférieurs, mais déclaré ouvertement dans les grades suprêmes.

Article V — Quelques hauts grades de divers autres instituts

1° Quelques grades du carbonarisme.

413. Le *carbonarisme* ou le rite des *Bons Cousins* a sept degrés, ainsi que nous l'avons dit. Dans les premiers, on fait une mention fréquente des mystères chrétiens, spécialement du mystère de la rédemption; les sectaires y déclarent Jésus-Christ « le premier Bon Cousin, Grand Maître de l'univers (2) », comme certains révolutionnaires de 93 le proclamaient « le premier des *sans culotte* et le Grand Maître des Jacobins ». On y parle de la flagellation, du couronnement d'épines, du portement de la croix, du crucifiement, des cinq plaies, du Calvaire, du jardin des Oliviers, etc. Mais dans les derniers grades, tous les voiles sont écartés et on déclare la guerre à toutes les religions et à toutes les sociétés.

Nous allons décrire les principales cérémonies du deuxième et du troisième grade.

414. Le deuxième grade est celui de *Maître*.

(1) Tome III, ch. XII.

(2) Voir Saint-Edme, *Constitution et organisation des carbonari*, 2e édit. Paris, 1822, p. 48, 55, 56, 59, 61, 63, etc.

Le récipiendaire, conduit par un maître parrain, les yeux bandés, se présente au président de la loge ou *vente*, lequel porte le nom de Grand Maître. Celui-ci dit : « Conduisez cet homme au jardin des Oliviers. » L'adepte y est conduit; il en revient quelque temps après et se tient devant le Grand Maître dans une attitude suppliante et les mains élevées. « Si les peines que je dois souffrir, dit en son nom le maître parrain, peuvent être utiles au genre humain, je ne demande point qu'on les diffère; je désire seulement que votre volonté soit faite et non la mienne. »

Le Grand Maître reprend : « Qu'on lui fasse boire le calice d'amertume! » Le récipiendaire est lié et conduit devant le gouverneur Pilate, que représente le même Grand Maître. « Qui est celui-ci, que vous me conduisez ainsi garotté? » demande Pilate. Le chef des gardes, représenté par le premier assistant, répond : « C'est un séditieux dénoncé! » — « De quoi est-il accusé? » reprend Pilate. Le chef des gardes et tous ceux qui sont présents répondent : « Nous le présentons comme ayant voulu soulever le peuple, afin de régner despotiquement, détruire notre religion en disant que tout se fait par sa volonté suprême, et en se faisant croire le Dieu vivant. »

415. Le Grand Maître dit : « Le délit est grave. Je ne puis pas décider seul une affaire aussi compliquée. Conduisez l'accusé devant Caïphe. »

Le récipiendaire est conduit à Caïphe, représenté par le Premier Assistant. « Par suite des rapports qu'on m'a faits sur cet homme et des informations prises sur sa conduite, dit Caïphe, il est reconnu coupable de graves attentats, et Pilate sait que je ne puis punir de semblables délits. Cela regarde le souverain; ainsi vous devez le conduire devant Hérode. »

Le récipiendaire comparait devant Hérode, que

représente le Deuxième Assistant : « Qui es-tu? » demande Hérode. « Je suis le Fils de Dieu », répond le récipiendaire par la bouche de son parrain. Le peuple représenté par les bons cousins présents, s'écrie : « L'entendez-vous dire qu'il est le Fils de Dieu? Il blasphème, et mérite le plus grand châtiment. » Hérode reprend : « Est-il vrai que tu sois le Fils de Dieu? » — « Oui, » répond le récipiendaire. « Va, tu es insensé! dit Hérode. Peuples, voyez que cet homme est imbécile; mettez-lui sur le dos une tunique blanche et conduisez-le à Pilate, pour qu'il reconnaisse sa folie et juge le tout à sa fantaisie. »

416. On met une tunique blanche au récipiendaire, et il est conduit à Pilate. Les gardes lui disent en lui présentant l'accusé : « Hérode vous envoie cet homme insensé et vous autorise à faire de lui ce qu'il vous plaira. » Pilate dit au peuple : « Le prince m'envoie cet insensé, que voulez-vous que j'en fasse? » Les foules s'écrient : « Qu'il soit jugé! » « Je ne veux pas le juger sans l'entendre, » reprend Pilate. Et il interroge l'accusé : « Qui es-tu »? Le parrain répond : « Jésus de Nazareth, roi de Judée. » Pilate dit : « Puisqu'il est roi, qu'on lui mette une couronne sur la tête et un sceptre dans les mains. » On place donc sur la tête du récipiendaire une couronne que l'on fait entrer à coups de roseau, et on lui met un roseau à la main.

Pilate s'adresse au peuple : « Êtes-vous content? » Le peuple répond : « Non, son crime mérite un plus grand châtiment. » Pilate dit : « Qu'on le déshabille, qu'on l'attache à cette colonne et qu'on le flagelle. »

L'ordre est exécuté, et Pilate demande de nouveau au peuple : « Êtes-vous content? » « Non, non, non, répond le peuple, qu'il soit crucifié! » « J'ai fait mon devoir, repartit Pilate. Vous voulez sa mort, je le remets entre vos mains! »

Le peuple fait porter la croix à l'adepte jusqu'au Calvaire, avec bruit et à pas lents. Lorsqu'il y est arrivé, on demande *grâce*.

Le récipiendaire se met à genoux, et prête le serment.

417. Ainsi le récipiendaire représente Jésus-Christ; il est accusé d'avoir attenté à l'égalité originelle des hommes, en se disant Fils de Dieu et en s'arrogeant une autorité sur ses semblables: il est, à cause de ces crimes, conduit à Caïphe, à Hérode, à Pilate, et s'il n'est pas crucifié sur le Calvaire, ce n'est pas que ce châtiment soit trop rigoureux pour ses crimes, mais c'est que les maçons sont trop généreux et trop sensibles pour faire mourir personne. Dans ce grade donc, comme dans plusieurs des précédents, Jésus-Christ n'est plus qu'un scélérat, justement condamné pour ses crimes.

D'après d'autres interprètes, Jésus-Christ, et comme lui tous les bons cousins, sont les vrais enfants de Dieu, exerçant sur les autres hommes l'autorité morale que donnent la science et la vertu : le récipiendaire ne doit pas s'étonner d'être maltraité des hommes comme Jésus-Christ, parce que, comme Jésus-Christ, il est le rédempteur du genre humain, travaillant avec tous les bons cousins à la restauration de l'état de nature.

418. Le troisième grade est celui de *Grand Élu*. L'ensemble des cérémonies avec lesquelles il se confère, représente la révolution projetée par les sectaires (1).

La salle est triangulaire; c'est « une grotte obscure, cachée, inconnue aux hommes autres que les grands maîtres carbonari, déjà reçus Grands Élus. » Le président a le nom de *Vénérable Grand Maître Grand*

(1) Saint-Edme, *Constitution et organisation...*, p. 94-159.

Élu et occupe un trône à l'orient. Le Premier Assistant se nomme *Soleil*, le second *Lune*, l'orateur *Étoile*. Les gardiens s'appellent *Flammes*, et portent des sabres faits comme des flammes de feu. Le trône et les bancs sont couverts de drap rouge avec des flammes nombreuses et jaunes. Ainsi tout rappelle le dieu *rouge* et convient au temple *du feu*.

Soyons attentifs au drame qui va s'y jouer. C'est une représentation des révolutions projetées par les carbonari pour établir l'unité de l'Italie.

419. « Quelle heure est-il? » demande le *Vénérable Grand Maître Grand Élu*.

Le *Soleil* répond : « Le tocsin sonne de toutes parts, et retentit jusque dans la profondeur de notre grotte. C'est le signal du réveil des hommes *libres*. Et il est *minuit*. »

« A quelle heure doivent s'ouvrir nos travaux secrets ? » demande de nouveau le *Grand Maître Grand Élu*.

La *Lune* répond : « A minuit, lorsque les masses populaires, dirigées par nos affidés, sont rassemblées, organisées, *marchent contre la tyrannie* et sont prêtes à frapper les *grands coups* (révolutionnaires). »

Les travaux s'ouvrent. Des acclamations retentissent : « Au Créateur de l'univers (*au dieu maçonnique*) ! » — « Au Christ, envoyé sur la terre, pour établir la *philosophie*, la *liberté*, l'*égalité!* — A la chute éternelle de toutes les *tyrannies!* — A l'établissement d'une liberté *sage* et sans fin, sur la *ruine éternelle des ennemis des peuples !* »

L'*Étoile* dans un long discours, que nous avons cité en parlant du but des sociétés secrètes, se met à décrire l'état de nature dont le genre humain est déchu par l'établissement de la société; le « despotisme affreux qui a partout remplacé la liberté primitive et l'égalité; » la nécessité « d'aiguiser les

hachettes et les poignards pour renverser en un seul jour tous les *oppresseurs* de l'Ausonie et rétablir la *sainte philosophie.* » « Le moment est arrivé, mes bons cousins, le tocsin de l'insurrection générale (des peuples contre les rois) a sonné, les peuples armés sont en marche ; au lever de l'astre du jour, les tyrans (les rois) auront vécu ; la liberté (maçonnique) sera triomphante. Employons le peu d'heures qui vont s'écouler jusqu'à cette courte et terrible vengeance, à relire et à proclamer les nouvelles lois qui vont régir la belle Ausonie. »

420. Le sectaire lit d'abord « les instructions qui ont été remises aux *envoyés directeurs* du mouvement réorganisateur qui s'exécutera ce matin pour opérer l'affranchissement de l'Ausonie ». C'est un plan d'émeute populaire ; nous le citerons lorsque nous parlerons *des violences maçonniques.*

Puis, sur l'invitation de l'*Étoile*, au signal du *Soleil* et de la *Lune*, tous les frères descendent au milieu de la chambre d'honneur appelée vente, mettent le genou droit en terre, et entendent la formule du serment du grade, que lit le Grand Maître Grand Élu. Nous le mentionnerons à l'article des *serments maçonniques.* « Telles sont nos obligations à tous, mes bons cousins, conclut le Grand Maître Grand Élu : jurez-vous de vous y conformer ? » Tous les membres de la loge s'écrient : « Nous le jurons ! » — « Dieu vous entend, reprend le Grand Maître Grand Élu. Son tonnerre gronde, vos serments sont agréés. Le peuple est prêt à combattre : il triomphera ! Malheur à vous, si vous lui deveniez perfides ! Reprenez vos places, mes bons cousins. »

Tous retournent s'asseoir. « Il va vous être donné lecture, dit le Grand Maître Grand Élu, du pacte constitutionnel que votre comité de législation a préparé dans sa sagesse, pour être soumis à la sanction de la

nation ausonienne, libre et réunie. Cette lecture étant la septième et dernière, il n'en sera plus fait de nouvelle, et vous voterez, immédiatement après qu'elle sera terminée, sur l'ensemble du projet du pacte social. »

421. L'*Étoile* commence la lecture de la constitution préparée par les carbonari pour leur patrie. Elle comprend cinquante-huit articles. Nous allons résumer les principaux, ceux qui exposent le mieux les projets de la franc-maçonnerie sur l'Italie et contre le Saint-Siège, et ont reçu ou sont destinés à recevoir leur exécution.

L'Ausonie se composera de toute la péninsule italienne, « jusqu'à la crête des Alpes » et « aux monts de Croatie » ; elle comprendra toutes les îles avoisinantes, « situées à moins de cent milles des côtes (art. 1). Tous les gouvernements existants disparaîtront ; leurs archives, armes, caisses, propriétés mobiliaires et immobiliaires de toute nature, seront remises intactes entre les mains des agents de la nouvelle république ; « tout opposant à cette volonté inébranlable du peuple souverain de l'Ausonie » sera déporté « pour la vie » (art. 2). Le territoire de l'Ausonie sera divisé en 21 provinces (art. 3) ; les provinces seront divisées en départements de 300.000 âmes environ (art. 5) ; les départements en districts de 100.000 ; les districts en cantons de 10.000 ; les cantons en communes (art. 6). La République Ausonienne sera gouvernée par « une assemblée souveraine » (art. 3.) ; chaque province par « une assemblée nationale particulière » (art. 4) ; chaque département, par un conseil général de 6 membres, présidé par un septième ; chaque district, par un conseil de 2 membres, présidé par un troisième ; chaque canton, par un président assisté d'un adjoint et d'un secrétaire ; chaque commune, par des offi-

ciers municipaux nommés 1 pour 300 âmes (art. 7). Le pouvoir exécutif de la République sera exercé par des rois (en souvenir peut-être des anciens consuls romains) élus pour 21 ans par l'assemblée souveraine; l'un se nommera le *roi de la mer*, et administrera la marine et les ports ; l'autre s'appellera le *roi de la terre* et administrera l'intérieur de la République. Leurs actes n'auront de valeur qu'à la condition de leur consentement unanime; en cas de dissidence, l'assemblée souveraine nommera *un roi du peuple*, qui décidera la question en faveur de l'un des deux rois et en dernier ressort (art. 22). Tous les citoyens de la République naîtront et demeureront libres et égaux en droits (art. 9). Tous seront soumis aux mêmes lois (même art.). Tous seront admissibles à tous les emplois (art. 10). Toutefois les fils des rois ne pourront être élus au trône (art. 24). Bien plus, les princes actuellement régnants et tous leurs descendants pendant cent ans seront exclus du territoire de la République (art. 37). Tous les emplois seront électifs et temporaires (art. 11). Toutes les élections émaneront du peuple directement ou indirectement (art. 14). Les assemblées de département nommeront les évêques, les curés et les desservants sur la proposition triple de candidats ecclésiastiques présentés par l'évêque (art. 18). Les assemblées provinciales éliront les archevêques entre les évêques de toute la République. A ces hommes épiscopaux sera confiée la nomination des chanoines prébendés, grands vicaires et autres employés ecclésiastiques; mais les supérieurs des séminaires seront nommés par les assemblées provinciales ou départèmentales, suivant que ces établissements sont établis au chef-lieu de la province ou du département (art. 19). Les archevêques, les évêques et tous les autres ecclésiastiques « occupant des charges reconnues utiles pour l'État »

seront salariés comme tous les autres fonctionnaires (art. 34). Le concile élira un patriarche pour l'Ausonie. Le pape actuel sera prié d'accepter cette dignité, et recevra, pour dédommagement de ses revenus temporels, réunis au domaine de la République, une indemnité personnelle, payée annuellement tout le temps de sa vie, mais qui ne pourra être continuée à ses successeurs (art. 35). Le Sacré Collège des cardinaux ne pourra résider dans la République, qui ne le reconnaîtra ni ne prétendra le payer que durant la vie du pape actuel ; après la mort de ce pape, si ce Collège en élit un autre, celui-ci devra transférer son siège hors du territoire de la République (art. 36). La religion chrétienne, qu'un conseil général de tous les évêques réélus ou confirmés de la péninsule rétablira dans sa *pureté primitive*, sera déclarée la religion de la majorité de l'Ausonie (art. 33). Les religieux ne pourront prononcer leurs vœux qu'à quarante-cinq ans révolus ; ils seront toujours libres après leur profession de résider dans leurs monastères ou dans leurs familles (art. 53). Les vierges ne pourront être admises dans les cloîtres qu'après l'âge de trente ans, et ne feront leurs derniers vœux qu'à quarante (art. 55). Les biens des monastères, si l'on excepte ce qui est nécessaire à un raisonnable entretien des religieux, seront réunis au domaine de la République (art. 54). Tous les citoyens valides feront partie de la garde nationale, depuis seize ans jusqu'à soixante-quatre (art. 25). L'impôt sera progressif : le plus pauvre ne paiera qu'un septième de son revenu, le plus riche en paiera les six septièmes (art. 38). Tous les titres héréditaires sont abolis (art. 48). Il en est de même des droits féodaux (art. 48). La peine de mort est abolie pour toute autre cause que le meurtre volontaire (art. 51). Les tombeaux des grands hommes et des

bienfaiteurs de la patrie seront élevés le long des grandes routes aux frais de l'État; les monuments seront simples, mais remarquables (art. 57).

422. Après que la lecture de cette constitution de la future République Italienne a été lue, tous les frères sont invités à émettre leur vote. Évidemment elle est acceptée à l'unanimité. « Mes bons cousins, conclut le Grand Maître Grand Élu, l'adoption du projet a passé à l'unanimité des suffrages. Je vous prie de vous unir à moi pour célébrer le triomphe de la liberté sur la tyrannie. » Alors recommencent les acclamations dont quelques-unes ont été reproduites plus haut : « Au Créateur de l'univers! Au Christ, envoyé sur la terre ! etc. »

423. On frappe à la porte. Toute l'assemblée s'émeut. L'Expert, après être allé aux informations, apprend que celui qui frappe à la porte est un maître qui a été jugé digne dans une des dernières séances, d'être reçu Grand Maître Grand Élu. « Il n'est pas encore tard, dit le président. Le peuple et les directeurs sortis de notre sein combattent en ce moment pour l'anéantissement des tyrans et la fin de notre esclavage : consentez-vous à recevoir l'adepte qui se présente et à l'initier à nos plus hauts mystères, pendant le temps libre qu'il nous reste avant l'heure à laquelle nous devons installer le nouveau gouvernement ? » Tous consentent. « Mes bons cousins les Experts, rendez-vous auprès du récipiendaire, chargez-le de liens, mettez-le dans l'état de nudité qui convient pour qu'il reçoive ses stigmates, bandez-lui les yeux et amenez-le dans cette enceinte pour qu'il y complète son initiation et prête le serment sacré que nous avons renouvelé nous-mêmes. » Les Experts sortent, et la vente se met en récréation décente jusqu'à l'arrivée du récipiendaire.

424. Bientôt la porte s'ouvre, et on voit entrer trois

hommes portant chacun une croix. Le premier est un carbonaro Grand Maître Grand Élu qui représente le bon larron ; il s'avance jusqu'au milieu de la grotte, où il s'arrête après avoir beaucoup obliqué à droite. Le second est aussi un Grand Maître Grand Élu, il représente le mauvais larron ; il s'avance comme le premier jusqu'au milieu de la grotte, oblique à gauche et s'arrête en face du bon larron. Le troisième est le récipiendaire et représente Jésus-Christ, comme au grade de maître ; il a les yeux bandés, il ignore qu'il est précédé de deux hommes portant des croix, et ne l'apprendra qu'en entendant leur condamnation ; lui-même il est conduit au centre de la grotte, et on le fait arrêter sur la même ligne que les deux larrons et à distance égale des deux.

Derrière les trois patients, sont trois Experts qui les tiennent par l'extrémité d'une chaîne dont ils sont liés et qui pend à leur cou. Neuf bons cousins servants sont placés de trois en trois derrière les Experts, et se tiennent prêts à exécuter les ordres du Vénérable Grand Élu.

425. Celui-ci prend la parole : « Très Respectables Éclaireurs, dignitaires et bons cousins Grands Élus, dit-il, on vient de conduire devant vous les deux misérables traîtres dont les dénonciations secrètes ont failli compromettre notre existence et nous ont forcés à devancer l'époque de l'exécution de nos desseins. Notre premier devoir est d'infliger à ces scélérats la punition qu'ils ont méritée. Que le premier d'entre eux me soit amené près du trône et de ses nobles bases. »

Deux servants prennent la croix et se mettent à la planter en terre. Le troisième servant et l'Expert amènent le feint coupable au pied du trône, où ils le font agenouiller.

« Vil transfuge ! lui dit le Vénérable Grand Maître

Grand Élu, violateur infâme du serment solennel que tu prêtas jadis entre mes mains dans cette enceinte sacrée, tu vas subir la sentence qui te condamne à perdre la vie ! Tu seras d'abord mis en croix; tes entrailles seront ensuite arrachées et réduites en cendres, ainsi que ton cœur perfide. Ton corps, coupé par morceaux, sera dispersé et privé pour jamais de sépulture. Tu ne jouiras pas de la liberté publique, qui va triompher en ce jour, et tu mourras avec le désespoir de savoir heureuse à jamais ta noble et courageuse patrie ! — Au nom du Grand Architecte de l'Univers, je te dégrade et te déclare indigne d'avoir fait partie de la respectable carbonara. »

En disant ces mots, le Vénérable Grand Maître Grand Élu lui arrache ses insignes de carbonaro et le frappe au front avec le dos de sa hachette. Puis il reprend : « Exécuteurs de la justice des Grands Maîtres Grands Élus, emparez-vous de ce monstre, et clouez-le à l'instant à la croix, sur laquelle il doit expirer. »

Le prétendu traître dit : « J'ai mérité mon sort, je vais subir mon arrêt avec courage : que Dieu me pardonne mon crime ! » C'est cet aveu qui lui vaut la qualité de *bon larron*.

Les servants étendent le coupable sur la croix. Ses bras, ses poignets, ses pieds, ses jambes et son corps sont fixés par des bandes d'étoffe. Mais, afin que le supplice paraisse réel au récipiendaire, dont les yeux sont toujours bandés, on frappe des coups de marteau, comme si l'on perçait de clous les pieds et les mains du patient. En même temps, il pousse des cris et des gémissements pour que l'illusion de l'adepte soit complète. Quand le larron a été attaché à la croix, on redresse celle-ci, et le traître prétendu se trouve en face du Vénérable Grand Élu, tournant le dos à l'occident. Ses cris étouffés continuent de se faire entendre.

426. Alors le Vénérable Grand Maître Grand Élu fait approcher le second traître, lui adresse les mêmes reproches, le dégrade et le livre aux bourreaux. Ceux-ci l'attachent à la croix et la redressent sur la gauche au même plan. Le supplicié est le *mauvais larron;* car, au lieu d'avouer son crime, il dit à haute voix au Vénérable Grand Élu : « Je subirai mon supplice en vous maudissant, sans remords. Et même en mourant je trouverai ma joie à la pensée que les étrangers (les Autrichiens) que j'ai voulu servir extermineront jusqu'au dernier carbonaro. Sachez, et tremblez d'avance, que j'ai désigné votre affreux repaire aux chefs de l'armée d'occupation de ces contrées; et si vos envoyés obtiennent quelque succès avec l'assistance du peuple qu'ils soulèvent en ce moment, vous n'en tomberez pas moins dans quelques minutes au pouvoir de ceux que vous appelez les satellites de la tyrannie! J'ai dit, qu'on me fasse mourir. »

427. Pendant que les deux larrons, suspendus aux deux croix, poussent des cris de douleur et de rage, le Vénérable Grand Élu s'adresse à l'adepte qui est au centre, le félicite de son courage, et lui demande s'il persiste dans son dessein d'être reçu Grand Maître Grand Élu. « Oui, Très Vénérable Grand Élu » répond l'adepte. « Puisqu'il en est ainsi, reprend le Vénérable Grand Élu, venez près du trône et mettez-vous à genoux pour prêter le serment. Ensuite vous serez placé sur la croix du centre et élevé entre les deux larrons, à l'exemple de notre bon cousin le Christ nazaréen, roi de Judée, Grand Architecte de l'Univers. »

L'adepte approche du trône, s'agenouille, prête le serment. Puis les servants s'avancent près de lui, le saisissent, l'étendent sur la croix, l'y lient fortement avec des bandes et lui impriment « les stigmates

mystérieux, signes éternels de son admission dans les secrètes ventes » : ce sont trois signes marqués sur le bras droit, sept sur le gauche et trois points sous la mamelle gauche.

La croix est ensuite élevée au centre de la vente, en face du Grand Élu, pour que tous les assistants puissent voir les stigmates sacrés des carbonari sur les membres demeurés nus. A un signal que donne le Vénérable, tous les bons cousins se pressent, en attitude menaçante, près de la croix qui porte le récipiendaire. A un second signal, le bandeau qui couvre ses yeux est enlevé : il aperçoit toutes les hachettes et les poignards des assistants dirigés contre sa tête et contre son cœur; il voit plus loin les suppliciés, dont on a eu soin de teindre de sang les pieds et les mains, sur lesquels on a fixé les simulacres de gros clous et qui semblent expirants.

Pour la troisième fois, tous les bons cousins font retentir les acclamations que nous avons mentionnées plus haut.

Ensuite le Vénérable Grand Élu adresse au récipiendaire un long discours. A la fin il lui fait une courte description de « la révolution qui a dû commencer dès le point du jour et s'exécute en ce moment dans toute l'Ausonie ». « Bientôt, ajoute-t-il, le peuple, vainqueur de la tyrannie, va nous annoncer ses triomphes sur ses oppresseurs, *et venir chercher dans notre sein les membres de son gouvernement provisoire.* Bientôt..... »

« Bientôt, interrompt le larron, bientôt vous périrez tous ! »

428. Au même instant, un bruit terrible se fait entendre au dehors de la grotte : ce sont des combattants qui sont aux prises; on entend les décharges répétées des armes à feu, le cliquetis des armes blanches. Une des *Flammes* s'écrie que les portes sont enfoncées, et

dans le même moment, elles tombent sous les coups des assaillants, et des soldats allemands pénètrent à l'intérieur.

Le Vénérable Grand Élu, tous les dignitaires, tous les bons cousins se portent en toute hâte derrière les croix. Là le combat simulé, que le récipiendaire ne peut voir, continue avec plus de violence que jamais contre les soldats étrangers. Tout à coup le Grand Élu, suivi d'une trentaine de bons cousins, reculant devant le feint ennemi, reparaît sous les yeux du récipiendaire, qu'ont effrayé ces terribles événements et qui est réduit, sur sa croix, à l'immobilité la plus absolue. « Espère, lui dit le Vénérable en passant auprès de lui : nous ne fuyons un moment que pour mieux vaincre. » A ces mots, le plancher s'enfonce sous les pieds des bons cousins réunis en groupe entre le trône et les croix, et tous disparaissent au milieu des flammes. Cet événement achève de compléter l'étonnement et l'épouvante de l'adepte. Au même moment il voit devant lui, en uniforme militaire d'Allemagne, une douzaine de soldats qui paraissent couverts de sang, et dont l'officier commandant s'arrête au bord de l'abîme refermé par le glissement d'un second plancher après l'engloutissement subit des bons cousins.

429. Les militaires vainqueurs semblent au comble de la surprise : ils ne le sont pas moins d'avoir vu disparaître leurs ennemis dans une bouche qui semble infernale, que de rencontrer dans cette grotte trois individus suppliciés sur la croix. Ils feignent de se consulter et parlent à voix basse. Enfin l'officier dit à haute voix : « Mes camarades, ces misérables ne paraissent pas encore morts ; qu'ils soient innocents ou coupables il faut les achever, ne fût-ce que pour abréger leurs tourments. Aux armes ! » Le chef divise alors sa troupe en trois pelotons, désigne à chacun d'eux

l'un des individus attachés à la croix, et donne le commandement : « Garde à vous! pelotons... Armes!... Joue... » Au moment même où il dit : « Feu!... » trente balles sifflent à la foi dans les airs, et l'officier et ses douze soldats roulent par terre en s'écriant douloureusement : « Nous sommes morts! » Le Vénérable et les bons cousins qui viennent de tirer dans l'ombre, reparaissent dans la grotte en sortant d'une foule d'issues pratiquées de tous les côtés de la vente, et s'écrient en entrant : « Victoire! Mort à la tyrannie! Vive la République d'Ausonie! Vive la liberté! Vive l'égalité! Vive le gouvernement provisoire élu par les généreux carbonari! » En un clin d'œil les prétendus morts sont enlevés et transportés hors de la grotte, ainsi que les deux croix où sont attachés les deux larrons. Il ne reste plus que le récipiendaire sur la sienne, et si la frayeur avait causé son évanouissement, on le rend à la vie par des cordiaux. On le détache de la croix et on le descend. Pendant ce temps les portes sont refermées; les dignitaires et tous les assistants reprennent leur place. L'adepte est amené devant le trône, et le Vénérable Grand Élu lui dit : « Digne bon cousin, les terribles événements qui viennent de se passer sous vos yeux ont dû vous apprendre que la trahison est ici sévèrement et toujours punie, et que lorsque les satellites des tyrans osent nous attaquer, la victoire se déclare pour la bonne cause. N'oubliez jamais des faits aussi mémorables, et soyez désormais admis à nos plus secrets mystères. »

Le Vénérable prend un crucifix de la main gauche, le place sur la tête du récipiendaire, lui frappe du dos de sa hachette les sept coups de Grand Maître Grand Élu, et dit : « Au nom du Grand Architecte de l'Univers, je vous reçois Grand Maître Grand Élu de l'ordre mystérieux des carbonari, en récompense des

bons services que vous avez rendus dans vos premiers grades, du zèle extraordinaire que vous avez démontré pour en rendre de nouveaux, et de la promesse solennelle que vous avez faite de vous dévouer entièrement au maintien des libertés de l'Ausonie. »

Les acclamations familières aux carbonari se font entendre : « Au Créateur..! Au Christ..! »

Le nouveau Grand Maître Grand Élu est revêtu du grand costume de l'ordre.

430. Tout à coup on entend au dehors des cris joyeux de victoire. On va aux informations. L'assemblée apprend avec enthousiasme que l'un de ses Directeurs, suivi d'un peuple immense, arrive couvert de lauriers. Le Directeur est introduit. « Très Respectable Grand Élu, dit-il, Soleil et Lune, chers dignitaires, et vous tous, mes bons cousins, je viens vous annoncer au nom du peuple victorieux, que la fortune a couronné nos efforts, que les tyrans (les princes légitimes) sont morts ou en fuite, leurs soldats exterminés, la République d'Ausonie proclamée, et que je suis chargé de venir chercher parmi vous les vingt-un membres du gouvernement provisoire pour les installer dans le palais national, dont nous avons chassé les oppresseurs de notre patrie (les anciens princes). »

Les acclamations retentissent de nouveau.

431. Le Vénérable Grand Élu reprend la parole : « Respectable Premier Éclaireur, quelle heure est-il ? » Le Soleil répond : « Midi, Très Vénérable Grand Maître Grand Élu. » Il était *minuit*, lorsque la carbonara a commencé ses complots ; maintenant qu'elle triomphe, il est *midi*, parce que « le *soleil de la liberté* est dans tout son éclat ». « A quelle heure, reprend le Vénérable, avons-nous coutume de fermer nos travaux? » « — A midi, répond le Soleil, lorsque la trompette du triomphe fait entendre ses sons écla-

tants au peuple libre de la République ausonienne ; » les sectaires continueront leur œuvre ténébreuse jusqu'à ce qu'ils aient obtenu un plein triomphe.

Au même instant on entend au dehors un air martial joué par des trompettes.

« Puisqu'il est midi, dit le Vénérable Grand Élu, puisque la trompette sonne et que l'Ausonie est enfin libre, mes bons cousins, je ferme la vente de Grand Maître Grand Élu carbonaro par les applaudissements d'usage. A moi, mes bons cousins. »

Les frères font divers signes maçonniques ; ils forment la chaîne d'union, se donnent le baiser de bon cousin, et sortent de la grotte sur trois rangs. Les licteurs sont en tête ; les vingt-un membres provisoires de l'assemblée souveraine s'avancent à la suite des licteurs, et le reste des bons cousins ferme la marche. Le bruit du canon et d'une musique guerrière annonce le départ du cortège, et la dernière des *Flammes*, qui porte l'habit de simple citoyen de la République ausonienne, ferme la marche.

432. Quel drame ! Et cependant nous ne sommes encore qu'au 3e grade qui ne se refuse pas au vulgaire même des initiés.

Dans les quatre grades supérieurs, tous les voiles disparaissent. Dans le 4e, celui des *Apostoli*, l'adepte prend l'engagement de travailler à la destruction de toutes les monarchies, et spécialement au renversement des princes de la Maison des Bourbons (L. P. D. *Lilia Pedibus Destrue*). Dans le 7e, le *Principe Summo Patriarcha*, qui ne se confère qu'à un très petit nombre, « l'initié jure *la ruine de toute religion et de tout gouvernement positif, qu'il soit despotique ou démocratique* (1) ». C'est le but suprême de la franc-maçonne-

(1) Ce sont les paroles du sectaire Witt, initié à ce grade, et qui a servi de correspondant aux membres des hautes

rie, tel que nous l'avons exposé : les hommes tous *égaux* et citoyens de l'univers, *libres* ou indépendants de Dieu, des rois et des prêtres, *moraux* ou soumis à la seule loi de la nature, *innocents* et ne rougissant plus de la nudité du corps, sont uniquement appliqués à pratiquer la *fraternité* maçonnique, en s'abandonnant mutuellement aux désirs de leurs frères, à peu près comme les bêtes des champs entre elles.

2° Les derniers grades du rite de Misraïm.

433. Le *rite de Misraïm*, répandu au commencement de ce siècle, dans l'Italie, et ensuite en France, en Belgique, en Irlande, en Suisse et dans la plupart des pays, comprend 90 degrés, partagés en 4 séries : les grades *symboliques*, du 1er au 33e ; les grades *philosophiques*, du 34e au 66e ; les grades *mystiques*, du 67e au 77e, et les grades *cabalistiques*, du 78e au 90e. La plupart ont été empruntés au *rite écossais*, au *Martinisme*, et à divers rites autrefois en vigueur en Allemagne et en France (1).

« Il paraît que les fondateurs de ce rite, en multipliant ainsi les grades, dit un écrivain maçonnique, ont voulu réunir dans les deux premières séries toutes les connaissances maçonniques des autres rites, et reporter, dans les degrés supérieurs, l'explication des emblèmes de tous les rites et donner la clef des mystères égyptiens. Ce qui semblerait le prouver, c'est que toutes les maçonneries connues, et particulièrement *les écossismes* sont renfermés dans les 66 degrés des deux premières séries. »

« *On connaît presque toute la science maçonnique*, dit Ragon, lorsqu'on a approfondi les développements des emblèmes et des allégories qui se rattachent aux quatre degrés suprêmes. » Dans la secte, ces quatre

loges de France, d'Allemagne, d'Italie, de Pologne. V. Saint-Edme et le P. Deschamps.

(1) Clavel, *Histoire pittoresque de la franc-maçonnerie.*

degrés reçoivent le titre de *Secrets par excellence*; *Arcana Arcanorum*. Au commencement, ils étaient réservés à des supérieurs inconnus ; leurs noms mêmes étaient cachés aux frères des autres grades. A cause de leur importance, nous croyons donc utile d'en donner une analyse, ou plutôt d'en signaler quelques détails.

434. Dans le 87e, l'attouchement consiste à se prendre les deux mains en croix « en signe d'union éternelle ». Nous savons ce que signifie la croix pour les maçons *initiés;* nous pouvons en conclure quelle est « l'union » qui fait surtout l'objet de leurs désirs.

Il y a deux paroles sacrées. « Je suis », dit celui qui aborde. Le frère répond : « Nous sommes. » C'est une usurpation satanique du nom incommunicable de dieu : *le maçon est Dieu.*

Les paroles de passe sont *Nature* et *Vérité*. En effet, dans le système maçonnique, ce n'est pas Dieu, c'est la *Nature* qui est la *Vérité* et la Vie.

En résumé, l'homme, véritablement roi et dieu, reconnaissant dans la *nature* la *vérité* unique et essentielle, peut et doit jouir librement des plaisirs des sens : tel est l'enseignement du 87e degré.

435. Dans le 88e, un soleil éclairé à jour est placé au-dessus du trône du président. En ouvrant le conseil, le président dit : « Gloire au Tout-Puissant (Soleil) ! » Tous répondent : « Amen. » La parole de passe est *Balbek*, « nom du plus fameux *temple* consacré en l'honneur de *l'Éternel* », dit Ragon. Tout le monde sait que le temple de Balbek était dédié au *soleil :* c'est donc bien le *soleil* qui est *l'Éternel.*

Et ainsi ce grade enseigne le culte du *soleil.*

436. Le 89e degré, « le plus étonnant et le plus sublime de tous, dit Ragon, *exige la plus grande force d'esprit* et la foi la plus *absolue* ». Car on y donne « *une explication développée des rapports avec la divinité, par*

la médiation des esprits célestes (des esprits infernaux) ». Aussi « *la plus légère indiscrétion de la part des initiés est un crime dont les conséquences peuvent être les plus terribles.* »

Il y a, en effet, dans un certain nombre de rites quelques hauts grades fondés sur *la cabale*, et que Barruel, dans ses Mémoires, comprend sous le nom général de *Maçonnerie cabalistique.*

« Le *Jéhovah de la cabale*, dit un manuel de la secte publié à la fin du dernier siècle, le Télescope de Zoroastre, *est tout à la fois le dieu* SIZAMORO *et le dieu* SÉNAMIRA. *Au premier vient se joindre le génie* SALLAK *et au second le génie* SOKAK. » Ces noms, fameux dans la *cabale*, lus en sens inverse, ne sont autres que le Dieu bon des Perses et des Manichéens *Oromazis*, leur dieu mauvais *Arimanes*, le génie du bien *Kallas* ou Κάλλος, et le génie du mal KAKOS. « *Oromaze a pour compagnons une foule de génies ou d'esprits bons comme lui, et Arimanes de génies qui participent de sa méchanceté. De ces génies les uns sont des intelligences d'un ordre supérieur et président aux planètes, au soleil levant et au soleil couchant, au croissant et au décroissant de la lune. Les autres sont des intelligences d'un ordre inférieur, mais supérieures à l'âme humaine, et se distribuant l'empire des étoiles et des constellations. Les uns seront les anges de la vie, de la victoire, du bonheur; et les autres, les anges de la mort, des événements malheureux. Tous connaissent ce qu'il y a de plus secret dans le passé, le présent et l'avenir; tous peuvent communiquer aux adeptes ces grandes connaissances.* » Pour se les rendre favorables, le maçon de la cabale doit étudier les observances et les pratiques des arts occultes, « ce que nous appelons dans le langage familier *le Grimoire du magicien* ». « *Il doit savoir le nom, les signes des planètes, des constellations et des esprits bons ou mauvais qui les influencent, et les chif-*

fres qui les désignent. Il faut par exemple qu'au mot GHENELIA (Génération, Géométrie, Got ou Dieu) *il reconnaisse le* SOLEIL *levant*, *intelligence* PURE, DOUCE, ACTIVE, *qui* PRÉSIDE A LA NAISSANCE ET A TOUTES LES BONNES AFFECTIONS NATURELLES. » S'il faut en croire les maîtres de cet art, « *le maçon initié à la cabale recevra les faveurs de ces génies* BONS *ou* MAUVAIS (car « les anges de ténèbres se transforment souvent en anges de lumière »), *à proportion de la confiance qu'il mettra dans leur pouvoir; ils se rendront visibles; ils lui expliqueront tout ce que l'intelligence humaine ne suffirait pas à concevoir dans le tableau magique.* IL NE FAUT PAS MÊME QUE L'ADEPTE S'EFFRAIE DE LA SOCIÉTÉ DES ESPRITS MALFAISANTS; *il faut qu'il* CROIE FERMEMENT *que* LE PIRE D'ENTRE EUX, *le pire de ces êtres que le vulgaire appelle* DÉMONS, *n'est* JAMAIS MAUVAISE COMPAGNIE POUR L'HOMME; *il faut même* QU'IL SACHE PRÉFÉRER DANS BIEN DES CIRCONSTANCES LA VISITE DES MAUVAIS GÉNIES A CELLE DES BONS (dans la magie, l'une vaut l'autre: car les *bons génies* ne sont qu'en apparence des anges de lumière) : *car souvent les meilleurs coûtent le repos, la fortune et quelquefois la vie* (c'est vrai des prétendus bons anges des magiciens), *et souvent on se trouve avoir aux anges malfaisants d'insignes obligations* (ils donnent, en effet, quelquefois la fortune et les honneurs pour encourager l'apostasie ou d'autres crimes) (1). »

437. Telle est la science à laquelle plusieurs grades de la Maçonnerie, et spécialement l'avant-dernier du *rite de Misraïm*, servent d'initiation. Faut-il admettre en conséquence que la magie est pratiquée dans certaines loges? Y a-t-il des communications entre les esprits infernaux et certains initiés? Rappelons

(1) Télescope de Zoroastre. — Barruel, *Mémoires pour servir...*, tom. II, ch. XI.

ces graves paroles du Pape Grégoire XVI sur les sociétés secrètes : « *Le déluge des calamités présentes provient surtout de la conspiration de ces sociétés*, DANS LESQUELLES TOUT CE QU'IL Y A JAMAIS EU DE SACRILÈGE, D'INFAME ET DE BLASPHÉMATOIRE DANS LES HÉRÉSIES ET DANS LES SECTES LES PLUS ABOMINABLES, S'EST AMASSÉ COMME EN UN IMMENSE CLOAQUE D'IMMONDICES (1). »

438. Dans le 90e degré du *rite de Misraïm*, « le consistoire s'assemble dans une salle ronde où se trouvent dépeints *l'univers, la terre et les mondes.* » Le mot de passe est *Sophia*, c'est-à-dire *Sagesse;* les paroles sacrées sont *Isis* et *Osiris*, tous les deux « emblèmes de la nature » ou plutôt la *nature* même.

La Maçonnerie finit donc par où elle commence : proclamer la nature comme la seule réalité et la seule divinité. Là est, aux yeux de l'*initié*, la *philosophie* et la *sagesse*.

Les travaux s'ouvrent par cette parole : « Paix aux hommes ! » « Elle démontre, dit Ragon, le *désir ardent* qu'on a de faire de tous les hommes autant de prosélytes de la *raison* et de la *vraie lumière.* » Les travaux finissent par le même souhait : « Paix aux hommes ! » Et tous les frères répondent : « *Fiat! Fiat! Fiat!* » Que le nom de la nature soit sanctifié! Que le règne de la nature arrive! Que les lois de la nature règlent tout, au ciel et sur la terre! Voilà le vœu suprême que la franc-maçonnerie oppose à celui de l'Église catholique ; « Notre Père qui êtes aux

(2) Quæ quidem tanta calamitatum congeries ex illarum in primis conspiratione societatum est repetenda, *in quas quidquid in hæresibus, et in sceleratissimis quibusque sectis sacrilegum, flagitiosum ac blasphemum est, quasi in sentinam quamdam, cum omnium sordium concretione confluxit.* Encyc. *Mirari vos.*

cieux, que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel. »

dernier grade du Martiniste.

439. Voici les cérémonies avec lesquelles, au moment de la révolution, on conférait le dernier grade de l'*illuminisme français de Saint-Martin*, dans la fameuse loge d'Erménonville, près du tombeau de Jean-Jacques Rousseau.

« Au jour marqué pour l'initiation, le récipiendaire est conduit à travers un sentier ténébreux dans une salle immense, dont la voûte, le parquet et les murs sont couverts d'un drap noir, parsemé de flammes rouges et de couleuvres menaçantes. Trois lampes sépulcrales jettent de temps en temps une vacillante lueur et laissent à peine distinguer dans cette lugubre enceinte des débris de mort soutenus par des crêpes funèbres. Un monceau de squelettes forme dans le milieu une espèce d'autel ; à côté s'élèvent des livres ; les uns renferment des menaces contre les parjures ; les autres, l'histoire funeste des vengeances de l'esprit invisible et des provocations infernales qu'on prononce longtemps en vain.

« Huit heures s'écoulent. Alors, des fantômes traînant des voiles mortuaires, traversent lentement la salle et s'abîment dans des souterrains, sans qu'on entende le bruit des trappes ni celui de leur chute. On ne s'en aperçoit que par l'odeur fétide qu'ils exhalent.

« L'initié demeure vingt-quatre heures dans ce ténébreux asile, au milieu d'un silence glaçant. Un jeûne sévère a déjà affaibli sa pensée ; des liqueurs préparées ont commencé par fatiguer et finissent par exténuer ses sens. A ses pieds sont placés trois coupes d'une boisson verdâtre ; le besoin les approche des lèvres, la crainte involontaire les en repousse.

« Enfin, paraissent deux hommes qu'on prend

pour des ministres de la mort. Ils ceignent le front du récipiendaire avec un ruban aurore, teint de sang et chargé de caractères argentés. On suspend à son cou des espèces d'amulettes, enveloppées d'un drap violet. Il est dépouillé de ses habits que deux frères servants déposent sur un bûcher élevé à l'autre extrémité de la salle. On trace sur son corps nu des croix avec du sang. Dans cet état de souffrance et d'humiliation, il voit s'approcher de lui, à grand pas, cinq fantômes armés d'un glaive, couverts de draps dégouttant de sang. Leur visage est voilé ; ils étendent un tapis sur le plancher, s'y agenouillent, prient Dieu, et demeurent les mains étendues sur la poitrine et la face contre terre dans un profond silence. Une heure se passe dans cette pénible attitude. Après cette fatigante épreuve, des accents plaintifs se font entendre ; le bûcher s'allume, mais ne jette qu'une lueur pâle ; les vêtements y sont consumés. Une figure colossale et transparente sort du sein même du bûcher. A son aspect, les cinq hommes prosternés entrent dans des convulsions insupportables à voir : images trop fidèles de ces luttes écu mantes où un mortel, aux prises avec un mal subit, finit par en être terrassé. Alors une voix tremblante perce la voûte et prescrit la formule d'un exécrable serment. » Nous le donnerons plus loin. « On place devant le candidat un candélabre avec sept cierges noirs, à ses pieds un vase plein de sang humain où on lave son corps. Il en boit la moitié d'un verre, et il articule le fatal serment. Une sueur froide découle de ses joues livides ; à peine il se soutient sur ses jambes défaillantes.

« Lorsque le serment est prononcé, la voix qui l'a dicté annonce à l'initié que dès ce moment, *il est affranchi de tous oeux qu'il a faits jusqu'alors à la patrie et aux lois*. Fuyez, ajoute-t-elle, la tentation

de révéler ce que vous avez entendu; *car le tonnerre n'est pas plus prompt que le couteau qui vous atteindra, quelque part que vous soyez* (1). »

Observation. 440. Cette secte est loin d'être la seule où l'on ait pratiqué les arts occultes.

« Martinez-Paschalis, dit Ragon, forma une école de *cabalistes*, dits *Coïns* ou *Cohens*, à Marseille, à Bordeaux, à Toulouse, à Paris, etc. Ses partisans, choisis avec une grande circonspection s'adonnaient aux connaissances *surnaturelles* (occultes) et professaient en général des opinions singulières en matière de *religion mystique*, avaient des communications avec les esprits (2). »

« La société des *clercs francs-maçons de la Stricte-Observance* était une corporation de *cabalistes*, *d'alchimistes* et de *nécromanciens*... L'étude de la *cabale*, de la *pierre philosophale*, et de l'invocation des esprits les occupait principalement, parce que, suivant eux, toutes ces connaissances formaient le système et le but des anciens mystères, dont la franc-maçonnerie est la suite. Leur objet était de citer et de commander les esprits. « C'est dans une de ces sociétés *acroma-* « *tiques*, que fut initié, à Vienne, avec le plus grand « appareil, le maréchal de Richelieu, ambassadeur « de France, sous le règne de Charles VI. La réception « eut lieu dans une assemblée nocturne, et les « mystères de la *mystagogie* furent célébrés avec la « plus grande solennité. Les choses furent poussées « si loin, que l'affaire éclata dans le monde; l'ironie « publique et même Louis XV n'épargnèrent point

(1) La loge rouge dévoilée. Vie de Cagliostro. Avertissement, p. 9. — Le voile levé pour les curieux..., p. 75. — Barruel, *Mémoires*..., tom. IV, ch. IV. — P. Deschamps, *Les Sociétés secrètes et la Société*, tom. I, ch. II, § V.

(2) Orthodoxie maçonnique, p. 151.

« le maréchal de France. La cour de Vienne publia « un édit contre la *magie*. (Les Jésuites chassés de « la Franc-Maç∴, p. 76 (1).) »

« Dans la *Haute-Observance*, on s'occupait d'alchimie, de magie, de cabale, de divination, d'évocations, etc., etc. (2). »

Swedenborg, fameux par ses relations avec les esprits, institua un rite maçonnique nouveau, qui eut beaucoup d'adeptes en Allemagne et en Suède, et où l'on pratiquait les arts occultes (3).

Il en fut de même de *Cagliostro*.

« *Schroeder*, surnommé le *Cagliostro de l'Allemagne*, parce que c'est à son école que Cagliostro prit des leçons de théosophie, d'évocations et de sciences occultes, établit à Marbourg en 1766 un chapitre de *vrais et anciens Rose-Croix*, et en 1779, il ouvrit dans une loge de Sarrebourg, son école de *magie*, de *théosophie* et d'*alchimie*, en sept grades (4). »

« Schroepffer réforma l'ordre des francs-maçons de Dresde. C'est lui qui le premier illumina les princes d'Allemagne par le moyen de la fantasmagorie ou l'apparition des spectres. Il jeta l'épouvante dans Berlin et dans toute la Prusse, en faisant prédire, par des fantômes, la mort prochaine de quelques grands personnages, mort qui se réalisait toujours. Il avait tellement frappé les esprits, que le savant *Gleditch*, n'allait point à l'Académie de Berlin, sans s'imaginer qu'il voyait l'ombre du défunt président siéger à sa place (5). »

(1) Orthod. maçonnique, p. 210.
(2) Ibid., p. 237.
(3) Ibid., ch. XVIII, p. 255-258. — Voir aussi Barruel.
(4) Ibid., p. 271.
(5) Ibid., p. 272.

« La *Maçonnerie des soixante-douze* se livrait à l'étude des sciences occultes. On pourrait hardiment, dit-on, échanger, contre son grade d'apprenti, tous les grades de tous les systèmes (1). »

Dans le rite des *Philadelphes de Narbonne*, « le quatrième et dernier chapitre, dit des *Frères Rose-Croix du Grand Rosaire*, faisait son étude assidue de connaissances particulières d'ontologie, de psychologie, de pneumatologie, en un mot, de toutes les parties des sciences que l'on nomme *occultes* ou secrètes (2). »

441. « Quelques adeptes, raconte Barruel, m'ont appris qu'il n'est point de ressources dans les moyens physiques, dans les jeux des machines, pour effrayer un homme, point de spectres affreux, point de terreurs dont on n'emploie les ressources, pour éprouver la constance de l'aspirant... Qu'on imagine un profond souterrain, un véritable abîme, d'où s'élève une espèce de tour fort étroite jusqu'au comble des loges. C'est au fond de cet abîme qu'est conduit l'initié, à travers des souterrains où tout respire la terreur. Là, il est enfermé, lié, garotté. Abandonné en cet état, il est élevé par des machines qui font un bruit affreux. Il monte lentement, suspendu dans ce puits ténébreux; il monte quelquefois des heures entières, retombe tout à coup comme s'il n'était plus soutenu par ses liens. Souvent il faut encore remonter, redescendre dans les mêmes angoisses, et se garder surtout de pousser quelques cris marquant la frayeur. Cette description ne rend que bien imparfaitement une partie des épreuves dont nous parlent des hommes qui les ont subies eux-mêmes. Ils ajoutent qu'il leur est impossible d'en

(1) Orthod. maçonn., p. 273.
(2) Ibid., p. 165.

faire une exacte description, que leur esprit se perd, qu'ils cessent quelquefois de savoir où ils sont, qu'il leur faut des breuvages, et que souvent on leur en donne qui ajoutent à leurs forces épuisées, sans ajouter à leur puissance de réfléchir, ou plutôt qui n'ajoutent à leurs forces que pour ranimer tantôt le sentiment de la terreur, tantôt celui de la fureur (1). » Puis des voix sortent des murailles ou des souterrains invisibles ; des hommes qui sont dans un autre hémisphère, des morts, des esprits parlent ou apparaissent.

442. Voilà ce qui s'est pratiqué autrefois dans de hautes loges, et ce qui se pratique encore, nous n'en doutons pas dans certaines initiations. Nous n'ignorons pas quelle prudence il faut apporter dans la croyance aux phénomènes diaboliques. Nous ignorons encore moins que la franc-maçonnerie excelle dans les jeux charlatanesques. Mais il nous semble difficile de nier toute communication des arrière-loges avec les esprits de mensonge, quand on considère toutes les ressemblances qui existent entre les pratiques de la magie et les formules des grades philosophiques. Nous admettons volontiers la vérité de ce témoignage récent d'un ancien maçon : « La philosophie de la maçonnerie c'est la cabale, l'hermétisme, ce sont les pratiques de la sorcellerie, pratiques que l'on pensait disparues. Quand elle parle des sciences, elle veut dire sciences occultes... Le Kadosch (celui du moins qui est véritablement initié à la science de son grade) a reçu toute la lumière. Il sait ce que signifie le triangle renversé ; il est en communication directe avec celui qu'il nomme « l'éternel ennemi d'Adonaï » ; il travaille à l'accomplissement du Grand Œuvre ; le

(1) Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme, t. II, ch. x.

bréviaire de son infernal sacerdoce est un traité spécial du F.·. Ragon, l'auteur sacré de la Maçonnerie, intitulé « la Maçonnerie Occulte », dont le moindre passage saisirait d'horreur l'âme chrétienne la plus tiède, ou bien le Rituel de Magie Noire, encore plus abominable, si l'on peut imaginer une abomination au-dessus de celles de l'auteur sacré (1). » Nul ne saurait s'étonner que les sciences occultes fussent pratiquées dans certains antres maçonniques, quand le plus illustre des écrivains de la secte, celui que les hauts initiés célèbrent à l'envi comme l'oracle de la franc-maçonnerie, les enseigne lui-même dans des traités spéciaux, et quand il en recommande si instamment l'étude et la culture à tous les maçons qui veulent être véritablement dignes de ce nom : « *Il n'y a pas d'initiation complète*, dit en effet Ragon, *sans l'étude des sciences occultes* (2). » « *Les sciences occultes révèlent à l'homme les mystères de sa nature, les secrets de son organisation, le moyen d'atteindre à son perfectionnement et au bonheur, enfin l'arrêt de sa destinée. Leur étude était celle des hautes initiations égyptiennes; il est temps qu'elles deviennent l'étude des maçons modernes* (3). » « *Les sciences occultes furent, dans tous les temps, l'apanage des intelligences privilégiées* (4). » « *Maçons d'élite, renoncez aux futilités maçonniques, livrez vos esprits aux recherches savantes* (du magnétisme, du somnambulisme, de la magie et de la science hermétique); *adonnez-vous aux méditations dont s'occupaient les anciens sages; instruisez-vous pour éclairer vos frères, et que l'étude sérieuse des sciences utiles* (occultes) *devienne le but de vos séances philosophiques; dévoi-*

(1) Léo Taxil, *Les Frères Trois-Points*, tom. II, p. 281, 286.
(2) Orthod. maçonnique, p. 176.
(3) Ibid., p. 417.
(4) Ibid., p. 492.

lez-y les anciens mystères, dont vous serez les glorieux interprètes. J'ai osé vous en tracer la voie : devenez initiés (1) ! »

CHAPITRE III

Observations générales sur les grades

Article I — Remarques sur les cérémonies et les emblèmes maçonniques

1° Trois classes d'emblèmes et de cérémonies maçonniques.
***a* Appareil *ouvrier*.**

113. D'après tout ce qui précède, on peut distinguer dans les loges trois classes d'emblèmes et de cérémonies : 1° un appareil *ouvrier*, 2° un appareil *militaire*, et 3° un appareil *religieux*.

Nous l'avons dit, les maçons sont des *ouvriers*, des *artisans*, des *travailleurs ;* les loges sont des *chantiers de construction*, des *ateliers ;* la franc-maçonnerie est un *métier*, le *plus noble des métiers*, un *art*, le *plus sublime des arts*, l'*art royal*. Aussi ces *ouvriers*, dans leurs *ateliers* ou sur leurs *chantiers*, pour exercer leur *métier* ou leur *art*, ont des *instruments de travail ;* c'est la *truelle*, le *marteau*, le *ciseau*, le *maillet*, l'*équerre*, le *fil à plomb*, le *niveau*, la *perpendiculaire*, la *pince*, le *compas*, la *règle*, etc.

Un discours est un *morceau d'architecture ;* une lettre est une *planche*, une *planche tracée ;* le papier blanc est une *planche à tracer ;* le procès-verbal d'une séance est une *planche tracée*, une *colonne gravée*.

En effet, ainsi que nous l'avons vu, de même que les prêtres catholiques sont les ouvriers de Jésus-Christ pour tailler et polir les pierres de la Jérusalem céleste, de même les sectaires sont les artistes de Satan pour élever le temple de la Cité maudite.

(1) Orthod. maçonn., p. 587.

b Appareil militaire.

444. En second lieu, les maçons sont des *chevaliers* les loges sont des *champs de manœuvre*, des *camps*, des *théâtres de bataille*; la *franc-maçonnerie* est l'*initiation à la lutte*, l'*art des combats*. Les maçons ont des *épées*, des *lances*, des *poignards*; ils ont des *bottes à éperons*, des *manteaux militaires* ; ils portent les insignes et les décorations des anciens *ordres de chevalerie*. On voit dans les loges des *trophées d'armes*.

Ainsi, de même que l'Église catholique porte le nom d'Église *militante*, de même la franc-maçonnerie prétend être une *milice*. C'est qu'en effet, comme l'Église est « le camp de Dieu », ainsi la franc-maçonnerie est l'armée de Satan. De même que l'Église combat pour le règne de Jésus-Christ contre le démon, le monde et la chair, de même la franc-maçonnerie lutte contre Jésus-Christ pour le démon, le monde et la chair; ou plutôt, elle est le monde lui-même organisé hiérarchiquement, elle est l'empire de la chair, elle est l'organe de Satan. Pour employer un langage familier à Ragon, à Clavel et aux autres interprètes de la franc-maçonnerie, l'appareil militaire des loges est destiné à « exprimer allégoriquement la guerre *morale* que la franc-maçonnerie fait continuellement au *vice*, à l'*ignorance*, à la *superstition*, au *fanatisme* ». Nous connaissons le sens de ces expressions dans la langue maçonnique.

c Appareil religieux.

445. Le troisième appareil est l'appareil *religieux*, nous devrions plutôt dire *sacrilège*. Les *sectaires* revendiquent la qualité d'*adorateurs*, même celle de *prêtres*. Les loges sont décorées des noms de *temples* et de *sanctuaires*. L'art royal est appelé une *religion*, la *religion* par excellence, la *religion de l'humanité*, la *religion de l'avenir*, *le culte en esprit et en vérité*. La manière dont chaque institut entend cet art, est un *rite*. Les pratiques maçonniques sont des *cérémonies sacrées*. Le *dieu des sectes* est représenté sous les

symboles du *triangle*, de l'*étoile flamboyante*, de la *pierre cubique*, il se nomme *soleil*, *feu ;* il est célébré sous le nom d'*Hiram*, d'*Adonhiram*, de *Grand Maître*, de *Grand Architecte de l'Univers*, de *Jéhovah*, et même de *Christ*.

Ainsi, les sectes érigent temple contre temple, autel contre autel, culte contre culte : le temple de la nature contre le temple de l'Éternel et de son Christ, l'autel de la déesse-raison contre l'autel eucharistique, le culte de la Cité maudite contre le culte de la Cité de Dieu.

416. Ces symboles religieux, ces armes et ces décorations militaires, ces instruments de travail sont prodigués tous à la fois dans les loges.

Ils font partie des insignes de tous les grades, afin que tous les maçons sachent bien qu'ils sont à la fois *ouvriers*, *chevaliers* et *prêtres*. Ils décorent tous les lieux de réunion, pour rappeler à tous que ces lieux sont des *ateliers*, des *forts* et des *temples*. Ils sont étalés dans toutes les cérémonies, pour que tous entendent qu'un maçon, dans toutes ses actions, doit avoir pour fin de *faire le métier de Satan*, de *venger Adonhiram* de ses meurtriers et d'*adorer la nature*. De la sorte, le but de la franc-maçonnerie est sans cesse représenté aux adeptes sous l'image d'un *art* ou d'un *métier* à exercer, d'une *guerre* à faire aux préjugés, à la superstition et à la tyrannie, de *fonctions sacrées* à remplir dans un temple.

e Un exemple.

417. Empruntons un exemple au cérémonial des banquets maçonniques.

Il semble que le repas n'est pas une fonction religieuse, encore moins une action militaire ou un travail d'ouvrier. Et cependant le maçon est averti que même à table, il doit être prêtre, soldat et artisan.

La table s'appelle *atelier ;* le pain, *pierre brute ;* le sel, *sable blanc ;* le poivre, *sable jaune ;* le sucre, *pierre*

blanche; les aliments, *matériaux;* les cuillers, *pelles* ou *truelles ;* les fourchettes, *pioches* et *tridents.* Ainsi les maçons à table sont des ouvriers qui construisent le temple de la nature. Dans l'institut des *carbonari*, la cuiller s'appelle *pelle;* le couteau, *hachette;* le verre, *vano;* le pain, *charbon;* le vin, *bonne braise;* le sel, *terre;* l'eau, *mauvaise braise* (1). On le voit, le vocabulaire est emprunté aux charbonniers.

Les verres sont appelés *canons ;* les bouteilles, *barriques;* le vin rouge, *poudre rouge;* le vin blanc, *poudre blanche;* l'eau, *poudre faible;* le café, *poudre noire ;* les couteaux, *glaives.* Remplir les verres, c'est *charger les canons* ou *les armes ;* boire c'est *tirer une canonnée.* Pour porter les santés, on commande l'exercice comme dans un champ de manœuvre : « Mes frères, dit le *Vénérable*, nous allons porter une santé qui nous est infiniment précieuse : c'est celle de N***. Nous y ferons *feu, bon feu, le feu le plus vif et le plus pétillant de tous les feux.* » Ou encore : « *C'est pour une santé si chère que je vous prie de tirer une canonnée de poudre rouge, avec le zèle d'une amitié respectueuse, en faisant feu, bon feu et parfait feu.* » Après cet avertissement, il commence : « Mes frères, la main droite au *glaive* (couteau) ! — Haut le *glaive!* — Salut du *glaive !* — Le *glaive* dans la main gauche ! — La main droite aux *armes* (verres) ! — Haut les armes ! — En *joue !* (Les frères approchent les verres de la bouche.) — *Feu!* (On boit une partie.) — Bon *feu!* (On boit encore une partie.) — Le plus vif et le plus pétillant de tous les *feux!* (On vide le verre.) Quand tous les frères ont consommé leur poudre, le Vénérable reprend : L'*arme* au repos ! (On approche le verre de l'épaule droite.) — En avant les *armes !* —

(1) Saint-Edme, *Constitution et organisation des Carbonari*, 2e édit. Paris, 1822, p. 79.

Signalons nos *armes!* — Un! (On approche le canon de l'épaule gauche.) — Deux! (On le ramène à l'épaule droite.) — Trois! (On le reporte en avant.) Voilà le triangle figuré par ces trois mouvements. Posons nos *armes!* Un! Deux! Trois! (On descend graduellement et en trois temps le *canon* vers la table; au troisième temps, les verres sont posés avec bruit et tous ensemble sur la table, de manière à faire entendre un seul coup.) — Le *glaive* à la main droite! — Haut le *glaive!* — Salut du *glaive!* — Le *glaive* au repos (1)! » Assis à table, les francs-maçons sont donc des *chevaliers* occupés à manier le *glaive* et à tirer le *canon* contre les ennemis de la *liberté*. En effet, le vin a la puissance d'affranchir les sens de l'autorité de la raison, et la raison de celle de Dieu : « *Luxuriosa res vinum* (2). »

Enfin dans les banquets des Rose-Croix, la table se nomme *autel;* les verres, *calice;* on dit *exécuter une libation* pour porter une santé; la place du convive s'appelle une *stalle;* et partout la loge est un *tabernacle*, un *sanctuaire*, un *temple*. C'est qu'en effet, le maçon en satisfaisant les appétits de son corps, rend à son dieu un service religieux : « *Quorum deus venter est* (3). »

Ce langage et ces cérémonies sont ridicules; mais ils n'en montrent que mieux l'esprit qui a présidé à leur institution, et le symbolisme qu'ils renferment.

2e Fin des emblèmes, des cérémonies et des formules maçonniques.

448. Les emblèmes, les cérémonies et les formules maçonniques ont une double fin : *représenter* et

(1) Clavel. — Le journal *le Franc-Maçon*. — Le P. Gautrelet, p. 614.

(2) Prov. xx, 1. — « *Plaisir*, viens charger nos *canons*. » Cantique maçonnique, recueil de la Maç. adonhiramite, tome I, p. 138.

(3) Philip. III, 19.

Symboliser but de la c-maçonne-

voiler tout ensemble le *but* et les *moyens*, surtout le *but* des sectes.

En premier lieu, ils sont destinés à *symboliser* l'œuvre maçonnique dans son développement graduel et son terme suprême. « *Toutes les cérémonies symboliques de notre ordre,* dit l'Initiateur au grade de Maître Écossais, *ne tendent qu'à préparer par degrés le maçon à recevoir la vraie lumière réservée au peuple chéri du Grand Architecte de l'Univers.* » Tout ce qui se dit et se pratique dans les loges, les détails comme l'ensemble, la plus petite cérémonie comme les discours les plus solennels, se rapportent au *plan du temple* et au travail de construction, à *l'état de nature* et à tout ce qui en est une appartenance, un prélude ou une conséquence. Aussi, comme le remarquent les interprètes de la franc-maçonnerie, on ne saurait pénétrer le sens d'un seul emblème, d'une seule cérémonie, d'une seule formule maçonnique, sans avoir aussitôt l'intelligence du tout. « Dans l'étude des mystères, dit Ragon, une seule découverte mène à toutes les autres (1). »

A cet égard encore, la franc-maçonnerie apparaît comme une contrefaçon de l'Église ; il est impossible, en effet, de comprendre les cérémonies d'un seul sacrement, d'une consécration ou d'une bénédiction quelconque, sans embrasser l'ensemble du dogme catholique.

b Voiler ce qui st symbolisé.

449. Mais d'autre part les symboles maçonniques sont destinés à *voiler* cela même qu'ils signifient. « *Nous devons proportionner, dans notre ordre vraiment sublime* LE DOGME A LA CAPACITÉ, disait le haut maçon de Modène. *Persuadons-nous bien que nous ne devons* JAMAIS *exposer notre doctrine tout à coup* AU GRAND JOUR, *ni en termes* FORMELS *à tout aspirant. Un esprit*

(1) Orthod. maçonnique, Avant-propos, p. 7.

délié pourrait en tirer des conséquences TROP FUNESTES AUX INTENTIONS QU'ELLE COUVRE. *Aussi, à peine lui avons-nous fait entendre ces deux mots sacrés :* LIBERTÉ, ÉGALITÉ, *qu'aussitôt nous devons savoir prévenir, ou du moins, arrêter le cours de ses réflexions,* CONTRE LESQUELLES NOS EMBLÈMES ET NOS HIÉROGLYPHES NOUS FOURNISSENT UN REMÈDE CERTAIN, *en les employant sur le champ* POUR DISTRAIRE L'ESPRIT DE L'ASPIRANT : RESSOURCE ADMIRABLE ET FRUIT DE LA POLITIQUE RAFFINÉE DE NOTRE CÉLÈBRE AUTEUR (de ceux qui ont créé et organisé les rites), *trop versé dans la connaissance du cœur humain* POUR NE PAS NOUS AVOIR PRÉPARÉ, *avec toute l'adresse imaginable,* LA COUPE ENCHANTERESSE ET MYSTÉRIEUSE *que nous devons présenter et faire passer sans cesse dans l'âme de chaque frère,* TOUJOURS ENVELOPPÉE ET SOUS UNE FORME INNOCENTE QUI EN VOILE LE VÉRITABLE SENS. »

Ici, la franc-maçonnerie présente un spectacle tout contraire de l'Église. L'Église enseigne le même dogme à toutes les intelligences; la franc-maçonnerie enseigne des dogmes divers à ses divers adeptes. Les formules et les emblèmes catholiques reçoivent toujours la même interprétation, quels que soient la condition, les préjugés ou les passions des auditeurs; les formules et les emblèmes maçonniques sont expliqués dans des sens différents, souvent même contradictoires ou contraires, suivant les temps, les lieux et les personnes. C'est qu'en effet l'Église est la maîtresse de la vérité : voilà pourquoi ses affirmations sont constantes; au contraire la franc-maçonnerie est la mère du mensonge, et c'est pourquoi elle sait présenter successivement tous les degrés de l'erreur, et mesurer la hardiesse de ses négations sur la dépravation de l'esprit et du cœur de ses disciples.

450. Donnons ou plutôt rappelons quelques exemples.

La franc-maçonnerie fait profession de reconnaître et d'adorer le *Grand Architecte de l'Univers*. Qu'entend-elle désigner par là ? Tout ce qu'on voudra. « Nous invoquerons le Grand Architecte de l'Univers, c'est là une expression générique dans laquelle chacun trouve moyen de monter par la pensée jusqu'à la cause première (1). » « *Notre Dieu n'a pas de nom particulier ; il est le Grand Architecte de l'Univers, l'ouvrier éternel du travail à l'équerre* (2). » « *La franc-maçonnerie reconnaît le grand idéal de la divinité honorée par toutes les formes et en tous les modes de la prière.* »

Pour les profonds initiés, ce nom désigne la *nature* elle-même avec les forces cosmiques : car le maçon logique, ainsi que nous l'avons vu, est athée. Mais si les initiés s'adressent à des Juifs ou à des déistes, ils prétendent que le Grand Architecte de l'Univers est le Dieu créateur du monde, dans l'unité de personne comme d'essence, tel que l'ont adoré Platon et Voltaire. S'ils ont affaire à des chrétiens, ils disent que le Grand Architecte de l'Univers est le nom de l'Être suprême, dans son caractère général d'architecte, c'est-à-dire d'organisateur des mondes. Car, ajoutent les sectaires, la franc-maçonnerie se proposant de réunir dans une même société philanthropique des hommes de toutes les religions, a dû se faire de Dieu un concept qui pût être admis de tous. C'est pourquoi, concluent-ils, rien n'empêche que les catholiques ne voient dans ce Grand Architecte de l'Univers le Dieu un en nature et trois en personnes, auquel ils rendent leurs hommages.

451. Le mot de *nature*, aux yeux des uns, n'exclut nullement l'idée de l'ordre surnaturel. Pour d'autres,

(1) Le *Monde Maçonnique*, octobre 1867.

(2) Comte de Fernig, vice-commandeur de l'ancien rite.

il exclut les mystères révélés, mais non les vérités naturelles sur Dieu. Pour les maçons plus avancés dans l'initiation, il ne souffre aucun concept d'un Dieu distinct de l'univers lui-même. Pour quelques pourceaux, la *nature* c'est par excellence « l'être vivant dans la fonction la plus sublime ».

452. *Adonhiram*, *Hiram*, *Hermès*, représenteront aux divers maçons les concepts les plus divers. L'*étoile flamboyante*, le *triangle*, la *pierre cubique*, recevront les interprétations les plus divergentes. Il en est de même de tous les termes et de tous les symboles maçonniques.

453. Plusieurs sectaires pensent que la franc-maçonnerie est exclusivement dirigée contre la religion ; ceux-là expliquent dans ce sens les formules et les cérémonies maçonniques. D'autres sont persuadés qu'elle en veut seulement aux monarchies absolues, ou même aux monarchies en général : à leurs yeux, le langage et les signes maçonniques servent d'initiation à la république. Beaucoup de prolétaires croient qu'elle est ordonnée à établir l'égalité des fortunes, ou, comme ils disent, à « donner la victoire à l'*ouvrier* sur le *parasite* », à « faire que le *travail* triomphe du *capital* » : à leurs yeux, les symboles maçonniques cachent le dessein d'une révolution sociale et économique. Le grand nombre des maçons bourgeois ou nobles n'ont vu et ne voient encore dans les sociétés secrètes que des associations de bienfaisance et de secours mutuel. A les en croire, « le maçon est le zélateur de la justice sur la terre ; c'est une espèce de chevalier de l'humanité, de conservateur du feu sacré de la vertu (1) » ; son but est « de rendre les hommes meilleurs, de dissiper les té-

(1) Précis historique de l'ordre de la franc-maç. Discours maç., tome II, pag. 307.

nèbres de l'ignorance, de faire naître toutes les vertus qui découlent de l'instruction et de l'amour de ses semblables (1). » A les entendre, il ne faut chercher dans le rituel maçonnique que des cérémonies destinées à réunir et à distinguer des hommes de toutes les croyances et de tous les pays. Ces pratiques, tout à fait arbitraires, souvent même puériles, disent-ils, n'ont d'autre mérite comme d'autre but que de grouper en une seule société des hommes animés des mêmes intentions.

454. Les chefs, du moins ceux qui ont l'intelligence de la franc-maçonnerie, savent que ces interprétations sont incomplètes, ou même fausses; mais, bien loin d'en contredire aucune, ils les favorisent toutes. La divergence des interprétations multiplie, en effet, les ténèbres autour du véritable sens des symboles et sert par là à envelopper dans un plus profond mystère le plan total du temple. « Nous parlons tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, écrivait Weishaupt à un des chefs de l'Illuminisme, pour n'être pas embarrassés, et pour laisser notre véritable pensée impénétrable aux inférieurs (2). »

D'autre part, elle permet de présenter sous des faces multiples l'œuvre maçonnique, de faire des sectes le rendez-vous de toutes les rebellions et de toutes les convoitises, et même de toutes les légèretés et de tous les intérêts, enfin de conduire graduellement les adeptes qui en sont capables à la connaissance des secrets. Et ainsi, ces interprétations si nombreuses et si opposées, au lieu de se combattre, s'entr'aident à produire l'œuvre totale, et, en

(1) Précis historique, tome II, p. 317.

(2) Lettre à Caton. — Le sectaire érigea cette maxime en précepte et l'inséra dans les Statuts de l'Illuminisme; c'est la 3e loi des Aréopagites.

multipliant les moyens de séduction et de perversion, augmentent le nombre des ouvriers, et font de la franc-maçonnerie une armée immense dont les divers groupes, quoique conduits par des motifs contraires, peuvent concourir, sous la direction de chefs habiles, à un même ensemble d'opérations. Les loges se trouvent le rendez-vous de toutes les erreurs.

Article II — Les initiés et les dupes.

1° Envahissement des grades, même des plus élevés, par les maçons non initiés.

455. Nous pouvons distinguer dès maintenant les maçons en deux classes, les *dupes* et les *initiés*, ou, comme plusieurs disent, les *aspirants à la lumière*, et les *illuminés*. Les premiers ne savent ni ce que veut ni ce qu'est la franc-maçonnerie ; les seconds connaissent les secrets.

Les *initiés* sont loin d'avoir une connaissance également parfaite de ses projets. Les uns savent ses menées contre l'autorité civile, d'autres contre l'autorité religieuse. Ceux-ci connaissent telle partie des *réformes* politiques ou sociales qu'elle médite, ceux-là telle autre partie. Très peu embrassent tout l'ensemble des destructions méditées.

Le plus souvent le degré d'initiation est loin de correspondre à l'élévation du grade, c'est-à-dire beaucoup de maçons montent l'échelle des grades sans recevoir la « révélation des mystères ».

Quelques loges, comme autrefois la plupart des sectes gnostiques et manichéennes, ne pratiquent que trois grades. *En principe*, nul ne devrait dans ces loges, être admis au grade d'*apprenti* sans recevoir une première initiation aux mystères ; le grade de *compagnon* devrait se donner avec de nouvelles connaissances, et celui de *maître* avec la pleine lumière. Mais *en fait*, un grand nombre d'honnêtes

gens sont admis dans la franc-maçonnerie et parviennent même au grade de maître, sans recevoir la moindre révélation des secrets, sans être même capables de l'illumination maçonnique.

Dans la plupart des instituts, il y a, au-dessus des trois grades symboliques, un nombre plus ou moins grand de grades philosophiques. *En principe* encore, les hauts grades devraient être réservés aux initiés : peut-être en a-t-il été ainsi à l'origine; peut-être en est-il encore ainsi dans quelques loges. Mais *en fait*, les hauts grades, même les plus élevés, sont généralement envahis par des personnages dont le crédit ou l'argent sont utiles à la cause maçonnique, mais qui sont incapables d'une initiation véritable.

° Où se cachent les initiés.

456. Dans cet état, où se réfugient les initiés? Le plus souvent, ils se dissimulent dans des grades administratifs, ou même dans de simples emplois, quelquefois peu importants en apparence, mais où ils savent se réserver la correspondance et la direction effective. Dans tel chapitre de Rose-Croix, la plupart n'entendent à peu près rien à la franc-maçonnerie; il n'y a qu'un très petit nombre de vrais initiés, peut-être un seul : celui-là ne voudra pas de la présidence; il préférera un titre secondaire de *Surveillant*, de *Secrétaire* ou tout autre semblable; mais rusé et actif, il saura conduire le président, inspirer les orateurs, régler et gouverner tout. Dans la plupart des loges, même dans les loges suprêmes, les fonctions éclatantes sont le plus souvent remplies par des dupes qui s'imaginent peut-être être les véritables chefs, parce qu'ils ont les premières dignités officielles, tandis que les véritables chefs sont cachés sous des titres qui passent souvent inaperçus.

C'est ce qui explique pourquoi, dans certains gra-

des élevés, les adeptes font le serment de ne pas parler *aux supérieurs eux-mêmes* des secrets qui leur sont ou leur seront confiés, à moins qu'ils ne les en sachent instruits. Par exemple, le maçon reçu au 29e degré du *rite écossais*, s'engage sous les peines les plus horribles « au secret le plus rigoureux sur tout ce qui se passe dans ce grade, même *envers le Maître de tout l'ordre*, s'il n'est pas notoire qu'il ait été reconnu dans *une haute loge écossaise*, ou si les chefs de la loge ne l'ont pas fait reconnaître comme tel. » Déjà avant la révolution française, les listes des membres de certaines loges très importantes présentent pour les premières dignités des titulaires étrangers par toute leur vie au but des sociétés secrètes et qui peut-être jugeaient les loges très inoffensives par cela même qu'ils en avaient les premières charges.

457. Il paraît aussi que dans certains pays il y a, au-dessus des rites ordinaires, des rites plus secrets dont les grades ne sont donnés qu'à de vrais initiés. Peut-être aussi, dans plusieurs rites existe-t-il, au-dessus des hauts grades des rituels, quelques hauts grades secrets, que les chefs se réservent à eux-mêmes.

Toutefois, dans la plupart des régions, les vrais initiés rejettent les cérémonies et les emblèmes, qu'ils abandonnent avec mépris au « vulgaire des maçons ». Ils ont encore quelques signes de reconnaissance; mais dans leurs assemblées, ils ne s'astreignent plus à un cérémonial minutieux; leurs travaux ne consistent plus dans des pratiques symboliques, mais dans des conspirations ouvertes. Aussi le plus souvent ils ne diffèrent pas des dupes par le *grade*, mais par l'*illumination*.

3° Petit nombre et influence des chefs.

458. Les véritables chefs de la franc-maçonnerie sont peu nombreux. Un des principaux conspira-

teurs de ce siècle-ci, Henri Misley, qui, au témoignage de Louis Blanc, a joué un grand rôle dans les révolutions contemporaines, disait : « *Je connais un peu le monde et je sais que dans tout ce grand avenir qui se prépare, il n'y en a que quatre ou cinq qui tiennent les cartes* (1). » Il est même arrivé qu'un seul sectaire a réussi à concentrer entre ses mains la direction effective d'un grand nombre d'instituts maçonniques : tel a été Weishaupt dans la seconde moitié du dernier siècle.

459. On a appelé quelquefois les chefs de la Maçonnerie « les rois inconnus du monde ». Cette expression est exagérée ; car ils sont loin d'avoir la puissance dont ils affectent d'être en possession. Toutefois il n'est pas douteux qu'ils n'aient eu une influence prépondérante sur les révolutions de notre époque. « *Le monde,* disait un jour le premier ministre de l'Angleterre, D'Israëli, *est gouverné par de tout autres personnages que ne se l'imaginent ceux dont l'œil ne plonge pas dans les coulisses.* » Nous avons déjà cité ces solennelles paroles de Léon XIII : « *Dans l'espace d'un siècle et demi, la secte des francs-maçons a fait des progrès incroyables : à force d'audace et de ruses, elle a réussi à envahir tous les rangs de la hiérarchie sociale et commence à prendre, au sein des États modernes, une puissance qui équivaut presque à la souveraineté* (2). » Disposant des trésors des sociétés secrètes, ayant à leur service des multitudes humaines qui se meuvent à leur commandement sans connaître la main qui les dirige et le but où elles sont poussées, perdus de débauche, sans conscience, capables de toutes les dissimulations et de tous les forfaits, possédés d'une

(1) Cité par le P. Deschamps. *Les Sociétés secrètes et la Société.*

(2) Encyc. *Humanum genus*, 20 apr. 1884.

incroyable activité pour le mal, indifférents aux souffrances du peuple et aux calamités publiques, en qui l'enivrement d'eux-mêmes, le mépris des hommes et la haine de l'Église ont des caractères sataniques, les chefs de la conspiration maçonnique ont souvent décidé de l'explosion des révolutions, du renversement des dynasties de la création de nouveaux royaumes et de la destruction d'anciens, commandé les assassinats, les pillages et l'incendie, et au besoin organisé la *Terreur*. Par les organes de la presse à leurs ordres, par la multitude de leurs adeptes et de leurs dupes, ils ont gouverné les élections, et on les a vus imposer au pays étonné des candidats sans mérite, sans popularité même, quelquefois des étrangers inconnus. Leurs émissaires étaient sur toutes les plages de la terre, leurs confidents dans toutes les cours des princes, leurs partisans dans toutes les assemblées nationales. Ils ont su, le jour même, les résolutions secrètes d'un conseil royal, le plan de campagne concerté dans un état-major. D'un bout du monde à l'autre, du haut de l'échelle sociale jusqu'au bas, dans tous les rangs, dans tous les corps, sur les marches des trônes comme dans les plus obscurs ateliers, ils ont eu des éclaireurs, des soldats, des orateurs, des serviteurs de toutes sortes, qu'ils connaissaient sans en être connus, dont ils combinaient les mouvements en laissant ignorer le but.

De là depuis un siècle ces immenses courants d'opinion dont la plupart ignorent l'origine et la tendance, ces émotions subites, ces brusques soulèvements des masses populaires; de là tout cet ensemble d'événements, en apparence fortuits, en réalité concertés d'avance et concourant à l'exécution d'un même plan.

O Dieu, confondez ces sectaires, qui ne sont redoutables qu'à cause de la multitude de leurs dupes.

TITRE II — LE GOUVERNEMENT DES SECTES

460. Nous avons distingué, dans les instituts maçonniques parfaits, une double hiérarchie, celle des grades et celle du gouvernement. Nous avons à parler maintenant de cette dernière.

Le royaume maçonnique, nous l'avons déjà dit, ne présente pas dans son gouvernement, la même unité que le royaume de Jésus-Christ. En effet, tandis que dans celui-ci, la multitude des Églises particulières est soumise à l'autorité universelle du Pontife romain, dans celui-là au contraire les instituts divers sont indépendants les uns des autres. Toutefois il y a de nombreuses exceptions; puis entre les instituts indépendants il existe certains liens.

Nous allons parler 1° du gouvernement de chaque institut, 2° des liens qui existent entre les instituts.

CHAPITRE I

Organisation intérieure des instituts maçonniques

1° Les ateliers symboliques. *a* Leur nature.

461. L'atelier fondamental de la franc-maçonnerie est *l'atelier symbolique* ou la simple loge; c'est l'atelier composé des apprentis, des compagnons et des maîtres.

b Les simples membres et les officiers.

462. Chaque loge possède deux classes de membres, les *simples frères* et les *officiers* ou dignitaires.

Les *simples frères* peuvent appartenir aux trois grades qui se pratiquent dans la loge : ils peuvent être maîtres, compagnons ou apprentis.

Les *officiers* sont nombreux. Ils sont nommés par les membres eux-mêmes, pour un temps limité, ordinairement pour un an. Ils sont choisis parmi les

maîtres.. Les magistratures des divers instituts varient dans les accessoires, mais sont les mêmes dans la substance.

463. L'ensemble des dignitaires d'une loge portent le nom d'*orient*. Quelle est la raison de cette appellation? Les locaux sont orientés, nous l'avons dit; la partie située vers l'orient est la plus digne, c'est par conséquent celle où se tiennent les dignitaires; de là on a appelé *orient d'une loge* et le *lieu* où se placent les dignitaires et lês *dignitaires* eux-mêmes. « De même que le soleil paraît à l'orient pour commencer le jour, ainsi le Vénérable (et les autres officiers) se tiennent à l'orient pour ouvrir la loge, aider les ouvriers de ses (leurs) conseils et les éclairer de ses (leurs) lumières (1). » « Les apprentis sont placés au septentrion, parce que c'est la partie la moins éclairée, et que les apprentis, n'ayant reçu qu'une faible lumière, ne sont pas en état de supporter un plus grand jour (2). »

c L'orient.

Une signification plus profonde s'attache à ce mot. On sait que l'*orient* désigne actuellement le *point de l'horizon* où le soleil se lève; mais originairement il désignait le *soleil levant* lui-même. Or les officiers de la loge portent le nom d'*orient*, parce que d'eux part la lumière qui illumine tous les frères : symbole et représentation du soleil qui est lui-même l'emblème du dieu et le dieu de la Maçonnerie, ils sont dans la loge ce que l'astre du jour est dans le monde (3).

(1) Recueil précieux de la Maç. adonhiramite, t. Ier p. 29.

(2) Ibid., p. 30.

(3) On sait que dans l'Écriture, Jésus-Christ est appelé l'*Orient* (Luc, I, 78; Zach. III, 8; VI, 12), comme il est appelé ailleurs le soleil (Ps. XVIII, 6, 7; Malach. IV, 2, etc.). Ces mêmes noms sont donnés aux Apôtres et à l'Église qui re-

d Noms et tributions des liciers.

464. Voici les noms et les attributions des officiers ordinaires des loges symboliques du *rite français*, *du rite écossais ancien accepté* et de la plupart des rites.

Le *Vénérable* préside la Loge et veille à l'administration des finances.

Les *Surveillants* aident le Vénérable dans les travaux.

L'*Orateur* est le conservateur né des règlements; il donne ses conclusions sur tous les objets soumis à la discussion, et fait aux nouveaux reçus un discours moral sur l'union maçonnique, il célèbre les fêtes et pompes funèbres par des morceaux d'architecture.

Le *Secrétaire* rédige toutes les planches des travaux, il est chargé, sous la direction du Vénérable, de toute la correspondance.

Le *Trésorier* est chargé de tout ce qui a rapport aux finances.

Le *Garde des Sceaux* est chargé d'apposer les sceaux et timbre dont il est le gardien sur toutes les planches émanées de la Loge, et dont elle a ordonné l'expédition.

Le *Garde des Archives* a soin de tout ce qui y est déposé et en tient registre par ordre de numéro. Tout est sous sa responsabilité.

L'*Hospitalier* fait la quête à la fin de chaque assemblée, visite les frères de la Loge qui sont malades, en rend compte à chaque tenue, et distribue les secours ordonnés.

Le *Premier Expert* remplace le second surveillant

présentent, manifestent et continuent Jésus-Christ. La franc-maçonnerie à son tour a pris ces noms pour désigner le dieu qu'elle adore, ainsi que les apôtres et l'église de ce dieu. Ici donc les mêmes noms encore ont des significations toutes contraires sur les lèvres des catholiques et sur celles des maçons intelligents.

absent, examine les Visiteurs qui se présentent conduit ou fait voyager les candidats, quand il n'y a pas de frère Terrible.

Les autres *Experts* remplacent le premier, lorsqu'il est absent.

Le *Maître des Cérémonies* introduit les Visiteurs reconnus par l'Expert, s'empare des nouveaux reçus, au moment de leur proclamation, et veille à ce que chacun soit placé en Loge selon son rang.

Le frère *Terrible* fait voyager les candidats.

Le *Député* représente la Loge au Grand Orient; il reçoit les pièces qui y sont adressées par elle, rend compte de tout ce qui intéresse le bien de l'ordre en général et celui de l'Atelier en particulier.

Le *Maître des Banquets* veille à tout ce qui leur est relatif.

L'*Architecte* est le gardien de tous les bijoux, meubles et ustensiles de la Loge; il veille à leur conservation comme à la plus grande économie de tout ce qui est usuel, et est le vérificateur de la caisse.

Le frère *Couvreur* veille à la sécurité du temple, en en tenant éloignés les profanes.

Les *Adjoints* aux divers offices remplissent les mêmes fonctions que les officiers titulaires, lorsque ces derniers sont absents.

Les officiers de la Loge s'appellent les *Grandes Lumières* ou les *Premières Lumières* : le Vénérable et les deux Surveillants sont les trois *Premières Lumières*; ces mêmes officiers avec l'Orateur et le Secrétaire sont les cinq *Grandes Lumières*.

c Remarque.

465. Remarquons en passant que certains rites se plaisent à donner des noms étranges à leurs officiers. Tel fut au commencement de ce siècle l'*Ordre sacré des Sophisiens*. Nous citons Ragon (1).

(1) Orthodoxie maçonnique, ch. XIII, p. 182-3.

COMPOSITION DE L'ORDRE :

Le *Grand Isiarque*, organe du tribunal suprême; lui seul porte la parole. A son bijou est un soleil avec la devise : *Non lucet omnibus*. Il a le bâton augural.

4 *Isiarques ou philisiarques*, officiers perpétuels portant le bâton augural.

6 *Officiers inférieurs* :

- 1 *Harparate*, portant l'urne, prince dés officiers subalternes.
- 2 *Horuphiles*, portant l'épée haute, adjoints d'Harpocrate.
- 1 *Hermorus*, portant l'épée nue, commande l'extérieur.
- 1 *Trophador*, chargé des dépenses de bouche.
- 1 *Nomarque*, portant la bannière du tribunal.

7 *Officiers supérieurs* :

- 1 *Agathos*, portant une bourse ouverte.
- 6 *Sosis*, conservateurs de l'ordre.

10 *Officiers subalternes* :

- 2 *Agathophiles*, suppléants de l'Agathos.
- 2 *Cèrecès ou Mercures*, portant le caducée ; ils sont sous les ordres de l'Hermorus.
- 2 *Diactoros*, portant une masse, rois d'armes.
- 4 *Pastophores*, chargés de porter l'arche; ils en sont les gardiens.

Les comités.

466. Les loges, lorsqu'elles sont importantes surtout, sont partagées en *sections* ou *comités*, qui doivent s'occuper chacun d'un but restreint; le travail est ainsi divisé afin d'être conduit plus activement. Il y a, par exemple, des *sections* ou *comités* d'*instruction publique*, de *bienfaisance*, de *propagande*, de *fraternité maçonnique*.

Le *comité d'instruction publique* s'occupe de fonder des *écoles laïques*, de répandre dans le peuple les journaux, les brochures, les livres qui favorisent le *progrès*, de créer des bibliothèques et des cabinets de lecture, d'organiser des conférences publiques pour propager les *principes de 89* et les théories *humanitaires*.

Le *comité de bienfaisance* travaille à écarter l'influence *cléricale* des hospices, à empêcher même l'Église d'exercer la charité, à multiplier les bureaux de bienfaisance *philanthropique*, à créer des institutions et des services d'assistance publique qui soient sous la direction de la loge.

Le *comité de propagande* a la charge de fonder des journaux et des revues qui défendent la franc-maçonnerie et en répandent les *lumières*, de faire triompher dans le gouvernement les principes de *liberté*, d'*égalité* et de *fraternité*, de préparer et d'opérer la séparation de l'Église et de l'État, de faire établir le mariage civil, le partage égal des successions, etc. ; celle de créer, s'il y a lieu, des loges subalternes, de mettre entre les mains des sectes, les associations qui leur sont étrangères, ou au moins de les rendre impuissantes à l'attaquer.

Le *comité de fraternité* doit veiller à organiser des réunions, des banquets où l'esprit maçonnique domine, à établir des associations de savants et d'artistes dans lesquelles on fasse profession de ne pas faire attention aux croyances religieuses des membres, etc. (1).

g **Noms des loges.**

467. Les loges aiment à se donner des noms qui, tout en paraissant fort honnêtes, expriment l'essence même de l'œuvre maçonnique : il y a eu ou il y a encore

(1) Cet exemple est emprunté à la première Loge établie dans le Chili.

les Loges de la *Parfaite Égalité*, de la *Franche-Union*, des *Admirateurs de l'Univers*, de l'*Age d'Or*, du *Triangle*, du *Feu sacré*, de l'*Équerre et du Compas*, des *Émules d'Hiram*, de la *Ruche philosophique*, de la *Clémente Amitié Cosmopolite*, du *Val d'Amour*, des *Philalèthes*, des *Philadelphes*, des *Amis-Réunis*, des *Vrais Amis fidèles*, des *Trinosophes*, des *Élèves de Minerve*, de *la Paix*, etc., etc. Très souvent elles prennent les noms des vertus naturelles: on aura les Loges de la *Persévérance*, de la *Franchise*, de la *Sincérité*, de la *Cordialité*, de l'*Aménité*, de la *Candeur*, de *Simplicité-Constance*, de la *Fidélité*, des *Amis de la Paix*, de la *Parfaite Harmonie*, de la *Bienfaisance*, de la *Justice*, de l'*École de la Vertu*, de la *Sagesse*, de la *Parfaite Amitié*, etc. Quelquefois elles empruntent leur nom à la langue chrétienne; cette petite ruse n'est pas sans avantage dans les contrées profondément catholiques : ainsi il y aura les loges de la *Foi parfaite*, de la *Charité constante*, de l'*Espérance invincible*, de la *Trinité*. Nous n'avons pas besoin d'observer que ces expressions prennent dans la langue maçonnique des significations contraires à celles qu'elles ont au sein de l'Église. D'autres fois les noms sont empruntés à la *nature :* on a les Loges du *Soleil*, de l'*Étoile*, d'*Orion*, de l'*Étoile polaire*, etc.

468. Le lieu où « la loge est sise » s'appelle *Orient:* on dit l'*Orient de Paris*, l'*Orient de Londres*, l'*Orient de Berlin*. Les actes qui émanent de la loge sont datés de l'*Orient du Tibre*, de l'*Orient de la Forêt-Noire*, etc. Les noms des saints et des saintes sont soigneusement exclus : un diplôme ou une circulaire maçonnique porte bien rarement le nom de saint Denys, de saint Michel, de saint Claude.

2° Ateliers supérieurs.

469. Au-dessus des ateliers des grades symboliques, il y a les ateliers des grades supérieurs. On réserve le nom de loges aux premiers, et on donne aux se-

conds les noms de *chapitres*, *conseils*, *cours*, *tribunaux*, *consistoires*, *aréopages*; le nom de *chapitres* désigne les ateliers depuis le 4e jusqu'au 18e degré dans le rite écossais et les ateliers de grades correspondants dans les autres rites; celui d'*aréopages* est souvent donné à tous les ateliers depuis le 18e jusqu'au 33e dans le rite écossais et aux ateliers de grades correspondants dans les autres rites.

470. Les ateliers supérieurs sont, comme disent les règlements des instituts maçonniques, souchés sur les ateliers inférieurs : le chapitre est souché sur la simple loge, et l'aréopage sur le chapitre : « La loge est l'atelier fondamental; c'est sur elle que sont souchés les chapitres et les conseils : un chapitre ne peut exister sans le consentement d'une loge qui lui serve de base; et de même aucun conseil ne peut exister sans s'appuyer sur un chapitre (1). » C'est-à-dire, c'est l'atelier inférieur qui fournit à l'atelier supérieur ses membres et son nom : par exemple tout chapitre de Rose-Croix est composé de membres actifs d'une loge symbolique et est désigné par le nom même de cette loge; tout aréopage de Chevaliers Kadosch est formé de membres actifs d'un chapitre de Rose-Croix et porte le même nom.

Souvent cependant le chapitre est composé de membres actifs appartenant à plusieurs loges; l'aréopage est formé de membres actifs appartenant à plusieurs chapitres. Alors le chapitre et l'aréopage peuvent avoir un nom différent de celui de l'atelier inférieur; mais néanmoins le chapitre demeure souché sur une seule loge, et l'aréopage sur un seul chapitre. « Dans les orients où l'unité du chapitre sera réalisée par la fusion, le chapitre unique pourra

(1) Règlements généraux du Grand Orient de France, art. 4.

prendre un nom autre que celui des loges existant dans cet orient; mais il devra toujours être souché sur la plus ancienne loge, ou, à défaut de celle-ci, sur celle qui vient immédiatement après par ordre d'ancienneté (1). »

Il en résulte que « la cessation des travaux d'une loge entraîne la cessation des travaux de tous les ateliers dont elle est base », et que « de même la cessation des travaux d'un chapitre entraîne la cessation de travaux des conseils qui sont souchés sur lui. »

471. Voici les noms des principaux officiers du chapitre au rite français et au rite écossais ancien accepté :

Athirsata ou le Très Sage.
Le Premier Grand Gardien.
Le Deuxième Grand Gardien.
Le Chevalier d'éloquence.
Le Chancelier Maître des dépêches.
L'Architecte Contrôleur, Maître des agapes.
Le Grand Expert.
Le Gardien du Temple.
Le Porte-Étendard, etc.

Voici les noms des principaux officiers de l'aréopage dans les mêmes rites :

Le Grand Maître.
Le Premier Grand Juge.
Le Deuxième Grand Juge.
Le Grand Orateur.
Le Grand Secrétaire.
Le Grand Trésorier.
Le Grand Hospitalier, etc.

472. Le lieu où est établi un chapitre porte le nom

(1) Règlements généraux du Grand Orient de France, art. 4.

de *vallée*, comme l'endroit où se trouve une loge s'appelle orient : on dit la *vallée de la Seine* ou la *vallée de Paris*.

3° Puissance maçonnique.

473. On appelle *Puissance maçonnique* tout corps ayant l'autorité souveraine dans un institut de francs-maçons. Dans la franc-maçonnerie, en effet, la souveraineté ne réside pas, en principe du moins, dans un individu, mais seulement dans un conseil : le pouvoir n'est pas monarchique, mais démocratique, ou mieux oligarchique.

a Les quatre Puissances maçonniques de France.

474. En France, il existe présentement quatre Puissances maçonniques : le *Grand Orient de France*, le *Conseil Suprême du rite écossais ancien accepté*, la *Grande Loge Symbolique Écossaise*, et le *Souverain Conseil Général du rite de Misraïm.*

Le *Grand Orient de France* est la Puissance maçonnique du rite français, lequel s'appelle souvent pour cela le rite du Grand Orient de France. Mais il ne préside pas seulement à des ateliers du rite français ; il a encore sous sa dépendance beaucoup de loges de rites divers, ainsi que nous allons le voir plus loin. Il commande à 301 ateliers maçonniques et à 18,000 maçons (1).

Le *Conseil Suprême du rite écossais ancien accepté* est à la tête des maçons de ce rite qui sont en France ou dans les colonies françaises. Il gouverne 76 loges et 6,000 maçons,

La *Grande Loge Symbolique Écossaise* s'est formée récemment par une révolte contre le *Conseil suprême*

(1) Dans le langage des maçons, le Grand Orient désigne aussi parfois non pas la Puissance maçonnique, mais tout l'institut ou tous les instituts qui dépendent de cette Puissance : c'est-à-dire il ne désigne pas seulement le corps souverain, mais avec ce corps tous les ateliers qui lui sont soumis.

précèdent. Certaines loges écossaises et certains maçons influents, mécontents du Suprême Conseil du rite écossais ancien accepté, se sont séparés de lui sous le prétexte de réformer le rituel en ne pratiquant que les grades symboliques, et ont constitué un Suprême Conseil indépendant sous le nom de Grande Loge Symbolique. Cette Grande Loge n'a sous son autorité que 26 loges et 2.000 maçons. On pense qu'elle finira par disparaître ou plutôt par s'affilier au Grand Orient.

Le *Souverain Conseil Général du rite de Mirdïm* est l'unique Puissance maçonnique qui préside à ce rite. Néanmoins il ne compte sous ses lois que 6 ateliers et 500 maçons. On annonce son extinction prochaine.

Spécialement Grand Orient France.

475. Donnons quelques indications sommaires sur la constitution du *Grand Orient de France* (1). Elles suffiront pour donner une connaissance générale de l'organisation commune des Puissances maçonniques.

Le *Grand Orient de France* comprend l'*Assemblée Générale*, le *Conseil de l'Ordre* et le *Grand Collège des rites*.

L'*Assemblée Générale* du Grand Orient de France se compose 1° de tous les délégués des loges de la fédération, nommés au scrutin à raison de un par atelier ; 2° de tous les membres du Conseil de l'Ordre. Elle se réunit *en convent* ordinaire une fois par année. Le pouvoir constituant et législatif sur tout l'Ordre lui appartient. Les officiers de l'Assemblée générale portent les mêmes noms et ont les mêmes attributions que dans les simples loges.

Le *Conseil de l'Ordre* est composée de trente-trois

(1) On peut voir dans *Les Frères Trois-Points* de Léo Taxil, tome Ier, le détail des constitutions et règlements de ce rite ainsi que du rite écossais ancien accepté.

membres élus par l'Assemblée Générale et pris dans son sein; ils sont nommés pour trois ans, mais un tiers d'entre eux est renommé chaque année. Le Conseil de l'Ordre pourvoit à l'exécution des lois maçonniques, des décisions de l'Assemblée Générale et des sentences judiciaires; il correspond avec les Puissances maçonniques françaises et étrangères; il administre toutes les affaires de l'Ordre. En un mot il a le pouvoir exécutif; on devrait plutôt dire qu'il a la puissance souveraine, car il gouverne à son gré, du moins en général, l'Assemblée annuelle.

Le *Grand Collège des rites* est composé de quinze membres possédant le 33e degré du rite écossais ancien accepté. Seul il a le droit d'initier au 31e, au 32e et au 33e grades de ce rite, ainsi qu'aux grades équivalents dans tous les autres rites reconnus par le Grand Orient. Il a voix décisive ou au moins consultative dans les questions qui intéressent les rites, spécialement dans les demandes en aggrégation de rites nouveaux, dans la constitution des chapitres et des aréopages. Il se divise en autant de sections qu'il y a de rites reconnus par le Grand Orient.

Les officiers du Grand Collège des rites sont :

Le Très Puissant Souverain Grand Commandeur.

Le Premier Lieutenant Commandeur.

Le Deuxième Lieutenant Commandeur.

Le Ministre d'État.

Le Grand Chevalier Secrétaire du Saint-Empire.

Le Grand Hospitalier.

Le Grand Capitaine des Gardes.

Le Grand Porte-Étendard, etc.

476. Le Grand Orient de France est la plus ancienne Puissance maçonnique de notre patrie. Il date du milieu de XVIIe siècle. Dès son origine il fut

composé des députés des loges principales (1). Ses trois premiers dignitaires étaient le *Grand Maître* (2), l'*Administrateur Général* et le *Grand Conservateur*. Le *Grand Orient de France* était divisé, comme le parlement, en *chambres* ou comités supérieurs, qui se partageaient le travail révolutionnaire; il y avait la chambre d'*administration*, celle de *Paris*, celle des *provinces* et celle des *grades*. Cette dernière qui décidait de l'admission aux hauts grades, se composait des vrais initiés. La réunion des quatre chambres formait la grande loge du conseil, où tout ce qui concernait la cause maçonnique se décidait en dernier ressort. Au moment de l'explosion de la révolution, le *Grand Orient de France* comptait sous sa dépendance quatre-vingt-une loges à Paris, quatre cents dans les provinces et un grand nombre à l'étranger. C'est cette assemblée qui a tramé et exécuté la plupart des attentats de la révolution.

c Les Puissances maçonniques en dehors de la France.

477. Dans tous les États de l'Europe, dans la plupart des États d'Amérique, dans quelques régions de l'Afrique il existe comme en France, des Puissances maçonniques; mais il n'y en a pas en Asie ni en Océanie : les maçons de ces deux parties du monde relèvent de Puissances maçonniques établies dans les trois autres, spécialement en Europe.

Mentionnons :

En Italie, le *Grand Orient d'Italie* dont le siège est à Rome et qui a sous son autorité 150 loges et 9,000 maçons.

En Angleterre, la *Grande Loge du rite d'York*, dont le siège est à Londres, qui commande à 2,019 loges

(1) Voir spécialement Ragon, Orthod. maç. p. 69-72.

(2) *Philippe-Égalité* avait la charge de *Grand Maître* au moment de la révolution; il avait ainsi la première dignité de la Maçonnerie française.

et à 105.000 maçons ; le *Suprême Conseil du rite écossais ancien accepté*, ayant ausssi son siège à Londres et gouvernant 88 loges et 24.000 maçons.

En Écosse, la *Grande Loge de Saint-Jean*, *rite d'Hérodon*, comptant dans son obéissance 691 loges et 80,000 maçons; le *Suprême Conseil du rite Écossais ancien accepté* comprenant sous sa puissance 10 loges avec 2,000 maçons.

En Irlande, la *Grande Loge du rite d'York*, à laquelle obéissent 1,014 loges et 75,000 maçons ; le *Suprême Conseil du rite écossais ancien accepté*, dont dépendent 7 loges et 1,100 maçons.

En Belgique, le *Grand Orient de Belgique*, *rite écossais ancien réformé*, ayant sous sa dépendance 14 loges et 1,000 maçons.

En Espagne, le *Grand Orient d'Espagne*, exerçant l'autorité souveraine sur 182 loges et 12,000 maçons; le *Suprême Conseil du rite écossais ancien accepté*, commandant à 216 loges et à 16,000 maçons.

Dans la plupart des États-Unis d'Amérique et des colonies anglaises anciennes ou actuelles, des *Grandes Loges du rite d'York*, toutes indépendantes les unes des autres et très florissantes ; et un certain nombre de *Suprêmes Conseils du rite écossais ancien accepté*, avec de nombreuses loges sous leur dépendance.

Dans le Brésil, le *Suprême Conseil du rite écossais ancien accepté*, exerçant sa juridiction sur 234 loges et 18,600 maçons.

Dans les États-Unis de Colombie, le *Grand Orient Colombien*, ayant sous sa dépendance 93 loges et 5,700 maçons; le *Suprême Conseil du rite écossais ancien accepté*, commandant à 143 loges et à 8,400 maçons.

On compte dans l'univers entier 108 Puissances maçonniques, 17,016 loges et un peu plus d'un million de maçons actifs.

° Quelques ... ticularités. L'organisa... des *Carbo*... ...i.

478. Dans la plupart des rites, on ne rencontre pas une série de loges hiérarchiquement distribuées, nous voulons dire, exerçant l'autorité les unes sur les autres : au-dessus des ateliers, loges, chapitres ou conseils, tous indépendants, en principe du moins, les uns des autres, il existe sans intermédiaire le conseil souverain.

Cependant entre l'assemblée souveraine et les dernières loges, il y a quelquefois des loges intermédiaires, toutes soumises aux loges supérieures, et ayant sous leur dépendance les loges inférieures.

Nous allons donner comme exemple l'organisation des *Carbonari* d'Italie.

Chez les Carbonari, les ateliers ont pris le nom de *Ventes*, parce qu'elles sont occupées, disent-elles, d'une vente de charbon, *parce que, dirions-nous, elles travaillent à vendre Jésus-Christ comme Judas.* Il y avait des ventes de trois classes ou de trois degrés : la *Haute Vente*, les *Ventes centrales* et les *Ventes particulières.* La *Haute Vente* recrutait elle-même ses membres et exerçait sur tout l'institut une autorité sans limite et sans contrôle.

Pour former une *Vente centrale*, deux membres de la Haute Vente s'adjoignaient un tiers, et sans leur faire connaître ce qu'ils étaient eux-mêmes, lui suggéraient la pensée d'organiser avec eux une Vente. S'il y consentait, ils le nommaient *président* de la vente à former, et prenaient l'un le titre de *Député*, avec la mission de correspondre avec l'association supérieure, l'autre celui de *Censeur*, avec la charge de contrôler la marche de l'association inférieure.

Pour former des *Ventes particulières*, on procédait de la même manière : deux membres d'une Vente centrale choisissaient un *président* dont la position sociale et le caractere pouvaient assurer à la vente

future une grande influence; et, sans lui faire connaître ce qu'ils étaient eux-mêmes, ils organisaient avec lui une association dont le but et la dépendance restaient inconnus à celui-là même qui avait le premier titre dans son sein.

Et ainsi, des *Ventes particulières*, en nombre illimité, étaient reliées à leur insu à une *Vente centrale.* Les *Ventes centrales*, en nombre illimité aussi, étaient rattachées à leur insu à la *Haute Vente.* C'était une hiérarchie de sociétés secrètes. La *Haute Vente* était « le cerveau auquel tout aboutissait », « une espèce de providence qui veillait dans l'ombre sur les destinées de l'Italie, dont l'existence n'était pas douteuse, mais qu'on cherchait partout et qu'on ne trouvait nulle part (1). » A cause des dispositions du Code pénal, les ventes de tous les degrés ne devaient pas avoir plus de 20 membres.

479. Louis Blanc, après avoir rapporté cette organisation et en avoir loué l'admirable élasticité, ajoute : « On avait prévu l'impossibilité de déjouer complètement les efforts de la police. Pour en diminuer l'importance, on convint que les *Ventes* agiraient en commun, sans cependant se connaître les unes les autres, et de manière que la police ne pût qu'en pénétrant dans la *Haute Vente* saisir tout l'ensemble de l'organisation. Il fut conséquemment interdit à tout *charbonnier* appartenant à une *Vente* de chercher à s'introduire dans une autre. *Cette interdiction était sanctionnée par la peine de mort* (2). » Que les dupes de la franc-maçonnerie y réfléchissent : cette préoccupation d'une société à s'envelopper dans l'ombre, n'est-

(1) Saint-Edme, *Constitution et organisation des Carbonari*, 2e édit., p. 197.

(2) Louis Blanc, *Histoire de Dix ans*, citée par le P. Deschamps.

elle pas une preuve péremptoire de la perversité de ses desseins ? « Tout homme qui fait le mal hait la lumière, et ne vient pas à la lumière, de peur que ses œuvres ne soient confondues (1). »

480. A côté de la *Haute Vente*, des *Ventes centrales* et des *Ventes particulières*, on créa pour l'armée des *légions*, des *cohortes*, des *centuries*, des *manipules*. Ceux-ci avaient la même organisation que les Ventes, formaient avec elles une même société, étaient soumis aux mêmes chefs supérieurs; et néanmoins, parce que les noms étaient différents, il était difficile à la police de découvrir l'unité de ces loges diverses.

« Les devoirs du charbonnier » civil aussi bien que du charbonnier militaire, « étaient, d'avoir *un fusil et cinquante cartouches*, d'être prêt à se *dévouer* (à donner même sa vie pour la cause de l'ordre), d'obéir *aveuglément* aux ordres des chefs *inconnus* (2). »

De cette manière, les mêmes chefs commandaient à des multitudes de militaires et de civils, et les faisaient servir, même sans qu'ils le sussent, à l'exécution de leurs trames contre l'ordre social. Quelle société régulière pourrait résister longtemps aux efforts souterrains de ces conspirateurs, dès qu'ils sont un peu nombreux ?

b L'organisation des *Illuminés*.

481. Nous avons dit que dans la franc-maçonnerie, la puissance officielle est exercée par des corps. Dans certains instituts cependant, elle est aux mains de chefs particuliers. Donnons comme exemple l'organisation de la secte des *Illuminés*.

Le territoire était divisé en départements, dont les adeptes formaient des *Loges Minervales*. Plusieurs départements étaient réunis en un district, dont toutes

(1) Joan. III, 20.
(2) Histoire de Dix ans, tome Ier.

les loges étaient surveillées et inspectées par un *Doyen*. Plusieurs districts ou *doyennés* formaient une *province*, à la tête de laquelle était un nouveau supérieur appelé *Provincial*. Les Provinces composaient une *nation* avec un chef nommé *Supérieur national*. Au-dessus des supérieurs nationaux était le conseil suprême de l'ordre, appelé *Aréopage*, dont tous les membres devaient appartenir au grade suprême de *l'Homme-Roi*, et dont le président sous le nom de *Général* était *le vrai* chef de la secte.

Le simple illuminé ne pouvait correspondre qu'avec le chef de la Loge Minervale, celui-ci avec le *Doyen*, le Doyen avec le *Provincial*, le Provincial avec le *Supérieur national*. Les supérieurs nationaux seuls correspondaient directement avec l'*Aréopage*. Seuls même ils en connaissaient le lieu. Semblablement, les aréopagites seuls savaient le nom et la résidence du Général (1).

5° Influence de l'organisation des sectes maçonniques sur la société extérieure.

482. En passant, remarquons avec quelques écrivains que le gouvernement des loges a servi de type aux hommes de la révolution dans leur œuvre de réorganisation sociale. « Le gouvernement de la franc-maçonnerie, dit Ragon, était autrefois divisé en départements ou loges provinciales qui avaient leurs subdivisions. L'Assemblée nationale, *considérant la France comme une grande loge*, décréta que son territoire serait distribué selon les *mêmes divisions*. Les *municipalités* ou *communes* répondent aux loges ; elles correspondent à un centre commun pour former un *canton*. Un certain nombre de cantons correspondant à un centre nouveau, compose un *arrondissement* ou *district*, actuellement une *sous-préfecture* ; et plusieurs sous-préfectures forment un *département* ou une *préfecture*. Les grandes loges de province

(1) V. Barruel, Mémoires..., t. III, ch. XIII.

avaient un centre commun; les départements avaient leur centre commun dans l'Assemblée nationale où tous les citoyens du royaume concouraient, par leurs représentants, à faire des lois et à constituer une *souveraineté constitutionnelle*. Dans la Maçonnerie, toutes les loges des départements sont égales entre elles; toutes les municipalités le sont aussi. Les *maires*, élus par leurs concitoyens, étaient amovibles, comme le sont les *Vénérables* de loges. Le premier tribunal d'un atelier maçonnique se nomme *comité*: On y juge les matières de peu d'importance, et on y prépare celles qui doivent se traiter en loge; c'est pour le même but et dans le même esprit que des comités s'étaient formés pour préparer les matières dont on devait faire un rapport à l'Assemblée nationale. Les justices de paix sont une imitation des comités de conciliation des loges, et *ont les mêmes attributions*. A l'instar de chaque *Orateur* de loge, le procureur de la commune, établi autrefois près de chaque municipalité, et aujourd'hui les procureurs du roi ont pour attribution de veiller à l'observation des lois et des statuts, d'en presser l'exécution, de prendre la parole dans les affaires importantes, comme organes de la voix publique. »

483. L'auteur entre dans de nombreux détails sur l'influence des usages maçonniques. Nous reproduisons quelques-unes de ses observations: « Le chapeau des juges, dit-il, les écharpes des représentants, étaient de véritables imitations des ornements ou décors maçonniques. Les membres de l'Assemblée nationale laissaient à la porte du temple des lois, toute distinction, cordon et dignités civiles, ainsi que le font les maçons en entrant en loge. On procédait aux élections civiles et au choix des électeurs dans la forme usitée dans la Maçonnerie. La manière de prêter serment, d'obtenir la parole, de demander un

congé, de porter plainte, d'entretenir l'ordre, est évidemment prise de la Maçonnerie ; seulement, dans ce dernier cas, la sonnette du président remplace le maillet (1). »

L'auteur conclut : « *Ces usages se sont établis avec d'autant plus de facilité que presque tous les Français instruits sont maçons.* » Il est évidemment faux de prétendre que l'ensemble des Français cultivés soient membres des sociétés secrètes; mais il n'est que trop avéré que la grande majorité des législateurs de la Constituante et des autres assemblées de la révolution en faisaient partie. Grâce aux agissements des sectes, grâce au peu de défiance des gens honnêtes, les principaux maçons de France furent alors élus députés et devinrent les législateurs du pays.

CHAPITRE II

Union des instituts maçonniques entre eux

1° Union permanente de tous les instituts dans les grades symboliques.

484. Après avoir indiqué sommairement l'organisation des instituts maçonniques, disons quelques mots des communications qu'ils ont entre eux.

Dès la fin du dernier siècle, une grande assemblée des principaux chefs décréta qu'un maçon, admis aux trois premiers grades, serait reconnu pour frère légitime dans toutes les loges, quelque fût le rite auquel il appartînt. Grâce à cette disposition, les rites se réunissent dans les trois premiers grades, et les francs-maçons, sans cesser d'être membres de familles maçonniques particulières, ne composent qu'un vaste institut.

(1) Voir *Le voile levé pour les curieux*, ou le secret de la révolution révélé à l'aide de la franc-maçonnerie, 1791, ch. III, p. 56-67.

Cette union n'est pas arbitraire. Car, ainsi que nous l'avons dit, toute la franc-maçonnerie est renfermée dans les grades symboliques, dont les hauts grades ne sont que la reproduction et l'explication. C'est pourquoi tous ceux qui ont été initiés aux trois premiers grades, peuvent être considérés comme appartenant aux entrailles mêmes de l'ordre, et être accueillis comme des frères dans les loges de tous les rites.

Toutefois cette mesure se borne à une simple reconnaissance que les maçons de tous les rites sont bien les ouvriers d'un même temple ; elle laisse à chaque corps son entière indépendance. Or c'est peu que l'unité du but soit proclamée; il faudrait établir l'unité du gouvernement.

°Union temraire des secsous une au-ité suprême.

485. Il semble qu'à certaines époques, le plus grand nombre des instituts maçonniques aient été soumis à une même autorité, soit celle d'un chef unique, soit celle d'une loge ou d'un conseil suprême.

Ainsi, il ne paraît pas douteux qu'à la fin du dernier siècle le chef de l'*Illuminisme* Weishaupt n'ait réussi à avoir sous sa dépendance la plupart des sociétés secrètes.

On peut voir dans les *Mémoires* de Barruel le récit des intrigues qui amenèrent ce résultat. Un des stratagèmes employés par les sectaires bavarois, est demeuré célèbre. Tout à coup, en Angleterre, en Allemagne, en France, on vit apparaître un foule d'écrits, très divers par le volume et par le titre, qui tous, soit directement, soit incidemment, affirmaient que les Jésuites avaient su s'emparer de la direction effective de presque toutes les sociétés secrètes, et qu'il ne fallait guère excepter que l'institut des *Illuminés*. « Il est démontré, disait-on de toutes parts, que des milliers de maçons, — on en compte à peu près vingt millions en Europe (?), — sont le jouet servile

des Jésuites (1). » Il y eut une panique dans le monde maçonnique : « Quoi ! Nous serions gouvernés par ces Jésuites abhorrés ! Mais puisqu'on l'affirme de toutes parts, la chose est vraie. Pourquoi d'ailleurs s'en étonner? Les Jésuites ne sont-ils pas l'ambition et l'intrigue incarnées ? » Par crainte de la domination des Jésuites, les loges composées de maçons conservateurs et de dupes, cessèrent leurs travaux, les autres se donnèrent aux Illuminés. Et ainsi Weishaupt vit venir à lui tous ceux en qui le zèle maçonnique était actif. Il avait débarrassé l'ordre des honnêtes gens qui retardaient la marche du *progrès*, et groupé ensemble les vrais sectaires : tout préparait l'explosion prochaine d'une immense révolution.

486. Dans ce siècle-ci, la *Haute Vente* semble avoir eu, pendant un certain temps, la direction de la plupart des instituts maçonniques. Héritière des plans des anciens *Illuminés*, possédée du même esprit d'astuce et d'audace, elle vit plusieurs sectes lui demander elles-mêmes des lettres d'affiliation et sut pénétrer dans d'autres.

Y eut-il même dans son sein un homme qui en devint le dictateur, comme Weishaupt l'avait été dans la secte des Illuminés ? La franc-maçonnerie se trouva-t-elle recevoir une impulsion une d'un chef unique? Nous l'ignorons. Quelques-uns ont attribué une autorité à peu près universelle sur les sociétés secrètes au ministre anglais Palmerston, appelé souvent « l'Orient des Orients ». La part qu'il eut dans l'avènement de Napoléon III au trône, l'influence profonde qu'il exerça sur les événements contemporains et spécialement sur les révolutions d'Italie, favorisent peut-être cette conjecture.

(1) Les Jésuites chassés de la Maçonnerie et leur poignard brisé par les maçons, IIe partie, p. 116.

487. D'autres sectes ont prétendu être maîtresses de tous les rameaux de la Maçonnerie ; telle a été celle de *Misraïm*. Mais ces prétentions, la plupart du moins, ne semblent que des hâbleries de réclame.

488. Nous admettrions assez volontiers que souvent un grand nombre d'instituts se trouvent dans la dépendance de trois ou quatre sectaires. Supposez que trois ou quatre hauts initiés, d'une grande habileté et d'une perversité plus grande encore, parviennent à s'introduire dans les conseils suprêmes de plusieurs instituts : s'ils s'entendent entre eux pour se partager et jouer des rôles dans les réunions de ces conseils, ils réussiront à les gouverner à leur insu et auront toute la puissance effective de ces instituts.

3° Moyens or-inaires d'union ntre les divers istituts.

469. Le plus souvent, l'ensemble des instituts maçonniques ne sont pas réunis sous une autorité unique, au moins officiellement. D'autre part, ils n'ont pas tous un gouvernement propre et indépendant : plusieurs d'entre eux, et quelquefois un nombre assez considérable, reconnaissent une même puissance souveraine. « *Rattachés les uns aux autres* », dit Léon XIII, « *par le lien d'une fédération criminelle autant que par celui de leurs projets occultes, ils se prêtent un mutuel appui et se provoquent entre eux à oser et à faire le mal* (1). »

Cette union des instituts se fait de plusieurs manières.

***a Affiliation volontaire* d'un institut à un autre.**

490. En premier lieu, une secte maçonnique peut *s'affilier* volontairement à une autre. Par exemple, un institut est peu florissant; un autre au contraire ouit d'une grande influence : le premier demandera au second des lettres d'affiliation, dans le dessein de se le rendre favorable et de croître en prestige. L'institut affilié conserve ses grades, ses symboles,

(1) Encyc. *Humanum genus*, 20 apr. 1884.

ses règles, mais renonce à son autonomie. C'est comme si un ordre religieux, tout en conservant ses institutions et ses usages, se soumettait au Général d'un autre ordre.

Ainsi le Grand Orient de France, dont le rite propre est le rite français, a sous sa dépendance plusieurs instituts de rites divers, qui se sont affiliés à lui. On annonce que la Grande Loge Symbolique n'est pas éloignée de renoncer à son indépendance et de demander des lettres d'affiliation au Grand Orient. Celui-ci a plusieurs fois manifesté le dessein de soumettre à son empire tous les instituts maçonniques de France et des colonies françaises.

Ces sortes d'affiliations ont été parfois l'œuvre d'ambitieux qui désiraient s'ouvrir une route plus facile à des grades inconnus et acquérir une plus grande influence.

b Domination forcée d'un institut sur un autre.

491. En second lieu, un institut peut en *subjuguer* et en *dominer* un autre, même à son insu. Par exemple, les membres élevés d'une secte pénètrent dans la loge souveraine d'une autre, et parviennent à s'emparer des titres principaux et des charges importantes : la seconde secte se trouve conquise, alors qu'elle croit être indépendante : elle est vassale d'un ordre dont elle ignore la suzeraineté et peut-être l'existence. Celle-ci est une société secrète pour la secte même qu'elle gouverne, à peu près comme au sein de la *Carbonara*, les *Ventes centrales* sont secrètes pour les *Ventes particulières* et la *Haute Vente* pour les *Ventes centrales*.

Donnons quelques exemples.

492. Nous avons mentionné déjà l'ordre des *Juges Philosophes Inconnus* en deux grades. Ragon en publie le rituel dans son ouvrage de l'*Orthodoxie Maçonnique*, au chapitre XXV. « Conservé et continué en Portugal sous le nom d'*Ordre* ou de *Chevaliers du*

Christ », ayant pour « bijou un poignard, et pour travail la vengeance », cet ordre, comme on peut le juger par les serments, se recrute parmi les seuls *chevaliers Kadosch*. Les *Juges Philosophes Inconnus* forment donc une société qui s'est organisée derrière le *rite écossais*, de manière à tenir cet institut entre ses mains (1).

493. A l'époque où éclatait en France la grande révolution, il y avait à Vienne en Autriche trois sectes superposées. Une première était composée de révolutionnaires ardents, mais déclarés. Sous elle, il y avait une autre secte de révolutionnaires secrets : ceux-ci avaient une correspondance étendue, se moquaient des déclamations des premiers, et même, pour se mieux cacher, applaudissaient à leur incarcération. Sous cette seconde société et à son insu, il y en avait une troisième, beaucoup plus secrète et plus redoutable encore, qui correspondait avec les chefs de la révolution française, comptait des membres dans les personnages les plus élevés et en apparence les plus dévoués de l'Empire, avait des agents puissants dans toutes les villes de la Monarchie et préparait en Allemagne l'explosion prochaine d'une révolution non moins terrible que celle qui s'accomplissait en France. La police connut d'abord la première et sévit contre elle ; puis elle découvrit la seconde, qu'elle crut et qui se croyait elle-même à la tête du complot ; il y eut un étonnement étrange et universel quand des révélations inattendues firent connaître que cette seconde secte était elle-même gouvernée par une troisième plus profonde et plus scélérate ; quand on acquit la certitude que jusqu'alors on n'avait mis la main que sur des révolutionnaires subalternes et que les vrais chefs se

(1) Orthod. maçonnique, p. 373-411.

trouvaient dans des antres plus cachés où ils tramaient des attentats inouïs (1).

494. Ici encore, lorsque les ambitieux soupçonnent l'existence de ces sectes dirigeantes, ils font tous leurs efforts pour y pénétrer. Mais s'ils sont de grands parleurs, des hommes de fougue et d'emportement, « le sanctuaire ténébreux » leur restera fermé. Ceux-là seuls peuvent espérer d'en voir les portes s'ouvrir, qui savent agir et se dissimuler, peuvent contrefaire tous les langages et prendre toutes les formes, qui sont capables de communier le matin et de blasphémer le soir, d'embrasser un ami pour l'assassiner, et de servir un prince pour le trahir.

c Fédération de plusieurs instituts.

495. En troisième lieu plusieurs instituts peuvent se réunir en une confédération sous un conseil suprême nommé par eux. Cette organisation est assez semblable à celle de la République Helvétique où des États-Unis. Chaque rite a, sous son conseil suprême, ses grades et son gouvernement, et fait, avec les autres, sous un premier grand conseil dirigeant, un seul corps mû par une seule tête. C'est ainsi qu'en 1875, tous les Suprêmes Conseils du rite écossais ancien accepté se sont confédérés sous l'autorité directive du Suprême Conseil de la Suisse.

d Convocation des *convents*.

496. Une dernière manière de mettre de l'union entre les divers corps maçonniques, est la tenue d'assemblées extraordinaires où sont convoqués les représentants des principales loges ou les chefs les plus influents. Ces sortes d'assemblées sont désignées sous le nom de *convents* (2), elles ont dans le dernier siècle joué un assez grand rôle. C'est dans un *convent* tenu

(1) Voir Eckert, t. II, p. 143 et suiv.

(2) *Convent* avec un suffixe français, est devenu *Convention*, nom maçonnique de la troisième assemblée de la Révolution.

à Wilhemsbad sous Louis XVI, que les chefs de la franc-maçonnerie décidèrent de ne pas ajourner plus longtemps l'explosion de la grande révolution humanitaire préparée depuis plus d'un demi-siècle, et de la commencer par la France plutôt que par l'Allemagne. Il paraît qu'au milieu de ce siècle, une assemblée des principaux chefs tenue en France, résolut de travailler à établir la dictature de Napoléon III, à la condition qu'il employerait l'or et l'épée de la France en faveur de la révolution tramée en Italie contre la Papauté (1).

497. Ces assemblées sont de deux sortes. Il y en a qui sont bruyantes, dont les discours et les résolutions sont livrés à la presse. Celles-là sont peu dangereuses : elles sont l'œuvre d'aventuriers qui n'appartiennent qu'à la franc-maçonnerie vulgaire, et que les vrais chefs font ou laissent agir pour sonder, intimider ou tromper les rois et les peuples. Les assemblées des chefs véritables se font sans bruit, à l'insu du public et de la police : c'est là que se remanie la carte des États, que se décident les révolutions et que se préparent les grandes tribulations de l'Église.

Conclusions. 498. Mais tous ces moyens sont impuissants à mettre une véritable unité entre les instituts maçonniques. Image de l'enfer et enfer anticipé, la franc-maçonnerie est le royaume de la haine et par conséquent de la division. Les chefs se méprisent mutuellement, se détestent, cherchent sans cesse à se tromper et à se supplanter les uns les autres. Une haine commune de l'Église et des institutions régulières les réunit seule; mais à peine ont-ils obtenu

(1) V. Claudio Jannet, *Les Sociétés secrètes et la Société*, Introd., p. 2.

une victoire qu'ils se font la guerre et s'entre-dévorent. O mon Dieu, votre amour seul établit une union durable entre les volontés. Dans les monastères de votre Christ l'union et la paix font leur séjour, parce que tous les cœurs vous aiment; dans les antres maçonniques le désordre et la guerre habitent, parce que les volontés sont rebelles à vos lois.

TITRE III — LES SERMENTS

CHAPITRE UNIQUE

I — Notions générales sur les serments maçonniques

1° Leur multitude.

499. Les *serments* maçonniques méritent une attention spéciale. A eux seuls, ils suffiraient pour établir la perversité des sectes. Ces serments portent aussi les noms de *vœux* et d'*obligations*.

Nul candidat ne reçoit un grade sans prêter au moins un serment; quelquefois il en prête deux, trois et même quatre dans le même grade. On peut juger par là du nombre des serments faits par ceux qui ont franchi les 7 grades du *rite français*, ou les 33 du *rite écossais*, ou les 90 du *rite de Misraïm*.

2° Les engagements stipulés dans les serments.

500. Tout serment prêté en maçonnerie comprend: 1° l'obligation de garder le secret le plus rigoureux sur tout ce qui concerne la franc-maçonnerie en général, et le grade reçu en particulier; 2° l'engagement à subir des peines sévères, dans le cas de violation du serment.

Quelquefois le serment se borne à ces deux points. Mais le plus souvent le récipiendaire prend d'autres engagements : 1° l'obligation d'obéir aux chefs

aveuglément, « sans objection, sans hésitation », quels que soient les ordres; 2° celle d'employer son influence sociale, ses biens et sa vie même à l'avancement de l'œuvre maçonnique; 3° celle de donner en tout et partout la préférence aux frères; 4° celle d'oublier les liens de la patrie, de l'amitié, de la parenté, si les intérêts des sectes le demandent; 5° celle de se donner la mort, si c'est nécessaire pour ne pas compromettre la cause maçonnique, par exemple pour se soustraire à un interrogatoire juridique; 6° celle de frapper de mort toute personne désignée par les supérieurs, etc.

3° Sous quels auspices se prête le serment.

501. Le serment est souvent prêté « en présence du *Grand Architecte de l'Univers* », « de l'Être suprême », « de Dieu », et même « du Christ ».

Souvent il l'est sur « la Bible » ou « l'Évangile », spécialement « l'Évangile de saint Jean ». Cet appareil ne trompe que « les profanes » et « le vulgaire des maçons »; car les *hauts initiés*, nous le savons, n'admettent d'autre *Christ*, d'autre *Dieu*, d'autre *Architecte de l'Univers* que *la nature*, dans son ensemble et dans ses parties, d'autre *Évangile*, d'autre *Bible*, d'autre *Parole de Dieu* que le *code de la nature* ou la grande loi de *la liberté* et de *l'égalité*.

D'autres fois, surtout au sein des loges supérieures, le nom de *Dieu*, celui du *Grand Architecte de l'Univers* n'est plus prononcé; la Bible et l'Évangile sont remplacés par les *Statuts de l'ordre* ou encore par un livre dont les feuillets sont *blancs*. Là le voile est jeté : on ne reconnaît *plus de Dieu*, *plus de loi* non plus, ou seulement les *règlements de la Maçonnerie*.

Parfois le candidat *jure par lui-même*, comme Dieu dans la sainte Écriture. Quelque hideusement impie que soit cette formule, elle ne doit pas surprendre dans des sectes qui veulent substituer partout l'*adoration de l'homme* à celle de l'*Éternel et de son Christ.*

4° Nécessité de quelques exemples.

502. Mais on ne peut se faire une idée de tout ce qu'il y a d'antichrétien, d'antisocial, et même de sauvage et de féroce dans ces serments, qu'en en lisant les formules. Nous allons donc en reproduire quelques-unes.

II — QUELQUES SERMENTS EN PARTICULIER.

1° Serment de l'apprenti dans le rite écossais.

503. Voici d'abord le serment qui, dans le *rite écossais*, se prête dès le grade d'*apprenti*, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Écosse :

« *Je jure, au nom de l'Architecte Suprême de tous les mondes, de* NE JAMAIS RÉVÉLER *les secrets, les signes, les attouchements, les paroles, les doctrines et les usages des francs-maçons, et de* GARDER LA-DESSUS UN SILENCE *éternel. Je promets et je jure à Dieu de n'en jamais rien trahir ni par la plume, ni par signe, ni par paroles, ni par gestes; de n'en jamais rien faire écrire, ni lithographier, ni graver, ni imprimer* (1) ; *de ne jamais publier ce qui m'a été confié jusqu'à ce moment et ce qui le sera encore à l'avenir.*

« *Je m'engage et je me soumets à la peine suivante : si je manque à ma parole*, QU'ON ME BRULE LES LÈVRES AVEC UN FER ROUGE, QU'ON ME COUPE LA MAIN, QU'ON M'ARRACHE LA LANGUE, QU'ON ME TRANCHE LA GORGE, QUE MON CADAVRE SOIT PENDU DANS UNE LOGE PENDANT LE TRAVAIL DE L'ADMISSION D'UN NOUVEAU FRÈRE, POUR ÊTRE LA FLÉTRISSURE DE MON INFIDÉLITÉ ET

(1) Ailleurs, le serment de ne rien imprimer de ce qui concerne la franc-maçonnerie renferme la restriction suivante : « A moins que je n'en aie reçu la permission expresse, et de la manière qui pourra m'être indiquée. » On est en droit d'en conclure, comme le remarque le P. Deschamps, que tout ce que les maçons impriment, ne l'est qu'avec la permission des loges supérieures.

L'EFFROI DES AUTRES ; QU'ON LE BRULE ENSUITE ET QU'ON EN JETTE LES CENDRES AU VENT, *afin qu'il ne reste plus aucune trace de la mémoire de ma trahison.* »

Dans tous les rites, le serment de l'apprenti est le même pour le fond.

Ainsi, dès l'entrée dans les loges, l'adepte s'engage, sous des peines affreuses, au plus inviolable secret sur tout ce qui s'y passe. Nous le répétons avec Celui qui est la Vérité même : « Tout homme qui fait le mal hait la lumière, et ne vient pas à la lumière, de peur que ses œuvres ne soient jugées (1). »

1° Serment du *rintendant des bernacles* au ème rite.

504. Voici un autre serment du même rite, bien plus exécrable encore. C'est celui que prête le candidat admis au grade de *Surintendant des Tabernacles* (2).

« *Sur toute la* LIBERTÉ *que je professe dans* TOUS LES CINQ *sens naturels, sur l'existence de ma raison et de mon esprit,* QUE JE DÉCLARE N'ÊTRE NULLEMENT ASSUJÉTIS, *sur l'intelligence qui me soutient, me sert de guide et m'éclaire ; oui, je promets, je jure et* FAIS VŒU *de garder inviolablement* TOUS LES SECRETS, SIGNES ET MYSTÈRES *qui m'ont été jusqu'à présent dévoilés et qui me seront révélés à l'avenir, dans les cinq premiers grades des parfaits maçons et de la parfaite Maçonnerie, auxquels je suis initié ; approuvant à haute et intelligible voix et sans crainte, à présent que ma vue est libre et non préoccupée, que je n'ai aucun regret de m'être engagé, quoique dans l'obscurité de nos loges, le déclarant de cœur et les tenant pour inviolables ; permettant, si je les révèle, que mon corps subisse toutes les peines et rigueurs qui m'y engagent :* QU'ON M'OUVRE

(1) Joan. III, 20.

(2) Le même serment est prêté par le *Maître Écossais*, dans la Maçonnerie adonhiramite. Recueil précieux de la maç. adonhir., t. II, p. 88.

LES VEINES DES TEMPES ET DE LA GORGE, ET QU'EXPOSÉ NU SUR LA PLUS HAUTE PYRAMIDE, JE SOIS EXPOSÉ A SOUFFRIR, SUR CET HÉMISPHÈRE, LES RIGUEURS DES VENTS, L'ARDEUR DU SOLEIL ET LES FRAICHEURS DES NUITS; QUE MON SANG COULE LENTEMENT DE MES VEINES, JUSQU'A L'EXTINCTION DE L'ESPRIT QUI ANIME LA SUBSTANCE, LA MATIÈRE CORPORELLE; *et, pour augmenter les souffrances du corps et de l'esprit, que je* SOIS FORCÉ DE PRENDRE CHAQUE JOUR UNE NOURRITURE PROPORTIONNÉE ET SUFFISANTE POUR PROLONGER ET CONSERVER UNE FAIM DÉVORANTE ET CRUELLE, *n'y ayant rien de trop rigoureux pour un parjure. Que les lois de la Maçonnerie soient mes guides pour m'en garantir, et que le Grand Architecte de l'Univers me soit en aide. Amen.* »

505. Faisons quelques remarques sur cet affreux serment.

1° Le candidat jure par ses sens *libres :* il proclame donc *la chair en révolte contre l'esprit.* 2° Il jure par *sa raison*, *franche* de tout assujétissement, par son *intelligence*, dans laquelle il reconnaît son soutien, son guide et sa lumière unique : il proclame donc *l'esprit en révolte contre Dieu* et contre toute autorité religieuse et politique qui en découle. 3° Il *jure* par ses sens et par sa raison : il reconnaît donc en eux la seule divinité à laquelle il doive son culte. Voilà « la réhabilitation de la chair », voilà « l'adoration de la raison », que nous avons déjà tant de fois signalée comme le dernier terme de la franc-maçonnerie. 4° Après ce début, le néophyte renouvelle tous les engagements qu'il a contractés dans les grades précédents ; il « fait » spécialement « le vœu » de garder le secret sur tout ce qui lui sera révélé comme sur ce qu'il sait déjà, sur l'inconnu comme sur le connu, et appelle sur sa tête, en cas d'infidélité à ses serments, les peines les plus atroces.

° Serment du nd écossais Saint-André même rite.

506. Dans le 29e grade du même rite, le candidat s'engage : 1° à observer le secret le plus rigoureux sur tout ce qui se passe dans ce grade, *même envers le Maître de tout l'ordre, dès que les chefs de la loge ne l'auront pas fait reconnaître pour tel* (1) ; 2° à ne jamais entrer dans aucun ordre sans la permission des chefs ; 3° à obéir aux supérieurs, absolument et sans réserve ; 4° en cas d'infidélité, il se dévoue à « avoir les lèvres brûlées avec un fer rouge, la main coupée, la langue arrachée, la gorge tranchée, le cadavre pendu dans une loge pendant l'admission d'un nouveau frère, puis brûlé et les cendres jetées au vent ».

507. Et voilà les serments que font des hommes qui passent leur vie à déclamer contre les vœux religieux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance! *Voués* par des pactes infâmes à tous les crimes, vendus à des scélérats par des serments exécrables, ils ne peuvent souffrir que des âmes célestes prennent l'engagement de mortifier les tendances de la nature dépravée et renoncent à la volonté propre pour se soumettre à des hommes de Dieu.

4° Serment de *lu*, au rite nçais.

508. Dans le *rite français*, celui qui est admis au premier des hauts grades, fait le serment suivant :

« *Je promets, foi d'honnête homme, et devant cette auguste assemblée, aux pieds de la plus haute puissance de la Maçonnerie*, DE NE JAMAIS RÉVÉLER A AUCUN HOMME QUI N'AIT FAIT CE QUE J'AI FAIT, LES SECRETS QUI FONT PARVENIR ET DONNENT *le titre sublime de* MAÎTRE ÉLU. *Je promets d'en remplir scrupuleusement les obligations* AU PÉRIL DE MON SANG, *en telle rencontre que ce*

(1) Nous avons déjà fait observer ce point du serment et nous en avons conclu qu'on pouvait avoir les premières dignités d'un institut maçonnique sans en connaître les secrets.

puisse être, DE SACRIFIER AUX MANES D'ADONHIRAM LES PARJURES QUI POURRAIENT RÉVÉLER QUELQU'UN DE NOS SECRETS AUX PROFANES. *Je tiendrai mes engagements, ou que la mort la plus affreuse soit l'expiation de mon parjure*. APRÈS QUE MES YEUX AURONT ÉTÉ PRIVÉS DE LA LUMIÈRE PAR LE FER ROUGE, QUE MON CORPS DEVIENNE LA PROIE DES VAUTOURS, *que ma mémoire soit en exécration aux enfants de la Veuve* (1) *par toute la terre* (2). »

En recevant le premier grade philosophique, le maçon jure donc de *donner sa vie*, s'il est besoin, pour la cause maçonnique, et de *se faire l'assassin*

(1) *Les enfants de la veuve* sont les *francs-maçons*. Quelle est la raison de cette dénomination? Plusieurs pensent que la *veuve* dont les francs-maçons sont les enfants, est cette veuve qui adopta Manès, et en lui tous les manichéens et par conséquent les francs-maçons.

D. Que feriez-vous si vous étiez en quelque danger?

R. Je ferais le signe de secours en disant : *A moi les enfants de la Veuve.*

D. Pourquoi dites-vous les Enfants de la Veuve?

R. C'est qu'après la mort de notre respectable Maître, les maçons prirent soin de sa mère, qui était veuve, et dont ils se disent les enfants, Adonhiram les ayant toujours regardés comme ses Frères.

(Recueil précieux de la maç. adonhir., catéchisme de maître, t. Ier, p. 107.)

D'autres pensent que la franc-maçonnerie a emprunté le nom de *veuve* à l'Église catholique, dont elle est la rivale : L'Église est *veuve*, parce que son Époux Jésus-Christ lui a été enlevé et qu'elle ne jouit plus de sa présence sensible ; la franc-maçonnerie se dirait *veuve*, à l'imitation de l'Église, parce qu'elle est « désolée et affligée » dans la plupart des États, au lieu d'être universellement respectée et protégée.

(2) Le même serment se prête par l'*Élu des neuf* dans la maçonnerie adonhiramite. Recueil précieux de la maç. adonhir., t. II, p. 14.

de ses frères, dans le cas où ils révèleraient les mystères et trahiraient leurs obligations. Dans quel ordre religieux a-t-on jamais fait un vœu pareil? Et cependant à quelles déclamations contre les vœux religieux se sont emportés et s'emportent tous les jours ceux qui font ces serments !

5° Serment du *se – Croix* au ?me rite.

509. Voici le serment prêté dans le même rite, par celui qui est reçu au grade suprême, celui de *Rose-Croix :*

« *Je promets, parole d'honneur, sur les mêmes obligations que j'ai prêtées dans les grades précédents*, DE NE JAMAIS RÉVÉLER LES SECRETS DES CHEVALIERS DE L'AIGLE, *sous le nom de* R.·.†, A AUCUN FRÈRE DE GRADE INFÉRIEUR NI A AUCUN PROFANE, *sous peine d'être à jamais privé de la parole et d'être perpétuellement dans les ténèbres;* QU'UN RUISSEAU DE SANG COULE SANS CESSE DE MON CORPS ; QUE JE SOUFFRE LES PLUS RUDES ANGOISSES DE L'AME ; QUE LES ÉPINES LES PLUS PIQUANTES ME SERVENT DE CHEVET ; QUE LE FIEL ET LE VINAIGRE ME SERVENT DE BREUVAGE ; QUE LE SUPPLICE DE LA CROIX TERMINE ENFIN MON SORT, *si jamais je contreviens aux lois qui vont m'être prescrites. Je promets aussi* DE NE JAMAIS RÉVÉLER LE LIEU NI PAR QUI J'AI ÉTÉ REÇU. *Que le Grand Architecte de l'Univers me soit en aide.* »

6° Serments ·tés dans di-s grades, du · adonhirami-

510. Dans la Maçonnerie adonhiramite, l'*Élu des Quinze* prête le serment suivant :

« *Moi, N., je m'oblige, sur le saint Évangile, de ne déclarer ni confier où j'ai été reçu, ni qui a assisté à ma réception, ni de recevoir qui que ce puisse être, à moins que je n'en aie reçu le pouvoir exprès. En cas d'indiscrétion, je consens d'avoir le corps ouvert, la tête coupée, pour qu'elle soit représentée au Respectable qui m'a reçu. Dieu me soit en aide* (1). »

(1) Recueil précieux de la Maç. adonh., t. II, p. 39.

Voici le serment du *Chevalier de l'Épée*, au même rite :

« *Oui, je promets sous les mêmes obligations que j'ai contractées dans les différents grades de la Maçonnerie, de ne jamais révéler le secret des Chevaliers de l'Épée ou Maçons libres à aucun membre d'un grade inférieur, ou à un profane, sous la peine de rester dans la captivité la plus dure; que mes fers ne puissent jamais être brisés, que mon corps soit exposé à la merci des bêtes féroces, et que la foudre me réduise en poudre, pour servir d'exemple à tous les indiscrets. Ainsi-soit-il* (1). »

Dans le même rite, le *Rose-Croix* prête ce serment :

« *En présence de tous les Respectables Chevaliers, je jure et promets, sur ma parole d'honnête homme et de maçon, de ne jamais révéler à qui que ce soit, les secrets qui m'ont été confiés, et ceux que je puis apprendre, sous les peines d'être déshonoré et banni de toutes les Loges, comme étant indigne de faire corps avec les vertueux Maçons. Je prie Dieu de m'être en aide* (2). »

6° Serment du *Grand Maître Grand Élu* dans l'institut des Carbonari.

511. Dans la société des *Carbonari* ou *Bons Cousins*, celui qui est reçu au quatrième grade, celui de *Grand Maître Grand Élu*, prête le serment en ces termes :

« *Moi, citoyen libre de l'Ausonie* (ou des Gaules, ou de la Germanie, selon les pays), *réuni sous le même gouvernement et les mêmes lois populaires que je me dévoue à établir, dût-il m'en coûter tout mon sang, je jure en présence du Grand Maître de l'Univers et du Grand Élu, bon cousin, d'employer tous les moments de mon existence à faire triompher les principes de liberté, d'égalité* (maçonniques), *de haine à la tyrannie* (sacerdotale et royale) *qui sont l'âme de toutes les actions secrètes et publiques de la respectable Carbonara. Je*

(1) Recueil précieux de la Maç. adonh., t. II, p. 119.
(2) Ibid., p. 137.

promets de propager l'amour de l'égalité dans toutes les âmes sur lesquelles il me sera possible d'exercer quelque ascendant. Je promets, s'il n'est pas possible de rétablir le régime de la liberté sans combattre, de le faire jusqu'à la mort (surtout jusqu'à la mort des autres).

« *Je consens, si j'ai le malheur de devenir parjure à mes serments, d'être immolé de la manière la plus douloureuse par mes bons cousins les Grands Élus. Je me dévoue à être mis en croix au sein d'une Vente, d'une grotte ou d'une chambre d'honneur, nu, couronné d'épines. Je consens de plus à ce que mon ventre soit ouvert de mon vivant, que mon cœur et mes entrailles soient arrachés et brûlés, que mes membres soient coupés et dispersés et mon corps privé de sépulture* (1). »

Serment du *erval* dans la c des Illu-és.

512. Dans la secte des *Illuminés*, le *Novice* promu au grade de *Minerval*, prêtait le serment suivant entre les mains de l'*initiateur :*

« *En présence du Dieu Tout-Puissant, et devant vous, plénipotentiaire du très haut et très excellent ordre, dans lequel je demande à être admis, je reconnais toute ma faiblesse naturelle et toute l'insuffisance de mes forces.* (Quelle humilité dans un homme qui repousse la grâce de Jésus-Christ et se révolte contre Dieu, l'Église et l'État !) *Je confesse que, malgré tous les pri-*

(1) Saint-Edme, *Constit. et organis. des carbonari*, p. 110. — Nous avons reproduit la scène décrite par l'auteur (p. 141 et suiv.) et dont on use dans la loge, afin de frapper le néophyte, avant qu'il prononce le serment. Il est suspendu à la croix, les yeux bandés. On amène deux autres frères ; on les accuse d'avoir trahi leurs engagements ; on les condamne à périr sur la croix ; on feint de les crucifier avec des clous et des marteaux, au milieu de leurs cris, de leurs imprécations et de leurs gémissements qui se prolongent jusqu'à ce qu'ils soient censés avoir rendu le dernier soupir dans d'atroces souffrances. C'est après cette scène préparatoire que le récipiendaire prête le serment.

vilèges du rang, des honneurs, des titres, des richesses que je pourrais avoir dans la société civile, JE NE SUIS QU'UN HOMME COMME LES AUTRES HOMMES. (De par la *nature*, je suis *homme* et *seulement* homme : le rang, les honneurs, les richesses, ne proviennent pas de la nature, sont des *privilèges*, c'est-à-dire des *abus*.) »

Remarquons que la proposition précédente peut paraître inoffensive à un lecteur inattentif, tandis que pour celui qui sait entendre le langage des sectaires, elle renferme toute l'essence de la franc-maçonnerie. Dans les grades inférieurs, en effet, ces sortes de formules, en apparence tolérables, en réalité perverses, se rencontrent à chaque instant. Mais poursuivons. « *Je confesse..... que je ne suis qu'un homme comme les autres hommes, que je puis perdre tout cela par les autres mortels, comme je les ai acquis par eux* (c'est-à-dire on peut m'en dépouiller justement : c'est une conséquence); *que j'ai un besoin absolu de leur agrément, de leur estime, et que je dois faire mon possible pour les mériter. Jamais je n'emploierai au désavantage du* BIEN GÉNÉRAL (au désavantage de l'institut), *ou la puissance ou la considération dont je puis jouir. Je résisterai au contraire de toutes mes forces aux ennemis du genre humain et de la société civile* (aux ennemis des *droits de l'homme*, c'est-à-dire aux partisans des *droits de Dieu*, les prêtres, les rois, et leurs défenseurs).

« *Je promets de saisir ardemment toutes les occasions de* SERVIR L'HUMANITÉ (en travaillant à l'avènement de *la liberté* et de *l'égalité*), *de perfectionner mon* ESPRIT *et ma* VOLONTÉ (en les affranchissant de la foi et de la grâce, ainsi que de tous les autres *préjugés*), *d'employer toutes mes connaissances* AU BIEN GÉNÉRAL, AUTANT QUE LE BIEN ET LES STATUTS *de ma société l'exigeront* (dût-il en coûter la vie soit à moi, soit à d'autres).

« *Je* VOUE UN ÉTERNEL SILENCE, UNE FIDÉLITÉ ET OBÉISSANCE INVIOLABLES A TOUS LES SUPÉRIEURS ET STATUTS DE L'ORDRE. *Dans ce qui est l'objet de ce même ordre*, JE RENONCE PLEINEMENT A MES PROPRES VUES ET A MON PROPRE JUGEMENT. (Et ces sectaires traiteront les Jésuites de fanatiques !)

« *Je m'engage à regarder les intérêts de l'ordre comme les miens, tant que j'en serai membre* (c'est-à-dire toute la vie). *Je promets de le servir de mon honneur et de mon* BIEN (les taxes sont donc vouées).

« *Si jamais par imprudence, passion ou méchanceté, j'agis contre les lois ou contre le bien du sérénissime ordre*, JE ME SOUMETS A TOUT CE QU'IL LUI PLAIRA D'ORDONNER POUR MA PUNITION.

« *Je promets encore d'aider l'ordre, de mon mieux et en conscience, de mes conseils et actions*, SANS ÉGARD DE MON INTÉRÊT PERSONNEL, *comme aussi* DE VOIR MES AMIS ET MES ENNEMIS DANS CEUX DE L'ORDRE, *et* DE SUIVRE A LEUR ÉGARD LA CONDUITE QUE L'ORDRE M'AURA TRACÉE (en les absolvant ou les condamnant injustement, si je suis juge, en les élevant à de hautes dignités, en les destituant, en les poignardant même : il n'y a pas de restriction). *Je suis également disposé à travailler de toutes mes forces et de tous mes moyens à la propagation et à l'accroissement de l'ordre.*

« *Je renonce dans ces promesses à toute restriction secrète, et m'engage à les remplir toutes, suivant le vrai sens que les mots en présentent, et suivant celui que la société y attache en me prescrivant ce serment* (1). »

513. Pour rendre plus manifeste encore la portée de cet engagement, l'Initiateur avait eu soin d'adresser au Novice l'avertissement suivant : « *Notre société exige de ses membres* LE SACRIFICE DE LEUR

(1) Weishaupt, *Écrits orig.*, t. II, sect. 15.

LIBERTÉ, *non pas sur toutes choses*, *mais* ABSOLUMENT SUR TOUT CE QUI PEUT ÊTRE UN MOYEN D'ARRIVER A SON OBJET. » Puis il lui avait posé un grand nombre de questions, dont voici les principales : « *Voulez-vous et pouvez-vous regarder* LE BIEN DE NOTRE ORDRE COMME LE VÔTRE MÊME (1) ? *Donnez-vous à notre ordre ou société* DROIT DE VIE ET DE MORT (2)? *Êtes-vous disposé à donner en* TOUTE *occasion aux membres de notre ordre la* PRÉFÉRENCE *sur* TOUS LES AUTRES *hommes* (3) ? *Vous engagez-vous à une obéissance* ABSOLUE, SANS RÉSERVE (4)? » Le Novice avait dû répondre : *Oui*. On lui avait demandé encore : « *Avez-vous bien mûrement pesé que vous hasardez une démarche importante en prenant des engagements* INCONNUS (5)? » Il avait répondu : *Oui*. On lui avait dit : « *Si vous veniez à découvrir dans l'ordre quelque chose de* MAUVAIS *ou d'*INJUSTE A FAIRE, *quel parti prendriez-vous* (6)? » Et sous peine de ne pas être admis, il avait dû répondre : « *Les choses commandées par l'ordre cessent d'être injustes dès qu'elles deviennent un moyen d'arriver au bonheur et d'obtenir le but général: la fin sanctifie les moyens* »; c'est-à-dire tout acte fait dans les fins de la franc-maçonnerie, est essentiellement *moral* et *vertueux*. Aussi, quand il n'y aura plus sur la terre que des actes maçonniques, la *morale* et la *vertu* règneront en souveraines. C'est là, en effet, ce futur triomphe de la *vertu* et de la *morale* auquel les sectes se dévouent.

8° Extraits des serments du Kadosch.

514. Le nouveau Kadosch fait quatre « vœux » ou

(1) 7e question posée au candidat.
(2) 11e question.
(3) 12e question,
(4) 20e question.
(5) 2e question.
(6) 6e question.

serments pendant son initiation. En voici les points principaux :

« *Je jure d'accepter toutes les lois et tous les règlements de l'Ordre, faisant mon* CREDO *de son* CREDO. *Je jure obéissance complète à mes supérieurs légaux dans la franc-maçonnerie... Je jure d'être fidèle jusqu'à la mort à l'ordre et à tous mes frères et de cacher à tous les secrets des Chevaliers Kadosch. Je jure de me consacrer corps et âme à protéger l'innocence* (les partisans de la liberté et de l'égalité originelles), *revendiquer les droits* (de l'état de nature), *humilier les oppresseurs* (rois et prêtres) *et punir les infracteurs de la loi de l'humanité et des droits de l'homme* (Dieu et ses mandataires). *Je jure que jamais, même pour avoir la vie sauve, je ne me soumettrai à n'importe quel despotisme matériel* (je ne reconnais l'autorité civile d'aucun prince) *usurpant ou abusant du pouvoir gouvernemental pour opprimer et asservir les hommes* (pour commander aux hommes). *Je jure que jamais, même pour avoir la vie sauve, je ne me soumettrai à n'importe quel despotisme intellectuel* (je ne reconnaîtrai l'autorité des prêtres) *qui enchaîne les consciences et garrotte la libre pensée, faisant un crime abominable des croyances consciencieuses* (des hérésies) *et des doutes sincères et honnêtes* (volontairement impies)...

« *Je jure d'être désormais et à tout jamais l'apôtre, dévoué jusqu'à la mort, de la Vérité* (maçonnique) *et des droits de l'homme* (par la lutte contre les droits de Dieu)...

« *Je jure d'aider tout Chevalier Kadosch dans ses besoins, de l'assister dans ses maladies... Je jure que si un Chevalier Kadosch me fait le signe sur un champ de bataille, je sacrifierai au besoin ma vie pour sauver la sienne* (même contre les lois de la guerre et au détriment de ma patrie), *et que si je trouve un Chevalier Kadosch en prison, je risquerai tout pour lui rendre la*

liberté par quelque moyen que ce soit (même en l'adsolvant comme juge de ses attentats contre la paix publique)... *Je jure d'aider par tous les moyens, même en risquant ma vie, tout frère qui serait poursuivi et persécuté pour ses croyances religieuses* (hérétiques), *pour sa fidélité à la cause de la liberté* (maçonnique), *pour ses opinions politiques* (ou l'emploi de la dynamite) *ou pour sa hiérarchie maçonnique*...

« *Je jure de contribuer, par tous les moyens qui seront à ma portée, à la propagande et diffusion des idées libérale* (impies et séditieuses). *Je jure de m'efforcer, sans trêve ni repos, d'assurer à mes frères la plus entière participation dans l'exerciee réel de la souveraineté légale du peuple... Et me ratifiant de mon plein gré et de ma libre volonté dans tous les vœux qui sur l'autel des Kadosch, ont été prêtés par moi, je foule aux pieds la couronne royale, non comme symbole d'une forme particulière de gouvernement ou d'un développement particulier de l'usurpation ou du pouvoir inconscient* (comme symbole de la monarchie), *mais comme emblème de la tyrannie licencieuse et irresponsable* (de l'autorité publique exercée au nom de Dieu), *quels que soient son nom, sa forme, sa manifestation... Je foule aux pieds la tiare pontificale et papale, non pas comme symbole d'une foi et d'une religion* (de la foi catholique, de la religion catholique), *mais comme emblème de l'ambition hautaine et de l'imposture pervertie qui asservissent l'homme par la crainte et l'abrutissent par la superstition* (c'est-à-dire comme emblème de toute religion et de tout culte).

9° Extraits des serments prêtés dans les deux grades des *Juges Philosophes Inconnus*.

515. Nous allons donner quelques extraits des serments que les *Chevaliers Kadosch* prêtent, lorsqu'ils sont admis dans la secte des *Juges Philosophes Inconnus*.

Voici une partie du serment prêté dans le premier grade :

« *Moi....., je* PROMETS OBÉISSANCE *à la très parfaite*

et sainte Trinité (maçonnique), *au Grand Commandeur premier président juge suprême du Tribunal* INCONNU, *souverain Grand Prince en ce dernier grade... Je promets de travailler* POUR LE TRIOMPHE *de notre ordre... Je m'engage particulièrement à* ASSISTER *mes frères juges philosophes... Je jure de ne* JAMAIS DÉFENDRE LA CAUSE *d'un* TYRAN *et de* RENONCER A LA FAVEUR DES GRANDS. *Je promets de combattre courageusement pour la* RÉGÉNÉRATION (maçonnique) *de la société, pour la* VERTU *et la* LIBERTÉ *de tous les frères; d'aider à détruire la* SUPERSTITION (la religion), *et à anéantir les* USURPATEURS DU DROIT DES HOMMES (les fauteurs du droit de Dieu), *qui jouissent aujourd'hui en paix des biens qu'il nous ont envahis* (allusion à l'emploi des biens des Templiers) *; de ne jamais préférer mon intérêt particulier au* BIEN GÉNÉRAL (au bien de l'ordre) ; ET DE SUIVRE EN TOUT LES PRÉCEPTES DE L'ORDRE. *Je m'oblige en outre, et je promets solennellement de faire part à mon Grand Commandeur initiant de* TOUTES MES DÉCOUVERTES (même de ce que j'apprendrais dans le conseil d'un prince, dans la réunion d'un état-major), ET DE LUI TENIR MON COEUR OUVERT (pourquoi donc tant déclamer contre l'ouverture de cœur des Jésuites et des autres religieux (1) ?....)

516. Voici des extraits du serment prêté dans le second grade :

« *Vous jurez et promettez*, dit l'Initiant au récipiendaire, *sur ce que vous avez de plus cher au monde, de pratiquer la miséricorde* (la *bienfaisance*, la *fraternité* maçonniques), *et* DE NE JAMAIS RÉVÉLER LE NOM DE LA PERSONNE QUI VOUS A REÇU, NI LE LIEU, NI LE MODE DE VOTRE RÉCEPTION? » Le récipiendaire répond : « OUI, JE LE JURE ET LE PROMETS. »

« *Vous jurez et promettez d'*ASSISTER VOS FRÈRES,

(1) Ragon, *Orthod. maçonnique*, p. 381.

et plus particulièrement les JUGES PHILOSOPHES... *et de ne jamais vous armer contre eux* SOUS AUCUN PRÉTEXTE? — Oui je le jure et le promets.

« *Vous jurez et promettez... de garder respectueusement le secret de cet Ordre, et de ne conférer qu'avec la plus grande circonspection le grade de* JUGE PHILOSOPHE ÉLU GRAND COMMANDEUR INCONNU. — Oui, je le jure et le promets.

« *Vous jurez et promettez de travailler à la propagation de l'Ordre autant qu'à sa sûreté et à sa conservation; de faire, de dire et d'écrire en* TOUT *temps, en* TOUT *lieu et à* TOUTE *heure,* CE QUI VOUS SERA PRESCRIT PAR MOI OU PAR VOS SUPÉRIEURS; *bien certain que vous êtes de n'être pas trompé, et que les ordres qui vous seront transmis émaneront d'une puissance légitime,* A LAQUELLE VOUS JUREZ OBÉISSANCE, QUOIQU'ELLE VOUS SOIT JUSQU'A PRÉSENT INCONNUE ET QU'ELLE PUISSE L'ÊTRE ENCORE POUR LONGTEMPS? *Vous jurez que vous respecterez en moi l'organe du chef suprême de l'ordre,* JUGE PHILOSOPHE, *premier ouvrier du grand laboratoire* (et du grand Temple)? — Oui, je le jure et le promets.

« *Vous jurez et promettez de garder inviolablement les secrets que je vais vous confier;* DE NE JAMAIS PARDONNER AUX TRAITRES ET DE LEUR FAIRE SUBIR LE SORT QUE L'ORDRE LEUR RÉSERVE (par conséquent de les assassiner); *d'avoir la plus haute considération pour les maçons revêtus des hauts grades, faisant attention que notre Ordre ne peut et ne doit être conféré qu'à un maçon du 30e degré* (qu'à un *chevalier Kadosch*), *auquel ce sublime grade aura été conféré selon les formes voulues par les statuts de la maçonnerie* (écossaise)?.. *Vous jurez et vous promettez de* CONSIDÉRER LES CHEVALIERS DE MALTE (et tous ceux qui portent l'épée du Christ sur la terre) COMME NOS PLUS CRUELS ENNEMIS, *comme les usurpateurs de nos droits, les*

spoliateurs des biens, titres et dignités des chevaliers philosphes commandeurs templiers, nos ancêtres et nos prédécesseurs, et dont nous sommes les héritiers légitimes (c'est en effet, à l'ordre des chevaliers de Saint-Jean que le pape Clément V transféra la plus grande partie des bien des Templiers). *Le jurez-vous, très cher frère?* — Oui, je le jure et le promets (1). »

10° Serment u dernier grae dans le marnisme.

517. Nous allons donner un dernier serment, plus atroce encore que tous les précédents dans sa hideuse franchise : c'est celui que prêtait le candidat admis au dernier grade de l'*Illuminisme français* de Saint-Martin.

« *Je brise les liens charnels qui peuvent m'attacher encore à père, mère, frères, sœurs, époux, parents, amis, maîtresses, rois, chefs, bienfaiteurs, à tout homme quelconque à qui j'ai promis foi, obéissance, gratitude ou service* (2).

« *Je jure de révéler au nouveau chef que je reconnais, tout ce que j'aurai vu, fait, lu, entendu, appris ou deviné, et même de rechercher et épier ce qui ne s'offrirait pas à mes yeux* (c'est-à-dire d'être un *délateur* et un *espion* perpétuel et universel).

« *Je jure d'honorer l'acqua toffana* (3) *comme un*

(1) Orthod. maçonnique, p. 399 et suiv.

(2) Aussi Chénier disait froidement en voyant son frère monter sur l'échafaud : « Si mon frère n'est pas dans le sens de la révolution, qu'il soit sacrifié! »... Dans le même sentiment, Philippe portait en triomphe aux Jacobins la tête de son père et de sa mère... Et néanmoins la franc-maçonnerie parle sans cesse d'*humanité*, de *fraternité*, de *philanthropie*, et compte des multitudes de dupes!

(3) L'*Acqua toffana* est un poison cher aux sectes. « Dans sa composition entrent l'opium et les mouches cantarides. Il est aussi clair que l'eau la plus pure, n'a pas de goût ni d'odeur, attaque les parties nobles, et, sans coliques, sans douleur, sans aucun symptôme, conduit à un état de faiblesse et de

moyen sûr, prompt et nécessaire de purger la terre par la mort ou par l'hébétation de ceux qui cherchent à avilir la vérité ou à l'arracher de nos mains (1). »

518. Cet exécrable serment est digne de clore cette liste de formules maçonniques.

11° Conclusion.

Concluons.

1° *Tous ces serments prouvent évidemment que la franc-maçonnerie est une institution ennemie de la lumière, antisociale et antichrétienne, où se forment des conspirateurs et des assassins.* « *Vivre dans la dissimulation et vouloir être enveloppé de ténèbres* », dit Léon XIII ; « *enchaîner à soi par les liens les plus étroits et sans leur avoir fait connaître préalablement à quoi ils s'engagent, des hommes réduits ainsi à l'état d'esclaves; employer à toutes sortes d'attentats ces instruments passifs d'une volonté étrangère; armer pour le meurtre des mains à l'aide desquelles on s'assure l'impunité du crime: ce sont là de monstrueuses pratiques, condamnées par la nature elle-même. C'est pourquoi la secte maçonnique est évidemment en opposition avec la justice et la morale naturelles* (2). »

2° *Si un ordre religieux quelconque imposait à ses membres le plus modéré même de ces mille serments que la franc-maçonnerie prescrit à ses adeptes, on verrait s'élever contre lui une clameur immense dans les deux mondes, et il disparaîtrait à jamais au milieu du mépris et de l'indignation universels. O hommes, pourquoi avez-vous deux poids et deux mesures ?*

consomption que toute la science médicale est impuissante à conjurer, et procure inévitablement la mort. » Voilà ce que l'initié jure d'honorer.

(1) La loge rouge dévoilée. *Vie de Cagliostro*, Avertissement, p. 9. — Le voile levé, etc., p. 75. — Les Sociétés secrètes et la Société, t. Ier, ch. II, § 5.

(2) Encyc. *Humanum genus*, 20 apr. 1884.

TITRE IV — SÉANCES OU TENUES

1° Tenue des eliers symboliques.
a Les principaux travaux.

519. « Les loges se tiennent pour chaque grade en particulier, et successivement : 1° lorsqu'il y a quelque instruction à donner, et on designe la séance sous le nom de *loge d'instruction,* soit pour le mécanisme des grades, ou pour en expliquer l'esprit ; 2° lorsqu'il faut célébrer quelque fête de l'ordre, ou aux quatre grandes fêtes de l'année ; 3° quand il y a quelque réception, ou qu'il survient quelque affaire extraordinaire ; 4° dans tous les cas où il est question de faire quelques libéralités à des frères voyageurs, aux parents pauvres de quelques frères, ou de recevoir des visites de quelques dignitaires de l'ordre (1). »

Telles étaient les paroles par lesquelles un auteur du dernier siècle indiquait les principales réunions ou *tenues* maçonniques des loges symboliques. Ces paroles conservent de nos jours toute leur vérité.

520. Un premier objet des travaux de l'atelier symbolique ce sont les *initiations*. Il y a les initiations au grade d'apprenti, les initiations au grade de compagnon, les initiations au grade de maître. Aux premières les apprentis, les compagnons et les maîtres sont admis, aux secondes les compagnons et les maîtres, aux troisièmes les maîtres seulement. Car chaque initiation a lieu dans *la loge du grade.*

521. Un second objet des travaux des loges ce sont les *conférences*. « Les conférences, dit Léo Taxil, sont faites par un noyau de maçons militants, appartenant presque toujours aux hauts grades, qui vont de loge en loge prêcher l'Évangile de la secte. Les sujets de ces conférences intimes varie peu : c'est

(1) Le voile levé pour les curieux, ou le secret de la révolution révélé à l'aide de la franc-maç., 1791, p. 47.

toujours de la politique ou de la religion qu'il s'agit; pendant mon séjour dans la franc-maçonnerie je n'ai pas assisté à une conférence qui ne fût ou politique ou religieuse. Entendons-nous : anti-religieuse (1). »

Chaque fois qu'une conférence a été faite, un collègue de l'orateur lui répond à la réunion suivante. « C'est, dit l'auteur que nous venons de citer, un système parfaitement organisé. Le vulgaire de la Maçonnerie n'y voit que du feu. Il ne réfléchit guère, il n'aperçoit pas que le frère répondant n'assistait point à la conférence à laquelle il répond; il ne distingue nullement le dessous des cartes; il ignore les petits mystères des coulisses. Le dessous des cartes, le secret des coulisses, c'est que tout a été arrêté d'avance : on occupe l'esprit du maçon borné; on le prépare insensiblement, sans qu'il s'en doute, à la révélation de ce qu'il ne doit apprendre qu'à la longue, de ce qu'il doit deviner lui-même (2). »

522. Un troisième travail des loges c'est le *banquet*. Les règlements généraux des divers rites prescrivent le nombre des banquets obligatoires pour chaque année; ce nombre est ordinairement dépassé. Les banquets ont lieu en tenue d'apprenti, afin que tous les membres puissent y assister. Tout y est réglé avec un cérémonial minutieux dont nul ne peut s'écarter sans être aussitôt condamné à « tirer une canonnée de poudre faible entre les deux colonnes (à boire un peu d'eau entre Jakin et Booz) » ou à subir quelque peine semblable.

523. Les autres travaux des loges sont les baptêmes et les mariages maçonniques, les pompes funèbres, les élections des officiers, les jugements des membres, l'étude des questions d'administration, de propagande,

(1) Les Frères-Trois Points, tome II, p. 277.
(2) Ibid.

et surtout, à certaines époques du moins, comme avant ou pendant les périodes électorales, les discussions et les ententes politiques.

b Nombre des séances.

524. La plupart des règlements généraux prescrivent une tenue par mois pour les ateliers symboliques. Mais il y en a ordinairement plusieurs. « La loge, ou atelier travaillant du 1er au 3e degré, dit Léo Taxil, se réunit au minimum une fois par mois ; en moyenne c'est une fois tous les quinze jours. De ces deux séances mensuelles la plus importante est celle qui est appelée « tenue ordinaire » ; c'est la réunion d'ordre, la réunion quasi obligatoire, celle à laquelle se rendent presque tous les membres, celle des travaux intéressants. L'autre séance est appelée « tenue de comité » ; c'est la réunion où l'on traite les questions administratives concernant l'atelier ; peu de membres s'y rendent, en dehors des officiers de la loge (1). »

« Il y a pour les loges deux fêtes d'ordre par année : l'une au solstice d'été, » c'est « la Saint-Jean d'été » ; « l'autre au solstice d'hiver (2), » c'est « la Saint-Jean d'hiver ». C'est dans ces jours de fête qu'ont lieu les séances les plus solennelles ; elles sont très souvent marquées par des initiations, et ordinairement par des banquets.

c Ordre des tenues.

525. Voici l'ordre des travaux tel que le prescrivent les règlements généraux des divers rites :

1° Ouverture de la séance ;

2° Lecture et adoption de la planche des travaux précédents ;

3° Introduction des visiteurs après tuilage (examen) ;

4° Travaux à l'ordre du jour : initiations, conférences, etc. ;

(1) Les Frères Trois-Points, tome II, p. 275.

(2) Règlements généraux du Grand-Orient, art. 143.

5° Circulation du Sac des propositions et du Tronc de Bienfaisance;

6° Clôture.

526. Les séances des loges symboliques s'ouvrent le plus souvent au grade d'apprenti : tous les membres y sont donc admis. Elles peuvent se poursuivre tout entières dans le même grade; en ce cas, nul n'est dans la nécessité de se retirer avant la fin de la réunion. Mais, après s'être ouvertes d'abord au premier grade, elles peuvent s'ouvrir ensuite au deuxième : c'est ce qui a lieu lorsqu'un nouveau compagnon doit être initié, lorsqu'on doit donner une conférence réservée aux compagnons et aux maîtres : alors les apprentis sont invités à « couvrir le temple », c'est-à-dire à se retirer (1). De même les séances peuvent se poursuivre au grade de maître : tel est le cas d'une initiation à ce degré, celui d'un travail spécial aux maîtres; alors, non seulement les apprentis, mais encore les compagnons vont « couvrir le temple ».

527. Donnons le cérémonial de l'ouverture des travaux au grade d'apprenti, au grade de compagnon et au grade de maître dans le rite écossais ancien accepté. Le cérémonial des autres rites n'en diffère que dans des détails insignifiants.

528. Tous les membres sont à la place qui leur appartient, vêtus du tablier symbolique. Le Vénérable frappe un coup de maillet, et dit : « *Frère*

(1) Nous avons dit que « couvrir le temple » signifie proprement mettre le temple à l'abri des yeux et des oreilles des profanes. Par dérivation, « couvrir le temple » signifie prendre rang parmi les « couvreurs du temple », c'est-à-dire parmi ceux qui sont en dehors du temple pour veiller à sa sécurité; en sorte que l'expression de couvrir le temple est devenue synonyme de celle de quitter la salle.

Premier Surveillant, quel est le premier devoir d'un surveillant en loge? »

Le Premier Surveillant répond : « *Vénérable, c'est de voir si la loge est couverte, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.* »

Le Vénérable : « *Assurez-vous de cela, mon frère.* »

Le Premier Surveillant : « *Frère Gardien, voyez si la loge est couverte extérieurement.* »

Le frère Gardien, armé de son glaive, sort du temple; il visite l'extérieur et les avenues, place, à l'entrée de la salle des Pas-Perdus, un frère servant ou le dernier apprenti initié, avec défense de laisser pénétrer qui que ce soit sans en avertir et en avoir reçu l'ordre. Cela fait, il rentre dans la loge, et annonce au Premier Surveillant que le temple est couvert. Le Premier Surveillant s'adresse alors au Vénérable : « *Très Vénérable, le temple est couvert extérieurement.* »

Le Vénérable : « *Frère Deuxième Surveillant, quel est le second devoir du surveillant en loge?*

Le Deuxième Surveillant : « *Vénérable, c'est de voir si tous ceux qui composent l'assemblée sont maçons.* »

Le Vénérable : « *Assurez-vous-en donc, frères Premier et Deuxième Surveillant, chacun sur votre colonne et rendez-m'en compte: Debout et à l'ordre, mes frères, face à l'Est.* »

Tous les frères présents sur les deux colonnes se lèvent, se tournent vers l'Est et se tiennent à l'ordre, c'est-à-dire prennent l'attitude caractéristique des apprentis. Les Surveillants parcourent chacun la colonne soumise à sa direction, savoir : le Second Surveillant celle du Nord et le Premier Surveillant celle du Sud.

Lorsqu'ils sont de retour à leurs places respectives, le Second Surveillant frappe un coup de maillet et

dit : « *Frère Premier Surveillant, tous les membres de la colonne du Nord sont maçons.* »

Le Premier Surveillant : « *Vénérable Maître, les maçons qui sont sur les colonnes du Nord et du Sud sont maçons.* »

A ce moment, les frères qui sont à l'Est se mettent aussi à l'ordre. Le Vénérable les considère et dit : « *Je reconnais aussi pour maçons tous ceux qui sont à l'Est.* »

Puis il se découvre solennellement : « *Mes frères,* dit-il, *à la gloire du Grand Architecte de l'Univers, au nom et sous les auspices du Suprême Conseil pour la France et ses dépendances, la loge d'apprenti maçon au rite écossais ancien accepté, sous le titre distinctif de...* (il donne le titre de la loge), *à l'orient de...* (il nomme le lieu) *est ouverte.*

« *A moi, mes frères! Par le signe* (il fait et tous font avec lui le signe d'apprenti), *par la batterie* (il applaudit et tous applaudissent avec lui par la batterie du grade) et *par l'acclamation mystérieuse.* »

Tous crient à la fois : « *Houzzai! Houzzai! Houzzai!* »

Le Vénérable reprend : « *Prenez place, mes frères.* »

Tous s'asseoient. Les travaux du premier grade sont ouverts.

529. Voici comment s'ouvrent les travaux de compagnon.

Le Vénérable frappe un coup de maillet et s'adresse au Premier Surveillant : « *Frère Premier Surveillant, quel âge avez-vous ?* »

Le Premier Surveillant répond : « *J'ai trois ans.* »

Le Vénérable : « *Allez-vous plus loin?* »

Le Premier Surveillant : « *Interrogez-moi.* »

Le Vénérable : « *Êtes-vous compagnon.* »

Le Premier Surveillant : « *J'ai vu l'étoile flamboyante.* »

Le Vénérable : « *Frère Deuxième Surveillant, quel est le devoir des surveillants en loge de compagnon ?* »

Le Deuxième Surveillant : « *C'est de s'assurer si tous les compagnons présents sont compagnons.* »

Le Vénérable : « *Debout et à l'ordre de compagnon, mes frères, et face à l'est ; faites votre devoir, frères Premier et Deuxième Surveillants.* »

Tous prennent l'attitude caractéristique du second grade. Les Surveillants parcourent leur colonne respective, et à mesure qu'ils s'avancent vers l'Est, chacun des frères fait le signe des compagnons. Lorsque l'inspection est terminée, les Surveillants retournent à leurs places et annoncent au Vénérable que tous les frères présents sont compagnons. Le Vénérable fait à son tour le signe de compagnon; ceux qui siègent à l'Orient en font autant.

Le Vénérable dit : « *Je reconnais pour compagnons les frères qui siègent à l'Est. Frères Premier et Deuxième Surveillants, et vous tous, frères de l'une et de l'autre colonne, je vais ouvrir les travaux au deuxième degré.* »

Alors le Vénérable frappe cinq coups de maillet.

Le Premier Surveillant frappe cinq coups.

Le Deuxième Surveillant frappe aussi cinq coups.

Le Vénérable : « *Les travaux au grade de compagnon sont ouverts dans La Respectable Loge n°..., constituée sous le titre distinctif de... à l'Orient de...*

« *A moi, mes frères !*

« *Par le signe* (tous font le signe de compagnon) ;

« *Par la batterie* (tous applaudissent par la batterie de compagnon);

« *Par l'acclamation mystérieuse.* »

Tous crient : « *Houzzai! Houzzai! Houzzai!* »

Les travaux de compagnon sont ouverts.

530. Les travaux de maître s'ouvrent à peu près de la même manière.

Le Vénérable ou *Très Respectable Maître* frappe un coup de maillet et dit : « *Frère Premier Surveillant, donnez-moi le mot de passe de compagnon.* »

Le Premier Surveillant donne le mot de passe.

Le Très Respectable Maître : « *Avez-vous d'autres connaissances en Maçonnerie ?* »

Le Premier Surveillant : « *Éprouvez-moi.* »

Le Très Respectable Maître : « *Êtes-vous Maître.* »

Le Premier Surveillant : « *L'acacia m'est connu.* »

Le Très Respectable Maître : « *Frère Deuxième Surveillant, quel est le devoir d'un Surveillant en loge de Maître ?*

Le Deuxième Surveillant : « *C'est de s'assurer si tous les maçons présents sont maîtres.* »

Le Très Respectable Maître : « *Remplissez donc votre office, Premier et Deuxième Surveillants.* »

Les Surveillants parcourent les colonnes ; les frères se mettent successivement à l'ordre de maître. De retour à leur place, les Surveillants annoncent au Très Respectable Maître que tout les frères de leurs colonnes sont maîtres. Ceux qui sont à l'Orient se mettent à leur tour à l'ordre de maître, le Très Respectable Maître les considère et déclare qu'ils sont tous maçons du troisième degré.

Alors sur le commandement du Très Respectable Maître, tous reproduisent le signe et la batterie de maître, tous font retentir le triple Houzzai, et les travaux du troisième degré commencent.

531. De même qu'au commencement de la séance, la loge peut travailler au premier et au deuxième degré avant de travailler au troisième, ainsi, à la fin de la séance après avoir terminé les travaux du troisième degré, elle peut reprendre ceux du deuxième et ceux du premier

Donnons encore un précis du cérémonial.

532. Après que les questions inscrites dans l'ordre

du jour pour l'atelier de maître ont été épuisées, le Très Respectable Maître dit : « *Vénérables frères Premier et Deuxième Surveillants, demandez aux Vénérables Maîtres qui composent vos colonnes, s'ils ont encore quelque chose à proposer pour le bien de l'ordre en général, ou pour celui de ce Respectable Atelier en particulier.* »

Les Surveillants font cette annonce.

Si tous se taisent, le Très Respectable Maître reprend : « *Debout et à l'ordre mes frères!*

« *A moi, mes frères!*

« *Par le signe;*

« *Par la batterie;*

« *Par l'acclamation mystérieuse.* »

Tous font le signe et la batterie de maître; tous crient : « *Houzzai! Houzzai! Houzzai!* »

533. Le Très Respectable Maître : « *Les travaux sont terminés dans la Chambre du Milieu* (l'atelier de maître), *nous allons reprendre ceux du deuxième degré à mon premier coup de maillet.* »

Le Très Respectable Maître devenu le Vénérable Maître ou simplement le Vénérable donne un coup de maillet et dit : « *A l'ordre de compagnon, mes frères!* »

Tous reprennent l'attitude propre des compagnons.

Le Vénérable : « *Frère Premier Surveillant, quel âge avez-vous?* »

Le Premier Surveillant : « *Cinq ans, Vénérable Maître.* »

Le Vénérable : « *Mon frère Deuxième Surveillant, donnez-moi le mot de passe de compagnon.* »

Le Deuxième Surveillant obéit.

Le Vénérable : « *Mes frères Premier et Deuxième Surveillants, demandez aux frères qui composent vos colonnes s'ils ont quelque chose à proposer dans l'intérêt de l'atelier du deuxième degré.* »

Les Surveillants font cette annonce. Les frères peuvent faire des propositions et l'atelier travailler dans le deuxième degré.

Si le silence a accueilli l'annonce des Surveillants ou, dans le cas contraire, après que les questions soulevées ont été résolues, le Vénérable reprend : « *Nous allons fermer les travaux de compagnon.*

« *A moi, mes frères!*

« *Par le signe;*

« *Par la batterie;*

« *Par l'acclamation mystérieuse.* »

Tous font le signe et la batterie de compagnon; le triple *Houzzai* retentit.

534. Le Vénérable dit : « *Les travaux de compagnon sont fermés et nous allons reprendre ceux d'apprenti à mon premier coup de maillet.* »

Le Vénérable frappe un coup de maillet et dit : « *A l'ordre d'apprenti, mes frères!* »

Tous se mettent à l'ordre d'apprenti.

Le Vénérable : « *Frères Premier et Deuxième Surveillants, demandez aux frères qui composent vos colonnes s'ils ont quelque chose à proposer dans l'intérêt de l'atelier du premier degré.* »

L'annonce est faite par les Surveillants ; l'atelier peut travailler une seconde fois au grade d'apprenti.

Le Vénérable : « *Mon frère Premier Surveillant, à quelle heure les maçons ont-ils coutume de fermer les travaux ?* »

Le Premier Surveillant : « *A minuit, Vénérable Maître.* »

Le Vénérable : « *Mon frère Deuxième Surveillant, quelle heure est-il ?* »

Le Deuxième Surveillant : « *Il est minuit, Vénérable Maître.* »

Le Vénérable : « *Cela étant, mes frères, nous allons fermer les travaux.*

Il frappe trois coups de maillet.

Le Premier Surveillant d'abord, le Deuxième Surveillant ensuite frappent trois coups de maillet.

Le Vénérable : « *A la gloire du Grand Architecte de l'Univers, au nom du Suprême Conseil du rite écossais ancien accepté pour la France et ses dépendances, je déclare tous les travaux fermés dans la Respectable Loge... à l'Orient de...*

« *A moi, mes frères!*

« *Par le signe;*

« *Par la batterie;*

« *Par l'acclamation mystérieuse.* »

Tous font le signe et la batterie d'apprenti ; tous crient une dernière fois : « *Houzzai! Houzzai! Houzzai!* »

Le Vénérable : « *Jurons de garder le silence sur nos travaux et retirons-nous en paix.* »

Chacun fait le serment en levant la main horizontalement et se retire. La séance est finie.

535. Un cérémonial rigoureux préside de même à la plupart des travaux. Nous ne nous y arrêterons pas plus longtemps en ce moment. Nous avons déjà eu occasion de parler des cérémonies qui accompagnent les initiations; nous avons mentionné brièvement le cérémonial des banquets. Nous aurons encore l'occasion de revenir sur les cérémonies des loges lorsque nous traiterons du culte maçonnique.

2° Les tenues des ateliers supérieurs.

536. Les ateliers supérieurs ont leurs tenues comme les ateliers inférieurs.

Les travaux de ces ateliers sont les initiations, les banquets appelés agapes, les élections, les questions d'administration intérieure, de gouvernement des loges inférieures et d'action politique. « Dans les chapitres, on s'attarde moins aux bagatelles. On se communique le résultat des observations sur tels et tels membres de la loge ou des loges subordon-

nées, qui ont été désignés par les chefs secrets pour être initiés aux hauts grades ; on rédige des rapports sur leur compte, on les discute. On examine les procès-verbaux d'espionnage, relatifs aux frères indiqués comme suspects. On prépare les élections des officiers des loges ; on cuisine la besogne des ateliers inférieurs. Tout cela fournit aux Rose-Croix une sérieuse besogne; car un chapitre n'est pas toujours souché sur une seule loge, il a souvent à s'occuper des travaux de plusieurs (1). »

537. Les Règlements généraux du rite français portent que « tout chapitre est tenu d'avoir chaque année au moins quatre séances d'obligation » et « tout conseil (aréopage) au moins trois (2) ». Les Règlements généraux du rite écossais ancien accepté prescrivent aux chapitres aux moins six tenues solennelles par an (3). Mais les ateliers supérieurs « ne s'en tiennent pas à ce minimum obligatoire. Ils ont toujours une réunion quelques jours avant celle des loges placées sous leur dépendance et qu'ils *mouchardent* pour le compte de l'autorité suprême. Les Rose-Croix sont en effet les espions attitrés des loges. Quand aux aréopages, ils jouent vis-à-vis des chapitres le rôle de ceux-ci vis-à-vis des loges (4). »

538. Tandis que les banquets des loges symboliques ont toujours lieu en tenue d'apprenti, les agapes des ateliers supérieurs peuvent avoir lieu en tenue de tous les grades, au choix des hauts maçons (5).

Dans le rite français, « il n'y a qu'une fête pour les chapitres à l'équinoxe du printemps, une pour les

(1) Léo Taxil, *Les Frères Trois-Points*, tome II, p. 279.
(2) Art. 103, 104.
(3) Art. 231.
(4) Léo Taxil, *Les Frères Trois-Points*, tome II, p. 280.
(5) Règlements généraux du Grand Orient, art. 143.

conseils à l'équinoxe d'automne (1). » Les mêmes prescriptions se retrouvent dans les autres rites.

Remarquons enfin que les tenues des grades supérieurs sont accompagnées d'un cérémonial minutieux et compliqué comme celles des ateliers inférieurs. Cependant les hauts initiés s'affranchissent volontiers de tout cérémonial dans leurs conciliabules les plus secrets.

TITRE V — LA MAÇONNERIE D'ADOPTION

539. Terminons notre étude des sectes maçonniques parfaites par un aperçu général sur les *adoptés* de ces sociétés.

Les loges maçonniques adoptent des *femmes:* celles-ci deviennent *franc-maçonnes* ou *franches-maçonnes*, et composent la *Maçonnerie proprement dite d'Adoption*, ou encore les *Loges androgynes.* Les loges adoptent en second lieu des *enfants*, qui prennent en Maçonnerie le nom de *louveteaux*, *louvetons*, *lowtons*, *louflots*.

Nous allons parler des *femmes adoptées* ou de la *Maçonnerie d'Adoption* proprement dite. Nous dirons ensuite quelques mots des *enfants adoptés* ou des *louveteaux*.

CHAPITRE I

La Maçonnerie d'Adoption proprement dite

Article I — Considérations générales

1° Raison de l'institution de la *Maçonnerie d'Adoption.*

540. Lorsque, à l'origine du monde, le serpent voulut perdre le genre humain, il commença par séduire

(1) Règlements généraux du Grand Orient, art. 143.

la femme ; il se servit ensuite de la femme séduite pour entraîner l'homme dans le péché (1).

Tous les hérésiarques ont imité la conduite de leur prince « le dieu de ce siècle ». Saint Paul signalait déjà aux fidèles les faux docteurs comme des hommes qui « pénètrent dans les maisons et séduisent de mauvaises femmes chargées de péchés (2) ». A côté de presque tous les chefs de sectes, on voit quelque femme jouer un rôle considérable. Surtout dans les sectes impures, comme l'étaient la plupart de celles des Gnostiques et des Manichéens, les femmes deviennent un puissant instrument de propagande.

La franc-maçonnerie, qui, au témoignage des Papes de notre époque, est devenue « le rendez-vous de toutes les impiétés, de toutes les scélératesses et de toutes les infamies des sectes antérieures (3), » ne pouvait manquer de chercher à s'emparer de la femme, à la corrompre et à s'en servir pour corrompre et régner. « *Les femmes*, disait un des chefs de l'Illuminisme, *exercent une trop grande influence sur les hommes, pour que nous puissions* RÉFORMER *le monde, si nous ne* RÉFORMONS *les femmes* (4). » A son tour, un des chefs de la *Haute Vente* écrivait à un de ses complices ces mots que nous avons déjà cités ailleurs : « *J'entendais dernièrement un de nos amis rire d'une manière philosophique de nos projets, et nous dire :* POUR DÉTRUIRE LE CATHOLICISME, IL FAUT COMMENCER PAR SUPPRIMER LA FEMME. *Le mot est vrai dans un sens mais ; puisque nous ne pouvons supprimer la femme, corrompons-la.*

(1) Gen. III, 1-6.

(2) Penetrant domos et captivas ducunt mulierculas oneratas peccatis. II Tim. III, 6.

(3) Encyc. *Mirari vos.*

(4) Le baron Dittfuhrt, conseiller de la chambre impériale de Wetzlar, désigné dans la secte sous le nom de Minos.

Le but est assez beau pour tenter des hommes tels que nous (1). »

2° Origine et développement de la *Maçonnerie d'Adoption.*

541. De bonne heure, en effet, la franc-maçonnerie s'est appliquée à gagner et à employer la femme.

Dans la première moitié du dernier siècle, elle établit l'*Ordre des Félicitaires*, composé de « *frères* » et de « *sœurs* » amis des « libres plaisirs ». Les *sœurs* faisaient le voyage de l'*île de la Félicité* « sous la voile des frères, » et « pilotées » par eux. Le récipiendaire jurait de « ne jamais entreprendre le mouillage dans aucun port où déjà se trouvait à l'ancre un des vaisseaux de l'Ordre ». La récipiendaire promettait de « ne point recevoir de vaisseau étranger dans son port, tant qu'un vaisseau de l'Ordre y serait à l'ancre. (*Intelligenti pauca.*) Elle faisait ce serment, assise à la place du *chef d'escadre* (du président) qui, pendant ce temps, *était à genoux à ses pieds* (2).

En 1747, il y eut l'*Ordre des Fendeurs*. « La loge avait le nom de *chantier;* elle était censée représenter une *forêt* (séjour d'innocence et de félicité pour l'homme et la femme de l'état de nature). Le président s'appelait *père-maître;* les *frères* et les *sœurs* prenaient le titre de *cousins* et de *cousines*, et le récipiendaire était qualifié de *briquet* (sans doute parce qu'il entrait dans la loge pour faire *jaillir le feu*) (3). »

Les ordres de ce genre se multiplièrent. On vit successivement apparaître l'*Ordre de la Cognée*, l'*Ordre de la Centaine*, l'*Ordre de la Fidélité*. Ces réunions de *frères* et de *sœurs* eurent une vogue immense dans la société légère du XVIIIe siècle. Les plus grandes dames de la cour, la duchesse de Bourbon, les comtesses de Polignac, de Brienne, de la Fare, de Praslin, de Roche-

(1) Lettre de Nubio à Vindice.
(2) Clavel, *Histoire pittoresque...*, p. 111.
(3) Ibid.

chouart, et jusqu'à la princesse de Lamballe aimaient à en faire partie ou à y paraître.

542. Celui qui sembla éclipser tous les autres fut l'*Ordre des Chevaliers* et des *Nymphes de la Rose*. « La salle où se faisaient les réceptions s'appelait le *Temple de l'Amour;* les murs, ornés de guirlandes de fleurs, étaient chargés d'écussons où étaient tracés des emblèmes et des devises érotiques. L'assemblée était présidée par deux officiers de sexe différent, dont l'un avait le titre d'*Hiérophante* et l'autre celui de *Grande Prêtresse*... Un chevalier, nommé *Sentiment*, une nymphe, nommée *Discrétion*, deux introducteurs, homme et femme, aidaient l'*Hiérophante* et la *Grande Prêtresse* dans l'accomplissement des réceptions. Les assistants s'appelaient *frères* et *sœurs*. Les hommes avaient une couronne de myrtes, les femmes une couronne de roses... »

On amène le ou la récipiendaire. « Quel âge avez-vous? » lui demande-t-on. Si c'est un chevalier, il répond : « L'âge de plaire et d'aimer. »

« Les néophytes sont conduits dans les bosquets mystérieux voisins du temple de l'Amour... On les mène à l'autel du mystère; là, des parfums sont offerts à *Vénus* et à son *fils* (1). »

543. Dans ce siècle, les ordres et les loges de ce genre se sont multipliés dans le monde entier. Aujourd'hui le plus grand nombre des instituts maçonniques ont, à côté des *ateliers de frères* et sous leur dépendance, des *ateliers de sœurs:* il y a peu de grands centres où il n'y ait des loges de *franc-maçonnes* établies auprès des loges de francs-maçons et soumises à celles-ci.

3° Noms et composition générale des loges d'Adoption.

544. La Maçonnerie des femmes, nous l'avons dit, est désignée sous le nom de *Maçonnerie d'Adoption*.

(1) Ibid., p. 115.

En effet, les maçons prétendent exercer un acte d'*adoption*, lorsqu'ils ouvrent leurs rangs aux femmes. Toutefois, ils les associent, non à leurs mystères, dont elles demeurent toujours exclues, mais à quelques grades et à des secrets inventés à plaisir ; tout leur but est de les pénétrer de leur esprit et de les corrompre, pour s'en faire des aides.

Le plus souvent les loges d'Adoption sont composées d'hommes et de femmes ; elles portent alors spécialement le noms de *loges androgynes*. D'autres fois, elles ne sont composées, du moins apparemment, que de femmes. Nous disons *apparemment ;* car en réalité elles sont toujours sous la direction de quelques hommes. Certains personnages ont invité quelques dames à constituer une loge pour le soulagement des malheureux, la culture de la musique et des beaux-arts, ou quelque autre motif analogue. Ces personnes se forment en association, tiennent leurs assemblées, décident et agissent, sans qu'aucun homme paraisse au milieu d'eux. A peine les personnages qui ont suggéré la pensée de la société, se montrent-ils pour donner certaines initiations, pour mettre en communication, disent-ils, la loge avec d'autres associations de même nature établies ailleurs. Les maçonnes croient être indépendantes ; elles croient même avoir l'initiative de leurs œuvres ; et cependant elles sont dirigées, mais à leur insu, par des maçons ; la loge d'Adoption est sous le gouvernement d'une loge proprement dite. « *L'ordre que je vous propose*, écrivait à Weishaupt un de ses plus intimes confidents qui lui traçait un plan des loges d'Adoption, *l'ordre que je vous propose aura deux classes de membres. La première sera composée de femmes* VERTUEUSES, *c'est-à-dire* PHILOSOPHES *et* BIEN AU-DESSUS DE LEUR SEXE EN FAIT DE RELIGION (lecteur, remarquez en passant que la VERTU et la PHILOSOPHIE consistent dans le naturalisme et l'apos-

tasie). *La seconde sera formée de femmes volages, légères, voluptueuses.* LES UNES ET LES AUTRES DOIVENT IGNORER QU'ELLES SONT DIRIGÉES PAR DES HOMMES. *On fera croire aux deux supérieures qu'il est au-dessus d'elles une* MÈRE-LOGE *du même sexe,* LEUR TRANSMETTANT DES ORDRES QUI DANS LE FOND SERONT DONNÉES PAR DES HOMMES. LES FRÈRES CHARGÉS DE LES DIRIGER, LEUR FERONT PARVENIR LEURS LEÇONS SANS SE LAISSER CONNAITRE. » Toutes les fois que les hommes dont l'initiative a créé une prétendue association de bienfaisance parmi des femmes, et dont les visites et les encouragements la soutiennent et la dirigent, cherchent soigneusement à en écarter toute « *influence cléricale* », ces femmes n'ont qu'à faire des recherches ; elles reconnaîtront bientôt qu'une loge ordinaire fonctionne dans l'endroit et que ses membres les plus actifs sont précisément ceux-là mêmes qui les ont entourées à l'origine et qui continuent de leur communiquer l'impulsion.

Article II — Organisation de la Maçonnerie d'Adoption

545. La *Maçonnerie d'Adoption* est organisée à peu près de la même manière que la *Maçonnerie qui adopte.* Dans les loges de maçonnes comme dans celles de maçons, il y a des grades *symboliques* et des grades *philosophiques.* Les grades *symboliques* sont les mêmes que dans la Maçonnerie des hommes : ce sont les grades d'*apprentie*, de *compagnonne*, de *maîtresse.* Les *hauts grades* sont en général peu nombreux ; ils sont tous copiés sur certains grades élevés de la Maçonnerie ordinaire.

Nous nous contenterons d'analyser succinctement les cérémonies des grades symboliques, telles qu'elles sont décrites dans les manuels officiels. Cette étude suffira pour nous faire saisir l'esprit d'impiété et d'im-

moralité qui, sous des formes plus ou moins déguisées, fait le fond de la Maçonnerie d'Adoption, de ses cérémonies et de ses pratiques.

I — LE GRADE D'APPRENTIE

546. Un même local sert le plus souvent pour les assemblées des maçons et pour les réunions *androgynes*. La décoration est la même pour les unes et pour les autres ; mais, tandis que dans les premières, la loge est divisée en Orient, Occident, Sud et Nord, elle l'est dans les secondes, en *climats* qu'on appelle *Asie*, *Amérique*, *Afrique*, *Europe*.

En *Asie*, se trouve un trône surmonté d'un dais enrichi de franges d'or : c'est là que siègent le *Grand Maître* et la *Grande Maîtresse*. Devant eux est un autel, et au-dessus un transparent représentant une étoile à *cinq* rayons.

Dans les nouveaux rituels, l'*Europe* a supplanté l'*Asie* et a pris la place d'honneur. C'est qu'en effet, le manichéisme, avec tous ses mystères d'impiété et d'impureté, a envahi les peuples de l'Europe.

Dans la partie de la loge nommée *Amérique* et *Afrique*, il y a deux rangs de tabourets, où siègent les membres de la loge, les maçonnes en avant et les maçons en arrière.

En *Asie*, ou, dans les rituels nouveaux, en *Europe*, il y a un soleil ; à l'opposé, une lune ; sur une montagne qui représente le mont Ararat, l'arche de Noé ; plus loin, la tour de Babel ; entre l'arche et la tour, une échelle de cinq échelons. La loge est éclairée par cinq cassolettes ou par cinq terrines pleines d'odeurs ; on y met aussi un peu de sel, « symbole d'un mystère ».

Cet appareil, on le voit, ressemble assez à celui des loges d'hommes : le local est orienté de la même ma-

nière; les emblèmes sont empruntés à la nature, à l'Ancien Testament; on y voit le dieu soleil. Seulement ici, le nombre *cinq* revient perpétuellement : il signifie, en effet, nous le savons, le dieu le plus cher des sectaires : les *cinq sens*, dont la satisfaction est, à leurs yeux, la fin suprême de l'homme; ou mieux encore, « l'union du binaire dans le ternaire » (1).

547. La *sœur* qui doit être reçue, est menée dans une chambre obscure, voisine de la loge et appelée *cabinet des réflexions*. Cette chambre est tendue de noir avec des têtes de morts, des ossements et des larmes; il y a une table couverte d'un tapis noir, avec une tête de mort par dessus; une lampe sépulcrale éclaire l'appartement. Aussitôt que la récipiendaire est entrée, le *frère Orateur* « qui la conduit et qui doit être seul avec elle, » lui bande les yeux et lui fait un discours sur la *vertu* et la *charité*.

Pendant ce temps, le *Grand Maître* a frappé cinq coups, et, s'adresssant à deux officiers, a dit : « Engagez nos chers frères et sœurs, tant du côté de l'Afrique que du côté de l'Amérique, de vouloir bien nous aider à ouvrir la loge d'*apprentie maçonne*, en faisant notre office par *cinq*. » Il frappe encore cinq fois dans ses mains, et toute l'assemblée l'imite et crie cinq fois : « *Eva!* (la femme libre, la prostituée, la déesse-raison) (2). »

Il y a ensuite un petit dialogue entre le *Grand Maître* et une des officières :

(1) Voir l'article sur les nombres maçonniques.

(2) « Ni culte, ni Prêtres, ni Rois ;
Car la nouvelle Ève, c'est toi. »

La nouvelle Ève des chrétiens c'est Marie, *la Vierge;* la nouvelle Ève des maçons initiés est la femme *libre*. C'est partout la même parodie sacrilège de nos mystères.

D. « Sœur Grande Inspectrice, êtes-vous apprentie maçonne ?

R. *Je le crois.*

D. *Pourquoi dites-vous :* Je le crois ?

R. *C'est qu'il est de la* PRUDENCE HUMAINE *de douter de tout* (surtout de ce que Jésus-Christ a révélé), *et qu'une apprentie n'est sûre de rien* (pas même de ce que l'Église croit et enseigne). » Paroles d'apostasie.

548. Après ces préliminaires, la récipiendaire est chargée d'une chaîne de fer-blanc et introduite dans la loge. Le *Grand Maître* lui fait faire des voyages mystérieux autour des cinq terrines qui illuminent la loge. Il frappe ensuite cinq coups. A ce signal, on débande les yeux de la néophyte et elle voit les maçons, qui ont passé au premier rang, l'épée tirée et croisée en forme de voûte : c'est la célèbre *voûte d'acier*. Pendant qu'elle regarde ce spectacle, le *Grand Maître* lui fait un discours sur son imprudence à pénétrer dans une société dont elle ignore la composition et les mœurs (hypocrisie !), sur la *vertu*, sur l'*amitié des frères et des sœurs* (une apprentie est encore incapable de comprendre ce langage), sur la nécessité de se mettre au-dessus des *préjugés* (de la religion et de la morale chrétienne), et de fuir l'*artifice* et le *mensonge* (en devenant *vraie* comme les femmes du *royaume de Baltimera*). Enfin, il lui demande si elle persiste dans la volonté d'être initiée et de devenir une femme « *forte et courageuse* » (bravant ce que « le sexe dévot » adore). Sur sa réponse affirmative, le *Grand Maître* reprend : « Mes chers frères et sœurs, ouvrons-lui la *porte de la vertu* (la porte de la loge, car la porte de l'église est la porte du *vice*); et *détachez-lui ses fers* (symbole des idées religieuses et morales dont sont captifs les profanes) ; *il faut être libre* (des idées religieuses et morales), *pour entrer dans nos temples.* »

La récipiendaire passe sous la *voûte d'acier*, va se

mettre à genoux devant l'autel et « *jure solennellement de garder et retenir fidèlement en son cœur les secrets des maçons et de la Maçonnerie, sous peine d'être frappée du glaive de l'ange exterminateur.* ».

549. Quand elle a prêté le serment, elle est initiée aux signes et aux paroles maçonniques. Le mot de passe est *Éva*. Le mot sacré est *feix*, *feax*, « que l'on interprète ainsi, dit le manuel de Guillemin de Saint-Victor, *Académie* ou *École de vertu* ». Mais pour les initiés, *feix* est pour *femina felix*, *femme heureuse*, et *feax* pour *femina fax*, *femme torche*, *femme heureuse de brûler et de faire brûler*. Ainsi *la vertu* maçonnique consiste dans le culte du « *soleil* », du « *feu* », en d'autres termes, de Vénus.

Ce n'est pas tout encore. Pour que la conclusion soit digne de cette « *Académie de vertu* », le *Grand Maître* « *embrasse la sœur cinq fois très respectueusement* », et lui donne, avec le tablier maçonnique, une paire de gants de peau blanche. Une officière joint une paire de gants d'homme, « pour n'être donnée, lui dit-elle, qu'à un homme *éprouvé*, digne de *vous* et de *nous* (son mari ou un autre, peu importe) ».

II — LE GRADE DE COMPAGNONNE

550. Comme dans la réception au grade précédent, la récipiendaire est introduite dans un *cabinet de réflexion*, décoré de tentures noires et meublé d'un squelette. *Elle y est seule avec l'Orateur qui l'exhorte à se soumettre à toutes les épreuves qu'on exigera d'elle.* (Toute cette scène n'est pas sans quelque odeur des mauvais lieux.) L'Orateur lui fait ôter tous les diamants ou bijoux qu'elle peut avoir, et lui demande sa jarretière gauche. (Infamie !) Il lui bande les yeux et l'introduit dans la loge.

Pendant ce temps, le *Grand Maître* fait plusieurs

questions de catéchisme maçonnique à une des premières officières.

D. *Êtes-vous compagnonne?*

R. *Donnez-moi une* POMME *et vous en jugerez*. (Vous reconnaîtrez bien vite que je suis *compagnonne*, si vous abandonnez un *compagnon* à ma passion: la preuve est concluante.)

D. *Comment êtes-vous devenue compagnonne?*

R. *Par un fruit et un ligament.* (Dans un sens superficiel: *par l'ordre maçonnique et mon entrée dans cet ordre;* dans un sens plus profond: *par le fruit de l'*ARBRE DE LA LIBERTÉ *et ma participation à ce fruit.*)

D. *Que signifie le* FRUIT?

R. *La connaissance du* BIEN *et du* MAL. (Dans un sens superficiel: *la lumière maçonnique;* dans un sens plus profond: *la jouissance des plaisirs des sens*) (1).

D. *Comment* PAR UN FRUIT?

R. *En m'y faisant* MORDRE *sans toucher au* PÉPIN (2).

D. *Pourquoi est-il défendu aux compagnons de manger des* PÉPINS DE POMME?

R. *Parce qu'ils contiennent le germe du fruit défendu.* (Infamie et impiété: le fruit défendu par Dieu ce

(1) Quæ fruitur consortio viri summum *bonum* cognoscit; quæ privatur, *malum* experitur.

> Deux sexes *unis*
> Ont les *vertus* pour interprètes...
>
> Notre ordre *charmant*
> Fait éclore le *sentiment*.

(Maç. adonhir., t. I[er], p. 137.)

(2) Voluptas absque generatione.

sont les enfants, malgré la parole divine : *Crescite et multiplicamini.*)

D. *Que représente ce* FRUIT ?

R. *La* DOUCEUR *de caractère du* VRAI *maçon.* (Le *vrai* et doux maçon est celui qui pratique la morale des anciens manichéens.)

D. *Que représente le* LIGAMENT ?

R. *L'union de la* FRATERNITÉ (au sens immoral de la franc-maçonnerie).

D. *Quel est l'état d'une maçonne ?*

R. *D'être* HEUREUSE (ou *libre*, *felix feax*), *destinée pour laquelle nous avons été créées.* (Aussi les épouses, les mères ont une destinée contraire à la *nature*, parce qu'elle est contraire à la liberté de la jouissance.)

D. *Comment parvient-on à cette liberté ?*

R. *Par le secours de l'*ARBRE DU MILIEU. (Dans le sens superficiel : *par le secours de la franc-maçonnerie* ; dans un sens plus profond : *par le bienfait d'impurs attouchements* (1).)

D. *Que signifie cet arbre?*

R. *La Maçonnerie* (qui est le *Paradis de l'arbre de la science du bien et du mal*, c'est-à-dire *le royaume de l'arbre du milieu* et de *l'arbre de la liberté*, comme l'Église est le *royaume de la croix* et le *royaume de Dieu*).

Le dégoût l'emporte, et nous renonçons à transcrire le reste de ce dialogue (2).

(1) Id est : ope Massoneriæ, quæ arbor media prædicatur : specialius, ope hujus organi *medii* quod alibi vocatur *arbor Liberi seu Libertatis*, et adoratum fuit olim in mysteriis Paganorum, nunc autem et adoratur apud Indos.

(2) Ce dialogue présente, comme une multitude de mots, de formules et de cérémonies maçonniques, un sens *superficiel* qui est *tolérable* et un sens *profond* qui est *abominable.*

551. Une mise en scène va expliquer et confirmer l'enseignement en paroles.

Dans un coin de la loge, disposé exprès, mais tenu caché, on a formé une espèce de jardin. Au milieu se trouve un petit autel entouré d'une tapisserie de verdure, garni de divers tableaux, dont l'un représente Adam et Ève dans le Paradis terrestre. Devant ce tableau est un arbre fait au moyen de branches artificielles ou naturelles, avec un serpent imité qui monte autour de cet arbre et montre sa tête garnie du dard. L'arbre porte des pommes d'api.

Dans le dialogue précédent, il avait été question de *pomme*, de *fruit, d'arbre de la science du bien et du mal.* Ici ces mêmes objets sont représentés ; on voit de plus Adam et Ève, ainsi que le serpent. Nous sommes donc bien au milieu du Paradis terrestre. Que va-t-il se passer ?

552. La récipiendaire est introduite dans cet Éden, et abandonnée seule à ses réflexions. Un personnage se glisse auprès d'elle, lui présente une pomme et l'engage à en manger, prétendant qu'à cette condition elle sera reçue. Elle se laisse persuader; mais à peine a-t-elle commencé à mordre à la pomme, que le tonnerre et la grêle se font entendre, le rideau se tire, l'instigateur s'échappe, l'Orateur arrive à pas précipités, détache le bandeau de la récipiendaire, et, lui montrant le serpent, lui dit : «... Quoi! Vous vous laissez séduire par ce monstre! Quelle récompense pouvez-vous attendre d'une pareille faiblesse?... » La pomme mordue est portée au *Grand Maître.* Celui-ci fait conduire la coupable auprès d'un

Pour l'intelligence plus complète de ce dernier sens, nous renvoyons de nouveau les lecteurs d'un âge mûr à la *Maçonnerie pratique.*

transparent, où elle lit cette inscription : « *Le crime a vaincu l'innocence.* » Puis il dit à l'assemblée : « *Que dois-je faire, mes frères ?* » On répond : « *Consulter votre sagesse et suivre nos lois.* » Le *Grand Maître* reprend : « *Je vous entends* »; et, s'adressant à la récipiendaire, lui dit : « Quelque grande que soit votre faute, *l'indulgence* qui fait *la base* de notre société, ne *me permet pas de vous la reprocher davantage.* Et pour vous faire connaître entièrement le caractère *des vrais maçons*, persuadés comme ils le sont *des faiblesses de l'humanité*, apprenez que tous les frères et sœurs ici présents vous pardonnent, et moi tout le premier, à condition que vous alliez prêter, devant nous et sur cet autel, un serment authentique *de n'employer jamais d'autre vengeance envers ceux que vous connaissez coupables.* Le voulez-vous? »

Elle répond oui, aux applaudissements des frères et des sœurs, et elle est conduite par cinq pas devant l'autel. Là, elle fait le serment de garder le secret, *de ne point manger de pépin de pomme, vu qu'il contient le germe du fruit défendu*, de porter sur elle cette nuit la jarretière qui va lui être remise. Le *Grand Maître*, en effet, lui remet une jarretière, en lui disant : « *Recevez cette jarretière comme étant l'emblème d'une amitié parfaite.* » Ainsi ce n'est pas un anneau, ce n'est pas un bracelet, c'est une jarretière qui est le symbole d'une *amitié parfaite.*

Le mot de passe est *Lamma Sabacthani* « qui veut dire, d'après l'interprétation du manuel, *Seigneur, je n'ai péché que parce que vous m'avez abandonné* (blasphème affreux). » Le mot sacré est *Balba* « anagramme de Babel, qui signifie confusion, anarchie, il n'y a rien de certain (pour la femme libre penseuse et maçonne). »

553. Ainsi *la manducation de la pomme*, condamnée

d'abord comme un grand crime, devient une faiblesse quelconque, à laquelle personne n'échappe, et que tous doivent se pardonner mutuellement. De plus, on s'engage par serment, en mangeant la pomme, de rejeter le pépin. Ne sont-ce pas là les doctrines immorales et antisociales contre lesquelles l'Europe chrétienne prit les armes au XIIIe et au XIVe siècle?

Il est vrai que les sœurs *adoptées* sont loin de soupçonner tant d'infamie. A leurs yeux, les formules et les cérémonies sont des passe-temps, inventés pour donner du piquant et de la solennité aux réunions, n'ayant aucune signification.

Mais pourquoi ne pas faire attention aux avertissements si graves de l'Église? Est-ce en vain que depuis un siècle elle flétrit ces institutions comme des écoles de débauche? Est-ce sans motif qu'elle frappe d'excommunication tous les fidèles des deux sexes qui vont se présenter à ces temples de Junon et de Vénus?

III — LE GRADE DE MAITRESSE

554. Dans la réception au grade de Maîtresse, la récipiendaire commence par monter sur *une tour haute d'un pied*. Nous croyons qu'une *femme forte* est capable de monter plus haut encore sans prendre le vertige. Néanmoins, on lui reproche sa témérité; les frères la prennent sous les bras, la descendent de la tour et lui font lire l'inscription : « *Tour de Babel, monument d'orgueil.* » Désormais elle saura que dans *le royaume* de l'égalité, nul ne peut dominer ses semblables, même du haut d'une tour d'un pied : une parfaite maçonne a le devoir d'oublier le rang et la position qu'elle a dans la société et de pratiquer *la fraternité* également avec tous.

Non content de lui donner une leçon, on lui inflige

une punition. On lui fait *ôter ses souliers*, pour l'humilier d'avoir méconnu jusqu'alors *l'égalité et la fraternité* maçonniques, et on lui fait faire, pieds nus, *cinq* pas sur le tapis.

Elle prête le serment. Puis elle est conduite à *l'atelier de maîtresse*. Là elle doit exécuter *un travail* qui permette à tous de juger qu'elle mérite l'auguste rang auquel elle aspire. Voici ce *travail*. Un ciseau lui est mis à la main gauche, un marteau à la main droite ; devant elle est une *boîte mystérieuse* en fer-blanc peint. Sur l'ordre qui lui est donné, elle frappe quatre coups de marteau sur les quatre coins, et un *cinquième au milieu* sur un *ressort*. La boite s'ouvre et laisse paraître *un cœur enflammé* qui est au fond. L'*Orateur*, qui se tient auprès d'elle, lui dit : « Ma chère sœur, *voilà le cœur que votre travail a produit.* » Il prend le cœur et le porte au *Grand Maître*. Celui-ci félicite la néophyte d'un si beau chef-d'œuvre.

555. La plupart des lecteurs saisissent sans doute le sens de ces cérémonies. Le nombre *cinq* représente les *cinq sens ;* le *cinquième* coup donné *au milieu* de la boîte sur un *ressort* signifie ce qui, dans aucune langue, ne saurait se nommer ; le résultat en est *un cœur enflammé*. Un si *beau travail* reçoit les félicitations du *Grand Maître* et rend digne du titre de *maîtresse*. Nous retrouvons là le *feix feax* du premier grade (1).

(1) Il y a des lecteurs honnêtes qui ont de la peine à croire à tant d'infamie. Qu'ils lisent *les cantiques* qui se chantent dans les loges et qui expliquent et complètent les cérémonies. Les manuels et les comptes rendus en renferment un certain nombre. Le P. Deschamps en reproduit quelques-uns, au moins partiellement. Le dégoût nous empêche de faire de même. Qu'il nous suffise de dire ici qu'on y trouve célébrées jusqu'aux pratiques templières les plus monstrueuses : « Recipiens et receptus aliquando se deosculabantur in ore, in umbilico seu in ventre nudo et in ano seu in spina

Suit « un voyage mystérieux, » qui présente le même symbolisme. La récipiendaire s'avance sur une échelle de *cinq échelons :* elle met successivement les pieds sur chaque échelon; quand elle est sur le *cinquième*, le frère Inspecteur annonce au *Grand Maître* qu'elle est parvenue au *sommet de la félicité* (des brutes).

556. Le Grand Maître, prenant alors la sœur par la main, la décore de la *truelle maçonnique* « symbole d'une âme *courageuse* (contre Dieu et contre la morale,) et *maîtresse* d'elle-même (*usant librement de ses sens*) ». Il l'embrasse *cinq fois*, toujours *très respectueusement*. Dans certains manuels, il doit l'embrasser *trois fois* (en l'honneur du dieu maçonnique, la nature et, ses trois règnes). Puis il lui donne *le signe de caractère*, qui consiste à figurer avec la main *l'échelle aux cinq échelons*, appelée sacrilègement *échelle de Jacob*, et en réponse, à démontrer les *cinq sens*, ce qui sert d'explication à *l'échelle de Jacob*. Le mot de passe est *Babel* ou *Eva*, comme précédemment. Le mot sacré est *Havoth-Jair* « que l'on interprète : *l'éclatante lumière de la vérité a dessillé mes yeux* (je puis tout regarder sans plus rougir de rien, car j'ai recouvré l'état d'innocence) ». Le bijou du grade, et « qui en est le résumé, dit le manuel de Teissier, est « *un cœur enflammé* au milieu duquel est une *pomme :* » c'est encore la femme-torche, la femme heureuse, *feix feax*.

557. Nous n'entrons pas dans l'examen des grades

dorsi, item aliquando... » Michelet, Procès des Templiers, I, p. 3. On peut voir, par exemple, le Recueil précieux de la Maç. adonhiramite, t. I, p. 127.)

Les Loges d'Adoption sont l'école du plus honteux libertinage ; cependant, grâce aux emblèmes et aux équivoques, il y a des esprits légers qui n'y voient que des réunions d'une gaîté frivole sans doute, mais innocente.

supérieurs : le sujet inspire trop de dégoût. Ce qui précède suffit pour nous permettre de tirer la conclusion suivante : La franc-maçonnerie est tout entière renfermée dans deux mots : *Apostasie* et *débauche*, apostasie dans la débauche, débauche dans l'apostasie ; dans la Maçonnerie des hommes, c'est souvent l'apostasie qui domine; dans la Maçonnerie des femmes, c'est toujours la débauche.

Article III — But et caractères généraux des réunions androgynes

1° But général.

558. Le confident de Weishaupt que nous citions plus haut, après avoir tracé au chef de l'Illuminisme le plan des loges androgynes, concluait : « *L'avantage que l'on peut se promettre de cet ordre, serait de* PROCURER AU VÉRITABLE ORDRE (celui des hommes) TOUT L'ARGENT QUE LES SOEURS COMMENCERAIENT PAR PAYER, ET ENSUITE TOUT CELUI QU'ELLES PROMETTRAIENT DE PAYER *pour les secrets qu'on aurait à leur apprendre.* » Il ajoutait : « *Cet établissement servirait de plus à satisfaire ceux des frères qui ont du penchant pour les plaisirs* (1). » Il aurait pu ajouter : « Lorsque les femmes *adoptées* appartiennent au grand monde, elles peuvent contribuer puissamment par leur crédit à faire nommer ceux qui leur sont recommandés dans les loges, aux plus grandes charges de l'État. »

Aussi Weishaupt, dans ses Instructions, recommanda « l'art de flatter les femmes comme une des études les plus dignes d'un adepte ». « *Toutes les femmes*, dit-il, *sont plus ou moins conduites par la vanité, la curiosité, par les plaisirs ou par la nouveauté* (c'est vrai des femmes légères que recrute et que

(1) Lettre de Zwach à Weishaupt.

forme la franc-maçonnerie) ; c'est par là qu'il faut les prendre et les rendre utiles à l'Ordre (1). »

Ragon reconnaît que les loges de femmes contribuèrent efficacement à préparer la révolution : « Les sociétés androgynes, surtout celle des *Félicitaires* et celle *des Chevaliers et des Nymphes de la Rose*, malgré leur apparence si frivole, ont été un agent très puissant pour propager la Maçonnerie d'Adoption et *semer dans les esprits le germe des principes maçonniques d'égalité* (2). »

2° Caractère général: Indifférence, frivolité et licence.

559. Tout, en effet, dans les loges androgynes, tend à corrompre l'esprit et surtout le cœur de la femme. Le sans-façon des réunions, les formules et les cérémonies à sens équivoque donnent insensiblement le goût du vice.

La simple réunion des maçons et des maçonnes excite dans les cœurs des sentiments légers : « *Les Frères et Sœurs*, *Apprentis*, *Compagnons et Maîtres*, lit-on dans un Compte rendu, *entrent dans la Loge; aussitôt on voit les climats animés du feu le plus vif, le plus doux et le plus pur* (3). » Une maçonne prend bientôt la parole : C'est « *une bouche éloquente, inspirée par le sentiment, qui exprime tout à la fois et les délices qui naissent de la bienfaisance et tous les charmes qui résultent de l'ordre... La lyre d'Amphion qui entraîne après elle les forêts et les rochers, voilà l'image de la double expression de sa voix, de la magie que son langage exerce sur tous les cœurs* (4). » Un maçon se lève pour montrer à toutes ces femmes qu'elles doivent embrasser l'humanité

(1) Écrits origin., t. Ier, sect. 5.

(2) Manuel complet de la Maçonnerie d'Adoption.

(3) Seconde esquisse des travaux d'Adoption dirigés par les officiers de la Loge de la Candeur, 1779, p. 21.

(4) Ibid., p. 26.

tout entière dans leur amour philanthropique : « *Le nœud qui vous unit particulièrement à cette loge, vous attache aussi intimement à tous les maçons ; membres de cette association, vous êtes moins citoyennes d'une seule patrie, que citoyennes de l'Univers Maçonnique. La Maçonnerie répandue sur la surface du globe, semblable à la lumière qui se communique et se propage sans rien perdre de sa brillante activité, éclaire tous les temples, tous les Maçons, et ne nous permet de faire aucune acception ni de Patriotes ni d'Étrangers. Comment en effet classerait-elle les individus, puisque son but, en rapprochant tous ses membres par le lien de la fraternité et de l'égalité, est le bonheur de l'Humanité entière* (1). » L'assistance entend bientôt un exposé du manichéisme, sous des termes à peine voilés : « *Faire des progrès dans la Maçonnerie, très chères Sœurs, c'est se préparer une jouissance inaltérable. Ainsi, lorsque le vrai Maçon en arrivant à l'automne de la vie, voit le temps le courber sous sa main de fer, graver sur son front les sillons blanchis de l'hiver, et déchirer ce qui lui reste encore des illusions, le souvenir doux des vertus qu'il a exercées lui présente le passé sous l'aspect d'un lointain agréable, sur lequel se jouent quelques rayons lumineux ; le présent lui offre des satisfactions pures et tranquilles, et l'avenir, au milieu de la nuit qui le couvre, lui laisse espérer, au nombre des jours sereins, celui où son être changeant de condition,* RESTITUE AUX ÉLÉMENTS CE QU'IL EN A REÇU, ET EN RÉUNISSANT A SON AUTEUR LA PLUS NOBLE PARTIE DE LUI-MÊME, REND A LA CAUSE PREMIÈRE LE FEU DIVIN QUI EN ÉTAIT ÉMANÉ (2). » Sans cesse, les frères comme les sœurs, déclament contre « *ces jours de honte, de crimes et de ténèbres, où des Prêtres sanguinaires*

(1) Ibid., p. 14.
(2) Ibid., p. 15.

traînaient aux autels de leurs dieux des victimes humaines (1) ; ils célèbrent « *l'apaisement des discordes religieuses* », « *le règne de la tolérance universelle, de l'union des intelligences et des cœurs dans la liberté et l'amour.* »

560. Mais ce qui contribue peut-être le plus à rendre ces assemblées dangereuses, ce sont les *banquets* et les *bals*. Car nous ne l'avons pas encore dit, le banquet et le bal accompagnent toute réunion, et même en sont le *travail* principal. C'est ce que le haut maçon Teissier ne craint pas de déclarer : « *La Maçonnerie d'Adoption, dit-il, a comme l'autre, ses épreuves, ses grades, ses secrets, ses insignes. Mais ce sont là les* PRÉTEXTES *des réunions; le* BUT, *c'est le* BANQUET *dont elles sont toujours accompagnées, et le* BAL *qui en est inséparable.* »

Jetons en passant un coup d'œil sur ces loges de table : sous des formes légères, nous retrouverons sans peine toute la perversité de l'esprit maçonnique.

561. Les verres s'appellent *lampes* (aussi pour *illuminer* l'ouvrier, les sectaires le poussent au cabaret); le vin prend le nom d'*huile rouge* (parce qu'il allume et entretient le *feu* adoré dans les loges : *luxuriosa res vinum*), et l'eau *huile blanche*. Le pain est appelé *manne* (le seul pain descendu du ciel), ou encore *ciment* (parce qu'il sert à la construction du temple de la nature, le corps) ; les mets se nomment *parfums* (encens offert au dieu maçonnique, la nature, le corps) ou *matériaux*, les bouteilles ou carafes *cruches*.

Ce qui est sur la table est rangé sur *cinq* lignes : sur la première sont les *assiettes*, sur la deuxième les *verres*, sur la troisième les *bouteilles* et les *carafes*,

(1 Ibid., p. 5.

sur la quatrième les *plats de service*, sur la cinquième les *lumières*.

Boire s'appelle *souffler la lampe*. (Éteindre le feu? Non; mais plutôt l'*attiser*.)

On boit les santés au commandement et en *cinq* temps : 1° La main droite à la lampe. 2° Haut la lampe. 3° Souffler la lampe. 4° En avant la lampe. 5° La lampe sur le cœur (qu'elle vient de rallumer). Puis tous battent trois fois le bout des doigts contre les deux mains, en criant : Éva! Éva ! Éva ! (Le cœur enflammé appelle son Dieu). Sur un nouveau commandement, les lampes sont de nouveau « alignées et emplies » pour une deuxième santé, puis pour une troisième, etc. Avant la *dernière* santé, après que « les lampes ont été alignées et emplies », les convives se croisent les bras, et forment une chaîne; on chante un cantique dont je reproduis deux vers :

> A toutes les *vertus*
> *Ouvrons* nos cœurs en *fermant* cette loge.

Puis on boit à la santé de tous les maçons répandus sur la terre. Alors le président ferme la loge : « *Sœur Inspectrice*, demande-t-il, quelle heure est-il? » Quand même il serait minuit ou quatre heures du matin, la sœur Inspectrice répond : « Très Vénérable, l'heure des *vêpres*. » Le *Très Vénérable* reprend : « Il est temps de fermer la loge, afin de pratiquer les *vertus* qui nous sont prescrites ; ainsi, mes frères et sœurs, la loge est fermée. » Et tous se séparent pour aller aux *vêpres* (du dieu maçonnique) et pratiquer les *vertus* (nocturnes).

562. Sans doute la plupart des maçonnes restent à la surface et sont loin de pénétrer le sens de ce qu'elles voient et de ce qu'elles entendent. Les *initiés* se gardent bien de les faire sortir de leur illusion ;

au contraire, ils s'attachent à les y confirmer : par exemple, pour les tromper, ainsi que le public, ils ne manqueront pas de terminer les banquets et les bals par des collectes au profit des pauvres. Mais, quelque désir que ces maçonnes aient de croire à l'honnêteté de ces réunions, quelque soin qu'on prenne de les en persuader, elles perdent promptement le goût de la vie sérieuse, l'amour des graves obligations d'épouses et de mères, les délicatesses de la pudeur, et se prennent à rechercher une vie plus libre. Les chefs de la franc-maçonnerie s'applaudissent aujourd'hui des progrès de cet esprit parmi les femmes : « *Pendant bien des siècles les femmes ont langui dans la privation de cette* HONNÊTE LIBERTÉ *précieux avantage de l'humaine* NATURE, *le plus grand dédommagement des maux auxquels elle est assujétie, et le vrai creuset de la* VERTU. *Ce sexe*, RELÉGUÉ DANS L'INTÉRIEUR DES MAISONS, *était livré* SANS DISTRACTION AUX DÉTAILS MONOTONES DE LA VIE DOMESTIQUE. L'IGNORANCE ET L'AVEUGLEMENT *faisaient croire qu'il n'était pas donné au plus parfait ouvrage du Créateur d'étendre* SON SENTIMENT, *ses* DEVOIRS *et ses* DROITS AU DELA DU CERCLE BORNÉ DE LA FAMILLE. *O vous* (sectaires intelligents !) QUI RENDITES AU BEAU SEXE TOUT L'ESSOR *dont son âme, en même temps vive et délicate, douce et fière est susceptible, êtres* ÉCLAIRÉS, SENSIBLES *et* COURAGEUX, *que ne vous devons-nous point ? Vous concourûtes à tirer le monde de la* BARBARIE (à arracher le monde à l'empire du christianisme), *vous fîtes jaillir de toutes parts les sources de la* VRAIE MORALE (la morale de l'état de nature), *des beaux-arts* (de l'art maçonnique), *et du goût* (du goût du vice) (1). »

563. Voilà ce que deviennent même les maçonnes

(1) Esquisse précédemment citée, p. 5.

honnêtes. Quant au petit nombre de celles qui savent entrer dans les enseignements cachés sous les emblèmes et les formules, elles sont bientôt des femmes *libres*, dans toute la force du mot, bravant le ciel, se jouant de la morale, effrontées dans le crime et ne sachant plus rougir, prêtes à jouer la comédie avec les hommes dans l'état de pure nature (1), semblables enfin à Ninon de Lenclos, à Madame de Genlis et aux autres femmes « *vertueuses* » de la libre-pensée. Rien de plus ignoble ni de plus dangereux que ces « *femmes fortes et courageuses* » portant au front le stigmate de la débauche, ayant à la bouche le blasphème contre l'Éternel et son Christ : elles ressemblent à peine à des créatures humaines ; on les voit trouver une joie satanique à séduire et à corrompre, à apprendre le mensonge et la fornication aux imprudents qui les approchent ; et plus d'une fois elles ont joué dans les révolutions un rôle mystérieux, mais décisif. Aussi la franc-maçonnerie compte sur leur concours pour renverser les trônes et faire la guerre à l'Église : « *Ma Chère, dit le Grand Maître à la récipiendaire d'un grade élevé, celui de la* PARFAITE MAÎTRESSE, *les* ERREURS, *les* SUPERSTITIONS, *les* PRÉJUGÉS, (c'est-à-dire les vérités religieuses et morales), *que vous conserviez peut-être encore dans* QUELQUE RECOIN DE VOTRE CERVEAU, *se sont dissipées, maintenant que nous vous avons initiée aux secrets symboliques de la Maçonnerie, et que la* LUMIÈRE DE LA VÉRITÉ A RAYONNÉ SUR VOS PUPILLES (Havoth-Jair). *Une tâche* ARDUE *mais* SUBLIME *vous est dorénavant imposée.* LA PREMIÈRE DE VOS OBLIGATIONS SERA D'AIGRIR LE PEUPLE CONTRE LES ROIS ET CONTRE LES PRÊTRES : AU CAFÉ,

(1) Le P. Deschamps rapporte qu'il tenait d'un ancien attaché de service au Palais Royal qu'on y jouait ainsi la comédie.

AU THÉATRE, DANS LES SOIRÉES, TRAVAILLEZ DANS CETTE INTENTION SACRO-SAINTE (1). »

CHAPITRE II

Les louveteaux

1° Quelques observations générales.

564. La franc-maçonnerie a deux classes d'adoptés : les *femmes*, dont nous venons de parler; les *enfants*, dont il est nécessaire de dire quelques mots.

L'adoption des femmes avait commencé, nous l'avons dit, vers le milieu du dernier siècle; celle des enfants ne s'est introduite que dans celui-ci; ce n'est même que depuis quelques années qu'elle s'est un peu répandue.

L'enfant adopté porte le nom de *louveteau*. « *Le louveteau*, dit Clavel, *est un fils de maçon. Ce nom qu'on dénature, parce qu'on en a perdu l'étymologie est d'origine fort ancienne. Les initiés aux mystères d'Isis portaient, même en public, un masque en forme de* TÊTE DE CHACAL *ou de* LOUP DORÉ. *Aussi disait-on d'un Isiade : c'est un* CHACAL *ou c'est un* LOUP (comme on peut le dire sans doute d'un vrai franc-maçon). *Le fils d'un initié était qualifié de* JEUNE LOUP, *de* LOUVETEAU (comme aujourd'hui le fils d'un maçon) (2). »

L'adoption se fait par des cérémonies maçonniques. L'enfant est incorporé à la franc-maçonnerie par une sorte de *baptême maçonnique* comme il l'est à l'Église par le baptême de Jésus-Christ. Plusieurs rituels récents renferment l'indication des cérémonies et des formules : tout y respire l'esprit maçonnique, tout y exprime les théories impies et immo-

(1) Discours publié par un journal de Florence, *La Vera Buona Novella*.

(2) Histoire pittoresque..., p. 40.

rales des sectes. Nous allons en donner le résumé.

2° Baptême maçonnique.

565. Le *Vénérable* commence par faire apporter la *pierre brute*, le *ciseau* et le *maillet*. Puis, sur un signe qu'il donne, le père de l'enfant appuie le *ciseau* sur la *pierre brute*, et à l'aide du *maillet*, donne trois coups. « Reprenez votre louveteau, dit le Vénérable ; le travail que vous venez de faire symbolise celui que vous aurez à faire pour lui : l'enfant dans l'état d'innocence ressemble à la *pierre brute* ; il sort des mains de la nature avec le germe de toutes les qualités propres à lui faire acquérir la perfection à laquelle il peut aspirer sur cette terre. »

Ainsi l'enfant est la *pierre brute* que son père devra tailler avec le *ciseau* et le *maillet ;* mais il a reçu de la *nature* le germe de toute perfection et ce germe n'a qu'à se développer : il n'a donc pas besoin du secours surnaturel de la grâce (1) ; il n'est pas né enfant de colère (2). Dès les premières cérémonies, le baptême maçonnique renferme donc un enseignement contraire à la doctrine catholique sur le baptême chrétien.

566. Continuons : Le *parrain* tient de la main droite le *fil d'un aplomb*, de manière que l'extrémité inférieure de l'aplomb soit en face du cœur du louveteau, et dit : « Que la ligne verticale de l'aplomb t'enseigne à marcher droit dans le chemin de la *vertu* et de la *vérité* (la vérité et la vertu enseignées et pratiquées par les loges). » Voilà l'enfant averti d'être *bon maçon* toute sa vie.

Le *Premier Surveillant* soutient de la main droite un côté du *niveau*, tandis que le parrain soutient le côté opposé, en sorte que la base du niveau soit horizontale et qu'elle se trouve à la hauteur de la

(1) Omnes egent gloria Dei. Rom. III, 23.
(2) Natura filii iræ. Eph. II, 3.

poitrine du louveteau. » Dès maintenant, le niveau est passé sur l'enfant ; toute la vie, il devra le passer sur lui-même et sur les autres : car le vrai maçon veut « l'égalité universelle » et poursuit « le nivellement général ».

« Le Vénérable et le parrain prennent l'*équerre*, et la tiennent élevée au-dessus du louveteau, de manière que les deux côtés de l'instrument soient dirigés vers la terre. »

567. Après cette consécration du louveteau par l'application des « outils de la Maçonnerie », « le Vénérable, les deux Surveillants et le parrain se munissent chacun d'un flambeau. Le louveteau est porté par son père près du candélabre sud-est du tableau. Le Vénérable allume le flambeau du candélabre, et dit : « Amen. » C'est une acclamation à la *lumière maçonnique* qui devra illuminer l'enfant et le guider jusqu'à sa mort.

On approche du candélabre sud-ouest. Le Vénérable dit aux assistants : « Promettez-moi que vous ferez tous vos efforts pour faire marcher ce louveteau dans le chemin de la *vertu* et de la *vérité* (maçonniques), et pour préserver sa raison et sa conscience des *préjugés* et de l'*erreur* (c'est-à-dire des enseignements contraires à ceux des loges, spécialement de la doctrine religieuse et morale de l'Église catholique). » Les frères répondent : « Nous le jurons (serment d'*assistance* maçonnique). » Le Vénérable allume le flambeau du candélabre et dit : « Amen. »

On se rend près du candélabre nord-ouest, et le Vénérable dit : « Mes frères, promettez-moi que vous allumerez dans le cœur de ce louveteau *l'amour de ses semblables* (l'amour de la nature humaine pour elle-même), *l'ardeur et le désir de travailler un jour au bien de l'humanité* (par le progrès des idées maçonniques). » Les frères le jurent, et le Vénérable

allume le flambeau du troisième candélabre en disant : « Amen. »

568. Le Vénérable fait apporter de l'eau, se lave les mains et les essuie. Puis il prend un vase déposé sur l'autel et contenant du vin, et le remet au parrain. Voici un grand mystère. Il y trempe une première fois l'index et le porte sur la bouche du louveteau, en disant : « N***, que ta bouche manifeste *les principes de la sagesse* (les principes maçonniques). » Il trempe une seconde fois l'index dans le vin, le porte à l'oreille droite et à l'oreille gauche du louveteau, et dit : « Sois toujours attentif aux leçons de la *sagesse* (maçonnique)... » Il trempe une troisième fois l'index dans le vin et le passe sur les yeux du louveteau, en disant : « Que tes yeux apprennent à lire *dans le grand livre de la Nature...* » L'Église catholique oint l'enfant avec l'huile des catéchumènes et le saint-chrême; la franc-maçonnerie avec le vin. C'est que l'enfant chétien reçoit la grâce du Saint-Esprit, pour lire dans le livre de la Sagesse incarnée et crucifiée (1), le louveteau doit prendre l'amour de la bouteille, pour entendre et suivre les leçons de la *sagesse maçonnique*, c'est-à-dire de la *nature* ou de la *déesse-raison.*

Enfin on éteint les flambeaux, et le vénérable termine par une invocation au *Grand Architecte de l'Univers.*

3° Confirmation maçonnique.

569. Plus tard, le louveteau pourra, s'il le désire, recevoir une sorte de *confirmation* maçonnique. En voici les principales cérémonies, telles que les donnent les rituels.

Le postulant est conduit dans une « *chambre de*

(1) Non enim judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum Christum et hunc crucifixum. I Cor. II, 2.

réflexion » ou « *sépulcre de Jésus* », paré d'emblèmes funèbres, d'os en sautoir, de squelettes, de sabliers et d'inscriptions exprimant les doctrines maçonniques.

Introduit ensuite dans la loge, il doit, chose étrange mais dont il existe d'autres exemples dans la franc-maçonnerie, faire la *confession* de ses fautes. Pour l'encourager à cet acte, le Vénérable lui dit : « Ne vous abusez point, en vous imaginant que vos défauts et vos fautes nous soient cachés... »

Puis on lui fait boire « un calice d'amertume », sans doute en expiation de ses péchés et comme pénitence sacramentelle.

On réclame de lui la promesse qu'il ne révélera point aux profanes la doctrine de l'ordre, ni rien de ce que par la suite il pourra connaître de *ses devoirs.* Il y a donc en maçonnerie des devoirs qui restent soigneusement cachés.

570. Alors commencent de *terribles* épreuves, des bruits éclatent : on entend le roulement du tonnerre, le fracas d'un mur qui s'écroule. « Ces bruits, dit le Vénérable, figurent la lutte des *passions*, la véhémence des effets du *vice*, les troubles du *préjugé* et de l'*erreur* et l'absurdité de l'*ignorance.* »

Un cliquetis d'armes, des détonations succèdent. « Le bruit d'armes que vous avez entendu, dit le Vénérable, vous indique que vous devez chercher à acquérir la *force morale* qui vous est nécessaire, pour figurer dignement dans le combat que les *hommes vertueux* (les maçons) ont à livrer pour triompher du *vice*, du *préjugé* et de l'*ignorance* (des mœurs, de la foi et des institutions catholiques). »

Enfin le louveteau marche à reculons, pour apprendre, lui dit-on, que « ce n'est pas dans la première marche qu'on arrive au sanctuaire de la vérité. »

Le louveteau est sorti victorieux de toutes les épreuves : le voilà *confirmé*.

571. Du moment que l'enfant a reçu la *confirmation*, ou seulement le *baptême* maçonnique, il est sous la protection des loges. Celles-ci doivent veiller, et au besoin pourvoir à son éducation, subvenir à ses nécessités, autant que les ressources le permettent et que les chefs le veulent. Il peut être reçu apprenti à dix-huit ans, tandis que les autres profanes ne peuvent l'être qu'à vingt et un ans.

En signe de son adoption, l'enfant reçoit et porte une médaille spéciale. Il a « le glorieux nom de *louveteau* ».

4° Effets de l'adoption.

572. Faut-il s'étonner que ces enfants, voués dès le berceau à la puissance de Satan par des cérémonies impies, deviennent le fléau de la société et souvent tombent dans la démence ou finissent par le suicide ? A cause de l'*union morale* et de l'espèce de *solidarité* qu'il y a entre l'enfant et ceux qui le représentent, Dieu invoqué sur son berceau, répond à l'appel et s'empare de son cœur ; semblablement le démon, conjuré par des pratiques sacrilèges, reçoit un triste pouvoir sur celui qui lui est dévoué. C'est pourquoi, tandis que les enfants consacrés à Dieu par le baptême de l'Église, grandissent dans la joie et l'amour sous la protection des bons anges, ceux qui ont reçu le baptême de la Maçonnerie, deviennent trop souvent le jouet de la fureur des puissances de ténèbres. Et de même que les enfants élevés dans les monastères semblent, par leur douceur, leur simplicité et leur innocence, offrir à tous l'image du Sauveur du monde, ainsi les nourrissons des loges se signalent de bonne heure par une débauche effrénée et par des appétits sanguinaires, deviennent des révolutionnaires emportés et féroces, et, maudits de la société, périssent trop souvent en la maudissant.

SECTION DEUXIÈME

LES
SOCIÉTÉS MAÇONNIQUES MOINS PARFAITES
CONSTITUÉES AVEC LA SEULE HIÉRARCHIE DU GOUVERNEMENT

CHAPITRE I

Considérations Générales

1° Les deux ifférences fon-amentales en-re les deux clas-es d'instituts açonniques.
a Les uns ont a hiérarchie des rades et du gou-ernement ; les utres, seule-ment celle du gouvernement.

573. Nous avons partagé les sociétés secrètes en deux grandes classes, celles qui sont constituées *selon les rites*, et que nous avons appelées les *sociétés maçonniques parfaites*, et celles qui sont constituées *en dehors des rites* et que nous avons appelées les sociétés maçonniques *moins parfaites*.

Les premières, nous l'avons dit, ont la double hiérarchie *des grades et du gouvernement*. Elles ont *la hiérarchie des grades :* car elles offrent une série de degrés qui sont comme autant d'échelons vers la lumière maçonnique, et que l'adepte doit, d'après l'esprit de l'institution, successivement franchir, pour parvenir à une parfaite initiation; elles ont *la hiérarchie du gouvernement*, car en elles les uns commandent, les autres obéissent. Les secondes au contraire ne possèdent pas la *hiérarchie des grades*, mais seulement *celle du gouvernement :* elles n'ont pas la hiérarchie des grades, car, au point de vue de l'initiation maçonnique, les membres ne sont

pas distribués en des degrés inégaux; mais elles ont celle du gouvernement, car en elles, comme dans toute société, il y a des supérieurs et des inférieurs.

Par exemple, dans l'institut des *carbonari*, on distingue des apprentis, des compagnons, des élus; dans l'Internationale au contraire, tous les membres sont du même grade, ou plutôt il n'y a pas de grades.

574. Telle est là première différence entre les deux classes de sociétés. Nous en avons signalé une seconde.

b Les uns travaillent au but *supreme* de la franc-maç., les autres au but *intermediaire*.

Les sociétés organisées selon les rites ont pour fin la destruction de toute religion, de toute patrie, de toute famille, de toute propriété, en d'autres termes, de la société religieuse, de la société civile et de la société domestique, en un mot de l'état social en général. Les sociétés organisées en dehors des rites, tendent à la destruction des institutions sociales actuelles, ou même de quelques-unes d'entre elles seulement, mais non de toute société : elles poursuivent la reconstruction de l'édifice social sur des bases entièrement nouvelles; elles veulent l'abolition de la propriété *privée* et l'établissement de la propriété *commune*, la fusion de toutes les patries *particulières* en une grande patrie unique et *universelle*, etc. Souvent même leur but est plus restreint encore : telle secte se propose uniquement de chasser de l'école l'influence *cléricale*, telle autre de promouvoir les *enterrements civils*, une troisième d'opérer une révolution politique en vue de renverser une dynastie chrétienne, etc.

575. Ainsi, les premières travaillent à une œuvre de destruction *universelle*, les secondes à une œuvre de destruction *partielle*. Les unes *détruisent*, mais ne *construisent* pas ; les autres ne détruisent qu'en vue de *reconstruire*. Celles-là aspirent à

établir parmi les hommes le *pur état de nature*, le règne de la *liberté*, c'est-à-dire de la *souveraineté* absolue de l'individu; celles-ci désirent créer une société fondée sur la *souveraineté illimitée du peuple*, et dans laquelle les *biens*, les *personnes*, comme le *pouvoir*, soient le patrimoine *un et indivisible* de tous, la *chose publique*, la *république*, RES PUBLICA. En un mot, tandis que les sectaires de la première classe travaillent au but *suprême* de la franc-maçonnerie, tandis qu'ils sont les ouvriers de ce que nous avons appelé le *temple idéal*, ceux de la seconde travaillent au but *intermédiaire*, et sont les ouvriers d'un temple *moins idéal*.

Quatre au-s différences. Dans les uns, ndance des iboles; dans autres, ab-ce.

576. Voilà les différences fondamentales entre les deux classes de sociétés. D'autres découlent de précédentes.

Dans la Maçonnerie des rites, il y a une profusion extrême d'emblèmes, de cérémonies, de formules. Les grades se confèrent avec un appareil cérémonial des plus complexes; les assemblées les plus ordinaires s'ouvrent, se tiennent et se closent avec des cérémonies particulières; les discours abondent en formules et en termes conventionnels. On dirait au premier abord que les *travaux* de ces instituts consistent principalement dans des pratiques cérémoniales.

Dans la Maçonnerie constituée en dehors des rites, il n'y a presque pas d'emblèmes dans les lieux de réunion, aucune cérémonie dans les assemblées, à peine quelques signes de reconnaissance dans les rencontres.

Dans les miers, la plu-t des adeptes orent le but rsuivi; dans seconds, la art le con-sent.

577. Les instituts de la première classe dissimulent soigneusement leur but à la plupart des adeptes. Ce but est dans les formules et les cérémonies, plutôt que dans les esprits : il est, pour ainsi dire, à l'état *impersonnel;* quelques-uns le connaissent, mais ce

ne sont qu'un petit nombre de scélérats, descendus aux dernières profondeurs de la dépravation. Et, en effet, qui consentirait à faire partie de sociétés qui ne se proposent que des ruines ?

Les instituts de la seconde classe au contraire ne cachent pas ou cachent peu à leurs membres le but poursuivi. Par exemple, les membres de l'*Internationale* n'ignorent pas que la secte aspire à détruire le *capital* et à émanciper le *travail*.

Aussi les premiers sont en possession d'un *art* qu'ils appellent *royal*, mais que nous devons plutôt qualifier de *diabolique*, l'art de faire travailler les hommes a un but, tout en le leur cachant, de leur donner des dispositions, une culture et une éducation contre lesquelles ils se raidiraient, s'ils en connaissaient à l'avance la nature et la fin ; de les mettre dans un milieu, en présence de symboles, de cérémonies et de formules, en un mot dans un engrenage et un moule qui les engagent, les plient et les façonnent à une révolte universelle de toutes les passions contre tout ce qui peut en gêner la liberté. Les autres au contraire appellent leurs adeptes à travailler à un but qui leur est dévoilé, s'occupent moins de former des sectaires que d'employer des ouvriers déjà préparés, réunissent et organisent ceux qu'ils trouvent animés de haine contre la religion, la famille ou la propriété.

578. Les premiers instituts sont donc des sociétés *plus profondément secrètes* que les seconds : car non seulement leurs complots, leur action et jusqu'à leur existence est cachée aux profanes, mais leurs desseins sont dissimulés à leurs propres membres : ce sont des associations secrètes dont les premiers dupes sont ceux qui en font partie. Les seconds sont à la vérité des sociétés *secrètes :* car ce sont des sociétés de conspirateurs ; mais l'ensemble de leurs

membres ne sont pas des dupes, au moins au même degré. Bien plus, il n'est pas très difficile au monde profane de pénétrer dans le secret de leur existence et de leurs agissements. Quelquefois même ils tiennent des congrès publics où ils déclarent leurs projets à la face de l'univers.

c Les uns forment *l'armée de résistance*, les autres sont les troupes *légères*.

579. Nous venons de dire que dans les instituts organisés selon les rites, il y a, à côté de quelques sectaires plus ou moins initiés aux secrets, des multitudes d'adeptes qui ne voient pas dans la franc-maçonnerie ce qui y est, et y voient ce qui n'y est pas, tandis que, dans les autres, tous ou la plupart connaissent le but, y tendent et travaillent à l'atteindre. Il résulte de là que les premiers ressemblent à des troupes pesantes, qui se meuvent puissamment, mais lentement; les seconds ont l'apparence de colonnes légères qu'il est facile de lancer subitement sur l'ennemi, de corps mobiles capables de coups de main hardis et rapides, de bandes aventurières, accessibles à l'enthousiasme et prêtes à accomplir de brusques révolutions. C'est pourquoi sans doute les vrais chefs de la Maçonnerie tiennent tant à avoir entre les mains la direction suprême de ces sortes d'instituts ou au moins de ceux qui les président.

d Les adeptes des seconds se recrutent parmi les premiers.

580. Enfin c'est de la Maçonnerie des rites que naissent ces instituts à organisation plus simple; c'est dans son sein qu'ils recrutent les plus actifs de leurs membres et spécialement leurs chefs : la première est la souche qui produit, porte et entretient les seconds. Par exemple, il viendra un jour à la pensée de quelque sectaire de fonder une société spéciale pour combattre l'enseignement chrétien. Il expédiera bientôt des circulaires aux loges des deux mondes. S'il a un nom, s'il a de l'activité, il pourra recueillir en peu de temps un grand nombre d'adhésions. Les adhérents se réuniront en société; il y

aura des statuts spéciaux. Voilà un nouvel institut éclos de la Maçonnerie. Il pourra recruter ensuite des membres en dehors des loges; mais ses chefs, et tous ses premiers adeptes sont d'anciens sectaires. Telle est l'origine de la plupart de ces associations maçonniques constituées en dehors des rites.

CHAPITRE II

Quelques-unes de ces sociétés maçonniques moins parfaites

Énumération de quelques-unes de ces sociétés.

581. Nous ne saurions passer en revue ni même énumérer ces sortes d'associations; elles sont, en effet, presque innombrables. Nous nous contenterons d'indiquer quelques-unes de celles qui, dans ces trente ou quarante dernières années, ont le plus attiré l'attention publique.

Telles sont :

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE *des travailleurs, ou simplement l'Internationale.*

L'Alliance républicaine universelle.

L'Alliance internationale de la démocratie socialiste.

Les Nihilistes.

Les Fénians.

L'Union fraternelle des sociétés ouvrières d'Italie.

La Société internationale des libres penseurs, ou la Société AGIS COMME TU PENSES.

L'Association internationale des étudiants et des professeurs ou l'Universitaire.

L'Alliance religieuse universelle.

La Jeune Italie et la Jeune Europe.

La ligue d'enseignement.

582. Nous n'entreprendrons pas de faire l'histoire de chacune de ces sociétés; ce serait long et même au-dessus de nos forces; car si les origines de certaines

d'entre elles sont assez bien connues, les commencements de plusieurs autres demeurent enveloppés de mystère. Il nous suffira donc de donner quelques courtes indications sur chacune d'elles. Commençons par celle qui depuis trente ans semble la plus redoutable.

Article I — L'Association internationale des travailleurs, ou l'Internationale

1° Origine de l'Association.

583. « Un des faits les plus graves dans le domaine social, dit l'un des plus illustres députés catholiques du Reischtag allemand, M. Winterer, est assurément l'organisation de l'*Internationale* ou de la *Société internationale* des ouvriers de tous les pays (1). »

L'antagonisme entre la bourgeoisie et les classes ouvrières date de la révolution française. Depuis ce temps-là, en effet, on voit opposer les prolétaires aux capitalistes, ceux qui ne possèdent pas à ceux qui possèdent.

De 1830 à 1848, les prolétaires s'organisent dans divers pays, principalement en Allemagne. Au mois de novembre 1847, les socialistes allemands tiennent une conférence à Londres. Le principal acte de la conférence est la convocation d'un congrès *international* d'ouvriers à Bruxelles pour l'année 1848. Mais la défaite subie en France par la révolution dans les journées de juin, empêcha le congrès de se réunir.

En 1850, plusieurs villes de l'Allemagne possédaient déjà des associations ouvrières qui s'appelaient du nom significatif de *communes*. Les chefs de la cons-

(1) Le socialisme contemporain, p. 19,

piration étaient Eugels et Marx (1). Il y avait une caisse *centrale*, alimentée par les contributions des divers membres et des *communes*. En tête de son programme, on lisait cet appel : « Prolétaires de tous les pays, réunissez-vous (2) ! »

584. En 1862, l'association prit un développement immense avec le nom définitif d'*Association internationale des travailleurs* (3). Les chefs profitèrent de l'Exposition universelle de Londres pour voir et enrôler les ouvriers venus des quatre points du monde. On déclara que « les intérêts des prolétaires » étaient « solidaires par tout l'univers, » et qu'il importait « d'organiser une association internationale pour présider à la défense de leurs droits communs ». Il y avait dès lors des internationalistes dans toutes les nations ; mais l'Internationale n'avait encore pas d'organisation arrêtée.

Dans les années suivantes, les chefs et spécialement Marx travaillèrent à cette organisation. Il y eut pour cela beaucoup d'agissements et de pourparlers. Enfin en 1864, une grande assemblée d'ouvriers de tous les pays se réunit à Saint-Martin's Hall à Londres, et nomma un comité de cinquante membres qui devait rester en permanence dans la capitale de l'Angleterre pour élaborer les statuts de la Société.

Mazzini propose au comité un manifeste et des statuts : ils sont rejetés.

Marx présente un autre projet d'adresse et d'autres statuts : ils sont adoptés à l'unanimité.

(1) Ce Marx était, dit-on, secrétaire de Bismark.

(2) Voir un article de la Gazette allemande de Leipzig, mars 1850, traduit et publié par *Le Français*, 17 juillet 1871.

(3) L'Association internationale des travailleurs, par E.-E. Fribourg, l'un des fondateurs.

2° Statuts généraux.

585. Cette adresse et ces statuts servent de base à l'association. L'acte portait d'abord le nom de *Pacte Fondamental*. Solennellement approuvé par les chefs réunis en congrès à Genève en 1866, il a pris le nom de *Statuts Généraux*. Il est encore, sauf quelques modifications apportées en 1873, la loi qui régit aujourd'hui l'*Internationale*. En voici les considérants et les principaux articles :

« *Considérant :*

Que l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes; que les efforts des travailleurs ne doivent pas tendre A CONSTITUER DE NOUVEAUX PRIVILÈGES (en maintenant par exemple la propriété individuelle et la famille), *mais* A ÉTABLIR POUR TOUS LES MÊMES DROITS ET LES MÊMES DEVOIRS (en supprimant les droits et les devoirs *spéciaux* des riches et des pauvres, des parents et des enfants, des prêtres et des fidèles, et en soumettant tous les hommes à des droits et à des devoirs uniformes);

Que l'assujétissement du travailleur au capital (par le fait de la propriété individuelle) *est la source de toute servitude* POLITIQUE, MORALE *et* MATÉRIELLE ;

Que, pour cette raison, L'ÉMANCIPATION ÉCONOMIQUE DES TRAVAILLEURS (par l'anéantissement *du capital*, c'est-à-dire de la propriété individuelle), *est* LE GRAND BUT *auquel doit être subordonné* TOUT MOUVEMENT POLITIQUE (c'est-à-dire les révolutions politiques doivent servir comme de moyens à « *la grande liquidation sociale* ») ;

Que tous les efforts faits jusqu'ici ont échoué, FAUTE DE SOLIDARITÉ ENTRE LES OUVRIERS *des diverses professions dans chaque pays et* d'UNE UNION FRATERNELLE *entre les travailleurs des diverses contrées;*

Que l'émancipation des travailleurs n'est pas un problème simplement LOCAL *ou* NATIONAL ; *qu'au contraire ce problème intéresse toutes les nations civilisées, sa*

solution étant nécessairement subordonnée à leur concours théorique et pratique ;

Que le mouvement qui s'accomplit parmi ouvriers des pays les plus industrieux de l'Europe, en faisant naître de nouvelles espérances, donne un solennel avertissement de NE PAS RETOMBER DANS LES VIEILLES ERREURS *et* CONSEILLE DE COMBINER TOUS LES EFFORTS ENCORE ISOLÉS :

Par ces raisons :

*Le Congrès de l'*ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS, *tenu à Genève le 3 septembre 1866, déclare que cette association, ainsi que toutes les sociétés ou individus adhérents, reconnaîtront, comme devant être la base de leur conduite envers tous les hommes, la* VÉRITÉ, *la* JUSTICE, *la* MORALE (le code de la nature destiné à remplacer l'Évangile et toutes les législations civiles), SANS DISTINCTION DE COULEUR, de CROYANCE ou de NATIONALITÉ (en effet la vérité, la justice et la morale maçonniques ou la loi de la nature est en dehors et au-dessus de toutes les religions et de toutes les institutions sociales).

Le Congrès considère comme un devoir de réclamer, non seulement pour les membres de l'Association LES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN (l'égalité, la liberté et la fraternité maçonniques), *mais encore pour quiconque accomplit ses* DEVOIRS (travaille à faire partout régner la liberté, l'égalité, la fraternité). »

586. Jusqu'ici ce sont les formules générales de la franc-maçonnerie. Ce qui suit assigne à l'*Internationale* son rôle propre.

« *C'est dans cet esprit que le Congrès a adopté définitivement les Statuts suivants de l'*ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS :

Article 1er. — *Une association est établie pour procurer un point central de communication et de coopération entre les ouvriers des différents pays aspirant au même*

but, savoir : LE CONCOURS MUTUEL, LE PROGRÈS ET LE COMPLET AFFRANCHISSEMENT DE LA CLASSE OUVRIÈRE.

Art. 2. — *Le nom de cette association sera :* ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS.

Art. 3. — *Le conseil général se composera d'ouvriers représentant les différentes nations faisant partie de l'*ASSOCIATION INTERNATIONALE... *Tous les ans, le Congrès réuni indiquera le siège du Conseil général, nommera ses membres, et choisira le lieu de la prochaine réunion...*

Art. 5. — *Lorsque cela lui semblera nécessaire, le Conseil général prendra l'initiative des propositions à soumettre aux sociétés locales et nationales. Il publiera un bulletin pour faciliter ses communications avec les sections.*

Art. 6. — *Sauf les obstacles légaux, aucune société légale n'est dispensée de correspondre avec le Conseil général...*

Art. 8. — *Quiconque adopte et défend les principes de l'Association peut en être reçu membre...* »

3° But et organisation de l'Internationale *a* But.

Enfin chaque membre doit donner une cotisation de 10 centimes au moins par année.

587. Tel est le pacte qui sert de fondement à cette trop fameuse société.

Le but de l'*Internationale* est d'établir l'égalité entre les ouvriers et les patrons, les pauvres et les riches, en remplaçant le *capital* ou la propriété individuelle par la propriété *commune*. « *Notre but, c'est l'émancipation du travailleur, la remise aux mains du travailleur de l'instrument du travail* (1). » « *La liberté politique sans l'égalité politique*, écrivaient les chefs de l'Internationale aux ouvriers d'Espagne, *ne signifie rien, et l'égalité politique sans l'égalité économique n'est qu'un leurre et un piège. La véritable égalité exige que*

(1) La Révolution française, n° du 4 avril 1879.

tous aient les mêmes droits, et qu'ils aient également part aux biens et aux ressources accumulés par les générations précédentes. En avant donc! Marchons à la révolution sociale (1)! » « 1° *Le monopole de la propriété foncière* (en général l'existence de la propriété individuelle) *est la cause de tous les maux moraux, politiques et sociaux.* 2° *Pour remédier à ces maux, le sol doit être rendu à son légitime propriétaire qui est le peuple.* 3° *L'État détiendra le sol au nom du peuple.* 4° *Les propriétaires qui rendront le sol à l'État doivent* (pourront) *être indemnisés au moyen de rentes annuelles.* 5° *L'État propriétaire du sol le louera ou le cèdera à des conditions déterminées* (2). » « *Le congrès déclare que tous les instruments et toute la matière du travail doivent être repris par la collectivité et rester entre ses mains propriété indivise et inaliénable. Cette reprise doit être poursuivie par tous les moyens possibles* (3). » « *La société* A LE DROIT, prétendent ces sectaires, *d'abolir la propriété individuelle du sol et de faire rentrer le sol à la communauté* (4). » « *Il y a* NÉCESSITÉ *de faire entrer le sol à la propriété collective* (5). » « *Les machines doivent appartenir aux travailleurs eux-mêmes et fonctionner à leur profit.* » « *Les voies de communication, canaux, routes, voies télégraphiques doivent rester à la collectivité sociale : il en est de même du sol, des mines, carrières, houillières* (6). » A leurs yeux donc, l'individu est essentiellement inhabile à être propriétaire ; tous

(1) Adresse du conseil général de l'Internationale aux ouvriers d'Espagne, 1869, citée par M. Winterer.

(2) Décisions du meeting qui fonda la *Ligue des travailleurs agricoles.*

(3) Déclaration du Congrès régional socialiste de Paris, juillet 1880.

(4) Premier décret du Congrès internationaliste de Bâle.

(5) Deuxième décret du même.

(6) 1er et 2e décrets du Congrès de Bruxelles.

les biens appartiennent et ne peuvent appartenir qu'au corps social : la propriété privée est un vol fait à la communauté. Il faut en conséquence que, sur toute la surface de la terre, l'humanité ou l'État redevienne l'unique propriétaire du globe terrestre et de tout ce qu'il porte et renferme, et que les individus soient ramenés de l'état de propriétaires à celui de fermiers et d'usufruitiers.

Pour établir le nouvel état de choses, l'*Internationale* fait appel à tous ceux qui ne possèdent pas, comme plus faciles à se laisser séduire par ses théories ; elle s'applique à recruter tous les *prolétaires* ou les *travailleurs* du monde, afin d'abolir la *richesse* par le *prolétariat*, le *capital* par le *travail*, et d'amener cet âge d'or où tous seront nourris et entretenus par la communauté, seule propriétaire.

b Organisation.

588. A la tête de toute l'Association, est le *Conseil général*, qui est dans l'*Internationale* ce que les *Grandes Loges* et les *Grands Orients* sont dans les instituts constitués selon les rites. Il est composé d'ouvriers représentant les différentes nations qui font partie de l'Association, et prend dans son sein le président, le secrétaire général, le trésorier, les secrétaires particuliers chargés de correspondre avec les différents pays (1). Le Conseil général a le droit d'admettre ou

(1) En 1866, alors que les Statuts généraux furent définitivement approuvés, le Conseil général avait pour président Odger, ouvrier anglais menuisier, pour secrétaire général Eccarius, tailleur, pour trésorier, Cowel Stepney. Les secrétaires particuliers de correspondance étaient : R. Schaw, pour l'Amérique; Karl-Marx, pour l'Allemagne; Bernard, pour la Belgique; H. Yung, pour la Suisse; A. Sabichi, pour la Pologne; Johannard, pour l'Italie; Eug. Dupont, pour la France; Lafargue Paul, gendre de Marx, pour l'Espagne. Voir le P. Deschamps. *Les Sociétés secrètes et la Société*, tome II[e], p. 236.

de refuser l'affiliation de toute nouvelle société ou groupe, de suspendre une section, et en général de donner la direction générale à toute l'Association.

Il y a autant de sections de l'Internationale qu'il y a de nations. Chacune de ces sections est soumise à un *Conseil central* dépendant lui-même du Conseil général.

A leur tour, les sections *nationales* sont divisées en sections *locales*, qui ont elles-mêmes leurs conseils propres.

589. Mais au-dessus des conseils locaux et nationaux, au-dessus du Conseil général lui-même, est le *Congrès* qui a une autorité absolue et universelle. D'après les Statuts, le Congrès doit se réunir chaque année, dans une ville désignée par le Congrès précédent, ou, à son défaut, par le Conseil général. Le Congrès approuve ou casse les résolutions et les actes du Conseil général, peut dissoudre une section entière de l'Internationale, trace les programmes et édicte les lois.

4° Développement et état présent de l'Internationale.

590. De 1864 à 1870, l'Internationale ne cessa de se développer. Elle épouvanta le monde par ses fameux congrès, le congrès de Genève en 1866, celui de Lausanne en 1867, celui de Bruxelles en 1868, celui de Bâle en 1869. Là, les motions les plus révolutionnaires se firent entendre, ou furent même reçues et acclamées.

En 1870, l'Internationale fut la promotrice de la commune de Paris. On prête même à Marx le projet de provoquer un mouvement socialiste européen : il aurait voulu que la commune fût proclamée en même temps à Paris et dans les principales villes de l'Allemagne. Mais ce plan ne réussit pas. Bien plus, à Paris la commune fut facilement vaincue.

591. En 1873, une grande division éclata au sein de l'Internationale. Au congrès de la Haye, plusieurs partisans de l'état de nature, entre autres Bakounine,

Guillaume, Schwitzgübel s'élevèrent fortement contre la dictature du Conseil général. Mais la majorité se prononça pour le maintien de ce conseil; elle augmenta même ses attributions, en lui donnant le pouvoir de suspendre, de révoquer et de dissoudre les sections et les comités récalcitrants. La minorité ne voulut pas se soumettre : ce qui la fit excommunier par la majorité.

Bakounine et ses partisans entraînèrent dans leur défection un grand nombre de sections espagnoles, hollandaises, françaises, anglaises et suisses. Ils organisèrent une nouvelle association internationale, celle des *Anarchistes*, sous la forme d'une simple fédération sans Conseil général et sans direction centrale : les congrès annuels sont le lien d'union de la fédération, et, dans l'intervalle d'un congrès à l'autre, la correspondance entre les sections nationales est entretenue par le conseil fédéral du pays désigné pour le prochain congrès. Nous reviendrons sur cette association des Anarchistes.

592. Quant à l'Internationale proprement dite, quelques conservateurs espérèrent d'abord que ces divisions intestines l'affaibliraient et même la ruineraient peut-être. Mais elle n'en a pas moins continué son développement. Aujourd'hui elle a une puissance redoutable en Allemagne, en France, en Amérique et dans la plupart des pays de l'univers. On compte plusieurs millions de socialistes, dont plus de 500.000 en Allemagne, près de 300,000 en Autriche, des centaines de milles dans plusieurs autres États (1). Le chancelier d'Allemagne a tourné contre elle tout l'effort de son bras ; mais il n'a pas réussi à la terrasser.

(1) Voir les deux excellents opuscules de M. Winterer : *Le socialisme contemporain*, et, *Trois années de l'histoire du socialisme contemporain*.

593. Le congrès de La Haye a transporté de Londres à New-York le Conseil général. Il a semblé au congrès que dans les circonstances présentes « la terre de la liberté » et peut-être de la licence était plus favorable aux progrès de la secte.

5° Emportements des Internationalistes.

594. De toutes les sociétés secrètes, voilà, nous le croyons, la plus redoutable à l'heure présente. « L'action de l'Internationale se fait sentir partout ; le poison de ses doctrines ronge la vie sociale de tous les pays. Aveugle qui ne voit pas que le problème social soit posé, ou qui se rit des rêves socialistes. Au congrès de Gand on a pu annoncer une bibliothèque socialiste de trois mille volumes. Il n'y a plus de pays en Europe sans organe socialiste. La terminologie socialiste est admise dans toutes les réunions ouvrières. Les grèves ont passé à l'état d'institution, et elles prennent trop souvent les proportions d'une insurrection. Nous attribuons ces résultats beaucoup plus à l'Internationale, au socialisme actif, qu'à tous les efforts réunis des docteurs socialistes passés et présents (1). »

595. Ce qu'elle menace avant tout, c'est, nous l'avons dit, le *capital*, c'est-à-dire la *richesse*, ou mieux encore, la *propriété privée*. Mais ces sectaires ne se contentent pas de vouloir abolir la propriété. Ils déclarent la guerre à Dieu : « *La Divinité n'est et n'a jamais pu être qu'un idéal de perfection* (2). » « *Nous voulons en politique la république, en économie le socialisme et en religion l'athéisme* (3). » « *L'idée de Dieu est immorale, et absolument contraire à tout progrès* (4). » « *Nous*

(1) Le socialisme contemporain, p. 38.

(2) Mémoire adopté au Congrès de Genève, art. *capital et travail.*

(3) Le socialiste Bebel au Reischtag.

(4) Le *Mirabeau*, organe socialiste belge, cité par M. Winterer.

maudissons l'idée de Dieu (1). » Ils font entendre des cris de fureur contre la Papauté et toute la hiérarchie catholique : « *Nous serons esclaves aussi longtemps qu'un prêtre vivra* (2). » « *Arrachons l'ouvrier à ce monstre hideux qui a sa tête à Rome et dont les innombrables bras étreignent le monde entier, et qu'on a si bien nommé la* PIEUVRE NOIRE. (Applaudissements.) *Il ne faut pas nous le dissimuler, il faut saper avec acharnement l'Église et le confessionnal, qui sont les abattoirs de l'intelligence* (3). » Ils proscrivent l'enseignement religieux : « *Le Congrès décrète un enseignement scientifique, professionnel, intégral, dégagé de tout enseignement religieux* (4). » Ils s'emportent contre les livres sacrés des chrétiens et des Juifs : « *La Bible est le code de* L'IMMORALITÉ (5). » Ils condamnent le gouvernement, l'armée, la religion : « *Nous ne voulons* PLUS DE GOUVERNEMENTS, *car les gouvernements nous écrasent d'impôts, et nous ne voulons plus d'impôts! Nous ne voulons* PLUS D'ARMÉES, *car les armées nous massacrent! Nous ne voulons* PLUS DE RELIGIONS, *car les religions étouffent l'intelligence* (6) ! » Ils tentent d'abolir toute autorité, quelle qu'elle soit : « *Considérant qu'il n'est pas digne d'une société ouvrière de maintenir dans son sein* UN PRINCIPE MONARCHIQUE ET AUTORITAIRE, *en admettant des* PRÉSIDENTS, LORS MÊME QUE CEUX-CI NE SERAIENT INVESTIS D'AUCUN POUVOIR, *les distinctions purement honorifiques étant encore une atteinte aux principes démocratiques; le congrès engage*

(1) L'*Ami du peuple*, organe socialiste belge.

(2) Id.

(3) Le citoyen Sanlaville, au Congrès internationaliste de Lyon, 1878.

(4) Congrès de Lausanne.

(5) Murat au Congrès de Bruxelles.

(6) Dupont au Congrès de Bruxelles.

toutes les sections et sociétés ouvrières affiliées à l'Internationale à abolir la présidence dans leur sein (1). » Ils poursuivent une transformation *radicale* de l'état social actuel, veulent la suppression de la famille et de la patrie et nient audacieusement Dieu ; « NIER DIEU, *c'est* AFFIRMER L'HOMME, UNIQUE ET VÉRITABLE SOUVERAIN *de ses destinées ; c'est tuer le* PRÊTRE *et la* RELIGION. *La négation de la Divinité, c'est l'homme s'affirmant dans sa force et* SA LIBERTÉ. *Quant à* LA FAMILLE, *nous la repoussons de toutes nos forces* AU NOM DE L'ÉMANCIPATION DU GENRE HUMAIN ; *c'est à la famille que nous devons* L'ESCLAVAGE DE LA FEMME, L'ABRUTISSEMENT DE L'ENFANT. L'ENFANT APPARTIENT A LA SOCIÉTÉ ET NON A SES PARENTS. *A la société de l'instruire, de l'élever, d'en faire un citoyen. Quant aux parents, ils ne doivent que le produire. Nier la famille, c'est affirmer* L'INDÉPENDANCE DE L'HOMME *dès le berceau; c'est arracher la femme à l'esclavage où* L'ONT JETÉ LES PRÊTRES *et* UNE CIVILISATION POURRIE (*la civilisation de l'Évangile*). *Quant à* LA PATRIE, *nous la répudions, parce que nous n'acceptons pas qu'on puisse faire égorger des hommes au nom des nationalités. Tous les travailleurs, tous les prolétaires sont frères.* L'ENNEMIE, C'EST LA SOCIÉTÉ TELLE QU'ELLE EST ORGANISÉE. *La société est* MAUVAISE ; *donc il la faut changer. Travailleurs de tous pays, à l'œuvre ! Guerre impitoyable au* CAPITAL, *à la* PROPRIÉTÉ, *aux* GOUVERNEMENTS *qui la protègent ! Le droit au travail pour tous, l'atelier à tous : voilà le but* (2) ! » « *Nous déclarons une guerre à mort à la réaction triomphante, au droit divin, à la république bourgeoise, au capital, à l'Église, à l'État, en*

(1) Congrès de Bâle.

(2) Discours de Vezinier dans une réunion d'internationalistes à Londres, en 1869.

un mot à toutes les manifestations de la vie sociale actuelle (1). »

596. La déclaration de guerre ne saurait guère être plus universelle. C'est qu'en effet, l'essence de la franc-maçonnerie est la révolte contre tout ce qui humilie et contraint la nature. Toute association qui en sort est entraînée à proclamer l'indépendance et la souveraineté des passions. Aussi l'*Internationale*, après s'être proposé de détruire la propriété privée, n'a pas tardé de faire entendre des cris de guerre contre Dieu et tout l'ordre naturel et surnaturel qu'il a établi parmi les hommes.

Article II — L'Alliance républicaine universelle

1° Quelques notions générales.

597. *L'Alliance républicaine universelle* est plus récente encore que l'Internationale ; elle a été fondée à New-York en 1867. Son but est de faire de tous les États une seule république, sous la direction de la franc-maçonnerie.

Elle se propose de faire dans l'ordre politique ce que l'Internationale veut accomplir dans l'ordre économique. Dans les desseins de celle-ci, les propriétés privées doivent disparaître ; à l'avenir l'unique propriétaire sera l'humanité. D'après le plan de l'*Alliance républicaine universelle*, les pouvoirs particuliers des différents princes et des divers États sont destinés à finir ; l'unique dépositaire du pouvoir doit être l'humanité. Dans la première théorie, les individus sont les ouvriers et les usufruitiers de l'humanité ; dans la seconde, ils sont les sujets et les fonction-

(1) Déclaration des socialistes belges, citée par M. Winterer. *Trois années de l'histoire du socialisme contemporain*, p. 79.

naires de l'humanité. Suivant l'une et l'autre, il ne doit plus y avoir sur la terre que l'*humanité* d'une part, et d'autre part les *individus :* l'humanité, maîtresse des fortunes et du pouvoir ; les *individus* égaux en droits et en devoirs ; l'humanité, organe, représentation, somme de toutes les volontés, seule propriétaire, seule souveraine ; les individus exécutant les ordres de l'humanité et en recevant le salaire. Nous avons exposé ailleurs ce système. Or, nous le répétons, c'est spécialement à la *nationalité* que s'attaque l'*Alliance républicaine universelle*, comme à la propriété l'*Internationale des travailleurs*.

2° Programme.

598. Donnons quelques détails sur cette nouvelle société maçonnique. Nous les empruntons à son programme officiel.

« BUT DE L'ASSOCIATION. — *Affirmer le* DROIT *de* TOUT *pays à se gouverner en* RÉPUBLIQUE, *et par conséquent le* DEVOIR *de tous les républicains de s'unir entre eux pour former* UNE SOLIDARITÉ RÉPUBLICAINE.

« Forme d'organisation. — *L'Association doit être composée de sections distinctes... Ces sections seront autant* DE REPRÉSENTATIONS DES FUTURES RÉPUBLIQUES, *tandis que* LEURS DÉLÉGUÉS, *réunis dans un Conseil central, représenteront* LA SOLIDARITÉ DES RÉPUBLIQUES, *dont la réalisation est* LE BUT SUPRÊME *proposé aux travaux de l'*ALLIANCE.

« Moyens d'action. — *Caisse alimentée au moyen de contributions à verser par ses membres, sous forme* DE TAXES DE FRATERNITÉ, D'IMPOTS FIXÉS D'AVANCE, *et de* DONATIONS VOLONTAIRES *en faveur de la cause.*

« Conseil central. — *Il devra être composé d'un président, d'un secrétaire des finances, d'un secrétaire des actes, et d'autant de secrétaires qu'il y aura de nationalités représentées dans le Conseil. Chaque secrétaire, représentant ainsi une république* PRÉSENTE OU FUTURE, *sera le ministre accrédité de sa propre section et l'inter-*

médiaire avec elle. Il sera responsable de l'affiliation de ses membres, et de leur adhésion aux ordres du Conseil central. Ces secrétaires, après la première année, seront élus par les diverses sections.

« *Les actes du Conseil central seront* SECRETS.

« *Des conseils subordonnés seront institués. La liste des membres sera communiquée au Conseil central dans le mode que celui-ci aura indiqué.*

« *Les ordres et règlements généraux émaneront du Conseil central.*

« Affiliation. — *Toute association existante, de quelque dénomination que ce soit dans les* ÉCOLES, *les* COLLÈGES, *ou les* COMMUNAUTÉS, *peut s'affilier à l'*ALLIANCE RÉPUBLICAINE UNIVERSELLE, *pourvu que cette association* COMMUNIQUE LA LISTE DE SES MEMBRES AU CONSEIL CENTRAL, SOUSCRIVE LA MÊME PROFESSION DE FOI ET PAYE LES TAXES D'AFFILIATION.

« Agents spéciaux. — *Nommés par le Conseil central pour toute affaire nécessaire à l'organisation ou à l'extension de l'*ALLIANCE RÉPUBLICAINE UNIVERSELLE.

« Publications. — *Toutes les publications qui émaneront de l'*ALLIANCE, *seront imprimées sous* L'AUTORITÉ D'UN COMITÉ, *exclusivement élu pour cet objet par le Conseil actuel.*

« Taxe d'affiliation : *ving-cinq centimes.*

599. « Profession de foi. — JE CROIS A LA RÉPUBLIQUE, *qui est l'organisation d'un peuple* LIBRE *sur le fondement de l'*ÉGALITÉ *des droits sociaux et politiques, comme l'unique moyen pour un peuple d'exprimer et de traduire en actes sa volonté, pour l'accomplissement de sa destinée et de ses devoirs envers l'humanité.*

« *De même que je crois à la nécessité d'une organisation républicaine pour* CHAQUE *peuple, pour qu'il puisse atteindre son plein développement moral, je suis contraint de croire à la nécessité d'une organisation républicaine* POUR TOUTES *les nations de la terre. Je crois*

en conséquence à la SOLIDARITÉ *de l'humanité, aux devoirs* D'UN *peuple envers* UN AUTRE *peuple, et aux devoirs de* CHAQUE *individu non seulement envers son propre pays,* MAIS ENVERS LE MONDE ENTIER.

« *Je crois donc que* C'EST UN DROIT ET UN DEVOIR SACRÉ POUR TOUTE NATION ET POUR TOUT HOMME D'AIDER DE TOUS LES MOYENS POSSIBLES LES EFFORTS DES AUTRES NATIONS ET DES AUTRES HOMMES POUR LA FONDATION D'UNE ALLIANCE RÉPUBLICAINE UNIVERSELLE.

« *Et* JE M'OBLIGE, *comme membre de cette association,* A AIDER DE TOUT MON POUVOIR *et* PAR TOUS LES MOYENS, *la propagation et la réalisation de cette profession de foi.* »

Bien plus, dans certaines nations du moins, « chaque adhérent DOIT OBÉIR AU PRIX MÊME DE SA VIE, *en s'exposant, s'il le faut,* A TOUS LES TOURMENTS, *plutôt que* DE TRAHIR *ses frères, et* EN S'OBLIGEANT A PRENDRE LES ARMES, AUSSITOT QUE L'HEURE AURA SONNÉ, *et* A NE LES ABANDONNER QUE LORSQUE LE BUT AURA ÉTÉ ATTEINT (1). »

3° Observations.

600. Voilà le programme d'une *République Universelle*, objet de la foi et terme des efforts de ces nouveaux sectaires.

Chaque peuple a le *droit* de se constituer en république ; s'il ne peut y parvenir, *tous les autres* peuples ont le *devoir* de lui venir en aide *par tous les moyens possibles*. Puis les républiques *particulières* doivent se fédérer en une république *humaine*, qui ait la surface du globe pour territoire et tous les hommes pour sujets. Enfin, dans *la république universelle*, comme dans les *républiques particulières*, *tous* les dépositaires de la puissance, corps ou individus, grands dignitaires ou officiers subalternes, commandants militai-

(1) Voir les Déclarations de l'Alliance républicaine universelle. *Gazette du midi*, 11 août 1863.

res, chefs civils, magistrats, sont nommés par le suffrage universel et reçoivent des mandats à courte échéance, afin que le régime de la république universelle soit le gouvernement de l'humanité par l'humanité, et celui des républiques particulières le gouvernement des peuples par eux-mêmes.

601. Tel est le plan de la future *République Universelle.* Dès maintenant, une image, un essai et comme un noyau des futures républiques particulières de France, d'Italie, d'Allemagne, d'Amérique, etc., existe dans l'*Alliance républicaine française*, l'*Alliance républicaine italienne*, l'*Alliance républicaine allemande*, l'*Alliance républicaine américaine*, etc. ; de même l'image, l'essai et le noyau de la future *République Universelle* existe dans l'*Alliance républicaine universelle.*

602. Que de désastres se préparent pour les jours où ces sociétés occultes, pleines de passions aveugles et dominées par des utopies extravagantes, se croiront assez puissantes pour faire la loi aux États réguliers ! Peut-être nos descendants verront-ils sur la terre quelque chose de la confusion et des horreurs de l'enfer.

Article III — L'Alliance internationale de la démocratie socialiste. La Fédération jurassienne. Les Anarchistes.

603. Après l'*Internationale* des prolétaires, après l'*Internationale* des républicains, on vit surgir, il y a quelques années, une troisième *Internationale*, celle de la *démocratie socialiste*, organisée de 1850 à 1860 par le fameux nihiliste Bakounine.

L'*Alliance internationale de la démocratie socialiste*

a publié son programme en 1868, à la suite du congrès de *la Ligue de la Paix* tenu à Berne.

Le but de la société est le *nivellement complet* de tous les hommes et même de tous les êtres. Dieu, créateur, conservateur et gouverneur de l'univers, est aux yeux de ces sectaires, « le premier des aristocrates »; c'est pourquoi ils commencent par le rejeter; le premier article est, en effet, le suivant : « *L'Alliance* SE DÉCLARE ATHÉE; *elle veut l'*ABOLITION DES CULTES, *la substitution de la* SCIENCE *à la* FOI *et de la* JUSTICE HUMAINE *à la* JUSTICE DIVINE. » Ainsi la négation de toute révélation, de toute religion, et spécialement du dogme de l'enfer, la négation de Dieu lui-même, voilà la première assise de la *démocratie socialiste.*

604. L'édifice répond au fondement.

« Art. 4. — *Ennemie de tout* DESPOTISME, *ne reconnaissant d'autre forme politique que la forme républicaine, elle rejette absolument toute alliance réactionnaire* (toute transaction avec les anciennes formes de gouvernement).

Art. 5. — *Elle reconnaît que tous les États politiques et* AUTORITAIRES *actuellement existants, se réduisant de plus en plus aux simples fonctions administratives des services publics dans leurs pays respectifs, devront disparaître dans l'union universelle des* LIBRES *associations tant agricoles qu'industrielles.* »

Ainsi, d'une part, toutes les formes anciennes de gouvernement doivent disparaître, parce qu'elles sont *autoritaires*. D'autre part, à leur place, doivent se former des associations *libres*, soit agricoles, soit industrielles, solidairement unies dans une fraternité universelle.

Quant à la théorie des sectaires sur la famille et la propriété, elle se réduit aux termes suivants : « *Partage de toutes les propriétés foncières, suppression du mariage, éducation commune des enfants, création*

d'ateliers nationaux, suppression du droit de succession, tout héritage venant à la commune (1). »

605. En résumé, *athéisme* spéculatif et pratique, voilà le fondement du nouveau temple; *impersonalité* et *communauté* du pouvoir, voilà les premières assises; *communauté* de la propriété, afin que le principe de toutes les inégalités soit retranché, voilà les assises supérieures; communauté du pouvoir, des biens, des femmes et des enfants dans la révolte contre Dieu et l'adoration de l'homme, voilà l'ensemble de l'édifice.

Le nouveau régime sera celui de la *démocratie socialiste*, parce que l'ancien régime de l'*aristocratie* fera place au régime d'une *égalité sociale* parfaite. Pour l'établir universellement, l'*Alliance* fait appel « aux *démocrates* de tous les pays », c'est-à-dire à tous ceux qui se trouvent gênés et humiliés d'avoir des supérieurs et des maîtres.

606. L'*Internationale des travailleurs* a inscrit sur son drapeau : « *Communauté des biens !* » et elle a vu accourir à elle les prolétaires du monde entier. L'*Internationale des républicains* a inscrit sur le sien : « *Communauté du pouvoir !* » et tous les partisans de la république vont à elle. L'*Internationale des démocrates* arbore à son tour son drapeau : « *Communauté des biens, du pouvoir et des femmes, et guerre à Dieu !* » et elle espère que les prolétaires, les républicains et les impies du monde entier, se précipiteront vers elle. Quoique l'*Alliance* n'ait jamais eu beaucoup de membres, elle ne laissa pas, durant les années qui ont suivi sa fondation, d'épouvanter l'univers par les cris de guerre qu'elle lança dans ses fameux *congrès de la Paix* : « *Si vous voulez faire de la révolution sociale, il vous faut être athées; sans quoi vous croulez... Si vous*

(1) Programme du comité central de la maçonnerie socialiste de Russie.

n'êtes athées, vous devez logiquement être DESPOTES (partisans de l'autorité publique) ; *et au lieu d'être une* LIGUE D'ÉMANCIPATION, *vous serez une sainte alliance* CONTRE LA RÉVOLUTION. » Elle condamnait Rome : « *La Papauté, comme la plus nuisible des* SECTES, *est déclarée déchue d'entre les institutions humaines.* » Elle annonçait la prochaine abolition du sacerdoce catholique : *Il faut « suppléer le sacerdoce des révélations et de l'ignorance* (révélation et ignorance sont synonymes) *par le sacerdoce du* GÉNIE, *de la science et de l'intelligence* ». « *Cinquante mille prêtres se sont levés..., ils ont béni l'embûche, ils ont maudit les victimes. Mais ces jours hideux ne s'éterniseront pas !* » Elle déclarait qu'il fallait exterminer la bourgeoisie, et même le genre humain, bien plus tout ce qui existe : « *Il faut en finir avec* TOUT CE QUI EXISTE, *avec* TOUS, *avec cette* BOURGEOISIE *qui n'a rien dans la tête, rien dans le cœur, et qui ne tient plus debout ; et ce n'est que sur leurs ruines fumantes que s'asseoira la république ; c'est sur leurs détritus accumulés que nous planterons le drapeau de la révolution sociale.* »

607. Il semble au premier abord que l'*Alliance de la démocratie socialiste*, est plus redoutable que l'Internationale des travailleurs : car elle est plus avancée dans ses négations ; l'Internationale des travailleurs veut, en effet, un État centralisateur, l'Alliance a horreur de l'État. Celle-là part du concept de l'État-Dieu, celle-ci se propose d'établir, sur la terre, sinon l'état même de nature dans toute sa perfection idéale, au moins un état qui en approche déjà beaucoup, en abolissant le gouvernement et en constituant à la place de la nation des groupes sociaux plus ou moins considérables.

Toutefois elle est loin d'avoir acquis la même puissance que l'Internationale. En 1860, elle se fit affilier à celle-ci. Quoiqu'elle eût promis de se soumettre

absolument à la direction du Conseil général, elle conserva, au sein de l'Internationale elle-même, une organisation secrète ; c'était l'État dans l'État. Le Conseil général s'en émut, et prononça la dissolution de l'Alliance. L'Alliance fut en effet dissoute ; mais bientôt on la vit se réorganiser sous le nom de *Fédération jurassienne*.

608. Nous avons dit plus haut qu'au Congrès de La Haye les internationalistes se divisèrent en deux partis, celui des partisans de l'autorité presque souveraine du Conseil général, et celui des adversaires de ce même pouvoir, les premiers en majorité, les seconds en minorité. Or la majorité représentait les tendances centralisatrices de Karl Marx et de l'Internationale proprement dite, la minorité représentait les tendances anarchiques de Bakounine et de l'ancienne *Alliance*, ou de la *Fédération jurassienne* actuelle. Quand Bakounine et ses partisans eurent été excommuniés par le Congrès, la *Fédération jurassienne* ne se laissa pas intimider ; elle protesta d'abord, se sépara ensuite de l'Internationale, et entraîna dans sa défection un grand nombre de sections suisses, et la plupart des sections espagnoles et italiennes (1).

609. On a essayé depuis lors de rétablir l'union ; plusieurs disent même qu'on y a réussi. Mais désormais il y a au sein de l'Internationale, deux courants, celui des *socialistes modérés*, ennemis, il est vrai, du *capital*, c'est-à-dire de la propriété individuelle, mais partisans de l'État, et celui des *socialistes extrêmes*, qui demandent non seulement la suppression du capital, mais l'abolition de l'État, auxquels on donne et qui s'attribuent eux-mêmes audacieusement le nom d'*anarchistes*, les uns plus nombreux et mieux disciplinés à l'heure actuelle, les autres plus logi-

(1) Voir M. Winterer, *Le socialisme contemporain*, p. 172, 173.

ques à tirer les conséquences des principes de la franc-maçonnerie.

« Deux grands courants d'idées se trouvent en présence, dit l'un des principaux, chefs du second parti : l'*État populaire*, d'une part ; de l'autre, l'*Anarchie*. D'après les socialistes allemands, l'État doit prendre possession de toutes les richesses accumulées et les donner aux associations ouvrières, organiser la production et l'échange, veiller à la vie, au fonctionnement de la société. La plupart des socialistes de race latine, forts de leur expérience, répondent qu'un pareil État est la pire des tyrannies, et ils opposent à cet idéal, copié sur le passé, un idéal nouveau, l'*an-archie*, c'est-à-dire, l'abolition complète des. États et l'organisation du simple au composé par la fédération libre des forces populaires, des producteurs et des consommateurs (1). » « Ce (dernier) parti se donna d'abord le nom de parti *fédéraliste*, puis celui d'*anti-étaliste* ou *anti-autoritaire*. Il évitait d'abord de se donner le nom d'*anarchiste* », dont ses adversaires le désignaient ; mais à la fin, « il s'empressa d'accepter le nom qu'on lui donnait. Il insista quelque temps sur le petit trait d'union entre *an* et *archie*, en expliquant que sous cette forme, le mot *an-archie* d'origine grecque signifiait *pas de pouvoir* et non pas *désordre;* mais plus tard il l'accepta tel quel, sans donner de besogne inutile aux correcteurs d'épreuves ou de leçon de grec à ses lecteurs (2) ». Le parti ne revendique point encore la pure anarchie de l'état de nature, car il veut maintenir « de libres groupes de producteurs et de consommateurs (3) ». Mais il

(1) Kropotkine, *Paroles d'un révolté*, p. 121.

(2) Ibid., p. 99.

(3) Ibid., p. 121.

déclare une guerre à outrance à « tout gouvernement », puisque « tout gouvernement est conservateur de par son essence (1) » ; même au gouvernement représentatif, « bête anonyme aux cent têtes (2) »; même au gouvernement républicain, car « la Convention elle-même ne fût qu'un boulet aux pieds du peuple (3). ». Haine, s'écrie-t-il, au juge « vivant comme un visionnaire dans un monde de fictions juridiques (4) » ; au gendarme « dressé en chien de piste (5) ». « Brûlons les guillotines, démolissons les prisons, chassons le juge, le policier, le délateur, race immonde s'il en fut jamais (6). » « L'État, cette organisation dans laquelle on laisse dans les mains de quelques-uns la gestion en bloc de *toutes* les affaires de *tous*, *cette* forme de l'organisation humaine a fait son temps (7). »

« L'anarchiste nie non seulement les lois existantes, mais *tout pouvoir établi*, *toute autorité ;* il se révolte contre le pouvoir, l'autorité, *sous n'importe quelle forme* (8). »

610. Au mois de septembre 1870, Bakounine et vingt-six autres anarchistes décrétèrent une constitution provisoire pour la France. Quoique ce projet n'ait jamais reçu aucun commencement d'exécution, nous ne croyons pas inutile d'en reproduire les principaux articles.

Art. 1er — *La machine administrative et gouverne-*

(1) Kropotkine, *Paroles d'un révolté*, p. 138.
(2) Ibid., p. 184.
(3) Ibid., p. 264.
(4) Ibid., p. 219.
(5) Ibid., p. 220.
(6) Ibid., p. 244.
(7) Ibid., p. 10.
(8) Ibid., p. 100.

mentale de l'État étant devenue impossible est abolie. Le peuple rentre en possession de lui-même.

Art. 2. — *Tous les tribunaux civils et criminels sont abolis et remplacés par la justice du peuple.*

Art. 5. — *Toutes les organisations municipales existantes sont cassées et remplacées dans toutes les communes fédérées par des comités du salut de la France, qui exerceront tous les pouvoirs sous le contrôle immédiat du peuple.*

Art. 6. — *Chaque comité du chef-lieu de département enverra deux délégués pour former la convention révolutionnaire du salut de la France.*

Art. 3. — *L'impôt est remplacé par les contributions des communes fédérées, prélevées sur les classes riches, proportionnellement au salut de la France.*

611. Les sectaires décrétaient en outre un emprunt forcé et obligatoire sur les immeubles, la confiscation, au profit de la nation, des biens de tous ceux qui se rendraient à l'étranger, etc. Supposez que cette constitution et ces lois viennent jamais à être décrétées et à être appliquées, quel affreux chaos ne présenterait pas la société ! Hélas ! Qui oserait traiter de chimérique cette lugubre éventualité ?

Article IV — Les Nihilistes; Les Fénians, etc.

4° Les Nihilistes.

612. La secte des *Nihilistes* est en Russie ce que l'*Alliance internationale de la démocratie socialiste* ou la *Fédération jurassienne* est dans le reste de l'Univers. Seulement elle pousse les principes d'anarchie et de destruction jusqu'aux dernières conséquences ; et il ne semble pas qu'on puisse la dépasser dans l'audace de la négation.

Le dogme fondamental des sectaires, celui qui leur

a valu leur nom, est que *tout est néant et zéro :* ils font donc profession de foi dans le néant, comme les autres hommes en Dieu. C'est le délire à la base de leur doctrine (1).

613. Le reste est digne d'un tel principe. Ils rêvent un nivellement social complet : plus de riches ni de pauvres, plus de supérieurs ni d'inférieurs : ils veulent « une sorte de *démocratie sociale* des paysans, fondée sur la base du *communisme* (2) ». Bien plus, selon eux, il doit y avoir une parfaite égalité entre l'homme et la femme : « *Le programme de la secte,* dit Fribourg, *consiste à n'établir, sous* AUCUN *rapport ni de* SEXE, *ni de famille, nulle différence entre l'homme et la femme* (3). » La femme et l'homme seront également admis au maniement des affaires publiques, au port des armes, à toutes les jouissances dont est capable la nature. Les chefs, dans leur passion de l'égalité, entrent dans des détails ridicules : « *Les adhérents des deux sexes porteront les cheveux courts, des vêtements amples, des coiffures masculines et des lunettes bleues* (4). » Les conséquences infâmes de cette égalité des deux sexes sont prévues et voulues : « *La maternité,* dit le même historien, *étant le fait d'une* INÉGALITÉ

(1) Nous avons dit que dans certains grades, le candidat prête le serment sur un livre blanc. Saint-Martin, dans son fameux livre *Erreurs et vérité*, répète souvent que tout est néant. Les anciens manichéens professaient que les choses corporelles devaient être détruites pour être dégagées du mauvais principe et rendues à l'empire du bon principe. Le dogme fondamental des Nihilistes, quelque absurde qu'il paraisse, sort donc des entrailles mêmes de la franc-maçonnerie et du manichéisme.

(2) Fribourg, *Association internationalle des travailleurs.*

(3) Ibid., p. 181.

(4) Lettre de Saint-Pétersbourg, citée par Fribourg, Ibid., p. 182.

de nature, ils l'évitent PAR TOUS LES MOYENS POSSIBLES », même par ceux qu'employaient certaines sectes manichéennes, « *et* S'ILS N'Y PEUVENT PARVENIR, LA FEMME ABANDONNE VOLONTIERS LE FRUIT DE SES AMOURS. » L'unique préoccupation semble être la jouissance des brutes : « *Ils professent un matérialisme grossier,* UN RETOUR A LA NATURE, *comme ils s'expriment* », la liberté de la débauche, la promiscuité la plus effrénée.

614. « On n'a pas dit assez, a écrit le docteur Yœrg, en appelant les nihilistes des *matérialistes* et des *socialistes ;* ils sont tout aussi bien une horde de brigands et d'assassins ; ils sont avant tout des épicuriens de l'espèce la plus immonde (1). »

« Le nihilisme n'est donc pas un système, conclut M. Winterer, il est la négation de tout ordre religieux, moral, politique et social (2). » « *Le nihilisme,* dit le trop fameux Kropotkine, *est la négation de tout l'ensemble des faits de la civilisation actuelle, basée sur l'oppression d'une classe par une autre* (sur la hiérarchie sociale), *la négation du régime économique actuel* (de la propriété individuelle), *la négation du gouvernementalisme et du pouvoir* (soit religieux, soit civil), *de la politique bourgeoise* (non révolutionnaire), *de la science routinière* (jusqu'ici admise de tous les peuples), *de la moralité bourgeoise* (chrétienne ou simplement honnête), *de l'art mis au service des exploiteurs* (de l'art respectant ou servant l'ordre social), *des coutumes et usages grotesques ou détestables d'hypocrisie dont les siècles passés ont doté la société actuelle* (c'est-à-dire de la famille, de l'État et de l'Église), *bref, la négation de tout ce que la civilisation bourgeoise entoure*

(1) Cité par M. Winterer, *Le socialisme contemporain,* p. 162.

(2) Le socialisme contemporain, p. 161.

aujourd'hui de vénération (de tout l'ordre surnaturel et naturel établi par Dieu) (1). »

615. Telle est cette secte qui, après avoir remplacé la croyance à l'existence de Dieu par la foi au néant, « ne reconnaît plus ni *religion*, ni *propriété*, ni *mariage* ».

Le *nihilisme* s'est répandu comme un cancer dans toute la Russie, et a profondément attaqué tous les organes du corps social. Il recrute ses adeptes dans tous les rangs de la société russe, principalement dans la noblesse et parmi les fils de popes. « Dans le célèbre procès jugé à Saint-Pétersbourg en 1877, rapporte M. Winterer, sur les 198 accusés, 82 appartenaient à la noblesse, 33 au clergé russe, 23 à la bourgeoisie, 19 à la classe des fonctionnaires, 17 aux diverses catégories des paysans, 8 à l'armée (2). » Le nihilisme fait d'effrayants ravages dans la jeunesse. « Ce n'est pas sans la plus profonde amertume et sans les appréhensions les plus sérieuses, écrivait le *Journal de Moscou*, qu'on songe à notre jeunesse. A 12 ans, l'enfant a cessé de croire à Dieu, à la famille, à l'État. A 14 ans, il s'exerce à la protestation pratique ; à 15 ans, il est un conspirateur ; à 16 ans, il est peut-être déjà criminel ; à 17 ans, il clôt son bilan en se brûlant la cervelle (3). »

616. La secte s'attache particulièrement à gagner et à pervertir les femmes : « *L'élément le plus précieux*, dit Bakounine dans son catéchisme révolutionnaire, *ce sont les femmes complètement initiées, et qui acceptent notre programme tout entier ; sans leur concours, nous*

(1) Paroles d'un révolté, p. 98-99.

(2) M. Winterer, *Trois années de l'histoire du socialisme contemporain*, p. 58.

(3) Cité par M. Yœrg et M. Winterer.

ne pouvons rien faire (1). » « Ce qui nous a toujours étonné, observe M. Winterer, c'est la nihiliste russe. Nous ne la confondons pas avec la pétroleuse. La pétroleuse est la femme abrutie, la nihiliste est la femme russe cultivée. Elle a passé par tous les degrés de l'éducation russe ; elle était assise sur les bancs des écoles ; elle a brillé dans les gymnases de femmes ; on l'a vue à l'Université. Elle est le type de la femme libre, telle que la science sans la religion peut la produire. Elle est l'égale de l'homme ; elle manie le revolver et le poignard comme lui. Elle dépasse même l'homme dans le mépris de la nature. Elle renonce à sa famille pour devenir révolutionnaire. A l'encontre de la martyre chrétienne, qui a été souvent livrée par son père, la nihiliste est prête à trahir son père. Elle peut se marier, ce n'est pas pour être épouse et mère, c'est pour se soustraire à l'autorité de ses parents et se livrer tout entière à la secte. Tout ce qu'elle a reçu d'énergie, de générosité, elle le voue à la révolution. La grandeur du forfait révolutionnaire, loin de l'effrayer, la remplit d'enthousiasme (2). »

617. « On a porté à dix-neuf mille, le nombre des nihilistes initiés à tous les secrets et résolus à tout pour obéir aux exigences du parti, mais la foule des affiliés est beaucoup plus considérable (3). » « Toute la nouvelle génération même est plus ou moins atteinte de nihilisme (4). »

618. « Où s'arrêteront les forfaits des nihilistes? Nul n'est à même de le dire. Leur discipline est parfaite et implacable. Les condamnations à mort ne font pas

(1) Revue des Deux-Mondes, 1er juin 1880.
(2) Trois années de l'histoire du social. cont., p. 62.
(3) Ibid. p. 58.
(4) Lettre russe citée par Fribourg, p. 182.

de révélation. Le mouvement se ralentit et s'efface, quand le comité exécutif le veut; tout s'ébranle quand ce même comité commande l'action. Ce comité semble tout-puissant... Si le nihilisme pouvait disposer pour peu de temps seulement des énormes ressources de l'immense empire, dirons-nous avec le *Vaterland* de Vienne, nous verrions un torrent dévastateur, tel que le monde n'en a jamais aperçu, se précipiter d'Orient en Occident et porter sur tout le continent ses terribles ravages (1). »

619. Les chefs nihilistes ne sont pas en Russie, ils sont dans l'Europe occidentale, principalement en Suisse. Pendant longtemps on a pensé qu'ils demeuraient hors de la Russie, afin que le gouvernement de ce pays ne pût pas les atteindre ; la secte, disait-on, ressemble à une armée dont le centre des opérations est hors de la portée de l'ennemi, à une troupe d'incendiaires et d'assassins dont les meneurs agissent sans craindre les poursuites des magistrats. Mais depuis plusieurs années une autre opinion tend à se répandre. L'agitation produite par Bakounine, Kropotkine en Suisse, par Herzen en Angleterre, serait entretenue contre l'Europe occidentale soit par le gouvernement russe lui-même, soit par le panslavisme en général. Le gouvernement russe, tout en poursuivant les nihilistes dans l'Empire, les favoririserait au dehors, afin d'affaiblir les autres nations et d'en préparer peut-être la conquête. Le panslavisme, qui est socialiste dans ses tendances générales et poursuit l'établissement de *communes agraires*, enverrait les nihilistes dans les pays étrangers, pour disposer les esprits à agréer un jour ses plans d'organisation *sociale*. « Corrompre, déchirer, affaiblir l'Europe occidentale, dit M. Winterer, par la révolution,

(1) Trois années de l'hist., p. 67.

l'anarchie, la guerre ; pousser sur l'Europe en ruines les innombrables hordes slaves ; offrir au prolétariat insurgé de l'Europe occidentale l'appât du *communisme agraire :* voilà le panslavisme, voilà le système monstrueux qui, en même temps que l'Internationale, menace l'Europe civilisée (1). » Races latines, entendez et comprenez ! Vous avez d'autres ennemis que le clérilarisme !

620. Les *Fénians* sont les socialistes irlandais, comme les *Nihilistes* sont les socialistes russes. Toutefois les premiers sont moins pervers que les seconds.

2° Les Fénians.

Vers 1860, James Stephens fonda en Irlande une société à laquelle il donna le nom de *Fraternité Féniane* en souvenir des *Phéniens* ou Phéniciens qui, suivant quelques traditions, ont abordé les premiers dans l'île. Le but de l'association était de rendre à l'Irlande son indépendance en y établissant une république socialiste qui ferait partie de la *République universelle.*

Pendant plusieurs années, Stephens recruta peu de partisans. Mais lorsque, après la guerre de la Sécession, les armées américaines furent licenciées, un grand nombre des Irlandais qui avaient servi sous les ordres de Grant et de Scherman, entrèrent dans la *Fraternité Féniane* et la rendirent redoutable.

Le gouvernement anglais sévit une première fois contre elle en 1865 ; depuis il a sévi encore à plusieurs reprises, sans pouvoir la détruire.

Article V — Les Solidaires

621. En 1866, une loge de Paris, *l'Avenir*, qui avait pour président Eugène Pelletan, fils d'un ministre

4° Le Comité des Libres Penseurs, ou les premiers Solidaires de France.

(1) Le socialisme contemporain, p. 159.

protestant, et membre du Corps Législatif, adressa aux libres penseurs l'invitation suivante :

Art. 1. — *Est institué dans la Loge de l'Avenir, pour tous les frères qui accepteront les présents Statuts, un comité permanent qui s'intitule :* COMITÉ DES LIBRES PENSEURS.

Art. 2. — *Les libres penseurs n'admettent d'autres vérités que celles qui sont* DÉMONTRÉES PAR LA RAISON (qui sont du domaine *naturel* de l'intelligence), *d'autre loi morale que celle qui est* SANCTIONNÉE PAR LA CONSCIENCE (en d'autres termes que la loi naturelle).

Art. 3. — *Ils croient que la* VÉRITÉ *et la* JUSTICE AINSI MANIFESTÉES *sont les* SEULES *règles de la vie* (à l'exclusion des vérités et des lois révélées).

Art. 4. — *Ils déclarent, respectant la liberté de chacun* (même des catholiques ?) *sur toutes* LES QUESTIONS *de divinité* (pauvres questions !) *ne repousser que les religions* DOGMATIQUES RÉVÉLÉES (ah ! liberté pour tous, excepté pour les catholiques), *comme étant aujourd'hui la négation de la* CONSCIENCE *et de la* RAISON (la soumission à la parole infaillible de Dieu est un attentat contre la raison faillible de l'homme !).

Art. 5. — *Ils déclarent en conséquence s'engager à* MOURIR EN DEHORS DE TOUT CULTE RELIGIEUX.

Art. 6. — *Les libres penseurs se proposent de pratiquer publiquement ces principes et de les* PROPAGER *par tous les moyens moraux et* MATÉRIELS *propres à leur faire atteindre ce but* ».

622. Ce document avait été discuté pendant six semaines dans une commission spéciale nommée par la loge de *l'Avenir*. On avait communiqué les résolutions projetées à toutes les loges de France, et recueilli un grand nombre d'adhésions. Néanmoins à l'apparition du document, le Grand Orient de France suspendit pour six mois la loge de *l'Avenir :* son intention était de décliner par là devant le public la

responsabilité de l'acte, de donner le change à cette multitude de profanes et de maçons inférieurs qui, ne sachant pas distinguer ce qui est inspiré par l'esprit maçonnique et ce qui est commandé par les circonstances, prennent au sérieux tout ce qui émane officiellement des hautes loges.

La loge de *l'Avenir* comprit le sens de la condamnation, et écrivit à toutes les loges : « Fidèles en cela aux plus vieilles traditions de la franc-maçonnerie, n'*ayant rien à brûler*, *continuons à adorer* dans nos cœurs l'objet sacré de notre culte ; et un jour ceux qui nous trouvent *aujourd'hui trop hardis* diront de nous que nous *avons bien mérité* de nos frères. »

Et, en effet, les adhésions au nouveau programme se produisirent de toutes parts. Les libres penseurs les plus avancés se mirent à faire le serment de ne jamais recevoir de prêtres et de refuser les sacrements à leur dernière heure ; bien plus ils donnèrent aux membres de la secte le pouvoir de monter la garde auprès de leur couche pour en tenir éloignée toute « influence *cléricale* ».

623. Peut-on croire à tant de dépravation ? Non seulement ces sectaires s'engagent à repousser la miséricorde divine à leur lit de mort, mais encore ils prennent des précautions pour l'empêcher de venir à eux ; comme si c'était trop peu de se prémunir par le serment contre la pénitence, ils se donnent des complices chargés d'étouffer les remords à l'heure suprême, ou s'ils se produisaient, d'en arrêter les effets. Quel fanatisme ! Il semble que sur la terre il soit impossible de pousser plus loin le mépris de la miséricorde divine et l'endurcissement dans le crime. On a donné à ces hideux sectaires le nom de *Solidaires :* ils s'engagent, en effet, *solidairement* à mourir eux-mêmes dans l'impénitence et à procurer aux autres le même sort.

2° Première origine et diffusion des Solidaires.

624. Avant que la secte des Solidaires eut commencé en France, elle existait déjà en Belgique. Dès 1843, un impie proposait à la Loge *Le Travail* de Bruxelles, « d'ouvrir une souscription pour l'acquisition d'un champ de repos, où seraient enterrées avec pompe les *victimes de l'intolérance sacerdotale* ». Toutefois ce ne fut qu'en 1862 que la secte prit une organisation définitive en Belgique. De la Belgique et de la France elle s'est peu à peu répandue dans la plupart des pays.

3° Association internationale des libres penseurs.

625. Quelques années après, les Solidaires cherchèrent à mettre au service de leur secte l'influence si puissante et si universelle de l'*Internationale*. Un étudiant, Aristide Rey, proposa au congrès de Liège la fondation d'une association internationale entre tous ceux qui étaient résolus « à rompre avec *toute* pratique religieuse ». La secte devait s'appeler *Association internationale des Libres Penseurs*, ou encore *Société Agis comme tu penses*, c'est-à-dire tu penses en rationaliste, agis en rationaliste. « *Celui-là seul est un honnête homme*, lisait-on dans le programme, *qui met d'accord ses actions avec ses principes* (on suppose, comme du reste on va le dire, que les principes d'un honnête homme ne peuvent être que le rationalisme)... *Le* BIEN *ne peut exister en dehors du* VRAI, *et il n'y a de* VÉRITÉ *que celle qui est donnée par la* SCIENCE (les vérités de la révélation sont, en effet, aux yeux des sectaires, des mensonges)... *Il importe de séparer la morale progressive et scientifique* (c'est-à-dire rationaliste) *des dogmes surannés* (la parole de Dieu est un peu vieille) *que la raison* (orgueilleuse) *condamne, et que le sentiment* (de l'impie) *réprouve... La conscience* (du sectaire) *repousse les doctrines religieuses qui dirigent l'homme par la peur* (de l'enfer) *et les plus indignes mobiles* (par exemple l'amour de Dieu, l'espérance du ciel). »

Après une série d'invectives contre la religion, le programme se terminait par cette conclusion :

« *Pas de prêtre à la naissance;*

« *Pas de prêtre au mariage;*

« *Pas de prêtre à la mort.* »

4° Succès des sectaires.

626. Aujourd'hui plus de *soixante* loges ont publiquement accepté le programme des *Solidaires*. En quelques endroits, on a établi des maisons de *garde-malades solidaires*. Un grand nombre de sociétés et de comités ont été créés en vue de recueillir des engagements *solidaires*.

De toutes parts, on voit la porte des sectaires moribonds obstinément fermée au prêtre; les funérailles deviennent des manifestations antichrétiennes, sous le nom d'*enterrements civils*. Quelques grandes villes ont été d'abord témoins de ces scandales; bientôt on les a vus se renouveler dans les centres moins importants, et aujourd'hui, en certains pays du moins, on peut appeler bienheureux les villages qui n'ont pas été souillés par ces cérémonies impies. Sur la tombe de l'apostat, on ne manque pas de célébrer, souvent dans un style sauvage, son audace à braver le Sauveur des hommes et l'Église. « Chaque fois, disait un jour l'un de ces orateurs, que nous accomplissons le triste devoir de rendre un dernier hommage à la mort *héroïque* (impie) d'un des nôtres, et que nous rendons à la terre, notre mère commune, la dépouille d'un *républicain*, d'un *libre penseur*, d'un *homme vrai*, chaque fois alors, de cette fosse où s'ensevelissent les souvenirs de tant de grandeurs et de tant de misères, s'élève un *cri de suprême insurrection*, un *cri de victoire et de révolte intellectuelle contre Dieu, contre le ciel et la terre, contre l'iniquité, l'injustice et le règne de la force.* » Et encore : « Le vaillant a su, par sa vigueur *morale, répudier le prêtre* et mourir

en homme *libre* et prouver que la *paix de l'âme se puise dans la négation de Dieu.* »

627. Les *mariages civils* avaient commencé avant les *enterrements civils;* mais depuis l'apparition des sectes solidaires, ils se sont multipliés d'une manière effrayante.

Il restait un point dont il semblait plus difficile d'exclure le Sauveur et ses ministres : c'était la *naissance.* Les rationalistes les plus déclarés eux-mêmes tenaient à présenter leurs enfants à l'Église et permettaient à Jésus-Christ de mettre son sceau sur leurs jeunes fronts. Depuis quelques années, les *Solidaires* disputent au Sauveur cette dernière domination. Il n'est pas rare aujourd'hui de trouver dans les villes, et même dans certaines campagnes, des enfants de un, deux, quatre ans et plus, qui n'ont pas reçu le sacrement de la régénération. Les sectaires ont même établi en quelques lieux une sorte de *baptême civil*, semblable au *baptême maçonnique* dont nous avons parlé.

628. Dans le dernier siècle, Voltaire écrivait à ses complices : « Si j'avais cent mille hommes, je sais bien ce que je ferais; mais, comme je ne les ai pas, je *communierai à Pâques*, et vous m'appellerez hypocrite tant que vous voudrez. » Aujourd'hui le rationalisme a cent mille hommes; car par l'immense armée des sociétés secrètes, il domine les rois et les peuples; aussi les Solidaires ne communient plus à Pâques, mais poussent leurs « cris de suprême insurrection » contre le Christ et l'Église.

Article VI — La Ligue de l'enseignement

1° Acharnement des sectaires pour dominer l'école.

629. La secte des *Solidaires* se propose de *séculariser* la naissance, le mariage, et spécialement la

mort et les funérailles; la *Ligue de l'enseignement* travaille à *séculariser l'école*.

Dès l'origine, la franc-maçonnerie s'est appliquée à s'emparer de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, afin d'imprégner de son esprit les générations futures. Les circulaires maçonniques insistent souvent sur la nécessité de dominer l'école et d'en inspirer l'enseignement. Un grand nombre de loges possèdent des comités spéciaux chargés de promouvoir par tous les moyens possibles l'*instruction laïque*. Weishaupt avait institué un grade particulier, celui de *Minervaliste*, pour tous les jeunes gens qui repoussaient de leur éducation « les préjugés religieux ».

Mais il fallait des sociétés générales qui réunissent les efforts isolés des loges, trouvassent des sympathies et un concours actif dans le monde profane lui-même, et, dirigeant les efforts d'une multitude d'adeptes, pussent produire de grands mouvements d'ensemble. Plusieurs sociétés de ce genre ont été fondées.

2° L'Universitaire.

630. Vers 1825, quelques hauts chefs créèrent l'*Universitaire*. L'association avait pour fin de grouper ensemble les professeurs et les étudiants libéraux de l'Europe et du monde entier. Elle compta bientôt de nombreux adhérents dans les grandes Universités, surtout au sein de l'Université gouvernementale de France. La secte s'appliquait à circonvenir les nouveaux étudiants de droit et de médecine, réussissait trop souvent à les précipiter dans le désordre et se les agrégeait bientôt. Elle flattait les professeurs légers, travaillait à leur assurer la popularité et à leur procurer de l'avancement, et finissait par les enrôler. Elle était ainsi composée de professeurs qui avaient les faveurs de l'opinion publique, et de jeunes gens appelés à exercer plus tard une influence puissante sur la société, les uns et les autres engagés

par les liens maçonniques dans les rangs des ennemis de l'Église et des défenseurs de la révolution. Cette secte pernicieuse fut signalée et frappée des censures ecclésiastiques par le pape Léon XII.

631. Depuis, une société plus puissante encore a été fondée par un haut maçon, le F.·. Jean Macé. Elle s'appelle la *Ligue de l'enseignement;* il serait plus exact de la nommer la *Ligue de l'enseignement rationaliste et athée*, ou la *Ligue contre l'enseignement chrétien.*

3° La Ligue de l'enseignement. *a* Origine et but de la Ligue.

Organisée d'abord en Belgique en 1865, elle s'établit en France deux ans après et se répandit rapidement. Elle recrute ses membres non seulement parmi les étudiants et les professeurs, comme l'*Universitaire*, mais parmi tous ceux qui sont hostiles à la domination de l'Église sur l'école, bien plus parmi ceux qui, sans rejeter complètement l'enseignement religieux, se montrent dévoués au développement de l'instruction profane. Toutefois, c'est dans les loges qu'elle recrute ses membres les plus nombreux et les plus actifs. Car, ainsi que le déclare le fondateur, « *l'œuvre de la Ligue est bien réellement la mise en pratique des principes proclamés dans les Loges*, l'exécution de l'engagement que l'on prend en y entrant de *travailler à éclairer* les hommes pour les rendre *meilleurs*, c'est là *tout le mystère*, qui n'en est plus un depuis longtemps; *c'est pour cela*, je puis bien le dire, que je me suis fait franc-maçon (1). »

b Concours des loges.

632. Les loges ne se contentèrent pas de fournir de nombreux membres à la Ligue ; elles déclarèrent qu'elles regardaient le but même de la nouvelle association comme une tâche à laquelle toutes devaient travailler en commun. En effet, sous l'inspiration du F.·. Macé, les Grands Orients décidèrent

(1) Bulletin de la Ligue d'enseignement, fév. 1870.

que les loges feraient tous leurs efforts pour s'emparer de la direction de l'enseignement, et agiraient partout et d'ensemble pour bannir l'instruction religieuse des écoles de l'État et des communes, en exclure les maîtres congréganistes et en interdire l'entrée aux prêtres eux-mêmes. « Plus de cette instruction *bâtarde et faussée* (catholique), basée sur des *dogmes surannés* (sur les enseignements de l'Évangile), œuvre de la funeste prétention des *castes* (spécialement du clergé), qui veulent *asservir* les intelligences (au joug de la foi), au lieu de les *élever* (de les exalter d'orgueil). Plus de cette instruction (catholique) qui nourrit l'esprit d'*aliments pernicieux*, de *croyances ridicules ou dangereuses*, de *superstitions malsaines*, *abrutissantes* (les vérités du symbole, les sacrements, etc.). Cette méthode d'élever les enfants *a trop duré;* il *est temps, grand temps qu'elle finisse* (1). »

c Le dernier terme du programme.

633. La franc-maçonnerie a juré de remplacer dans les écoles les maîtres chrétiens par des maîtres *rationalistes* et l'enseignement religieux par l'enseignement *civique* et *humanitaire*. « La franc-maçonnerie nous apprend qu'il n'y a qu'une *seule religion, une vraie*, et par conséquent une *seule naturelle, le culte de l'humanité*... Ce *mystère*, cette *abstraction, qui, érigée en système, a servi à former toutes les religions*, *Dieu*, n'est autre chose que l'*ensemble de tous nos instincts élevés*, auquel nous avons donné un corps, une existence distincte : *ce Dieu* n'est enfin que le *produit d'une conception généreuse*, *mais erronée de l'humanité*, qui s'est dépouillée au profit d'une *chimère. Rendons à l'homme ce qui lui appartient; et le culte que nous avons attribué à l'œuvre, reportons-le à son auteur* (2). » Jusqu'ici les nations chrétiennes,

(1) Le Monde Maçonnique, mai 1870.
(2) Id., janv. 1870.

et même les peuples païens avaient cru que Dieu est le Créateur et l'homme sa créature; la franc-maçonnerie professe au contraire que l'homme est l'*auteur*, et Dieu *son ouvrage*, parce que Dieu est « l'ensemble de nos instincts élevés », « le produit d'une conception généreuse, mais erronée », une « abstraction », une « chimère ». La franc-maçonnerie, en effet, veut substituer l'adoration de l'homme à celle de l'Éternel et de son Christ; et elle ne croira avoir rien fait, jusqu'au jour où dans toutes les écoles, on enseignera hautement, publiquement et solennellement que l'*homme est le vrai Dieu vivant*.

d Attaques indirectes.

634. Mais, nous l'avons dit ailleurs, quand les sectaires ont affaire à des parents profondément chrétiens, c'est indirectement et d'une manière voilée qu'ils attaquent l'enseignement religieux. Ils s'attachent à développer l'enseignement profane, à faire primer dans l'esprit des enfants et des jeunes gens les sciences humaines sur les vérités surnaturelles, à étouffer la foi en lui refusant l'aliment d'une forte instruction religieuse, et en préoccupant l'esprit de connaissances naturelles. Ils ne donnent pas à l'enfant des maîtres qui enseignent l'erreur, mais des maîtres qui n'enseignent pas la vérité. Ils ne mettent pas entre leurs mains des livres impies, mais des livres neutres ou indifférents.

On peut donner comme type de ces ouvrages profondément funestes à la jeunesse et à l'enfance, parce qu'ils laissent de côté les vérités religieuses, un livre composé par le fondateur lui-même de la *Ligue de l'enseignement*, l'*Histoire d'une bouchée de pain*. Là, comme le disait un auteur catholique, « le sectaire a su résoudre merveilleusement le difficile problème de parler de tout, et d'enseigner tout à l'enfant, tout, excepté Dieu qui donne le pain et fait pousser le blé. » Les ouvrages de ce genre se sont extraordinairement

multipliés depuis la fondation de la *Ligue de l'enseignement.* On a créé des *Revues* dans le même esprit. Nous ne saurions assez le répéter, ce plan d'attaque contre l'enseignement religieux est souverainement perfide : le clergé et les parents chrétiens ne sauraient trop s'en défier.

e. La persécution actuelle.

635. Aujourd'hui toutefois les sectaires ne se bornent nulle part à ces attaques indirectes. En France surtout, depuis 1878, leur acharnement contre l'école chrétienne ressemble à de la rage. Les gouvernants civils, devenus leurs esclaves et leurs complices, ont chassé les religieux et les religieuses des écoles communales, contre le vœu des populations, et malgré l'énorme aggravation des charges budgétaires. Les sectaires ont même tenté de faire retirer à tous les congréganistes le droit d'enseigner; les lois proposées ont été repoussées par la majorité de la chambre haute; mais ils se sont dédommagés en faisant rendre des décrets d'expulsion contre leurs ennemis. En même temps les instituteurs laïques ont été soumis à une surveillance et à une pression tracassières, destinées à les soustraire à l'influence du prêtre. On leur a imposé des programmes et des méthodes qui ont restreint graduellement l'enseignement religieux. Enfin on a vu paraître la *loi scélérate :* l'enseignement religieux a été officiellement supprimé dans toutes les écoles primaires de l'État! le nom du Sauveur Jésus, le nom même de Dieu, ne peut plus être prononcé par le pédagogue devant les enfants qu'il instruit! Quelle loi infâme! Elle a soulevé depuis son apparition une immense explosion d'indignation. En vérité, si tout le sang de nos veines s'écoulait en larmes par nos yeux, nous n'aurions pas pleuré encore assez les ruines spirituelles qu'accumule cette loi maudite. Que nos revendications deviennent éclatantes comme les

mugissements d'une mer en courroux, terribles comme le tonnerre; qu'elles réveillent les parents endormis et fassent trembler les sectaires. O Jésus, ne délivrerez-vous pas l'enfance des mains des impies? Vous avez attiré sur votre cœur et pressé tendrement les petits enfants; et une tourbe visible de fonctionnaires, au service d'une armée invisible de sectaires, multiplie l'espionnage, les règlements et les lois pour les empêcher d'aller à vous. Levez-vous, et vengez la cause des petits et des humbles!

Article VII — L'Alliance religieuse universelle

Origine.

636. A peu près à l'époque où la *Ligue de l'enseignement* se fondait pour *séculariser l'école*, et la secte des *Solidaires pour séculariser les funérailles*, le *mariage* et la *naissance*, une troisième société maçonnique s'organisait en vue de *séculariser la religion* elle-même. Nous voulons parler de l'*Alliance religieuse universelle*, dont le principal promoteur fut le haut sectaire Carle. Cette secte n'a pas pris le même développement que les précédentes; on dit même qu'elle n'existe plus. Mais comme le courant d'idées qu'elle représente peut redevenir très puissant dans la réaction qui se prépare contre l'athéisme présent de l'État et de ses écoles, nous parlerons de son esprit et de son programme.

637. « L'*Alliance religieuse universelle*, raconte un des premiers adhérents, existe de fait depuis 1854; mais elle a surtout pris une extension importante à partir de 1865... L'Alliance compte dans son sein des familles entières, depuis l'aïeul jusqu'au petit enfant. Les femmes elles-mêmes y figurent en très grand nombre. Lorsque les circonstances le permettent, les naissances et les mariages sont, de la part des

adhérents, l'objet de manifestations religieuses d'un *caractère très élevé.* Pour la mort, on s'en tient à l'enterrement laïque. De temps en temps, deux ou trois familles se rassemblent *pour discuter en commun diverses questions de morale ou de philosophie religieuse;* les femmes et les enfants prennent part à ces causeries intimes et familières. Une ou deux fois par an, les membres des groupes les plus rapprochés se réunissent dans un banquet fraternel. La plus grande cordialité règne dans les relations (1). »

2° But.

638. L'*Alliance religieuse universelle* se propose « de rapprocher, dans une communion fraternelle, toutes les croyances religieuses ». Elle « fait appel aux catholiques, aux protestants, aux israélites », aux hommes religieux de tous les pays. Toutefois « elle ne cherche pas à réunir sous une même bannière les diverses orthodoxies qu'éloignent l'une de l'autre des différences dogmatiques profondes, radicales : ce serait rêver un amalgame non seulement impossible, mais absurde. Elle veut simplement amener les hommes d'intelligence et de bonne volonté, quel que soit leur point de départ, à chasser de leur esprit toute idée de révélation surnaturelle, toute croyance en l'intervention miraculeuse de Dieu dans les choses de la religion. Les orthodoxes, c'est-à-dire ceux qui persistent à croire au dogme révélé, se trouvent dès lors naturellement exclus. » En d'autres termes, l'*Alliance* se propose de faire des apostats; ceux qui refusent d'apostasier ne peuvent en faire partie. « *Notre terrain est celui du rationalisme :* nul ne peut faire partie de l'Alliance s'il n'accepte de prime abord les bases suivantes: *inviolabilité de la conscience*

(1) Léon Richer, *Opinion nationale,* 8 décembre 1867. Voir *La Ligue d'enseignement et les Libres Penseurs,* par M. Alex. de Saint-Albin, p. 94-116.

(Dieu lui-même ne peut *obliger* la conscience) ; *liberté religieuse absolue* (l'homme peut professer la religion qu'il veut, ou même n'en professer aucune) ; *droit de libre examen* (il a le droit de discuter librement et de rejeter la parole de Dieu)... L'*Alliance religieuse universelle* travaille au triomphe de la *Religion rationnelle et progressive, fondée sur les lumières de la Raison* (et excluant les lumières de la révélation) ; la Religion ainsi entendue n'est autre chose que la *Religion naturelle*. La grande question pour nous, et notre préoccupation constante, est d'amener les esprits à considérer la Religion comme *humaine*, en ce sens qu'elle *dérive de nos facultés*, sans aucune intervention *miraculeuse* de Dieu. Du moment qu'on se place à ce point de vue, on se représente aisément l'idée religieuse comme *indéfiniment progressive*, ni plus ni moins que tout ce qui dépend du développement de l'esprit humain... La dernière transformation radicale, celle qui clora l'ère des révolutions religieuses, doit donc consister à *éliminer l'idée du surnaturel*... »

639. En conséquence, « notre premier soin est *d'éliminer l'élément sacerdotal*, qui se rattache à l'élément surnaturel et en est un produit logique. En effet, dès l'instant que l'être humain n'est pas *autonome* (libre du surnaturel), qu'il est incapable de se développer lui-même et par ses propres moyens (d'arriver à sa fin dernière par ses forces purement naturelles), le sacerdoce s'empare légitimement de la tutelle de la société et de celle de l'individu ; et puisque l'homme ne sait rien (de surnaturel) sans la révélation, ne peut rien (de surnaturel) sans la grâce, il faut qu'il y ait au-dessus de lui une autorité qui lui explique la révélation et lui communique la grâce, un intermédiaire enfin entre lui et Dieu : de là l'empire du prêtre !... L'Alliance combat donc énergiquement

l'autorité sacerdotale, et demande que le clergé soit abandonné de tous.

640. « En un mot, nous voulons la *sécularisation complète de la religion ;* ce qui entraîne la sécularisation des institutions de bienfaisance, celle des hôpitaux, des bureaux de charité, des ambulances militaires, en un mot des œuvres fraternelles de tout genre ; l'élimination du mystère et des sacrements, dans le sens que l'Église de Rome (l'Église catholique romaine) attache à ces deux mots ; l'abolition de la distinction de l'ecclésiastique et du laïque ; la célébration civile de la naissance, du mariage et des funérailles. »

641. L'*Alliance religieuse universelle* fait volontiers profession du déisme : « L'*Alliance* a compris la nécessité de s'appuyer sur un ensemble de vérités qui pussent être dans l'avenir le fondement de la Religion universelle. Ces vérités, elle les résume ainsi : Dieu, principe souverainement intelligent de tout ce qui est ; l'âme immortelle ; la liberté et la responsabilité de l'être humain, appelé à réaliser l'idéal que la loi morale lui dévoile (1). »

642. Toutefois, l'*Alliance* propose plutôt qu'elle n'impose ces vérités. « En matière religieuse et philosophique, en effet, le progrès ne consiste pas à ajouter ni à augmenter, mais bien au contraire à retrancher et à simplifier. Aujourd'hui les doctrines nouvelles n'ont aucun des caractères de l'invention ; elles ne représentent qu'un travail d'élimination. » La religion nouvelle consiste moins à professer des dogmes nouveaux qu'à rejeter les anciens ; pourvu qu'on ait un vague sentiment religieux, quelles que soient les doctrines admises, fût-on panthéiste, fût-on même athée, on est religieux : « Notre Religion, c'est la

(1) Léon Richer. *Opinion nationale*, 17 nov. 1867.

Religion elle-même. Elle n'a point de nom et ne peut en avoir. Elle est, qu'on le sache ou non, la Religion de tout le monde, n'excluant des religions temporaires et locales que leurs erreurs, et satisfaisant à toutes leurs aspirations légitimes. Elle sera un jour la Religion de l'Humanité et pourra alors se qualifier d'*Universelle*. Jusque-là, elle devra se contenter de s'appeler la *Religion*. Ceux qui en confesseront les principes, ceux qui en pratiqueront les enseignements, mériteront d'être appelés des hommes religieux. Ceux qui en méconnaîtront les principes, ou qui, dans leur conduite, en violeront les enseignements, seront des hommes irréligieux. Voilà tout. Mais peu importera d'ailleurs qu'on se dise juifs, catholiques, protestants, musulmans, boudhistes, qu'on se croie déistes, panthéistes ou même athées (1). »

643. En définitive, l'*Alliance religieuse universelle* invite toutes les sectes à une coalition contre l'Église surnaturelle de Jésus-Christ, au nom même de la religion.

Article VIII — La Jeune Italie et la Jeune Europe

1° Caractère néral de la ecte.

644. Les trois sociétés que nous venons d'examiner, sont exclusivement *antichrétiennes :* la secte des *Solidaires* se propose de chasser Jésus-Christ et son ministre du berceau et de la tombe des hommes. *la Ligue de l'enseignement* travaille à exclure Dieu de l'école; l'*Alliance religieuse universelle* aspire à « éliminer l'élément surnaturel », et par suite « l'élément sacerdotal » du monde entier. La secte dont nous allons parler a au contraire un but politique et social : elle

(1) La *Solidarité*, journal des principes. 1 déc. 1867. — La Ligue d'enseignement et les libres penseurs, p. 115.

est antichrétienne sans doute, mais elle est plus encore *antisociale.*

645. *Mazzini*, fils d'un professeur de médecine à l'Université de Gênes, entra de bonne heure dans la secte des *Carbonari.* Plein d'ardeur, possédé du besoin de s'agiter et de conspirer, intrigant et ambitieux, il ne pouvait se résigner au rôle de *mené*, et aspirait à celui de *meneur*. Il chercha à pénétrer dans les régions supérieures de la secte, où aboutissent tous les fils, d'où part le mouvement, sanctuaire des secrets et des complots. Les chefs l'avertirent qu'il ne pourrait échapper au poignard ou au poison, si, malgré les défenses faites par l'institut, il entreprenait de pénétrer dans les conseils supérieurs. Dès lors, ne pouvant satisfaire parmi les Carbonari sa passion d'agiter et de gouverner, il songea à devenir créateur de secte. En 1832, il forma à Marseille avec quelques réfugiés italiens, une nouvelle société, à laquelle il donna le nom de *Jeune Italie.* Pour en répandre l'esprit et en étendre l'influence, il fonda dans la même ville un journal appelé du même nom que la secte. Bientôt il organisa la *Jeune Allemagne*, la *Jeune Pologne,* et plus tard la *Jeune Suisse.* Ces *jeunes* nations composaient la *Jeune Europe.* Sans doute, dans la pensée du fondateur, la *Jeune Europe* devait, avec la *Jeune Amérique*, la *Jeune Asie*, former la *Jeune Humanité.*

2° Son origine.

646. La nouvelle secte, sortie du carbonarisme, en retenait l'esprit et en rejetait les grades et les symboles. Son code se réduisait à quelques statuts pratiques dont voici les principaux :

3° Statuts.

« Article 1. — *La société est instituée pour la* DESTRUCTION *indispensable de* TOUS *les Gouvernements de la Péninsule, et pour former un* SEUL *État de* TOUTE *l'Italie, sous le gouvernement* RÉPUBLICAIN.

Art. 2. — *Ayant reconnu les horribles maux du pou-*

voir absolu et ceux plus grands encore des monarchies constitutionnelles, nous devons travailler à fonder une RÉPUBLIQUE *une et indivisible.*

Art. 8. — D'APRÈS LA LOI DE DIEU ET DE L'HUMANITÉ, *tous les hommes sont* LIBRES, *tous les hommes sont* ÉGAUX, *tous les hommes sont* FRÈRES.

Art. 11. — L'ÉGALITÉ *consiste en ce qu'on reconnaisse* POUR TOUS LE MÊME DROIT ET LE MÊME DEVOIR, *en ce que personne ne puisse se soustraire à la loi qui définit le droit et le devoir, et en* CE QUE CHACUN, PROPORTIONNELLEMENT A SON TRAVAIL, ENTRE EN PARTAGE DE LA FORTUNE COMMUNE, *qui est* LE PRODUIT DE TOUTES LES FORCES SOCIALES MISES EN ACTIVITÉ. »

Dans ces quatre articles, nous trouvons énoncé le *but* de la secte : destruction des *gouvernements existants* et création de la *république une et indivisible;* abolition de la *propriété privée* et établissement de la *propriété commune :* le pouvoir et la fortune sont enlevés aux *personnes* et attribués à la *communauté,* cessent d'être exercés et possédés par les particuliers en leur propre nom, pour l'être au nom de l'Italie, de l'Allemagne et de la Pologne, au nom de l'Europe, au nom de l'Humanité, par des mandataires élus et révocables à volonté.

647. Les autres articles tracent les *moyens* à employer pour atteindre le but proposé. Nous reproduisons ceux de ces articles qui règlent l'exercice de la justice vindicative contre les coupables ou soi-disant coupables.

« Art. 30. — CEUX QUI N'OBÉIRONT POINT AUX ORDRES DE LA SOCIÉTÉ SECRÈTE *ou qui en* DÉVOILERAIENT LES MYSTÈRES, SERONT POIGNARDÉS SANS RÉMISSION. MÊME CHATIMENT POUR LES TRAITRES.

Art. 31. — *Le* TRIBUNAL SECRET *prononcera la sentence et* DÉSIGNERA UN OU DEUX AFFILIÉS POUR SON EXÉCUTION IMMÉDIATE.

Art. 32. — QUICONQUE REFUSERA D'EXÉCUTER L'ARRÊT, *sera censé parjure, et comme tel* TUÉ SUR-LE-CHAMP.

Art. 33. — *Si le coupable s'échappe, il sera poursuivi* SANS RELACHE, EN TOUT LIEU, *et il* DEVRA ÊTRE FRAPPÉ PAR UNE MAIN INVISIBLE, FUT-IL SUR LE SEIN DE SA MÈRE OU DANS LE TABERNACLE DU CHRIST.

Art. 34. — CHAQUE TRIBUNAL SECRET *sera compétent* NON SEULEMENT POUR JUGER LES ADEPTES COUPABLES, MAIS POUR FAIRE METTRE A MORT TOUTE PERSONNE QU'IL AURA FRAPPÉE D'ANATHÈME. »

Afin d'être prêts à faire à tout moment, sur l'ordre *du tribunal secret*, l'office de bourreaux, « *les officiers porteront une dague de forme antique, les sous-officiers et soldats auront fusils et bayonnettes,* PLUS UN POIGNARD D'UN PIED DE LONG, *attaché à la ceinture et sur lequel ils prêteront serment.* » (Art. 39.)

Quel code d'assassins !

4° Réflexion.

648. La *Jeune Italie* a présidé avec la secte des *Carbonari* à cette révolution italienne qui a dépouillé le Pape de ses États, fait l'unité nationale telle qu'elle existe à cette heure, et qui doit aboutir bientôt à la proclamation de la république. Dans cette œuvre d'iniquité, la secte des Carbonari a été la tête qui décide, et la Jeune Italie la main qui exécute : la première ourdissait les trames profondes, la seconde agitait et bouleversait ; l'une a su faire jouer contre Rome toutes les ruses d'une diplomatie savante, l'autre a procédé aux émeutes et aux invasions. Toutes deux, par leur entente, ont consommé l'œuvre infâme. C'est ce que déclarait Pie IX en 1877 à de nombreux pèlerins d'Italie.

SECTION TROISIÈME

LES SOCIÉTÉS PUBLIQUES VASSALES DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

649. Nous avons partagé les sociétés occupées à la construction du *Temple* en deux grandes classes : les sociétés secrètes proprement dites et les sociétés publiques dépendantes des sociétés secrètes. Nous venons de terminer l'étude des premières ; nous allons parler des secondes.

Celles-ci sont elles-mêmes de deux sortes : les unes non seulement sont sous la direction des loges, mais n'ont pas d'autre fin que celle de la franc-maçonnerie elle-même ; les autres ont un but étranger, mais sont sous l'influence des sectes. Dans les premières on a, pour ainsi dire, une explosion de la franc-maçonnerie en plein jour, des essais d'association conçus selon les principes de l'art *royal ;* les secondes sont des associations littéraires, industrielles, philanthropiques qu'inspirent et dominent les sectaires. Les sociétés de la première espèce sont peu nombreuses ; celles de la seconde sont innombrables.

CHAPITRE I

Sociétés publiques organisées d'après les théories maçonniques

650. L'idéal suprême de la franc-maçonnerie est, nous l'avons dit, l'*état de nature* ou l'état de *liberté* absolue et d'*égalité* universelle. Dans cet état, il n'y a point de société religieuse, point de société civile, point de société domestique même, point de propriété soit collective, soit individuelle : l'homme erre sur la terre, comme l'animal sauvage dans le désert, cueille les premiers fruits qu'il trouve, s'unit passagèrement à la première femme qu'il rencontre, ne reconnaît d'autre maître que sa volonté, ni d'autre loi que son bon plaisir, et se croit roi, prêtre et dieu.

Évidemment, cet idéal peut servir à détruire toutes les sociétés existantes ; il ne saurait servir à en établir aucune.

651. La franc-maçonnerie a un second idéal moins avancé.

Chaque homme, prêtre, roi et dieu par nature, au lieu de rester dans l'état de liberté originelle, se résout à vivre en société. Pour cela il s'aliène avec tout ce qu'il a et tout ce qu'il est, entre les mains de la communauté ou de l'État, qui devient l'organe, la représentation et la personnification de tous, et qui, à la place et au nom de tous, est le souverain dépositaire du pouvoir religieux et du pouvoir politique, l'unique

propriétaire du sol et de tous les biens, le maître absolu des vies et des personnes, en un mot est roi, prêtre et dieu. Ainsi, d'une part les individus se trouvent égaux entre eux, mais assujetis à l'État si pleinement qu'ils sont incapables d'avoir en propre une autorité ou des biens quelconques, et qu'ils ne peuvent plus exercer leur volonté que dans l'État et par l'État ; d'autre part l'État, somme de toutes les volontés solidairement unies en lui, est propriétaire des personnes comme des biens, et « jouit d'une autorité qui n'est circonscrite par aucune limite (1) ». Dans cet ordre de choses, l'État ne possède des droits si absolus, que pour qu'il y ait par lui et en lui une communion parfaite entre tous les membres du corps social : les biens, devenus la propriété de l'État, sont les biens de tous ; le pouvoir, concentré dans l'État, est participé de tous ; les hommes et les femmes, attribués à l'État, s'appartiennent les uns aux autres dans une fraternité universelle. Et ainsi le pouvoir, les biens et les personnes, fondus dans l'État, devenus la *chose publique, respublica,* sont le domaine un et indivisible de tous ceux qui existent solidairement dans l'État ; l'absorption des individus par le corps a pour effet le don mutuel des uns aux autres : tout est en *commun* entre les citoyens, parce que tout est *un* dans l'État.

Or c'est sur cet idéal que quelques réformateurs audacieux ont tenté d'organiser des sociétés particulières. La France a été témoin de la naissance des deux plus célèbres, celle des *Saint-Simoniens* et celle des *Fouriéristes* ou *Phalanstériens.* Une troisième, non moins célèbre, celle de la *Nouvelle-Harmonie,* a vu le jour en Angleterre ou plus exactement en Amérique.

(1) Syll. prop. 39.

Article I — Les Saint-Simoniens

1° Première origine de la secte.

652. Cette secte doit son nom à Claude-Henri de Saint-Simon, parent de l'auteur des *Mémoires*, mort en 1825, qui avait passé sa vie à voyager, à faire des expériences commerciales et scientifiques, et à composer un grand nombre d'écrits sur les questions de *progrès humanitaire* et d'*économie sociale.* Autour de sa tombe il se forma une école de philosophes et d'industriels qui regardaient le christianisme comme une institution remarquable, mais usée, avec laquelle l'humanité venait d'accomplir une phase magnifique de son progrès, mais qui allait faire place à une institution plus parfaite destinée à présider à l'évolution plus brillante qui s'ouvrait. Les principaux chefs de l'école étaient *Bazard*, *Enfantin*, *Rodrigues* et *Buchez*. Le *Producteur*, l'*Organisateur*, le *Globe*, la *Revue Encyclopédique* furent simultanément ou successivement les organes du parti.

Les novateurs ne songeaient d'abord qu'à des réformes industrielles et sociales. Mais ils s'aperçurent ensuite que, pour remplacer le christianisme, il fallait un dogme. Ils se renfermèrent dans le silence pendant deux années, méditèrent, discutèrent, et après cette retraite, donnèrent au monde le *Nouvel Évangile*, fruit de leurs travaux. C'était en 1830.

2° Théories saint-simoniennes.

653. 1° L'humanité, disaient-ils, a débuté par le *fétichisme*. Par un premier progrès, elle est arrivée au *polythéisme*, par un second au *monothéisme juif*, en reconnaissant un seul dieu distinct du monde, et par un troisième au *monothéisme chrétien* en proclamant une même essence divine en plusieurs personnes distinctes. Un dernier progrès va la conduire

à l'intelligence d'une unité plus grande encore, l'unité d'essence entre l'univers, l'humanité et Dieu. Le *panthéisme* est ainsi la « religion de l'avenir ».

2° De même que la religion la plus parfaite est celle qui proclame l'unité la plus complète dans les essences, ainsi l'état social le meilleur est celui qui supprime le plus l'antagonisme entre les hommes, en les soumettant tous, comme des frères, au droit le plus uniforme possible. A l'origine l'antagonisme allait jusqu'à l'*anthropophagie;* plus tard il se borna à l'*esclavage*, plus tard encore au *servage;* aujourd'hui il est restreint au *prolétariat*. Un dernier progrès reste à accomplir, il consiste à abolir le *salaire;* il faut faire disparaître le dernier privilège de la naissance qui subsiste encore, l'*hérédité*, et établir une *association harmonique*, dans laquelle « chacun reçoive selon sa capacité et chaque capacité selon ses œuvres ».

3° Dans la nouvelle phase où va entrer l'humanité, la communauté ou l'État sera l'unique famille comme l'unique patrie de tous, elle possédera tous les biens comme toute l'autorité publique.

4° La femme sera *libre* et sera l'*égale* de l'homme.

654. « *Que l'industrie fût réglementée*, dit Louis Blanc en parlant des Saint-Simoniens, *au gré* d'un pouvoir issu en quelque sorte de lui-même et juge de sa propre légitimité ; que la *production fût concentrée à l'excès*, et que les *bénéfices fussent répartis proportionnellement aux mérites ;* que la *transmission des biens fût anéantie* comme celle des emplois ; que le *mariage. législation de l'adultère, fît place à la souveraineté des penchants* et à l'*émancipation du plaisir; que l'empire de la société fût substitué à celui de la famille :* voilà les doctrines qu'élaboraient alors des jeunes gens mystiques et sensuels, mais pleins de talents, de verve et d'ardeur. »

« Longtemps, disait un des journaux de la secte (1), le but de la société fut *l'exploitation de l'homme par l'homme*, c'est-à-dire d'une part tyrannie, de l'autre esclavage. Maintenant s'approche un avenir meilleur : *l'association universelle du genre humain* aura pour objet *l'amélioration de l'homme par l'homme et l'exploitation du globe*... A cet effet, la *propriété* changera de nature : elle deviendra *commune*; *l'hérédité sera abolie*; le fils ne recueillera plus ni les richesses ni la gloire de son père. *Arrachés de bonne heure à la vie domestique, les enfants appartiendront à la patrie et ne connaîtront plus d'autre mère.* Une *commune éducation* révèlera leur capacité individuelle, et, *sans acception de naissance ni de sexe*, à chacun il sera donné selon sa capacité et à chaque capacité selon ses œuvres. »

3° Organisation.

655. Tel était le nouvel Évangile. Après avoir confondu dans une même essence Dieu et le monde, il faisait communier tous les hommes entre eux par « *l'harmonie*, *l'égalité* et la *fraternité* (2) ». Toutes ces conceptions étaient empruntées à la franc-maçonnerie.

On entreprit d'organiser une église saint-simonienne et de prêcher la nouvelle doctrine. Bazard et Enfantin furent installés comme chefs de la nouvelle religion avec le titre de *Pères suprêmes*. Ils partagèrent leurs adeptes en deux classes, les *apôtres* ou *pères*, et les *disciples* ou *fils*. Les apôtres se répandaient de Paris en province et à l'étranger, pour annoncer la *bonne nouvelle*; les principales villes du midi virent naître des églises saint-simoniennes; des centres se formèrent sur des points nombreux. On avait lieu de craindre des troubles.

(1) Le Globe.
(2) Formule de la secte.

4° Insuccès. 656. Mais le schisme vint diviser la nouvelle église naissante. Enfantin, conséquent avec les principes de la secte sur la *liberté* de la femme et l'*égalité* des deux sexes, permettait une hideuse promiscuité aux *êtres à affections vives*, voulait que le sacerdoce fût partagé par la femme, et attribuait aux prêtresses non moins qu'aux prêtres la charge « d'harmoniser les appétits et les unions ». Bazard au contraire demandait qu'on se contentât de permettre le divorce et repoussait la liberté de la débauche.

Le conflit des opinions amena une séparation: Bazard se retira avec une partie des adeptes. Enfantin ne se découragea pas. Il continua de présider les réunions avec le nouveau titre d'*Homme-Messie*, laissant à côté de lui un fauteuil vide pour la *Femme-Messie* qu'il attendait. En 1832, il se mit à mener la vie commune avec ses disciples à Ménilmontant. Les frères se donnaient en spectacle au public deux fois par semaine; on les voyait, sous un costume bizarre, s'occuper de travaux domestiques, prendre leurs repas en commun, se promener deux par deux ou en groupes, chanter des cantiques. C'était une sorte de communauté monastique, dans laquelle l'humilité et l'amour de Dieu étaient remplacés par la vanité et les convoitises des sens. Aussi l'essai ne pouvait durer.

Bientôt par l'ordre de l'un d'entre eux, les scellés furent mis sur la caisse, l'argenterie, les meubles et les livres. Puis Enfantin fut condamné avec deux de ses disciples à un an d'emprisonnement pour attaques contre la morale publique et contre la propriété.

657. Le prestige tomba. Les Saint-Simoniens se dispersèrent; quelques-uns des plus fanatiques partirent pour Constantinople et pour l'Égypte, à la recherche de la *Femme-Messie;* les autres rentrèrent dans l'industrie et dans l'ombre des loges. Le saint-simonisme avait péri comme *association;* il continuait et

il continue de vivre comme doctrine dans les théories maçonniques elles-mêmes.

Article II — Les Fourriéristes ou Phalanstériens

658. Fourrier, né à Besançon, publia en 1808 sa *Théorie des quatre mouvements*, où il prétendait indiquer le plan d'une rénovation sociale. Il développa et compléta ses théories dans six ou sept autres ouvrages, et fonda un journal, la *Phalange*, pour les répandre.

« Le génie de Fourrier, dit son plus illustre disciple, Victor Considérant, dominant le temps et l'espace, a conquis et livré à l'homme la constitution analogique des choses, la loi cosmique de *l'unité* du monde, l'idée de l'*unité universelle et adéquate à la raison...* La solidarité de toutes les vies individuelles, successives et hiérarchiquement associées, constitue la vie universelle, l'Être vivant absolu (donc Dieu est tout ce qui vit). L'étude de l'*unité universelle* pour l'homme se divise en trois branches : *unité de l'homme avec lui-même* (l'âme et le corps ont une même essence); *unité de l'homme avec Dieu* (Dieu et l'homme sont une seule substance); *unité de l'homme avec l'univers* (l'homme, Dieu et l'univers ne font qu'un seul et même tout). »

Ainsi le système de Fourrier, comme toutes les spéculations manichéennes et gnostiques, reposent sur le panthéisme.

659. « Toutes les anciennes sociétés chrétiennes ne sont qu'une *conflagration générale*, un *combat furieux de toutes les forces de la nature*, des *sociétés subversives, insociétaires.* » En effet, l'Évangile, en reconnaissant la déchéance originelle et en proclamant l'obligation

du combat de l'esprit contre la chair, a jeté dans le monde une semence universelle de guerre. Aux yeux de Fourrier, ce n'est pas en réprimant les passions, mais en les satisfaisant, que l'homme peut trouver le bonheur. « L'*attraction*, qui est la loi du monde matériel, dit le sectaire, est aussi celle du monde spirituel. L'*attraction* fera passer le monde du *chaos subversif qui est l'état présent de la société, à l'harmonie sociétaire.* » Il faut donc trouver, ajoute-t-il, « un mécanisme social » qui permette à tous les attraits de se satisfaire. Dans l'état présent, dit-il, deux vices viennent continuellement empêcher le jeu et le développement des passions : c'est l'*antagonisme* et le *paupérisme*. Le remède est donc dans un état social où les passions ne se heurtent plus, mais s'harmonisent pour se satisfaire mutuellement, où il n'y a plus de *pauvres* privés des moyens de contenter leurs *attraits*, mais où tous sont *associés* pour une jouissance universelle.

660. Voici les conditions de ce nouvel état social, telles que les imagine Fourrier.

La société ne sera plus divisée en familles rapprochées au hasard, mais en *agglomérations régulières et progressives*. Sept ou neuf personnes se réuniront pour former un *groupe;* un nombre de groupes allant au moins jusqu'à vingt-quatre et ne dépassant pas trente-deux, formeront une *série;* un nombre déterminé de séries composeront un *phalanstère;* des réunions plus ou moins considérables de phalanges formeront de petites villes, des capitales de province, des royaumes; la métropole de la nouvelle humanité sera sur le Bosphore.

661. L'élément le plus important de la nouvelle société est le *phalanstère*, ce qui a fait donner souvent le nom de *phalanstériens* aux partisans du système. « La *famille,* dit Considérant, *n'est qu'une simple réunion de*

reproduction; et le premier élément social est le phalanstère ou la commune, 1,200 personnes au moins », 1,800 au plus, hommes, femmes et enfants, « habitant dans une même maison et y vivant en commun, sans concurrence, sous la seule loi de la capacité, des harmonies et des attraits (1) », soumis à une gestion commune, associés sous le triple rapport du capital, du travail et du talent, ayant droit chacun à une part proportionnelle des bénéfices de la société, et gardant d'ailleurs la liberté de se livrer à leur vocation et à leurs goûts, et de varier à leur gré leurs travaux. « Dans ce régime, dit Fourrier, les hommes sont à chaque instant sollicités par une foule de plaisirs et de travaux attrayants; ils n'ont que l'embarras du choix. Comme ils aiment beaucoup la variété, ils passent fréquemment d'un objet à un autre... Le *vrai bonheur ne consiste qu'à satisfaire ses passions... Tous ces caprices philosophiques appelés devoirs n'ont aucun rapport avec la nature; le devoir vient des hommes, l'attraction vient de Dieu.* »

662. Aussi Fourrier accorde aux penchants une liberté presque égale à celle que la franc-maçonnerie prône dans son *état de nature*. Une femme peut avoir dans le système hideux de cet impur sectaire : 1° un *époux* dont elle a deux enfants; 2° un *géniteur* dont elle n'a qu'un enfant; 3° un *favori* qui a vécu avec elle et qui a conservé ce titre « d'honneur » ; 4° enfin un nombre indéfini de *possesseurs*, qui ne sont rien devant la loi.

Et Fourrier et ses disciples proclamaient Jésus-Christ comme leur maître et leur docteur, et prétendaient faire revivre sa vraie doctrine, altérée par l'Église catholique!

663. Fourrier mourut en 1837, sans avoir réussi à

(1) Exposition du système de Fourrier.

appliquer sa théorie. Victor Considérant entreprit d'exécuter ce que le maître n'avait pu qu'indiquer. Avec quelques adeptes, il passa en Amérique et chercha à organiser un *phalanstère*. Mais la tentative n'eut pas plus de succès que celle d'Enfantin : les *phalanstériens* et les *phalanstériennes* furent obligés de se disperser, portant partout une effronterie cynique, fruit de leurs débauches communes.

Article III — La Nouvelle-Harmonie

664. Dans ces essais de réorganisation sociale, l'Angleterre avait devancé la France.

Owen, né dans la Grande Bretagne en 1771, entreprit de diriger le nombreux personnel d'une grande manufacture d'Écosse par les seules lumières de la raison et sans aucune pratique religieuse. Sa tentative eut quelque succès : la pensée de Dieu, l'esprit religieux étaient absents, et cependant l'ordre, l'économie et une certaine honnêteté régnaient parmi les ouvriers.

665. Encouragé par la réussite, Owen songea à étendre son plan de réformation et publia en 1812 les *Nouvelles Vues de société*. Selon lui, « le véritable Satan, c'est la religion, le mariage et la propriété »; il veut que l'unique maître des personnes et des biens soit la communauté, et que tous les membres travaillent pour elle et en reçoivent la subsistance et les jouissances. Nous nous retrouvons toujours en face de la théorie manichéenne et maçonnique : la propriété, le mariage, la religion sont le principe mauvais qu'il faut détruire; la communauté est le centre et la source de tous les pouvoirs et de tous les droits.

666. Owen passa en Amérique pour tenter de réaliser ses nouvelles vues de société. Il parvint à réunir

quatre cents personnes, hommes et femmes, imbus des maximes de Voltaire et de Rousseau, et forma une petite colonie qu'il appela la *Nouvelle-Harmonie*. Là, il déclamait souvent contre la religion, la propriété et le mariage, et croyait démontrer à ses adeptes que l'âge d'or reparaîtrait sur toute la surface de la terre, lorsque ces trois causes de tous les maux seraient universellement retranchées. Mais bientôt la *Nouvelle-Harmonie*, en dépit de son nom, vit naître des dissensions dans son sein, et elle s'évanouit plus vite qu'elle ne s'était formée.

667. Owen repassa en Angleterre en 1828. Il avait renoncé à l'espoir d'organiser une société publique sur les bases du matérialisme et du communisme; mais il voulut du moins créer une société secrète qui en professât les principes et en poursuivît la réalisation. Il réussit dans son dessein, et fonda la *Société universelle des religionnaires rationnels*. En peu d'années, cette secte compta ses membres par centaines de mille. On peut la regarder comme l'avant-courrière de l'*Internationale*.

Article IV — Conclusion sur les tentatives précédentes

668. Jusqu'ici les sociétés qui ont cherché à appliquer au grand jour les théories maçonniques sur l'état social, n'ont pas été viables. Mais loin de désavouer ces tentatives, la franc-maçonnerie exhorte tous ses adeptes à se pénétrer des principes qui leur ont donné naissance et à travailler à leur réussite future. Écoutons le haut interprète du Grand Orient de France : « *C'est à la Maçonnerie seule que l'on doit l'*AFFILIATION *de toute les classes de la société. Elle seule pouvait opérer cette* FUSION *qui de son sein a passé dans la vie des peuples* (par la destruction de toute hiérar-

chie, des corps et des ordres). *Elle seule pouvait promulguer cette* LOI HUMANITAIRE (de l'égalité), *dont l'action ascendante, qui tend à la* GRANDE UNIFORMITÉ SOCIALE, *marche à* LA FUSION DES RACES, DES CLASSES DIVERSES, DES MOEURS, CODES, COUTUMES, LANGAGES, MONNAIES ET MESURES. *Sa* VERTUEUSE *propagande deviendra* LA RÈGLE HUMANITAIRE DE TOUTES LES CONSCIENCES. *Toute réforme généreuse* (dans le sens maçonnique), *tout bienfait* SOCIAL (dans le sens maçonnique encore) *proviennent d'elle et s'ils survivent, c'est que la franc-maçonnerie leur donne son appui* (aveu précieux : les peuples ne tiennent pas à ces réformes *généreuses*, à ces bienfaits *sociaux*). *Ce phénomène* (l'établissement et le maintien d'institutions peu sympathiques aux peuples) *n'est dû qu'à* LA PUISSANCE DE SON ORGANISATION (qui fait travailler la multitude des maçons dupes à un but qu'ils ignorent et qu'ils ne pourraient connaître sans en avoir horreur.) *Le passé lui appartient* (depuis 1789 et en partie), *et l'avenir ne peut lui échapper* (non, car « les portes de l'enfer ne prévaudront point » contre l'Église). *Par son immense levier d'association*, ELLE EST SEULE CAPABLE DE RÉALISER, DANS UNE COMMUNION GÉNÉRATRICE, CETTE GRANDE ET BELLE UNITÉ SOCIALE, CONÇUE PAR LES SAINT-SIMON, LES OWEN, LES FOURRIER. QUE LES MAÇONS LE VEUILLENT, ET LES GÉNÉREUSES CONCEPTIONS DE CES PENSEURS PHILANTHROPES CESSERONT D'ÊTRE DE VAINES UTOPIES (1). »

669. Depuis dix-huit siècles, toutes les contrées de l'univers possèdent des communautés nombreuses, dont les membres ne possèdent rien en propre, prennent leurs repas en commun, habitent et vivent ensemble, pratiquent les mêmes observances, et, oublieux de leurs propres intérêts, ne travaillent que pour le

(1) Ragon, Cours..., p. 46, 47.

bien commun : ce sont les communautés religieuses, soit monastiques, soit cléricales. Or la *commune* maçonnique est une contrefaçon des communautés religieuses : là comme ici, le corps est seul propriétaire ; chaque membre travaille pour tous ; une discipline uniforme règle tout. Mais tandis que la communauté religieuse est fondée sur l'abnégation et l'immolation de la nature corrompue, la *commune* maçonnique a pour fin la satisfaction des passions ; et au lieu que le religieux est mù par la charité pure, le sectaire aspire à jouir. Aussi, partout et toujours, les monastères chrétiens ont été la demeure du silence, de la paix et du bonheur ; les communautés de Saint-Simon et d'Owen au contraire ont été le théâtre des querelles et des discordes. Les premiers ont produit des multitudes de saints et de savants, ont été féconds en fruits utiles de toutes sortes ; les autres n'ont su qu'enfanter des débauchés et des conspirateurs, qui ont épouvanté le monde par l'excès de leurs débordements ou par leurs cris de guerre contre les sociétés régulières.

670. Si Fourrier ou Enfantin avait réussi à fonder une communauté un peu durable, non seulement les sectaires, mais un grand nombre de profanes ne cesseraient de porter aux nues le fondateur, de proposer l'œuvre à l'admiration du monde entier, et de solliciter peut-être en leur faveur les subventions des États. Saint Ignace de Loyola, saint Dominique, saint François et cent autres ont couvert l'Europe et la terre entière de communautés qui donnent le spectacle de toutes les vertus et sont la source d'innombrables bienfaits pour les peuples : et la plupart des contemporains restent indifférents ; un grand nombre même poursuivent ces communautés si admirables de leurs sarcasmes, applaudissent aux décrets d'expulsion, réclament même des lois de pros-

cription. O hommes, si vous trouvez tant d'éloges pour la vie commune pratiquée par vanité, intérêt ou volupté, pourquoi n'avez-vous que de l'indifférence, du mépris ou des colères pour la vie commune observée par amour de Dieu et des hommes ? Ce qui est admirable dans d'impurs et orgueilleux ectaires, ne peut-il qu'être haïssable dans les chastes et humbles disciples du Crucifié?

Chapitre II

Sociétés publiques dépendantes de la franc-maçonnerie, quoique ayant un but étranger

Aspect général.

671. Il y a une seconde classe de sociétés publiques, vassales de la franc-maçonnerie : ce sont celles qui, tout en poursuivant un but différent, en dépendent dans le gouvernement et jusqu'à un certain point dans l'esprit.

De même que les sectes tiennent à recruter des multitudes de membres qui soient étrangers par leur vie et leurs intentions aux conspirations maçonniques, ainsi ils s'attachent à mettre dans leur dépendance le plus grand nombre possible d'associations poursuivant des fins étrangères.

Car, comme les premiers servent à couvrir les sociétés secrètes de leur honnêteté et à les aider de leur argent et de leur crédit, de même les secondes concourent à étendre le cercle de leur action, leur permettent de pénétrer dans tous les rangs et dans toutes les classes et leur assurent souvent des auxiliaires jusque parmi leurs ennemis les plus déclarés.

La franc-maçonnerie emploie deux procédés prin-

cipaux pour arriver à dominer les associations honnêtes : le premier est de pénétrer dans celles qu'elle trouve établies, le second est d'en fonder elle-même de nouvelles.

Article I — Application des sectaires à se glisser dans les associations honnêtes

1° Comment les sectes pénètrent dans les sociétés publiques et cherchent à exercer sur elles de l'influence.

672. En premier lieu, disons-nous, la franc-maçonnerie aime à se glisser dans les associations publiques qu'elle trouve établies. Une académie illustre une ville; une société de littérateurs, de savants, d'artistes, se fait remarquer dans une région ; un cercle militaire ou civil réunit beaucoup de membres. La loge du lieu ou une loge voisine ne tardera pas à y faire entrer quelques-uns des frères les plus habiles, ou à séduire et à enrôler quelques esprits vains qu'elle y a remarqués. Les nouveaux venus ou les nouveaux affiliés auront en premier lieu le rôle d'*espions* : ils seront là pour voir et faire des rapports. Ils auront aussi celui de *prédicateurs :* des insinuations, des affirmations, des dissertations ou des discussions, introduiront avec adresse l'influence maçonnique. Les hommes clairvoyants pourraient facilement s'apercevoir du nouvel esprit qui tend à se répandre : c'est une sourde défiance contre l'influence du prêtre, une estime croissante pour les principes, les faits et les hommes de la révolution, un relâchement dans la gravité des paroles, l'engouement pour le progrès matériel.

673. Dans telle académie, quelques membres demandent qu'on y reçoive un prêtre éminent ; aussitôt des sourires de mépris paraissent sur certaines lèvres. Dans telle société de bienfaisance, plusieurs veulent

qu'on sollicite le concours d'un riche catholique qui est la providence visible de tous les pauvres de la région : mais, parce qu'il est un militant de la cause sainte, la proposition provoque aussitôt de la part de certains membres les épithètes de *clérical*, d'*intolérant*, de *fanatique*. Dans tel cercle, quelques-uns désirent qu'on prenne un abonnement à un journal ou à une revue ouvertement et pleinement catholique : il ne manque pas d'esprits qui se récrient, se moquent ou se fâchent. Le plus souvent, dans ces circonstances, vous avez devant vous des sectaires qui exécutent une consigne. Ils seront les premiers à traiter de paradoxal un auteur qui combat les doctrines rationalistes, à qualifier d'impartial celui qui laisse dans des ombres ménagées ou couvre d'excuses prudentes les crimes de la révolution. Sans cesse on les voit aux aguets pour former ou développer dans les membres des sympathies ou des préventions utiles à la cause maçonnique, et créer une sorte d'opinion qui, en se répandant dans la société extérieure, puisse servir de moyen de propagande.

° Les sectes vent arriver lominer en- 'ement une ociation pu- ue.

674. A force d'habileté et avec du temps, la franc-maçonnerie parvient souvent à dominer en souveraine dans les sociétés les plus honnêtes. D'abord elle ne comptait que quelques membres dans leur sein ; à la fin les sectaires sont en grande majorité. Aujourd'hui il est des académies, des sociétés savantes, des cercles où il est difficile d'être admis, si on n'est affilié à une loge.

Certaines associations publiques ont été si complètement envahies par les sectaires, qu'elles ont totalement changé de nature. Qu'étaient, en effet, dans le principe, les *francs-maçons*, les *fendeurs*, les *carbonari?* C'étaient, comme nous le dirons plus loin, des corporations ouvrières, appliquées à la cons-

truction des maisons, à la coupe du bois, et à la fabrication du charbon, qui avaient leur modeste organisation intérieure, leurs privilèges et leurs franchises comme toutes les corporations du moyen âge, et qui surtout, comme toutes les institutions de cette époque, étaient profondément chrétiennes. Les sectaires manichéens s'y sont introduits peu à peu et ont fini par y dominer souverainement; et aujourd'hui ce sont des sectes de conspirateurs et d'impies.

3° Efforts pour dominer certaines sociétés spéciales.

675. Entre toutes, les associations où la franc-maçonnerie cherche de préférence à pénétrer, sont celles qui exercent de l'influence sur l'éducation de la jeunesse, le gouvernement de l'État et qui impriment une direction à l'opinion publique : « *Ne perdons jamais de vue*, disait le chef des Illuminés, *les Écoles militaires, les Académies, les Imprimeries, les Librairies, les Chapitres des Cathédrales, les établissements quelconques qui influent sur l'éducation ou le gouvernement. Que nos Régents soient sans cesse occupés à former des plans et à imaginer la manière dont il faut s'y prendre pour nous rendre maîtres de tous ces établissements* (1). »

4° Les sociétés religieuses ne sont pas à l'abri de ces efforts.

676. Mais la franc-maçonnerie ne travaille pas seulement à dominer les sociétés profanes; elle s'attaque aussi aux confréries et à toutes les associations religieuses. Les Grands Orients, certains chefs illustres ont souvent recommandé aux loges de ne laisser en dehors de leur influence aucune des associations établies dans l'endroit, de quelque nature qu'elles soient, et spécialement de glisser quelques *frères intelligents* dans les confréries de pénitence et de prière. « *L'Italie est couverte de confréries religieuses et de pénitents de diverses couleurs*, écrivait un des chefs de la Haute Vente. *Ne craignez pas de*

(1) Weishaupt, 2e Instruct. pour e grade de Régent.

glisser quelques-uns des nôtres au milieu de ces troupeaux guidés par une dévotion stupide. Qu'ils étudient avec soin le personnel de ces confréries, et ils verront que peu à peu il n'y manque pas de récolte à faire (1). » « Vous voulez faire disparaître le dernier vestige des tyrans et des oppresseurs, disait la Haute Vente dans une instruction adressée aux membres des Ventes inférieures. Tendez vos filets comme Simon Barjonas. Tendez-les au fond des *sacristies*, des *séminaires* et des *couvents*, plutôt qu'au fond de la mer; et si vous ne précipitez rien, nous vous promettons une pêche plus miraculeuse que la sienne... Vous aurez pêché une *révolution en tiare et en chape*, *marchant avec la croix et la bannière*, une révolution qui n'aura besoin que d'être un tout petit peu aiguillonnée pour mettre le feu aux quatre coins du monde. » Un singulier règlement des Carbonari porte que « les dames sont inadmissibles à l'initiation, si elles ne font préalablement partie d'un ordre monastique quelconque, ou tout au moins d'une confrérie religieuse (2). »

677. Dans le Brésil, depuis un grand nombre d'années, beaucoup de confréries religieuses sont infestées par la franc-maçonnerie. Celle-ci, comme une plante parasite, s'est attachée à ces arbres qui semblaient si peu faits pour la recevoir, et en épuisent la sève; comme une lèpre, elle dévore ces corps vivants, sans que jusqu'ici les efforts des évêques aient réussi à en conjurer les ravages.

Ailleurs, sans être dominées au même degré par les sectes, les associations pieuses en subissent les influences.

(1) Lettre de Tigrotto, citée par Crétineau-Joly.

(2) Constitution et organisation des Carbonari, 2e édit., p. 184.

Hélas ! L'introduction de quelques maçons suffit pour répandre dans l'association la plus fervente on ne sait quel esprit de légèreté et d'indifférence, et pour paralyser les mouvements les plus puissants de la grâce.

Article II — Soin des sectaires à créer des associations honnêtes qui demeurent sous leur influence

678. Nous avons parlé ailleurs de l'application des rationalistes à multiplier les associations profanes. Ce que nous avons dit convient spécialement aux francs-maçons. « *Sous le prétexte le plus futile, mais jamais politique ou religieux,* disait le chef de la Haute Vente que nous citions plus haut, *créez par vous-mêmes, ou, mieux encore, faites créer par d'autres, des associations ayant le commerce, l'industrie, la musique, les beaux-arts, pour objet.* »

679. Aussi que de sociétés de toutes sortes ont été, en ce siècle, fondées par l'initiative et sous l'inspiration des loges ! On les compterait par centaines. Ce sont des sociétés de géographie, de géologie, de botanique, de musique, de beaux-arts, d'émulation, de tir, de gymnase ; ce sont des bureaux de bienfaisance, des associations de philanthropie, des comices agricoles, des comités chargés d'organiser des expositions régionales ou universelles, de promouvoir la paix. La franc-maçonnerie a entrepris de fonder des sociétés spéciales pour étudier toutes les branches des sciences naturelles, explorer tous les coins et rechercher tous les produits du globe, encourager toutes les formes de l'industrie, et même chercher des remèdes contre toutes les misères humaines. Tantôt elle cache sa main, tantôt elle la montre avec

ostentation; mais en général, partout où il y a beaucoup d'agitation, quelque honnête que paraisse le but, elle n'est pas étrangère.

680. « *Associer, associer, associer*, disait Mazzini, *tout est dans ce mot. Le difficile n'est pas de convaincre le peuple, c'est de le réunir. Le jour où il sera réuni sera le jour de l'ère nouvelle.* » Pourvu que les associations soient en dehors de l'influence sacerdotale, quand même il n'y aurait aucun représentant des loges, elles auront la faveur et les encouragements des sectaires; car les esprits peu réfléchis, les caractères vains et présomptueux en prendront le plus souvent la direction; il y règnera un genre mondain; et, sans que personne ait de très mauvaises intentions, le mal s'y fera de lui-même.

681. Ordinairement la franc-maçonnerie surveille de près, inspire et préside les associations qu'elle est parvenue à former. *Réunissez dans un lieu ou dans un autre, dans les sacristies même ou dans les chapelles, vos tribus encore ignorantes,* » disait le chef de la Haute Vente que nous avons déjà cité plusieurs fois dans ce chapitre, *mettez-les sous la houlette d'un prêtre vertueux bien noté, mais crédule et facile à tromper* (et surtout accessible à la vanité); INFILTREZ LE VENIN DANS LES COEURS CHOISIS; *infiltrez-le à* PETITES DOSES *et* COMME PAR HASARD; *puis à la réflexion, vous serez étonnés vous-mêmes de votre succès.* »

682. Quelquefois ces sociétés de littérature, de sciences, de beaux-arts, de bienfaisance, d'industrie, n'ont été en réalité que des sectes maçonniques proprement dites, qui se cachaient sous des noms d'emprunt et une apparence étrangère. Ainsi Weishaupt voulait que les *Illuminés* prissent des noms divers dans les divers pays, et sussent prendre toutes sortes de voiles, selon les circonstances de lieu, de temps, de personnes. « *Cachez notre ordre*, disait-il à ses

ministres, *sous l'apparence d'une société marchande ou sous quelque extérieur semblable.* »

Mais le plus souvent elles sont de véritables associations littéraires, scientifiques, philanthropiques, industrielles, auxquelles il ne manquerait, pour être irréprochables, que d'être soustraites à l'influence des loges.

683. C'est peu pour la franc-maçonnerie d'avoir sous sa dépendance un grand nombre de sociétés particulières; elle travaille par tous les moyens à étendre sa domination sur les États. Ainsi elle introduit le plus grand nombre possible de ses membres ou de ses clients dans les conseils des communes, dans ceux des départements, dans ceux de la nation; elle les fait entrer jusque dans le conseil privé des souverains; elle cherche à leur faire donner le plus grand nombre possible de charges publiques, depuis celles de greffiers et d'huissiers dans les simples justices de paix jusqu'à celles de présidents et de procureurs généraux dans les grandes cours, depuis celles de maires dans les moindres villages jusqu'à celles de ministres et de présidents de république.

Remarque

Mais, comme nous devons revenir sur cette question dans un chapitre spécial, nous ne nous y appesantirons pas ici. Résumons et concluons tout ce que nous avons dit jusqu'à ce moment des *ouvriers du temple maçonnique.*

Résumé et conclusion de la Première Division

684. Nous avons vu que trois classes de sociétés travaillent à la construction du temple maçonnique. Ce sont en premier lieu les sociétés maçonniques régu-

lières qui ont la double hiérarchie des grades et du gouvernement. Ce sont en second lieu les sociétés maçonniques d'une organisation plus simple, qui n'ont pas la hiérarchie des grades, mais seulement celle du gouvernement. Ce sont en troisième lieu les sociétés publiques que les sectes maçonniques inspirent et dirigent, et dont elles sont les vassales et les auxiliaires.

685. Toutes ces sociétés, si diverses par l'organisation, la composition et le but, travaillent, chacune à sa manière, un grand nombre même sans le soupçonner, à élever le temple de l'apostasie et du libertinage. Elles sont comme autant de bouches par lesquelles « le prince de ce monde » et « le dieu de ce siècle » prêche le mensonge, autant de mains qui lui servent à façonner les hommes à son image, autant d'armées qu'il fait mouvoir contre Jésus-Christ et ses saints.

686. Il n'est plus aucun lieu de la terre qui échappe à leur influence. Aussi l'esprit des sectes exerce partout ses ravages, et il n'est presque plus de laïques qui aient conservé la pureté des doctrines catholiques et la simplicité de la foi.

687. La plupart des *ouvriers* et plus encore de leurs *aides* ignorent le plan de *l'édifice*. Ce sont des dupes qui croient servir la cause de l'humanité, et qui en réalité répandent un esprit universel de révolte contre l'Éternel et son Christ ; qui pensent favoriser les progrès des sciences, des arts, de l'industrie, et qui ne réussissent qu'à ruiner la foi ; qui se flattent de concourir au triomphe d'une liberté et d'une égalité légitimes, et qui pourtant travaillent à détruire toute autorité, toute loi, toute société. « Dans la grande cité de la science humaine (de la raison révoltée), tous les ouvriers, sans connaître le plan définitif de leur œuvre, taillent chacun séparément leur pierre ; et il se trouve que, sans qu'ils se soient concertés sur les

mesures, elles s'accordent et s'ajustent irréprochablement (1). »

688. Un petit nombre de sectaires connaissent *le but*. Ceux-là ont la haute direction, complotent, décident et font exécuter. En Maçonnerie, en vertu d'une organisation perfide autant que savante, la minorité gouverne la majorité, sans en être connue et vers un but qu'elle lui tient caché.

689. Il est rare qu'il y ait une unité bien étroite entre les divers *corps d'ouvriers* qui travaillent à la construction du temple. La plupart des instituts maçonniques sont indépendants les uns des autres. Il est difficile et rare que les conseils ou les chefs suprêmes des grandes sectes parviennent à s'entendre. En général la franc-maçonnerie présente le spectacle de morcellements indéfinis et de divisions profondes.

690. Ces morcellements et ces divisions ouvrent une large carrière aux intrigues des ambitieux. Telle loge, tel particulier même dresse son drapeau et parvient à grouper alentour une partie des légions maçonniques, tandis qu'ailleurs une autre loge, un autre particulier élève un autre drapeau et se fait suivre d'une autre fraction. Les chefs cherchent sans cesse à se supplanter mutuellement. La plupart tentent d'employer au service de leur ambition ou de leur cupidité les loges qui leur sont subordonnées. En résumé, le monde maçonnique donne le spectacle perpétuel de la haine, de l'intrigue et de la guerre.

691. Des sociétés anciennes disparaissent, pendant que d'autres se forment. Les unes perdent peu à peu leur prestige et leur influence; les autres s'élèvent lentement, éclipsent leurs rivales et font la loi. Aujourd'hui on chercherait vainement les traces de cer-

(1) Clémence Royer, *Traduction de Darwin*, Préface, p. XXI, 2e édit.

tains rites autrefois fort répandus; en revanche, des instituts auparavant inconnus recrutent des multitudes d'adhérents. Quelle influence avaient les *Carbonari* avant 1820? Qu'était l'Internationale avant 1862? La franc-maçonnerie ressemble à un immense cadavre où naissent et périssent sans fin d'infects amas de vers; les anciens en se corrompant en engendrent de nouveaux, qui vivent de la substance des premiers, jusqu'à ce qu'ils périssent à leur tour, pour en produire d'autres encore. Semblablement les instituts maçonniques s'engendrent et se dévorent les uns les autres; ils succombent pour donner naissance à d'autres; ils vivent à la condition d'en absorber d'anciens. Ici comme là, à l'hideux succède du plus hideux encore.

FIN DU TOME PREMIER

TABLE DES MATIÈRES

LA CITÉ ANTICHRÉTIENNE AU XIXe SIÈCLE

LA FRANC-MAÇONNERIE

LIVRE PREMIER

LE PLAN DU TEMPLE MAÇONNIQUE OU LE BUT DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

SECTION PREMIÈRE — PLAN IDÉAL DU TEMPLE MAÇONNIQUE

OU BUT SUPRÊME DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

Chapitre II — *Quelques textes*

Chapitre III — *Remarques et explications*

SECTION DEUXIÈME — PLAN MOINS PARFAIT DU TEMPLE

OU BUT INTERMÉDIAIRE DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

CHAPITRE I — *Exposé de la théorie*

Chapitre II — *Noms et formules de la théorie précédente*

CHATITRE III — *Observations générales*

SECTION TROISIÈME — LE TEMPLE INITIAL

OU LE BUT IMMÉDIAT DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

CHAPITRE UNIQUE

LIVRE DEUXIÈME

LES OUVRIERS DU TEMPLE

DIVISION PREMIÈRE — LES OUVRIERS

SECTION PREMIÈRE — LES SOCIÉTÉS MAÇONNIQUES PARFAITES

OU LES SECTES QUI ONT LA DOUBLE HIÉRARCHIE DES GRADES ET DU GOUVERNEMENT

TITRE I

LES GRADES

CHAPITRE I — *Les grades communs à tous les rites*

Chapitre II — *Les hauts grades*

Chapitre III — *Observations générales sur les grades*

TITRE II

LE GOUVERNEMENT DES SECTES

Chapitre I — *Organisation intérieure des instituts maçonniques*

Chapitre II — *Union des instituts maçonniques entre eux*

TITRE III

LES SERMENTS.

CHAPITRE UNIQUE

TITRE IV

SÉANCES OU TENUES

TITRE V

LA MAÇONNERIE D'ADOPTION

Chapitre I — *La Maçonnerie d'Adoption proprement dite*

Chapitre II — *Les Louveteaux*

SECTION DEUXIÈME — LES SOCIÉTÉS MAÇONNIQUES MOINS PARFAITES

CONSTITUÉES AVEC LA SEULE HIÉRARCHIE DU GOUVERNEMENT

CHAPITRE I — *Considérations générales*

PAGES

CHAPITRE II — *Quelques-unes de ces sociétés maçonniques moins parfaites*

SECTION TROISIÈME — LES SOCIÉTÉS PUBLIQUES VASSALES DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

Chapitre I — *Sociétés publiques organisées d'après les théories maçonniques*

Chapitre II — *Sociétés publiques dépendantes de la franc-maçonnerie, quoique ayant un but étranger*

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

Le Mans. — Typographie Edmond Monnoyer.